



HAL
open science

Le comité central des Houillères de France (1887-1940)

Aurélie Philippe

► **To cite this version:**

Aurélie Philippe. Le comité central des Houillères de France (1887-1940). Histoire. Université Paris-Nord - Paris XIII, 2021. Français. NNT : 2021PA131007 . tel-03375783

HAL Id: tel-03375783

<https://theses.hal.science/tel-03375783>

Submitted on 13 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 13
École doctorale Érasme

Doctorat d'histoire

Aurélie Philippe

Le Comité central des Houillères de France (1887-1940)

Thèse de doctorat dirigée par Danièle Fraboulet

Jury

Valérie Boussard, Professeur de sociologie, Université Paris Ouest Nanterre

Nathalie Ferré, Professeur de droit, Université Sorbonne Paris Nord

Danièle Fraboulet, Professeur émérite d'histoire contemporaine, Université Sorbonne Paris Nord

Hervé Joly, Directeur de recherche CNRS, Université de Lyon, *rapporteur*

Michel Margairaz, Professeur émérite d'histoire économique contemporaine, Université Paris 1

Panthéon-Sorbonne, *rapporteur*

À mes filles, Aliénor et Margot

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en tout premier lieu Danièle Fraboulet pour avoir accepté de diriger cette thèse, pour ses précieux conseils et son écoute bienveillante.

Je souhaite adresser tous mes remerciements :

Aux membres du jury pour avoir accepté d'assister à cette soutenance ;

À Michel Margairaz pour tout ce qu'il a pu me transmettre ;

À Pierre Vernus pour toutes ces heures à m'apprendre à coder et traiter les données de mon corpus d'individus, un grand merci ;

À Pierre Chancerel pour son temps de relecture et les précieux échanges que nous avons eus qui m'ont permis d'améliorer grandement ma démonstration ;

À Julien Alerini et Octave Julien pour avoir accepté de me former à l'analyse de données et de réseaux ainsi qu'à la cartographie ;

Je souhaite également adresser toute ma gratitude au personnel des Archives du Monde du Travail, et tout spécialement à Gersende Piernas, pour son accueil et pour avoir facilité mes recherches. J'en profite pour remercier mon frère, Benjamin Philippe, et son épouse, Marion, pour m'avoir accueillie chaleureusement lors de tous mes déplacements à Roubaix.

Mes remerciements vont également à Frédéric Tristram, Marguerite Martin et Martine Sennegon-Meslem pour leur soutien quotidien, et à Françoise Tourneur-Boltz pour avoir accepté de relire ce travail.

À ma famille et à mes amis qui m'ont soutenue et épaulée durant toutes ces années.

ABREVIATIONS

BIT	Bureau international du Travail
BNC	Bureau national des Charbons
BdR	Compagnie minière des Bouches-du-Rhône
CAROM	Caisse Autonome de retraite des mineurs
CCHF	Comité central des Houillères de France
CFF	Comité des Forges de France
CHM	Centre historique Minier
CHL	Comité des Houillères de la Loire
CHNPC	Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais
CNE	Conseil National Économique
CGPF	Confédération Générale de la Production Française
CGT	Confédération Générale du Travail
CGTU	Confédération Générale du Travail Unitaire
CO	Comité d'Organisation
FNTSS	Fédération nationale des travailleurs du Sous-sol
GIA	Groupement des Industriels de l'Armement
GHNPC	Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais
GQG	Grande Quartier Général
HBM	Habitation à bon marché
OHS	Office des houillères sinistrées
PLM	Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée
SGI	Société générale de l'Immigration
SIM	Société de l'industrie minérale

UIMM

Union des Industries Métallurgiques et Minières

INTRODUCTION

Bien que le Comité central des Houillères de France (CCHF) soit une puissante organisation patronale aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, surtout connu à travers la personnalité de son second président, Henri de Peyerimhoff¹ (1871-1953), il n'a pas fait l'objet de travaux détaillés à ce jour. Quatre chercheurs s'y sont intéressés, sans pour autant placer leur étude au centre de leur ouvrage. Marcel Gillet en présente la genèse², Janine Ponty explique son rôle dans le recrutement des mineurs Polonais pendant l'entre-deux-guerres³, Rolande Trepép étudie ses relations avec l'État et les syndicats de mineurs dans trois contextes très différents, sous le Front populaire, pendant la France de Vichy et à la Libération⁴, et enfin Pierre Chanceler explique son rôle, aux côtés de l'État, dans l'organisation d'un marché du charbon pendant la Première Guerre mondiale⁵. Étant donné qu'il s'agit d'une organisation patronale représentant les compagnies minières dans le débat public, et surtout au Parlement, d'un secteur économique spécifique, celui du charbon, ainsi que d'un groupe d'acteurs, adhérents ou permanents patronaux, quatre champs historiographiques sont à mobiliser : l'histoire des organisations patronales, du droit du travail, du monde de la mine, et des élites économiques.

Une histoire des organisations patronales mieux connue

Pour en venir à une étude systématique du CCHF, il aura fallu que les historiens considèrent les organisations patronales⁶ comme dignes d'intérêt, l'étude de ces acteurs étant

¹ Haut fonctionnaire, Henri de Peyerimhoff est successivement secrétaire (1907-1921), vice-président (1922-1924) et président (1925-1940) du CCHF.

In Alain Chatriot, " Henri de Peyerimhoff (1871-1953), le "gentleman" du charbon", *in* Olivier Dard et Gilles Richard, *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle : actes du colloque de Rennes, 11-12 mars 2004*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain, 2013.

² Marcel Gillet, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIX^{ème} siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p. 134-178.

³ Janine Ponty, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1988.

⁴ Rolande Trepép, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.

⁵ Pierre Chanceler, *Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921)*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2012.

⁶ « Syndicats patronaux qui regroupent les entreprises (et non les patrons) dont les dirigeants veulent défendre leurs intérêts collectifs par l'organisation des conditions du développement économique », Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, notice « Syndicat ».

jusqu' alors laissée aux juristes⁷, aux politologues⁸ et aux sociologues⁹. Ce faible nombre de travaux peut s'expliquer par plusieurs raisons. D'une part, les historiens de l'économique et du social, dont certains étaient plutôt marxistes, se sont davantage intéressés à l'étude du monde ouvrier qu'à celui des patrons. D'autre part, les entreprises et les organisations patronales, elles-mêmes, se sont montrées réticentes à ouvrir leurs archives à la recherche universitaire, le secret dont elles savent s'entourer étant le garant de la confiance instaurée avec leurs adhérents¹⁰.

Depuis une cinquantaine d'années, les historiens se sont pourtant tournés vers ces acteurs, sans pour autant les placer au centre de leur étude. Ils ont commencé par retracer la vie de quelques grands patrons étroitement liés aux organisations patronales, comme Ernest Mercier¹¹, François de Wendel¹², ou encore la famille Schneider¹³, et ont étudié le patronat de manière générale pendant des périodes particulièrement sensibles de notre histoire, celle du Front populaire¹⁴ et de Vichy¹⁵ par exemple. En s'intéressant à des institutions comme les Chambres de commerce¹⁶ ou le Conseil national économique¹⁷, et à des associations économiques¹⁸, ils ont aussi mis en évidence l'influence des représentants des organisations patronales dans l'espace public.

⁷ Georges Berry, *Syndicats patronaux et syndicats ouvriers*, Paris, La Renaissance, 1909. Jacques Expert-Bezançon, *Les organisations de défense patronale*, Paris, Henry Paul, 1911.

⁸ Henry W. Ehrmann, *Organized business in France*, Princeton, Princeton University Press, 1957. Jean-Daniel Reynaud, *Les syndicats en France*, Paris, Colin, 1963.

⁹ Jacques Lautman, « Fait social et questions sociologiques à propos du syndicalisme patronal », *Le Mouvement social*, 1967, n°61, Sociologie et Histoire, p. 65-76 ; Jean Bunel et Jean Saglio, *L'Action patronale : du CNPF (Conseil national du patronat français) au petit patron*, Paris, PUF, 1979.

¹⁰ Danièle Fraboulet, « De l'histoire des entreprises à l'histoire des organisations patronales », Mémoire pour l'HDR, Paris VIII, 2004, p. 33-34.

¹¹ Richard F. Kuisel, *Ernest Mercier, French technocrat*, Berkeley, University of California Press, 1967.

¹² Jean-Noël Jeanneney, *François de Wendel en République : l'argent et le pouvoir, 1914-1940*, Le Seuil, Paris, 1976 ; Denis Woronoff, *François de Wendel*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2001.

¹³ Jean-Philippe Passaqui, *La stratégie des Schneider : du marché à la firme intégrée, 1836-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

¹⁴ Ingo Kolboom, *La revanche des patrons : le patronat face au Front populaire*, Paris, Flammarion, 1986.

¹⁵ Patrick Fridenson, « Le patronat français », in René Rémond et Janine Bourdin (dir.), *La France et les Français en 1938-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1978, p. 139-158. Richard Vinen, *The politics of French business*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991. Philippe Mioche, « "Les sidérurgistes" », in François Bédarida et Jean-Pierre Azéma (dir.), *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 604.

¹⁶ Audrey Soria, « La Chambre de commerce de Lyon au XIXe siècle (1832-1908) », Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II, 1997 ; Philippe Lacombrade, « La Chambre de commerce, Paris et le capitalisme français (1890-1914) », Thèse de doctorat publiée, Université Paris X-Nanterre, 2002 ; Claire Lemerrier, *Un si discret pouvoir : aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

¹⁷ Alain Chatriot, *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002.

¹⁸ « Numéro spécial sur les associations économiques et groupes de pression en Europe aux 19e et 20e siècles », *Histoire, Economie et Société*, vol. 16-2, 1997, p. 279-298.

Dans les années 1970, l'intérêt pour les organisations patronales elles-mêmes est venu de chercheurs étrangers¹⁹. Michael J. Rust a ouvert la voie en étudiant le fonctionnement du Comité des Forges (CFF) de 1896 à 1914²⁰, plus rares étant les chercheurs français qui ont centré leur étude sur les organisations patronales elles-mêmes²¹. À partir des années 1990, quelques historiens²² ont apporté des éclairages sur certaines d'entre elles, notamment Joël Dubos sur la Fédération des industriels et des commerçants²³. À la suite des propositions de Patrick Fridenson²⁴, les chercheurs se sont ensuite interrogés sur le fonctionnement de l'organisation, tant par les compromis et les conflits que par les réseaux de solidarités. En effet, en reprenant la définition synthétique de l'organisation proposée par l'économiste Olivier Favereau²⁵, qui se caractérise par ses « dispositifs cognitifs collectifs permettant à un groupe, par voie d'apprentissage collectif, d'atteindre des objectifs globaux d'efficacité minimale », Patrick Fridenson invite les historiens à prendre en compte les méthodes d'analyse des sciences de l'organisation pour étudier les organisations patronales. La réflexion menée par Danièle Fraboulet sur les organisations de la métallurgie²⁶ emprunte ainsi des méthodes et des outils aux autres sciences sociales. À travers l'exemple de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières (UIMM), l'historienne a mis en lumière la genèse et le fonctionnement interne de l'organisation patronale, cerné ses acteurs, étudié ses stratégies, avant de se pencher sur l'étude de ses réseaux.

Depuis une dizaine d'années, un intérêt de la recherche universitaire a émergé pour les coalitions ou les associations patronales au niveau local, national ou international. Une série de colloques organisée par Danièle Fraboulet et Pierre Vernus de 2011 à 2014 a apporté un certain

¹⁹ Richard F. Kuisel, *Capitalism and the State in Modern France : renovation and economic management in the twentieth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

²⁰ Michael Jared Rust, « Business and politics in the third republic : the comite des forges and the french steel industry 1896-1914 », Thèse de doctorat, Princeton University, 1973.

²¹ Philippe Bernoux, *Les nouveaux patrons : le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise*, Paris, Editions ouvrières, 1974. Jacques Dumortier, *Le syndicat patronal textile de Roubaix-Tourcoing de 1942 à 1972 : une page d'histoire sociale*, Lille, Croix, 1975. Bernard Brizay, *Le Patronat : histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, Editions du Seuil, 1975. Georges Lefranc, *Les organisations patronales en France : du passé au présent*, Paris, Payot, 1976. Henri Weber, *Le parti des patrons : le CNPF, 1946-1986*, Paris, Le Seuil, 1986.

²² Jean-Marie Moine, *Les barons du fer. Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du 19e siècle aux années 1930. Histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Nancy, Editions Serpenoise, 1990. Danièle Fraboulet, *Les entreprises sous l'Occupation le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, Editions du CNRS, 1998. Laurence Badel, *Un milieu libéral et européen. Le grand commerce français, 1925-1948*, Paris, CHEFF, 1999. Jean Garrigues, *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine : en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

²³ Joël Dubos, « Aux origines du syndicalisme d'union patronale. André Lebon et la Fédération des industriels et des commerçants français, de la création en 1903 à la Première Guerre mondiale », Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre, 1999.

²⁴ Patrick Fridenson, « Les organisations : un nouvel objet », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 44, n°6, 1989, p. 1461-1477.

²⁵ Olivier Favereau, « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, vol. 4, 1989, p. 65-96.

²⁶ Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, 1901-1950*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2007.

nombre d'éclairages sur leur genèse²⁷, leurs formes et moyens d'action dans la sphère publique²⁸, leurs relations avec les autres organisations collectives²⁹, leur rôle dans la régulation de l'économie³⁰. Elle a aussi défini l'organisation patronale de manière générale tout en montrant les spécificités de certaines d'entre elles. Les organisations patronales sont avant tout des groupes de pression qui interviennent dans le débat public, et surtout dans l'élaboration de la législation sociale, dont les enjeux historiques sont à interroger.

Une histoire du droit du travail en construction

Les historiens ont étudié plusieurs lois sociales, notamment celles sur le travail des enfants de 1841³¹, sur les inspecteurs du travail de 1874 et de 1892³², sur les accidents du travail de 1898³³, sur les retraites ouvrières et paysannes de 1910³⁴, sur la journée de huit heures de 1919³⁵, sur la semaine de quarante heures³⁶, les conventions collectives³⁷ et les délégués du personnel de 1936³⁸. Ils se sont intéressés à leur genèse, à leur élaboration, à la position des différents

²⁷ Danièle Fraboulet, Pierre Vernus (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe : XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

²⁸ Danièle Fraboulet, Clotilde Druelle-Korn, Pierre Vernus (dir.), *Les organisations patronales et la sphère publique : Europe, XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

²⁹ Danièle Fraboulet, Cédric Humair, Pierre Vernus (dir.), *Coopérer, négocier, s'affronter les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

³⁰ Danièle Fraboulet, Michel Margairaz, Pierre Vernus (dir.), *Réguler l'économie : l'apport des organisations patronales : Europe, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

³¹ Francis Hordern, *La loi de 1841 sur le travail des enfants*, Aix-en-Provence, Institut régional du travail d'Aix-en-Provence, 1980.

³² Vincent Viet, *Les Voltigeurs de la République : l'inspection du travail en France jusqu'en 1914*, Paris, Editions du CNRS, 1994.

³³ Philippe-Jean Hesse, *Histoire des accidents du travail*, Faculté de, Nantes, 1976. Nathalie Crochepeyre, Bruno Dubois et Farid Lekéal, *La réparation des accidents du travail : pratiques et acteurs, XIXe-XXe siècles, France-Belgique*, Reuvre du, Lille, 2016.

³⁴ Bruno Dumons et Gilles Pollet, *L'État et les retraites : genèse d'une politique*, Belin, Paris, 1994.

³⁵ Patrick Fridenson et Bénédicte Reynaud, *La France et le temps de travail, 1814-2004*, Paris, Odile Jacob, 2004.

³⁶ Alfred Sauvy, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, éd. Fayard, Paris, Fayard, 1965. Jean-Charles Asselain, « *La loi des quarante heures et les conséquences de son application* », Faculté de Lettres-Sorbonne, 1965. Jean-Charles Asselain, « "La semaine de 40 heures, le chômage et l'emploi" », *Le Mouvement social*, n°54, 1966. Jean-Charles Asselain, « "La loi des quarante heures en 1936" », in Jean Bouvier, *La France en mouvement : 1934-1938*, éd. Champ Vallon, Champ Vall, Seyssel, Champ Vallon, 1986. Michel Margairaz, « "Les socialistes face à l'économie et à la société en juin 1936" », in Champ Vallon, (éd.). *La France en mouvement : 1934-1938*, éd. Champ Vallon, Champ Vall, Seyssel, Champ Vallon, 1986. Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991. Aurélie Philippe, « "Les quarante heures dans les mines de charbon sous le Front populaire" », *Nouvelle Revue du Travail*, vol. 7, 2015.

³⁷ Laure Machu, « *Les conventions collectives du Front populaire : construction et pratiques du système français de relations professionnelles* », Université Paris-Nanterre, 2011.

³⁸ Francis Hordern, *Naissance d'une institution : du contrôle ouvrier aux délégués du personnel, 1880-1939*, Aix-en-Provence, Institut régional du travail, 1988. Jean-Pierre Le Crom, *L'introuvable démocratie salariale. Le droit de la représentation du personnel dans l'entreprise (1890-2002)*, Paris, Editions Syllepse, 2003.

groupes politiques dans le débat parlementaire, aux influences de leur rédaction et à leur application.

À la fin des années 1990, partant du constat qu'il n'existait aucun recueil de lois françaises en matière de droit du travail, Jean-Pierre Le Crom dirige une première synthèse présentant les grands axes du droit du travail des lois d'Allarde-Le Chapelier de 1791 aux « lois Auroux » de 1982-1983³⁹. Cet ouvrage montre que, si le droit du travail commence à se construire au XIX^{ème} siècle, il concerne d'abord les femmes et les enfants, qu'il y a un décalage entre la volonté et l'application effective de ces lois et que ces dernières entérinent bien souvent un état de fait. Ce travail est complété en 2004 par un ouvrage sur le rôle des acteurs dans la genèse du droit du travail, du juriste à l'homme politique, en passant par les hommes d'État, les syndicats, et les patrons.⁴⁰ Le droit du travail continue d'intéresser les historiens à travers des notions transversales, comme l'inaptitude au travail⁴¹, ou la fabrication, la signification et l'usage de la dérogation⁴².

S'il existe de nombreuses études sur l'histoire du droit du travail, le monde de la mine reste un secteur à explorer et à interroger précisément du fait de l'avance qu'il a sur les autres professions au sujet de la législation sociale. Il est nécessaire de se focaliser sur l'histoire des techniques d'extraction du charbon et du monde de la mine pour entrevoir des réponses.

Une riche histoire du monde de la mine

Dans les années 1960-1970, les mines de charbon et les mineurs deviennent objet d'histoire au moment où se prépare la mort programmée des Charbonnages de France. Alors que les mineurs manifestent leur inquiétude lors d'une grande grève au printemps 1963, Michelle Perrot dirige un numéro spécial du *Mouvement social* sur « La mine et les mineurs »⁴³. La même année, le premier colloque interdisciplinaire organisé par la faculté des lettres de l'Université de Lille sur « Charbon et sciences humaines »⁴⁴ ouvrait la voie à une histoire du charbon, notamment à travers des études économiques et commerciales avec les communications de Bertrand Gille sur une tentative de classement des compagnies houillères françaises vers 1840 et de François Crouzet

³⁹ Jean-Pierre Le Crom, *Deux siècles de droit du travail : l'histoire par les lois*, Paris, Editions de l'Atelier-Éditions ouvrières, 1998.

⁴⁰ Jean-Pierre Le Crom, *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

⁴¹ Catherine Omnès et Anne-Sophie Bruno, *Les mains inutiles : inaptitude au travail et emploi en Europe*, Belin, Paris, 2004.

⁴² Patrick Fridenson, Laure Machu et Jérôme Pélisse, « *La dérogation, le droit et le travail (XIXe-XXIe siècle)*. Journée d'études du 21 septembre 2018 », Paris, Cahiers du CHATEFP, 2019.

⁴³ Michelle Perrot (dir.), « "La mine et les mineurs" », *Le Mouvement social*, vol. 43, 1963.

⁴⁴ Louis Trénard (dir.), *Charbon et sciences humaines : actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres de l'université de Lille en mai 1963*, Paris, Mouton, 1966.

sur l'importance du charbon anglais en France au XIX^{ème} siècle. À la suite de ce colloque, peu de travaux se sont intéressés à l'histoire des entreprises et à l'histoire économique et commerciale du secteur minier. Seuls deux thèses traitent de l'histoire d'une compagnie minière en particulier, celle de Pierre Guillaume sur la Compagnie des Mines de la Loire⁴⁵ en 1966 et celle de Jean-Michel Gaillard sur les Mines de la Grand'Combe (Gard)⁴⁶ en 1974. Un seul ouvrage analyse l'essor économique de l'industrie houillère dans une région en particulier, celui de Marcel Gillet, sur le Nord et le Pas-de-Calais⁴⁷. Les recherches sur le monde de la mine ont en fait plutôt eu comme centre d'intérêt l'histoire des mineurs, de leurs conditions de vie et de travail⁴⁸, de leurs luttes et de leurs organisations syndicales⁴⁹. En prenant comme exemple les *Mineurs de Carmaux*⁵⁰, Rolande Treppe s'intéresse à la constitution de ce groupe social, du paysan-mineur qui travaille à la mine à la morte saison agricole au mineur authentique qui se crée une identité propre et s'organise dans les années 1860-1870 en syndicat pour défendre ses intérêts.

À la fin des années 1980, alors qu'un doute plane sur l'importance du charbon dans l'économie et l'industrie française aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, Jean-Charles Asselain⁵¹ signale que le charbon constitue effectivement la première source d'énergie pour l'industrie et les ménages durant cette période et que la France a même dû en importer environ un tiers de sa consommation, du fait de sa production déficitaire. En effet, le charbon est un produit de première nécessité pour l'industrie lourde, notamment la sidérurgie et la métallurgie, les compagnies de chemins de fer et d'électricité, mais aussi pour le chauffage des ménages. Il couvre 88% des besoins énergétiques du pays en 1913, contre 9,5% pour le bois, 0,7% pour l'énergie hydraulique et 1,4% pour le gaz⁵².

⁴⁵ Patrick Fridenson, « *Les Mines de la Loire de 1854 à 1914* », Mémoire de DES, Université de Paris, 1965. Pierre Guillaume, *La Compagnie des mines de la Loire, 1846-1854 : essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, 248 p.

⁴⁶ Jean-Michel Gaillard, « Un exemple français de « ville-usine ». La Grand'Combe (Gard) et sa compagnie des Mines (1836-1921) », Thèse de doctorat, Université de Nanterre, 1974.

⁴⁷ Marcel Gillet, *op. cit.*

⁴⁸ André Lebon, *La vie quotidienne du mineur en 1900*, Escaudain, Association des Amis du Musée d'Escaudain, 1976. Bernard Plessy et Louis Challet, *La vie quotidienne des mineurs au temps de "Germinal"*, Paris, Hachette, 1984.

⁴⁹ Diana Cooper-Richet, « La fédération nationale des mineurs, contribution à l'histoire du syndicalisme français avant 1914 », Thèse de doctorat, Université Paris 1, 1976 ; Joël Michel, « Le mouvement ouvrier chez les mineurs d'Europe occidentale (Grande-Bretagne, Belgique, France, Allemagne) : étude comparative des années 1880 à 1914 », Thèse de doctorat, Université de Lyon II, 1987.

⁵⁰ Rolande Treppe, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Editions ouvrières, 1971.

⁵¹ Jean-Charles Asselain, *Histoire économique de la France du XVIII^e siècle à nos jours. 1. De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Le Seuil, 1984.

⁵² Pierre Chancerel, « Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921) », Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2012, p. 30.

S'ensuit une mosaïque d'études sur les bassins miniers, du Nord et du Pas-de-Calais⁵³ à la Loire⁵⁴, en passant par la Lorraine⁵⁵. Une synthèse de l'histoire des bassins miniers français est alors réalisée par Denis Woronoff⁵⁶.

Avec la fermeture des mines de charbon dans le Nord et le Pas-de-Calais en 1990 et en Lorraine en 2004, les ouvrages sur l'histoire des mineurs se multiplient pour faire revivre un monde au centre de la vie économique française depuis la première industrialisation⁵⁷. De grandes synthèses⁵⁸ sont également publiées, comme celle de Diana Copper-Richet qui s'intéresse tout particulièrement à la mémoire du *Peuple de la nuit*⁵⁹ à travers sa culture et son imaginaire, tout en faisant la synthèse des recherches sur les mineurs, des origines à la mort programmée des Charbonnages de France. C'est aussi à cette période que débutent les recherches sur la sécurité des mineurs⁶⁰ et sur la maladie professionnelle qui lui est traditionnellement associée, la silicose⁶¹. En 2006, le centenaire de la catastrophe de Courrières qui eut lieu au petit matin du 10 mars 1906 et qui fit 1 099 morts, suscite un intérêt nouveau des historiens. Les catastrophes minières particulièrement spectaculaires et extrêmement meurtrières dans le monde de la mine et qui bénéficient d'un retentissement public et médiatique considérable, sont alors étudiées⁶². Par ailleurs, deux monographies sont publiées, celle sur les Mines de la Machine de Nadège Sougy⁶³ et celle sur les Mines des Cévennes de Fabrice Sugier⁶⁴.

⁵³ Olivier Kourchid, *Production industrielle et travail sous l'occupation : les mines de Lens et les mineurs, 1940-1944*, Paris, Groupe de sociologie du travail, 1985. Odette Hardy-Hémery, *La reconstruction industrielle après la Première Guerre mondiale : les houillères du Nord*, Paris, Les Archives nationales, 1991.

⁵⁴ Jean-Pierre Burdy, *Le Soleil noir, Un quartier de Saint-Etienne (1840-1940)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.

⁵⁵ Serge Bonnet, *L'Homme du fer (1889-1940)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1990.

⁵⁶ Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France : du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1998.

⁵⁷ Joël Michel, *La mine, dévoreuse d'hommes*, Paris, Gallimard, 1993 ; Jean Tibi, *La mine et les mineurs de la Loire*, Clermont-Ferrand, Editions de Borée, 1998 ; Jean-François Kowalik, Aimé Malphettes et Pierre-Christian Guiollard, *Mineurs de fond au XX^e siècle dans les houillères du bassin de Carmaux-Albi*, Tarn, Jouac, P.C. Guiollard, 2005 ; Xavier Daumalin, Jean Domenichino et Philippe Mioche, *Gueules noires de Provence : le bassin minier des Bouches-du-Rhône (1744-2003)*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2005.

⁵⁸ René Leboutte, *Vie et mort des bassins industriels en Europe : 1750-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

⁵⁹ Diana Cooper-Richet, *Le peuple de la nuit : mines et mineurs en France : XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2002.

⁶⁰ Marie-France Conus et Jean-Louis Escudier, « Sécurité et transformations du système productif : application à l'industrie du charbon (1817-1988) », *ESKA, Entreprises et histoire*, n°17, 1997, p.49-72 ; Jean-Louis Escudier, « Les ingénieurs du corps des mines et l'évolution de la sécurité du travail minier aux XIX^e et XX^e siècles », *ESKA, Annales des Mines, Réalités industrielles*, 2011, p. 52-59.

⁶¹ Paul-André Rosental, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *La Documentation française, Revue française des affaires sociales*, vol. 2, 2008, p. 255-277.

⁶² Denis Varaschin et Ludovic Laloux (dir.), *10 mars 1906, Courrières, au risque de l'histoire*, Vincennes, GRHEN [Groupe de Recherche en Histoire de l'énergie], 2006. Marie-France Conus, Diana Cooper-Richet et Sébastien Cordeau, *10 mars 1906, Compagnie de Courrières : enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe*, Lewarde, Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais, 2006.

⁶³ Nadège Sougy, *Les charbons de La Machine, valorisation et commercialisation des produits d'une houillère nivernaise de 1838 à 1938*, Thèse, Université Paris 1 et Université de Genève, 2003.

⁶⁴ Fabrice Sugier, *Mineurs des Cévennes*, Montpellier, Editions Espace Sud, 1994.

Un nouveau cycle de recherches s'ouvre avec l'inscription des mines du Nord et du Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012. Si les historiens s'intéressent à la capacité d'adaptation et de reconversion des anciens bassins miniers⁶⁵, ils étudient aussi le monde de la mine sous de nouveaux aspects, comme la santé et les maladies professionnelles⁶⁶. Certaines anciennes questions sont également renouvelées, notamment le militantisme des mineurs avec Marion Fontaine⁶⁷, ou les problématiques du marché charbonnier pendant la Première Guerre mondiale avec Pierre Chancerel⁶⁸.

L'importance du charbon tant dans les domaines économique et commercial, que culturel et social, en font une énergie aux enjeux particulièrement politiques, ce qui soulèvent la question des acteurs qui y sont associés.

Le renouveau de l'histoire des patrons et des élites économiques

Il convient de s'intéresser aux acteurs du CCHF, aux patrons qui y adhèrent, y prennent des décisions, y diffusent leurs valeurs, s'y rencontrent, voire y travaillent de manière permanente⁶⁹.

Dans les années 1970⁷⁰, Maurice Lévy-Leboyer propose une interprétation nouvelle du patronat français en insistant sur la professionnalisation progressive de leur formation et sur le pragmatisme de leur action, confronté aux contraintes établies par l'État sur les entreprises et les marchés. De nombreux historiens ont ensuite retracé la vie de patrons, et plus particulièrement de dirigeants de grandes entreprises⁷¹. Plus récemment, à la suite de Jean-Noël Jeanneney⁷² et de

⁶⁵ Jean-François Eck, Karl Lauscke (dir.), « La reconversion des bassins charbonniers. Une comparaison interrégionale entre la Ruhr et le Nord-Pas-de-Calais », *Hors-série, Collection Histoire*, vol. 21, 2006 ; Sylvie Aprile, Matthieu de Oliveira et Béatrice Touchelay, *Les houillères entre l'État, le marché et la société : les territoires de la résilience XVIIIe - XXIe siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015.

⁶⁶ Judith Rainhorn (dir.), *Santé et travail à la mine, XIXe-XXIe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014.

⁶⁷ Marion Fontaine, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires » : essai d'histoire sociale*, Paris, Les Indes savantes, 2010 ; Marion Fontaine, « Sport, sociabilités et politisation », *Cahiers Jaurès*, vol. 219-220, 2016.

⁶⁸ Pierre Chancerel, *op. cit.*

⁶⁹ Olivier Dard et Gilles Richard, *op. cit.*

⁷⁰ Maurice Lévy-Leboyer, « Le patronat français a-t-il été malthusien ? », *Le Mouvement social*, n°88, 1974, p. 3-50 ; Maurice Lévy-Leboyer, *Le patronat de la seconde industrialisation*, Paris, Editions ouvrières, 1979.

⁷¹ Carol Kent, « Camille Cavalier and Pont-à-Mousson : an industrialist of the Third Republic », Thèse de doctorat, Oxford, St. Antony's College, 1972 ; J.-N. Jeanneney, *François de Wendel en République : l'argent et le pouvoir, 1914-1940*, *op. cit.* ; D. Woronoff, *François de Wendel*, *op. cit.* ; J.-P. Passaqui, *La stratégie des Schneider : du marché à la firme intégrée, 1836-1914*, *op. cit.*

⁷² Jean-Noël Jeanneney, *L'argent caché : milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XXe siècle*, Paris, Fayard, 1981, réédité en 1984 au Seuil.

Frédéric Barbier⁷³, Jean Garrigues a étudié les relations entre les patrons, le monde des affaires et celui de la politique⁷⁴. Enfin, une grande synthèse a présenté une vue d'ensemble sur les structures, les comportements et les dynamiques d'évolution du patronat⁷⁵. Pourtant, même si le terme « patron » est pris dans une conception large dans ce dernier ouvrage, du chef d'entreprise au permanent patronal, en passant par les proches collaborateurs, « l'état-major de l'entreprise »⁷⁶, il n'est pas évident que cela suffise à définir le profil des acteurs du CCHF. Ainsi, le terme d'« élite économique », entendue comme un individu disposant, dans la sphère économique, d'une autorité fondée sur la détention d'un pouvoir, d'informations, de compétences et/ou d'un statut socialement reconnu, le mettant à la fois en position de contrôler l'accès aux moyens de production et aux ressources financières, et en situation de peser sur les modalités de distribution des bénéfices tirés de ces moyens et ressources, sera privilégié. C'est Christophe Charle, qui par ses travaux sur la place des milieux d'affaires au sein de l'ensemble des élites dirigeantes, a ouvert la voie à une histoire des élites économiques⁷⁷ aujourd'hui en renouveau.

Une attention spécifique sera portée à une élite économique en particulier, les ingénieurs, qui ne cessent de susciter l'intérêt des historiens. À la suite du colloque du Creusot d'octobre 1980, un premier ouvrage fait état des travaux en cours et présente l'ingénieur dans l'histoire en général, dans l'entreprise et dans la société⁷⁸, tout en mettant de côté leur formation. Ce dernier aspect, qui permet de préciser la définition de « l'ingénieur », fait partie des préoccupations des recherches postérieures et fait l'objet d'un colloque⁷⁹ qui s'est tenu à Paris, en décembre 1984, à l'occasion du cinquantenaire de la loi du 10 juillet 1934 relative aux conditions de délivrance et à l'usage du titre d'ingénieurs diplômés⁸⁰. Quant à la célébration du bicentenaire de l'École polytechnique en 1994, elle est marquée par un colloque qui s'interroge notamment sur les finalités du concours d'entrée, la carrière des polytechniciens, l'identité de cette communauté et la généralisation du pantouflage dans les années 1880-1890⁸¹. Plus récemment, Bruno Marnot a étudié les ingénieurs

⁷³ Frédéric Barbier, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Droz, Genève, 1989.

⁷⁴ Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997. Jean Garrigues, *Les patrons et la politique : de Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2002.

⁷⁵ Jean-Claude Dumas, Alain Chatriot, Danièle Fraboulet, Patrick Fridenson et Hervé Joly, *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010.

⁷⁶ *Ibidem*, p. 10.

⁷⁷ Christophe Charle, *Les élites de la République : 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987.

⁷⁸ André Thépot, *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Editions ouvrières, 1985.

⁷⁹ André Grelon, *Les Ingénieurs de la crise : titre et profession entre les deux guerres*, Editions de l'EHESS, 1986.

⁸⁰ La loi du 10 juillet 1934 accorde aux ingénieurs la protection de leur titre. Ne pourront désormais se dire ingénieurs diplômés que ceux qui auront obtenu le diplôme d'une école d'État ou reconnue par l'État, ou par une commission, composée en grande partie d'ingénieurs, dans le cas d'une école privée.

⁸¹ Bruno Belhoste, Amy Dahan, Dominique Pestre[et al.], *La France des X, deux siècles d'histoire*, Economica, 1995.

parlementaires à travers une analyse prosopographique⁸². L'étude des 280 ingénieurs parlementaires, recensés entre 1871 et 1939, permet de les replacer dans le monde des ingénieurs de manière générale et de comprendre leur rôle dans l'élaboration de la politique industrielle de la Troisième République durant laquelle ils se sont imposés par leur expertise.

Pour le secteur minier en particulier, la place des ingénieurs des mines au sein du CCHF fera l'objet d'une analyse précise. Les ingénieurs des mines sont en fait de deux sortes : les ingénieurs du Corps des mines, fonctionnaires d'État, issus de l'École Polytechnique, et les ingénieurs civils des mines, diplômés de l'une des écoles des Mines françaises. Les premiers ont fait l'objet de plusieurs études à partir de la fin des années 1990. En présentant les origines du Corps des mines au XIX^{ème} siècle, André Thépot montre que, si les ingénieurs des Mines, issus de l'École Polytechnique, commencent leur carrière dans l'Administration minière, ils essaient ensuite dans la science et l'enseignement supérieur ainsi qu'aux postes de direction de grandes industries, dont les compagnies minières⁸³. Plus récemment, un colloque, organisé dans le cadre de la célébration du deux-centième anniversaire du décret du 18 novembre 1810 qui a organisé le Corps impérial des ingénieurs des mines, s'est attaché à mettre en lumière le rôle joué par ces hauts fonctionnaires à formation scientifique et technique dans le service de la France, dans la diffusion du savoir, dans l'industrie et dans la sécurité⁸⁴. Quant aux ingénieurs civils des mines, longtemps restés dans l'ombre de ceux du Corps, ils ont fait l'objet d'un colloque en 2014, qui a souligné leur omniprésence dans l'industrialisation du fait de leurs compétences techniques, de leur maîtrise de la gestion et de l'administration d'une entreprise⁸⁵.

Problématique, sources et méthodes

Ainsi, le CCHF sera étudié à la fois comme une organisation patronale, le représentant d'un secteur économique spécifique et un groupe d'individus plus ou moins influents à travers les périodes qu'il traverse. En tant qu'organisation patronale, sa période de structuration, son fonctionnement interne, ses ressources, ses stratégies, ses combats et ses échecs dans le débat public, ses rapports avec les autres acteurs économiques et son rôle dans la régulation de

⁸² Bruno Marnot, *Les ingénieurs au Parlement sous la III^e République*, Paris, Editions CNRS, 2000.

⁸³ André Thépot, *Les ingénieurs des mines du XIX^e siècle : histoire d'un corps technique d'Etat, 1810-1914*, Paris, Institut d'histoire de l'industrie, 1998 ; Arthur Pinta, "Des carrières aux mines : les carrières des ingénieurs du Corps des Mines dans l'entre-deux-guerres", Mémoire de Master 2, Lille 3, 2015.

⁸⁴ Anne-Françoise Garçon, Bruno Belhoste et Alii, *Les ingénieurs des Mines : cultures, pouvoirs, pratiques*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2013.

⁸⁵ Marco Bertilorenzi, Jean-Philippe Passaqui et Anne-Françoise Garçon (dir.), *Entre technique et gestion : une histoire des « ingénieurs civils des mines », XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Mines-ParisTech, 2016.

l'économie seront précisés. Son influence dans le débat parlementaire et dans l'élaboration d'une législation sociale en avance par rapport aux autres secteurs économiques sera tout particulièrement étudiée. Il s'agira non seulement de comprendre quelles sont les lois qui l'intéressent et quel poids il acquiert dans les négociations, mais aussi comment ces lois contribuent à renforcer son influence et son pouvoir. Étant le représentant d'un secteur économique spécifique, il conviendra de comprendre non seulement en quoi les conditions de travail propres à la mine font du CCHF une organisation patronale particulière, mais aussi quelle est sa place au sein du monde de la mine, quelle idéologie et quelle stratégie il met en place sur les questions financières, commerciales et techniques. Il s'agira de (re)placer cet acteur dans l'histoire de l'un des secteurs économiques les plus importants de la première industrialisation. Enfin, cette étude portera sur les hommes, adhérents, membres influents, permanents patronaux, qui sont liés et/ou jouent un rôle au CCHF. Il s'agira d'en établir leur biographie dans le but de définir leur position idéologique et d'en dégager des profils pour chaque période considérée avant d'en comprendre les réseaux de sociabilité qu'ils forment. L'objectif est non seulement de comprendre l'action qu'ils ont menée dans le débat public et la place qu'ils avaient au sein du CCHF, mais aussi de mettre en évidence les conflits internes s'il y en a eu.

Plus précisément, ce travail vise à mettre en lumière les rapports qui existent entre les compagnies minières, l'État et les ouvriers aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Pour répondre à cette question générale, une réflexion est à mener sur les sources et les méthodes de travail. Les archives du CCHF sont facilement accessibles aux Archives du Monde du Travail (ANMT) de Roubaix d'une part⁸⁶ et à la Bibliothèque nationale de France d'autre part. Plusieurs types de sources sont disponibles : des publications officielles du CCHF (annuaires, rapports aux assemblées générales, circulaires, notes techniques ou juridiques, rapports sur divers sujets), des dossiers concernant des lois en cours d'élaboration (documents parlementaires, enquêtes du CCHF, réponses des compagnies minières aux questionnaires d'enquête, résultats de l'enquête, demande d'audition par telles ou telles commissions parlementaires), des documents de gestion internes (budgets, bail locatif, compte-rendu de réunions plus informelles), de la correspondance avec les compagnies minières, des parlementaires, différents ministres ou secrétaires d'État. Aux objectifs divers et destinés à des publics différents, ces documents apportent des renseignements sur l'évolution des stratégies et des politiques patronales, mais passent, bien souvent, sous silence les discussions plus informelles entre les divers acteurs, les

⁸⁶ ANMT, 40 AS, Le Comité central des Houillères de France. Archives déposées aux ANMT en 2007 à la suite de la dissolution des Charbonnages de France.

négociations, les conflits. Seules quelques rares notes manuscrites livrent certains secrets dont les organisations patronales savent s'entourer. Ce corpus d'archives, comprenant un peu plus de 250 cotes, peut être complété par les publications des membres et des permanents patronaux du CCHF⁸⁷, les archives publiques de différents ministères⁸⁸, des commissions parlementaires, ainsi que les archives privées d'autres organisations patronales, l'UIMM par exemple, et de compagnies minières, notamment celle de Vicoigne, Noeux et Drocourt⁸⁹.

Ces divers documents sont soumis à trois types d'analyse. Premièrement, une étude des documents internes rend compte de son fonctionnement, de sa gestion quotidienne et de sa structure bureaucratique. Deuxièmement, une analyse de leur nature, ainsi que des discours qui sont associés à chaque type de document, éclaire les acteurs avec lesquels il est en relation, sa méthode de travail, ses stratégies, ses arguments, ainsi que la façon dont il se représente, est représenté et se fait représenter dans le débat public. L'objectif est de comprendre quels sont les arguments mis en avant et comment ceux-ci sont reçus en fonction des différents publics concernés et sujets traités. Troisièmement, l'exploitation de ces divers documents amène à s'interroger sur ses acteurs. La quête d'éléments biographiques est complexe, compte tenu de la discrétion du milieu des affaires. Différentes sources ont été mobilisées afin de constituer des notices biographiques⁹⁰ : annuaires du CCHF, notices nécrologiques, dossiers de la Légion d'honneur. Chacune de ces notices comporte l'état-civil, la formation, la carrière professionnelle, les postes d'administrateurs occupés dans les compagnies minières et dans les entreprises d'autres secteurs économiques, les fonctions syndicales et politiques, les fonctions dans des associations économiques ou des clubs ainsi que les décorations reçues. Ces données biographiques ont été saisies dans la base de données collectives (BHP) du laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA UMR 5190) en suivant la méthode du « Système modulaire de gestion de l'information historique » (SyMoGIH) visant à un stockage des données historiques permettant leur interopérabilité et une étude plus large sur les élites économiques. Ces données classées et ordonnées ont conduit à des analyses multivariées, de l'analyse de profils à l'analyse de réseaux.

Une étude du CCHF sur la longue durée et de manière chronologique, c'est-à-dire de ses origines dans les années 1840 à sa dissolution en 1940 par le régime de Vichy, est nécessaire pour identifier ses activités, ses centres d'intérêt, son positionnement idéologique et politique, ses

⁸⁷ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs : 1871-1953*, Montpellier, Carbonnerie-Copie, s.d.

⁸⁸ F/22, Durée du travail, Législation minière.

⁸⁹ Notamment les mines de Vicoigne-Noeux et Drocourt (1994 051) pour leurs dossiers sur le CCHF.

⁹⁰ Voir annexe 5.

combats et ses échecs, et pour tenter de mesurer l'influence qu'il acquiert dans le débat public, auprès de l'État, des compagnies minières et des syndicats ouvriers en fonction des contextes historiques. Cet ouvrage se divise en quatre parties, avec des césures chronologiques qui sont des événements soit nationaux, soit spécifiques au monde de la mine, soit particulièrement importants pour la vie interne du CCHF. Des années 1840 à 1906, le CCHF se structure pour devenir le représentant des compagnies minières en se définissant comme une organisation patronale, en mettant en place une stratégie de communication à l'égard de ses adhérents et de l'opinion publique en général, ainsi qu'un réseau de personnalités, et en inventant une stratégie de défense des intérêts des exploitants dans le débat public. La catastrophe de Courrières qui secoue le monde de la mine et l'opinion publique, et qui entraîne une réflexion nouvelle sur la sécurité des mineurs de la part de l'État et du CCHF lui-même marque la fin de cette première partie. La période avant la Première Guerre mondiale, de 1907 à 1913, rend compte de son adaptation face aux réflexions sur la sécurité des mineurs. Celui-ci multiplie ses services, le nombre de ses permanents patronaux et devient en retour de plus en plus attractif et influent dans le débat public. Son expertise est de plus en plus recherchée dans l'élaboration d'une législation minière de plus en plus soucieuse de la sécurité de ses travailleurs. Lors de la Première Guerre mondiale, l'État trouve dans le CCHF, tout comme dans d'autres organisations patronales, un partenaire essentiel pour la gestion de l'approvisionnement du pays en charbon et des compagnies minières en hommes et en matériaux. Une redéfinition des rapports entre exploitants et État s'opère alors et se poursuit dans les années 1920, le CCHF ayant un rôle important dans la reconstruction des compagnies minières dévastées pendant la guerre. La démission de son président-fondateur, Henry Darcy en 1925, marque la fin de la troisième partie. Jusqu'à l'année 1940, sous la présidence d'Henri de Peyerimhoff, le CCHF doit faire face à la crise économique et aux différentes politiques mises en place pour en sortir, notamment celle du Front populaire. Toutefois, ces difficultés économiques générales n'affaiblissent pas l'influence du CCHF dans le débat public, qui s'étend même aux institutions nationales et internationales. Comme la Confédération Générale de la Production Française (CGPF) et la Confédération Générale du Travail (CGT), il est dissout en 1940 par le régime de Vichy.

PREMIERE PARTIE.

GENESE ET STRUCTURATION

(ANNEES 1840-1906)

La naissance des organisations patronales est un processus complexe qui combine une période longue et discontinue de regroupements patronaux à différentes échelles avec un jeu de négociations délicat pour les dirigeants, qui doivent s'unir pour faire face à l'État, aux mouvements ouvriers et aux concurrents étrangers, alors qu'ils sont eux-mêmes concurrents sur le terrain des affaires. Ces organisations patronales, professionnelles ou interprofessionnelles, se multiplient dans les années 1860-1900, la loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats de 1884 ne constituant pas un facteur déclencheur. Elles ont donc soit des origines précoces lors de la première industrialisation et antérieures à la légalisation des syndicats, soit, plus tardives, à la fin du XIX^{ème} siècle, au cours de la seconde industrialisation. De manière générale, les raisons de leur création sont diverses : les discussions sur le libre-échange et le protectionnisme, notamment autour des droits de douane à la fin du XIX^{ème} siècle, un contexte immédiat comme un changement de régime ou la guerre, un adversaire commun, le mouvement ouvrier en structuration lui-même, voire en lutte ouverte, ou l'État et ses lois défavorables. Ainsi, les organisations patronales qui se fondent durant cette période se donnent trois missions essentielles : réguler l'économie en défendant les intérêts des dirigeants et de leurs entreprises, lutter contre l'ingérence de l'État et les organisations ouvrières dans leurs affaires, se constituer en clubs avec des valeurs communes et en réseaux de sociabilité. Toutefois, ces créations peuvent susciter des oppositions des dirigeants eux-mêmes qui ne saisissent pas dans l'immédiat l'intérêt d'un organe de représentation nationale⁹¹.

La période de structuration constitue un point essentiel de ce processus qui se réalise en deux temps. D'une part, ces jeunes organisations patronales mettent en place un fonctionnement interne, définissent des statuts, une structure administrative permanente ou non, des premiers services se résumant pour l'essentiel à une fonction d'informations commerciales, législatives, juridiques et techniques, des modalités de financement, les cotisations semblant fournir l'essentiel des ressources. Dans la plupart des cas, le fonctionnement interne est difficile à étudier faute de

⁹¹ Danièle Fraboulet, Pierre Vernus et (dir.), *op. cit*, Gennèse..

sources. D'autre part, pour arriver à leurs fins, ces unions jouent un rôle de *lobbying* dans le débat public et utilisent « souvent conjointement, un ensemble de modalités d'action tant sur les ressources (réseaux familiaux, scolaires ou autres des adhérents ou permanents) que sur les formes d'intervention dans l'espace public (occupation de postes par les responsables des syndicats patronaux dans les diverses institutions, financement de partis, de candidats aux élections, de la presse – à la fois moyen de pression et moyen d'information des adhérents, des autres acteurs et plus globalement de l'opinion) »⁹².

L'objectif de cette partie est non seulement de comprendre jusqu'à quel point le CCHF a des points communs avec les organisations patronales déjà étudiées, mais surtout de mettre en lumière ses spécificités et le rôle des questions minières dans sa structuration. Pour saisir les raisons qui amènent à sa constitution, il convient de s'intéresser aux premières formes d'unions des compagnies minières à partir des années 1840, à la structuration du mouvement ouvrier et à la mise en place d'un droit du travail par l'État. À partir de 1887, date de fondation officiellement retenue, sa période de structuration s'étale sur une dizaine d'années. Les statuts sont déposés en 1892, l'union de toute la profession tarde à être effective. Durant cette période de structuration, le CCHF ne tarde pas à mettre en place un fonctionnement interne, des premiers services et une stratégie d'actions dans le débat public. Cette période de structuration s'achève en 1906, date à laquelle son président comprend que des changements en termes d'organisation et de stratégies d'influence, sont nécessaires pour arriver à ses fins.

⁹² D. Fraboulet, C. Druelle-Korn et P. Vernus, *Les organisations patronales et la sphère publique : Europe, XIXe et XXe siècles*, op. cit., p. 10.

CHAPITRE 1. S'UNIR

Lors du vingt-cinquième anniversaire du CCHF, l'un de ses vice-présidents, Paul Cuvinot⁹³ (1837-1920), déclarait au président-fondateur, Henry Darcy⁹⁴ (1840-1926) : « Vous aviez à faire, d'un groupe de producteurs rivaux, des alliés de tous les jours ; il vous incombait de rapprocher et de composer les intérêts des bassins lointains, d'apaiser les amours-propres, et ayant fait à chacun sa place, d'utiliser chacun pour le plus grand bien de tous. Le CCHF n'était pas constitué depuis cinq ans que la quasi-totalité des charbonnages français y étaient entrés. Grâce à vous, ils n'en sortiront plus »⁹⁵. Dans le discours officiel, Henry Darcy est à l'initiative de cette nouvelle organisation patronale et parvient à négocier le ralliement de toutes les compagnies minières en cinq années alors qu'elles étaient très réticentes au départ et, de fait, peu nombreuses à le suivre dans son projet par souci d'indépendance. En revanche, ce discours officiel passe sous silence les raisons qui ont motivé sa création, les acteurs qui en sont à l'initiative, les discussions et les négociations, qui durent un temps, cinq années, mais qui ont permis d'allier « la quasi-totalité des charbonnages français ».

Des premières associations fondées dans les années 1840 à l'union de la profession dans les années 1890, la genèse du CCHF est un parcours complexe qui met en relation la concurrence dans les affaires d'hommes, de compagnies minières et de bassins miniers.

Pour unir la profession, le CCHF doit trouver un terrain d'entente entre les grandes sociétés qui veulent garder leur liberté de choix par tradition d'autonomie, les plus petites qui ne veulent pas être obligées de subir la loi des plus grandes, celles qui produisent un charbon de qualité qui préfèrent garder la main sur leurs ventes et les sociétés métallurgiques qui ont acquis des mines pour s'approvisionner directement en charbon, comme les établissements Schneider avec La Machine.

⁹³ Polytechnicien (1875) et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Paul Cuvinot (1837-1920) débute sa carrière comme ingénieur du service hydrographique du Doubs, avant d'être appelé à diriger le service de navigation de la Seine et des Ponts à Paris (1876). Nommé ingénieur en chef en 1877, il devient chef de cabinet du ministre Freycinet. Président de la Compagnie des Mines d'Anzin, il est aussi sénateur de l'Oise de 1879 à 1920. Voir Jean Jolly et Adolphe (dir) Robert, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1966.

⁹⁴ Danièle Fraboulet, *op. cit. Dictionnaire des dirigeants patronaux*, p.34. Jean-Claude Dumas [et al.], *op. cit. Dictionnaire*, p. 211-213. René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.

⁹⁵ Archives personnelles, Banquet du 28 novembre 1911, 25^e anniversaire de la fondation du CCHF et de la présidence de M. Darcy, 1886-1911.

Il doit aussi prendre en compte l'hétérogénéité des différents bassins miniers français et de leurs conditions d'extraction du charbon. Alors que ceux de la Loire et du Nord produisent la plus grande partie du charbon consommée en France, il existe de plus petits bassins miniers où les exploitations sont éparpillées. Découvert au XVIII^{ème} siècle, le bassin du Nord occupe la première place des régions productrices de charbon à partir de 1863. Avec un peu plus de 10 millions de tonnes de charbon par an, il fournit environ 45% de la production nationale en 1880⁹⁶. L'exploitation du charbon y débute en 1757 avec la fondation des Mines d'Anzin. Il faut attendre les recherches entreprises entre 1830 et 1850 pour que soient créées les Mines d'Aniche, Douchy, Vicoigne, Azincourt, Thivencelles et l'Escarpelle. Le bassin nordiste poursuit sa progression dans le Pas-de-Calais avec la découverte du charbon à Oignies en 1847. De nombreuses compagnies fleurissent par la suite, celles de Courrières, Lens, Bully-Grenay, Ostricourt et Liévin. À la fin du XIX^{ème} siècle, le bassin du Pas-de-Calais compte plusieurs des Mines les plus puissantes de France, dont Lens, Courrières, Bruay, Liévin, Marles et Dourges. En deuxième position arrive la Loire où les mines sont exploitées de façon rudimentaire et dispersée depuis le XIV^{ème} siècle. L'essor de ce bassin se réalise au début du XIX^{ème} siècle autour de Rive-de-Gier à l'Est. Le bassin se déplace ensuite vers l'Ouest dans la direction de Saint-Étienne. À la fin du XIX^{ème} siècle, il produit un peu moins de 3 millions de tonne de charbon, soit environ 15% de la production nationale. Quatre des mines les plus puissantes font partie de ce bassin, celles de Saint-Étienne, Rive-de-Gier, Loire et Montrambert. À côté de ces deux grands bassins miniers, de nombreuses petites localités productrices de charbon connaissent elles aussi, entre 1830 et 1850, un climat de fièvre, mais de moindre importance. Au sud de la Loire, le bassin du Gard, comprenant une vingtaine de mines dont les plus importantes sont celles de la Grand-Combe et de Graissessac, produit environ 870 000 tonnes de charbon en 1860 et 1 300 000 au début de la Troisième République, soit 10% de la production nationale, ce qui le place en première position parmi les petits bassins miniers⁹⁷. La Bourgogne est également une région partiellement minière avec les Mines d'Épinac, du Creusot et de Blanzey-Montceau-les-Mines. Deux familles se partagent ces gisements : les Chagot, propriétaires de Montceau-les-Mines à partir de 1833 et les Schneider⁹⁸ qui acquièrent le Creusot en 1836 ainsi que les houillères de La Machine en 1869. En Auvergne, il existe de nombreuses localités dont les plus importantes sont celles de Châtillon-Commentry et de Commentry-Fourchambault. À côté de ces trois bassins secondaires, des exploitations

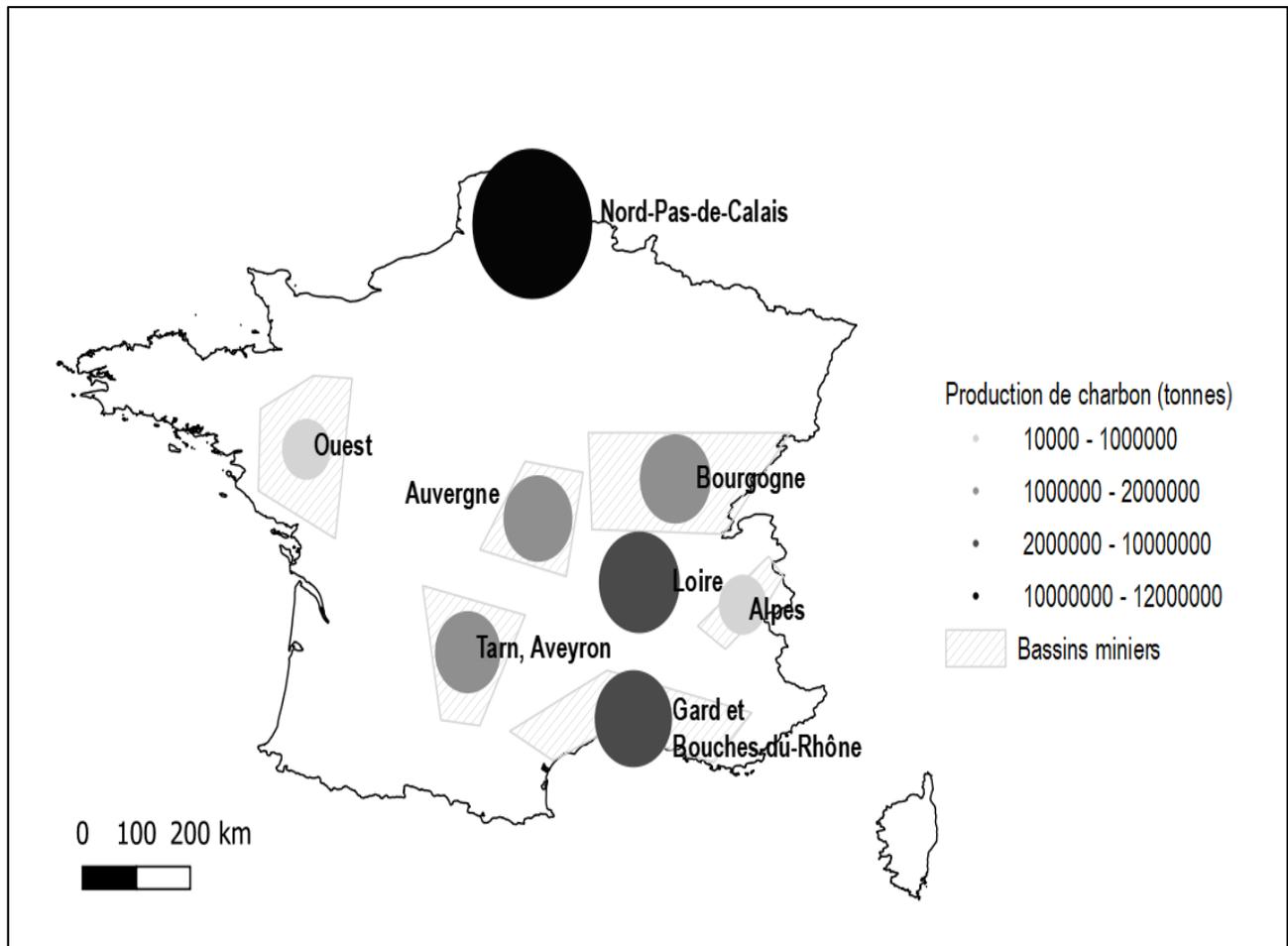
⁹⁶ Denis Woronoff, *op. cit.*, p. 331.

⁹⁷ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 24.

⁹⁸ Jean-Philippe Passaqui, *op. cit.*

marginales sont connues dans l'Isère, avec les Mines de La Mûre, dans le Tarn et l'Aveyron avec Carmaux et Aubin, ainsi que dans le Grand Ouest.

Figure 1. Production de charbon (en tonne) par bassin en 1887⁹⁹



Ces différentes compagnies minières se disputent des parts de marché essentiellement dans deux espaces, les marchés lyonnais et parisiens, qui représentent 20% du total de la consommation de charbon à la fin du XIX^{ème} siècle¹⁰⁰. Le reste se constitue essentiellement d'une mosaïque de zones d'influence de chaque bassin houiller. Les consommateurs, industries et ménages, sont essentiellement approvisionnés en charbon par les compagnies minières de leur propre bassin selon les principes de la libre concurrence.

Comment expliquer la fondation d'une union d'exploitants si différents dans les affaires ?

⁹⁹ Voir annexe 2.

¹⁰⁰ La Seine consomme 3 357 000 tonnes de charbon et le Rhône, 964 000, en 1887 (*in* BNF, 4-LF-262-3 (1888), *La Statistique de l'Industrie Minérale*, 1888, p.15.).

Une fondation aux multiples facteurs (années 1840-1887)

Trois facteurs expliquent la fondation de cette organisation patronale : des enjeux commerciaux, la structuration et la stratégie du mouvement ouvrier, une intervention de plus en plus importante du législateur dans leurs affaires.

Des enjeux commerciaux

Fondée en 1840 pour une durée de trois ans, l'Union des houillères françaises en est un premier exemple. Cette initiative vient tout particulièrement des Mines du Nord, et surtout d'Anzin, la plus puissante compagnie minière de ce bassin. La cotisation est fixée à 50 centimes par 1 000 hectolitres extraits avec un minimum de 150 francs et un maximum de 1 500 francs de cotisation par exploitant. Ces recettes servent à financer les publications de l'Union et à payer les honoraires de son secrétaire, Jules-François Burat¹⁰¹ (1807-1885). Cette association a pour objectif de s'opposer à la constitution d'une union douanière franco-belge et donc à la réduction des droits de douane sur les charbons étrangers. Autrement dit, celle-ci tente de maintenir le prix des charbons français inférieur à celui des charbons étrangers sur le marché national, et surtout dans le Nord et le Pas-de-Calais où les charbons locaux sont de plus en plus concurrencés par ceux de Belgique.

En effet, d'une part, étant donné que la France ne produit que 45% de sa consommation dans la première partie du XIX^{ème} siècle, elle a besoin des charbons étrangers pour compenser ce manque, et, d'autre part, le charbon français s'impose difficilement en France au XIX^{ème} siècle du fait de son prix de vente élevé, qui dépend presque exclusivement de son coût de transport. En effet, à l'échelle nationale, le coût moyen du transport d'une tonne de charbon représente la moitié de son prix de vente, sans variation importante entre les années 1830 et 1870¹⁰². Plus le charbon s'éloigne de sa zone de production, plus il est cher. Par exemple, en 1879, les consommateurs des Côtes-du-Nord doivent payer environ 26 francs la tonne, tandis que ceux du Pas-de-Calais seulement 15,50 francs¹⁰³. Le prix de revient correspond à l'autre moitié du prix de vente. Il comprend les coûts de production, constitués à environ 60% des salaires - l'industrie charbonnière étant une industrie de main-d'œuvre, et des investissements dans les techniques d'extraction et les installations qui varient d'un bassin à un autre. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, situé à près

¹⁰¹ Sorti de l'Ecole polytechnique en 1827, Jules-François Burat (1807-1885) s'oriente vers le journalisme économique. Il est nommé à la chaire d'Administration et de Statistique industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris en 1854.

¹⁰² Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 202.

¹⁰³ Denis Woronoff, *op. cit.*, p. 202.

de 700 mètres de profondeur, le charbon y est le plus complexe à extraire donc le plus cher du territoire, et malgré des droits de douane très élevés, les importations de charbon belge, moins cher à produire, parviennent à concurrencer la production locale. Le charbon belge est le plus important sur le marché français tout au long du XIX^{ème} siècle. Il provient des bassins de Mons, Liège et Charleroi, qui se situent dans le prolongement du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. Il s'écoule essentiellement dans le bassin nordiste et dans la région parisienne.

À la fin de l'année 1842, l'union douanière franco-belge est abandonnée ce qui a deux conséquences. Premièrement, l'Union des Houillères, qui a d'ailleurs contribué à l'échec des pourparlers, est rompue¹⁰⁴. Cette association n'a regroupé qu'une minorité de charbonnages, essentiellement ceux du Nord, sur un point précis. La menace de ces projets n'a pas été suffisante pour fonder une union nationale permanente. Deuxièmement, les positions du charbon belge s'affaiblissent progressivement. Son aire de diffusion en France se réduit d'année en année. Les charbons belges deviennent trop chers et la distance qui sépare les mines belges des points de consommation français les grève de frais de transport prohibitifs. Ils sont peu à peu concurrencés par les charbons anglais qui prennent leur essor au cours du XIX^{ème} siècle avec la levée progressive des droits de douane écrasants qui pesaient sur cette matière première. Les importations de charbons anglais augmentent rapidement, dépassant les 500 000 tonnes en 1845¹⁰⁵. Provenant des bassins du Pays de Galles et de Durham-Northumberland par voie maritime, le charbon anglais jouit d'une position prépondérante, voire d'un monopole, dans toutes les régions proches de la mer d'une part, et éloignées des grands bassins houillers d'autre part, c'est-à-dire dans l'Ouest. Ils sont également consommés sur la côte au Nord de la Somme et sur la côte méditerranéenne, où ils sont concurrencés par les charbons français du bassin du Nord d'une part, et du Gard d'autre part. Ils ne parviennent pas à pénétrer en grande quantité l'intérieur du territoire du fait du prix élevé des transports. Ils s'assurent tout de même une part non négligeable du marché parisien en remontant la Seine depuis Rouen. Par exemple, en 1898, la capitale française en reçoit environ 60 000 tonnes¹⁰⁶.

Dans ce contexte, un nouveau Comité des Houillères est reconstitué en 1851. Il est une nouvelle fois fondé à l'initiative d'Anzin. Il regroupe d'autres exploitations du bassin nordiste, Vicoigne, Aniche et Thivencelles notamment, ainsi que celles des autres bassins miniers français, à l'exception de celles du Pas-de-Calais qui préfèrent s'appuyer sur un comité régional de

¹⁰⁴ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 134-135.

¹⁰⁵ Louis Trénard (dir.), *op. cit.*, p. 177.

¹⁰⁶ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 27-28.

défense¹⁰⁷. Le nouveau secrétaire de cette union, Amédée Burat¹⁰⁸ (1809-1883), est le frère du précédent. Celui-ci s'est intéressé à l'essor des chemins de fer, perçu comme responsable de l'entrée en France des charbons étrangers, ainsi qu'à la redevance des mines¹⁰⁹, seul impôt sur les bénéfices qu'ait connu l'industrie française au XIX^{ème} siècle. La cotisation est la même que pour l'union précédente avec un maximum fixé, cette fois-ci, à 2 400 francs par exploitant. Les dépenses sont identiques à la précédente union. Ce comité survit à la guerre de 1870-1871, cesse progressivement ses activités et disparaît au début des années 1870.

Dans les années 1870, le prix de vente du charbon augmente, traduisant une augmentation de sa demande et des besoins accrus de l'industrie sidérurgique et des chemins de fer qui se sont convertis à ce combustible. La consommation de charbon est multipliée par 20 entre le début et la fin du siècle, passant de 2 000 000 tonnes environ dans les années 1820 à 40 000 000 tonnes environ dans les années 1890. Dans le même temps, sa production est multipliée par 30, passant de 900 000 tonnes environ à 28 000 000 tonnes environ¹¹⁰. À la fin du siècle, la situation se stabilise, la production couvre à peu près 70% de la consommation nationale, le reste étant couvert par des importations de charbons étrangers, belges et anglais.

Les compagnies minières font l'expérience de premières formes d'associations nationales qui se fondent autour d'enjeux commerciaux et se défont une fois l'objectif atteint. Toutefois, la défense des charbons français face à ceux de l'étranger n'est pas suffisante pour pérenniser les unions patronales. La structuration du mouvement ouvrier et l'intervention croissante de l'État en donnent des raisons supplémentaires.

La structuration et la stratégie du mouvement ouvrier

La structuration du mouvement ouvrier pousse les compagnies minières à réagir. En effet, les ouvriers les accusent progressivement de régir toute leur vie et cherchent à s'imposer et à se faire entendre. Ils commencent par fonder leur propre caisse de secours et de retraites. En 1866,

¹⁰⁷ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 139-141.

¹⁰⁸ Passionné de géologie, Amédée Burat (1809-1883) a suivi les cours d'Elie de Beaumont et de Dufrénoy à l'École des Mines de Paris (1830-1832). Ingénieur civil des mines, il commence par passer quelques années de sa vie professionnelle dans l'industrie (1833-1837). Nommé professeur à l'École centrale des arts et manufactures en 1838 pour y enseigner la minéralogie, la géologie et l'exploitation des mines, il y fait une longue carrière jalonnée de la publication de nombreux ouvrages, parmi lesquels son *Traité de géologie appliquée* (1843, rééd. 1871). Ses travaux sont alimentés par ses nombreux contacts avec l'industrie minière dont il est un conseiller apprécié.

¹⁰⁹ La redevance minière comporte deux parties : une redevance annuelle fixe de 10 francs par kilomètre carré de concession et une redevance proportionnelle, évalué au 1/20^e du produit net de l'exploitation minière. Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'impôt sur les mines s'élève à près d'un million de francs, soit 80 000 francs de redevance fixe pour 800 000 hectares concédés, et 830 000 francs pour la redevance proportionnelle.

¹¹⁰ Denis Woronoff, *op. cit.*, p. 200-201.

une société de prévoyance, la Caisse Fraternelle des mineurs de la Loire, voit le jour. En 1869, près de la moitié des mineurs de la Loire, 5 000 environ, appartiennent à cette association. Suite à cette première expérience concluante, des militants fondent, en 1876, un premier syndicat, la Chambre des mineurs de la Loire, qui connaît des débuts difficiles. En 1881, le nouveau secrétaire général, Michel Rondet¹¹¹ (1841-1908), décide d'en faire un instrument de lutte et présente son programme auprès des députés républicains à Paris : huit heures de travail par jour, l'abolition du travail à la tâche pour le remplacer par un tarif fixant la journée de chaque catégorie de travailleur, l'organisation d'une caisse de secours et de retraites centralisée pour les mineurs du bassin de la Loire, ainsi que la reconnaissance des délégués-mineurs. L'idée d'un groupement national fait progressivement son chemin. Du 24 au 31 octobre 1883, le premier Congrès national des mineurs se tient à Saint-Étienne. Les représentants, parmi lesquels Émile Basly¹¹² (1854-1928), y décident la fondation de la Fédération nationale des mineurs de France, dont le secrétaire général est aussi Michel Rondet. Cette organisation syndicale s'affiche comme un mouvement modéré placé sous la protection de l'État. Elle demande une nationalisation des houillères et le vote de lois favorables aux mineurs. À l'aube du XX^{ème} siècle, elle compte entre 40 et 50 000 adhérents et fonde des chambres régionales. Elle reste en dehors de la CGT jusqu'en 1908 en raison de désaccord sur la question de la grève générale. Pourtant, sur le terrain, ces syndicats réformistes sont constamment confrontés à des arrêts de travail spontanés, qu'ils tentent de canaliser vers des revendications précises débouchant sur des négociations.

En effet, dans le même temps, les mouvements de grève s'organisent, deviennent plus longs et plus puissants¹¹³. En 1884, durant la grande grève d'Anzin qui dure 56 jours, 11 000 ouvriers arrêtent le travail contre la mise en place de la rémunération à la tâche et du système de marchandage. Ces grandes grèves revêtent un caractère violent, qui atteint un sommet lors de la

¹¹¹ Issu d'une famille de mineurs, Michel Rondet (1841-1908) est lui-même mineur jusqu'en 1868, date à laquelle il est licencié. Il est l'un des fondateurs de La Fraternelle (1866). Il est élu secrétaire général du syndicat des mineurs de la Loire (1881), puis de la Fédération nationale des Mineurs pendant treize ans. Il milite pour la création de délégués mineurs.

Voir Claude PENNETIER (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Le Maitron*, Paris, Éditions de l'Atelier – Éditions ouvrières, 2007

¹¹² Fils d'une herscheuse de la Compagnie d'Anzin et d'un ouvrier tonnelier, Émile Basly est galibot dès 11 ans à Denain. Renvoyé en 1880 à la suite d'une grève à laquelle il a participé, il fonde, en 1883, la Chambre syndicale des mineurs du Nord. Il devient ensuite président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais en 1894, après avoir été élu député-mineur socialiste en 1885 à Paris, puis à Lens en 1891. En 1900, il accède à la mairie de Lens, puis au Conseil général, charges qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1928.

Voir Claude PENNETIER (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Le Maitron*, Paris, Éditions de l'Atelier – Éditions ouvrières, 2007 ; Jacques JULLIARD, *Autonomie ouvrière : études sur le syndicalisme d'action directe*, Paris, Seuil, 1988.

¹¹³ Sur les grèves, voir Bruno Mattei, *Rebelle, rebelle ! Révoltes et mythes du mineur : 1830-1946*, Seyssel, Champ Vallon, 1987, 318 p.

grève de Decazeville. Le 26 janvier 1886, les mineurs de cette compagnie se révoltent contre leur directeur, l'ingénieur Jean-Jules Watrin, qui ne cesse de diminuer les salaires de ses ouvriers, et demandent sa démission. Face au refus de Watrin, la tension monte et les mineurs révoltés le défenestrent, ce qui souligne la haine accumulée contre lui. Les mineurs espèrent l'ouverture de négociation nationale. Toutefois, le réformiste Émile Basly, qui, comme les compagnies minières, ne veut pas d'un accord national, qui lui aurait retiré une partie de son autonomie, engage les négociations uniquement avec les compagnies du Nord. Une convention régionale est alors signée. Comme d'autres représentants de syndicat ouvrier, Émile Basly préfère laisser l'État intervenir dans la reconnaissance d'une législation plus favorable aux mineurs.

En justifiant l'intervention du législateur dans les compagnies minières par la loi de 1810¹¹⁴, les dirigeants des syndicats ouvriers participent au vote d'un droit du travail précoce et spécifique aux mineurs. Ces réformistes adoptent dès la fin du XIX^{ème} siècle une stratégie parlementaire et se font élire députés, comme Émile Basly¹¹⁵, ils sont appelés députés mineurs. Leurs revendications se transforment en propositions de lois soumises au vote des Chambres. Dans les années 1880, ils déposent plusieurs propositions de lois pour améliorer les conditions de vie et de travail des mineurs. Ils demandent notamment la création d'une caisse centrale de secours et de retraite, ainsi que la reconnaissance légale de délégués mineurs. Cette activité parlementaire entraîne une levée de boucliers des industriels qui ne veulent pas d'une intervention du législateur dans leurs affaires.

Le développement d'un droit du travail

En effet, ces propositions de lois remettent directement en question leur gestion sociale de la main-d'œuvre. La chronologie de leurs discussions les pousse à s'unir au cours de l'année 1886-1887.

La proposition de loi sur les accidents du travail est introduite à la Chambre des députés le 19 mai 1880 par le député socialiste Martin Nadaud¹¹⁶ (1815-1898). Elle renverse la tendance

¹¹⁴ L'exploitation minière est fondée sur un régime de concession. Selon la loi du 22 avril 1810, la propriété du sous-sol est attribuée par l'État en concession illimitée à un exploitant qui doit verser en contrepartie une redevance proportionnelle au revenu net de l'extraction, l'État n'étant pas associé aux bénéfices de la société exploitante. L'acte de concession, qui fonde une propriété au bénéfice de l'exploitant, vient du Conseil d'État, après avis du ministre de l'Intérieur, qui est à la tête de l'Administration des Mines au début du XIX^{ème} siècle.

¹¹⁵ L'un de ses collègues est Arthur Lamendin (1852-1920), député de Béthune II puis III (1892-1919), maire de Liévin (1905-1912) et conseiller général de Lens-ouest (1907-1919).

¹¹⁶ Originaire de la Creuse, Martin Nadaud (1815-1898) est le fils de cultivateurs-maçons. En 1830, il part à Paris pour apprendre le métier de son père et découvre les conditions de vie des travailleurs parisiens. Autodidacte, il intègre les milieux socialistes et commence à se faire connaître dans les milieux de l'émigration. Banni sous le Second Empire, il devient député de la Creuse en 1876 et défend l'instauration de retraites ouvrières, la reconnaissance de la

en matière d'accident du travail, et part du principe que c'est au patron de démontrer que l'accident est dû à une faute de l'ouvrier, sinon il en est responsable. Ce principe repose sur l'idée qu'en cas d'accident dans le cadre du travail, l'employeur a une obligation de réparation, sans que soit posée la faute de l'un ou de l'autre. Il impose également une réparation forfaitaire et automatique des accidents du travail dont le coût est uniquement supporté par l'exploitant¹¹⁷. Le débat parlementaire commence en 1881, et la proposition de loi est adoptée par la Chambre des députés le 23 octobre 1884, puis transmise au Sénat. À la suite de plusieurs amendements et contre-projets, le principe du risque professionnel est à nouveau discuté à la commission de la Chambre des députés à partir de janvier 1887.

Quant au principe des délégués mineurs, évoqué le 6 juin 1881 lors du congrès socialiste de la région de l'Est, Michel Rondet le définit en ces termes : « Nous demandons la reconnaissance, par la loi, de délégués mineurs chargés d'accompagner les gardes mines¹¹⁸ sur les lieux d'accidents et de dresser les procès-verbaux en commun, attendu que, très souvent, ces rapports sont faits en faveur des compagnies, soit par des moyens de corruption, soit par manque de connaissances pratiques, soit par des travaux exécutés après l'accident »¹¹⁹. Les mineurs cherchent à instaurer un contre-pouvoir face aux conclusions des ingénieurs des compagnies minières, perçues comme inexactes, afin d'établir la vérité des faits en cas d'accident. Pour les exploitants, cette mesure remet directement en cause leur décision en matière de sécurité. Cette revendication ouvrière est relayée à la Chambre des députés à partir de 1885. Après avoir été votée par la Chambre et modifiée par le Sénat, la proposition de loi revient devant la Chambre Basse en novembre 1886 à la suite du rapport du député radical Louis Guillaumou¹²⁰. En proposant que d'anciens ouvriers soient élus délégués mineurs, ce texte préoccupe tout particulièrement les exploitants qui refusent que des étrangers des chantiers et des installations, soient élus à cette fonction.

Quant aux caisses de secours et de retraite, également évoquées en 1881, elles font partie d'un programme syndical élaboré en 1882 et diffusé par une brochure baptisée *Cahiers de*

responsabilité des employeurs dans les accidents du travail. Il est battu aux élections législatives de 1889, et se consacre à l'écriture.

Voir Claude PENNETIER (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Le Maitron*, Paris, Éditions de l'Atelier – Éditions ouvrières, 2007.

¹¹⁷ Jean-Philippe Hesse, « Le nouveau tarif des corps laborieux : la loi du 8 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail », in Jean-Pierre Le Crom, *op. cit.*, p. 93.

¹¹⁸ Employé assistant l'ingénieur des mines dans ses tâches, et appartenant à un Corps à partir de 1840.

¹¹⁹ Jean-Pierre Le Crom, *op. cit.*, p. 14-15.

¹²⁰ Né à Carcassonne dans une famille d'ouvriers, Louis Guillaumou (1885- ?) est d'abord menuisier à Chalon-sur-Saône, puis à Lyon. Nommé conseiller municipal à Lyon, il est élu député de 1885 à 1893 et prend place à la gauche radicale.

doléances des mineurs dans laquelle les ouvriers réclament un ensemble de mesures de protection sociale qu'ils présentent comme un tout : la limitation de leur temps de travail, la refonte de leur système d'assurance, une meilleure protection contre les accidents et l'organisation de leur prévention sous responsabilité ouvrière, une retraite garantie payée en fonction du temps de travail effectué et non de l'âge, ainsi qu'un salaire minimum. En juillet 1882, deux délégués mineurs de la Loire réclament aux différents groupes parlementaires la création de caisses alimentées par des cotisations mixtes, patronales et salariales, permettant de verser une retraite de 2 francs par jour, après 25 ans de travail, quel que soit l'âge du mineur¹²¹. L'intervention du législateur dans le système de protection sociale des mineurs préoccupe tout particulièrement les exploitants qui, dans le cadre de leurs œuvres sociales, en sont à l'initiative depuis les années 1820. Les caisses de secours sont pour la plupart créées à la suite d'une catastrophe minière, les exploitants espérant ainsi dissuader les ouvriers de recourir à la justice en leur promettant un secours. Dans les années 1880, il ressort d'une enquête prescrite par le ministère des Travaux publics, que sur 111 300 ouvriers occupés en décembre 1883 dans ces mines, 109 200, soit 98%, participaient à des caisses constituées par les exploitants¹²². Ce sont plutôt des caisses de secours, toutes ne servent pas des retraites. La majorité des caisses prévoit des pensions en cas d'incapacité de travail, et non des retraites à âge fixe. Pour celles qui prévoient un droit à la retraite, les pensions sont subordonnées à des conditions restrictives, comme l'accomplissement d'une durée minimum de services dans la même exploitation, entre 20 et 30 ans. Dans l'ensemble, ces caisses ont des fonds mixtes : subventions patronales et prélèvements sur les salaires ouvriers. En revanche, leur gestion est entièrement aux mains des compagnies minières, même si les mineurs participent à leur financement. Par ailleurs, les pensions versées sont très disparates. En 1882, les pensions variaient de 33 centimes à 1,65 franc par jour, les pensions de vieillesse et d'invalidité s'échelonnaient, en 1892, suivant les exploitations, entre 120 et 800 francs par an, le montant moyen se situait à 340 francs par an¹²³. Les ouvriers contestent cette pratique pour trois raisons : l'esprit qui imprègne ces institutions, à savoir le paternalisme, l'autoritarisme du fonctionnement des caisses soumises à l'autorité patronale, ainsi qu'une gestion qui détourne les objectifs des caisses de secours en endossant les frais d'accident et les œuvres sociales¹²⁴. Ce sont les

¹²¹ Diana Cooper-Richet, « La protection dans les mines des origines à 1894 », in *Santé et retraite des mineurs : un siècle et demi d'histoire (colloque de La Ricamarie, 26, 27 octobre 1994)*, Montreuil, Institut d'histoire sociale minière, 1995, p. 12.

¹²² Anne Reimat, *Les retraites et l'économie : une mise en perspective historique, XIXe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 125.

¹²³ *Ibidem*, p. 126.

¹²⁴ Rolande Trempé, « Rapide historique introductif » in *Santé et retraite des mineurs : un siècle et demi d'histoire (colloque de La Ricamarie, 26, 27 octobre 1994)*, *op. cit.*, p. 6.

propositions de loi de Waldeck Rousseau¹²⁵ et d'Émile Brousse¹²⁶ du 30 novembre 1882 et celle de Marius Chavanne et Émile Girodet¹²⁷ du 13 mars 1883, ainsi que le rapport Mazon du 7 juillet 1885, qui proposent la création de caisses de prévoyance destinées à assurer des pensions de retraite et de secours en cas d'accident ou de maladie aux mineurs, alimentées par un prélèvement de 5% sur les salaires, ainsi qu'une allocation obligatoire et égale des compagnies minières¹²⁸. Le principe de l'obligation des compagnies minières à participer aux caisses de secours et de retraites est justifié par la loi de 1810, c'est-à-dire par le fait que « le droit pour l'État d'imposer cette charge aux exploitants résulte de la nature même de la propriété souterraine et du monopole de la concession »¹²⁹. Un nouveau rapport parlementaire en décembre 1886 relance les débats à la Chambre des députés, et la commission de la Chambre adopte de nouvelles dispositions en janvier 1887¹³⁰. Pour alimenter les caisses de secours et de retraite, c'est finalement un prélèvement total sur les salaires de 10% à partager de manière égale entre chacune des parties qui est retenu.

C'est dans ce contexte de débats parlementaires de l'année 1886 et du début de l'année 1887 que les exploitants cherchent à défendre leurs intérêts. Ces trois propositions de lois qui remettent en question leur indépendance dans leurs affaires s'ajoutent à la concurrence des charbons étrangers ainsi qu'à la structuration et à l'affirmation du mouvement ouvrier. Ces facteurs successifs poussent les exploitants à s'organiser et à chercher à contrecarrer l'ingérence du législateur dans leurs affaires.

¹²⁵ La proposition Waldeck-Rousseau avait pour objet une législation spéciale et privilégiée en faveur des mineurs. Le projet comportait la création de deux caisses de prévoyance : l'une pour retraites, assurances en cas d'accidents et de décès ; l'autre pour maladies. La liberté était laissée aux ouvriers d'y adhérer et de verser un montant de leur choix. Les concessionnaires et l'État devaient participer au financement. La retraite était acquise après 25 ans de services quel que soit l'âge.

¹²⁶ La proposition Brousse avait pour objet d'obliger les exploitants à instituer une caisse de retraites et de secours moyennant un prélèvement de 3 à 6% sur le salaire des mineurs, et de 10 à 15% des bénéfices distribués, et des subventions de l'État. Ces caisses devaient fournir des secours et indemnités aux malades et blessés quelles que soient les causes de l'accident ; et des pensions de retraite. Elles devaient être administrées par les ouvriers.

¹²⁷ La proposition Chavanne et Girodet prévoyait la création d'une caisse centrale de prévoyance et de retraites au profit des mineurs. Cette caisse était alimentée par des prélèvements de 5% sur le salaire de tous les ouvriers, par une allocation égale de la compagnie, par une subvention de l'État. Elle avait pour but de pourvoir aux risques d'accidents, et de servir une pension de retraite aux vieux ouvriers.

¹²⁸ Documents Sénat, Session ordinaire de 1893, Séance du jeudi 26 janvier 1893, Annexe n°24.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ La commission parlementaire propose la création de trois caisses, une pour les accidents, une pour la maladie, et une pour la vieillesse. Les trois caisses seraient alimentées par une retenue de 5% sur le salaire des ouvriers et par une allocation versée par les patrons. La première caisse fournirait des soins aux blessés et une indemnité en cas d'incapacité relative ou absolue de travail, la deuxième verserait des indemnités pour les ouvriers malades, et la troisième assurerait une retraite aux ouvriers à partir de 56 ans.

BNF, 4-R-1216 ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°40, 19 janvier 1887.

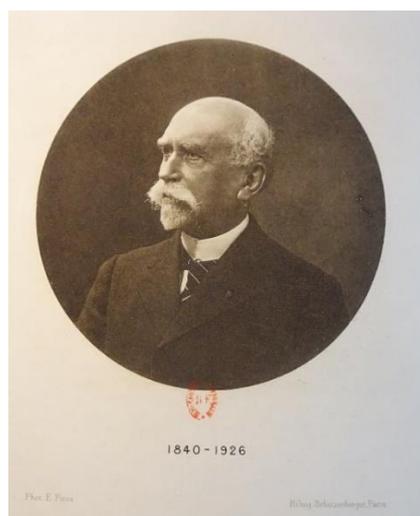
La naissance (1886-1887)

L'impulsion vient d'un notable de la profession minière, Henry Darcy.

L'impulsion d'Henry Darcy, un notable aux multiples compétences

L'union se réalise autour d'un industriel en particulier, Henry Darcy, qui a une fine connaissance du milieu minier et des rouages de l'État.

Figure 2. Portrait d'Henry Darcy (1840-1926)¹³¹



Né à Troyes le 21 octobre 1840, fils du préfet et sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, Hugues-léna et d'Eugénie Vuitry, Henry Darcy passe son enfance à suivre son père de préfecture en préfecture (Aube, Gard, Rhône)¹³². Après des études classiques et une licence en droit, il entre comme auditeur au Conseil d'État en décembre 1863, avant d'être nommé maître des Requêtes. En 1865, il se fiance à Adèle Hély d'Oissel, fille d'un ancien conseiller d'État. Son condisciple et ami intime, Paul Hély d'Oissel, frère de sa future femme, se fiance en même temps avec Mademoiselle Vuitry, sa cousine germaine¹³³. Ce mariage lie les deux familles pour longtemps, et surtout Henry Darcy et Paul Hély d'Oissel dans les affaires. Révoqué en 1870, Henry Darcy devient préfet en 1873 (Vosges, Pas-de-Calais, Alpes-Maritimes) puis démissionne en 1877 ne voulant pas servir une République qu'il juge « trop sociale »¹³⁴. Candidat malheureux aux élections législatives de 1889, nourri par le discours de son père, il se consacre alors à l'industrie : « mon

¹³¹ Henri de Peyerimhoff, *Allocution à Henry Darcy*, 17 décembre 1926.

¹³² Henry Darcy, *Enfances*, Paris, Imprimerie Gauthier, Villars et Cie, 1925, p.97.

¹³³ Paul Darcy, *Henry Darcy, 1840-1926*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1960, p.4.

¹³⁴ *Ibidem*, p.27.

père souhaite m'orienter du côté des sciences et des carrières industrielles [...], il me montrait les développements prodigieux que les applications des sciences nouvelles promettaient à l'industrie et la transformation prochaine de la Société moderne, de ses conditions d'existence et de ses conceptions ; n'y avait-il pas plus d'intérêt, d'honneur et de profit à collaborer à l'enfantement de ce monde nouveau qu'à faire le ménage de plus en plus obscur des départements et des communes »¹³⁵. Administrateur de la compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons depuis la mort de son père en 1880, il en devient le président le 7 janvier 1887¹³⁶, ses connaissances des rouages de l'État étant recherchées par les entreprises, tout comme son réseau de relations¹³⁷.

Henry Darcy fonde successivement une Commission d'étude pour les questions législatives et une Association pour la défense des droits et des intérêts des compagnies minières. La première a une durée et une mission limitées, une première tentative d'union pour Henry Darcy. Elle est fondée en 1886, à Paris, au siège de la Société anonyme des Mines de la Loire. L'initiative ne semble pas venir des houillères du Nord et du Pas-de-Calais déjà organisées dans une union régionale, mais plutôt de celles de la Loire et du Centre. Cette Commission a comme mission restreinte et temporaire de préparer et coordonner des interventions auprès des députés et des sénateurs, concernant l'étude des caisses de secours et de retraites. En juin 1886, elle laisse la place à une Association pour la défense des droits et des intérêts des compagnies minières, Darcy souhaitant étendre la mission de la première organisation patronale à toutes « les questions se rattachant aux intérêts miniers »¹³⁸. Les travaux de cette association indiquent qu'elle suit surtout les débats de la Chambre des députés et du Sénat concernant les caisses de secours et de retraites ainsi que les délégués mineurs, mentionne ses interventions auprès des parlementaires, publie des informations sur les syndicats ouvriers français et étrangers¹³⁹. L'Association obtient l'adhésion d'une partie des Mines du bassin nordiste et de la plupart des grosses compagnies

¹³⁵ Henry Darcy, *Enfances*, *op.cit.*, p.97.

¹³⁶ Paul Darcy, *Henry Darcy*, *op. cit.*, p.3

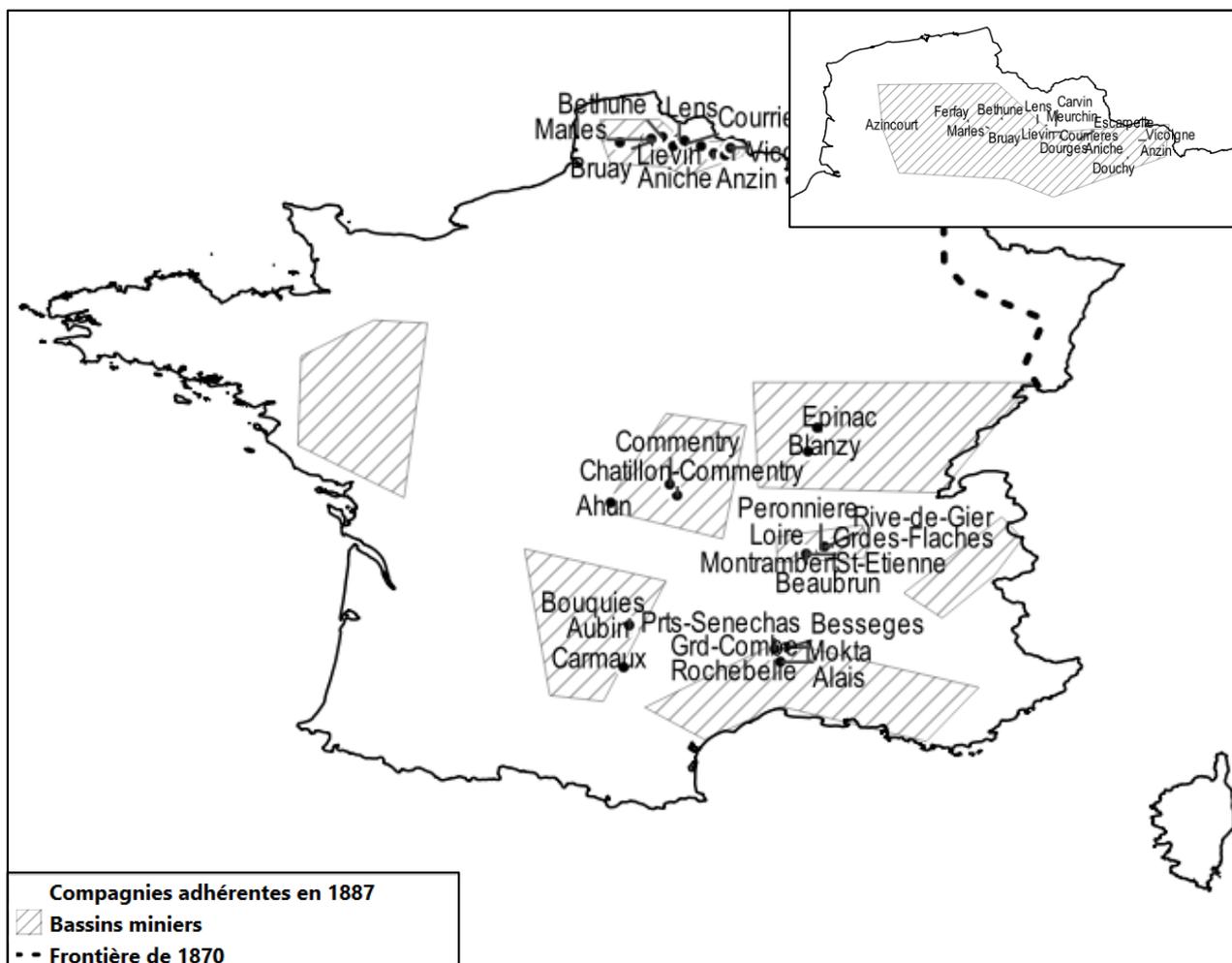
¹³⁷ Hervé Joly, « Les dirigeants des grandes entreprises industrielles françaises au XXe siècle, des notables aux gestionnaires », *Vingtième siècle*, vol. 114, 2012, p. 16-32.

¹³⁸ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Lettre circulaire du Président de la Commission d'étude à ses membres, Paris, 14 juin 1886.

¹³⁹ *Ibid.*, Circulaires n°1 à 60, du 19 juillet 1886 au 25 février 1887.

minières de chaque bassin. Elle compte trente-huit membres au total, dont seize pour le Nord et le Pas-de-Calais¹⁴⁰, sept pour la Loire¹⁴¹, huit pour le Midi¹⁴² et sept pour le Centre¹⁴³.

Figure 3. Compagnies minières adhérentes en 1887¹⁴⁴



Cette deuxième association atteint quasiment l'union de la profession en regroupant 85% de la production totale de charbon¹⁴⁵, dont 41% pour le Nord et le Pas-de-Calais, 18% pour la Loire, 15% pour le Midi, et quasiment 10% pour le Centre.

¹⁴⁰ Aniche, Anzin, Azincourt, Béthune, Bruay, Carvin, Courrières, Douchy, Courges, l'Escarpelle, Ferfay-Cauchy, Lens, Liévin, Marles, Meurchin, Vicoigne-Noeux.

¹⁴¹ Beaubrun, Grandes-Flaches, Loire, Montrambert et la Béraudière, la Péronnière, Rive-de-Gier, Saint-Etienne.

¹⁴² Le Midi regroupe les mines du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, du Tarn et de l'Aveyron.

¹⁴³ Le Centre comprend les bassins miniers de Bourgogne et d'Auvergne.

¹⁴⁴ Voir annexe 3.

¹⁴⁵ La production totale de charbon en 1888 s'élève à 22 603 000 tonnes.

Les statistiques utilisées sont celles de 1888, les comptes rendus de la Statistique de l'Industrie Minérale étant lacunaires pour 1887.

Tableau 1. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1887¹⁴⁶

Bassin minier ¹⁴⁷	Production de charbon (en tonne)	Pourcentage du total extrait (en %)	Pourcentage de production représenté par les adhérents (en %)
Nord et Pas-de-Calais	11 317 000	53,27	41,33
Loire (+ Alpes)	3 121 000	14,69	18,28
Midi (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, et Tarn, Aveyron)	3 547 000	16,69	15,10
Centre (Bourgogne, Nivernais, Vosges, Bourbonnais, Auvergne, Ouest)	3 257 000	15,32	9,82
Total	21 242 000	100	84,54

L'Association est installée provisoirement dans des locaux précédemment occupés par la Société des Gaz du Centre et du Midi¹⁴⁸, au 19 boulevard des Italiens¹⁴⁹. Pour ses premières activités, celle-ci a encaissé environ 61 000 francs de cotisations et dépensé 28 000 francs essentiellement en publication et distribution de brochures et de circulaires¹⁵⁰. Rapidement, les moyens de cette deuxième organisation patronale ne suffisent plus, et Henry Darcy décide de fonder une union permanente avec comme mission de défendre l'ensemble des intérêts des compagnies minières dans la sphère publique.

La concurrence des charbons étrangers, la structuration et la stratégie du mouvement ouvrier, un contexte législatif particulièrement préoccupant pour les exploitants et l'impulsion d'un homme aux compétences multiples, ont été nécessaires pour inciter les exploitants à s'unir officiellement et de façon permanente.

De l'Association au Comité central (10 mars 1887)

Le 10 mars 1887, lors de l'Assemblée générale de l'Association, Henry Darcy annonçait : « le moment semble en effet venu de donner à l'association une stabilité plus certaine, un programme plus étendu, une organisation régulière. Il serait bon qu'à l'étude des questions législatives, que des circonstances exceptionnelles ont imposées d'urgence il y a huit mois à l'attention des sociétés, se joigne l'étude des questions d'ordre économique qui demeurent toujours et que, devant des exemples nombreux et probants, l'industrie houillère se constituât une

¹⁴⁶ Voir annexe 2.

¹⁴⁷ La répartition des bassins miniers est celle utilisée par le CCHF

¹⁴⁸ L'absence de précision dans les archives ne permettent pas de préciser les liens (probablement de personnes) entre cette société et l'Association.

¹⁴⁹ BNF, 4-R-1216 ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°1, 19 juillet 1886.

¹⁵⁰ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 172.

représentation permanente, affirmant de concert des efforts communs devant les questions d'intérêt commun et investie de l'autorité que donnent la notoriété des personnes et un mandat public »¹⁵¹. Celui-ci souhaite fonder une association permanente regroupant l'ensemble de la profession, avec une large mission, celle de défendre l'ensemble des intérêts des compagnies minières, pour faire face à la concurrence étrangère d'une part, et à la législation défavorable mise en place par l'État d'autre part. Aucune mention n'est faite de ses relations avec le mouvement ouvrier. Dans la pratique, son objectif n'est clairement pas d'en faire un organe de négociation collective avec les syndicats ouvriers. Henry Darcy n'est pas favorable à la discussion et à la négociation avec les syndicats de mineurs qui, selon lui, diffuseraient leurs contestations, en donneraient du crédit et leur permettraient d'obtenir facilement satisfaction de leurs revendications¹⁵².

La rédaction des statuts de cette nouvelle association, appelée Comité central des Houillères de France (CCHF), est laissée à une Commission permanente, une partie des exploitants semblant réticents quant aux modalités d'organisation et de fonctionnement. Éluë par les trente-huit exploitations adhérentes à l'Association, la Commission est composée de seize membres¹⁵³, des présidents de conseil d'administration dans la moitié des cas¹⁵⁴, des administrateurs dans un quart des cas¹⁵⁵, et, pour le quart restant, un dirigeant de l'exploitation, c'est-à-dire le directeur, un ingénieur-conseil, ou le secrétaire général du conseil d'administration¹⁵⁶. Deux d'entre eux ont un mandat public et trois une expertise dans le domaine minier. Ces membres représentent essentiellement de puissantes compagnies minières françaises, six d'entre elles font partie des dix premières au niveau national¹⁵⁷, et dix d'entre elles des vingt premières¹⁵⁸. Ce sont surtout les plus puissantes compagnies minières de chaque bassin. En effet, sont représentés les trois des six premières pour le Nord et le Pas-de-Calais¹⁵⁹, deux des trois premières pour la Loire¹⁶⁰, les six premières pour le Centre¹⁶¹ et les trois premières du Midi¹⁶². La représentation de chaque bassin par ses compagnies minières les plus puissantes à la

¹⁵¹ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Lettre circulaire du Président de la Commission d'étude à ses membres, Paris, 14 juin 1886.

¹⁵² Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 218.

¹⁵³ Soit 58,6% de la production totale de charbon.

¹⁵⁴ Soit 19,4% de la production totale de charbon.

¹⁵⁵ Soit 22,5% de la production totale de charbon.

¹⁵⁶ Soit 16,7% de la production totale de charbon.

¹⁵⁷ Saint-Etienne, Anzin, Alais, Blanzy, Grand-Combe, Aniche, soit 43,9% de la production totale de charbon.

¹⁵⁸ Aux précédentes, Marles, Montrambert et La Béraudière, Commentry-Fourchambault, Carmaux, soit 53,1% de la production totale de charbon.

¹⁵⁹ Aniche, Anzin, Marles.

¹⁶⁰ Saint-Etienne, Montrambert et La Béraudière.

¹⁶¹ Blanzy, Commentry-Fourchambault, Creusot, Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Ronchamp, Ahun.

¹⁶² Alais, Grand-Combe, Carmaux.

Commission apparaît significative, ce qui met en lumière un intérêt particulièrement important pour la spécificité de chaque bassin minier dans la production de charbon et dans ses relations avec l'organisation patronale elle-même, ainsi qu'avec les différents acteurs que sont les ouvriers et l'État.

Tableau 2. Les membres de la Commission du CCHF en 1887¹⁶³.

Membre	Fonction exercée	Part de la production de charbon représentée (en %) ¹⁶⁴	Qualité obtenue	Mandat d'élu en 1887
Henry Darcy (1840-1926)	Président de la société des Forges de Châtillon-Commentry (Centre)	0,9		
Basset	Administrateur des mines de Saint-Etienne (Loire)	13,9		
Louis de Beauchamp (1820-1894)	Président des mines d'Ahun (Centre)	0,7		Sénateur
Léonard Danel (1818-1905)	Président des mines de Lens (Loire)	0,6		
Daubrée	Président des mines de la Grand'Combe (Midi)	3,3	Inspecteur général des mines	
Henri Germain (1824-1905)	Administrateur des mines de Montrambert et la Béraudière (Loire)	2,7		Député
Charles Ledoux (1837-1927)	Ingénieur conseil des mines d'Anzin (Nord) et de Ronchamp (Centre)	11,1 0,9	Ingénieur en chef des mines	
Amédée Lefèvre-Pontalis (1833-1901)	Président des mines de la Loire (Loire)	<i>Inconnu</i>		
Alphonse Parran (1826-1903)	Président des mines de Mokta-el-Hadid (Midi)	<i>Inconnu</i>	Ingénieur en chef des mines	
Henri Perret (1866- ?)	Président du conseil de surveillance des mines de Blanzy (Centre)	4,3		
Firmin Rainbeaux (1834-1916)	Administrateur des mines de Marles (Nord)	2,7		
Baron René de Reille (1835-1898)	Président des mines de Carmaux (Midi) et des mines d'Alais (Midi)	1,5 8,1		Député
Henri Schneider (1840-1898)	Gérant des houillères, forges et aciéries du Creusot (Centre)	0,9		
Louis De Sessevalle (1821-1902)	Directeur général de Fourchambault-Commentry (Midi)	2,3		
Emile Vuillemin (1822-1902)	Administrateur-gérant des mines d'Aniche (Nord)	3,2		
François Dujardin-Beaumez (1846-1919)	Secrétaire général des mines de Carmaux (Midi)	1,5		

¹⁶³ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Lettre circulaire du Président de la Commission d'étude à ses membres, Paris, 14 juin 1886.

¹⁶⁴ *Statistique de l'industrie minière*, années 1887 et 1888.

Au total, le Centre est représenté par six membres¹⁶⁵, la Loire par trois¹⁶⁶, le Midi par quatre¹⁶⁷ et le bassin du Nord par quatre¹⁶⁸. Il semble que le Centre et la Loire adhèrent à ce projet alors que le Midi et le Nord y sont plus réticents. Les Mines du Midi sont plutôt de petites exploitations de lignites¹⁶⁹ et préfèrent probablement rester indépendantes. Quant au bassin nordiste, compte-tenu de son importance dans la production totale de charbon¹⁷⁰, il est sous-représenté dans cette Commission. Seules quatre compagnies minières, sur la trentaine que compte le bassin nordiste, ont choisi de suivre Henry Darcy dans son projet. Ce sont les deux plus importantes du Nord, les mines d'Anzin et celles d'Aniche, et deux des plus grosses du Pas-de-Calais, celles de Lens et de Marles¹⁷¹. Les compagnies minières d'Anzin et d'Aniche adhèrent aux comités nationaux successifs depuis les premières organisations, plutôt qu'aux comités régionaux. Par tradition, il semble donc logique qu'elles suivent Henry Darcy dans sa démarche. Quant aux mines de Lens et de Marles, elles font probablement la part entre leurs intérêts particuliers et l'apport d'une telle organisation qui leur permet de ne pas rester à l'écart de la représentation nationale. Cette sous-représentation nordiste traduit, d'une part, leur préférence pour une association régionale plus à même de défendre leurs intérêts commerciaux face aux charbons étrangers. En effet, les Mines du Nord et du Pas-de-Calais sont déjà organisées dans une union régionale officielle, le Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, dont l'objectif est de défendre les intérêts économiques de ses adhérents, ainsi que d'obtenir la création d'un canal dans le bassin nordiste pour transporter les charbons dans le département. D'autre part, cette sous-représentation nordiste traduit la méfiance de la majorité des compagnies minières de ce bassin face à une union légale et permanente :

« [Dans] sa séance du 1^{er} avril 1887, le CCHF du Nord et du Pas-de-Calais décidait d'avertir prudemment H. Darcy de ses réserves ; dans une lettre au président du Comité central du 7 avril 1887, le bureau du CCHF du Nord et du Pas-de-Calais indiquait que les charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais avaient décidé de différer leur réponse, qui dépendrait de leurs conseils d'administration « d'autant plus qu'il leur a paru que les

¹⁶⁵ Soit 7,7% de la production totale de charbon.

¹⁶⁶ Soit 17,2% de la production totale de charbon.

¹⁶⁷ Soit 16,7% de la production totale de charbon.

¹⁶⁸ Soit 17% de la production totale de charbon.

¹⁶⁹ Les lignites sont des charbons au pouvoir calorifique faible, à la différence des anthracites. Elles sont utilisées dans le chauffage domestique, alors que les anthracites sont recherchés par les industries sidérurgiques pour leur forte teneur en carbone. Elles sont produites dans les Bouches-du-Rhône, les anthracites, en Isère ?

¹⁷⁰ En 1887, le bassin nordiste produit 1 1317 000 tonnes de charbon sur les 21 243 887 tonnes totales, soit 53,27%.

¹⁷¹ En 1888, Anzin produit 2 512 500 tonnes, soit 20,4% de la production du bassin, et 11,1% de la production totale ; Aniche, 725 100 tonnes, 5,9% de la production du bassin, et 3,2% de la production totale ; Marles, 141 700 tonnes, soit 5% de la production du bassin, et 2,7% de la production totale ; Lens produit 141 700 tonnes, soit 1,2% de la production du bassin, et 0,6% de la production totale.

conditions dans lesquelles fonctionnerait l'avenir de cette association (le Comité central) différeraient essentiellement de l'idée qui avait présidé à sa constitution originare, puisqu'il s'agit maintenant de substituer à une œuvre commune, mais limitée à des besoins et à des objets déterminés, un comité central, permanent dont l'institution n'était point entrée au début dans la pensée des adhérents ». Le Comité du Nord et du Pas-de-Calais indiquait ainsi sa préférence pour une organisation semblable à l'association de défense de 1886, chargée seulement de suivre la législation en cours d'élaboration »¹⁷².

Les réticences du bassin nordiste à adhérer à une organisation nationale posent problème pour Henry Darcy qui a conscience que, pour être influent dans la sphère publique, il faille réaliser l'union. Les négociations s'engagent officiellement autour des statuts de cette nouvelle association.

La première version des statuts : une représentation égalitaire des bassins miniers (14 juin 1887)

À la suite du travail de la Commission, Henry Darcy propose le 14 juin 1887 que le CCHF soit constitué conformément à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels¹⁷³. Il profite ainsi de la loi Waldeck-Rousseau pour donner un cadre légal peu contraignant à sa nouvelle organisation patronale¹⁷⁴ : les syndicats peuvent se constituer librement, sans autorisation, et ont pour seule obligation de déposer des statuts et la liste nominative de leurs dirigeants¹⁷⁵. Sous couvert de ce cadre juridique, Henry Darcy fonde une organisation professionnelle chargée de composer avec les pouvoirs publics autour de la régulation économique¹⁷⁶.

Aller plus loin et dire que le CCHF est un cartel¹⁷⁷ ou même une entente commerciale¹⁷⁸ est excessif, pour deux raisons. D'une part, les pouvoirs publics mettent en place une législation

¹⁷² Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 172-173.

¹⁷³ Article 1, Statuts du CCHF, 1887.

Voir BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°75, Paris, 14 juin 1887.

¹⁷⁴ « Et d'autre part que son caractère originare en soit altéré ni que nous soyons tenus à aucunes obligations qui nous entraînent hors de nos statuts et de nos convenances ».

Voir *Ibid.*, Circulaire n°75, Paris, 14 juin 1887.

¹⁷⁵ Jean-Daniel Reynaud, *op. cit.*, p. 12.

¹⁷⁶ « [L'association] aura de la sorte une existence légale et une autorité plus certaine devant l'opinion et les pouvoirs publics ».

Voir BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°75, Paris, 14 juin 1887.

¹⁷⁷ Domination pure et simple d'un marché par un groupe d'entreprises ayant des intérêts communs, au détriment du consommateur et des concurrents éventuels, en fixant les prix, et en favorisant ou non certains clients.

Voir Dominique Barjot (dir.), *Vues nouvelles sur les cartels internationaux, 1880-1989 : leur place dans l'histoire du développement des affaires et de l'ordre économique internationale : actes de la préconférence de Caen, 23-24-25 septembre 1993*, Cormelles, Editions du Lys, 1994, p. 9.

¹⁷⁸ Mise en commun par les entreprises de leurs efforts sur des points précis, diversification de la production, rationalisation des circuits de vente, recherche, informations.

Voir *Ibidem*.

restrictive quant à la constitution de cartels : le décret d'Allarde du 2 mars 1791 pose le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, et l'article 419 du Code pénal de 1810 punit toute forme de groupement visant à réaliser un gain autrement qu'en laissant jouer la concurrence. D'autre part, les compagnies minières elles-mêmes y sont pour la plupart réticentes, notamment dans le Centre de la France. En effet, les mines, plutôt isolées, y sont protégées de la concurrence des charbons du bassin nordiste et de l'étranger, et leur faible production limite leur zone de vente à leur bassin minier. Par ailleurs, les entreprises sidérurgiques, grosses consommatrices de charbon, ont pu freiner la constitution d'ententes entre petits producteurs. En Bourgogne, par exemple, le Creusot a des participations dans la plupart des mines de la région et empêche une organisation entre les Mines de Commentry et celles d'Épinac qui est destinée à se protéger de l'arrivée des charbons du Nord, mais qui serait moins favorable aux acheteurs¹⁷⁹. Henry Darcy propose une définition de l'organisation patronale qui puisse regrouper toutes les compagnies minières.

Par ailleurs, les statuts précisent le fonctionnement du CCHF. Les adhérents doivent payer, chaque année, une cotisation fixée à 4 millièmes par tonne de charbon extraite (article 4). Réunis en assemblée générale une fois par an, ils sont répartis en quatre circonscriptions électorales pour élire un conseil d'administration qui nomme à son tour un bureau (articles 5, 6 et 7). La première circonscription électorale comprend les Mines du Nord de la France, la deuxième celles de la Loire, la troisième celles du Midi, la quatrième celles du Centre. Apparaît de nouveau cette volonté d'une représentation équitable de chaque bassin minier et des intérêts commerciaux de chaque type de compagnies minières. En outre, le tonnage constitue la base de la représentation au sein du conseil sans qu'il s'agisse d'une représentation tout à fait proportionnelle. En effet, chaque administrateur élit un administrateur par 600 000 tonnes, mais, s'il reste une fraction de plus de 400 000 tonnes, la circonscription aura droit à un administrateur supplémentaire. Après calcul, le Nord et le Pas-de-Calais, auraient dix-neuf élus, la Loire cinq, le Midi, six, et le Centre, cinq.

¹⁷⁹ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 52.

Tableau 3. Production de charbon (en tonne) et pourcentage du total extrait par bassin en 1887¹⁸⁰

Bassin minier	Production de charbon (en tonne)	Pourcentage du total extrait	Nombre de représentants par circonscription électorale
Nord et Pas-de-Calais	11317000	53,27	19
Loire (+ Alpes)	3121000	14,69	5
Midi (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, et Tarn, Aveyron)	3547000	16,69	6
Centre (Bourgogne, Nivernais, Vosges, Bourbonnais, Auvergne, Ouest)	3257000	15,32	5
Total	21242000	100	35

Or, l'article 6 indique qu'aucune circonscription ne pourrait avoir un nombre de représentants supérieur à la moitié du nombre total des administrateurs, ce que Darcy justifie officiellement ainsi : « il y avait lieu de créer plusieurs circonscriptions électorales de manière à ce que chaque groupe d'intérêts soit assuré de faire entendre sa voix, qu'aucun ne soit exclu, et qu'aucune ne puisse faire majorité »¹⁸¹. Ainsi, le bassin nordiste se voit amputer de trois représentants, la Loire et le Centre augmenter d'un élu chacun, soit 16 pour le Nord, 6 pour la Loire, le Midi et le Centre. Henry Darcy souhaite une représentation égalitaire des bassins de la Loire, du Centre et du Midi pour contrecarrer la toute-puissance du bassin nordiste qui commence à les concurrencer sur le plan des affaires. Alliés entre eux, les trois bassins de la Loire, du Centre et du Midi, où les exploitations sont souvent plus petites, plus rudimentaires et plus éparpillées, sont en effet majoritaires face aux puissantes exploitations du Nord et du Pas-de-Calais. Si Darcy avait proposé une représentation proportionnelle au tonnage extrait, le bassin nordiste aurait écrasé les autres exploitations qui n'aurait pas pu faire entendre leur voix.

De fait, ces premiers statuts ne sont pas bien accueillis par les compagnies minières du bassin nordiste, qui officiellement donnaient leur préférence à une association plus officieuse et discrète, comme celles de 1886, mais qui officieusement voulaient une représentation proportionnelle au tonnage extrait au sein du conseil d'administration¹⁸². Ainsi, le CCHF est officiellement fondé par Henry Darcy en 1887, mais les statuts n'étant pas acceptés à l'unanimité du fait de divergences d'intérêts commerciaux locaux ou régionaux, cette jeune organisation patronale connaît une période de structuration longue, l'union de la profession se réalisant progressivement.

¹⁸⁰ Voir annexe 2.

¹⁸¹ Voir BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°75, Paris, 14 juin 1887.

¹⁸² Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 174.

Vers l'union de la profession (1888-1906)

Conscient qu'il faille réaliser l'union de la profession pour peser dans le débat public, Henry Darcy ne s'avoue pas vaincu et cherche un compromis.

Un intérêt limité des compagnies minières pour le CCHF (1888-1890)

« Recherchant avant tout l'unanimité des approbations »¹⁸³, Henry Darcy propose, le 7 janvier 1888, de nouveaux statuts. La référence à la loi de 1884 est maintenue, mais, pour rassurer les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, l'article 3 des statuts de 1888 précise clairement que « tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association »¹⁸⁴, le terme « Association » étant préférée à celui de « Syndicat », qui rappelle trop explicitement l'organisation du mouvement ouvrier. Pour éviter « quelques embarras »¹⁸⁵, Henry Darcy renonce également au Conseil d'administration et à une représentation égalitaire par bassin au bénéfice d'une représentation proportionnelle, en fonction de la production de charbon, ce qui est largement favorable à la région nordiste. Chaque société adhérente peut se faire représenter à l'assemblée générale par un ou plusieurs délégués, désignés parmi les administrateurs, les gérants, les directeurs, les ingénieurs-conseils ou les agents supérieurs de la société, c'est-à-dire parmi les actionnaires ou les experts de la profession minière, à raison d'une voix par 100 F de cotisation (article 5). Pour que « la délibération [soit] ouverte en permanence à tous », et pour que les petites exploitations soient intégrées aux discussions, les assemblées générales deviennent mensuelles (article 5). Lors de la première assemblée générale de l'année, les adhérents élisent un bureau qui « prépare et exécute les décisions de l'association, règle les dépenses, convoque les assemblées et correspond avec les comités régionaux » (article 6). Pour aller plus loin et valoriser la spécificité de chaque bassin minier, Henry Darcy propose la mise en place de relations avec les comités régionaux, « enfin au nombre des attributions imparties au bureau, nous avons expressément signalé les rapports avec les comités régionaux, tenant à établir que le Comité central qui a les mêmes origines qu'eux, ne peut qu'avoir intérêt à profiter de leurs lumières et de leur autorité et à les convier à une action commune dans un intérêt commun »¹⁸⁶.

¹⁸³ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°111, Paris, 7 juin 1888.

¹⁸⁴ « Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire », in Jean-Daniel Reynaud, *op. cit.*, p. 13.

¹⁸⁵ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°111, Paris, 7 juin 1888.

¹⁸⁶ *Ibid.*

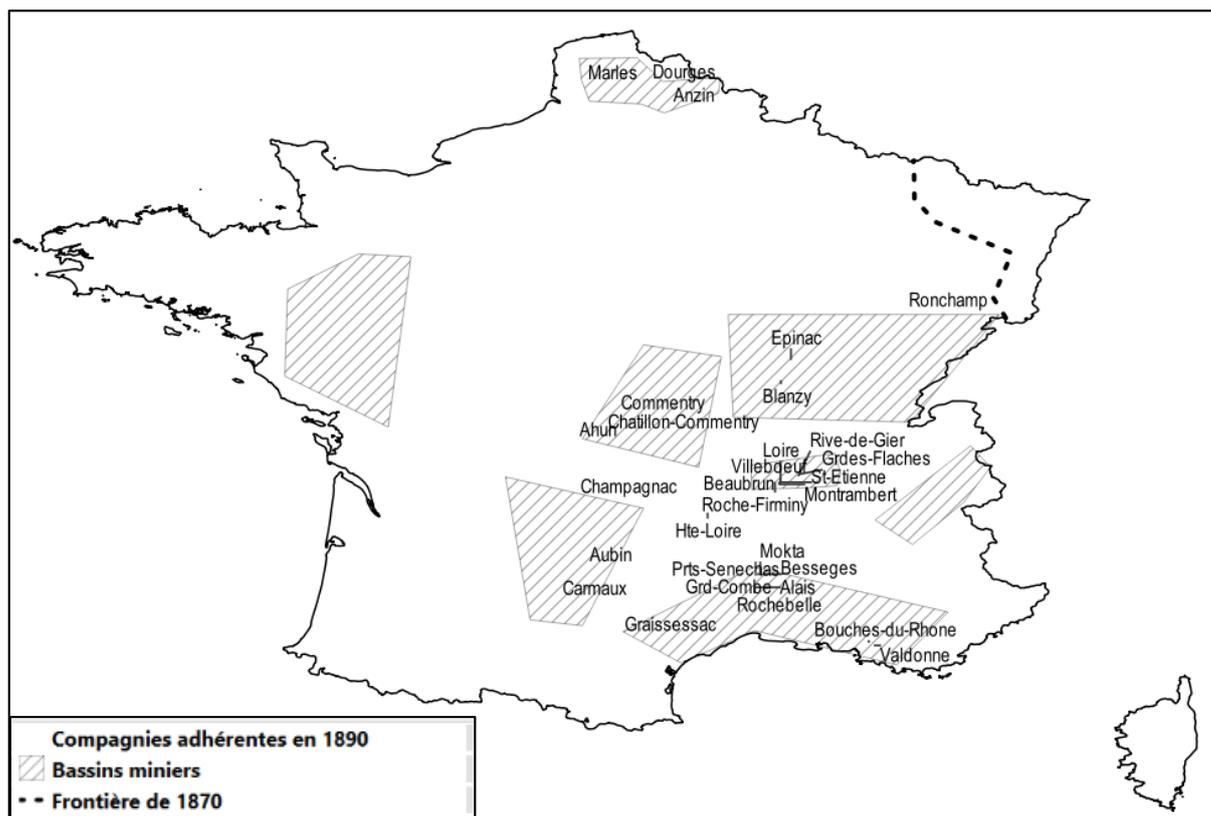
Pourtant, cette nouvelle organisation patronale peine à séduire l'ensemble des compagnies minières, elle ne représente que 55% environ de la production totale de charbon¹⁸⁷.

Tableau 4. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1890¹⁸⁸

Bassin minier	Production de charbon (en tonne)	Pourcentage du total extrait (en %)	Pourcentage de production représenté par les adhérents (en %)
Nord et Pas-de-Calais	14 211 000	55	17
Loire (+ Alpes)	3 740 000	14	10°
Midi (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, et Tarn, Aveyron)	4 218 400	16	17
Centre (Bourgogne, Nivernais, Vosges, Bourbonnais, Auvergne, Ouest)	3 870 000	15	11
Total	26 039 400	100	55

¹⁸⁷ *Statistique de l'industrie minière, 1890.*

¹⁸⁸ Voir annexe 2

Figure 4. Compagnies minières adhérentes en 1890¹⁸⁹

Elle obtient rapidement le soutien des puissantes compagnies minières de la Loire¹⁹⁰, du Midi¹⁹¹ et du Centre¹⁹², qui suivent déjà Henry Darcy dans son projet et qui ont tout intérêt à s'unir pour défendre leurs intérêts face au législateur.

Quant au bassin nordiste, il reste à l'écart. Seules trois¹⁹³ compagnies minières adhèrent à ce projet. Henry Darcy doit encore les convaincre.

L'adhésion du bassin nordiste (1891-1892)

Les négociations se poursuivent lors de l'année 1891¹⁹⁴.

¹⁸⁹ Voir annexe 3.

¹⁹⁰ Beaubrun, Grandes-Flaches, Haute-Loire, Loire, Montrambert et la Béraudière, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière et Firminy, Saint-Etienne, Villeboeuf.

¹⁹¹ Acières de France (Aubin), Alais, Bessèges, Bouches-du-Rhône, Carmaux, Graissessac, Grand-Combe, Mokta-el-Hadid, Portes et Sénéchas, Rochebelle, Valdonne.

¹⁹² Ahun, Blanzay, Champagnac, Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Commentry-Fourchambault, Epinac, Ronchamp, Creusot.

¹⁹³ Anzin, Dourges, Marles.

¹⁹⁴ L'absence de documents ne nous permet pas d'en dire plus.

Dans le même temps, le Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais se trouve confrontée, malgré lui, au développement du syndicalisme ouvrier et aux puissantes grèves de 1889 et de 1891 qui s'étendent à l'ensemble du bassin nordiste. Malgré sa résistance à accéder aux revendications des grévistes et à rencontrer les délégués syndicaux, la pression conjuguée des pouvoirs publics et des syndicats ouvriers l'oblige à se confronter aux problèmes sociaux. D'une part, en 1889, le préfet du Pas-de-Calais demande au comité régional d'accorder aux grévistes la satisfaction de leur principale revendication, une hausse de 10% des salaires. Les représentants des exploitants et des ouvriers se réunissent le 18 octobre à Douai, et la délégation patronale accepte la hausse des salaires proposée par le préfet, tout en prenant bien soin de ne pas apparaître comme membre d'une union régionale permanente¹⁹⁵. D'autre part, les 27 et 29 novembre 1891, une nouvelle délégation de cinq membres du comité régional rencontre à Arras une délégation ouvrière¹⁹⁶. Sans qu'une nouvelle hausse des salaires ne soit consentie¹⁹⁷, ceux-ci sont homogénéisés dans cette région, le salaire moyen journalier est alors de 5,41 francs au fond et de 3,75 francs au jour. Du fait de son existence et suite à la pression des pouvoirs publics, le Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais s'est trouvé contraint de négocier avec les ouvriers. La question se pose alors du maintien de cette union qui donne un interlocuteur permanent aux syndicats ouvriers¹⁹⁸, ce que refusent catégoriquement les exploitants.

Par ailleurs, leurs ententes sur les prix du charbon n'aboutissent à rien de concret. En effet, à partir du milieu des années 1880, menacées directement par la concurrence belge, les compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais prennent l'habitude de se réunir pour s'entendre sur les prix du charbon. En février 1891, les Mines de Lens, Courrières, Béthune, Dourges, Liévin et Drocourt, s'accordent pour maintenir les mêmes prix pour leurs charbons. Pour aller plus loin, en février 1892, dans une réunion tenue à Lens, les représentants de 17 charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais décident de porter le prix du charbon à 15 francs la tonne¹⁹⁹. Ces accords occasionnels n'amènent pas les exploitants nordistes à s'associer dans un cartel de vente permanent, un groupe d'entreprises ayant des intérêts communs, dominant un marché, au détriment du consommateur et des concurrents éventuels, et qui peuvent fixer arbitrairement leur

¹⁹⁵ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 163.

¹⁹⁶ Marcel Gillet, « Aux origines de la première Convention d'Arras : le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais de 1880 à 1891 », *Revue du Nord*, vol. 154, 1957, p. 111-123. Gabriel Alapetite, « Grève des mineurs et conventions d'Arras », *Mouvement social*, vol. 164, p. 17-24. Olivier Kourchid et Rolande Trempé, *Cent ans de collections collectives : Arras, 1891-1991 : actes du colloque d'Arras, 21-22 novembre 1991*, *Revue du Nord*, Villeneuve d'Ascq, 1994.

¹⁹⁷ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 167.

¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 167-168.

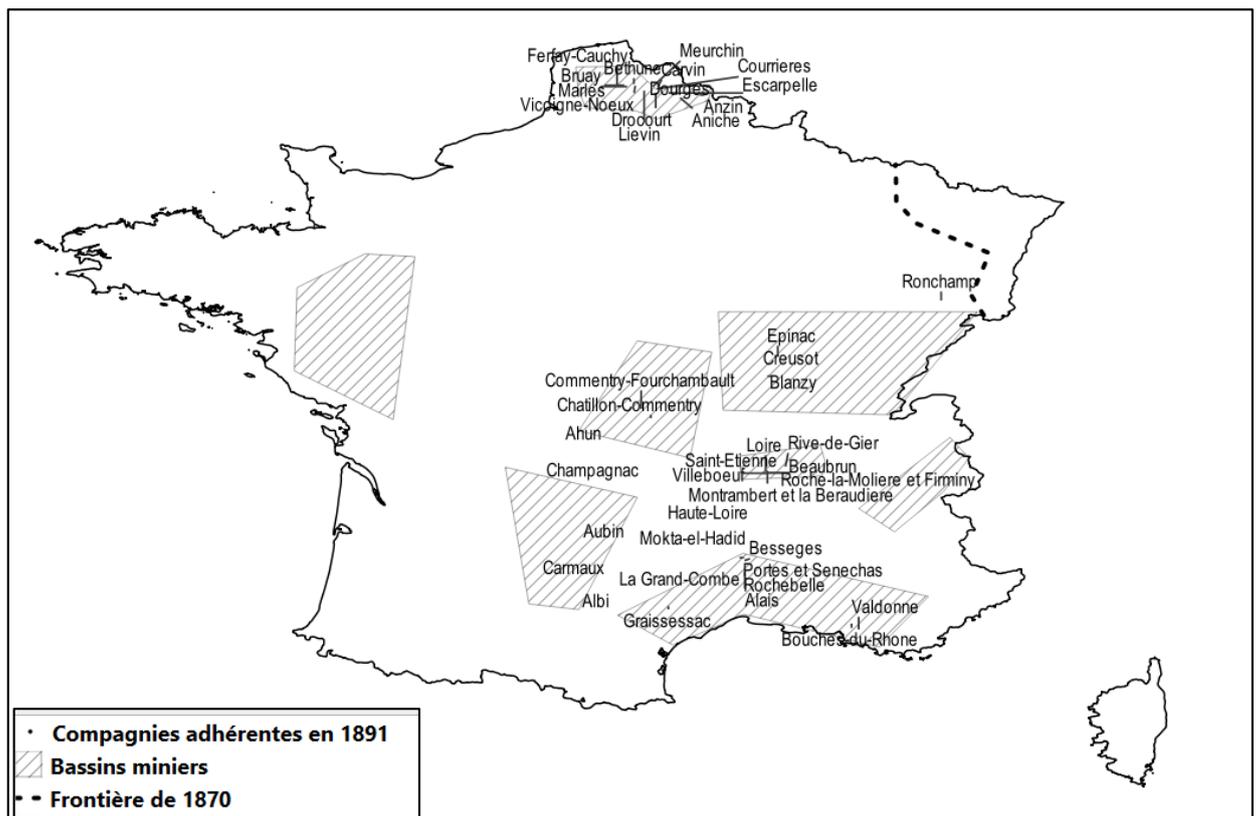
¹⁹⁹ *Ibidem*, p. 146-147.

prix, limiter sans perte la gamme de leurs produits et favoriser ou non certains clients²⁰⁰. Il s'agit plutôt d'ententes commerciales temporaires sur les prix de vente du charbon.

L'échec politique et commercial du Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais amène un certain nombre de ses adhérents, notamment les Mines d'Aniche, Béthune, Bruay, Carvin, Courrières, Drocourt, l'Escarpelle, Ferfay, Liévin, Meurchin, Noeux-Vicoigne pour le Nord-Pas-de-Calais²⁰¹, à se tourner vers le Comité central.

Ainsi, lors de l'assemblée générale de janvier 1892, le CCHF regroupe quarante-deux membres dont quatorze pour le Nord et le Pas-de-Calais²⁰², huit pour la Loire²⁰³, douze pour le Midi²⁰⁴, et huit pour le Centre²⁰⁵, soit presque 80% de la production totale de charbon.

Figure 5. Compagnies minières adhérentes en 1891²⁰⁶



²⁰⁰ Dominique Barjot (dir.), *op. cit.*, p. 9.

²⁰¹ Il faut ajouter Albi pour le Midi, et enlever les Mines de Grandes-Flaches pour la Loire (raison inconnue, cette exploitation cesse peut-être ses activités).

²⁰² Soit 49,1% de la production totale.

²⁰³ Soit 10,6% de la production totale.

²⁰⁴ Soit 18,52% de la production totale.

²⁰⁵ Soit 11,1% de la production totale.

²⁰⁶ Voir annexe 3.

Tableau 5. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1891²⁰⁷

Bassin minier	Production de charbon (en tonne)	Pourcentage du total extrait (en %)	Pourcentage de production représenté par les adhérents (en %)
Nord et Pas-de-Calais	13 486 000	53	39
Loire (+ Alpes)	4 215 000	16	11
Midi (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, et Tarn, Aveyron)	4 467 000	17	19
Centre (Bourgogne, Nivernais, Vosges, Bourbonnais, Auvergne, Ouest)	3 729 000	16	11
Total	25 998 000	100	80

Afin que les nouvelles exploitations adhérentes soient rapidement représentées au bureau et associées à la gestion des affaires courantes, Henry Darcy convoque une assemblée extraordinaire visant à rectifier les statuts et à élire un bureau « dans lequel tous les groupes seraient représentés au mieux des intérêts communs »²⁰⁸.

De nouvelles modifications des statuts ont lieu durant l'année 1892 au sujet des cotisations et du fonctionnement interne de l'organisation patronale. D'une part, la cotisation ordinaire annuelle est fixée à 50 000 francs par an à répartir entre les adhérents proportionnellement au tonnage de charbon extrait (article 4)²⁰⁹, alors qu'elle était fixée à 4 millièmes par tonne de charbon vendue²¹⁰. Henry Darcy explique que « ce chiffre était trop élevé. [...] Il paraît convenable de mieux ajuster nos prévisions à la réalité. Nous vous proposons donc de fixer la cotisation au chiffre même de nos dépenses annuelles moyennes largement comptées, soit 50 000 francs »²¹¹. Il ajoute qu'il sera toujours possible de voter des cotisations supplémentaires en cas de circonstances exceptionnelles. D'autre part, le fonctionnement interne est précisé. Il est identique aux organisations patronales de la première industrialisation²¹². « Un bureau est élu dans la première assemblée générale de chaque année. Il nomme un Président et les Vice-Présidents. Il prépare et exécute les décisions de l'Association, règle les dépenses et correspond avec les Comités

²⁰⁷ Voir annexe 2.

²⁰⁸ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 114, Le CCHF, Circulaires 651-850, Lettre d'Henry Darcy aux adhérents, Paris, 28 novembre 1892.

²⁰⁹ *Ibid.*, Circulaires n°651 à 850, Statuts adoptés à l'Assemblée générale du 2 décembre 1892.

²¹⁰ Henry Darcy explique qu'il est compliqué de calculer la cotisation sur le tonnage vendu étant donné que cela ne prend pas en compte le charbon consommé par les compagnies minières productrices, et qu'il est plus simple de prendre pour base « le tonnage extrait tel qu'il est déclaré par les exploitants pour les statistiques officielles ».

Voir *Ibid.*, Note relative au projet de modification des statuts, 28 novembre 1892, Paris.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Citons par exemple le CFF, ou l'Union des marchands de soie et l'Association de la fabrique lyonnaise.

Voir Michael Jared Rust, *op. cit.*, Pierre Vernus, « L'émergence du syndicalisme patronal dans les industries lyonnaises de la soie : l'Union des marchands de soie et l'Association de la fabrique lyonnaise (fin des années 1860-début des années 1880) » in Danièle Fraboulet, Pierre Vernus (dir.), *op. cit.*, p. 89-102.

régionaux dont les membres font partie du Comité central. Le service administratif et financier de l'Association est confié à un Secrétaire nommé par le Bureau ainsi que les employés du Secrétariat » (article 6)²¹³. Par ailleurs, les propriétaires de mines autres que les houillères sont admis à prendre part, avec voix consultative, aux assemblées générales du CCHF, tout comme des membres honoraires, « dont l'expérience peut être précieuse à notre Association »²¹⁴ (article 8 et 9)²¹⁵.

Les statuts sont finalement adoptés lors de l'assemblée générale du 2 décembre 1892, au moment de la dislocation du Comité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais qui se tourne définitivement vers le Comité central. À cette date, ce dernier compte quarante-huit adhérents, dont seize pour le Nord²¹⁶, neuf pour la Loire²¹⁷, quatorze pour le Midi²¹⁸, et neuf pour le Centre²¹⁹, soit environ 82% de la production totale de charbon.

²¹³ *Ibid.*, Statuts adoptés à l'Assemblée générale du 2 décembre 1892.

²¹⁴ *Ibid.*, Note relative au projet de modification des statuts, 28 novembre 1892, Paris.

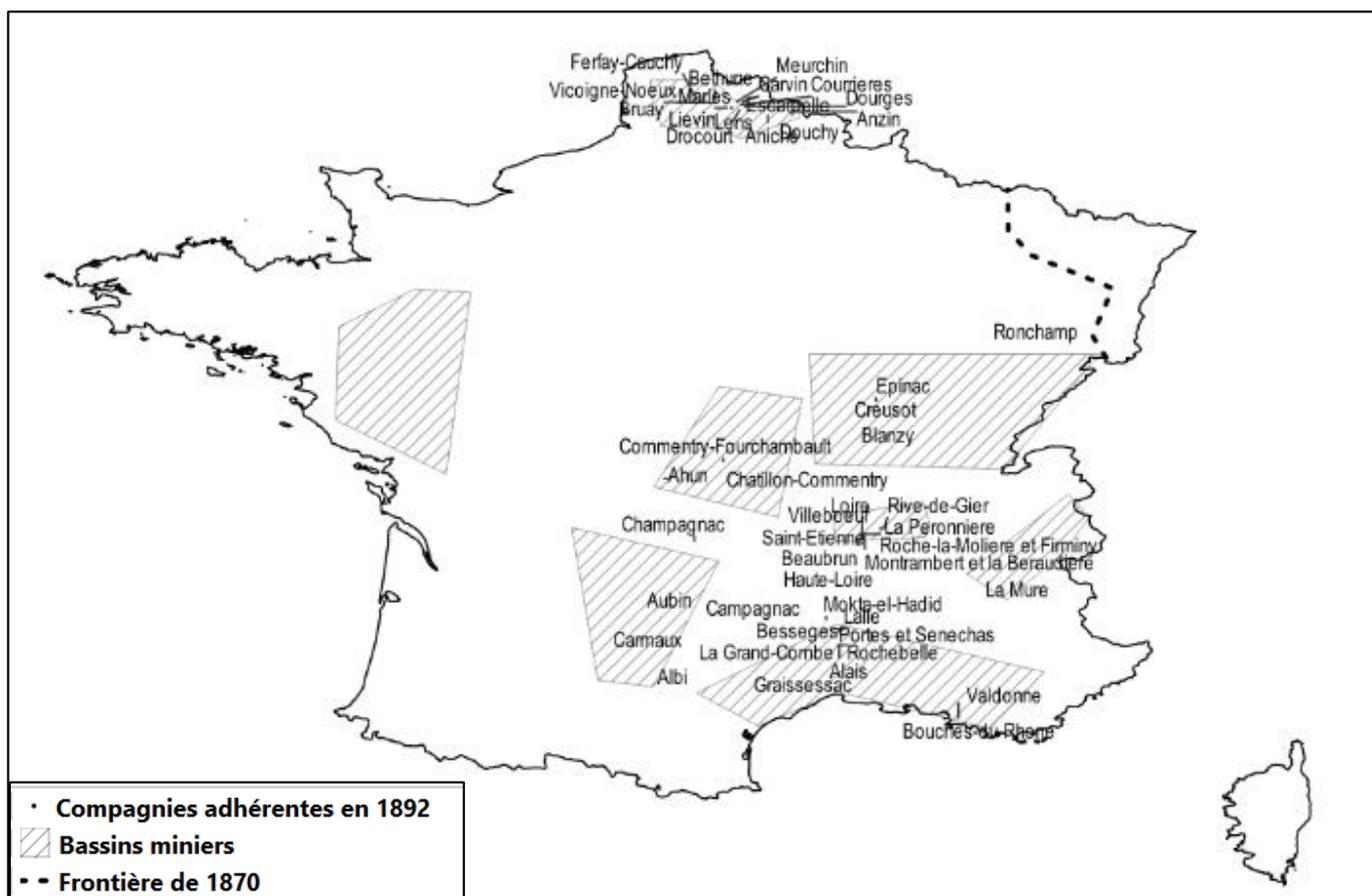
²¹⁵ *Ibid.*, Statuts adoptés à l'Assemblée générale du 2 décembre 1892.

²¹⁶ Douchy et Lens en plus.

²¹⁷ La Péronnière en plus.

²¹⁸ Campagnac et Lalle en plus.

²¹⁹ La Mûre en plus.

Figure 6. Compagnies minières adhérentes en 1892²²⁰Tableau 6. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1892²²¹

Bassin minier	Production de charbon (en tonne)	Pourcentage du total extrait (en %)	Pourcentage de production représenté par les adhérents (en %)
Nord et Pas-de-Calais	14 439 000	55	46
Loire (+ Alpes)	3 719 000	14	10
Midi (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, et Tarn, Aveyron)	4 018 000	16	10
Centre (Bourgogne, Nivernais, Vosges, Bourbonnais, Auvergne, Ouest)	3 957 000	15	16
Total	26 133 000	100	82

En voulant restreindre l'influence des dirigeants des Mines du Nord et du Pas-de-Calais au sein du Comité central, les exploitants du Centre et de la Loire à l'origine de l'union ont eu

²²⁰ Voir annexe 3.

²²¹ Voir annexe 2.

tendance à retarder l'adhésion de la plus puissante région productrice de charbon. Pour que le bassin nordiste s'associe à l'union nationale, il aura fallu accepter leur importance dans l'économie française, et donc une représentation interne équivalente à leur poids en termes de production. D'ailleurs, lors de l'assemblée générale du 2 décembre 1892, celui-ci demande « une représentation de leur groupe [...] fixée sur les bases d'une équitable proportionnalité avec l'importance de leur extraction » et obtient dix représentants au sein du bureau sur les vingt-trois membres - cinq du Centre, deux de la Loire et six du Midi.

Les négociations ont abouti à l'adhésion de la majorité des compagnies minières. En regroupant plus de 80% de la production de charbon, le CCHF peut être considéré comme le représentant de sa profession à cette date, mais il reste à Henry Darcy à convaincre les petites exploitations, notamment celles du Midi, de les rejoindre.

Une attractivité croissante (1892-1906)

Dans un dernier temps, Henry Darcy cherche à recueillir l'adhésion de la totalité des compagnies minières, et à être soutenu par les exploitants des mines autres que les houillères dans les conditions de l'article 8 des statuts de 1892²²². Sa stratégie fonctionne puisqu'en 1893, le CCHF compte 14 établissements affiliés, des mines autres que des houillères et des établissements métallurgiques qui possèdent des exploitations minières²²³, et qu'en 1900, cinquante-six compagnies minières prennent part à l'organisation patronale²²⁴. Deux sociétés s'étant retirées²²⁵, le CCHF compte dix nouvelles adhésions : quatre pour le Nord et le Pas-de-Calais²²⁶, deux pour la Loire²²⁷, trois pour le Midi²²⁸, et deux pour le Centre²²⁹.

²²² « Les propriétaires de mines autres que les houillères pourront, sur leur demande agréée par le bureau, être appelés à prendre part, avec voix consultative, aux Assemblées générales extraordinaires et à celles des réunions ordinaires du Comité où seront discutées des questions d'intérêt commun à l'industrie minière. Ils recevront les publications du Comité et paieront une cotisation annuelle de 100 francs ».

²²³ La société des schistes bitumeux d'Autun, la société des Mines et Fonderies de Pontgibaud, la société de Vezin-Aulnoye, la société des Aciéries de Longwy, la société métallurgique de Gorcy, la société métallurgique de Senelle-Maubeuge, la société Lorraine industrielle à Hussigny, la société des Hauts-fourneaux de la Chiers, la société des Hauts-fourneaux et forges de Villerupt-Laval Dieu, la société des Forges de la Providence, la société métallurgique de Champigneules et Neuves-Maisons, la société des Forges et Fonderies de Montataire, le Comptoir métallurgique de Longwy, la société des Hauts fourneaux de Pont-à-Mousson.

Voir BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 114,, Le CCHF, Circulaires n°651 à 850, Assemblée générale ordinaire du 24 février 1893, Extrait du procès-verbal, 28 février 1893, Paris.

²²⁴ BNF, 4-V-5162, Le CCHF, Réponse au questionnaire adressé le 25 juillet 1901 par la commission de la durée du travail dans les mines.

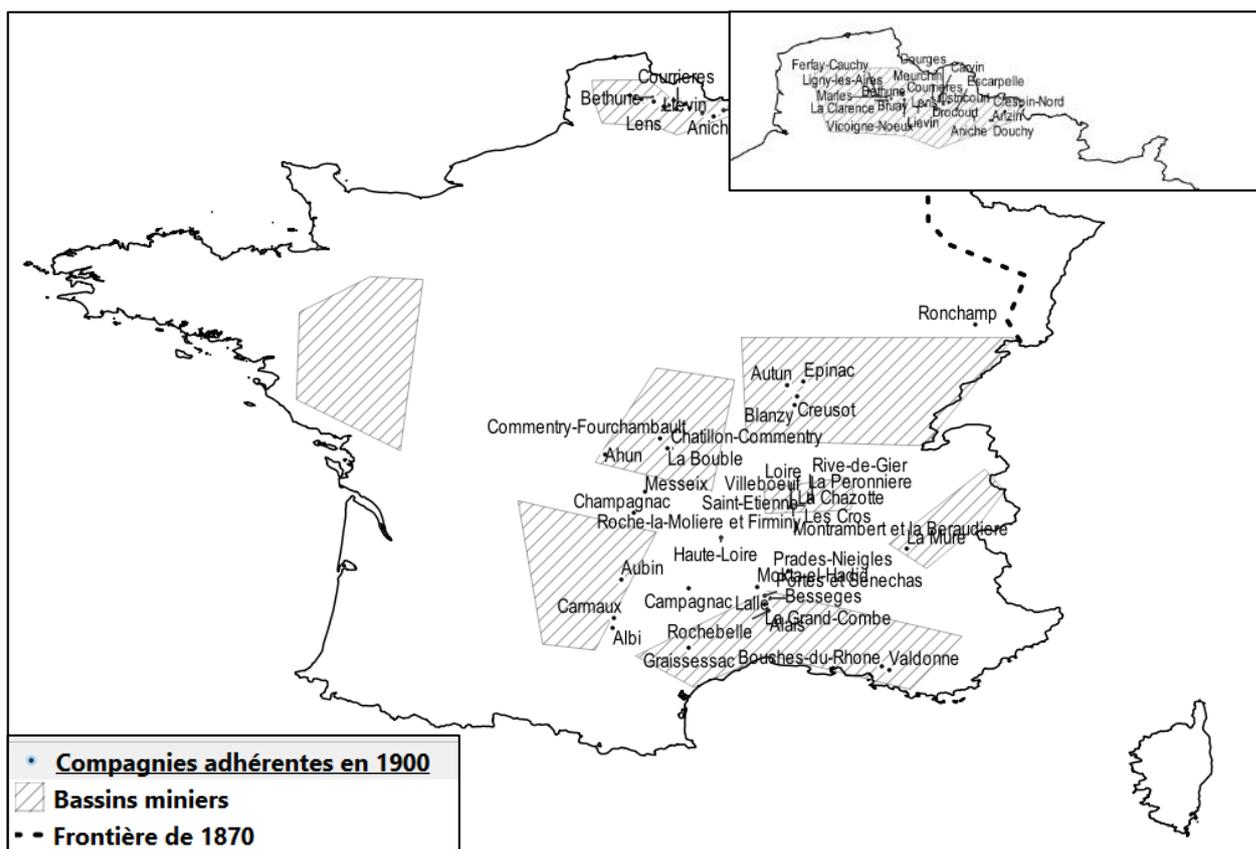
²²⁵ Beaubrun, Bouches-du-Rhône. Probablement pour cessation d'exploitation.

²²⁶ La Clarence, Crespin-Nord, Ligny-les-Aires, Ostricourt.

²²⁷ La Chazotte, Cros.

²²⁸ Cessous, Société nouvelles des Bouches-du-Rhône, Prades-Neigles.

²²⁹ La Boule, Messeix.

Figure 7. Compagnies minières adhérentes en 1900²³⁰

À cette date, il regroupe la quasi-totalité de la production de charbon, environ 86%, et peut-être considéré comme le représentant officiel de sa profession.

Tableau 7. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1900²³¹

Bassin minier	Production de charbon (en tonne)	Pourcentage du total extrait (en %)	Pourcentage de production représenté par les adhérents (en %)
Nord et Pas-de-Calais	20 264 000	60	56
Loire (+ Alpes)	4 296 000	13	9
Midi (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, et Tarn, Aveyron)	4 601 000	14	15
Centre (Bourgogne, Nivernais, Vosges, Bourbonnais, Auvergne, Ouest)	4 181 000	13	6
Total	33 342 200	100	86

²³⁰ Voir annexe 3.

²³¹ Voir annexe 2.

Seules quelques petites exploitations, essentiellement du Centre, ont choisi de se tenir à l'écart, probablement pour ne pas être soumises aux intérêts des plus grandes ou parce qu'elles n'en ont pas ressenti le besoin, distribuant leur production localement.

Conclusion

Comme pour le CFF²³², la structuration du CCHF se réalise par étapes successives. L'Union des Houillères de 1840 et le Comité des Houillères de 1851 se fondent temporairement sur des questions commerciales, lutter contre la concurrence des charbons étrangers. Après le vote de la loi de 1884 qui lui offre une reconnaissance légale, son activité s'étend aux questions législatives de même que pour le CFF²³³. Comme pour les unions patronales de la première industrialisation, les statuts du CCHF le présente comme une association mais la structure est bien de type syndical : une assemblée générale désigne un bureau qui élit un président et des vice-présidents. Les adhésions concernent les entreprises et non les dirigeants, les cotisations constituent l'essentiel des ressources.

La spécificité du CCHF réside dans le fait qu'il faille une combinaison de différents facteurs pour susciter l'union d'exploitants de plus en plus concurrents dans leurs affaires. Aux enjeux commerciaux qui constituent le cadre des différentes fondations d'unions, s'ajoutent conjointement la structuration du mouvement ouvrier et les débats parlementaires autour des accidents du travail, des délégués mineurs et des caisses de secours et de retraite, qui remettent en question l'indépendance des exploitants dans leurs affaires. C'est bien ce contexte politique et social qui forcent les exploitants à réagir et à dépasser leurs divergences commerciales en s'associant, et qui, inversement, permet au CCHF de perdurer. La mise en place d'une législation sociale en avance par rapport aux autres secteurs économiques est suffisamment préoccupante pour les exploitants pour qu'ils décident de s'unir pour défendre leurs intérêts. Ces derniers trouvent dans Henry Darcy la personnalité capable de mener à bien cette mission. Président d'une puissante société minière, celles des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, cet industriel allie la connaissance fine des rouages de l'État et du milieu industriel.

En effet, habile négociateur, Henry Darcy convainc l'ensemble de la profession d'adhérer à son projet. Si les puissantes compagnies minières du Centre et de la Loire sont les premières à le suivre, celles du Nord et du Pas-de-Calais, déjà organisées dans une entente régionale, mettent

²³² Le CFF est fondé en 1864 sur un programme commercial de lutte contre les produits étrangers.

²³³ Le CFF est restructuré après la loi de 1884 et adopte de nouveaux statuts en 1887-1888 qui étendent ses activités.

un certain temps à accepter cette nouvelle association qui promet une représentation égalitaire de tous les bassins miniers ainsi qu'un respect des différentes régions d'exploitations. C'est l'échec de leur entente régionale qui les pousse à adhérer au CCHF. Ces années de négociations mettent non seulement en lumière la puissance économique des compagnies minières nordistes qui obtiennent satisfaction, une représentation proportionnelle au tonnage extrait au conseil d'administration, mais aussi la stratégie mise en œuvre par les autres bassins miniers pour tenter de les affaiblir au sein de l'union nationale. Toutefois, si les Mines du Nord et du Pas-de-Calais obtiennent satisfaction, leur influence est limitée par la présidence d'un industriel du Centre, Henry Darcy. Ce compromis ouvre la voie à l'adhésion de presque toutes les houillères. Au début du XX^{ème}, Henry Darcy est parvenu à réaliser l'union de la profession

CHAPITRE 2.

METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE SYNDICALE DE LA PREMIERE INDUSTRIALISATION

À partir de mars 1887, et durant sa période de structuration, le CCHF débute ses activités et met en place une structure syndicale à l'image de celles des organisations patronales de la première industrialisation. En effet, Henry Darcy prend exemple sur les unions patronales fondées précédemment pour organiser le CCHF. Même si les statuts ne sont déposés qu'en 1892, il met rapidement en place la structure qui y est définie, ainsi qu'un service administratif pour gérer les affaires de cette nouvelle organisation patronale et proposer des premiers services à ses adhérents. L'objectif est à la fois de montrer son utilité et, dans le même temps, d'attirer de nouvelles compagnies minières. Cette période de structuration est aussi l'occasion pour le CCHF de préciser ses missions vaguement définies dans ses statuts.

Une structure classique

Pour faire fonctionner leur association, et conformément aux statuts, les adhérents nomment, sur proposition du président, un bureau, composé d'un président, de vice-présidents, de membres et d'un secrétaire, forme classique de fonctionnement interne pour une association et une organisation patronale de la première industrialisation. En l'absence de documents, il est complexe de définir la tâche de chacun, l'analyse de leur profil permettra de proposer quelques hypothèses.

Henry Darcy, président et porte-parole de sa profession

Henry Darcy est à la tête d'une organisation patronale en développement. Incarnant la force et la solidité du monde du charbon, presque inébranlable devant les difficultés et les événements, les adhérents lui renouvellent d'année en année leur confiance pour la présider. Sa légitimité et son autorité apparaissent incontestées. Les désaccords semblent rares ou plutôt réglés dans le secret des affaires. Les mémoires d'Henri de Peyerimhoff confortent cette hypothèse, celui-ci y écrit : « lorsqu'à la préparation il nous semblait qu'il pouvait y avoir désaccord, il [Henry Darcy] préférerait le prévenir par des échanges de vues préalables, par des arrangements de personnes qu'il menait avec beaucoup de clairvoyance, de rapidité et d'efficacité. Ce travail qui l'intéressait et

qui l'amusait, vidait évidemment son mouvement et parfois de son intérêt la séance officielle ultérieure où nulle voix ne s'élevait pour contester ou simplement pour éclairer de feux croisés les orientations adoptées »²³⁴. Le secret des affaires, les négociations privées, les discussions officieuses expliquent d'ailleurs le fait qu'il n'y ait pas de trace de conflits dans les archives²³⁵. Seuls les discours officiels sont conservés, aucun désaccord entre Henry Darcy et ses adhérents n'y est perceptible tant la nécessité de montrer la cohésion de la profession dans le monde patronal, le milieu politique et l'opinion publique est indispensable pour atteindre ses objectifs et peser dans les différents débats. L'union stable et pérenne de la profession autour de son président ne cesse d'être mise en avant dans les discours officiels, passant même outre les difficultés du ralliement des premières années²³⁶. Montrer l'union infaillible est essentiel, cela représente la force de la profession et la possibilité de défendre plus légitimement les intérêts des exploitants.

Fort de cette position, Henry Darcy est de plus en plus influent dans le monde patronal du charbon et de l'acier, et il est reconnu par l'État pour ses qualités de dirigeant. En effet, c'est un président aux multiples activités, sa fonction au CCHF fait partie d'un ensemble bien plus large. Il est administrateur de plusieurs compagnies minières, celles de Dourges à partir de 1899 dont il devient le président en 1904, celles de Blanzky qu'il préside à partir de 1900, et celles de Portes et Sénéchas à partir de 1903. Il étend sa présence à d'autres industries extrêmement liées à l'activité houillère, le chemin de fer et la métallurgie, en tant qu'administrateur de la Société anonyme de l'Éclairage au gaz des Hauts Fourneaux et Fonderies de Marseille²³⁷. Il est aussi présent dans d'autres organisations patronales, notamment au CFF, en tant que membre de la commission exécutive à partir de 1895, et il participe à la fondation de l'UIMM en 1901. Suite à des difficultés du CFF à défendre les intérêts de ses adhérents, Edmond Duval²³⁸ (1824-1904), président de la Chambre syndicale des constructeurs de matériel de chemin de fer et tramways, et son secrétaire Robert Pinot²³⁹ (1862-1926), invitent le vice-président du CFF, le baron de Nervo, Henry Darcy, et

²³⁴ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs, op.cit.*, p.238.

²³⁵ Dans les archives des compagnies minières consultées, aucun désaccord n'apparaît, en tout cas après 1892. Les documents conservés concernent les publications officielles du CCHF. Les comptes rendus des assemblées générales ne laissent pas paraître de désaccord avec l'organisation patronale.

²³⁶ Archives personnelles, Banquet du 28 novembre 1911, 25^e anniversaire de la fondation du CCHF et de la présidence de M. Darcy, 1886-1911.

²³⁷ BNF, 8-V-11223 1895-1905, et ANMT, 40 AS 163-173, *Annuaire du CCHF de 1895 à 1905*.

²³⁸ Edmond Duval, polytechnicien du Corps des Ponts-et-Chaussées, débute comme ingénieur au service de l'État (travaux de navigation et de chemins de fer), puis à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans (1857). Il est ensuite chargé des constructions métalliques des expositions universelles de 1867 et 1878. Puis, il devient directeur, administrateur général (1899) et président honoraire de la Compagnie Fives-Lilles.

²³⁹ Robert Pinot fait des études de droit et de sciences politiques après avoir démissionné de l'École des Mines de Paris pour des raisons familiales. Rédacteur à la Caisse des dépôts et consignations, il est secrétaire général de plusieurs Chambres syndicales, avant de devenir le secrétaire (1901) puis le délégué général de l'UIMM (1918 ?-1926). Il est aussi secrétaire (1904) puis vice-président du Comité des Forges (1921-1926), administrateur de

six autres chambres syndicales à se rassembler dans une nouvelles organisation patronale pour mener à bien leurs missions²⁴⁰. En tant que représentant de la profession minière, le CCHF adhère à l'UIMM, et les deux organisations patronales collaborent étroitement, Henry Darcy en est d'ailleurs l'un des vice-présidents jusqu'en 1918.

C'est donc un puissant industriel, riche et reconnu, une figure patronale importante, au centre d'un réseau d'industriels et de patrons. La place qu'il occupe dans les différentes entreprises et organisations patronales suggère qu'il est le porte-parole de sa profession dans le monde patronal en général. L'essentiel de ses activités consiste à négocier avec les différents acteurs avec lesquels il est en relation, notamment ses confrères et les pouvoirs publics. Il est assisté dans sa tâche par ses vice-présidents.

nombreuses Caisses d'assurance, membres de diverses associations. Il est délégué du patronat à l'Organisation internationale du Travail (1920), vice-président du Conseil national économique (1925).

Voir Danièle Fraboulet, *op. cit.*

²⁴⁰ *Ibidem*, p. 31.

Les vice-présidents, des représentants de leur profession

Six vice-présidents se succèdent jusqu'en 1906²⁴¹ : Alphonse Parran²⁴² (1826-1903), Léon Renard²⁴³ (1836-1916), Léonard Danel²⁴⁴ (1818-1905), Alfred Dupont²⁴⁵ (1840-1917), Théodore Barrois²⁴⁶ (1857-1920) et Paul Cuvinot²⁴⁷ (1837-1920).

²⁴¹ La liste des vice-présidents n'est pas indiquée dans les rapports aux assemblées générales de 1887 à 1892. Nous n'en avons connaissance que dans les annuaires dont le premier paraît en 1895.

²⁴² Polytechnicien (1846), Alphonse Parran débute sa carrière en tant que professeur à l'École des Mines de Saint-Etienne (1852) puis comme ingénieur ordinaire au Service des Mines dans le sous-arrondissement minéralogique d'Alais (1857). Il est ensuite nommé directeur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid (1865), puis ingénieur à la Société anonyme des minerais de fer de Krivoi-Rog en Russie (1881). Il accède à la fonction d'ingénieur en chef des Mines en 1881. Il participe à la fondation de la Compagnie des phosphates et des chemins de fer de Gafsa en Tunisie en 1897 date à laquelle il devient officier de la Légion d'honneur.

Voir AN, Paris, LH/2057/22, dossier de Légion d'honneur de Parran, Jean Antoine Alphonse

²⁴³ Centralien, Léon Renard débute sa carrière en tant que dirigeant de la verrerie de Fresnes (1857), avant d'être administrateur des forges et hauts-fourneaux de Maubeuge et de la Compagnie des Mines d'Anzin, puis président de la Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux, du syndicat des maîtres-verriers du nord de la France, de la Société métallurgique de Senelle-Maubeuge, et de la Chambre des Houillères du Nord-Pas-de-Calais. Il est aussi député du Nord de 1876 à 1877 et de 1885 à 1893.

Voir Jean Jolly et Adolphe (dir) Robert, *op. cit.*; Frédéric Barbier, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Genève, Librairie Droz, 1989.

²⁴⁴ Nous avons connaissance de la carrière de Léonard Danel à partir du moment où il exerce la fonction de directeur associé de la Société Danel (1840). Fils d'un administrateur de la Compagnie des Mines de Lens, il succède à son père à cette fonction en 1852, puis en devient président en 1859. Il cumule de nombreuses fonctions associatives, il est notamment président de la société de secours mutuels typographiques lilloises, et vice-président de la Croix Rouge, ainsi que des fonctions de représentation, il est juge au tribunal de commerce de Lille, membre de la Chambre de commerce de Lille, et conseiller municipal de Lille. Il obtient le titre de Commandeur de la Légion d'honneur en 1899. Voir AN, Paris, LH/653/50, Dossier de Légion d'honneur de Danel, Léonard Jean-Baptiste.

²⁴⁵ Alfred Dupont n'est connu qu'à travers les annuaires du CCHF. Il est avocat à la cour d'appel de Douai, président de la Compagnie des Mines de Courrières, membre puis président de la Chambre des Houillères du Nord-Pas-de-Calais.

Voir les annuaires du CCHF.

²⁴⁶ Docteur en médecine, Théodore Barrois débute sa carrière en tant que maître de conférences à la faculté de médecine et de pharmacie de Lille (1885). Nommé professeur de zoologie (1886), il prend la suite de son père au conseil d'administration de la Compagnie des Mines de Lens. Il est aussi député du Nord (1898-1906).

Voir Jean Jolly et Adolphe (dir) Robert, *op. cit.*; Frédéric Barbier, *op. cit.*

²⁴⁷ Voir chapitre 2, introduction.

Chronologie de la succession des vice-présidents entre 1895 et 1906

1895-1901

Alphonse Parran (69 ans), directeur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid

Léon Renard (59 ans), président de la Compagnie des mines de Vicoigne-Noeux

1902-1905

Léonard Danel (84 ans), président de la Compagnie des mines de Lens

Alfred Dupont (62 ans), président de la Compagnie des mines de Courrières

Léon Renard, président de la Compagnie des mines de Vicoigne-Noeux

1905-1906

Théodore Barrois (48 ans), administrateur de la Compagnie des mines de Lens

Alfred Dupont, président de la Compagnie des mines de Courrières

Paul Cuvinot (68 ans), président de la Compagnie des mines d'Anzin

Ils ont tous les six fait des études supérieures, deux d'entre eux sont polytechniciens, l'un est ingénieur des Mines et l'autre des Ponts-et-Chaussées. À cela s'ajoutent un centralien, un juriste, et un agrégé de médecine. La formation de Léonard Danel reste, quant à elle, inconnue, mais ses multiples fonctions indiquent qu'il en a reçue une dans la gestion des affaires au sein de l'entreprise familiale. Ces six vice-présidents participent au CCHF du fait de leur fonction au sein du conseil d'administration des exploitations qu'ils représentent, soit en tant que président (4) ou administrateur (1). Quatre ont également des fonctions d'élus, l'un d'entre eux est un élu local, trois autres sont parlementaires, dont deux députés et un sénateur. De manière générale, ce sont des industriels, par leur filiation, ou leur formation, ou encore par les deux. Ils ont une certaine influence, soit localement, comme Alfred Dupont ou Léonard Danel, soit nationalement, comme les parlementaires Théodore Barrois, Paul Cuvinot et Léon Renard. Ils réunissent différents types de compétences utiles à une organisation patronale, la connaissance technique du monde industriel, l'expérience du milieu des affaires, ainsi que la perception du monde politique et législatif. Comme Henry Darcy, ce sont des représentants de leur profession, des porte-paroles à différentes échelles. Ils sont chargés de représenter leur profession au sein du monde patronal et de servir de parlementaire-relais dans les débats législatifs.

Quant à Alphonse Parran, représentant la compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, il accède à la vice-présidence plutôt pour ses connaissances et son expertise du

domaine minier que pour son expérience du milieu des affaires ou du monde politique et législatif. Polytechnicien et ingénieur des Mines, il a été professeur de géologie à l'École des Mines de Saint-Étienne avant d'être directeur de la compagnie de Mokta-el-Hadid. Il a également une certaine influence dans le milieu minier du fait de sa présence à la Société de l'Industrie minérale²⁴⁸ (SIM) et de sa fonction de vice-président à la Société Géologique de France²⁴⁹. Sa proximité avec le secrétaire du CCHF, Édouard Grüner, et surtout avec le père de celui-ci, Louis, explique également sa présence à la vice-présidence de l'organisation patronale. En effet, Alphonse Parran entre à l'École des Mines de Saint-Étienne comme professeur en 1851 sous la direction de Louis Grüner. Les deux hommes se sont ensuite associés dans la fondation et la gestion de plusieurs associations : Alphonse Parran collabore à la fondation de la Société de l'Industrie Minérale en 1855 impulsée par Louis Grüner, il est aussi le vice-président de la Société Géologique de France sous la présidence de ce dernier en 1865 puis lui-même président en 1884, et les deux hommes fondent enfin l'École alsacienne de Paris en 1874 qu'Alphonse Parran préside par la suite.

En ce qui concerne Léonard Danel, Théodore Barrois et Paul Cuvinot, leur présence à la vice-présidence du CCHF peut s'expliquer par le fait que ce sont les délégués des deux premières compagnies minières françaises par leur production, Lens pour les deux premiers et Anzin pour le troisième. Les deux derniers vice-présidents, Alfred Dupont et Léon Renard sont respectivement à la tête de la quatrième et de la huitième Mines au niveau national, Courrières et Vicoigne-Noeux²⁵⁰. Mis à part Alphonse Parran, ces vice-présidents représentent des compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais. Les exploitants nordistes ont su inverser la tendance des débuts de l'union et s'imposer dans la gestion et les décisions de l'organisation patronale. Bien qu'il s'agisse peut-être d'une façade, d'une décision diplomatique de la part d'Henry Darcy, pour s'assurer le soutien de

²⁴⁸ La Société de l'industrie minérale est une société savante fondée en 1855 par Louis Grüner dont le but est de partager des connaissances techniques dans le domaine minier. Elle regroupe des professionnels intéressés par l'exploration, l'exploitation, le traitement, le commerce des ressources minérales, en mine souterraine et en carrière à ciel ouvert.

²⁴⁹ La Société géologique de France est une société savante fondée en 1830 dont le but est de concourir à l'avancement des Sciences de la Terre et des Planètes, tant en lui-même que dans ses rapports avec l'industrie, l'agriculture, l'environnement et l'éducation.

²⁵⁰ Production de charbon en 1900

	Production en tonnes	Production en % en fonction du total	Production en % en fonction du bassin nordiste
Anzin	2 941 000	8,8	14,5
Courrières	1 965 000	6	9,7
Lens	3 088 000	9	15
Vicoigne-Noeux	1 371 000	4	6,7
Nord-Pas-de-Calais	20 264 000	60	100
Total	33 404 100	100	-

Voir *Statistique de l'industrie minérale*, 1900.

cette région et la surveiller, la surreprésentation du bassin nordiste se retrouve également de manière générale dans le bureau.

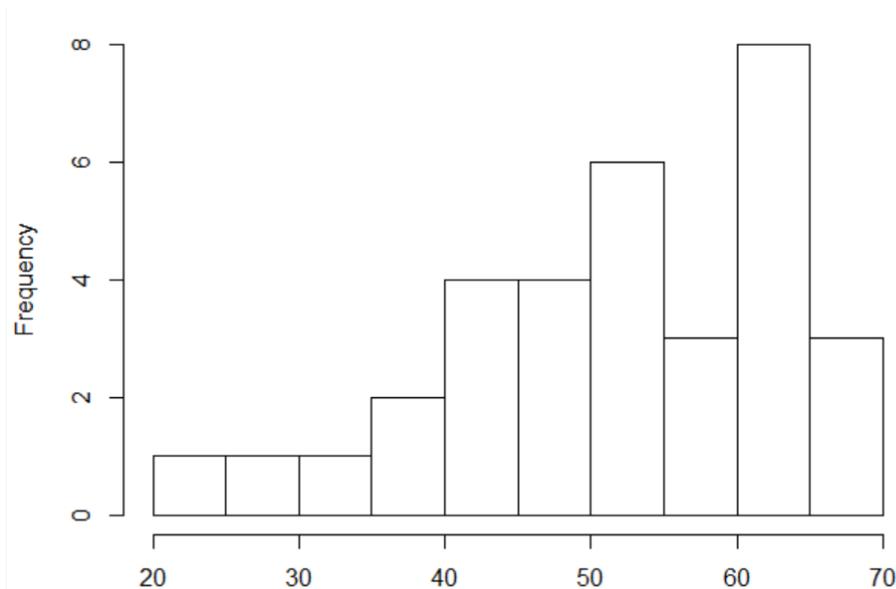
Le bureau, une assemblée de notables du Nord et du Pas-de-Calais ?

45 membres se succèdent au bureau du CCHF sur cette période²⁵¹.

Un comité de notables

Ils ont en moyenne 51 ans quand ils en deviennent membres. Le plus jeune a 21 ans²⁵² et le plus âgé 69 ans²⁵³. 13% d'entre eux ont entre 50 et 55 ans à leur entrée et 18% entre 60 et 65 ans.

Figure 8. Répartition des membres du bureau par âge d'entrée²⁵⁴



Un peu moins de la moitié sont soit diplômés d'une école d'ingénieurs soit diplômés en droit ou en médecine. Le quart est issu de grandes écoles parisiennes d'ingénieurs : 18% sont issus de l'École Polytechnique dont 75% X-Mines²⁵⁵ et 12,5% des Ponts-et-Chaussées²⁵⁶, 9% de

²⁵¹ Voir annexe 4.a.

²⁵² Henri Perret (1866-1914), diplômé de Saint-Cyr, président des Mines de Blanzly.

²⁵³ Léonard Danel (1818- ?), président des Mines de Lens, directeur de la Société Danel, conseiller municipal de Lille, membre de la CHNPC, officier de la Légion d'honneur.

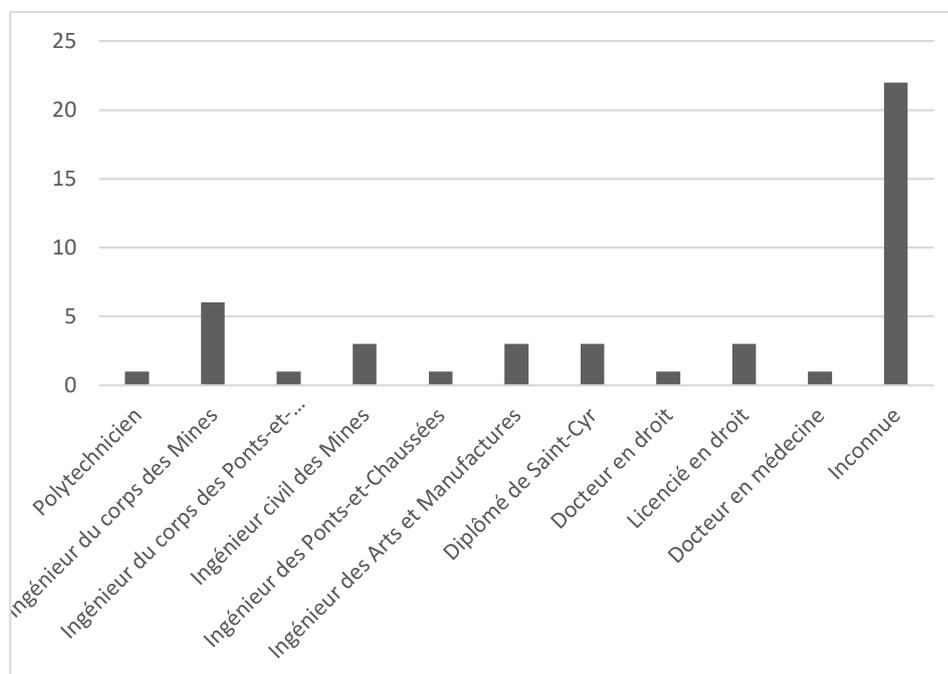
²⁵⁴ Voir annexe 5.a.

²⁵⁵ Louis Boudenoot, Gabriel Curières de Castelnau, Charles Clérault, Charles Ledoux, Léon Lévy, Alphonse Parran, Charles Ledoux.

²⁵⁶ Florent Guillain.

Saint-Cyr²⁵⁷, 7% des Arts et Manufactures²⁵⁸, 2% des Ponts-et-Chaussées²⁵⁹. 7% sont diplômés d'une école des Mines²⁶⁰, 9% ont fait des études de droit²⁶¹ et 2% de médecine²⁶². La formation des autres est inconnue.

Figure 9. Répartition des membres du bureau par formation²⁶³



75% d'entre eux font partie du conseil d'administration de la Mine qu'il représente (34) dont 56% en sont le président²⁶⁴, les autres sont vice-présidents (6%)²⁶⁵, membres (24%)²⁶⁶, ingénieurs conseils (9%)²⁶⁷, ou secrétaire général (3)²⁶⁸. À cela s'ajoutent 22% de directeurs²⁶⁹ et 2% d'ingénieur d'exploitation²⁷⁰.

²⁵⁷ Le comte Abel Armand, Henri Perret, Paul Schneider, baron de Reille.

²⁵⁸ Henry Couriot, Jean Plichon, Léon Renard.

²⁵⁹ Edmond Huet.

²⁶⁰ Henri Fayol, Elie Reumaux, Emile Vuillemin.

²⁶¹ Ernest Déjardin-Verkinder, Etienne Hély d'Oissel, Amédée Lefèvre-Pontalis, Charles Thellier de Poncheville.

²⁶² Pierre Marmottan.

²⁶³ Voir annexe 4.a.

²⁶⁴ Le comte Abel Armand, Jean Beigbeder, Louis Boudenoot, Louis de Clercq, Gabriek Curières de Castelnaud, Léonard Danel, Pierre Delaville-le-Roulx, François Dujardin-Beaumetz, Delphin Dutemple, Paul Hennet de Bernoville, Alfred Leroy, Alphonse Parran, Henri Perret, Firmin Rainbeaux, Henri Schneider, de Sessevalle, Charles Thellier de Poncheville, Emile Vuillemin, Louis de Warengien.

²⁶⁵ Albert Delsol, Pierre Marmottan.

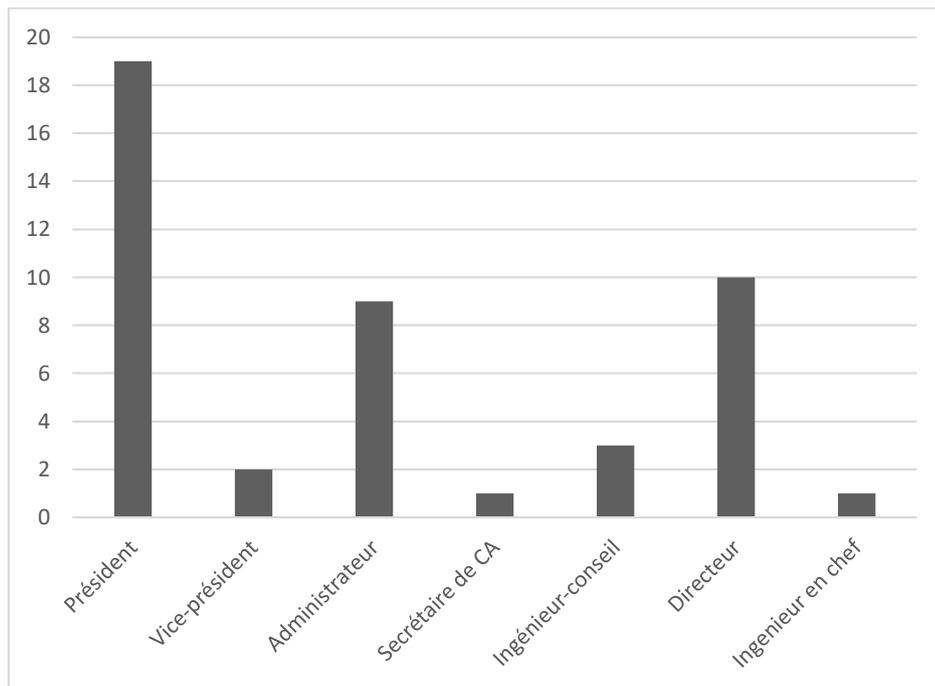
²⁶⁶ Henry Couriot, Ernest D2jardin-Verkinder, Henri Germain, Florent Guillain, Charles Ledoux, le baron René de Reille, Léon Renard, Louis Robert de Beauchamp, le marquis Jérôme de Solages.

²⁶⁷ Charles Clérault, Edmond Huet, Amédée Lefèvre-Pontalis.

²⁶⁸ Daubrée.

²⁶⁹ Basset, Emile de Marcère, Henri Fayol, Etienne Hély d'Oissel, Léon L2vy, Jean Plichon, Charles Schneider, Paul Schneider.

²⁷⁰ Elie Reumaux.

Figure 10. Répartition des membres du bureau par fonction dans les Mines²⁷¹

Certains font également partie de conseil d'administration d'autres Mines (22%)²⁷², de compagnies de chemin de fer (9%)²⁷³, de banques (7%)²⁷⁴, de sociétés métallurgiques (2%)²⁷⁵ ou chimiques (2%)²⁷⁶, ce qui leur assurent une représentation dans les sociétés qui gèrent leurs capitaux ou le transport de leurs marchandises.

35% d'entre eux exercent des fonctions d'élus. Parmi eux, 80% sont des députés²⁷⁷, les autres, des sénateurs (6%)²⁷⁸ ou des conseillers municipaux (6%)²⁷⁹. 42% ont reçu la légion

²⁷¹ Voir annexe 4.a.

²⁷² Charles Clérault (Bouches-du-Rhône), Léonard Danel (Courrières), François Dujardin-Beaumetz (Quirons, Dombrowa), Charles Ledoux (Ronchamp), Pierre Marmottan (Alby), Alphonse Parran (Krivoi-Frog), Jean Plichon (Blanzay), Elie Reumaux (Béthune), Paul Schneider (Courrières), Emile Vuillemin (Hason).

²⁷³ Charles Clérault (Chemins de fer de l'Ouest), Ernest Déjardin-Verkinder (PLM), Charles Ledoux (Chemins de fer de la Drôme), Alphonse Parran (Chemins de fer de Gafsa).

²⁷⁴ Ernest Déjardin-Verkinder (SG), François Dujardin-Beaumetz (La Foncière), Henri Germain (Crédit Lyonnais), Amédée Lefèvre-Pontalis (CIC).

²⁷⁵ Etienne Hély d'Oissel (Saint-Gobain)

²⁷⁶ Louis Boudenoot (Kuhlmann)

²⁷⁷ Louis Boudenoot, Louis de Clercq, Emile de Marcère, Henri Germain, Florent Guillain, Amédée Lefèvre-Pontalis, Pierre Marmottan, Jean Plichon, Léon Renard, Louis Robert de Beaucham, Charles Schneider, Henri Schneider, le marquis Jérôme de Solages, Charles Thellier de Poncheville.

²⁷⁸ Léonard Danel.

²⁷⁹ Alfred Leroy.

d'honneur, 63% sont chevaliers²⁸⁰, 20% officiers²⁸¹ et 16% commandeurs²⁸². Ces fonctions et décorations leur assurent une reconnaissance sociale et publique.

La plupart des membres du bureau sont des industriels bien installés dans leurs fonctions, qui font partis de plusieurs conseils d'administrations de sociétés qui sont liés par le fait qu'elles financent, transportent ou transforment le charbon. Ce sont des notables qui disposent d'un capital intellectuel et social important. Ils représentent aussi pour la plupart le bassin nordiste.

Une prédominance du Nord et du Pas-de-Calais et des grosses compagnies minières

Après l'entrée du Nord et du Pas-de-Calais au CCHF, les membres du bureau sont chaque année entre 19 et 24, dont 16% pour le Centre²⁸³, 5 à 8% pour la Loire,²⁸⁴ 25% pour le Midi²⁸⁵ et 56 à 80% pour le Nord et le Pas-de-Calais, sauf en 1931, date à laquelle le bassin minier nordiste compte 18 membres²⁸⁶ faisant passer le nombre total de membres du bureau à 31. Le Centre, la Loire et le Midi associés pèsent un peu moins que le Nord et le Pas-de-Calais seul, sauf en 1906 peut-être du fait de la catastrophe de Courrières²⁸⁷. Si les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais ont obtenu une représentation proportionnelle au tonnage extrait, leur puissance économique reste contrebalancer par les autres bassins miniers qui peuvent ainsi, eux aussi, faire entendre leurs voix.

²⁸⁰ Charles Clérault, Gabriel Curières de Castelnau, Henri Fayol, Henri Germain, Etienne Hély d'Oissel, Charles Ledoux, Alfred Leroy, Alphonse Parran, Elie Reumaux, Henri Schneider, de Sessevalle, Emile Vuillemin.

²⁸¹ Henry Couriot, Léonard Danel, Florant Guillain, Edmond Huet.

²⁸² Firmin Rainbeaux, le baron René de Reille, Louis Robert de Beauchamp.

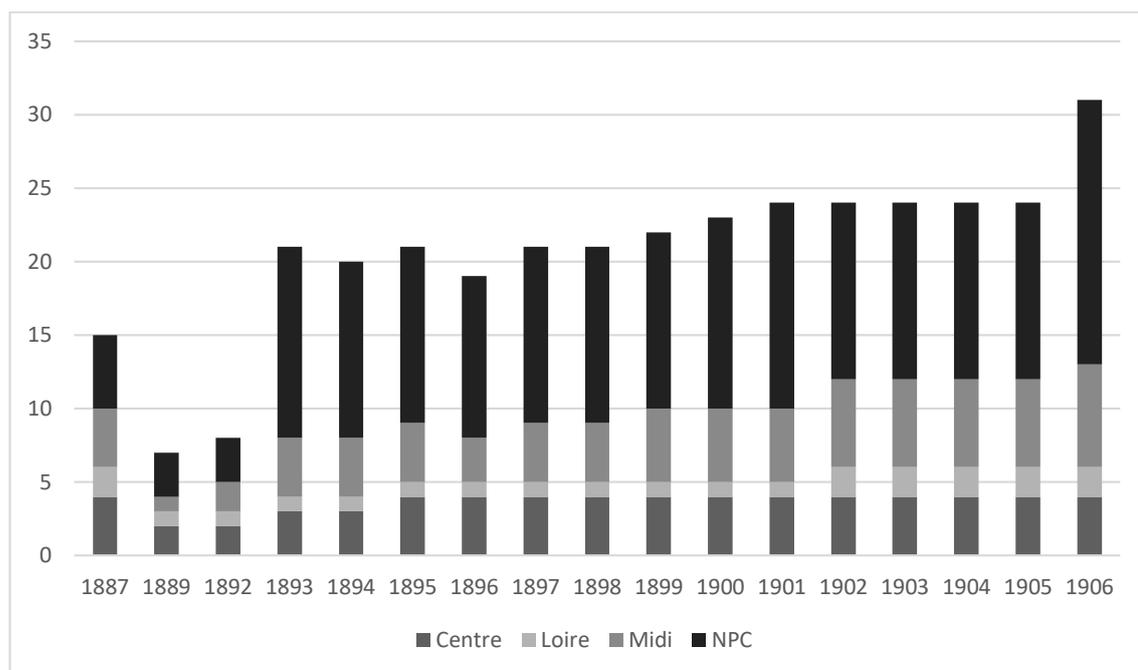
²⁸³ Henri Fayol, Léon Lévy, Henri Perret, Louis Robert de Beauchamp, Charles Schneider, Henri Schneider, de Sessevalle.

²⁸⁴ Basset, Henry Couriot, Henri Germain, Edmond Huet.

²⁸⁵ Louis Beigbéder, Charles Clérault, Gabriel Curières de Castelnau, Daubrée, Pierre Delaville-le-Roulx, François Dujardin-Beaumont, Etienne Hély d'Oissel, Alphonse Parran, le baron René de Reille, le marquis Jérôme de Solages.

²⁸⁶ Le comte Abel Armand, Louis Boudenoot, Louis de Clercq, Léonard Danel, Emile de Marcère, Ernest Déjardin-Verkinder, Albert Delsol, Alfred Descamps, Dephin Dutemple, Florent Guillain, Paul Hennet de Bernoville, Charles Ledoux, Amédée Lefèvre-Pontalis, Alfred Leroy, Pierre Marmottan, Jean Plichon, Firmin Rainbeaux, Léon Renard, Elie Reumaux, Paul Schneider, Charles Thellier de Poncheville, Emile Vuillemin, Louis de Warengnien.

²⁸⁷ La catastrophe de Courrières et ses conséquences sur le CCHF sont expliquées dans la partie 2.

Figure 11. Répartition des membres du bureau par bassin²⁸⁸

Comme pour le CFF, et au-delà des divergences régionales, le bureau est un comité de notables, un club de *gentlemen* qui partagent la même formation, les mêmes fonctions et les mêmes valeurs.

Les comités régionaux

À nouveau comme le CFF, le CCHF est en relation avec deux comités régionaux, le Comité des Houillères de la Loire (CHL) et la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (CHNPC).

Constitué en 1859²⁸⁹, le CHL aurait des liens assez nets avec le CCHF²⁹⁰. Sa structure est aussi de type syndical. Son bureau se compose d'un président, d'un secrétaire et de sept à huit membres. Au début du XX^{ème} siècle, il compte successivement deux présidents, Pierre-Gustave Billion du Rousset²⁹¹ (1842-1906), directeur des Mines de la Loire, et, à partir de 1906, Daniel

²⁸⁸ Voir annexe 5.a.

²⁸⁹ Pierre Guillaume, *op. cit.*, p. 38.

²⁹⁰ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 142.

²⁹¹ Polytechnicien et ingénieur du Corps des Mines, Pierre-Gustave Billion du Rousset (1842-1906) est directeur de la Compagnie des Mines de la Loire, membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne et de la Société de l'Industrie minière.

Murgue²⁹² (1840-1918), directeur des Mines de Montrambert et la Béraudière, ainsi que deux secrétaires, Vier²⁹³, et, à partir de 1903, Ernest Allimant²⁹⁴ (1853-1937).

À cela s'ajoutent dix membres au total sur cette période, tous directeurs de la compagnie minière qu'ils représentent, Arnaud (1840-1901) à Rive-de-Gier, Charoussat (1844-1928) à la Péronnière, Desvignes (?) au Cros, Duc (?) à Saint-Chamond, Perrève (?) à Villeboeuf, Paul Petit (1861-1922) à Saint-Étienne, Verzat à Rive-de-Gier, Villiers (1825-1901) à Saint-Étienne et Voisin (1849- ?) à la Roche-la-Molière et Firminy, sauf Antoine Arbel (1855-1933), administrateur des Mines de Reclus. Ce sont donc plutôt des experts que des notables de leur profession. Les plus grosses mines du bassin y sont représentées, comme celles de la Loire, de Montrambert et la Béraudière, de Péronnière, de Saint-Chamond, de Saint-Étienne, de Rive-de-Gier, et de Roche-la-Molière, tout comme certaines plus petites, avec celles du Cros, de Reclus, et de Villeboeuf. Si le CHL et le CCHF sont en relation, aucun des membres du comité régional ne fait partie du bureau de l'association centrale.

Quant au comité nordiste, il est reconstitué en 1897, et prend le nom de Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Il regroupe presque toutes les compagnies minières de la région, y compris Anzin et Lens, seules quelques très petites sociétés s'abstiennent. Il a comme mission générale la défense des intérêts communs face aux pouvoirs publics, et l'étude des questions ainsi que la publication de documents et d'informations intéressant les charbonnages régionaux. La CHNPC s'est surtout consacrée au lancement de la construction du canal du Nord, destiné à rendre moins coûteuse et plus rapide l'expédition des houilles vers la région parisienne, et donc à rendre les charbonnages français encore plus compétitifs vis-à-vis de leurs rivaux anglais et belges²⁹⁵. À la suite de nombreux pourparlers avec l'État, le projet aboutit en 1900. La CHNPC poursuit ses activités et met aussi en place une structure de type syndical. Son bureau est élu au scrutin secret pour deux ans par une assemblée générale ordinaire. Il se compose d'un président, non rééligible immédiatement à la fin de son mandat, de deux vice-présidents, de trois membres, et d'un trésorier, Achille Dincq pour cette période, administrateur-délégué des Mines de Bruay²⁹⁶.

²⁹² Issu de l'École des Mines de Saint-Étienne, Daniel Murgue (1840-1918) est successivement ingénieur aux Mines de Longpendu (1860-1863), ingénieur puis directeur aux Mines de Bessèges (1863-1893), sous-directeur (1893-1895), directeur (1896-1914) puis directeur honoraire et administrateur (1914-1918) à la Société des houillères de Montrambert et la Béraudière. Il est aussi président de Société amicale des anciens élèves de l'École nationale des mines de Saint-Étienne, vice-président de la Société de l'Industrie minière, et membre de la Chambre de Commerce de Saint-Étienne.

²⁹³ Inconnu.

²⁹⁴ Ingénieur civil des Mines.

²⁹⁵ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 197-198.

²⁹⁶ *Ibidem*, p. 187.

Deux présidents se succèdent à sa tête entre 1897 et 1906, le président des Mines de Vicoigne-Noeux, Léon Renard, et celui des Mines de Courrières, Alfred Dupont, tous deux vice-présidents du CCHF²⁹⁷. La CHNPC compte quatre vice-présidents sur cette période, Alfred Dupont et Léon Renard qui intervertissent leur fonction, ainsi que Charles Thiry²⁹⁸ (1846- ?), directeur des Mines de l'Escarpelle, et Gustave Viala²⁹⁹ (1846- ?), administrateur des Mines de Liévin. Le bureau est extrêmement stable, puisqu'un seul des membres est remplacé en 1906, Léonard Danel³⁰⁰, président des Mines de Lens, et vice-président du CCHF, par Élie Reumaux³⁰¹, qui lui succèdent à la tête de ladite compagnie. Antonin François (?), directeur des Mines d'Anzin, et Paul Lemay (1853- ?), directeur des Mines d'Aniche, y restent sur cette période. Le bureau se compose à la fois de notables de la région et d'experts de la profession, qui représentent les Mines d'Aniche, Anzin, Bruay, Courrières, l'Escarpelle, Lens, Liévin, Vicoigne-Noeux. Les liens entre la CHNPC et le CCHF sont difficilement identifiables, mais la présence de trois vice-présidents du CCHF à la tête de la Chambre régionale met en lumière leur influence dans les décisions de l'organisation patronale centrale et dans la vie économique et sociale régionale.

En apparence unie et solide, l'étude de la structure de cette organisation patronale met en lumière le fait qu'il y ait à la fois un jeu de pouvoir entre les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais, et ceux des trois autres bassins, ainsi que la recherche de compétences complémentaires. Du porte-parole de la profession à l'expert des questions minières, les membres du bureau concentrent la connaissance technique du monde industriel, l'expérience du milieu des affaires et la perception du monde politique et législatif. En plus d'un bureau, il faut aussi à cette jeune organisation patronale, un service administratif pour assurer son fonctionnement quotidien.

Un service administratif modeste

Ce sont les secrétaires qui mettent en place les premiers services du CCHF.

²⁹⁷ Voir ci-dessus.

²⁹⁸ Ingénieur diplômé de l'École des Mines de Mons.

²⁹⁹ Ingénieur sans précision.

³⁰⁰ Voir ci-dessus.

³⁰¹ Voir ci-dessus.

Les secrétaires, des experts des questions minières

Jusqu'en 1906, le CCHF compte successivement deux secrétaires, François Dujardin-Beaumetz³⁰² (1846-1919), et Édouard Grüner³⁰³ (1849-1933), tous deux ingénieurs civils des Mines. Experts des questions minières rompus à la gestion des houillères, ce sont deux exemples classiques de permanents patronaux de la fin du XIX^{ème} siècle³⁰⁴.

Figure 12. Portrait de François Dujardin-Beaumetz³⁰⁵ et d'Édouard Grüner³⁰⁶



En 1886, François Dujardin-Beaumetz³⁰⁷ entre aux côtés d'Henry Darcy à l'Association de défense des Compagnies minières et le quitte en 1890 au moment où il est nommé ingénieur

³⁰² AN (Paris), LH/839/59, Notice n°L0839059, Dujardin-Beaumetz François, Lettre de François Dujardin-Beaumetz au Grand Chancelier, 31 juillet 1891, Paris, Etat des services.

³⁰³ D. Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, op. cit., *Dictionnaire biographique des dirigeants patronaux*, p.60 ; Janet Horne, *Le Musée social : aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004, p. 151, BNF, Salle X, FOL-LN1-232 (11130), Boutillier du Retail, Dossier biographique sur Édouard Grüner, Coupures de Presse, « Notice biographique sur Édouard Grüner (1849-1933) », *Revue de Métallurgie*, janvier 1934.

³⁰⁴ Olivier Dard et Gilles Richard, op. cit., p. 10.

³⁰⁵ Gallica.bnf.fr, Marcellin Desboutin, « Dujardin-Beaumetz, ingénieur, frère de l'homme politique », estampe, 1888.

³⁰⁶ BNF, Salle X, FOL-LN1-232 (11130), Boutillier du Retail, Dossier biographique sur Édouard Grüner, Coupures de Presse, « Notice biographique sur Édouard Grüner (1849-1933) », *Revue de Métallurgie*, janvier 1934.

³⁰⁷ François Dujardin-Beaumetz débute sa carrière en tant qu'attaché aux laboratoires de Chimie de Guignet et de Frémy (1864), puis comme préparateur du cours de Géologie au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (1867). Il est ensuite successivement ingénieur aux Mines et Hauts Fourneaux de Mières et Quitas, en Espagne (1868), ingénieur de la Société des Houillères et Fonderie de l'Aveyron (1871), ingénieur à la Société Métallurgique de la Vienne, directeur de l'Usine Montmorillon (1872), et ingénieur civil à Paris chez Bieber et Beaumetz (1878). Il effectue de nombreuses missions de voyage en France et à l'étranger puis devient le secrétaire général de la Société des Mines de Carmaux (1883) avant d'entrer à l'Association de défense des Compagnies minières aux côtés d'Henry Darcy en 1886. Il quitte le CCHF au moment où il est nommé ingénieur conseil des Mines de Carmaux. En 1891, en plus d'être ingénieur-conseil de la Société des Mines de Carmaux, Dujardin-Beaumetz devient administrateur de la Société des Houillères de Dombrowa, et des trois Compagnies d'Assurances La Foncière, ainsi qu'administrateur-délégué de la Compagnie Nationale des Chemins de Fer à Voie Etroite.

conseil des Mines de Carmaux³⁰⁸. Pour lui succéder, Henry Darcy choisit Édouard Grüner³⁰⁹ probablement parce que ces deux hommes se connaissent déjà, Grüner étant directeur, à partir de 1876, de l'une des usines de la société présidée par Darcy, celle de Neuves-Maisons, et parce qu'il connaît bien les sujets intéressants le CCHF à cette date. Édouard Grüner a fondé un Comité permanent des accidents du travail en 1889, et publié plusieurs études sur l'assistance et l'assurance ouvrière en Allemagne³¹⁰. Son travail au CCHF consiste à poursuivre ses études sur ces questions³¹¹, en plus de ses activités au secrétariat.

Sur le modèle des premières organisations patronales, Dujardin-Beaumetz et Grüner assument les tâches administratives de l'organisation patronale, comme la convocation des réunions et la rédaction des comptes rendus, la gestion de la correspondance, la tenue des registres d'adhérents et des archives. À l'image des unions patronales de la première industrialisation, et surtout du CFF qui publie un bulletin mensuel contenant des renseignements économiques et commerciaux ainsi que des annuaires à partir de 1891³¹², ils mettent en place le premier service du CCHF, c'est-à-dire la diffusion de l'information économique par le biais de divers outils de communication.

Les plus importantes par leur nombre et leur fonction sont les circulaires publiées dès 1886. Selon le CCHF, ces dernières ont deux objectifs. D'une part, elles servent à diffuser de l'information « au moment même des faits »³¹³ dans le but de « grouper des documents utiles à conserver, et de fournir des renseignements profitables pour leur précision et la rapidité avec laquelle ils sont communiqués »³¹⁴, le CCHF se plaçant comme observateur des faits économiques en France, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique. Ces circulaires traitent des questions relatives à la situation de l'industrie houillère, des questions économiques et commerciales (production, prix des charbons, importation et exportation, prix du transport) et des questions

³⁰⁸ BNF, 4-R-1216, Le CCHF, Circulaires 301-500, Lettre d'Henry Darcy, 21 novembre 1890, Paris.

³⁰⁹ Issu d'une vieille famille de la bourgeoisie protestante bernoise, il était le fils de Louis (1809-1883), polytechnicien et ingénieur des Mines, professeur aux Écoles des Mines de Saint-Étienne fondateur de la Société de l'Industrie minière, et d'Emma Milson. Sorti major de l'École des Mines de Paris en 1873, Édouard Grüner fait un stage dans les Usines Sidérurgiques de Styrie et de Carinthie avant de débiter en 1874 comme adjoint au directeur de l'usine de Châtillon-sur-Seine de la Compagnie de Châtillon-Commentry, puis comme directeur de l'usine de Neuves-Maisons en 1876. Il prend la direction de l'usine de Beaucaire de 1879 à 1885. Rentré à Paris en 1885, comme ingénieur-conseil de Diétrich et Compagnie, constructeurs de matériels de chemin de fer, il reste attaché à cette société jusqu'en 1905. Il est aussi administrateur de la Société des minerais de fer de Krivoï-Rog à partir de 1891.

³¹⁰ Édouard Grüner, *Les lois d'assistance ouvrière en Allemagne, 1887 ; L'assurance contre la vieillesse et l'invalidé, d'après l'avant-projet du gouvernement*, 1888.

³¹¹ Nous reviendrons en détail sur ses activités dans les chapitres suivants.

³¹² Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 29.

³¹³ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires n°1 à 300, Assemblée générale du 31 janvier 1890, Extrait du procès-verbal. Le procès-verbal est inséré entre deux circulaires.

³¹⁴ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 114, Le CCHF, Circulaires 651-850, Assemblée générale du 24 février 1893, Extrait du procès-verbal.

sociales (grèves, syndicats ouvriers, législation sociale), ainsi que des questions relatives à la vie interne de l'organisation patronale. D'autre part, elles permettent d'informer les adhérents de diverses publications. Par exemple, en 1893, le CCHF publie un atlas rédigé par son secrétaire, sous le titre *Cartes des bassins houillers de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de l'Allemagne accompagnées d'une description technique générale et de renseignements statistiques et commerciaux*³¹⁵. Son objectif est de « réunir, en un atlas, les cartes des principaux bassins houillers européens, tracées à la même échelle, et sur ces cartes donner une représentation graphique des productions, des exportations et des importations. »³¹⁶. Après un bref aperçu général de la richesse houillère du monde, cet ouvrage présente, pour chaque pays, le régime légal des houillères, l'organisation administrative d'un point de vue minéralogique, le développement de la production houillère, et les différents bassins miniers, le tout enrichi de tableaux statistiques, et d'un ensemble de trente-six cartes. En plus de diffuser des informations riches et variées aux exploitants, les circulaires servent à montrer l'utilité de l'organisation patronale par la richesse de son travail et de son expertise, d'ailleurs recherché par ses adhérents qui souhaitent un développement de ce canal d'informations, elles passent de 52 en 1889 à 193 en 1892³¹⁷. L'innovation du CCHF réside dans le fait que les circulaires deviennent quotidiennes et qu'elles traitent de tous les sujets intéressant les exploitants, et pas seulement d'informations économiques et commerciales, comme c'est le cas pour le CFF ou les associations lyonnaises³¹⁸.

À ces lettres informatives quasi quotidiennes s'ajoutent des publications annuelles, les rapports aux assemblées générales. Pour cette période de structuration, les rapports aux assemblées générales³¹⁹ font le bilan des activités de l'année et reviennent sur la vie interne de l'organisation patronale en présentant un état des nouvelles adhésions, du budget, et de ses activités, essentiellement la publication de circulaires et la veille parlementaire. S'ajoutent des annuaires, sorte de « bottin mondain de l'organisation patronale ». Publiés à partir de 1895, ils contiennent les listes des membres du bureau, des différents groupements régionaux, la CHNPC (1899) et le CHL (1901), des associations amicales d'anciens élèves de l'École supérieure des Mines, de l'École des Mines de Saint-Étienne et de l'École des Ponts-et-Chaussées. Ils font

³¹⁵ BNF, FOL-S-732, Édouard Grüner, *Atlas du CCHF, Cartes des bassins houillers de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de l'Allemagne*, Paris, Librairie Polytechnique Baudry & Cie, 1893.

³¹⁶ *Ibidem*.

³¹⁷ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 113, Le CCHF, Circulaires n°501 à 650, Assemblée générale du 29 janvier 1892, Extrait du procès-verbal.

³¹⁸ Pierre Vernus, « L'émergence du syndicalisme patronal dans les industries lyonnaises de la soie : l'Union des marchands de soie et l'Association de la fabrique lyonnaise (fin des années 1860-début des années 1880) » in Danièle Fraboulet, Pierre Vernus et (dir.), *op. cit.*, p. 89-102.

³¹⁹ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111 à 115, Le CCHF, Circulaires n°1 à 850, Assemblées générales, Extraits des procès-verbaux.

également état des membres de la direction des ministères des Travaux publics et du Commerce et de l'Industrie. Les adhérents connaissent ainsi les personnes à solliciter pour répondre à telle ou telle demande. Cela signifie également que le CCHF est bien informé sur le personnel employé dans les ministères avec lesquels il est en relation ainsi que sur les membres des associations d'anciens élèves. Par ailleurs, les annuaires contiennent à partir de 1900 des encarts publicitaires relatifs à l'équipement des compagnies minières, ce qui constitue à la fois une rentrée d'argent pour l'organisation patronale et un catalogue des produits vendus par les entreprises du secteur.

Pour assurer ce fonctionnement, le CCHF se dote d'un budget modeste.

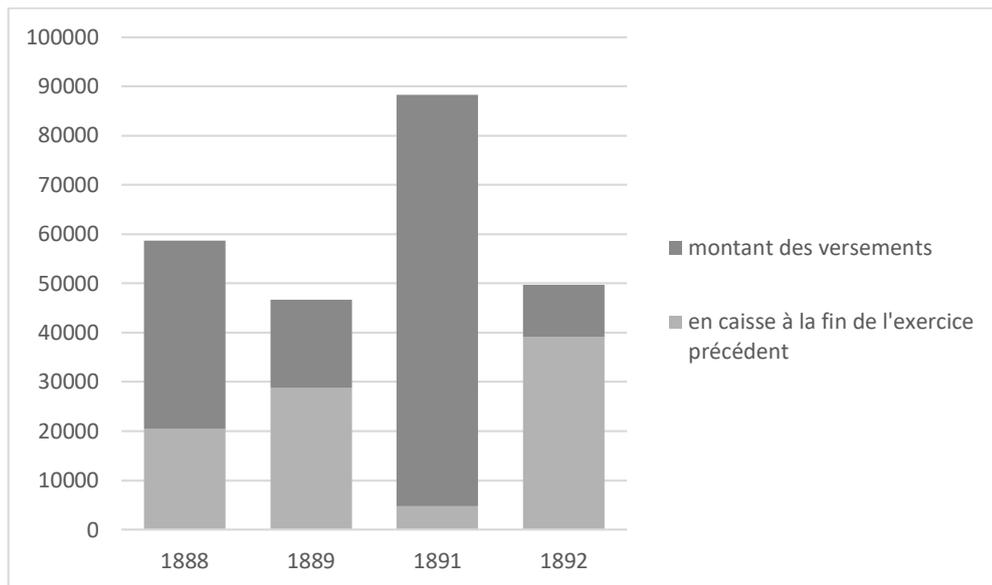
Un budget à l'équilibre

Les statuts prévoient le versement d'une cotisation annuelle fixée à 4 millièmes par tonne de charbon extraite par compagnie adhérente³²⁰, soit un total de 38 281 francs³²¹ en 1888 et de 17 990 francs en 1889, ce qui correspond à environ 35% de la production totale de charbon pour l'année 1888, et à seulement 17% pour l'année 1889. En 1891, les recettes ont pratiquement doublé, passant de 47 009 en 1888 à 88 537 francs en 1891. Les cotisations s'élèvent à 83 534 francs, soit environ 78% de la production totale de charbon. Le total des cotisations est à mettre en rapport avec un nombre d'adhérents peu élevé avant 1891, puis croissant à partir de cette date³²².

³²⁰ Voir chapitre 2.

³²¹ L'analyse du budget est réalisée en franc constant. Voir annexes 3 et 4.

³²² BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 113, Le CCHF, Circulaires 501-650, Assemblée générale du 29 janvier 1892, Extrait du procès-verbal. Le procès-verbal est inséré entre deux circulaires numérotées.

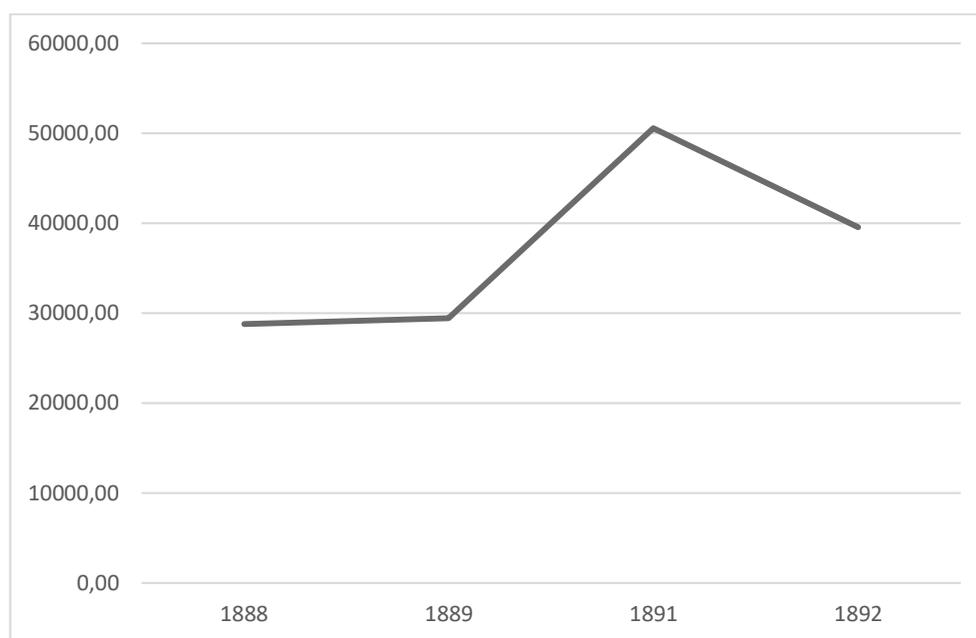
Figure 13. Postes des recettes de 1888 à 1892 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910³²³

La diminution par deux des recettes, passant de 88 537 en 1888 et 51 019 francs en 1892, s'explique par le fait que la cotisation de 1892 a été abandonnée, l'épargne du CCHF pouvant couvrir ses dépenses. À partir de 1893, Henry Darcy propose une cotisation totale de 50 000 francs à répartir entre les adhérents proportionnellement au tonnage extrait, à laquelle s'ajoute la possibilité d'appeler des cotisations extraordinaires³²⁴. Les recettes sont probablement stables durant la période de structuration et les cotisations extraordinaires appelées en cas de nécessité, de dépenses imprévues.

Quant aux dépenses, elles sont multipliées par 1,5 entre 1887 et 1892, passant respectivement de 28 769 à 39 517 francs, avec un pic en 1891 à 50 556 francs, du fait des dépenses liées à son installation au 3 rue Scribe.

³²³ Voir annexe 7.

³²⁴ BNF, 4-R-1216, ou ANMT 40 AS 114, Le CCHF, Circulaires 651-850, Assemblée générale du 24 février 1893, Extrait du procès-verbal. Le procès-verbal est inséré entre deux circulaires numérotées.

Figure 14. Total des dépenses de 1888 à 1892 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910³²⁵

En effet, le CCHF change d'adresse à plusieurs reprises durant cette période. L'organisation patronale naissante s'est installée au 21 rue Grammont, au siège du Crédit Lyonnais, « dans « une chambrette d'étudiant » perchée à l'étage le plus élevé de l'immeuble [...], chambrette qu'avait obligeamment octroyée M. Germain »³²⁶. Le faible loyer payé en 1888 peut s'expliquer par le fait qu'Henri Germain (1824-1905), président-fondateur du Crédit Lyonnais et membre de la Commission chargée de rédiger les statuts du CCHF en 1887 en tant qu'administrateur des Mines de Montrambert et la Beraudière, ait prêté ces locaux. À partir de 1888, le CCHF s'installe dans « la petite pièce à l'entresol du Crédit Lyonnais »³²⁷, un bail est signé et un loyer est fixé à 2 600 francs³²⁸. En 1889, il déménage dans un appartement au 9 rue Louis Legrand pour un loyer de 2 800 francs, pour finalement élire domicile au siège du CFF, au 3 rue Scribe, dans un appartement de la Compagnie d'assurances sur la vie « L'Aigle »³²⁹, à partir de 1891. Sa présence à la commission exécutive du Comité des Forges a sans doute facilité l'installation du CCHF dans ses locaux. En 1897, sûrement à l'étroit et souhaitant probablement son indépendance, les deux organisations patronales partageant les charges et les locaux, le

³²⁵ Voir annexe 7.

³²⁶ Paul Darcy, *Henry Darcy, 1840-1926, op.cit.*, p.70.

³²⁷ BNF, 4-LN27-62320, Henri de Peyerimhoff, « Allocution à Henry Darcy prononcée le 17 décembre 1926 », Paris, Impr. Gauthier-Villars et Cie, 1927.

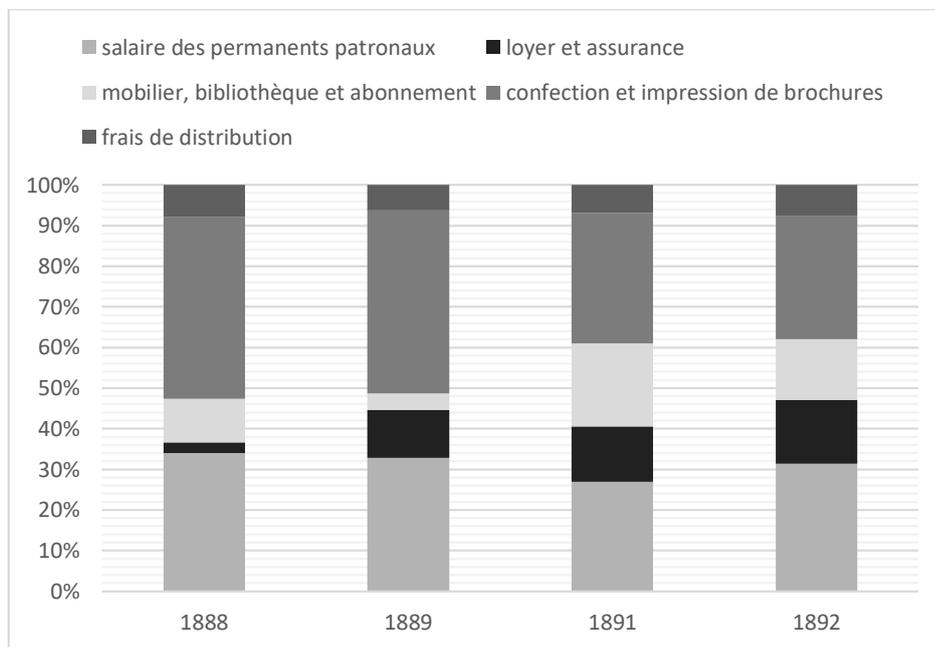
³²⁸ ANMT, 40 AS 87, Siège social, baux et sous-locations. Dossier 2, Pièces relatives aux installations au Crédit Lyonnais, « Bail entre la société de Crédit Lyonnais représentée par Charles Léon Rabeau, et le CCHF représenté par Henry Darcy », Paris, 30 juin 1888.

³²⁹ *Ibid.*, Dossier 1, Pièces relatives à l'installation communes du Comité des Forges et des Houillères, « Contrat entre les deux Comités concernant la location en commun d'un appartement avec le Comité des Forges appartenant à la Compagnie d'assurances sur la vie « L'Aigle » », Paris, 27 mars 1891.

CCHF déménage au 55 rue Châteaudun, dans « un étage bourgeois d'une maison de rapport de la Compagnie des Assurances Générales où le grand salon servait de salle de réunion, le petit salon de bibliothèque, les chambres de bureaux. Un mobilier d'uniforme, drap bleu à grandes bandes rouges sur le plus « faubourg St-Antoine » des styles Henri II »³³⁰. Avec l'adhésion du bassin nordiste, il cherche à s'agrandir et à prendre son autonomie vis-à-vis des banques et des autres organisations patronales.

Les dépenses se décomposent pour l'essentiel en cinq postes : l'impression des brochures, qui reste le premier poste de dépense jusqu'en 1891, les salaires des permanents patronaux, qui devient le premier poste des dépenses à partir de 1892, le loyer, dernier poste des dépenses en 1888, qui se situe entre le troisième et le quatrième poste ensuite, ainsi que le mobilier et les frais de distribution des brochures édités par le CCHF.

Figure 15. Postes des dépenses de 1888 à 1907 (en %)³³¹



Concernant la part du poste « confection et impression des brochures » dans le total des dépenses, elle diminue, passant de plus de 40% en 1888 à 30% en 1892, mais reste stable en terme de valeur, 11 953 en 1888 et 9 422 francs en 1892. Malgré un accroissement des publications, un traité passé avec un imprimeur après un appel à concurrence permet à l'organisation patronale de réaliser plus de 2 700 francs d'économie sur ce poste. De la même manière, les dépenses de distribution sont stables, passant de 2 083 en 1888 à 2 362 francs en

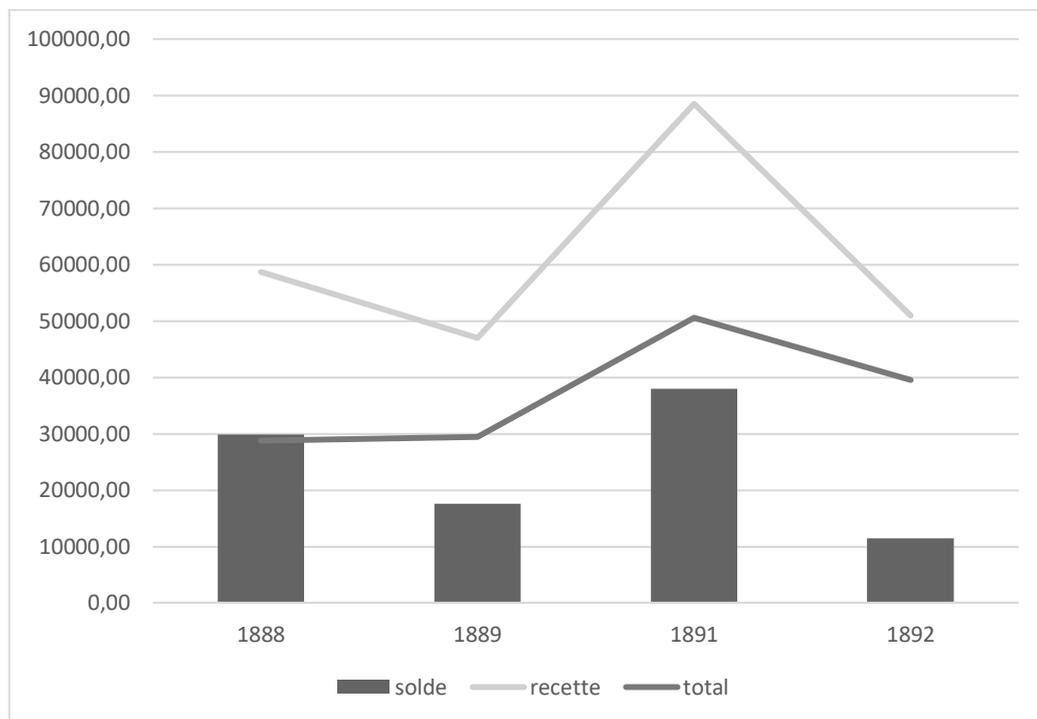
³³⁰ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, op.cit., p.235.

³³¹ Voir annexe 7.

1892. Quant à la part du salaire des employés dans les dépenses totales, elle passe de 32% à 25%, mais reste stable en valeur, passant de 9 072 à 9 758 francs entre 1887 et 1892. Il s'agit pour l'essentiel du traitement du secrétaire, Édouard Grüner. Le poste du loyer correspond à 2% du total des dépenses en 1888 et à environ 10% à partir de 1889. Celui-ci augmente de 14% entre 1887 et 1892, passant de 719 à 4 847 francs, au gré des déménagements³³². Quant aux dépenses de mobilier, elles évoluent en fonction des achats.

Pour les quatre années étudiées, le solde est positif, et surtout, les 50 000 francs de cotisation correspondent aux dépenses contractées en une année, ce qui justifie d'ailleurs l'annulation de la cotisation de l'année 1892 et le fait qu'Henry Darcy propose une cotisation totale de 50 000 francs à répartir entre les adhérents en fonction du tonnage.

Figure 16. Solde du budget de 1888 à 1907 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910³³³



Le budget du CCHF dans cette phase de structuration est relativement modeste et à l'équilibre. Comme pour les organisations patronales de la première industrialisation, les cotisations constituent l'essentiel des recettes, et la location du siège ainsi que la rémunération du secrétaire correspondent aux deux postes principaux de dépenses. Pour le CCHF, s'ajoute la

³³² Voir ci-dessus.

³³³ Voir annexe 7.

publication des circulaires qui font partie de sa stratégie de communication et sont demandées par les adhérents.

En plus de ces premiers services, le CCHF devient un lieu de sociabilité.

Un lieu de sociabilité

L'étude du réseau du CCHF passe par celle de ses membres et des institutions qui constituent les nœuds du réseau, ainsi que par leurs relations qui en sont les arêtes. Les liens sont créés par des appartenances multiples, des fonctions exercées par les différents membres dans des institutions, entreprises, institutions publiques, associations, clubs de pensée. Afin de comprendre la forme et la structure de ce réseau, ainsi que l'intensité des relations entre ses membres, il est nécessaire d'en calculer différents indicateurs³³⁴, comme le degré³³⁵, l'intermédiarité³³⁶ et la centralité³³⁷. Ces différents indicateurs rendent compte du cœur du réseau (fort degré, forte centralité) ainsi que des individus ou institutions dont la position est incontournable (intermédiarité). Inversement, ils mettent en évidence les individus à l'écart du réseau (faible degré, faible centralité, faible intermédiarité). Ils permettent de représenter graphiquement le réseau ainsi créé³³⁸. La taille des cercles et le dégradé de couleur est proportionnelle à la centralité des différents acteurs et institutions, c'est-à-dire que plus le cercle est grand et la couleur foncée, plus il a une position centrale dans le réseau.

³³⁴ Voir annexe 6.a.

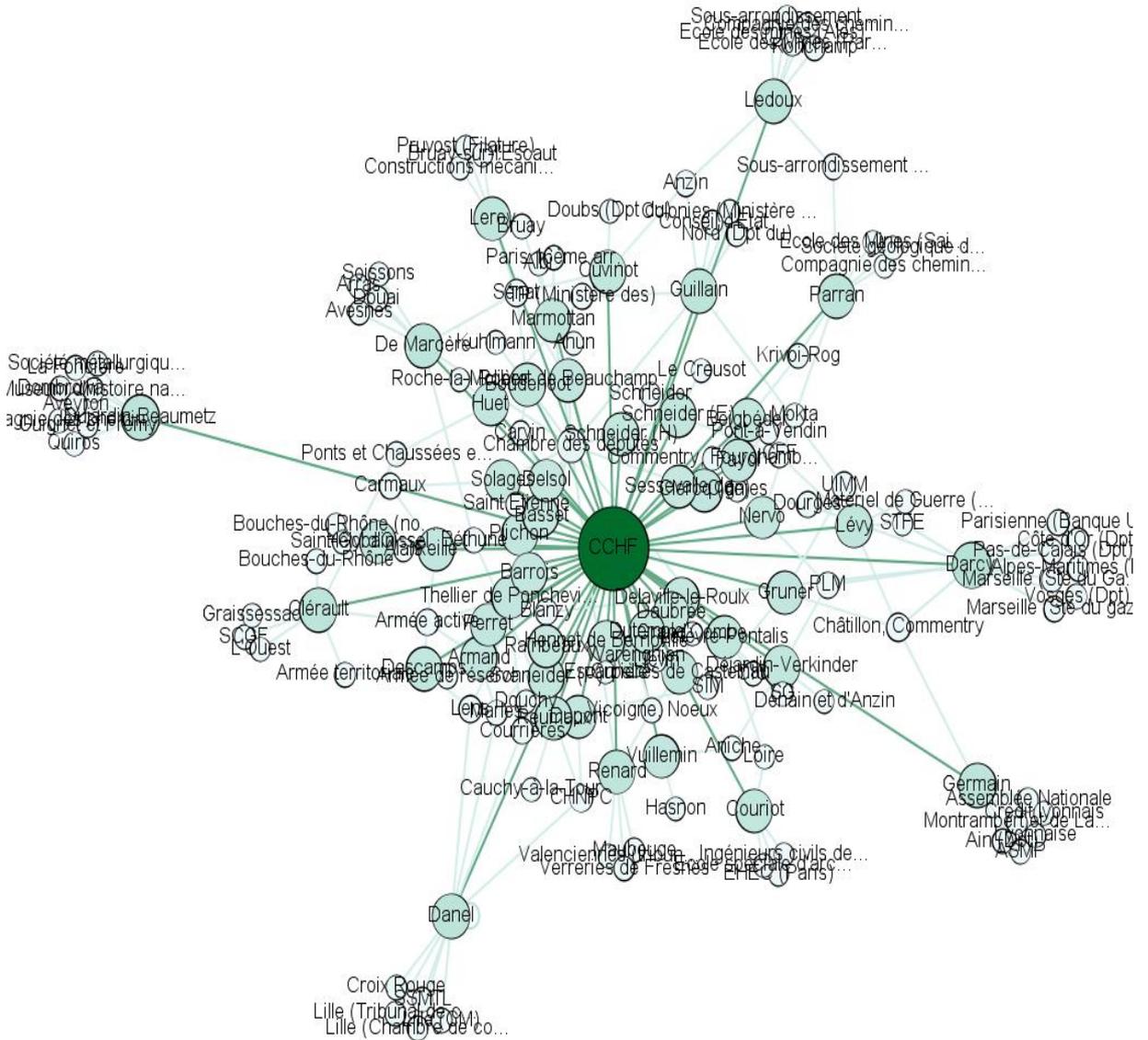
³³⁵ Nombre d'arêtes touchant un nœud.

³³⁶ Mesure l'importance d'un nœud comme lieu de passage obligé. L'indice est fondé sur la proportion des plus courts chemins entre deux nœuds quelconque qui passent par le nœud considéré.

³³⁷ Mesure la distance d'un nœud au reste du réseau. S'accroît pour les nœuds en position centrale.

³³⁸ Le logiciel Gephi a été utilisé pour la représentation graphique.

Figure 17. Réseau des membres du CCHF (1887-1906)³³⁹



³³⁹ Voir annexe 6.a.

Le CCHF combine à la fois une forte centralité (0,66) et une forte intermédiation (11 046), ce qui fait de lui le nœud du réseau, et donc un lieu de sociabilité pour ses membres. Même si Henry Darcy n'est pas le point central, il combine une plus forte centralité (0,44) et intermédiation (1 328) que les autres membres, ce qui souligne sa spécificité, celle d'appartenir à un plus grand nombre d'institutions. Certains vice-présidents ont un fort degré, une forte centralité et une forte intermédiation, comme Léonard Danel (degré :12 ; centralité : 0,43 ; intermédiation : 930), Léon Renard (7 ; 0,41 ; 570), Alphonse Parran (7 ; 0,41 ; 672) et Paul Cuvinot (5 ; 0,41 ; 280). En revanche, ils ne constituent pas les nœuds importants de ce réseau étant donné que les autres membres combinent des caractéristiques similaires. En fait, en participant à plusieurs conseils d'administration, autres organisations patronales ou associations, les membres constituent des intermédiaires entre le CCHF et les sociétés qu'ils représentent. Par leur multipositionnalité et le pouvoir que celle-ci engendre, leur place est légitime au CCHF. Inversement, ces multiples fonctions permettent au CCHF d'être présent dans un grand nombre d'institutions par l'intermédiaire de ses représentants et d'y diffuser son idéologie, ses objectifs et ses moyens d'action. En effet, la centralité et l'intermédiation des différentes sociétés, organisations patronales et associations sont extrêmement faibles, ce qui signifie qu'un seul des membres du CCHF y exerce une fonction. Une position particulière est occupée par l'un des membres du bureau, Ernest Dujardin-Beaumetz, premier secrétaire du CCHF, qui combine des degrés (10), une centralité (0,43) et une intermédiation (1 280) comparable à ceux d'Henry Darcy. Ernest Dujardin-Beaumetz reste particulièrement lié au CCHF malgré sa démission, et constitue un intermédiaire important pour le CCHF avec le monde patronal.

Par ailleurs, certaines institutions ont une intermédiation aussi importante que certains membres, comme la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry (73), la CHNPC (60), l'UIMM (57), Anzin (29), la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) (26), Lens (26), Blanzay (18), Courrières (18), Carmaux (17), le CFF (14), Béthune (14) et Dourges (10). Cela souligne non seulement l'importance de leurs relations avec le CCHF mais aussi leurs puissances économiques et sociales. Le CCHF est ainsi en lien avec la CHNPC, l'UIMM et le CFF, ainsi qu'avec les plus importantes compagnies minières. Toutefois, les associations d'anciens élèves, comme celles des Ponts-et-Chaussées ou des ingénieurs civils de France, et les sociétés savantes, comme la SIM ou la Société géologique de France, n'attirent que peu de membres. Cela n'est pas dû à un biais de sources étant donné que les annuaires du CCHF en donnent la liste. Cela confirme plutôt l'hypothèse que les membres du CCHF se répartissent les fonctions à exercer dans les différentes institutions.

Par ailleurs, la Chambre des députés (degré : 14 ; centralité : 0,33 ; intermédiation : 375), et dans une moindre mesure, le Sénat (5 ; 0,29 ; 55), ont un fort degré, une forte centralité et une forte intermédiation par rapport aux autres institutions. Un certain nombre de membres sont présents à la Chambre des députés ce qui met en évidence les relations entre ces deux institutions, et surtout la volonté du CCHF de recruter dans ses rangs des parlementaires qui lui servent de relais, l'informent des débats en cours et servent ses objectifs ainsi que sa stratégie. Le fait qu'il s'agit essentiellement de députés-relais est à mettre en rapport avec la stratégie du mouvement ouvrier. Ainsi, les députés-relais du CCHF contrebalancent le poids, l'influence et les arguments des députés mineurs. Pour le CCHF, ils représentent une assise stable et influente dans les rangs des parlementaires.

Ce lieu de sociabilité regroupant un certain nombre d'exploitants de la profession minière constitue le point de départ d'un vaste réseau d'industriels qui servent d'intermédiaires entre cette organisation patronale et le monde patronal de manière plus générale, voire politique. En effet, ses membres sont des relais entre le CCHF et les institutions qu'ils représentent. Cela permet au CCHF d'être présent dans un grand nombre d'institutions, et notamment à la Chambre des députés où ils disposent d'intermédiaires acquis à sa cause.

Conclusion

Le CCHF met en place une structure de type syndical à la manière des organisations patronales de la première industrialisation et surtout du CFF avec lequel il est en relation. En effet, une assemblée générale élit un bureau qui nomme un président et des vice-présidents. Le CCHF devient un comité de notables et un lieu de sociabilité où se réunissent des personnalités régionales qui partagent les mêmes valeurs et ont sensiblement le même profil. Pour montrer son utilité et son efficacité, un service administratif financé par les cotisations des exploitations adhérentes est mis en place. Son secrétaire général développe une stratégie de communication dense à destination des adhérents qui reçoivent quotidiennement des informations de toute nature, en plus des publications annuelles. À la manière du CFF, le CCHF envoie des annuaires et des circulaires sur des sujets économiques et commerciaux. À la différence de l'organisation patronale qui lui sert de modèle, ces circulaires se multiplient à la demande des adhérents et traitent aussi de sujets sociaux et politiques. En multipliant le nombre de circulaires, le CCHF crée également du lien avec les exploitants. Il peut ensuite se servir de ses membres comme d'intermédiaires avec les institutions qu'ils représentent. Les relations entre le CCHF et ses adhérents sont à double sens. Les exploitants trouvent un intérêt à y adhérer, comme développer du lien social ou recevoir

de l'information. Inversement, le CCHF compte sur ses adhérents pour diffuser ses valeurs et le représenter à l'extérieur. Ainsi, le recrutement de parlementaires dans ses rangs lui ouvre les portes du Parlement et lui permet de développer une stratégie parlementaire pour y défendre les intérêts des exploitants et surtout mener à bien sa mission principale.

CHAPITRE 3.

ÉLABORER UNE STRATEGIE D'INFLUENCE AU PARLEMENT

Durant cette période de structuration et pour atteindre ses objectifs, le CCHF commence son travail de défense des intérêts des adhérents face au législateur. Pour cela, son secrétaire, Ernest Dujardin-Beaumetz effectue une veille parlementaire pour informer ses adhérents de l'évolution des débats. Avec l'arrivée d'Édouard Grüner au secrétariat du CCHF en 1890, de nouveaux moyens sont pensés et essayés. En effet, Édouard Grüner y met en place la méthode de travail qu'il a reçue à l'École des Mines de Paris. Ingénieur diplômé en 1873, il a été influencé par l'enseignement leplaysien³⁴⁰, qui tente à la fois de concilier le besoin d'améliorer la condition ouvrière avec celui de conserver l'autorité du patron, ainsi que de trouver un point d'équilibre entre les intérêts industriels et de meilleures conditions de vie et de travail pour les ouvriers. Cette méthode de travail repose sur une alternance entre cours théoriques et enseignements pratiques s'appuyant sur des visites locales et des « voyages d'instruction », surtout en Allemagne, au terme desquels est rédigé le journal qui entre dans la validation des études. C'est sur ce modèle qu'Édouard Grüner applique l'enseignement qu'il a reçu à la jeune organisation patronale dont il a la charge. Ces moyens d'actions se perfectionnent au début du XX^{ème} siècle grâce à sa collaboration avec Robert Pinot, qui suit lui aussi les enseignements d'un disciple de Frédéric Le Play, Edmond Demolins (1852-1907). C'est au Musée social³⁴¹ que les deux hommes débutent leur collaboration en 1894. Ce club de pensée a pour but d'exercer une influence sur la législation sociale et de se positionner comme expert dans le débat public. Il fonctionne avec un Comité de direction qui prend toutes les décisions importantes d'ordre politique et budgétaire, pendant qu'un personnel administratif contrôle les activités au jour le jour. Édouard Grüner siège au Comité de direction en tant que secrétaire et trésorier. Quant à Robert Pinot, il est chargé de l'administration du Musée social, qu'il dote de sept sections de recherche spécialisées dans une question chacune. Édouard Grüner préside celle sur les assurances sociales. Les deux hommes collaborent à la mise en place d'une méthode de travail. Ils reprennent et développent les moyens d'action des premières organisations patronales et les méthodes de travail leplaysiennes. Chaque section est chargée de réaliser des enquêtes sur un sujet en particulier et de diffuser ses résultats dans des

³⁴⁰ Antoine Savoye et Audren Frédéric, *Naissance de l'ingénieur social : les ingénieurs des Mines et la science sociale au XIXe siècle*, Paris, Presses des Mines-ParisTech, 2008, 334 p., p. 10.

³⁴¹ Janet Horne, *op. cit.*

bulletins hebdomadaires. Elle produit aussi des rapports ou des commentaires sur des projets de loi que ses auteurs communiquent aux pouvoirs publics et déposent en commission parlementaire. C'est ainsi qu'Édouard Grüner prend l'habitude d'intervenir au Parlement.

Toutefois, jusqu'en 1890, la principale activité du CCHF consiste à effectuer une veille parlementaire, à se tenir informé des débats en cours à la Chambre des députés et au Sénat, ainsi qu'à en rendre compte à ses adhérents.

Premier temps : Effectuer une veille parlementaire (1887- vers 1890)

Concrètement, son secrétaire, Ernest Dujardin-Beaumetz, note systématiquement les navettes entre les deux Chambres, ainsi que les dates des réunions et leurs objets. Il rassemble dans des dossiers les comptes rendus, rapports des commissions, amendements, et relaie les informations importantes auprès de ses adhérents par le biais des circulaires³⁴². Pour l'essentiel, il suit les débats parlementaires autour de deux lois, celle sur les délégués mineurs et celle sur l'arbitrage et la conciliation. Il ne s'agira pas d'entrer dans le détail des débats, mais uniquement de présenter les enjeux et résultats de ces deux lois.

L'exemple des délégués mineurs (loi du 8 juillet 1890)

Après le dépôt du rapport Guillaumou en novembre 1886 qui propose que d'anciens ouvriers soient élus délégués mineurs³⁴³, d'autres débats surgissent : comment découper la circonscription d'inspection des délégués mineurs, comment les soustraire à l'influence des compagnies minières, comment les élire, comment s'assurer de la compétence ouvrière. C'est surtout la question de leur rémunération et de leur indépendance financière qui pose problème. Si les exploitants souhaitent rémunérer eux-mêmes les délégués mineurs en fonction du nombre de journées passées dans la mine, les députés mineurs militent en faveur d'une rémunération par l'État³⁴⁴.

C'est finalement un principe mixte qui est adopté le 8 juillet 1890 tant sur la question des anciens ouvriers que sur celle de la rémunération. L'article 1 précise que les délégués mineurs sont institués « dans le but exclusif [d']examiner les conditions de sécurité pour le personnel [...] et, d'autre part, en cas d'accident, les conditions dans lesquelles cet accident sera produit »³⁴⁵.

³⁴² Voir chapitre 3.

³⁴³ Voir chapitre 2.

³⁴⁴ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, Circulaire n°20, 20 novembre 1886, Paris.

³⁴⁵ *Ibid.*, Circulaire n°263, 9 juillet 1890, Paris.

Sont électeurs tous les ouvriers du fond, Français, majeurs, jouissant de leurs droits politiques et ayant une feuille de paye à leur nom. Pour être éligible, il faut savoir lire et écrire, avoir 25 ans, avoir exercé le métier de mineur de fond depuis cinq ans au moins dans la circonscription et ne pas avoir cessé d'y travailler depuis plus de dix ans. Ce sont donc des mineurs qui, comme le souhaitent les exploitants, participent toujours à la vie de la compagnie. Dans l'article 16, il est stipulé que « les visites du délégué mineur sont payées par le Trésor comme journées de travail [...] [et que] les frais avancés par le Trésor sont recouverts sur les exploitants comme en matière de contributions directes ». Cela signifie que c'est l'État qui rémunère directement les délégués-mineurs, mais en se faisant rembourser par les compagnies minières par le biais d'une sorte d'impôt. Il s'agit donc d'une loi de compromis qui ne satisfait pas totalement les députés-mineurs qui déposent de nouvelles propositions pour en modifier certains aspects. Une certaine influence des exploitants, qui reste à préciser, est perceptible à travers cet exemple.

Le CCHF poursuit ensuite sa veille parlementaire et continue d'informer ses adhérents des débats et des navettes entre les deux Chambres. Ces discussions aboutissent, dix et quinze ans plus tard, au vote de deux lois modifiant celle de 1890. Celles-ci visent à rendre plus indépendants les délégués-mineurs vis-à-vis des exploitants. La première, celle du 25 mars 1901, impose la mise en place d'isoloirs ³⁴⁶, les isoloirs n'étant pas obligatoires jusqu'à cette date, le vote secret demeurant théorique³⁴⁷. La seconde, celle du 9 mai 1905, stipule que les indemnités accordées aux délégués mineurs seront calculées sur un nombre de journées double de celui que le délégué doit employer à ses visites et au prix de la journée³⁴⁸. Dans son rapport, déposé en avril 1905 au nom de la Commission des Mines, Émile Basly en explique le principe : « Si l'institution est bonne en principe, il n'est pas douteux qu'il importe que la situation du délégué soit indépendante de l'exploitant dont il est chargé de surveiller le travail au point de vue de la sécurité des ouvriers. Le minimum d'indemnité équivalent à vingt journées de travail qu'assure la proposition au délégué permet à celui-ci de vivre sans être l'ouvrier de l'exploitant »³⁴⁹.

Les mineurs obtiennent une loi qui vise à garantir leur sécurité au fond et qui leur donne une première forme d'indépendance vis-à-vis des exploitants pour lesquelles il s'agit d'une première forme d'intervention dans leurs affaires.

³⁴⁶ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 123, Le CCHF, Circulaires 2051-2250, Circulaire n°2051, Paris, 10 avril 1901.

³⁴⁷ Jean-Pierre Le Crom, *op. cit.*, p. 15.

³⁴⁸ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 131, Le CCHF, Circulaires 2801-3000, Circulaire n°2901, Paris, 16 mai 1905.

³⁴⁹ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 130, Le CCHF, Circulaires 2801-30000, Circulaire n°2886, Paris, 21 avril 1905.

L'exemple de la conciliation et l'arbitrage (loi du 27 décembre 1892)

Bien que ne concernant pas uniquement le monde de la mine, les discussions autour de la loi sur la conciliation et l'arbitrage intéressent aussi le CCHF.

Un projet de loi est déposé par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, Jules Roche³⁵⁰ (1841-1923), le 1^{er} décembre 1891, sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés³⁵¹. Face aux conflits entre patrons et ouvriers, il explique qu'un texte de loi facilitant la conciliation et le recours à l'arbitrage répondrait à des « besoins pressants et des préoccupations générales ». Il propose une mesure pour désigner un intermédiaire, le juge de paix, « qui trace et précise la voie à suivre par les parties divisées pour aboutir au rapprochement et à la conciliation ». Il ne veut pas imposer l'arbitrage, « mais bien en faciliter l'usage en instituant une procédure simple, entièrement gratuite, susceptible de s'appliquer presque instantanément », et demande que les conseils d'arbitrage réunis pour l'occasion, avec des délégués des ouvriers et des patrons, deviennent permanents.

Avec les grèves du Nord et de Carmaux de 1892, le débat est réactivé. À la suite des premières, le député radical socialiste, Édouard Lockroy³⁵² (1838-1913), explique que les parties intéressées ont fait appel à un arbitre pour résoudre le conflit, et qu'un terrain d'entente a été trouvé rapidement³⁵³. Jules Roche se saisit de l'occasion pour proposer à nouveau le projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage, qui, selon lui, ne fait qu'entériner une démarche qui fonctionne. Mais, il met de côté l'obligation d'y avoir recours, car celle-ci serait probablement facile à faire appliquer pour le patron, mais plus difficile pour l'ouvrier. En cas de refus de ce dernier, il faudrait sûrement avoir recours à la force armée, et le ministre veut l'éviter. Inversement, au moment de la grève de Carmaux, le président du Conseil, Emile Loubet, regrette qu'un arbitrage ne soit pas accepté par les parties intéressées. Il ajoute que « pour l'industrie minière en particulier, et à cause de la nature propre de cette propriété et de l'intérêt public qui y est attaché, il n'est pas impossible d'introduire dans la loi sur l'arbitrage dont vous êtes saisis une disposition qui la rende obligatoire ; il y va en

³⁵⁰ Avocat et journaliste, Jules Roche est élu député radical en 1881, puis réélu pour le parti modéré en 1885. Il est choisi comme ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies dans le cabinet Freycinet de 1890 à 1890, et redevient député jusqu'en 1919.

³⁵¹ ANMT, CCHF, 40 AS 70, Circulaire n°532, Projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés, par Jules Roche, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies, 1^{er} décembre 1891.

³⁵² Journaliste, Édouard Lockroy est élu député de l'extrême-gauche en 1871 et démissionne lors de la Commune qu'il soutient. Réélu député radical socialiste en 1872, il est choisi comme ministre du Commerce et de l'Industrie en 1886, puis élu vice-président de la Chambre des députés en 1894-1895, avant d'être nommé ministre de la Marine.

³⁵³ ANMT, CCHF, 40 AS 70, Circulaire n°614, Rapport du député Lockroy du 19 avril 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, 23 janvier 1892.

effet, messieurs, de l'intérêt de la propriété nationale et, dans certains cas, de la défense même du pays »³⁵⁴. L'urgence est déclarée à la Chambre des Députés. Le caractère obligatoire est rejeté pour l'industriel en général, et pour l'industrie minière en particulier. Le Sénat ne modifiant pas l'esprit du texte³⁵⁵, la loi est adoptée le 27 décembre 1892.

Cette loi qui porte sur l'industrie en général, est adoptée rapidement du fait des grèves dans le secteur minier. Une proposition pour la rendre obligatoire pour le secteur minier, justifiée par la loi de 1810, souligne à la fois toute l'importance et la spécificité de ce secteur pour l'économie française. N'entérinant qu'une réalité, celle-ci ne semble pas susciter de réactions de la part des exploitants, mis à part sur le caractère obligatoire, qui supprimerait leur indépendance dans la gestion de la main-d'œuvre. Le texte prévoit deux procédures. D'une part, sans déclaration de grève, la conciliation peut être demandée par l'une des parties, patrons, ou ouvriers et employés. D'autre part, quand la grève a été déclarée, la conciliation peut être proposée par l'une des parties, et par le juge de paix. Dans l'un ou l'autre cas, la procédure comporte deux phases successives : la tentative de conciliation d'abord ; ensuite, faute de conciliation, l'arbitrage³⁵⁶. En ce qui concerne la conciliation, les patrons et les ouvriers entre lesquels s'est produit un différend d'ordre collectif portant sur les conditions du travail peuvent soumettre les questions qui les divisent à un juge de paix et à un comité de conciliation, composé des représentants des deux parties appartenant obligatoirement à l'établissement. Le juge de paix a la charge de convier les deux parties à une réunion en sa présence. Si un accord est établi, il est signé par les deux parties, envoyé au ministre du Commerce et de l'Industrie, et affiché en mairie. Si aucun accord n'est trouvé dans le comité de conciliation, la loi prévoit le recours à l'arbitrage. Chacune des parties est invitée à désigner un arbitre dans le but de parvenir à un accord. En cas de grève, le juge peut inviter lui-même les patrons à lui faire connaître l'objet du différend et à leur proposer d'avoir recours à la conciliation.

Dans un premier temps, le CCHF s'intéresse aux débats concernant des lois spécifiques au secteur minier ou à l'industrie en général. Le caractère essentiel de ce secteur dans l'économie française du XIX^{ème} siècle transparaît dans les débats. Il en fait même accélérer les discussions et intervenir le gouvernement sous couvert de la loi de 1810. Les députés mineurs et le gouvernement sont maîtres des négociations, quand l'influence des exploitants et des industriels reste discrète,

³⁵⁴ *Ibid.*, Circulaire n°706, Projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage, résumé des débats de la Chambre des Députés dans les séances des 20 et 22 octobre 1892, 27 octobre 1892.

³⁵⁵ *Ibid.*, Circulaire n°725, Rapport du sénateur Goblet sur le projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage, 6 décembre 1892.

³⁵⁶ *Ibid.*, Circulaire n°773, Circulaire adressée par le garde des sceaux aux procureurs généraux relative à l'application de la loi sur la conciliation et l'arbitrage en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés, 21 février 1893.

voire imperceptible. De même, l'activité du CCHF reste limitée à un rôle d'observateur et d'informateur.

Avec l'arrivée d'Édouard Grüner au secrétariat du CCHF en 1890, le CCHF commence à intervenir de différentes manières dans le débat parlementaire. Le secrétaire élabore et essaie de nouveaux moyens d'action pour se faire entendre et défendre les intérêts des adhérents.

Deuxième temps : Élaborer de nouveaux moyens d'action (vers 1890-vers 1900)

Le CCHF commence à intervenir, de manière non systématique et par le biais de divers moyens, dans les débats parlementaires concernant les caisses de secours et de retraites aux mineurs, les habitations à bon marché, les accidents du travail et le règlement d'atelier.

L'exemple des caisses de secours et de retraite (loi du 29 juin 1894)

À la suite des nouvelles dispositions adoptées par la commission parlementaire de la Chambre des députés en janvier 1887, qui opte pour un prélèvement total sur les salaires de 10% à partager de manière égale entre chacune des parties pour alimenter les caisses de secours et de retraite³⁵⁷, une proposition de loi³⁵⁸ est adoptée le 21 mars 1887, soit onze jours après la fondation du CCHF. Elle a pour but de constituer trois sortes de caisses : une caisse de secours en cas de maladie ; une caisse accordant des indemnités et des pensions en cas d'accidents ; une Caisse nationale des retraites pour la vieillesse qui verserait aux mineurs une retraite convenable à partir de 50 ans. Ces caisses seraient financées par un prélèvement obligatoire de 5% sur le salaire des ouvriers et employés mineurs, une allocation égale payée par les exploitants, et quelques autres versements prélevés sur la redevance aux propriétaires tréfonciers³⁵⁹.

Transmise au Sénat, elle y reste bloquée six ans, et donne lieu à de multiples navettes entre les deux Chambres, de contres projets, de propositions de loi, d'amendements, dont ceux de deux députés en particulier, membres du bureau au CCHF, Ernest Déjardin-Verkinder³⁶⁰ (1840-

³⁵⁷ Voir chapitre 2.

³⁵⁸ Honoré Audiffred (1840-1917) est un parlementaire (sénateur, député, puis sénateur entre 1904 et 1917) de l'Union républicaine à la Chambre et de la Gauche républicaine au Sénat. Il est rapporteur de la loi de 1894 sur les caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

³⁵⁹ ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Rapport du CCHF sur « Les Caisses de prévoyance et de retraites pour ouvriers devant la Chambre », s.d.

³⁶⁰ Licencié en droit, Ernest Déjardin-Verkinder est administrateur de plusieurs sociétés (les Mines d'Aniche, la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Marseille, la Société des hauts-fourneaux, forges et aciéries d'Anzin, la Société Générale), et député pour l'Union des Droites de 1885 à 1893.

1920) et Charles Thellier de Poncheville³⁶¹ (1842-1915). Ces derniers demandent un prélèvement de 3% pour chacune des parties au lieu des 5% prévu dans la proposition de loi³⁶².

Le texte revient remanié à la Chambre des députés le 26 janvier 1893 à la suite du rapport Cuvinot³⁶³. Polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Paul Cuvinot³⁶⁴ (1837-1920) débute sa carrière au cabinet du ministre Freycinet au moment du grand programme de travaux publics. Régisseur d'Anzin, il est lui aussi membre du bureau du CCHF. Sénateur de 1879 à 1920, il préside la Commission chargée d'examiner la proposition de loi sur les caisses de secours et de retraites. Dans son rapport parlementaire³⁶⁵, il propose, afin d'éviter la confusion des éléments de prévoyance et de leurs ressources, la création distincte de caisses de secours, et de caisses de retraites, avec leurs propres ressources et leur mode d'administration distinct³⁶⁶, c'est-à-dire un prélèvement obligatoire maximum de 5% pour chacune des parties : 3% pour les deux parties pour les caisses de retraites ; 2% maximum pour les ouvriers, et la moitié du prélèvement des ouvriers pour les patrons, pour alimenter les caisses de secours, soit 2/3 pour les ouvriers et 1/3 pour les patrons. Il demande également l'âge de la retraite à 55 ans, et non plus 50 ans.

Adoptée rapidement, la proposition de loi est à nouveau transmise au Sénat. Le CCHF présente, pour la première fois en son nom, des observations à la commission parlementaire chargée de cette question le 13 mars 1893³⁶⁷. Celui-ci y explique, en propos introductif, qu'il n'est d'accord ni avec cette mesure « applicable à une catégorie isolée de citoyens », ni avec sa justification, la loi de 1810 qui fait du tréfonds une concession de l'État à un exploitant : « nous nous bornons à répéter [...] que la loi organique de la propriété minière ne saurait ici fournir de titre à l'intervention du législateur ». Les compagnies minières insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un argument nécessaire à l'intervention du législateur, la loi de 1810 attribuant à tout concessionnaire un titre de propriété incommutable. Il reprend ensuite la proposition de Paul Cuvinot visant à instituer deux caisses distinctes par leurs ressources et leur administration, une de retraite et une de secours. Concernant la caisse des retraites, il développe davantage les arguments en faveur d'un prélèvement de moins de 10% pour chacune des parties en insistant sur un argument d'intérêt national, le fait que « la vitalité de notre industrie serait compromise », et demande un âge à la

³⁶¹ Avocat, Charles Thellier de Poncheville est élu député pour l'Union des Droites de 1885 à 1895.

³⁶² *Ibid.*, Amendement Poncheville, 19 mars 1888, 5p ; Amendement Déjardin-Verkinder, 19 mars 1888.

³⁶³ Documents Sénat, Session ordinaire de 1893, Fiche 0001, Séance du jeudi 26 janvier 1893, Annexe n°24.

³⁶⁴ Jean Jolly et Adolphe (dir) Robert, *op. cit.*

³⁶⁵ ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Circulaire n°913, France, Situation parlementaire de la question des retraites ouvrières, 8 novembre 1893, Paris.

³⁶⁶ Documents Sénat, Session ordinaire de 1893, Fiche 0001, Séance du jeudi 26 janvier 1893, Annexe n°24.

³⁶⁷ ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Dossier 5^e législature (1889-1893), Note, Paris, 13 mars 1893.

retraite à 55 ans. Concernant la caisse de secours, il insiste sur la possibilité de reprendre le système existant dans les compagnies minières : « la Commission voudra bien ne pas perdre de vue qu'en matière de caisses de secours il n'y a rien à créer, et que la réforme se borne à en distraire le service des retraites et des accidents ; il n'y a donc aucun motif [...] à faire appel à l'action administrative ». Il ajoute que, sur le principe, il n'a pas d'objections à une gestion mixte des caisses de secours : « les ouvriers employés dans l'entreprise choisissent parmi eux les deux tiers des administrateurs ; et le patron, qui fournit le tiers des recettes, désigne les autres ». Il souligne ainsi l'inutilité de la mesure et sa dangerosité pour l'économie nationale. Il est difficile de mesurer l'impact de cette note, il importe davantage d'en constater la présence et l'étape que celle-ci constitue dans la mise en place de nouvelles formes d'influence par cette jeune organisation patronale. Un compromis est trouvé le 12 juillet 1893 : le prélèvement ne sera pas au total de 10% mais de 8%, 2% pour chacune des parties pour l'assurance-vieillesse, de même que pour l'assurance-maladie ; l'âge à la retraite passe de 50 à 55 ans³⁶⁸.

Le texte est renvoyé à la Chambre des députés pour discussion le 21 novembre 1893³⁶⁹. Même si les socialistes demandent un prélèvement de 10% et un âge à la retraite de 50 ans, Jean Jaurès invite les parlementaires à voter immédiatement le projet qui arrive du Sénat. Pour le CCHF, cela signifie que les socialistes ont peur que leurs opposants parviennent à faire avorter le projet³⁷⁰. La proposition de loi est finalement adoptée sans modification le 29 juin 1894. La loi sur les caisses de secours et de retraites institue deux caisses distinctes, comme le préconisait le sénateur Paul Cuvinot. L'assurance-vieillesse est alimentée par un prélèvement de 2% sur les salaires et par une somme équivalente donnée par les compagnies. Le tout est versé à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse fondée en 1850. L'assurance-maladie reprend le système existant, c'est-à-dire les caisses existantes dans chaque exploitation, à la différence qu'elles auront toutes une gestion mixte – un comité de 9 membres, 6 élus par le personnel et 3 désignés par l'exploitant, et un financement au 2/3 par les ouvriers et au 1/3 par les patrons³⁷¹. La loi de 1894 est une loi de compromis qui est le résultat des forces en présence au Parlement et hors de lui. Le CCHF s'est appuyé sur son réseau de parlementaires, notamment sur son parlementaire-relais, Paul Cuvinot, et a présenté une première note dans laquelle il montre l'inutilité de la mesure et sa dangerosité pour l'économie nationale, pour en influencer son élaboration.

³⁶⁸ *Ibid.*, n°913, France, Situation parlementaire de la question des retraites ouvrières, 8 novembre 1893, Paris.

³⁶⁹ ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Circulaire n°925, France, Situation parlementaire de la question des retraites ouvrières, Paris, 13 décembre 1893.

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 249-250.

Dès son vote, la loi sur les caisses de secours et de retraites est contestée. À la suite des propositions de loi déposées les 10 juillet et 31 octobre 1896 notamment par Émile Basly, et proposant de retirer les droits électoraux aux employés pour n'élire que des ouvriers mineurs dans les caisses de secours, le CCHF présente un ensemble d'observations³⁷² à la Commission chargée d'étudier la question. D'une part, Henry Darcy explique qu'il n'y a pas lieu de modifier la loi : « [cette solution] semble avoir été suffisamment satisfaisante cependant, puisque l'application s'en poursuit depuis deux ans sans provoquer aucune réclamation sérieuse. Le pût-on légalement qu'il serait singulièrement périlleux de défaire tout ce qui a été fait [...], d'annuler tous ces contrats longuement élaborés avec les droits qui en sont régulièrement issus, de détruire toute cette œuvre de paix faite de sacrifices mutuels, sans savoir si l'on pourra, ni ce que l'on pourra reconstruire sur cette ruine »³⁷³. D'autre part, pour justifier cet avis, Édouard Grüner s'appuie sur une enquête réalisée auprès d'une soixantaine de Compagnies minières, représentant plus des neuf dixièmes du charbon extrait en France. Dans une lettre du 3 décembre 1896, il demande aux compagnies minières de répondre aux questions suivantes : « dans les plus récentes élections (prière d'en indiquer la date) qui ont eu lieu pour les membres du Conseil d'administration de la Caisse de secours en application de la loi du 29 juin 1894, 1° des employés, d'un rang quelconque, de votre exploitation, ont-ils été candidats ? et combien y en a-t-il eu ? 2° des employés ont-ils été élus ? et combien y en a-t-il eu ? »³⁷⁴. Il en résulte que sur les 785 conseillers titulaires élus, il n'y a que 49 employés, soit 6% du total. Il en conclut ainsi : « et si, passant aux faits en eux-mêmes, nous recherchons le nombre de ces élections, qui paraissent jeter une perturbation si grave dans le fonctionnement des Caisses créées par la loi du 29 juin 1894, nous voyons que des employés n'ont été élus que dans un nombre extrêmement faible de cas »³⁷⁵. Le CCHF perfectionne ses moyens d'action, Henry Darcy met en avant l'inutilité des modifications, qu'Édouard Grüner justifie en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès des compagnies minières. L'impact de ces observations est difficile à mesurer. Quoiqu'il en soit, la loi de 1894 n'est pas modifiée à la suite de ces discussions.

³⁷² ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Actions du CCHF, Observations présentées au nom du CCHF tendant à modifier les articles 22, 23, et 25 de la loi du 29 juin 1894 relative aux Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, Paris, 1896 ; Observations présentées au nom du CCHF tendant à modifier les articles 10 et 11 de la loi du 29 juin 1894 relative aux Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, Paris, 1896.

³⁷³ ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Actions du CCHF, Observations présentées au nom du CCHF tendant à modifier les articles 22, 23, et 25 de la loi du 29 juin 1894 relative aux Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, Paris, 1896.

³⁷⁴ ANMT, 40 AS 56, Le CCHF, Caisses de secours et de retraites, Actions du CCHF, Lettre d'Édouard Grüner aux Compagnies minières, Paris, 2 décembre 1896, 1p.

³⁷⁵ *Ibid.*, Observations présentées au nom du CCHF tendant à modifier les articles 10 et 11 de la loi du 29 juin 1894 relative aux Caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs, Paris, 1896.

L'exemple des habitations à bon marché (HBM) (loi du 30 novembre 1894)

Au XIX^{ème} siècle, pour attirer et stabiliser leur main-d'œuvre, les compagnies minières ont construit des habitations pour la loger. Dès la fin du siècle, le législateur s'intéresse à l'habitat social³⁷⁶. Le CCHF suit les débats parlementaires avec intérêt et informe ses adhérents.

La première proposition de loi est déposée le 5 mars 1892 à la Chambre des députés par Jules Siegfried³⁷⁷ (1837-1922). Président du Musée social³⁷⁸ (1894-1922) et proche d'Édouard Grüner qui en est le secrétaire, ce dernier est un industriel intéressé par la question sociale. Paternaliste, il est à la tête d'une société construisant des pavillons en accession à la propriété. Sans remettre en cause la propriété du logement, sa proposition de loi souligne son souci de justice sociale, et son attention particulière pour le foyer, qui est, selon lui, la première institution sociale puisqu'elle préserve la famille. « Sans la vie de famille, [dit-il], qui n'est rendue possible que par la possession d'un foyer décent, il ne peut y avoir ni économie, ni prévoyance, et, par suite, aucun progrès durable, aucune amélioration sérieuse »³⁷⁹. Il explique également que l'acquisition du logement est le placement le plus efficace pour l'ouvrier. Ainsi, une fois à la retraite, ce dernier aura son logement assuré, et n'aura plus à se préoccuper du paiement de son loyer. Jules Siegfried souligne ainsi l'urgence de la construction d'habitations salubres et à bon marché au Parlement. Après deux ans de discussions, la loi est adoptée et promulguée le 30 novembre 1894. Elle encourage les ouvriers à se rendre propriétaire des habitations qu'ils louent, en leur facilitant le remboursement des prêts³⁸⁰, en leur accordant des exemptions ou des atténuations d'impôt, et en leur promettant des atténuations sur les charges successorales après le décès du chef de famille, mais elle vise surtout à encourager les promoteurs à investir dans la construction d'HBM par des exemptions d'impôts, d'où l'intérêt des compagnies minières pour cette question.

Cette proposition de loi n'est pas déposée par un député-mineur, mais par un industriel, qui n'est pas un parlementaire-relais du CCHF, mais un patron appartenant aux lieux de sociabilité

³⁷⁶ Jean-Marc Stébé, *Le logement social en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016.

³⁷⁷ Issu d'une famille de drapier, Jules Siegfried fonde, avec son frère, Jacques, la société Siegfried Frères, spécialisée dans le négoce du coton. Élu maire du Havre (1870-1873 et 1878-1886), député (1886-1897 et 1902-1922), et sénateur (1897-1900), il est choisi comme ministre du Commerce, de l'Industrie et des colonies en 1892-1893.

³⁷⁸ Le Musée social est une fondation privée reconnue d'utilité publique, dont l'objet est de conserver les documents du pavillon d'Économie sociale de l'Exposition universelle de 1889. Il est créé en 1894 par le comte de Chambrun, Emile Cheysson et Jules Siegfried.

In Janet Horne, *op. cit.*

³⁷⁹ ANMT, 40 AS 60, Le CCHF, Circulaire n°599, Habitations à bon marché, Paris, 20 mars 1892.

³⁸⁰ Les prêts aux ouvriers peuvent être consentis par les grandes caisses officielles, comme la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse nationale des retraites, la Caisse d'assurance en cas de décès et d'accidents, la Caisse d'épargne postale, ou par des caisses d'épargne privés, comme les sociétés coopératives ouvrières de construction ou les sociétés anonymes de construction autorisées à construire des maisons individuelles ou collectives pour les vendre ou les louer.

fréquentés par les membres de l'organisation patronale, ici le Musée social. Contrairement à la question des caisses de secours et de retraites pour les mineurs, la loi sur les HBM porte sur l'industrie en général et non sur le monde de la mine en particulier. Le CCHF ne s'intéresse donc pas seulement aux débats parlementaires sur les lois minières, mais aussi à celles sur l'industrie en général qui attirent son attention en fonction des bénéficiaires qu'il peut en retirer, tout comme les trois autres textes étudiés ensuite.

L'exemple de la loi sur les accidents du travail (loi du 9 avril 1898)

À partir de janvier 1887, la commission de la Chambre des députés revient sur la question des accidents du travail, en discussion depuis mai 1880³⁸¹. Cette loi ayant suscité de nombreuses études, il ne s'agit pas ici d'y revenir largement, mais plutôt de présenter les activités du CCHF sur un sujet qui suscite son intérêt sans pour autant concerner uniquement le secteur minier³⁸².

D'une part, un satellite du CCHF, le Comité permanent des congrès internationaux et accidents du travail³⁸³, prend part aux débats parlementaires. Fondé en 1890 à la suite du Congrès international sur les accidents du travail de 1889 et installé dans les locaux du CCHF, ce Comité reçoit la mission de préparer les prochains congrès internationaux sur ce sujet. Cette charge incombe à Édouard Grüner qui centralise toute la documentation sur le sujet et permet la tenue de plusieurs congrès dont celui de Bruxelles en 1897 au cours duquel Henry Darcy explique que la loi en cours de discussion devra s'appliquer progressivement dans toutes les professions en commençant par celles où il y a le plus d'accidents.

D'autre part, l'organisation patronale envoie une note très détaillée à ses adhérents, le 6 juin 1895, au sujet de la charge financière qui devrait doubler à la suite de cette loi. En ajoutant la loi sur les caisses de secours et de retraites, la charge financière patronale s'élèverait au total à 8%, 3% pour les caisses de secours et de retraites, 5% pour les accidents du travail, quand celle des ouvriers n'est que de 4%, et uniquement pour les caisses. La note explique que les salaires restant les mêmes, la charge financière patronale des accidents du travail devrait être imputée aux bénéficiaires, ce qui entraînerait une augmentation du prix de revient du charbon, alors que les

³⁸¹ Voir chapitre 2.

³⁸² Jean-Philippe Hesse, « Le nouveau tarif des corps laborieux : la loi du 8 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail », in Jean-Pierre Le Crom, *op. cit.*, p. 89-103. Danièle Fraboulet, « Les syndicats patronaux de la métallurgie face aux risques au travail » in Catherine Omnès et Laure Pitti, *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention*, PUR, Rennes, 2016, p. 175-188. Nathalie Crochepeyre, Bruno Dubois et Farid Lekéal, *op. cit.*. Thomas Le Roux, *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance. Fin XVIIIe-début XXe siècles*, PUR, Rennes, 2016.

³⁸³ Janet Horne, *op. cit.*, p. 236. ; Paul Darcy, *op.cit.* ; BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 111, Le CCHF, Circulaires 1-300, , Assemblée générale du 31 janvier 1890, Extrait du procès-verbal.

charbons français sont déjà concurrencés par ceux d'Angleterre et d'Allemagne³⁸⁴³⁸⁵. Par ailleurs, cette note revient sur le contexte allemand, élément de comparaison pour le législateur, où l'instauration d'une réparation des accidents du travail, établie en fonction de la nature et des conséquences de la blessure, ainsi que du degré d'incapacité de travail, n'a pas entraîné de baisse des procès. Les ouvriers y intentent plus facilement un procès étant donné qu'ils sont certains de recevoir une indemnité considérable et tarifé d'avance.

Votée en 1898, cette loi apparaît comme un compromis, le caractère automatique de la réparation est présenté comme un progrès pour les ouvriers, et les différents niveaux de l'indemnisation comme un moyen de compenser le principe de réparation³⁸⁶ : le montant de la réparation forfaitaire est ainsi fixé à 50% du salaire pour les incapacités temporaires et les incapacités permanentes partielles, le taux s'élevant aux 2/3 du salaire en cas d'incapacité permanente totale³⁸⁷.

Dès son vote, la loi voit ses fondements contestés. En treize ans, près d'une dizaine de propositions de loi sont soumises et discutées au Parlement, et plusieurs rapports sont déposés sur le bureau de la Chambre des députés par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Face à cette activité législative, les milieux patronaux interviennent auprès des instances parlementaires pour faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts non sans succès³⁸⁸. Les organisations patronales veillent à ce que le législateur se limite à la loi de 1898. Si le CCHF poursuit sa veille parlementaire sans intervenir directement, il s'appuie sur les activités de la toute jeune UIMM, généralement entendue, pour défendre ses intérêts, et relaie ses interventions auprès de ses adhérents³⁸⁹. La loi du 31 mars 1905 ne revient pas sur le principe du forfait ; « la modification [...] se limite à la fixation d'un maximum pour les frais d'hospitalisation et à l'établissement d'un tarif pour les frais médicaux et pharmaceutiques »³⁹⁰.

³⁸⁴ Les charbons allemands proviennent de Westphalie et de Sarre. Ils entrent en France par voie terrestre et sont distribués en Lorraine et dans le bassin parisien.

³⁸⁵ BNF, 4-R-1216, ou 40 AS 117, Le CCHF, Circulaires 1051-1250, Circulaire n°1152, Paris, 6 juin 1895.

³⁸⁶ A-S Bruno et Geerkens, « L'indemnisation des accidents du travail. Justifications et contestations du forfait en France et en Belgique (première moitié du XXe siècle) » in Thomas Le Roux, *op. cit.*, p. 143.

³⁸⁷ Pour établir le niveau de l'indemnisation, les parlementaires se réfèrent notamment aux statistiques allemandes qui attribuent 47% des accidents à des causes fortuites ou à des cas de force majeure, 25% à une faute de l'ouvrier, 20% à la négligence du patron et 8% à la faute des deux, ce qui justifieraient la réparation automatique à mi-salaire. Le système allemand ne fait pas la même interprétation de ces statistiques et fixe l'indemnisation à 66% du salaire.

³⁸⁸ A-S Bruno et E Geerkens, « L'indemnisation des accidents du travail. Justifications et contestations du forfait en France et en Belgique (première moitié du XXe siècle) » in Thomas Le Roux, *op. cit.*, p. 144.

³⁸⁹ BNF, 4-R-1216, ou ANMT, 40 AS 126, Le CCHF, Circulaires 2401-2600, Circulaire n°2414, Audition de l'UIMM du 21 février 1903 devant la Commission sénatoriale chargée de l'examen d'une proposition de loi tendant à modifier la loi de 1898 sur les accidents du travail, Paris, 28 février 1903.

³⁹⁰ Danièle Fraboulet, « Les syndicats patronaux de la métallurgie face aux risques au travail » in Catherine Omnès et Laure Pitti, *op. cit.*, p. 177.

Si l'activité du CCHF reste limitée sur cette question, son activité souligne son intérêt sur ce sujet plus général, qui intéresse aussi la jeune UIMM sur laquelle celui-ci s'appuie.

L'exemple des règlements d'atelier (loi du 7 décembre 1909)

Bien qu'il s'agisse d'une loi portant sur l'industrie en général, le CCHF s'intéresse aux débats sur la proposition de loi Ferroul de 1890 sur le règlement d'atelier, qui vise à remettre en cause l'autorité patronale dans les entreprises.

Les règlements d'atelier ne sont pas nouveaux³⁹¹. Ils sont établis dès le XVIII^{ème} siècle par les patrons pour préciser les conditions d'exécution du contrat de travail, la période d'essai, le délai-congé, la durée du contrat et ses causes de rupture, la discipline de l'atelier, et parfois la rémunération. Les ouvriers contestent de plus en plus ces règlements qui cherchent aussi à les discipliner et à les sanctionner en cas de non-respect de l'autorité patronale. En plus de préciser les dispositions relatives aux conditions d'emploi et de licenciement, les règlements d'atelier établissent des prescriptions relatives à l'exécution du travail dans l'usine, ordre, mesures de sécurité, hygiène et police, et sanctionnent les retards et les absences par des pertes de salaires, des amendes ou des renvois. Le 29 mai 1890, Ferroul et les parlementaires socialistes, déposent à la Chambre des Députés une proposition de loi de six articles qui retire aux patrons le droit d'édicter des règlements d'atelier, et qui les interdit d'infliger des amendes. La rédaction des règlements d'atelier est laissée à une commission du travail composée de délégués des patrons et des ouvriers. Les socialistes veulent ainsi mettre un terme à ce qu'ils appellent la justice patronale³⁹². À partir de ce moment-là, le CCHF réalise une veille parlementaire, recueille les comptes rendus de séances parlementaires, et intervient dans les discussions.

La commission du Travail de la Chambre des députés y apporte deux modifications. D'une part, elle supprime la participation des ouvriers à la rédaction des règlements d'atelier, et propose en remplacement une homologation par le conseil de prud'hommes ou le juge de paix avant son application. D'autre part, elle ne supprime pas les amendes, mais les réglemente. La proposition de loi est adoptée après modification par la Chambre des députés le 5 novembre 1892, les amendes ne seraient pas réglementées mais interdites³⁹³.

³⁹¹ Francis Horden, « Le règlement d'atelier au XIX^e siècle », in Institut régional du travail de l'Université d'Aix-Marseille II, Cahier n°3, 1991

³⁹² Édouard Grüner, *Rapport au nom du comité du commerce au sujet de la question des règlements d'atelier*, Paris, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1893.

³⁹³ *Ibidem*.

Au Sénat, la commission parlementaire demande l'avis des Chambres de Commerce et des principaux syndicats patronaux, dont le CCHF qui transmet ses observations au Sénat par l'intermédiaire des membres de son réseau. D'une part, Henry Darcy écrit au Président de la Chambre de Commerce de Valenciennes, qui est aussi directeur ou président de la Compagnie des mines de Douchy, pour lui expliquer qu'il n'est pas d'accord avec le principe de cette loi, qui remet en cause la liberté d'entreprendre et le droit individuel, et pour le soutenir dans sa démarche auprès des parlementaires³⁹⁴. Il s'agit surtout d'une lettre de soutien qui vise à lui transmettre les observations des compagnies minières. D'autre part, Édouard Grüner se fait le porte-parole du Comité de Commerce et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale³⁹⁵ en y publiant un rapport transmis au Sénat³⁹⁶. Il commence par expliquer que la loi est inutile, étant donné qu'elle ne fait qu'entériner une pratique, et demande son ajournement. Sur la participation des ouvriers à la rédaction des règlements, il n'y est pas favorable. De plus, il trouve étrange que les Conseils de prud'hommes soient transformés en Conseil d'État et soient appelés à vérifier si un texte viole ou non la loi. Il propose plutôt que ce soit le Préfet qui vérifie la conformité du règlement proposé avec les lois. Concernant les amendes, il souhaite qu'elles ne soient pas interdites en cas de faute ou de négligence de l'ouvrier pouvant entraîner des accidents, étant donné que les patrons ne peuvent envisager d'autres sanctions, la mise à pied ou le renvoi désorganiserait la production, la poursuite judiciaire ne serait pas dans l'intérêt de l'ouvrier. Il insiste ensuite sur le fait qu'il n'est pas favorable à payer les ouvriers par quinzaine et souhaite que le délai de prévenance, d'une semaine dans la proposition de loi, soit assoupli et ajusté en fonction des industries et de la cause du renvoi. Ce rapport a probablement une certaine influence dans les discussions. Puisqu'à la suite de cette consultation, le Sénat propose le 20 juillet 1893 un contre-projet intitulé loi sur les paiements des salaires, dans lequel il n'accepte pas l'homologation des règlements d'atelier par le conseil des Prud'hommes, la précision concernant le délai de prévenance d'une semaine. En revanche, il propose des dispositions relatives au paiement des salaires, d'où son titre. Le CCHF souligne dans l'une de ses circulaires que « la Commission du Sénat s'est rangée aux conclusions défendues par la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale et les parties principales du rapport de M. le sénateur Maxime Lecomte³⁹⁷ sont tirées textuellement du rapport présenté par cette Société par

³⁹⁴ ANMT, 40 AS 38, Le CCHF, Règlement d'atelier, Lettre d'Henry Darcy au président de la Chambre de Commerce de Valenciennes, février 1893.

³⁹⁵ Fondée en 1801, cette association est la plus notoire des sociétés industrielles et techniques françaises. Elle veut engager le pays dans l'industrialisation et encourager à l'innovation en alliant science et technique.

³⁹⁶ *Ibidem*

³⁹⁷ Maxime Lecomte (1846-1914), député d'Avesnes II (1887-1891), sénateur du Nord (1891-1914), il fait partie du groupe de l'union république puis de la gauche démocratique.

son Comité du Commerce approuvé et soumis par elle à la Commission sénatoriale »³⁹⁸. Le Sénat fait traîner l'affaire jusqu'en mars 1894.

Un nouvel aller-retour entre les deux Chambres aboutit à un nouveau texte proposé par le Sénat le 28 avril 1894. Ce dernier ne comporte plus l'homologation par les prud'hommes des règlements d'atelier, rétablit les amendes en les réglementant, précise comment doivent être payés les salariés. Le Sénat pense qu'il faut respecter les contrats et donc ne pas légiférer sur ces questions. Le nouveau texte est renvoyé à la Chambre. La commission du travail renonce alors à faire une loi sur le règlement d'atelier qui risquerait de ne pas aboutir, et propose un nouveau texte au Sénat en 1898 uniquement sur la question du paiement des salaires. Le Sénat, par l'intermédiaire du rapporteur de la commission du Travail, le républicain Maxime Lecomte³⁹⁹ (1846-1914), proche des groupes de pensées industriels, obtient l'ajournement des discussions. La question est enterrée.

Ce n'est que le 10 décembre 1908 que la commission du travail du Sénat propose une nouvelle rédaction dans laquelle les amendes sont maintenues mais réglementées, elles ne peuvent excéder le quart du montant du salaire journalier. La Chambre des députés accepte le nouveau texte. La loi du 7 décembre 1909 réglementant le paiement des salaires est une loi de compromis qui oblige en contrepartie les patrons à payer leurs ouvriers deux fois par mois.

Ce débat parlementaire souligne l'importance du réseau du CCHF, et son influence certaine, quoique difficile à mesurer, sur le milieu patronal et parlementaire, ainsi que l'importance du Sénat dans ce processus législatif, la Chambre Haute apparaissant comme conservatrice et garante de l'ordre établi.

Pour influencer l'élaboration des lois, le CCHF s'appuie d'abord sur son réseau. Il s'agit de groupes de pensée, liés à Édouard Grüner, pour les lois sur l'industrie en général, comme le Musée social, le Comité permanent des accidents du travail ou la Société d'Encouragement de l'industrie nationale, ou de parlementaires qui relaient la parole du CCHF pour les lois minières. Par ailleurs, sur le sujet des caisses de secours et de retraite aux mineurs, l'organisation patronale obtient une première audience en commission parlementaire le 13 mars 1893, puis une autre en 1896. Elle y présente ses observations sur la loi en cours de discussion. Dès 1893, le CCHF commence à mettre en place un argumentaire en montrant que la justification de l'intervention du législateur dans les compagnies minières par la loi de 1810 n'est pas valable, que la mesure est inutile— les

³⁹⁸ ANMT, Le CCHF, 40 AS 38, Circulaire n°967, Le règlement d'atelier, Paris, 16 mars 1894.

³⁹⁹ Docteur en droit et avocat à la cour d'appel d'Amiens, Maxime Lecomte est élu député républicain en 1885 et en 1889, puis sénateur en 1891.

caisses de secours et de retraites existant déjà au sein des compagnies minières -, et qu'elle est dangereuse pour l'économie nationale. Jusqu'à quel point dramatise-t-il la situation ? Des statistiques sont nécessaires pour répondre à cette question. Ainsi, lors de la deuxième audience en commission parlementaire, il appuie son argumentaire sur une enquête réalisée auprès de ses adhérents représentant les neuf dixièmes de la production de charbon, soit un poids économique non négligeable, et une justification difficilement contestable. Les résultats de cette enquête présentent des statistiques qui sont, pour les leplaysiens, des outils d'analyse qui doivent aider les hommes politiques à prendre des décisions. L'influence leplaysienne est omniprésente dans le travail d'Édouard Grüner.

Réseau, enquête de terrain, argumentaire, audience en commission parlementaire, tels sont les premières tentatives utilisées par le CCHF pour influencer le législateur. Pour que ces premières deviennent une stratégie, il faut qu'elles soient multipliées et surtout systématisées, et que le CCHF se concentre sur les lois minières.

Troisième temps : mettre en place une stratégie d'influence à travers l'exemple de la loi sur la journée de huit heures (1901-1906)

Si plusieurs études⁴⁰⁰ ont montré que la stratégie employée par les organisations patronales pour peser dans les discussions sur la législation sociale, avait été élaborée par Robert Pinot, le CCHF et son secrétaire, Édouard Grüner n'y sont pas étrangers. À partir de 1901, les deux hommes poursuivent leur collaboration à la toute jeune UIMM au sein de laquelle « M. Gruner, secrétaire du Comité central des Houillères de France, et M. R. Pinot, secrétaire général des Chambres syndicales du Matériel pour Chemins de fer et de la Construction navale, furent appelés aux fonctions de secrétaires »⁴⁰¹. C'est à partir de la fondation de cette nouvelle organisation patronale, à laquelle participe activement Henry Darcy et son secrétaire, que le CCHF concentre son travail de groupe de pression sur les lois minières, et laisse le soin à l'UIMM de suivre l'élaboration de la législation sur l'industrie en général. L'UIMM est fondée au moment de la discussion au Parlement de la journée de huit heures pour les mineurs avec maintien des salaires, l'une de leur revendication majeure depuis les années 1870⁴⁰². Le CCHF a ainsi le champ libre pour concentrer ses actions sur cette mesure qui l'inquiète tout particulièrement, d'une part, parce

⁴⁰⁰ Danièle Fraboulet, *op. cit.*. Olivier Dard et Gilles Richard, *op. cit.*

⁴⁰¹ BNF, 4-R1216, Le CCHF, Circulaires 1851-2050, Note, « L'Union des Industries Métallurgiques et Minières et des industries qui s'y rattachent », Paris, 30 janvier 1901.

⁴⁰² Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 176.

qu'elle remet directement en cause le principe de liberté du travail des exploitants en visant à encadrer le temps de travail et les salaires, et, d'autre part, parce qu'elle risque, selon le CCHF, de désorganiser la production et le travail souterrain.

La première stratégie : Tout tenter pour faire retirer cette mesure des discussions

Poursuivant son objectif, Émile Basly dépose le 10 mars 1900 une proposition de loi sur la journée de huit heures qui vise à diminuer le temps de travail à huit heures par jour dans les mines à la fois pour les travailleurs du sous-sol et ceux du jour, et demande conjointement un maintien des salaires. Pour faire taire les critiques, les députés mineurs assurent que la production de charbon ne diminuera pas, et soutiennent que, si les ouvriers travaillent moins, ils seront moins fatigués et donc produiront davantage sur un temps de travail réduit.

Les compagnies minières sont rapidement invitées, par la commission du Travail, à donner leur avis sur cette mesure. Le CCHF se saisit de la question, et rédige un rapport synthétisant les réponses de ses adhérents⁴⁰³, dans lequel il reprend son argument sur l'inutilité de la mesure et le développe en insistant sur le fait que, si elle venait à être adoptée, cela serait dangereux pour l'industrie minière pour plusieurs raisons. D'une part, il explique que cela déstructurerait la production de charbon organisée autour du travail de l'abatteur dont la présence au front de taille est de huit heures par jour. En effet, autour des abatteurs gravitent un grand nombre d'ouvriers.

Les travailleurs du sous-sol se partagent en trois catégories, les ouvriers qui forent les galeries et préparent les chantiers, les piqueurs qui abattent le charbon, et les mineurs qui transportent le charbon de la taille à la recette du fond. Les ouvriers chargés de préparer les chantiers sont de trois types, certains, spécialisés dans les explosifs et les tirs de mines, sont chargés de percer les galeries, d'autres, de creuser les voies de roulage qui vont de la recette du fond à la veine de charbon, les derniers, d'installer le soutènement. Quant au piqueur, ou abatteur, c'est l'ouvrier le plus important de l'exploitation minière. Il représente entre le tiers et le quart des effectifs totaux. C'est celui qui est au cœur des travaux souterrains, celui qui pique et détache le charbon de la veine, celui qui a de l'expérience, qui connaît tous les secrets du travail de la mine. Il négocie les conditions techniques d'exploitation du chantier avec le porion et les niveaux de la rémunération en fonction de la quantité de charbon qui pourra être abattue en un endroit déterminé de la veine. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'abatteur travaille avec des outils rudimentaires, il commence par lancer son pic, un outil de plus d'1kg, pour faire une marque dans la veine, puis,

⁴⁰³ BNF, 4-V-5162, Comité central des Houillères de France, Réponse au questionnaire adressé le 25 juillet 1901 par la commission de la durée du travail dans les mines, 1901.

avec sa rivelaine, une sorte de pioche, il détache le bloc de charbon et le fait rouler à ses pieds. Le piqueur travaille dans des conditions inconfortables, souvent assis ou à genoux, parfois même allongé. Il est aidé dans son travail par une équipe de plusieurs compagnons qu'il dirige et qu'il a lui-même choisis pour remonter le charbon au jour. Un ouvrier de son équipe, appelé le herscheur, souvent un jeune mineur de 17 ans en formation, est chargé de remplir les berlines. Les rouleurs prennent ensuite le relais pour transporter les berlines jusqu'à la recette du fond, ils sont âgés de 14 à 15 ans. Les plus jeunes, entre 12 et 14 ans, sont employés à des menus travaux auprès du piqueur⁴⁰⁴. En 1890, les enfants représentent 6% des travailleurs du sous-sol avec de grandes disparités régionales. Dans le Nord-Pas-de-Calais, ils représentent 20% des effectifs du fond, alors que, dans la Loire, ils ne composent que 2% des travailleurs du sous-sol⁴⁰⁵. Tous ces ouvriers travaillent donc plus longtemps que l'abatteur.

Pour le CCHF, il est par conséquent techniquement impossible d'abaisser leur temps de travail au même niveau que celui des abatteurs sans désorganiser le processus d'extraction du charbon. D'autre part, le CCHF démontre que la diminution du temps de travail a deux conséquences catastrophiques pour la balance commerciale et l'économie française. Celle-ci entraîne une baisse proportionnelle de la production de charbon, et donc oblige la France à augmenter ses importations de charbons étrangers, alors qu'elle en importe déjà un tiers de sa consommation. Pour finir, sans diminution parallèle des salaires, cette mesure entraînerait une augmentation du prix de revient du charbon, et en ferait une matière première moins compétitive que celle de l'étranger. Puisqu'il s'agit ici de convaincre, l'information est teintée de propagande. Qu'en est-il en réalité ? Jusqu'à quel point exagère-t-il ?⁴⁰⁶

Pour justifier son argumentaire, le CCHF s'appuie sur plusieurs exemples, dont celui des mines de Bruay, compagnie minière qui a transmis ces données à l'organisation patronale. Dans cette mine, la direction a réduit d'une demi-heure la durée de présence au fond en novembre 1900. Elle a constaté que le rendement des mineurs a diminué de la même proportion que la durée du travail. La production des mineurs qui était, en novembre-décembre 1900, de 3,350 tonnes par poste est tombée, au bout de quelques mois, à 3,100 tonnes entre avril 1900 et juin 1901. La

⁴⁰⁴ Le décret impérial du 3 janvier 1813 sur les mines interdit le travail souterrain des enfants de moins de dix ans. La loi du 22 mai 1841 stipule que l'âge minimum d'entrée des enfants dans les manufactures est de 8 ans. La loi du 19 mai 1874 interdit aux enfants de moins de 12 ans d'effectuer des travaux souterrains. Le décret du 13 mai 1875 stipule que les 12-16 ans ne peuvent plus effectuer au fond que des travaux accessoires. Le décret du 31 octobre 1882 indique que le poids du roulage est limité à 100 kg maximum.

Le décret du 3 mai 1893 défend de faire travailler plus de cinq heures au fond les jeunes de 16 à 18 ans, et fait passer l'âge de l'embauche pour les emplois de surface de 12 à 13 ans pour une durée de dix à onze heures quotidiennes.

⁴⁰⁵ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 107-108.

⁴⁰⁶ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 110.

diminution du rendement est de 7 à 8% pour une diminution du temps de travail de 5 à 6%⁴⁰⁷. Le CCHF poursuit ensuite sa démonstration. Pour 30 minutes de travail en moins, la production baisse de 7% environ, par conséquent, pour 1 heure 30 minutes de travail en moins, la production diminuerait de 20% environ, soit de 6,5 millions de tonnes. La production totale de charbon français passerait ainsi de 32,5 millions de tonnes à 26 millions de tonnes, ce qui obligerait la France à importer le complément de charbon. Par ailleurs, le maintien des salaires fait peser la charge de la réduction de la production de 20% sur le prix de revient du charbon, qui augmenterait sur la même base. Pour le CCHF, l'augmentation du prix de revient du charbon serait même du double, ajoutant des frais généraux et amortissements, sans développer davantage⁴⁰⁸.

Puis, le CCHF répond aux solutions proposées par la commission du Travail pour ne pas désorganiser la production, c'est-à-dire l'utilisation de machines-outils, la multiplication du nombre de chantiers, la mise en place du double poste, et l'embauche d'effectifs supplémentaires. Premièrement, le charbon est difficile à extraire des gisements français du fait de la succession des couches et de leur inclinaison, l'utilisation des machines-outils ne peut être que limitée. Le CCHF souligne qu'« on n'arrive à enlever à la machine, dans les conditions les plus avantageuses, que 20 à 25% du charbon ; tout le reste doit être enlevé à la main »⁴⁰⁹. Deuxièmement, l'organisation patronale explique que les exploitants ont déjà groupé un grand nombre d'ouvriers, mais que cette concentration doit rester limitée car, « c'est la certitude qu'à aucun moment le déhouillement trop rapide ne provoquera un dégagement de gaz excessif par rapport au courant d'air »⁴¹⁰. Troisièmement, la mise en place du double poste est problématique pour deux raisons. Pour des raisons de sécurité, d'abord, « travailler pendant seize heures consécutives à un même front de taille c'est provoquer un dégagement sensiblement double de grisou, c'est diminuer de quinze ou seize à huit heures au plus le temps laissé au gaz pour s'évacuer »⁴¹¹. Pour des raisons familiales, ensuite, « il faut aussi trouver le personnel qui veuille entrer à 2 heures de l'après-midi, pour sortir vers minuit. On se butte, ici, à une opposition systématique et très générale des ouvriers. Tous préfèrent entrer à 4 heures ou 5 heures pour sortir vers une heure et demie ou 2 heures. C'est qu'en effet toute la vie de famille est basée sur cette organisation du travail »⁴¹². Quatrièmement, le CCHF montre l'impossibilité de pallier la diminution de la production par une

⁴⁰⁷ BNF, 4-V-5162, Comité central des Houillères de France, Réponse au questionnaire adressé le 25 juillet 1901 par la commission de la durée du travail dans les mines, 1901.

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ *Ibid.*

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² *Ibid.*

augmentation des effectifs, en se livrant au calcul suivant : « La production de 32 millions et demi de tonnes de houille et de lignite est le résultat du travail d'environ 150 000 ouvriers mineurs du jour et du fond ; il faut donc environ 4 500 ouvriers par million de tonnes produites. Pour combler cette lacune d'au moins 6 millions et demi de tonnes, il faudrait trouver de suite 27 000 ouvriers, s'ils devaient produire chacun autant que jadis ; mais comme ils travailleraient un temps réduit de 20% environ, il en faudrait encore 20% soit 5 400 en plus ; ce serait donc 32 à 33 000 ouvriers qu'il faudrait recruter à nouveau, et cela quand dans les deux dernières années, le recrutement même le plus actif a pu à peine fournir par an 3 à 4 000 ouvriers en excédent permanent d'effectif »⁴¹³. Cette dernière solution est difficile à mettre en œuvre, le *turn over* des ouvriers étant extrêmement important dans ce secteur. Ainsi, pour des raisons techniques, de sécurité, familiales ou plutôt conservatrices, et sociales, les différentes solutions évoquées par la commission du Travail pour faire face à une potentielle désorganisation du travail sont écartées par le CCHF, qui le démontre avec un argumentaire cohérent, des exemples difficilement contestables, et des calculs mathématiques précis.

Ce rapport est présenté à la commission du Travail le 6 novembre 1901. Henry Darcy résume rapidement les arguments qui y sont développés : l'inutilité de l'intervention du législateur, les conséquences de cette mesure sur la production de charbon, l'inefficacité des solutions qui pourraient être mises en place pour parer à la diminution proportionnelle de la production. Édouard Grüner est ensuite chargé de les développer en reprenant la démonstration du précédent rapport. Il conclut en demandant d'écarter la proposition⁴¹⁴. Les délégués mineurs s'empressent de contester « les affirmations et les chiffres que les compagnies houillères ont apporté mercredi dernier à la commission du Travail »⁴¹⁵, lors de leur audition le 13 novembre 1901. Henry Darcy y répond immédiatement. Dans une lettre adressée au président de la commission du Travail, Fernand Dubief, publiée dans le journal *Le Temps*, le 15 novembre 1901, il rétorque que « ces chiffres et faits sont empruntés aux livres et rapports de nos divers compagnies, [qu']ils sont connus depuis longtemps des ingénieurs du service des mines et [qu'ils sont] prêts à les soumettre à tous les contrôles que la commission pourrait juger utiles »⁴¹⁶. Parallèlement, le CCHF fait appel à l'UIMM, Henry Darcy, vice-président de cette deuxième organisation patronale, demandant

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ ANMT, 40 AS 38, Le CCHF, Durée du travail, Audition du 6 novembre 1901, Mémoire et observations présentés par les propriétaires de Houillères à la Commission du Travail de la Chambre des Députés, *L'Echo des Mines et de la Métallurgie*, 12 décembre 1901.

⁴¹⁵ *Ibid.*, Lettre ouverte d'Henry Darcy au président de la Commission parlementaire du Travail, *Le Temps*, 15 novembre 1901.

⁴¹⁶ *Ibid.*

probablement à son président, Edmond Duval, d'intervenir. Ce dernier envoie une lettre ouverte au président de la Commission du Travail, dans laquelle il reprend la position du CCHF et son argument économique : « [la proposition de loi sur la réduction à huit heures de la journée de travail dans les mines] aurait, si elle était adoptée, les plus graves conséquences sur les industries métallurgiques et toutes les industries grosses consommatrices de houille, qui ont aujourd'hui tant de peine à lutter contre la concurrence que leur font non seulement sur les marchés extérieurs, mais encore sur notre marché national, les produits allemands et américains »⁴¹⁷. Pour faire un peu plus pression, il insiste surtout sur le fait que c'est un pan entier de l'industrie que l'UIMM représente et qui la suit : « nous avons l'honneur de joindre à cette lettre la liste des chambres syndicales qui composent notre union ; vous pourrez vous rendre compte, monsieur le président, de l'importance que vous devez attacher à notre demande, puisqu'elle émane d'un groupement qui représente, pour la France entière, toute la métallurgie, toutes les industries de constructions mécaniques, du gaz et de l'électricité »⁴¹⁸.

Malgré les moyens d'action utilisés, la présentation d'observations à la Commission parlementaire chargée de la question, illustrées par des exemples et des chiffres « justes », la mobilisation de la presse patronale⁴¹⁹ et de l'U.I.M.M, les débats se poursuivent.

La deuxième stratégie : Parvenir à un compromis

Le compromis est trouvé autour du radical-socialiste, Pierre Baudin⁴²⁰ (1863-1917), alors ministre des Travaux publics. Lors son audition à la commission du Travail, le 22 novembre 1901⁴²¹, il déclare que le gouvernement accepte le principe de la réglementation du travail dans les mines sous certaines conditions : la durée au trait, c'est-à-dire du dernier ouvrier descendu au premier remonté – alors qu'Émile Basly demandait du jour au jour, du premier ouvrier descendu au premier remonté ; une application par étapes avec l'idée que les compagnies minières auront

⁴¹⁷ Ibid., Lettre ouverte d'Edmond Duval au président de la Commission parlementaire du Travail, *Le Temps*, 15 novembre 1901.

⁴¹⁸ Ibid.

⁴¹⁹ La presse patronale, dont certains journaux sont financés par les organisations patronales comme *La Journée industrielle*, a pour fonction de diffuser les messages des dirigeants patronaux et de convaincre l'opinion publique du bien-fondé de ses thèses.

Voir Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 111-116.

⁴²⁰ Après des études de droit, Pierre Baudin est successivement député de la Seine (1898-1900), député de l'Ain (1900-1909), sénateur de l'Ain (1909-1917), ministre des Travaux publics (1899-1902) et ministre de la Marine (1913). Il est de tendance radical-socialiste.

Voir Jean JOLLY et Adolphe (dir) ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1966-1968.

⁴²¹ ANMT, 40 AS 38, CCHF, Durée du travail, Séances du 20-22-26-29 novembre, « La journée de huit heures dans les mines », *Les débats*, 24 novembre 1901.

le temps de réorganiser la production ; une prolongation de la journée d'une heure dans le cas où cette réglementation compromettrait l'exploitation de la mine ; l'abandon du maintien des salaires, le gouvernement n'ayant pas à intervenir pour établir un minimum de salaire pour les mineurs plutôt que pour les autres ouvriers ; la mise en place de trois sortes de dérogations. Les premières d'ordre général pour les mines anormales, difficiles ou pauvres, seraient, selon Pierre Baudin, « plus nécessaires que ces mines desservent des districts qui en vivent »⁴²². Les secondes d'ordre social seraient accordées pour les mines qui se trouvent momentanément dans une situation sociale spéciale, par suite d'accidents ou de besoins exceptionnels. Les troisièmes seraient pour certaines catégories d'ouvriers sans autre précision. Cette audition aboutit à un compromis.

Le principe de la journée de huit heures dans les mines est adopté par la Chambre des députés le 26 novembre 1901. Toutefois, telle qu'il a été rédigé par le président de la Commission du Travail, le texte voté par la Chambre Basse ne prend pas en compte la totalité des demandes du ministre des Travaux publics. Les parlementaires ont accepté la durée au trait, une application par étapes, et une prolongation de la journée d'une heure dans le cas où cette réglementation compromettrait l'exploitation de la mine⁴²³. En revanche, le principe des dérogations n'apparaît pas. Dès le lendemain, le CCHF se saisit de cette question. Après avoir tenté de faire retirer la mesure des discussions, et ayant bien compris que cela n'était plus possible, il cherche à la faire appliquer le plus sagement possible.

Troisième stratégie : Faire accepter des dérogations les plus larges possibles

Le CCHF a deux objectifs, premièrement, étendre le principe des dérogations à toutes les mines et, deuxièmement, à tous les travailleurs souterrains autres que les abatteurs, pour ne pas désorganiser leur travail⁴²⁴.

Dans un premier temps, le CCHF demande des dérogations pour toutes les mines. La première demande est transmise à la Chambre Basse par l'intermédiaire d'un député extrêmement lié au CCHF, Florent Guillain⁴²⁵ (1844-1915). Dans une lettre à Édouard Grüner, il écrit : « j'ai [...]

⁴²² *Ibid.*

⁴²³ *Ibid.*, « À la Chambre, La journée de huit heures », *La République Française*, 21 novembre 1901.

⁴²⁴ *Ibid.*, Lettre du secrétaire-adjoint de la Commission du Travail au secrétaire général du CCHF, Paris, 2 décembre 1901.

⁴²⁵ Polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussée, Florent Guillain (1844-1915) débute sa carrière comme ingénieur du port de Dunkerque. Député de 1898 à 1910, il est aussi régisseur de la Compagnie des Mines d'Anzin. Il est lié au Comité des Forges (il en est le président à partir de 1907) et au CCHF (il est membre du bureau à partir de 1907).

Voir Jean Jolly et Adolphe (dir) Robert, *op. cit.*. Danièle Fraboulet, *op. cit.* Dictionnaire biographique des dirigeants patronaux, p.61.

rédigé l'art. 3 dans des termes assez généraux et assez vagues pour qu'il s'applique non seulement aux mines malades mais aussi à toutes les mines⁴²⁶ »⁴²⁷ et « pour tous les motifs », c'est-à-dire « techniques et économiques »⁴²⁸, donc pas seulement pour des raisons sociales ou parce que les mines sont « malades ». En tant que polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, son expertise est reconnue par les députés qui adoptent, le 29 novembre 1901, en commission du Travail, la rédaction qu'il propose⁴²⁹. En effet, l'article 3 de la proposition de loi adoptée stipule que « des dérogations aux prescriptions de l'article premier peuvent être autorisées par le ministre des travaux publics [...] aux mines où l'application de ces prescriptions seraient de nature à compromettre, pour des motifs techniques ou économiques, le maintien de l'exploitation. Ces dérogations pourront viser soit tous les ouvriers de la mine, soit seulement certaines catégories d'ouvriers »⁴³⁰, dont la définition reste vague.

Dans un deuxième temps, le CCHF tente de faire reconnaître des dérogations pour tous les travailleurs, autres que les abatteurs. Pour préciser cette catégorie d'ouvriers, Henry Darcy demande au président de la commission du Travail, l'ajout du paragraphe suivant à l'article 3 : « Le ministre pourra dans les mêmes formes et pour toutes les mines accorder des dérogations en ce qui concerne les ouvriers autres que ceux abattant le charbon »⁴³¹, ce qu'il justifie ainsi : « L'expression « ouvriers autres que ceux abattant le « charbon » ne nous paraîtrait que bien difficilement pouvoir être remplacée par une nomenclature limitative, car l'organisation des Mines est très complexe et très diverse suivant les lieux et les conditions de gisement ; [...] plutôt que de mettre dans la loi une nomenclature qu'il faudrait nécessairement ne pas considérer comme limitative, il vous paraîtra sans aucun doute plus rationnel de laisser au Ministre le soin de faire ses désignations pour chaque arrondissement minéralogique, les services de contrôle entendus. La discontinuité du travail des ouvriers de la seconde catégorie qui n'ont à intervenir que quand il y a une quantité suffisante de charbon préparé justifie entièrement la prolongation de leur journée de présence au fond puisqu'en aucun cas le travail effectif ne dépassera celui des ouvriers à

⁴²⁶ Souligné dans le texte.

⁴²⁷ ANMT, 40 AS 38, Le CCHF, Durée du travail, Séance du 4 et 11 décembre, Lettre manuscrite du député Florent Guillaïn à Édouard Grüner, avec l'entête « Chambre des députés », s.d..

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ ANMT, 40 AS 38, Le CCHF, Durée du travail, Séances du 20-22-26-29 novembre, « Les mineurs ; La journée de huit heures », *Petite République*, 1^{er} décembre 1901.

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ ANMT, 40 AS 38, Le CCHF, Durée du travail, Séance du 4 et 11 décembre, Lettre d'Henry Darcy au Président de la Commission du Travail, Paris, 3 décembre 1901.

l'abattage »⁴³². La rédaction proposée par le CCHF est adoptée le 5 février 1902 par la Chambre des députés, et soumise au Sénat dès le lendemain.

Quatrième stratégie : Faire repousser son application

Une Commission sénatoriale est immédiatement constituée ; elle comprend deux membres du CCHF, Paul Cuvinot⁴³³ (1837-1920) et Louis Boudenoot⁴³⁴ (1855-1922). Le premier, Paul Cuvinot, débute sa carrière au cabinet du Ministre Freycinet au moment du grand programme de travaux publics. Régisseur d'Anzin, il est membre du bureau du CCHF⁴³⁵. Sénateur de 1879 à 1920, il a présidé la Commission chargée d'examiner la proposition de loi sur les caisses de secours et de retraites. Quant à Louis Boudenoot, polytechnicien, président de la Compagnie des Mines de Carvin, lui aussi membre du bureau du CCHF depuis 1897⁴³⁶, il est député de 1889 à 1901, puis sénateur à partir de 1901. C'est lui qui sert d'intermédiaire, de parlementaire-relais, entre la Commission sénatoriale et le CCHF⁴³⁷, qui est auditionné lors de la séance de la Commission sénatoriale du 28 février 1902⁴³⁸.

En guise d'introduction, Henry Darcy alerte à nouveau les sénateurs sur « les conséquences politiques et sociales autant qu'économiques qui résulteraient de son adoption »⁴³⁹. Si elles venaient à être adoptées, il demande que les dérogations soient précisées : « Et si malheureusement le Sénat devait confirmer le vote de la Chambre, il serait nécessaire qu'il donnât aux exceptions prévues un caractère plus ample, plus précis et plus pratique »⁴⁴⁰. Édouard Grüner, qui a travaillé sur les dérogations à la suite d'une enquête lancée auprès des compagnies minières⁴⁴¹, précise leur typologie. Celles-ci doivent être de deux types : permanentes pour certaines catégories de mineurs, c'est-à-dire pour tous les ouvriers qui n'abattent pas le charbon - il explique à nouveau que la réduction à huit heures de travail ne pourra réellement s'appliquer qu'aux ouvriers abattant le charbon et qu'il faudra absolument des dérogations pour tous les autres,

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ Jean Jolly et Adolphe Robert (dir.), Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940, Paris, PUF, 8 volumes, 1960-1977.

⁴³⁴ *Ibidem.*

⁴³⁵ BNF, 8-V-11223, 1895-1939, et ANMT, 40 AS 163-207, Annuaire du CCHF de 1895 à 1939.

⁴³⁶ *Ibid.*

⁴³⁷ ANMT, 40 AS 39, Le CCHF, Durée du travail, Dossier Loi des 8 heures, Audition du Sénat le 28 février 1902, Lettre manuscrite de Louis Boudenoot au CCHF, 25 février 1902.

⁴³⁸ *Ibid.*, Commission sénatoriale, Compte-rendu de la séance du vendredi 28 février 1902 de la Commission du travail dans les mines au Sénat.

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ *Ibid.*

⁴⁴¹ ANMT, 40 AS 39, Le CCHF, Durée du travail, Dossier Enquête du Comité sur le texte porté par la Chambre, le 5 février 1902, Lettre du CCHF aux sociétés adhérentes, Paris, 15 février 1902.

si on ne veut pas désorganiser le travail ; temporaires pour des motifs économiques et dans des périodes précises, c'est-à-dire en cas d'accidents ou de péril national⁴⁴². Il en conclut que « la journée de huit heures ne s'appliquera qu'aux ouvriers abattant le charbon, c'est-à-dire aux piqueurs, et on laissera indéterminé tout ce qui concerne les autres catégories d'ouvriers. Sinon, il faudrait avoir recours à de très nombreuses dérogations, sous peine de désorganiser complètement le travail »⁴⁴³. Adapter la loi à la réalité ou la contourner ? L'objectif est bien de ne la faire appliquer qu'à une seule catégorie d'ouvriers, les abatteurs, qui travaillent déjà, pour la plupart, huit heures par jour.

Cette rédaction de la loi est acceptée par le ministre des Travaux publics lui-même, qui conclut son entretien avec la commission sénatoriale ainsi : « c'est au piqueur seul que s'appliquent les dispositions de l'article premier de la proposition, car c'est lui l'ouvrier essentiel de la mine. Quant aux autres ouvriers, il y aura, pour chaque catégorie, des dérogations suivant les nécessités de l'exploitation. Mais la réglementation de ces catégories est attachée à celle du piqueur, parce que leur travail est en fonction du travail du piqueur. C'est lui qui est le producteur dont le travail commande le régime de la mine. En un mot, la réglementation pour le piqueur constitue l'ossature de la réforme proposée, sur laquelle viendront se greffer toutes les limitations qu'il pourra être utile d'édicter en faveur des autres catégories d'ouvriers »⁴⁴⁴.

Les discussions cessent sur ce sujet, officiellement, le Sénat ayant des affaires plus urgentes à traiter, l'examen du budget. Cette pause dans les débats peut également être le résultat de l'influence de Louis Boudenoot auprès des sénateurs, le CCHF cherchant à faire repousser l'application de cette mesure ou bien à mettre en place une meilleure défense.

La question de la journée de huit heures dans les mines revient à l'ordre du jour à la suite du rapport Boudenoot publié le 9 février 1904⁴⁴⁵. Louis Boudenoot justifie l'intervention du législateur sur cette question par des arguments plutôt paternalistes. D'une part, légiférer sur le temps de travail permet d'éviter tout retour en arrière, « le projet de loi actuel ne [faisant] pour ainsi dire que consacrer *légalement* ce qui existe déjà *pratiquement* dans un grand nombre d'exploitations houillères de France »⁴⁴⁶. D'autre part, l'objectif est aussi d'améliorer l'existence de l'ouvrier qui « passera plus d'heures au grand air et ses poumons auront plus de temps pour se

⁴⁴² *Ibid.*

⁴⁴³ *Ibid.*

⁴⁴⁴ BNF, 4-LE95-3 (1904,29), Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, relative à la durée de la journée de travail dans les mines, par M. Boudenoot, Session n°29, Paris, 1904.

⁴⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁴⁶ *Ibid.*

dégager des poussières introduites pendant le séjour dans les galeries ; pourra cultiver un petit jardin pour améliorer l'ordinaire de sa famille [...] ; cherchera à augmenter son instruction ; [...] pourra s'occuper un peu des enfants et rendre ainsi quelque repos à sa femme »⁴⁴⁷. Il revient ensuite le caractère particulier de cette mesure qui porte sur la situation spéciale des mineurs. Il explique qu'étant donné qu'ils font un travail particulièrement dur et pénible et qu'ils l'effectuent dans d'obscurs souterrains, l'État a le devoir de tutelle et de protection vis-à-vis de ces hommes, dont le travail est la source de la richesse nationale, - « Sans la mine, pas d'industrie ; c'est à la mine que toutes les industries de France, métallurgiques ou autres, doivent leur existence. Voilà pourquoi les pouvoirs publics lui doivent une protection spéciale »⁴⁴⁸. Enfin, Louis Boudenoot montre que la commission sénatoriale a « cherché, tout en acceptant le principe de limitation légale à huit heures de la journée de travail dans les mines, à prendre les précautions et les mesures propres à permettre aux houillères de France de ne pas travailler à perte et de lutter contre l'envahissement du marché national par les produits des houillères d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne et d'Amérique »⁴⁴⁹. Au final, il conclut que la journée de huit heures ne peut s'appliquer qu'à l'abatteur, car, si cette mesure était adoptée pour tous les mineurs, il faudrait introduire de nombreuses dérogations permanentes pour tous les autres travailleurs, et il propose deux types de dérogations, permanentes pour motifs techniques ou économiques accordées par le ministre des Travaux publics après avis du Conseil général des mines, et temporaires en cas d'accidents ou pour des motifs de sécurité, autorisées par l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement minéralogique, dont la durée ne pourra excéder deux mois, mais qui seront renouvelables.

Les sénateurs ne discutent que très peu cette proposition, soulignant d'ailleurs que Louis Boudenoot en tant qu'expert de ces questions, est le mieux placé pour faire une proposition concrète et applicable immédiatement aux compagnies minières. C'est cette proposition, la journée de huit heures pour les ouvriers employés à l'abattage, qui est adoptée le 8 décembre 1904 par le Sénat, et le 29 juin 1905, par la Chambre des députés.

Par l'intermédiaire du rapport de son parlementaire-relais qui propose une rédaction applicable immédiatement et sans trop de difficultés, les députés mineurs ne peuvent qu'accepter une telle rédaction au risque de voir se prolonger les discussions et ne pas aboutir à un compromis. Ce texte est aussi un premier pas vers la reconnaissance de leurs revendications, les discussions doivent aboutir. Pour les exploitants, cette loi ne modifie pas leur organisation de la production de

⁴⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ *Ibid.*

charbon, puisqu'elle ne fait qu'entériner la réalité et reste souple dans son application par les nombreuses dérogations temporaires ou permanentes qu'elle propose.

Conclusion

Lorsque la question des caisses de secours et de retraites pour les mineurs est discutée au Parlement, les compagnies minières s'organisent pour défendre leurs intérêts face au législateur. Le CCHF, qui se structure dans ce contexte, est chargée de cette mission. Ses premières activités consistent à réaliser une veille parlementaire, à informer ses adhérents des débats et des navettes entre les deux Chambres. Progressivement, et surtout à partir de l'arrivée d'Édouard Grüner, figure essentielle dans cette structuration pour ses compétences et son réseau, au secrétariat de l'organisation patronale, les moyens pour influencer directement l'élaboration de la législation se précisent. Les parlementaires, proches d'Édouard Grüner, sont sollicités pour défendre les intérêts des exploitants, et les notes adressées aux commissions parlementaires se multiplient. D'abord purement techniques, elles se précisent, et diffusent un argumentaire inquiétant – les mesures en discussion sont dangereuses pour le charbon français dans un contexte de concurrence avec les charbons anglais et allemands. Elles mettent aussi en évidence le positionnement idéologique des exploitants. Alors qu'ils sont favorables au protectionnisme étatique dans le cadre des droits de douane, bien qu'ils soient paternalistes, ils sont aussi très attachés au libéralisme économique en ce qui concerne leurs affaires. Les moyens d'action se systématisent ensuite au cours des discussions sur la journée de huit heures dans les mines. Édouard Grüner lance une enquête auprès des compagnies minières pour connaître leur avis, et surtout disposer de statistiques, de « chiffres justes » pour appuyer la démonstration élaborée et diffusée par les membres du CCHF, qui se placent alors en expert des questions minières et comme détenteurs de la vérité. Cet argumentaire est relayé au Parlement, non seulement lors des auditions des délégations en commission parlementaire, mais aussi par les députés et les sénateurs eux-mêmes, les parlementaires-relais du CCHF, ainsi que dans le monde politique et industriel par la presse patronale. Ces instruments sont utilisés à chaque étape du parcours législatif au cours duquel un cheminement d'actions est précisé : premièrement, faire retirer la mesure ; deuxièmement, si les discussions s'engagent, faire retarder son vote et faire adopter une rédaction la moins contraignante possible pour les compagnies minières ; troisièmement, si elle est votée, proposer des modifications et demander des dérogations pour une application souple.

La mise en place de cette stratégie d'influence est liée aux réflexions et études menées au Musée social entre Édouard Grüner et Robert Pinot. Si Robert Pinot met en place cette stratégie à

la Chambre syndicale du Matériel ferroviaire à partir de 1899 puis à l'UIMM à partir de 1901, celle-ci commence à être utilisée parallèlement par le CCHF pendant les débats parlementaires autour de la journée de huit heures. Il est indéniable que la collaboration étroite entre ces deux hommes et leurs fonctions de permanents patronaux leur ont permis d'en faire un système, de diffuser les idées de la Réforme sociale et d'arriver à des lois de compromis, en sollicitant les membres de leur réseau pour diffuser leurs points de vue et leurs argumentaires. Ces leplaysiens étaient conscients de la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des ouvriers, et de maintenir la production au même niveau. Leur collaboration permet également au CCHF de concentrer ses actions sur les lois minières et de laisser le soin à la toute jeune UIMM de traiter des questions de l'industrie en général.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Henry Darcy met en place une organisation patronale de type syndical sur le modèle des unions patronales de la première industrialisation. Avec un bureau, un service administratif ainsi que des ressources et des dépenses limitées, le CCHF développe son premier service, la diffusion quotidienne d'informations économiques, commerciales, sociales et politiques à ses adhérents. Toutefois, ses ambitions sont plus vastes. Dans le même temps, Édouard Grüner met en place une stratégie d'influence des débats parlementaires. Fondé au moment des discussions sur les lois concernant les accidents du travail, les délégués mineurs et les caisses de secours et de retraites, le principal objectif du CCHF est d'intervenir auprès du législateur. En collaboration avec Robert Pinot, les deux hommes élaborent un système comprenant des moyens d'action, un argumentaire alarmant, un réseau et une ligne de conduite pour parvenir au vote de lois de compromis. À partir de la création de l'UIMM en 1901 que le CCHF à participer à fonder, ce dernier se concentre sur les questions qui n'intéressent que le secteur minier, laissant celles sur l'industrie en général à la jeune organisation patronale. Une répartition des tâches est ainsi réalisée : au CCHF les questions minières, à l'UIMM celles sur l'industrie en général.

Dans ce cadre, le CCHF milite pour une liberté des exploitants dans leurs affaires et pour une intervention de l'État limitée à la protection des charbons français du marché national. S'il est fondé au moment de la structuration du mouvement ouvrier, il refuse totalement de négocier avec lui préférant laisser la discussion s'ouvrir au Parlement entre ses parlementaires-relais et les députés mineurs, ces militants syndicaux qui se font élire au Parlement. Ce sont les députés mineurs qui déposent des propositions de loi en accord avec les revendications ouvrières, sous couvert de la loi de 1810 et des mauvaises conditions de travail dans les mines. Députés mineurs et parlementaires-relais y engagent les négociations ce qui permet le vote de lois de compromis. Même si ces mesures ne font qu'entériner ce qui existe déjà, elles constituent une avancée pour les mineurs, puisqu'ils obtiennent quelques améliorations et la certitude de ces acquis sociaux. Pour les exploitants, une fois les discussions engagées, leur objectif est de faire appliquer le plus doucement et le plus tardivement possible les nouvelles lois. Cette stratégie de contournement évite au CCHF à négocier ouvertement avec le syndicat ouvrier et à signer des accords nationaux qui feraient perdre aux exploitants leur autorité sur les mineurs.

Le CCHF agit habilement avec ses adhérents. Son rôle est de les informer du contexte économique, social et politique en France et à l'étranger, et d'influencer une législation en cours

de négociations en fonction de leurs intérêts. Dans le même temps, il respecte la spécificité commerciale de chaque bassin minier et le poids économique de chaque compagnie minière, la concurrence des exploitants dans leurs affaires ne doit pas constituer un frein à l'union de la profession. Si le Nord et le Pas-de-Calais a obtenu une représentation proportionnelle au tonnage de charbon extrait au sein du bureau, sa puissance est contrecarrée par un président du bassin minier du Centre, Henry Darcy. Ces membres forment un lieu de sociabilité, un club de magnats de l'industrie houillère, qui servent d'intermédiaires entre le CCHF et les institutions qu'ils représentent. Le CCHF a ainsi des relais dans un grand nombre d'institutions ce qui lui assure la diffusion de ses activités, de sa stratégie et de son idéologie.

La période de structuration s'achève en 1906 suite à la catastrophe de Courrières qui redéfinit les activités du CCHF ainsi que ses rapports avec l'État et le monde de la mine.

DEUXIEME PARTIE.

L'APOGEE (1907-1913)

Le 10 mars 1906, la catastrophe de Courrières⁴⁵⁰, qui fit 1099 morts, secoue le monde de la mine et l'opinion publique dans son ensemble. À 6h30 du matin, alors que 1 425 hommes viennent de descendre pour commencer leur journée de travail, un coup de grisou⁴⁵¹ se produit dans le puits n°3 et se répand à toutes les autres fosses, embrasant des dizaines de kilomètres de galerie. La déflagration est d'une telle force qu'elle souffle les installations de surface et tue un ouvrier sur le carreau. Quelques mineurs réussissent à remonter par leur propre moyen, les cages ayant été projetées à plus de 10 mètres de hauteur emportant les chevalements sur leur passage. Le sauvetage commence au plus tôt pour tenter de retrouver des survivants, mais il est très difficile à organiser en raison de l'état des puits et des galeries qui menacent de s'effondrer, ainsi que du danger de nouvelles explosions. Néanmoins, les sauveteurs remontent petit à petit les corps sans vie des mineurs, dont les obsèques ont lieu le 13 mars. Cette catastrophe devient un événement médiatique et médiatisé qui pousse les pouvoirs publics, les ingénieurs des mines et les patrons à en chercher les causes et à en trouver des solutions.

Jusqu'alors le danger des poussières était signalé par un manuel d'Haton de la Goupillère dans son édition de 1897 qui prescrivait l'arrosage des galeries afin de plaquer au sol ces poussières, et qui proposait d'abandonner les lampes à feu nu, sans grillage de sécurité⁴⁵². Mais ces mesures n'intéressaient pas les compagnies minières pour lesquelles il ne semblait pas nécessaire de prendre des mesures de sécurité pour le travail au fond. À la suite de cette catastrophe, les pouvoirs publics cherchent à intervenir sur ces questions de sécurité poussant le CCHF à s'emparer de cette question et à redéfinir ses missions et son organisation. Ce dernier prend l'initiative de créer, à ses frais, un laboratoire chargé d'étudier toutes les questions relatives

⁴⁵⁰ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 348-354. Marie-France Conus, « Une entreprise face à la gestion de "risques majeurs" : la Compagnie des Mines de Courrières (1852-1944) », *Histoire, Economie et Société*, 2006, p. 61-78. Marie-France Conus, Diana Cooper-Richet et Sébastien Cordeau, *op. cit.*. Denis Varaschin et Ludovic Laloux (dir.), *op. cit.*

⁴⁵¹ Un coup de poussière est une explosion due à la présence de fines particules de poussières de carbone hautement inflammables dans les exploitations minières.

Un coup de grisou est une explosion de gaz dans une mine.

⁴⁵² Sans grillage de sécurité, la flamme de la lampe peut enflammer les gaz ou les poussières de la mine. En effet, le métal du grillage empêche les flammes d'entrer en contact avec ces derniers en absorbant la chaleur de la flamme. Ainsi refroidie à proximité du grillage, la flamme ne peut pas le traverser.

aux coups de poussières et aux coups de grisou, et les moyens de lutter contre ce danger. Face à l'importance de cette tâche, construction d'infrastructures, recrutement de personnels qualifiés, gestion administrative de cette structure, Henry Darcy se tourne à nouveau vers Édouard Grüner pour gérer la construction de cet édifice et en assurant l'administration. Probablement parce que cette nouvelle activité ne lui permettait plus d'assurer son travail de secrétaire de l'organisation patronale, il laisse la place à un homme nouveau, Henri de Peyerimhoff. Âgé de 36 ans et haut fonctionnaire d'État, ce dernier entre alors au CCHF comme secrétaire général.

À partir de ce moment-là, cette union patronale met en place une organisation bureaucratique pour s'assurer de la bonne réalisation de ses missions qui se multiplient. Celle-ci se compose d'un bureau d'industriels assisté de commissions, d'une administration avec un secrétaire général et un personnel compétent et permanent réparti dans des services spécialisés, les permanents patronaux⁴⁵³, ainsi que d'une autorité centralisée dont les compétences sont réparties entre trois hommes, Henry Darcy, président du CCHF, Édouard Grüner, président de la partie technique de l'organisation patronale, et leur secrétaire général nouvellement arrivé, Henri de Peyerimhoff. Cette nouvelle structure marque le début d'une ère de prospérité pour cette organisation patronale, qui est de plus en plus attractive, et qui densifie son réseau en multipliant le nombre de ses adhérents. Ces nouvelles activités ne l'empêchent pas de poursuivre son travail au Parlement et d'influencer l'élaboration des lois qui l'intéressent. Aux questions commerciales et sociales, s'ajoutent un intérêt grandissant pour les aspects techniques et sécuritaires.

⁴⁵³ Olivier Dard et Gilles Richard, *op. cit.*

CHAPITRE 4.

UNE MULTIPLICATION DES SERVICES

Cette organisation patronale aux missions de plus en plus étendues, repose sur son président, Henry Darcy, dont les charges et les activités qui se multiplient, nécessitent un personnel compétent pour l'assister dans sa tâche. En effet, Henry Darcy est une personnalité du milieu du charbon et de l'acier, et du monde patronal en général. Il préside les délégations patronales du CCHF auprès du gouvernement ou des commissions parlementaires, où il négocie, diffuse l'idéologie, les positions et les arguments de l'union patronale, et entretient un réseau. Il est à la fois président de plusieurs conseils d'administration de compagnies minières, administrateur de sociétés de la métallurgie et des chemins de fer, dont la Compagnie des chemins de fer de P.L.M. à partir de 1911, et vice-président de plusieurs organisations patronales, dont l'UIMM.

La collaboration d'Henry Darcy est également recherchée par le gouvernement qui lui demande de fonder et de présider une organisation professionnelle internationale pour le développement du secteur minier marocain, l'Union des mines marocaines⁴⁵⁴. En prévision d'une nouvelle tension diplomatique franco-allemande, le gouvernement propose aux pays qui souhaitent participer au développement du Maroc de constituer une société économique aux objectifs larges. Le gouvernement français voulait « englober dans un ensemble d'apparence économique des personnalités de différents pays officieusement déléguées par leur gouvernement pour régler en commun des litiges »⁴⁵⁵, et canaliser la concurrence étrangère au profit du groupe français. La société envisagée est fondée à l'automne 1907 au capital de 500 000 francs. Son siège social est situé au CCHF. Elle associe aux intérêts métallurgiques français (plus de 60%) ceux de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal. Elle est concurrencée par un syndicat aux capitaux essentiellement allemands, le *Marokko Minen-Syndikat*. Ces deux groupements professionnels entrent en conflit au sujet de la répartition des concessions minières marocaines. Henry Darcy est chargé par le Quai d'Orsay de mener les négociations diplomatiques avec les Allemands. En 1914, le conflit n'est pas réglé, les négociations cessent du fait de la guerre.

Représentant de sa profession dans le monde patronal, et occupé par des rendez-vous extérieurs, Henry Darcy s'appuie sur deux hommes, l'un pour gérer la partie technique,

⁴⁵⁴ Paul Darcy, *Henry Darcy, op. cit.*, p.80-81 ; Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs, op.cit.*, p.293-304 ; Daniel RIVET, « Mines et politique au Maroc, 1907-1914 (d'après les Archives du Quai d'Orsay) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 26, n°24, octobre-décembre 1979, p. 549-578.

⁴⁵⁵ Paul Darcy, *Henry Darcy, op. cit.*, p.81.

nouvellement créée, et l'autre, pour administrer quotidiennement l'organisation patronale dont il a la charge. Nommé vice-président, Édouard Grüner est chargé de gérer un nouveau service qui porte sur l'art des mines⁴⁵⁶, les techniques d'extraction du minerai et les questions relatives à la sécurité du travail des mineurs, en collaboration avec un personnel compétent. Pour mettre en place et administrer cette nouvelle structure, un service technique et un laboratoire sont créés et présidés par Édouard Grüner lui-même. Pour se consacrer à cette nouvelle fonction, il réorganise le CCHF sur le modèle de ce qu'a mis en place Robert Pinot au Musée social. Entre 1894 et 1897, ce dernier institue sept sections de recherche spécialisées dans une question comme celle sur les accidents du travail d'ailleurs présidée par Édouard Grüner⁴⁵⁷. Robert Pinot met en place cette structure à la Chambre des constructeurs de matériel de chemin de fer dès 1899, puis à l'UIMM à partir de 1901. Du fait de la réussite de cette structure bureaucratique, Édouard Grüner dote le CCHF du même type d'organisation, un service technique dont il a la charge, un service législation et contentieux qui, comme au Musée social, offrent des conseils en matière juridique, et un service des questions économiques. Il laisse la place de secrétaire général à Henri de Peyerimhoff, qui reprend les activités de son prédécesseur – assister Henry Darcy à la fois au CCHF et à l'extérieur –, et gérer le secrétariat. Le rôle de ces deux hommes est bien défini mais leurs relations plus difficiles à mettre en lumière faute d'archives. Henri de Peyerimhoff, le décrit dans ses *Souvenirs*, comme un ingénieur qui « n'avait ni l'autorité ni le brillant de son père, [qui] aimait la technique et s'y mouvait à l'aise, [et dont] ses dons d'exposition étaient modestes et vis-à-vis du haut personnel administratif et surtout politique, sa timidité et un peu de raideur le desservaient »⁴⁵⁸.

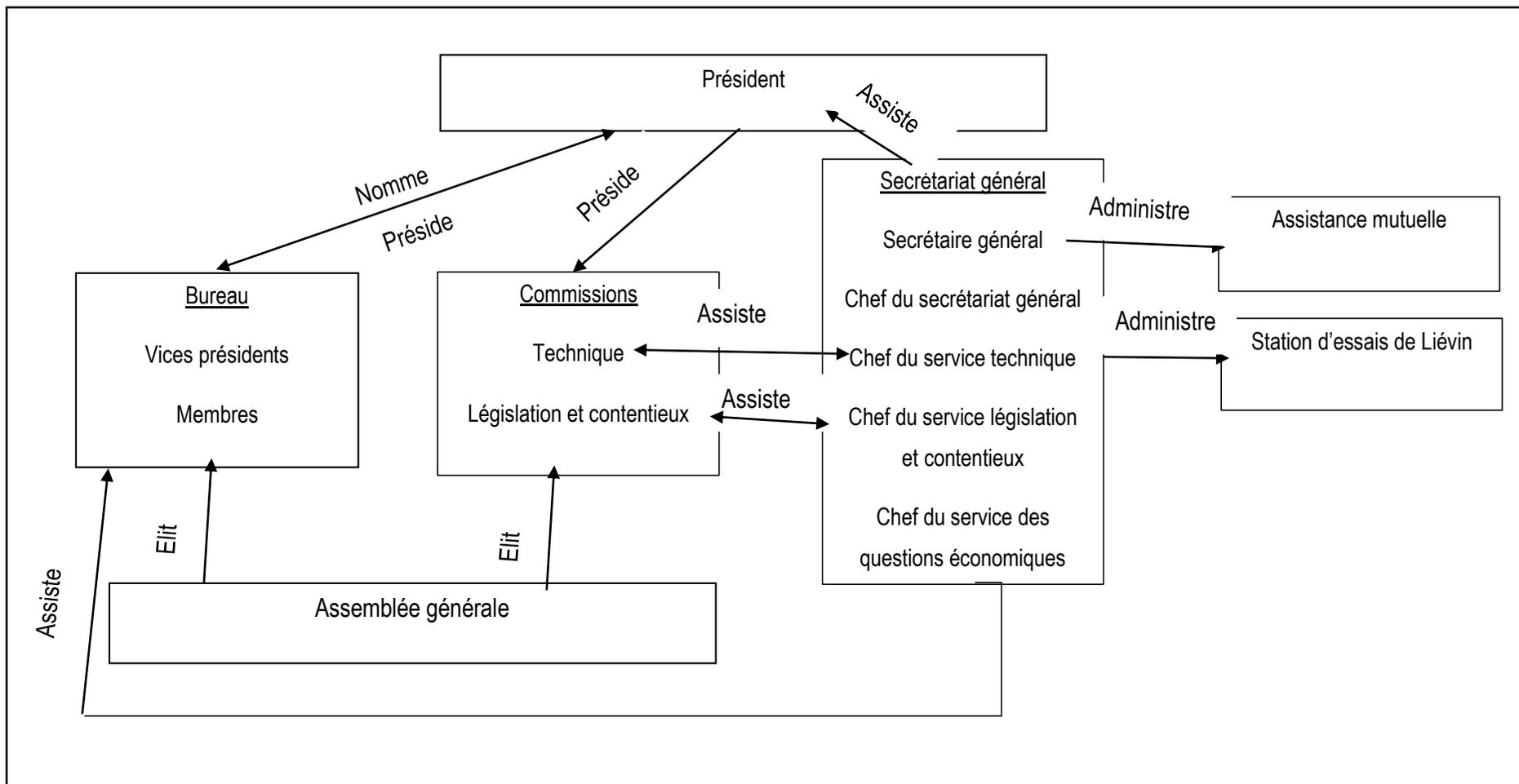
⁴⁵⁶ Augustin Viseux, *Mineur de fond : fosses de Lens, soixante ans de combat et de solidarité*, Plon, Paris, 1991, p. 415. Dans ce témoignage, Augustin Viseux explique la logique de cette expression. Selon lui, la manière d'exploiter le charbon constitue bien un art, tant les difficultés sont grandes lorsque l'on travaille dans le noir, en profondeur, une matière qui peut se révéler dangereuse.

⁴⁵⁷ Agriculture, assurances sociales, institutions patronales, associations ouvrières et coopératives, domaine juridique, missions et enquêtes, relations extérieures.

Voir Colette Chambelland, *Le Musée social en son temps*, 1998.

⁴⁵⁸ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op. cit.*, p.246.

Figure 18. Schéma de l'organisation bureaucratique du CCHF (1907-1914)



Édouard Grüner, président du service technique

Fort de sa formation technique, de ses compétences dans l'art des mines et de son influence leplaysienne, Édouard Grüner met en place un service traitant des questions techniques. À la tête de ces questions, ce dernier prend le titre de président de cette structure composée d'un service technique et d'un laboratoire d'essais où travaillent des permanents patronaux.

Édouard Grüner, un ingénieur des mines engagé dans l'innovation

Édouard Grüner occupe une place particulière, entre permanent patronal et vice-président du CCHF. Henri de Peyerimhoff souligne d'ailleurs dans ses *Souvenirs* que, par cette nomination à la fonction de vice-président, « l'on couronnait sa longue collaboration »⁴⁵⁹. Il apparaît comme une éminence grise, un homme de l'ombre avec suffisamment d'expérience et de compétences pour exercer une certaine influence auprès de son président et de l'industrie en général. En effet, il occupe de nombreuses fonctions dans des associations de défense de l'industrie et de la diffusion de l'innovation technique. Il est président de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (1907-1909), et, à partir de 1905, administrateur honoraire de la SIM, fondée par son père, Louis, en 1855, à Saint-Étienne, et chargée de concourir au progrès de l'art des mines. Fondée en 1855, la Société de l'industrie minérale est reconnue d'utilité publique en 1879. Dans l'esprit de Louis Grüner, il s'agissait d'assurer une coopération entre les exploitants et les maîtres des forges et de constituer un centre de documentation pour tous les membres de la SIM. Louis Grüner⁴⁶⁰ proposait de s'attaquer aux problèmes d'extraction en passant en revue les différents systèmes de machines d'épuisement et d'aérage dans les mines pour en déterminer les résultats et les comparer. Pour mettre en œuvre ce programme, il s'appuie sur le réseau des ingénieurs civils des mines pour rédiger des rapports à insérer dans le Bulletin de la SIM. Le lien avec les ingénieurs civils des mines est essentiel, ce qu'a bien compris son fils, Édouard, bien intégré dans ce réseau dont il fait d'ailleurs parti. En effet, ce dernier est vice-président (1909-1910) puis président (1911) de l'Association amicale des élèves de l'École nationale supérieure des Mines de Paris⁴⁶¹. Le lien avec les ingénieurs civils des mines est nécessaire sur ces questions, ceux-ci sont d'ailleurs présents au service technique du CCHF.

⁴⁵⁹ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op. cit.*, p.236.

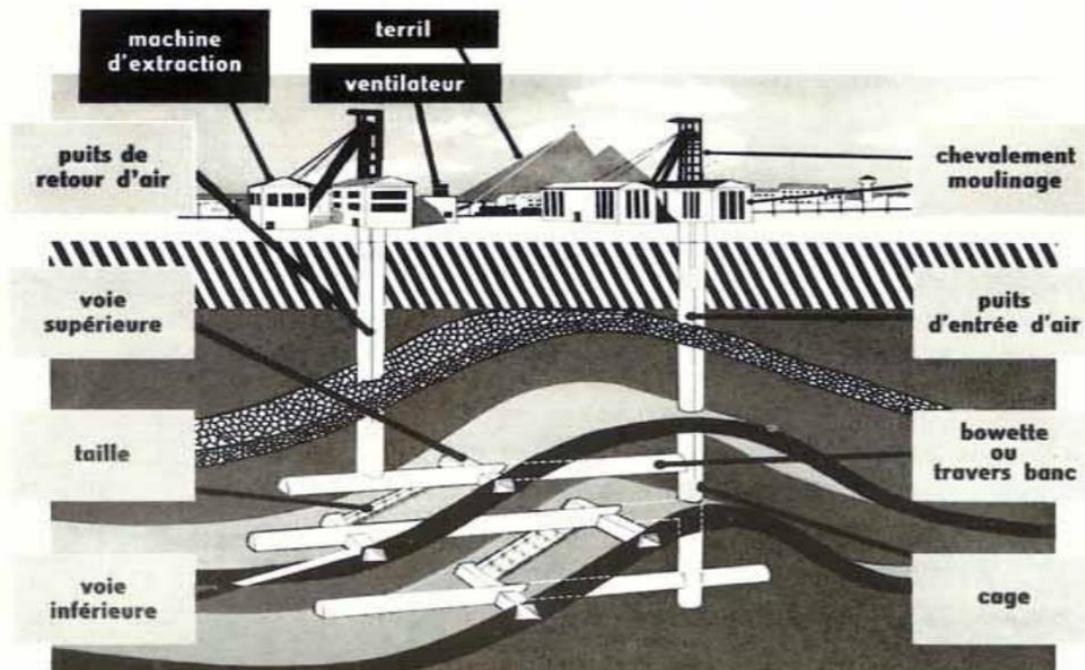
⁴⁶⁰ André Thépot, *op. cit.*, p. 450-451.

⁴⁶¹ L'Association amicale des anciens élèves de l'École nationale supérieure des Mines de Paris est fondée en 1864, et reconnue d'utilité publique en 1881. Elle représente les anciens élèves ingénieurs civils et ingénieurs du Corps des Mines.

Le service technique et l'art des mines

Édouard Grüner est à la tête du service technique et de son personnel, notamment d'un ingénieur civil des mines, Jean-Georges Bousquet⁴⁶². Ce service technique est chargé de l'art des mines, des techniques d'extraction au fond et des installations industrielles au jour, sur le carreau de la mine.

Figure 19. Schéma représentant une exploitation minière (fond et jour)⁴⁶³



© Charbonnages de France

À la fin du XIX^{ème} siècle, les installations se sont modernisés avec la généralisation de la machine à vapeur. Le carreau de la mine regroupe le chevalement, pièce maîtresse de l'exploitation minière, de nombreux bâtiments, des installations industrielles et de transport, et le terril. Construit en fer⁴⁶⁴ à partir des années 1880, haut de 10 à 40 mètres, le ou les chevalements soutiennent des poulies de 4 à 6 mètres de diamètre qui font descendre et remonter dans un puit des mètres de câbles d'extraction, au bout desquels est accrochée la cage, ou ascenseur, qui dessert la recette du jour, plate-forme de réception des hommes et du charbon. Le chevalement est entouré de nombreux bâtiments, les bureaux de la direction installés à l'entrée de l'exploitation

⁴⁶² Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, op. cit., p.236.

Informations biographiques rares sur cet individu.

⁴⁶³ Ville de Saint-Etienne, « Les dangers dans une mine de charbon », Dossier thématique, consulté en ligne http://www.musee-mine.saint-etienne.fr/sites/default/files/ckeditor_uploads/dossier_les_dangers2017.pdf.

⁴⁶⁴ Construit en bois avant les années 1880.

minière, la lampisterie qui fournit l'éclairage aux mineurs, les ateliers de criblage, de triage et de nettoyage du charbon, l'usine de coke et de briquettes, les ateliers de fabrication et de réparation des outils. À cela s'ajoutent les installations industrielles fonctionnant à la vapeur, comme les machines d'extraction, d'exhaure, ou d'aérage, les chaudières, les cheminées, ainsi que les installations de transport, voies de chemin de fer, et bassins de péniches le plus souvent reliés à un canal ou à un cours d'eau, sans oublier le terril, noire montagne de débris de houille incandescents, parfois de plus de 50 mètres de haut. À partir du milieu du XIX^{ème} siècle⁴⁶⁵, de la recette du jour, l'accès au fond se fait par la cage ou l'ascenseur jusqu'à la recette du fond à une vitesse pouvant atteindre les 30 km/h, soit environ 500 mètres par minute. La recette du fond dessert des galeries principales qui relient des galeries secondaires, appelées voies supérieures ou inférieures, et qui permettent d'accéder aux fronts de taille où le charbon est extrait de la veine. Ces galeries ont été creusées par l'homme à l'aide d'explosif, puis sécurisées par un soutènement en bois⁴⁶⁶, cadre d'une galerie comprenant un chapeau horizontal et deux montants verticaux. Des voies de chemin de fer⁴⁶⁷ y sont installées pour transporter le charbon sur des berlines, sorte de petits wagonnets, depuis le front de taille jusqu'à la recette du fond par la traction mécanique⁴⁶⁸. Les berlines pleines de charbon sont ensuite remontées au jour par la cage sur des rails et sont culbutées sur un tapis roulants, leur contenu est ensuite transporté vers le criblage, où s'effectue le tri. Après son passage au lavoir, le charbon est prêt pour le transport et la commercialisation.

Les recherches sur ces techniques d'extraction se poursuivent, et, sur le modèle de la SIM, le service technique publie des notes qui en présentent les résultats, notamment sur les moyens d'arrêter les cages en cas de rupture brutale des câbles ainsi que sur des comparaisons des différents appareils et machines d'extraction, d'épuisement et d'aérage récemment élaborés. Par exemple, les lampes font l'objet de plusieurs notes techniques. Si la lampe Davy réduit le nombre d'accidents en entourant la flamme d'un fin grillage qui refroidit le gaz ambiant et évite le contact direct avec les émanations, elle ne produit qu'un faible éclairage. À partir du début du XX^{ème} siècle, elle est progressivement améliorée, l'objectif étant d'empêcher les mineurs d'ouvrir leurs lampes et de mettre en contact la flamme avec l'air ou le gaz ambiant. En diffusant des informations

⁴⁶⁵ Avant le milieu du XIX^{ème} siècle, la descente et la remonte se faisait par une succession d'échelles, parfois une centaine, de 7 à 12 mètres chacune.

⁴⁶⁶ Le bois le plus utilisé est le sapin, un bois léger qui résiste à l'humidité. Le soutènement peut aussi être fabriqué avec du chêne ou de vieux rails.

⁴⁶⁷ Avant le milieu du XIX^{ème} siècle, le transport du charbon se faisait à dos d'hommes dans des sacs, de la veine à la recette du jour. C'était souvent de jeunes enfants, filles ou garçons qui effectuaient cette tâche.

⁴⁶⁸ Avant la fin du siècle, les berlines étaient tirées par des chevaux, des bêtes de somme, des ânes ou des mulets. Ces animaux vivaient au fond et ne remontaient au jour qu'à l'âge de la retraite.

techniques, le CCHF conseille les exploitants dans leur manière d'extraire le charbon et dans les achats d'appareils et de machines innovantes à réaliser.

Avec l'influence du leplaysien Édouard Grüner, le CCHF s'engage dans la voie de l'innovation avec son laboratoire de recherche.

Le laboratoire du CCHF : la station d'essais de Liévin⁴⁶⁹

Fondée en 1906, lorsque le CCHF vote une somme de 350 000 francs pour sa construction, et une autre, annuelle, de 75 000 francs pour son fonctionnement, la station d'essais de Liévin est la structure de recherches du CCHF où sont étudiés scientifiquement et pratiquement les problèmes de sécurité minière, le grisou, les poussières, les explosifs, et les moyens pour éviter les catastrophes.

Sa direction revient à un ingénieur du Corps des mines, Jacques Taffanel⁴⁷⁰ (1875-1946), détaché à cet effet, assisté par Eugène Fenzy⁴⁷¹ (1871- ?), un ingénieur de l'industrie et des mines, et par Georges Le Floch⁴⁷², un ingénieur chimiste, venant des Établissements Kuhlmann⁴⁷³.

Figure 20. Portrait de Jacques Taffanel (1875-1946)⁴⁷⁴



⁴⁶⁹ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Rapports aux Assemblées générales de 1908 à 1914 ; 40 AS 68, La station d'essais de Liévin par J. Taffanel, Paris, Société des ingénieurs civils de France, 1910.

⁴⁷⁰ Ingénieur du corps des Mines, Jacques Taffanel débute sa carrière aux services locaux des mines de Clermont-Ferrand puis de Saint-Étienne, avant d'être détaché à la station d'essais du CCHF. Il entre à la Compagnie des forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons comme directeur des établissements du Centre (1919), puis comme directeur général adjoint (1922), et enfin comme directeur général (1924).

⁴⁷¹ Contrôleur des mines, Eugène Fenzy (1871- ?) est issu de l'École des Mines de Douai (promotion 1892).

⁴⁷² Informations biographiques rares sur cet individu.

⁴⁷³ L'un des membres du bureau, Louis Boudenoot, y est administrateur.

Voir chapitre 2 et 5.

⁴⁷⁴ Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, consulté en ligne <http://www.annales.org/archives/x/taffanel.html>.

Deux galeries d'expérience, l'une de 30 mètres en béton armé, et l'autre de 35 mètres en cadres de bois recouverts de remblais, sont construites en 1907 pour étudier les explosions minières en les observant grâce à des hublots, et en les analysant dans des laboratoires à l'aide d'instruments de mesures physiques et chimiques permettant de connaître la pression et la vitesse de propagation des flammes⁴⁷⁵.

Figure 21. Photographie représentant la galerie des poussières de Liévin, vers 1910⁴⁷⁶



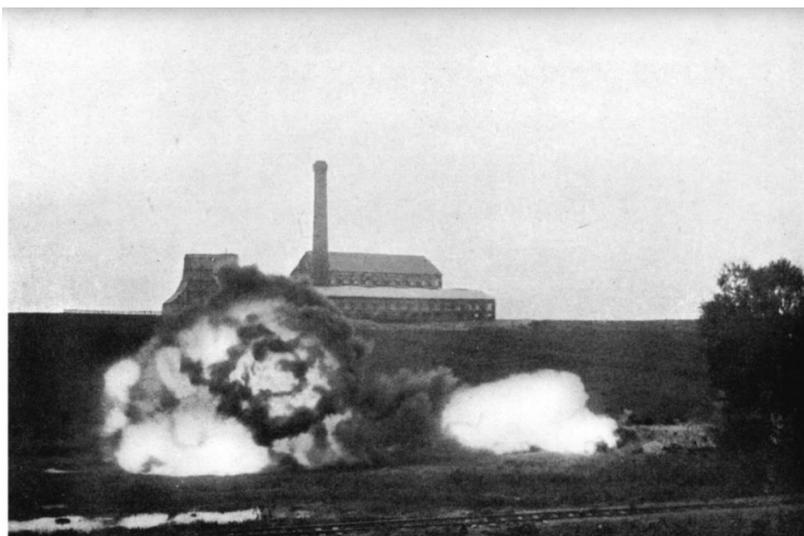
Les premiers essais sont effectués en avril 1908. Mais les galeries construites se révèlent impropres aux recherches, le tronçon en cadres de bois ayant été rapidement détruits par les explosions, et celui en ciment armé, trop petit, ne permettant pas de réaliser des expériences suffisamment proches des conditions réelles d'extraction du charbon. La construction de deux galeries avec une enveloppe métallique, l'une de 300 mètres et l'autre de 500 mètres, est décidée, afin d'expérimenter l'influence des coudes, retours d'équerre, et culs-de-sac, sur la propagation des explosions de poussières sur de plus longues distances.

De nombreuses expériences ont ensuite lieu sur l'influence de la composition du charbon dans les explosions (degré de pureté, humidité), sur les conditions favorables ou défavorables à la production des coups de poussières, sur la composition des explosifs en présence ou non de poussières, sur les moyens d'arrêter la propagation de l'explosion⁴⁷⁷, sur les types d'appareils respiratoires de sauvetage.

⁴⁷⁵ Un chronographe enregistreur est utilisé pour mesurer la propagation de la flamme et des ondes de pression, une bombe calorimétrique pour l'étude des pouvoirs calorifiques des poussières, un pyromètre Le Chatelier pour la mesure des hautes températures, un matériel photographique pour l'étude des flammes d'explosifs et des coups de poussières.

⁴⁷⁶ Jacques Taffanel, *Expériences exécutées à la station de Liévin pour l'étude des explosifs contenant des sels alcalins*, Paris, Dunod, 1909.

⁴⁷⁷ Influence du dépoussiérage, de l'arrosage, du degré de finesse des poussières, des poussières schisteuses.

Figure 22. Un coup de poussière à Liévin⁴⁷⁸

Dès 1910, Jacques Taffanel peut expliquer que la catastrophe de Courrières est due à une explosion, et que la cause initiale en est, soit une explosion de grisou, soit un coup de poussière, qui provoquent tous deux, un soulèvement des poussières situées sur le sol des galeries et leur inflammation qui se propage ensuite à toute la mine. Il cherche parallèlement à trouver des moyens pour lutter contre ces dangers. Le 29 janvier 1910, les arrêts-barrages sont utilisés pour la première fois dans les galeries. Ceux-ci sont constitués de bacs d'eau ou de poussières stériles, non-inflammables. Soulevés par le souffle du coup de poussières, et dispersés dans la galerie, ces éléments étouffent l'explosion et empêchent la propagation du feu.

En 1911, Jacques Taffanel lance un programme de recherche sur les explosifs de sûreté en collaboration avec l'Administration des Mines et celle des Poudres et salpêtres. L'objectif est d'étudier les conditions de composition, de fabrication et d'emploi de divers explosifs, dans des conditions multiples. L'ingénieur des poudres et salpêtres, Henri-Joseph Dautriche⁴⁷⁹ (1876-1915), est chargé de réaliser ses études. Deux autres hommes entrent ensuite à la station d'essais de Liévin, Paul Perrin⁴⁸⁰ (1891-1950), ingénieur chimiste, en 1911 et Ernest Langrogne (1886-, 1967), ingénieur du Corps des Mines, en 1913.

⁴⁷⁸ Jacques Taffanel, *Quatrième série d'essais sur les inflammations de poussières : développement et arrêt des coups de poussières, théorie des explosions*, Paris, CCHF, 1911.

⁴⁷⁹ Polytechnicien (X1896) et ingénieur des poudres et salpêtres, Henri-Joseph Dautriche (1876-1915) est nommé au laboratoire de la commission des substances explosives en 1904 avant d'entrer au service du CCHF. Il est tué le 16 février 1915 dans une usine à Chedde (Haute-Savoie), alors qu'il procédait à des essais des explosifs.

⁴⁸⁰ Paul Perrin (1891-1950) entre à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris, après des études de sciences à la Sorbonne. Il sort premier de sa promotion avec le titre d'ingénieur en chimie et une licence ès sciences. Il entre comme ingénieur chimiste au CCHF. Il est plus tard député de la Seine (1932-1936).

En 1912, Jacques Taffanel cherche de vieilles galeries pour servir de mine expérimentale. La Société des Mines de Commentry, Fourchambault et Decazeville met à sa disposition une galerie abandonnée des mines de Commentry, longue d'environ 1 100 mètres et comportant des coudes et des ramifications. L'un des essais réalisés atteint l'objectif initialement prévu, arrêter une explosion de poussières, avec d'un côté de la galerie, des arrêts-barrages, et de l'autre, une zone schistifiée, composée de poussières stériles, non inflammables, et légèrement humides. Par ailleurs, il classe les poussières d'un point de vue de leur inflammabilité selon leur finesse, leur teneur en matières volatiles ou leur teneur en cendres.

Les travaux se poursuivent jusqu'à la mi-juillet 1914, date à laquelle tout le personnel est appelé sous les armes, et la station d'essais fermée.

En finançant un tel établissement, le CCHF conserve une mainmise sur les recherches minières en évitant une trop grande intervention des pouvoirs publics, avec lesquels il collabore tout de même, et contribue à la diffusion des innovations techniques à l'ensemble des compagnies minières, ainsi qu'aux experts français, voire étrangers. En effet, Jacques Taffanel ne cesse de diffuser les résultats de ces recherches par le biais de rapports⁴⁸¹, de conférences à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à la SIM, à la Société des Ingénieurs civils, ainsi qu'à l'Académie des Sciences⁴⁸², ou de divers Congrès à l'étranger⁴⁸³. Non seulement il fait la publicité de ses recherches et résultats, mais montre aussi le bien-fondé de cette station d'essais aux exploitants qui ont massivement investi dans ce nouveau service.

Assisté dans sa tâche par des experts du secteur minier, Édouard Grüner se retrouve à la tête d'une structure qui permet au CCHF d'élargir ses compétences et ses services vers les progrès des techniques d'extraction du charbon et des questions de sécurité. Quant à Henri de Peyerimhoff, il est chargé du secrétariat général.

⁴⁸¹ Jacques Taffanel, *Premiers essais sur l'inflammabilité des poussières*, Paris, CCHF, 1907 ; *Essais sur les appareils respiratoires à oxygène comprimé et régénération*, Paris, CCHF, 1909 ; *Expériences exécutées à la station de Liévin pour l'étude des explosifs contenant des sels alcalins*, Paris, Dunod, 1909 ; *Enquête sur les conditions de formation des dépôts poussiéreux dans les mines*, Paris, Dunod, 1910 ; *Expériences sur les poussières de houille et sur les moyens de combattre leurs dangers*, Paris, Dunod, 1910 ; *Quatrième série d'essais sur les inflammations de poussières : développement et arrêt des coups de poussières, théorie des explosions*, Paris, CCHF, 1911 ; *Nouvelles expériences sur les poussières de houille et sur les moyens de combattre leurs dangers*, Paris, Dunod, 1912 ; *Note sur l'appareil Fleuss pour l'exploration des milieux remplis de gaz irrespirables*, Paris, Dunod, 1913 ; *Les expériences de Commentry sur les inflammations de poussières*, Paris, Dunod, 1914.

⁴⁸² ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Rapports aux Assemblées générales de 1908 à 1914.

⁴⁸³ Congrès de chimie appliquée à Londres (AG, 1910), Congrès international des mines et de la métallurgie à Dusseldorf (AG 1911), Congrès de chimie appliquée de New-York (AG, 1913), Congrès international de sauvetage siégeant à l'Exposition de Gand, 2^e Congrès international de sauvetage siégeant à Vienne (AG, 1914).

Henri de Peyerimhoff⁴⁸⁴ (1871-1953), secrétaire généralFigure 23. Portrait d'Henri de Peyerimhoff (1871-1953)⁴⁸⁵

C'est en 1907 qu'Henri de Peyerimhoff entre au CCHF comme secrétaire général. Né à Colmar d'un père magistrat, recalé à l'École Polytechnique, Henri de Peyerimhoff fait des études de droit et de philosophie avant de s'inscrire à l'École libre des sciences politiques. Docteur en droit, il entre au Conseil d'État en 1894 dans la section du contentieux. Il suit en Algérie le vice-président du Conseil d'État, Édouard Laferrière, nommé gouverneur général. Ses allers et retours entre Alger et Paris provoque un conflit administratif qui l'oblige à démissionner en 1907. Maître des Requêtes honoraires, il rencontre rapidement Henry Darcy grâce à son réseau au Conseil d'État. Ce dernier le choisit comme secrétaire pour sa formation à l'École libre des sciences politiques, qui l'a doté de solides connaissances à la fois juridiques et politiques, d'une compréhension des mécanismes institutionnels, et d'une habileté dans les négociations⁴⁸⁶.

Assister Henry Darcy dans les rendez-vous extérieurs

Sa première mission consiste à assister Henry Darcy dans son travail, à défendre les intérêts des compagnies minières auprès du milieu patronal et des pouvoirs publics. Henri de Peyerimhoff écrit d'ailleurs dans ses *Mémoires*, : « Plus de besognes d'ailleurs hors du bureau que dedans : rendez-vous avec les grands fonctionnaires des Mines, avec les directeurs de Ministères ou leurs patrons, avec les parlementaires, avec les collègues des autres syndicats, avec les

⁴⁸⁴ D. Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, op. cit. *Dictionnaire biographique des dirigeants patronaux*, p.105 ; "Alain Chatriot, " Henri de Peyerimhoff (1871-1953), le "gentleman" du charbon", in Olivier Dard et Gilles Richard, *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle : actes du colloque de Rennes, 11-12 mars 2004*, 2005, p. 43-72 ; C. Paillard, « "Grand commis patronal et image du capitalisme de la Troisième République : Henri de Peyerimhoff" », op. cit.

⁴⁸⁵ Claude Paillard, op. cit., p. 70-80.

⁴⁸⁶ Olivier Dard et Gilles Richard, op. cit., p. 161.

Présidents ; réunions de comités ; dépositions devant les Commissions. Le carnet journalier ne chôma pas. La tâche syndicale se compliquait de nombreuses organisations intersyndicales, l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture, sous la présidence de Jules Méline auquel le sénateur Touron succèdera avec activité et éclat, la Fédération des Industriels et Commerçants de Français sous l'inspiration d'André Lebon, le Comité d'Etudes et de Défense Fiscale menée par Camichael »⁴⁸⁷.

Âgé de 67 ans, à la tête de plus en plus de postes et d'activités, il semble qu'il soit devenu nécessaire à Henry Darcy d'être assisté dans sa tâche par un homme aussi dynamique, fin en politique, et orateur qu'Henri de Peyerimhoff, permanent patronal de la deuxième génération, ceux qui, en provenance de l'École libre des sciences politiques et/ou des Facultés de droit sont recrutés parmi les membres du Conseil d'État, et qui s'avèrent par-dessus tout singulièrement aptes à défendre auprès des responsables politiques les intérêts dont ils ont la charge⁴⁸⁸.

En plus de cette fonction, Henri de Peyerimhoff assure également la direction du secrétariat de l'organisation patronale.

Assurer la direction du secrétariat

Le secrétaire général

Celui-ci est chargé des relations avec les adhérents, et de rédiger les rapports aux assemblées générales, qui ne sont plus de simples bilans annuels des activités de l'organisation patronale, mais qui deviennent un état des lieux annuel et « orienté » de l'industrie minière.

Henri de Peyerimhoff y présente les principales difficultés, ou préoccupations du secteur minier, qui participent à la baisse de la production de charbon, ou désorganisent le marché, dans un contexte où la France ne satisfait pas sa consommation en charbon, qui ne cesse d'ailleurs d'augmenter. Il fait un tableau des facteurs qui font baisser la production de charbon : les accidents, les grèves, et le manque de main-d'œuvre. Il constate que « la tragique surprise de Courrières n'a pas eu de lendemain en France »⁴⁸⁹, même s'il y a eu un coup de grisou à Liévin qui a fait 3 morts en 1907, une explosion à Douchy en 1910 où l'on déplore 7 morts, une explosion qui a coûté la vie à 27 mineurs aux mines des Flaches en 1911, deux accidents en 1912, l'un à La Clarence du fait d'un dégagement d'acide carbonique, et l'autre au Nord d'Alais suite à un coup de grisou, et enfin

⁴⁸⁷ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op.cit.*, p.256.

⁴⁸⁸ Olivier Dard et Gilles Richard, *op. cit.*, p. 161.

⁴⁸⁹ ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Rapport à l'Assemblée générale du 18 janvier 1908.

un coup de grisou aux Mines d'Aubin qui a fait 12 victimes en 1913. Si le taux des accidents mortels dans les charbonnages français poursuit sa baisse, il invite la profession à rester prudente étant donné les catastrophes dans les autres pays miniers, ce qui lui permet d'ailleurs de justifier la construction de la station d'essais de Liévin⁴⁹⁰. Quant aux grèves, elles sont peu nombreuses sur cette période : une de 20 jours à la Haute-Cappe en 1907 ; une de trois mois à Albi en 1908 ; 2 en 1911, l'un à Ronchamp de 64 jours, et l'autre à La Mure d'une quinzaine de jours ; une à La Bouble en 1912 ; et une d'une semaine dans le Nord-Pas-de-Calais en 1913. Selon Henri de Peyerimhoff, ces mouvements sociaux sont le moyen pour les mineurs de s'opposer à l'autorité patronale et de réclamer des augmentations de salaire. Les ouvriers ne sont pas vus comme des adversaires des compagnies minières qui négocient pour aboutir à la reprise du travail sans véritables heurts, à l'inverse du législateur. À partir de 1911, Henri de Peyerimhoff souligne l'insuffisance chronique de la main-d'œuvre minière qualifiée, qui s'élève à 10% environ à cette date, et entre 15 et 20% en 1912, mais qui ne peut se résoudre, étant donné que les compagnies minières emploient de façon la main-d'œuvre agricole vacante qui travaillait à la mine à la morte saison, et qu'ils ne peuvent espérer recruter des ouvriers d'autres industries, compte tenu de leur absence de formation à ce métier⁴⁹¹.

Étant donné que la France n'est pas autosuffisante en charbon, celle-ci se tourne vers l'étranger, principalement vers la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, pour combler ce manque. Mais, malgré une taxe de 1,20 franc par tonne de charbon importé⁴⁹², cet apport étranger a désorganisé le marché par ses prix inférieurs à ceux des mines françaises, plus cher à produire⁴⁹³. En augmentant l'aire de vente des charbons étrangers, les petits producteurs des bassins secondaires se sont vus concurrencés par les charbons du Nord qui descendent toujours plus au Sud pour trouver des clients. En tant de dépression des prix, cela ne pose pas de problème. Mais, à l'inverse, Henri de Peyerimhoff explique que les charbons étrangers deviendraient beaucoup plus cher que le cours normal du fait des multiples sollicitations nationales et étrangères, qui aboutirait à une demande toujours plus importante par rapport à l'offre⁴⁹⁴. Le marché peut également être perturbé par des événements qui ne sont pas liés au secteur minier en lui-même. Par exemple, en 1910, une crise des transports dans le Nord-Pas-de-Calais fait suite à une grève des chemins de fer. Cette dernière a entraîné des retards de transport nés de la suspension des services pendant quelques jours sur un réseau exceptionnellement chargé. À cela sont venus se joindre

⁴⁹⁰ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 23 janvier 1909.

⁴⁹¹ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 30 mars 1912.

⁴⁹² *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 23 janvier 1909.

⁴⁹³ Voir chapitre 1.

⁴⁹⁴ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 29 janvier 1910.

l'encombrement des voies ferrées dû à l'interruption des communications fluviales concomitante à des inondations, à l'augmentation exceptionnelle des importations de matières alimentaires destinées à combler la récolte nationale insuffisante, à la prolongation, due au mauvais temps, d'une campagne de betteraves en elle-même assez fournie. Cela a abouti à un engorgement de la Compagnie du Nord et à des difficultés pour les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais à qui il a manqué environ 50% des wagons nécessaires au transport du charbon. Cela a eu plusieurs conséquences pour les producteurs : des frais supplémentaires de stockage, la dépréciation du charbon soumis à des manutentions répétées, la non-exécution de certains marchés plus lointains. En effet, certains clients des zones les plus lointaines se sont adressés à l'étranger de manière temporaire ou définitive⁴⁹⁵.

Dans ce contexte déjà préoccupant, Henri de Peyerimhoff explique que le législateur vient ajouter des entraves supplémentaires, alors qu'il devrait laisser l'industrie minière se développer dans des conditions raisonnables de rendement et de prix de revient. En effet, si la production française tendait à s'effondrer, il ne faudrait plus compter que sur les charbons étrangers, et les problèmes seraient nombreux. Dans ces conditions, le législateur devrait plutôt garantir les sécurités nécessaires à la vie économique du pays, plutôt que d'assommer le secteur minier de nouvelles contraintes sociales, sécuritaires ou fiscales⁴⁹⁶, sous prétexte qu'il réalise de gros bénéfices. Or, Henri de Peyerimhoff explique que cela n'est pas le cas. Si les bénéfices sont évalués à 2 ou 2,5 francs la tonne, soit entre 60 et 100 millions de francs par an, ils sont redistribués à hauteur de 60%, entre les œuvres sociales à 45 millions de francs⁴⁹⁷, et en charges fiscales⁴⁹⁸, à 19,5 millions de francs. Sur les 40% restants, il faut prendre en compte les investissements en infrastructures et équipements toujours plus performants et onéreux pour une exploitation toujours plus profonde, et le fait que les bénéfices sont compressés par l'obligation de tirer les prix de vente vers le bas pour faire face à la concurrence étrangère, par l'augmentation des salaires de près de 20% en 10 ans⁴⁹⁹ et la diminution du rendement individuel des mineurs de 10% - Henri de

⁴⁹⁵ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 21 janvier 1911.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, Rapports aux Assemblées générales de 1909 à 1911.

⁴⁹⁷ Les œuvres sociales se répartissent entre les caisses de secours (3 000 000 francs), les retraites (13 000 000), les accidents (8 000 000 francs), les œuvres d'hygiène (800 000 francs), le charbon gratuit (7 600 000 francs), l'intérêt et l'amortissement des capitaux employés en habitations ouvrières, défalcation faite des loyers (7 800 000 francs), l'enseignement et les cultes (1 700 000 francs), les charges sociales diverses (2 200 000 francs).

Ibid., Rapport à l'Assemblée générale du 15 mars 1913.

⁴⁹⁸ Redevance des mines et droit commun.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 18 janvier 1908.

Peyerimhoff souligne que les ouvriers travaillent moins quand ils sont mieux payés ⁵⁰⁰, et par les obligations toujours plus importantes du législateur.

Henri de Peyerimhoff présente une « corporation minière » qui subit des attaques de toutes parts, et qui est assommée par des contraintes supplémentaires par le législateur, son véritable adversaire. Il y développe un discours victimaire, alors que les bénéfices réalisés par les compagnies minières ne sont –semble-t-il⁵⁰¹ - pas négligeables. En même temps, cet argumentaire, qui exalte l'intérêt national, permet de convaincre le législateur de l'importance de laisser se développer l'industrie minière nationale dans des conditions de rendement et de prix raisonnable, face au danger que constituent les charbons étrangers dans le contexte de l'insuffisante production française.

Pour dégager du temps à Henri de Peyerimhoff qui assiste son président dans les négociations à l'extérieur, et pour assurer un service plus performant aux adhérents, se met en place, à partir de 1907, une organisation bureaucratique constituée de services spécialisés dotés d'un personnel expert, assistés de commissions d'exploitants dont les membres sont élus par les adhérents réunis en Assemblée générale une fois par an.

Le secrétariat et les commissions d'industriels

Le secrétariat du CCHF se compose de trois services, en plus du service technique dont il a été question précédemment : le secrétariat général, le service des questions économiques, et le service de législation et de contentieux. Trois permanents patronaux, le Normand Édouard Cauville⁵⁰², Marcel Guillemot et Robert Méplain, sont respectivement chef de l'un de ces trois services. Il ne semble pas qu'il y ait une réelle hiérarchie entre ces trois hommes compte tenu des traitements annuels, quasiment identiques, qu'ils perçoivent⁵⁰³. Ces chefs de service ont six permanents patronaux⁵⁰⁴ sous leurs ordres. Édouard Cauville porte le titre de chef du secrétariat général, il est directement chargé de la correspondance, de la préparation des réunions et de leur compte-rendu, ainsi que des relations avec la presse, les pouvoirs publics et les groupements professionnels⁵⁰⁵. Quant à Marcel Guillemot, il est à la tête du service des questions économiques,

⁵⁰⁰ *Ibid.*, Rapports aux Assemblées générales de 1908 et 1909.

⁵⁰¹ Pour réellement savoir jusqu'à quel point le CCHF exagère et se pose en victime dans ses discours, une étude approfondie sur les bénéfices des compagnies minières est à envisager.

⁵⁰² Édouard Cauville meurt pendant la Grande Guerre.

Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op. cit.*, p.236.

⁵⁰³ Édouard Cauville et Marcel Guillemot reçoivent un salaire annuel de 6 000 francs, quand celui de Robert Méplain s'élève à 5 100 francs.

⁵⁰⁴ Fuster, Vaillant, Lepuissant, Perroud, Breton, Levreux (ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Rapports aux Assemblées générales de 1908 à 1914).

⁵⁰⁵ BNF, 8-V-11223 1921, ou ANMT, 40 AS 189, Le CCHF, Annales de 1906 à 1914.

sur lequel l'absence d'archives ne permet pas d'en dire plus. Docteur en droit, Robert Méplain a la charge du service de législation et de contentieux qui offre une consultation juridique aux sociétés adhérentes en ce qui concerne leur contentieux.

Les consultations juridiques traitent de divers sujets, application d'une loi ou d'une réglementation locale, différend avec un ouvrier comme dans l'affaire Malebranque, qui oppose, en 1908, la compagnie des mines de Béthune à l'ouvrier dont l'affaire porte son nom⁵⁰⁶. Cette compagnie veut récupérer le logement, accessoire du contrat de travail, occupé par l'un de ses ouvriers mineurs, le dénommé Malebranque, qui a cessé de travailler pour elle après un accident de travail et une blessure non guérie, selon ses propos, puisqu'il n'a pas consulté le médecin de la compagnie pour confirmer ses dires.

Celle-ci porte l'affaire devant le Tribunal civil de Béthune qui se dit incompétent sur le sujet, puis fait appel devant la Juge de paix de Douai. En parallèle, elle demande une consultation juridique au CCHF pour rechercher la jurisprudence et la doctrine sur la question de la compétence⁵⁰⁷. En réponse, le service du contentieux explique que le juge de paix pourrait être compétent sur le sujet si le mineur a la qualité de locataire de la compagnie. Or, entre la compagnie et le mineur, il existe un louage de service mais pas de location immobilière. La compagnie loge le mineur pour lui faciliter son travail comme le fonctionnaire peut être logé par l'État. Mais, il y a une différence entre les deux, car le mineur paie un loyer, même faible, à la différence du fonctionnaire, ce qui, selon le CCHF, pourrait suffire à démontrer le caractère de locataire du mineur. Mais, la redevance minimale que le mineur doit payer, ne correspond pas au prix d'un loyer, mais plutôt aux charges du logement, ce que confirme la jurisprudence sur le sujet. Si la Cour de Douai confirme tout de même que le mineur occupe son logement à titre de location immobilière, le juge de paix est le seul compétent. Mais, il semble plutôt que le logement ne soit dû au mineur ni en vertu d'un contrat de location immobilière, ni en vertu de son contrat de travail, et que le juge compétent soit le président du Tribunal Civil, et non le juge de paix. Le service du contentieux explique que, que ce soit dans l'un ou l'autre cas, le juge peut prononcer l'expulsion de l'ouvrier mineur, mais avec un délai, au vu de la jurisprudence sur cette question, et de l'état de santé de l'ouvrier qui se dit blessé. Mais, cette concession, faite aux dépens de la compagnie qui a besoin de ses logements pour ses ouvriers en activité de service, serait d'autant moins justifiée, que cet ouvrier a été mis en

⁵⁰⁶ ANMT, 40 AS 61, Le CCHF, HBM, Dossier Béthune, Affaire Malebranque (corons, expulsion, référé, compétence), 1908

⁵⁰⁷ *Ibid.*, Lettre du chef du contentieux au président du CCHF, Bully-les-Mines, 4 février 1908.

demeure depuis longtemps de remettre sa maison à la disposition de la compagnie. Donc l'octroi d'un délai pour quitter le logement ne paraît pas justifié⁵⁰⁸.

À la différence de l'ouvrier Malebranche, la compagnie des mines de Béthune peut défendre sa situation devant la Cour de Douai qui juge que le Tribunal civil compétent pour ordonner l'expulsion de Malbranche, et qui ordonne que Malbranche vide la maison qu'il occupe dans un délai d'une semaine, et, passé ce délai, autorise la compagnie à faire expulser Malbranche par toutes voies de droit, au besoin avec assistance de la force armée⁵⁰⁹. Grâce à cette assistance juridique proposée par l'organisation patronale, les compagnies minières peuvent défendre leurs intérêts en s'appuyant sur des éléments juridiques solides dans les différentes affaires qui les engagent.

Mettre en place et administrer une caisse anti-grève, l'assistance mutuelle⁵¹⁰

La dernière tâche d'Henri de Peyerimhoff, lorsqu'il entre au CCHF, est d'organiser une caisse anti-grève à la suite des mouvements sociaux de l'après-Courrières⁵¹¹. Le lendemain des obsèques des mineurs victimes de la catastrophe, une grève a éclaté à la Compagnie des mines de Courrières⁵¹². Elle s'est répandue aux concessions voisines, et même à d'autres régions, jusqu'à atteindre 50 000 grévistes. Cette grève est le résultat de la colère des mineurs contre la négligence de la compagnie pour deux raisons. D'une part, les résultats de l'enquête menée pour connaître les causes de la catastrophe ont démontré qu'il ne s'agissait pas d'un accident. Dans la fosse n°3, un incendie était en cours la veille de la catastrophe, et les ingénieurs, incapables de le maîtriser, ont décidé de l'emmurer. Malgré la réticence du chef-porion de faire descendre les mineurs, la compagnie ne l'a pas entendu ainsi, et l'incendie a provoqué le coup de grisou et la catastrophe qui a suivi. D'autre part, si, pour les mineurs, la compagnie a mal organisé les secours, ce qui a mis le feu aux poudres est le fait que celle-ci semble avoir arrêté trop tôt les opérations de sauvetage dans les veines qui n'avaient pas été touchées, afin de reprendre rapidement la production. La grève a ainsi éclaté le jour de l'arrêt des secours, la reprise du travail n'a eu lieu que le 7 mai. Pour les compagnies minières, cela constitue une grande perte en termes de production

⁵⁰⁸ *Ibid.*, Note du chef du service du contentieux du CCHF au directeur des Mines de Béthune, Paris, 21 mars 1908.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, Affaire Cie de Béthune contre Malbranche, Arrêt de la Cour de Douai du 13 avril 1908, s.d.

⁵¹⁰ ANMT, 40 AS 76, CCHF, Assistance mutuelle ; 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève.

⁵¹¹ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op. cit.*, p.246.

⁵¹² Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p.239-244.

de charbon et donc de bénéfiques. Face à l'ampleur de cette grève sans précédent, les exploitants décident de s'en prémunir.

Le 24 janvier 1907, l'Assemblée générale du CCHF crée une Union générale des Compagnies houillères formée pour une période de trois ans, union dotée d'un service d'assistance mutuelle contre les grèves, destinée à protéger les exploitants des pertes financières que celles-ci entraînent⁵¹³. Pour fonder la caisse anti-grève du CCHF, Henri de Peyerimhoff s'informe auprès de celles qui existent déjà à l'étranger⁵¹⁴, notamment la *National Metal Trades Association*, organisation patronale de la métallurgie des États-Unis et du Canada, et la *Shipping Federation*, fédération des armateurs britanniques qui poursuivait parmi ses buts la protection de ses adhérents contre les pertes résultant des grèves⁵¹⁵. Mais l'exemple décisif est fourni par l'UIMM qui, en 1906, décide, de constituer des « caisses d'assurances mutuelles » dans les principales branches de la métallurgie française, caisses regroupées en une Caisse centrale d'assurance contre les conséquences du chômage forcé. Le principe de cette organisation est arrêté le 16 mai 1906, donc en liaison évidente avec les importantes grèves ayant déferlé sur la métallurgie, et les caisses sont définitivement constituées en décembre 1906. Ces caisses ont pour objectif de couvrir les établissements des pertes subies en cas de cessation du travail des ouvriers⁵¹⁶.

Pour sa part, le CCHF met au point à la fin de l'année 1906 un projet d'emblée plus centralisateur que celui établi par les entreprises métallurgiques puisque le CCHF prévoit l'adhésion directe des charbonnages à une caisse nationale unique, constituée dans ses cadres comme un service spécial sur ces questions ne nécessitant pas de publicité⁵¹⁷. Il précise qu'il n'interviendra pas dans le conflit ni pour juger de ses origines ni pour tenter de le régler⁵¹⁸. Justifiée par l'article 4 des statuts de l'organisation patronale conférant à l'assemblée générale le droit de voter les « cotisations extraordinaires qui seraient motivées par des circonstances exceptionnelles »⁵¹⁹, la cotisation annuelle est de 5 centimes par tonne extraite pour les trois premières années⁵²⁰. Cela signifie qu'une compagnie qui adhère par exemple en 1908 devra payer 10 centimes de cotisation supplémentaires⁵²¹. La plupart des charbonnages français adhère à la

⁵¹³ ANMT, 40 AS 76, Le CCHF, Assistance mutuelle, Lettre du 25 mars 1910 aux compagnies non adhérentes.

⁵¹⁴ ANMT, 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Lettre d'Henry Darcy au président des Mines de Vicoigne, Paris, 4 décembre 1906.

⁵¹⁵ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 214.

⁵¹⁶ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 58-59.

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ *Ibid.*, 17 décembre 1906.

⁵¹⁹ *Ibid.*, 4 décembre 1906.

⁵²⁰ *Ibid.*, 17 décembre 1906.

⁵²¹ ANMT, 40 AS 76, Le CCHF, Assistance mutuelle, Lettre au directeur des mines de Buxière et La Courolle, 15 décembre 1908.

nouvelle caisse, qui englobe environ cinquante exploitations, soit les $\frac{3}{4}$ ⁵²². Des fonds importants sont réunis : durant les trois années 1907, 1908 et 1909, le service d'assistance mutuelle contre les grèves encaisse des cotisations d'un montant global de 4 369 498 francs ; les conflits ayant été peu nombreux, il n'a versé, pour indemnité, qu'une somme totale de 105 000 francs⁵²³. À la fin de l'année 1909, la caisse du Comité disposait ainsi d'une réserve de 4 447 617 francs⁵²⁴, cela signifie que chaque adhérent peut tenir pendant 36 jours de grève générale avec une allocation moyenne de 1,50 francs par tonne.

Cette Union est administrée par une Commission centrale constituée des représentants élus pour trois ans par les compagnies minières de chaque bassin houiller. Quatre circonscriptions de vote sont établies, le Nord-Pas-de-Calais, le Centre, la Loire et le Sud. La première circonscription nomme trois membres permanents, les trois autres chacune un membre. Chaque circonscription nomme deux membres adjoints⁵²⁵. Cette Commission centrale est chargée de répartir les indemnités « aux compagnies victimes de grèves »⁵²⁶. En cas de mouvements sociaux, les sociétés sont invitées à avertir immédiatement le CCHF et à l'informer des événements⁵²⁷. Une fois la grève terminée, la Commission centrale examine les demandes des exploitants et décide de l'indemnité qu'ils percevront. Ne sont considérées comme grèves donnant lieu à indemnités que celles où le travail cesse au moins cinq jours consécutifs, où la production journalière baisse de moitié par rapport à l'année antérieure, et où l'Assistance mutuelle n'aura relevé aucun fait abusif à l'encontre de l'exploitant⁵²⁸. Par exemple, Albi perçoit la somme de 93 805 francs suite à une grève qui a lieu d'août à décembre 1908. Quant à Anzin, elle obtient une indemnité de 36 981 francs pour un mouvement social qui court sur le mois de novembre 1911. En 1913, une indemnité de 51 883 francs est votée par l'Assistance mutuelle pour Aniche, et une de 53 459 francs pour Vicoigne, Noeux, Drocourt

⁵²² 27 771 tonnes en 1907, 29 916 tonnes en 1908, 30 233 tonnes en 1909.

ANMT, 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Note sur le fonctionnement et la prorogation du Service d'Assistance mutuelle, 15 février 1910.

⁵²³ ANMT, 40 AS 76, Le CCHF, Assistance mutuelle, Note sur le fonctionnement du service de l'Assistance mutuelle.

⁵²⁴ *Ibid.*

⁵²⁵ ANMT, 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Lettre d'Henry Darcy au président des Mines de Vicoigne, Paris, 4 décembre 1906.

⁵²⁶ *Ibid.* ; ANMT, 40 AS 212, Le CCHF, Supplément, Dossier de l'Assemblée générale de 1908, Résolution votée à l'Assemblée générale du 24 janvier 1908 portant création d'un groupement en vue de la protection des intérêts communs de l'industrie houillère.

⁵²⁷ ANMT, 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Lettres du président de la Commission centrale au président des Mines de Vicoigne, Paris, 21 novembre 1906 et 20 décembre 1908.

⁵²⁸ ANMT, 40 AS 76, Le CCHF, Assistance mutuelle, Lettre au directeur des mines de Buxière et La Courolle, 15 décembre 1908.

Le 29 janvier 1910, l'Assemblée générale du CCHF décide de proroger le service de lutte contre les grèves d'une nouvelle période de trois ans. Compte tenu de la somme en réserve, et dans un souci de solidarité d'une part, et pour attirer les exploitations non adhérentes d'autre part, elle décide de limiter à 2 centimes par tonne l'appel des cotisations pour les anciens adhérents, à l'inverse des nouveaux pour lesquels la cotisation de 5 centimes sera perçue intégralement⁵²⁹. Si des indemnités avaient à être versées et pour reconstituer le fond de réserve, il pourrait être décidé d'appeler la totalité de la cotisation pour les années 1910-1913 pour les anciens adhérents, et celle des années 1907-1909 pour les nouveaux adhérents.

Prorogé en 1913, ce service demande désormais une cotisation de 7,5 centimes par tonne au compagnies minières nouvellement adhérentes. Quant aux anciens adhérents, il est prévu qu'une cotisation sera appelée en cas de nécessité⁵³⁰. Par exemple, en 1914, la cotisation est fixée à 1,5 centimes par tonne, à la suite de la grève générale dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais de novembre 1913⁵³¹. Les statuts de l'Assistance mutuelle sont modifiés en 1914 pour prendre en compte les remarques de plusieurs compagnies minières. À la suite de la grève de novembre 1913, les Mines de Vicoigne, Noeux, Drocourt perçoivent une indemnité de 53 458,50 francs⁵³². Son directeur demande le détail du calcul de l'indemnité, à laquelle le CCHF répond que celle-ci a été calculée en fonction de la jurisprudence du service d'Assistance mutuelle qui « n'admet comme jours de grève que ceux où du fait de la grève la production journalière de chaque compagnie, sans distinction entre les diverses concessions, a été réduite de moitié par rapport à l'année précédente ». En soulignant le fait que les concessions de Noeux et Vicoigne sont absolument distinctes en ce qui concerne leur taille et leur localisation – l'extraction de Noeux est 15 fois supérieure à celle de Vicoigne et celles-ci sont situées dans deux départements différents -, son directeur propose une modification du mode de calcul des indemnités en prenant en compte ces observations⁵³³. Lors de l'Assemblée générale de 1914, la Commission centrale explique que cette disposition n'envisage que la production globale d'une compagnie, quels que soient le nombre ou l'éloignement des centres d'exploitations, et donc, si, par exemple, la concession de Vicoigne est en grève totale pendant que la concession de Noeux travaille à plein temps, la Compagnie de Vicoigne, Noeux, n'aurait droit à aucune indemnité. Elle propose donc

⁵²⁹ *Ibid.*, Résolution votée par l'Assemblée générale du 29 avril 1910 ; Lettre du CCHF aux adhérents du 25 mars 1910.

⁵³⁰ ANMT, 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Assemblée générale du 21 mars 1914, Résolutions.

⁵³¹ *Ibid.*, Assemblée générale du 21 mars 1914, Compte-rendu des opérations de 1913.

⁵³² *Ibid.*, Lettre du CCHF au directeur des Mines de Vicoigne, Paris, 27 décembre 1913.

⁵³³ *Ibid.*, Lettre du directeur des Mines de Vicoigne à Henri de Peyerimhoff, 23 janvier 1914.

que chaque siège d'exploitation constitue une entité distincte et que l'appréciation des réductions de production se fasse sur la production du siège et non sur celles de la compagnie.

Le CCHF, grâce à son service d'assistance mutuelle contre les grèves, a ainsi, à partir de 1907, disposé d'un fonds de réserve fort important pour aider les compagnies à résister aux actions ouvrières⁵³⁴.

En tant que secrétaire général, Henri de Peyerimhoff s'est vu chargé de nombreuses activités. En plus d'assister Henry Darcy dans ses rendez-vous à l'extérieur, il a participé à la mise en place d'une organisation bureaucratique aux multiples services, à la fois consultation juridique et caisse anti-grève, qui justifient d'autant plus l'utilité de cette union patronale aux exploitants qui cherchent à défendre leurs intérêts face à leur main-d'œuvre, à la concurrence étrangère, aux élus locaux, aux parlementaires, aux pouvoirs publics.

La multiplication de ces différents services est rendue possible par l'augmentation de ses recettes, des cotisations, et donc du nombre de ses adhérents. Inversement, de nouvelles compagnies minières sont attirés par ces nouveaux services.

Une augmentation des recettes

Le CCHF ne cesse d'attirer de nouvelles compagnies minières.

De plus en plus d'adhérents⁵³⁵

De 56 adhérents en 1900⁵³⁶, il en compte 70 en 1908⁵³⁷ et 78 en 1910⁵³⁸. Et une fois que ces dernières ont cotisé une première fois, elles y maintiennent leur adhésion. Entre 1900 et 1910, le CCHF ne perd que deux adhésions, celle de Prades-Nieigles-Sumène (Midi), et de Rive-de-Gier (Loire)⁵³⁹, alors qu'il compte vingt-cinq nouvelles arrivées. Le CCHF est une organisation stable. Il

⁵³⁴ Marcel Gillet, *op. cit.*, p. 214-216.

⁵³⁵ Ne sont conservées que les listes de présence aux assemblées générales pour les années 1908, 1909, 1910. ANMT, 40 AS 212, Le CCHF, Assemblées générales, Listes de présence aux assemblées générales de 1908 et 1910.

⁵³⁶ Voir chapitre 2.

⁵³⁷ 17 de plus par rapport à 1900 : 7 Mines du Centre, Bert et Montcombroux, Bourbon-Saint-Hilaire, Chapelle-sous-Dun, Faymoreau, Lapeau-Maussac, Marsanges, Perrecy ; 5 de la Loire, Haute-Cappe, Janon-Terroire, Notre-Dame-de-Vaulx, Pierre-Chatel, Saint-Chamond ; 2 du Midi, Arc-Prades-Sumène, Nord-d'Alais ; 3 du Nord-Pas-de-Calais, Azincourt, Flines-lez-Raches, Thivencelles.

⁵³⁸ 8 de plus par rapport à 1908 : 5 Mines du Centre, Bosmoreau, Buxière, Chalennes, Marsanges, Montigné ; 3 de la Loire, Le Cros et Le Reclus.

⁵³⁹ Absence d'informations dans les archives sur le non renouvellement de l'adhésion au CCHF.

continue d'ailleurs d'attirer des mines autres que des houillères, une en 1900⁵⁴⁰, deux en 1908⁵⁴¹ et six en 1910⁵⁴², ainsi que des sociétés de la métallurgie ou de la chimie, quatre en 1908⁵⁴³ et sept en 1910⁵⁴⁴. Les mines autres que les houillères y trouvent une organisation capable de défendre leurs intérêts étant donné qu'elles ne sont pas représentées par un syndicat en particulier. Quant aux sociétés métallurgiques, elles adhèrent au CCHF parce qu'elles possèdent elles-mêmes des houillères.

Si les Mines du Nord et du Pas-de-Calais prédominaient avant 1906, l'adhésion de petites exploitations du Centre et de la Loire diminue le poids du bassin nordiste dans l'organisation patronale, même si celui-ci dépasse les autres bassins du point de vue de la production.

Tableau 8. Répartition par bassin des compagnies minières adhérentes et de la production de charbon (en %) (1900-1908-1910)⁵⁴⁵

	1900		1908		1910	
Centre	20	13	23	11	29	12
Midi	27	14	23	13	21	10
Loire	18	13	19	11	19	11
Nord-Pas-de-Calais	36	60	33	65	30	67

⁵⁴⁰ Autun (schistes bitumeux).

⁵⁴¹ Ardoisières de l'Anjou (Ardoise), Autun (schistes bitumeux).

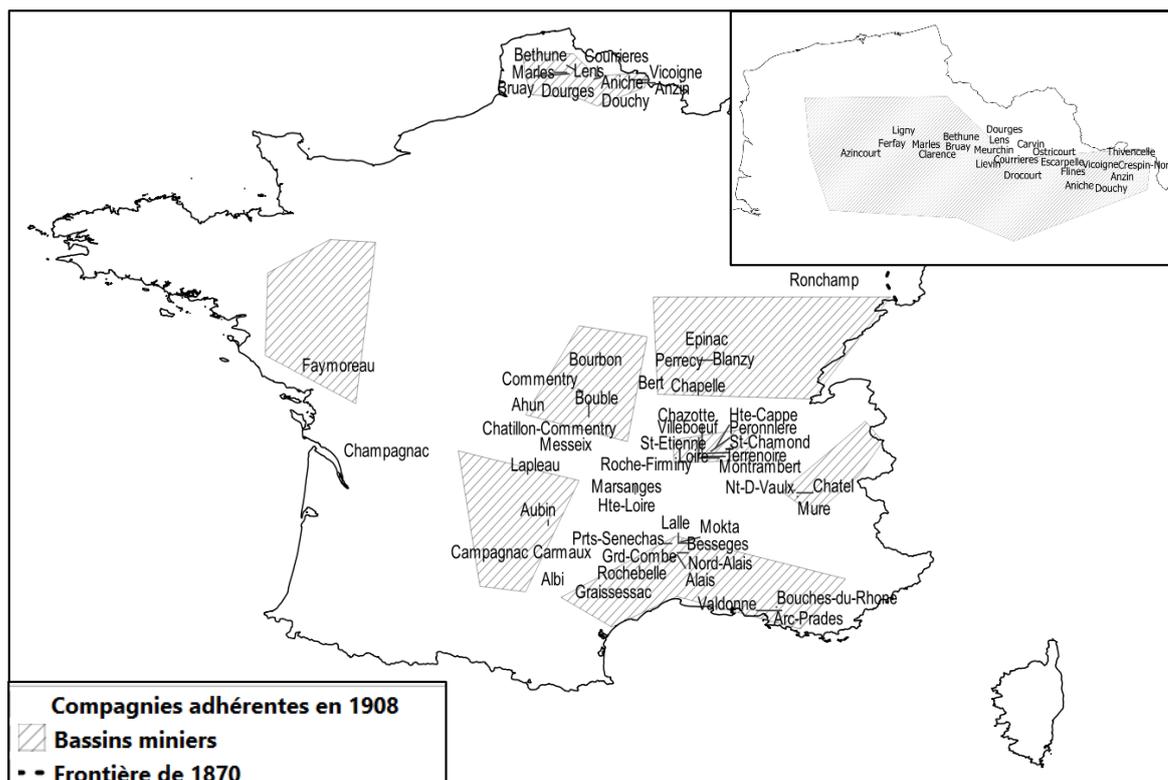
⁵⁴² Ardoisières d'Angers (Ardoise), Ardoisières de l'Anjou (Ardoise), Autun (schistes bitumeux), Joudreville (Fer), Saint-Pierremont (Argent), Vieille-Montagne (Zinc).

⁵⁴³ Comptoir métallurgique de Longwy (Métallurgie), Marine & Homécourt (Métallurgie), Saint Gobain Chauny & Cirey (Métallurgie), Solvay & Cie (Chimie).

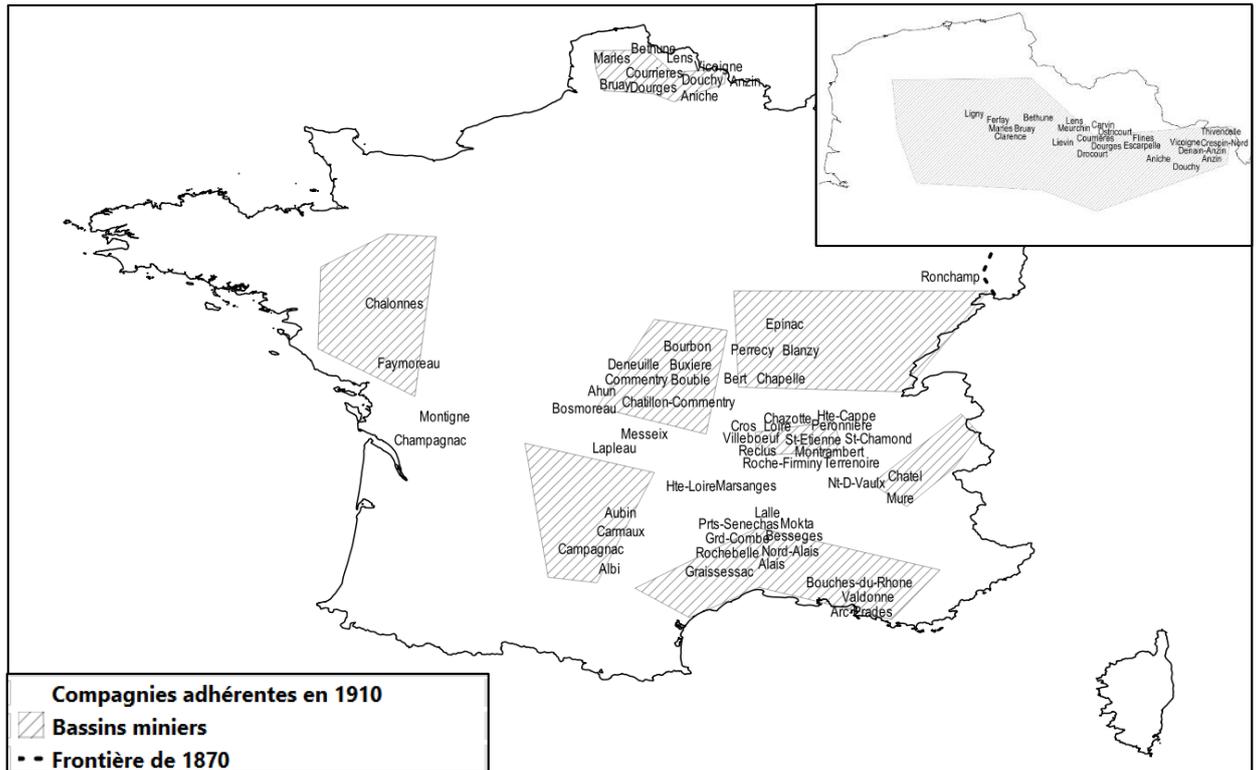
⁵⁴⁴ Allevard (Métallurgie), Cévennes (Métallurgie), Comptoir métallurgique de Longwy (Métallurgie), Marine & Homécourt (Métallurgie), Pont-à-Mousson (Métallurgie), Saint Gobain Chauny & Cirey (Métallurgie), Solvay & Cie (Chimie).

⁵⁴⁵ Voir annexe 2.

Figure 24. Compagnies minières adhérentes en 1908⁵⁴⁶



⁵⁴⁶ Voir annexe 3.

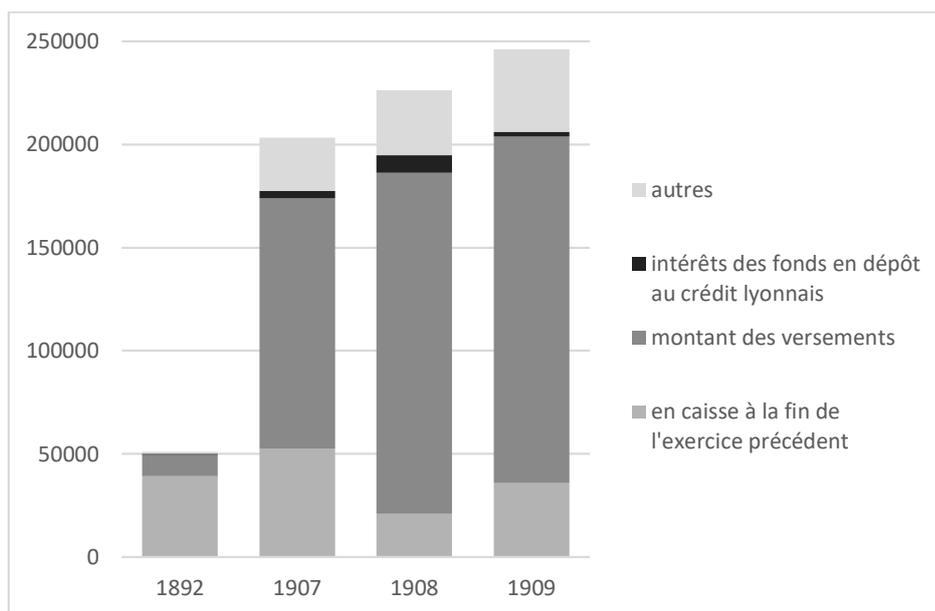
Figure 25. Compagnies minières adhérentes en 1910⁵⁴⁷

L'attractivité du CCHF permet une augmentation de ses recettes.

De plus en plus de ressources

Entre la période de structuration et la deuxième période d'activité du CCHF, les recettes sont multipliées par 4, passant de 51 019 en 1892 à 203 000 francs en 1907, et, entre 1907 et 1909, par 20%, passant respectivement de 203 187 francs à 246 151 francs, essentiellement du fait de l'adhésion massive des compagnies minières et des sociétés d'exploitations de minerais plus larges.

⁵⁴⁷ Voir annexe 3.

Figure 26. Postes des recettes de 1892 à 1909 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910⁵⁴⁸

Si la cotisation ordinaire est de 50 000 francs au total répartie entre toutes les houillères, l'organisation patronale fait largement appel à la cotisation extraordinaire pour augmenter ses recettes, à hauteur de 3 à 4 millièmes de franc par tonne de charbon extraite, soit un total de 68 196 francs pour 1907, et 114 305 francs pour 1909. L'usage des cotisations extraordinaires lui permet de multiplier par 5 ses recettes en 1909. Quant aux sociétés affiliées, elles apportent un supplément de 3 000 francs environ en 1907 et 3 500 francs environ en 1909.

Quant à ses dépenses, elles sont multipliées par 4,5 entre 1892 et 1907, passant de 39 517 à 173 569 francs, mais augmentent peu entre 1907 et 1909, passant de 173 569 francs environ à 188 099 francs environ. Elles sont réparties en sept postes principaux.

⁵⁴⁸ Voir annexe 7.

Figure 27. Total des dépenses de 1892 à 1909 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910⁵⁴⁹

Du fait du recrutement de permanents patronaux supplémentaires, les dépenses de personnel s'élèvent à environ 76 455 francs en 1909⁵⁵⁰, elles ont augmenté de 85% par rapport à 1892 et de 30% par rapport à 1907. Elles représentent 38% des dépenses totales du CCHF⁵⁵¹, soit son premier poste de dépense, ce qui est significatif de l'importance des permanents patronaux dans la gestion de l'organisation patronale et de leurs compétences élevées dans cette deuxième période. Si le poste des confections de brochures augmente de 26% entre 1907 et 1909, passant de 38 295 à 51 290 francs, il est relégué à la deuxième place, et représente 30% des dépenses totales du CCHF. Aux circulaires, notes juridiques et techniques, s'ajoutent le financement d'une réédition de l'Atlas de Grüner en 1909, le premier étant épuisé, signe de son succès, et de multiples et diverses publications, comme des recueils sur la législation minière et ouvrière, réédités sept fois à partir de 1906⁵⁵², ou des recueils de lois sur l'industrie minière dans divers pays⁵⁵³. Le

⁵⁴⁹ Voir annexe 7.

⁵⁵⁰ ANMT, 40 AS 212, Le CCHF, Supplément, Dossier de l'Assemblée générale de 1909.

En raison d'un défaut d'archives, nous n'avons pas le détail des dépenses de personnel pour chaque année.

⁵⁵¹ En 1908, les dépenses de personnel s'élèvent à 69 740 francs pour un budget total de 233 840 francs.

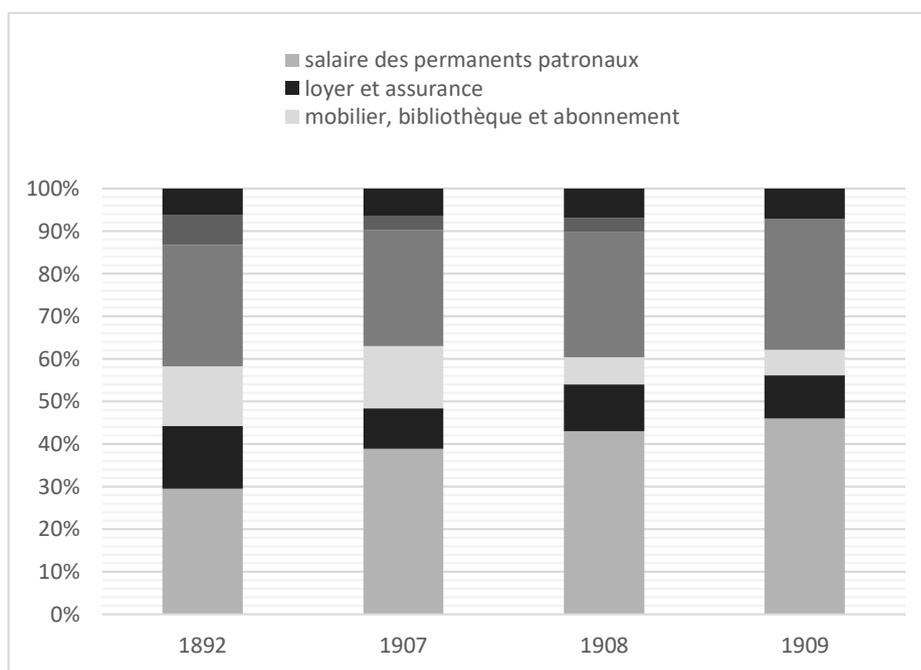
Voir *Ibid.*

⁵⁵² Le CCHF, *Législation minière et législation ouvrière. Texte des principales lois et répertoire méthodique des lois, décrets, circulaires et autres documents officiels intéressant les mines et leur personnel*, 1906, rééd. 1920, 1921, 1922, 1923, 1926.

⁵⁵³ Le CCHF, *Codes miniers, recueil des lois relatives à l'industrie des mines dans les divers pays, publiés sous les auspices du Comité central des Houillères de France, Espagne, Mexique, Prusse et Alsace-Lorraine, (1911), Pays-Bas (1912).*

troisième poste des dépenses est celui du loyer, qui représente 10% du total des dépenses. Le loyer passe de 4 847 à 13 315 francs entre 1892 et 1907, soit une augmentation de 64%, puis reste stable entre 1907 et 1909. Quant au poste du mobilier, il augmente de 78% entre 1892 et 1907, passant de 4 641 à 20 468 francs, puis baisse de 50% entre 1907 et 1909, passant à 10 060 francs. Représentant 12% du total des dépenses en 1907, il n'en représente plus que 5% en 1909. Quant aux postes des frais de voyage et de mission, s'il représente 5% des dépenses totales du CCHF, il augmente en valeur de 82% entre 1892 et 1907, passant de 2 010 à 9 015 francs, puis de 17% entre 1907 et 1909, s'élevant à 10 825 francs. Ces dépenses mettent en évidence les divers voyages et séjours des permanents patronaux ou des membres du bureau dans le but de recueillir des informations ou d'établir des comparaisons, notamment avec les pays étrangers, et surtout l'Allemagne, dans la tradition leplaysienne.

Figure 28. Postes des dépenses de 1892 à 1909 (en %)⁵⁵⁴

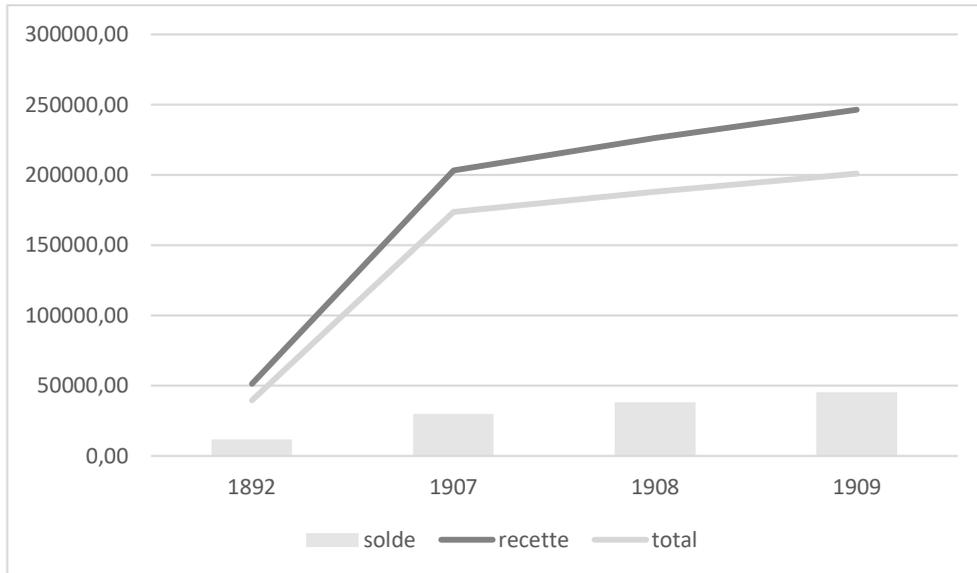


Les salaires représentent le premier poste de dépense, suivi de près par la confection des brochures, significatif de la gestion de cette union patronale qui se dote d'une organisation bureaucratique chargée d'assurer des services multiples et performants à ses adhérents. Mais ce budget ne prend en compte que les dépenses de fonctionnement du CCHF. À cela s'ajoutent ses satellites, la station d'essais de Liévin et la caisse anti-grève, dont les budgets sont séparés pour assurer une opacité et un secret de leur financement.

⁵⁵⁴ Voir annexe 7.

Sur cette période, le budget du CCHF est à l'équilibre.

Figure 29. Solde du budget de 1892 à 1909 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910⁵⁵⁵



Le solde positif de chaque exercice est assuré par un appel conséquent aux cotisations extraordinaires. En 1907, le CCHF appelle 3 millièmes de francs par tonne de charbon extraite alors que 2 suffisaient à avoir un solde positif. De même, en 1909, 4 millièmes sont appelées alors que 3 suffisaient. La cotisation de 50 000 francs suffit uniquement à payer les frais de confection, d'impression et de distribution des publications. Pour assurer les dépenses de fonctionnement et le paiement des salaires des permanents patronaux, le CCHF trouve des recettes supplémentaires et conséquentes dans l'appel des cotisations extraordinaires, qui lui assure un fonctionnement performant.

Conclusion

À la suite de la catastrophe de Courrières, le CCHF développe des recherches sur les coups de grisou en prenant les devants face à l'État qui souhaite intervenir sur ces questions. Si son principal objectif est d'éviter que les pouvoirs publics n'interviennent dans les affaires de ses adhérents, il cherche aussi à augmenter la production de charbon en améliorant le rendement des ouvriers par l'usage de techniques d'extraction plus performantes et par l'apaisement de leur colère en prenant progressivement en compte leurs revendications sécuritaires. Sous l'influence du leplaysien Édouard Grüner, le CCHF s'engage dans la voie de l'innovation. Par ces études et les

⁵⁵⁵ Voir annexe 7.

publications qui en découlent, celui-ci participe à la diffusion de techniques d'extraction particulières, d'une culture technique et d'un art des mines mis au point par les permanents patronaux du CCHF, à l'ensemble du monde minier français, voire étranger. Dans le même temps, influencé par Robert Pinot, Édouard Grüner met en place une structure bureaucratique ainsi que des services spécialisées dans les questions techniques, juridiques ou sociales, dont la charge revient à Henri de Peyerimhoff. En développant ses compétences, le CCHF ne cesse de montrer son inutilité et le bien-fondé de ses missions à ses adhérents. Il propose également, en même temps que l'UIMM, une stratégie défensive face aux mouvements sociaux ouvriers dans un contexte de grève dans les mines et la métallurgie. À la différence de l'UIMM au sein de laquelle Robert Pinot est le seul à gérer le secrétariat, le CCHF est administré par deux personnalités, Édouard Grüner et Henri de Peyerimhoff. Henri de Peyerimhoff a des fonctions similaires à celles de Robert Pinot. Quant à Édouard Grüner, sa particularité réside dans le fait qu'il gère un service technique qui est une spécificité du CCHF. Cela vient du fait que l'art des mines est spécifique à ce secteur économique. Cette restructuration est rendue possible par une augmentation de ses recettes et par l'augmentation du nombre de ses adhérents.

CHAPITRE 5.

UNE DIRECTION

AUX PROFILS VARIÉS ET AU RESEAU DENSE

Les permanents patronaux ont largement été présentés dans le chapitre précédent. Il s'agit ici de s'intéresser aux exploitants qui administrent le CCHF dans les différentes commissions mises en place à partir de 1907. En effet, sur le modèle de l'UIMM, le CCHF se dote, en plus des différents services, de deux commissions spécialisées, l'une sur les questions techniques et l'autre sur les questions législatives et de contentieux. Pour parvenir à étudier ces exploitants, une succession d'étapes a été nécessaire. La première a été de les identifier et de les lister pour chaque année grâce aux annuaires du CCHF. La deuxième a été de les répertorier dans une base de données, celle de la BHP présentée en introduction. La troisième étape a été la constitution d'une base biographique solide, mais non exhaustive compte tenu du fait que certains acteurs ne sont connus qu'à travers les annuaires du CCHF. Les années de naissance et de mort, la formation, les décorations obtenues, les fonctions exercées dans les houillères et les autres entreprises, organisations patronales et clubs de pensées ont été systématiquement référencés, quand ces informations étaient connues. La quatrième étape a été l'analyse des profils et des réseaux de sociabilité pour comprendre la stratégie du CCHF vis-à-vis de ses membres.

Des représentants aux profils variés

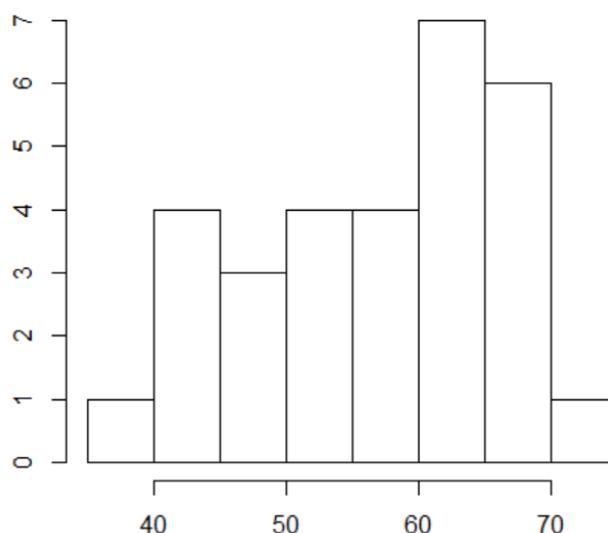
Les 4 vice-présidents ont déjà été étudiés précédemment. À Théodore Barrois (administrateur, Lens, 50 ans), Alfred Dupont (président, Courrières, 67 ans) et Paul Cuvinot (président, Anzin, 70 ans) s'ajoute Édouard Grüner (58 ans) qui ne représente aucune compagnie minière, mais la commission technique. Il s'agit de s'intéresser particulièrement aux 80 membres répartis entre le bureau et les commissions spécialisées.

Des industriels au bureau

Le bureau compte 39 membres au total sur cette deuxième période, dont 27 anciens⁵⁵⁶ et 12 nouveaux⁵⁵⁷. Entre 1907 et 1913, 6 membres quittent le bureau, dont deux parce qu'ils décèdent⁵⁵⁸. Pour les autres, la raison est inconnue, soit parce que leur date de décès n'est pas connue, soit par l'absence d'indications dans les archives. Le maintien en fonction de la grande majorité d'entre eux souligne la stabilité du bureau.

Ces derniers ont en moyenne 57 ans en 1907, le plus jeune ayant 39 ans⁵⁵⁹, le plus âgé 75 ans⁵⁶⁰, et la majorité entre 50 et 65 ans.

Figure 30. Répartition des membres du bureau par âge en 1907⁵⁶¹



56% d'entre eux sont issus, comme pour la première période, de grandes écoles parisiennes (36%)⁵⁶², de l'une des écoles des Mines (5%)⁵⁶³, d'une faculté de droit (10%)⁵⁶⁴ ou de

⁵⁵⁶ Le comte Arbel Armand, David Beigbéder, Louis Boudenoot, Charles Clérault, Henry Couriot, Emile de Marcère, Ernest Déjardin-Verkinder, Alfred Descamps, François Dujardin-Beaumetz, Delphin Dutemple, Henri Fayol, Florent Guillain, Etienne Hély d'Oissel, Paul Hennet de Bernoville, Charles Ledoux, Léon Lévy, Pierre Marmottan, Nervo, Henri Perret, Jean Plichon, Firmin Rainbeaux, Elie Reumaux, Henri Schneider, Paul Schneider, le marquis Jérôme de Solages, Charles Thellier de Poncheville, de Warengien.

⁵⁵⁷ Charles Barrois, Benac, André Bernard, Charles Boca, Jean Coignet, Louis Dupont, Gaston Griolet, Emile Halphen, Edouard Maneuvrier, Louis Mercier, Edmond Nivoit et Alfred Soubeyran.

⁵⁵⁸ Marmottan, Guillain.

⁵⁵⁹ Henri Schneider (1868- ?)

⁵⁶⁰ Pierre Marmottan (1832-1914)

⁵⁶¹ Voir annexe 4.b.

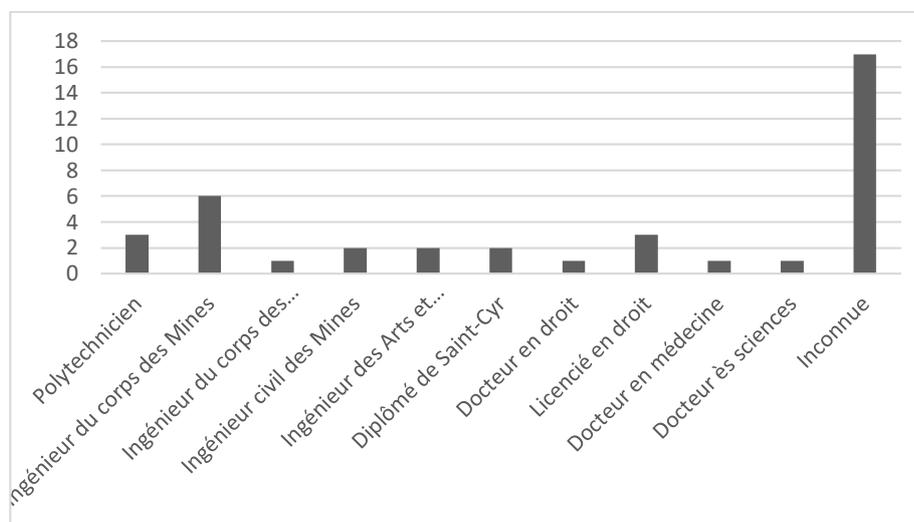
⁵⁶² Le comte Armand Arbel, Jean Beigbéder, Louis Boudenoot, Charles Clérault, Jean Coignet, Henry Couriot, Florent Guillain, Charles Ledoux, Léon Lévy, Louis Mercier, Edmond Nivoit, Jean Plichon, Paul Schneider, Alfred Soubeyran.

⁵⁶³ Henri Fayol, Elie Reumaux.

⁵⁶⁴ Ernest Déjardin-Verkinder, Louis Dupont, Etienne Hély d'Oissel, Charles Thellier de Poncheville.

sciences (5%)⁵⁶⁵. L'importance des entreprises qu'ils représentent et le haut niveau de technicité du secteur minier expliquent ce niveau élevé de formation. Les membres dont la formation est inconnue sont probablement soit des ingénieurs soit des héritiers de grandes familles d'industriels.

Figure 31. Répartition par formation des membres du bureau (1907-1913)⁵⁶⁶



Ils sont à 80% membres du conseil d'administration de la mine qu'ils représentent⁵⁶⁷, dont 49% d'entre eux comme président⁵⁶⁸, 23% comme administrateur⁵⁶⁹, 6% comme ingénieur-conseil⁵⁷⁰ et 6% comme secrétaire général⁵⁷¹. Les autres membres sont soit directeurs (5%)⁵⁷², soit ingénieurs (5%)⁵⁷³.

Le fait qu'il y est une forte proportion d'ingénieurs du Corps des mines et d'administrateurs est à mettre en relation. En effet, après avoir passé un certain nombre d'années dans la haute administration⁵⁷⁴, les ingénieurs du Corps des mines ont souvent vocation à accéder à des fonctions dirigeantes dans des compagnies minières importantes.

⁵⁶⁵ Charles Barrois, Pierre Marmottan.

⁵⁶⁶ Voir annexe 4.b.

⁵⁶⁷ La fonction prise en compte est celle exercée en 1907.

⁵⁶⁸ Benac, Charles Boca, Louis Boudenoot, Jean Coignet, Emile de Marcère, Alfred Descamps, Louis Dupont, Delphin Dutemple, Gaston Griolet, Emile Halphen, Paul Hennet de Bernoville, Edouard Maneuvrier, Pierre Marmottan, Nervo, Edmond Nivoit, Henri Perret, Paul Schneider, le marquis Jérôme de Solages, de Warengnien.

⁵⁶⁹ Charles Barrois, André Bernard, Charles Clérault, Henry Couriot, Ernest Déjardin-Verkinder, Etienne Hély d'Oissel, Jean Plichon, Firmin Rainbeaux, Charles Thellier de Poncheville.

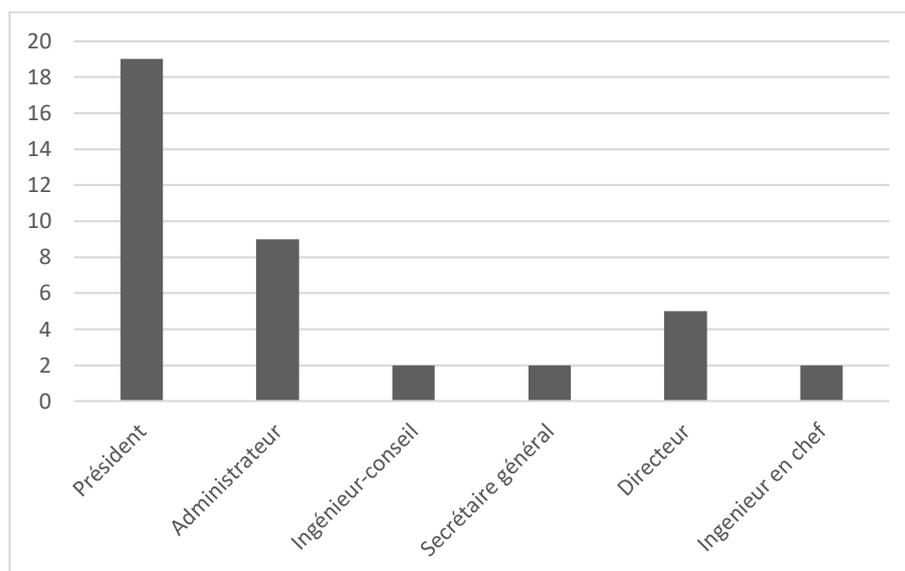
⁵⁷⁰ Charles Ledoux, Alfred Soubeyran.

⁵⁷¹ Le comte Armand Abel, François Dujardin-Beaumetz.

⁵⁷² Henri Fayol, Florent Guillain, Léon Lévy, Louis Mercier, Henri Schneider.

⁵⁷³ David Beigbéder, Elie Reumaux.

⁵⁷⁴ Hervé Joly, « Les ingénieurs du Corps des mines dans les entreprises au XXe siècle », in Anne-Françoise Garçon, Bruno Belhoste et Alii, *op. cit.*, p. 183-198.

Figure 32. Répartition par fonction exercée en 1907 par les membres du bureau⁵⁷⁵

Ces membres représentent en majorité le Nord et le Pas-de-Calais, entre 36% et 50% chaque année⁵⁷⁶, compte tenu du fait de sa première place dans la production nationale de charbon. Viennent ensuite le Midi (15%)⁵⁷⁷, le Centre (entre 13% et 15%)⁵⁷⁸ et la Loire (entre 5% et 8%) des membres⁵⁷⁹.

Le fait qu'il y ait plus de membres à partir de 1911 est à mettre en relation avec l'augmentation parallèle du nombre d'adhérents. Les membres du bureau représentent entre 35 et 40% du total des adhérents, ce qui signifie que le nombre de ces derniers augmentent à partir de 1911. Comme la représentation est proportionnelle au tonnage extrait, ce sont les compagnies nordistes qui obtiennent davantage de membres que les autres bassins miniers, étant donné qu'elles dominent en tonnage, alors qu'en nombre, les autres bassins prédominent⁵⁸⁰.

⁵⁷⁵ Voir annexe 4.b.

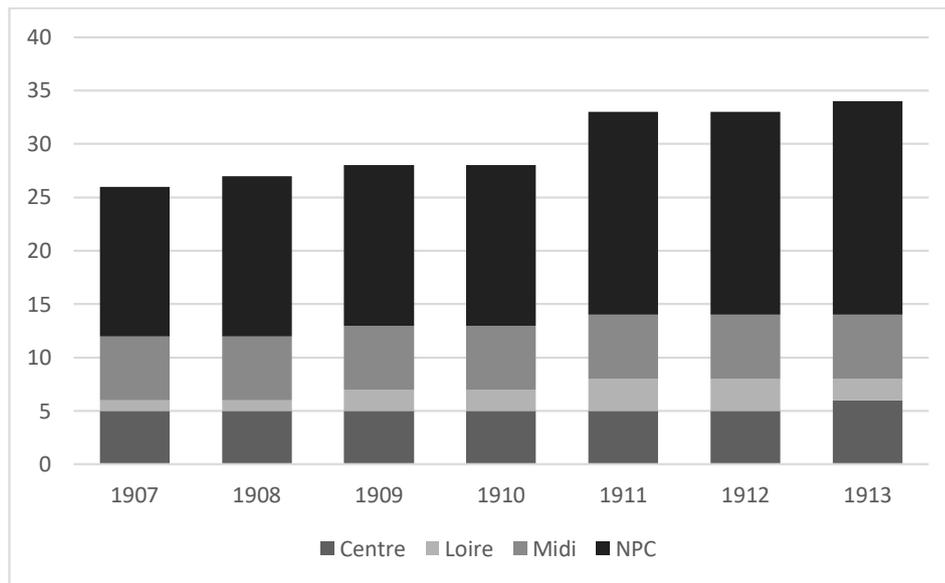
⁵⁷⁶ Le comte Abel Armand, Charles Barrois, Benac, Charles Boca, Louis Boudenoot, Ernest Déjardin-Verkinder, Louis Dupont, Delphin Dutemple, Gaston Griolet, Florent Guillain, Paul Hennet de Bernoville, Emile de Marcère, Pierre Marmottan, Louis Mercier, Jean Plichon, Firmin Rainbeaux, Elie Reumaux, Paul Schneider, Alfred Soubeyran, Charles Thellier de Poncheville.

⁵⁷⁷ Edmond Nivoit, Nervo, Fernand Clérault, Etienne Hély d'Oissel, François Dujardin-Beaumetz, le marquis de Solages, David Beigbéder

⁵⁷⁸ Charles Schneider, Léon Lévy, Henri Fayol, Charles Ledoux, Henri Perret, Edouard Maneuvrier.

⁵⁷⁹ Jean Coignet, Henry Couriot, Emile Halphen.

⁵⁸⁰ Voir tableau 12.

Figure 33. Répartition des membres du bureau par bassin (1907-1913)⁵⁸¹

50% de ces membres sont aussi présents dans des conseils d'administration d'autres sociétés, dont 70% dans une autre Mine⁵⁸², 55% dans une entreprise de la métallurgie, de la chimie ou de l'électricité⁵⁸³, 30% dans une compagnie de chemin de fer⁵⁸⁴ et 15% dans une banque⁵⁸⁵. Par exemple, Jean Coignet (1855- ?) est président des Mines de Montrambert et la Béraudière ainsi que de la Société des Produits chimiques Coignet. Il est aussi administrateur de la Compagnie du gaz de Lyon ainsi que de la Société Lyonnaise de Dépôts. Quant à Étienne Hély d'Oissel (1844-1915), il est administrateur des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, des Mines et Usines de Manosque, de la Société de Saint-Gobain et du PLM. Ces différentes fonctions exercées par les membres signifient qu'ils sont reconnus dans le monde patronal et celui des affaires, ainsi que pour certains dans le monde politique.

20% d'entre eux sont parlementaires, dont 75% de députés⁵⁸⁶ et 25% de sénateurs⁵⁸⁷. En fait, il est interdit au cours de son mandat d'accepter des fonctions de directeur ou d'administrateur d'entreprises jouissant de subventions ou d'avantages financiers assurés par l'État, mais, s'il

⁵⁸¹ Voir annexe 5.b.

⁵⁸² Charles Boca, Charles Clérault, François Dujardin-Beaumetz, Louis Dupont, Etienne Hély d'Oissel, Charles Ledoux, Léon Lévy, Edouard Maneuvrier, Pierre Marmottan, Louis Mercier, Edmond Nivoit, Jean Plichon, Paul Schneider, Alfred Soubeyran.

⁵⁸³ Louis Boudenoot, Jean Coignet, Ernest Déjardin-Verkinder, François Dujardin-Beaumetz, Delphin Dutemple, Henri Fayol, Etienne Hély d'Oissel, Léon Lévy, Edouard Maneuvrier, Louis Mercier, Alfred Soubeyran.

⁵⁸⁴ Charles Clérault, Ernest Déjardin-Verkinder, Etienne Hély d'Oissel, Charles Ledoux, Nervo, Edmond Nivoit.

⁵⁸⁵ Jean Coignet, Ernest Déjardin-Verkinder, François Dujardin-Beaumetz.

⁵⁸⁶ Florent Guillaïn, Pierre Marmottan, Jean Plichon, Henri Schneider, le marquis Jérôme de Solages, Charles Thellier de Poncheville.

⁵⁸⁷ Louis Boudenoot, Emile de Marcère.

remplit ces fonctions avant d'être élu, il peut les conserver. Par exemple, Louis Boudenoot (1885-1922), ingénieur du Corps des mines, président des Mines de Carvin et administrateur de la Manufacture Kuhlmann de produits chimiques du Nord, est élu sénateur en 1901. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il est rapporteur de projets de loi qui intéressent la profession minière, ceux sur le rachat par l'État du réseau des chemins de fer de l'Ouest (1908) et sur la durée du travail dans les mines (1910). Quant à Florent Guillain (1844-1915), ingénieur du Corps des Ponts-et-Chaussées, régisseur des Mines d'Anzin, censeur de la Banque de France, président de l'UIMM depuis 1904, il est élu député du Nord en 1898. Il siège dans le groupe des républicains progressistes et combat la loi sur la journée de huit heures, qu'il juge incompatible avec la concurrence des charbons étrangers.

En revanche, les membres du bureau sont faiblement investis dans d'autres organisations patronales et dans d'autres associations. Seuls 15% d'entre eux font parti d'une autre organisation patronale dont 67% du CFF⁵⁸⁸ et 33% de l'UIMM⁵⁸⁹. Seuls 13% d'entre eux appartiennent à une société savante ou à une association d'anciens élèves, dont 60% à la SIM⁵⁹⁰, et 40% à l'Association des ingénieurs civils⁵⁹¹ ou à celle des ingénieurs des Ponts-et-chaussées⁵⁹².

Les membres du bureau sont en majorité des industriels du Nord et du Pas-de-Calais ou des principales compagnies minières françaises. Ils sont souvent polytechniciens et sont présents dans plusieurs conseils d'administration d'entreprises régionales ou nationales en rapport avec le secteur minier. Le cumul des fonctions est quasi systématique dans leur recrutement. Ils sont reconnus à la fois dans leur profession et dans le monde des affaires, et ont, pour certains, une notoriété publique, les mandats qu'ils exercent au Parlement en sont une représentation significative. Par ailleurs, 49% d'entre eux ont reçu la légion d'honneur, avec 52% de chevaliers⁵⁹³, 37% d'officiers⁵⁹⁴ et 11% de commandeurs⁵⁹⁵. En revanche, ils sont faiblement investis dans les autres organisations patronales, dans la SIM et dans les associations d'anciens élèves. Ils sont peut-être plutôt présents dans des clubs de la société mondaine.

⁵⁸⁸ Henri Fayol, Léon Lévy, Louis Mercier, Henri Schneider

⁵⁸⁹ Florent Guillain et Léon Lévy

⁵⁹⁰ Henri Fayol, Edmond Nivoit, Elie Reumaux.

⁵⁹¹ Charles Clérault

⁵⁹² Henry Couriot

⁵⁹³ David Beigbéder, Jean Coignet, Ernest Déjardin-Verkinder, François Dujardin-Beaumetz, Henri Fayol, Etienne Hély d'Oissel, Edouard Maneuvrier, Louis Mercier, Paul Schneider, Alfred Soubeyran.

⁵⁹⁴ Charles Barrois, Benac, Charles Clérault, Henry Couriot, Charles Ledoux, Pierre Marmottan, Elie Reumaux.

⁵⁹⁵ Gaston Griolet, Florent Guillain

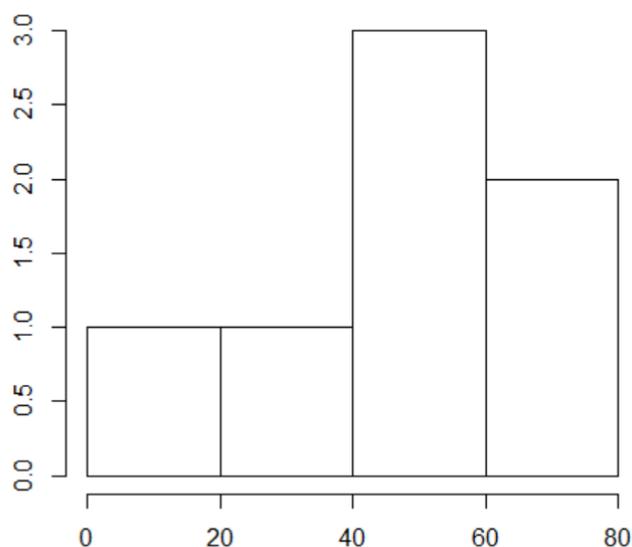
Quant à la commission technique, elle regroupe plutôt des experts de la profession minière.

Des techniciens à la commission technique

La commission technique dirige les services techniques et les laboratoires de recherche et d'essais du CCHF dont les études portent sur les progrès de l'art des mines, sur les perfectionnements de l'outillage et sur la sécurité des travailleurs du sous-sol⁵⁹⁶. Elle se charge de diffuser les résultats de ses études auprès des ingénieurs des mines par l'intermédiaire du service technique qui lui est associé. Elle étudie également les projets de loi traitant des questions techniques et prépare les rapports à présenter en commission parlementaire.

Elle se compose de 22 membres⁵⁹⁷ au total sur cette période, dont le tiers est aussi présent au bureau du CCHF⁵⁹⁸. Ces membres ont en moyenne 57 ans, le plus jeune ayant 37 ans⁵⁹⁹, le plus vieux 74 ans⁶⁰⁰ et la majorité entre 47 et 66 ans.

Figure 34. Répartition des membres de la commission technique par âge en 1907⁶⁰¹



⁵⁹⁶ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Assemblée générale de 1925, Règlement pour le fonctionnement de la commission technique du Comité central des Houillères de France adopté par la commission technique dans sa séance du 20 novembre 1925.

⁵⁹⁷ Charles Barrois, Louis Champy, Conte, Emile Coste, Henry Couriot, Henri Engelbach, Henri Fayol, Lucien Fèvre, Antonin François, Edouard Grüner, Auguste Lavaurs, Lebreton, Charles Ledoux, Paul Lemay, Antoine Malatray, Jean-Baptiste Marsaut, Daniel Murgue, Petit Paul, Prudhomme, Elie Reumaux, Auguste Simon, Alfred Soubeyran.

⁵⁹⁸ Charles Barrois, Henry Couriot, Henri Fayol, Charles Ledoux, Paul Lemay, Daniel Murgue, Elie Reumaux, Alfred Soubeyran.

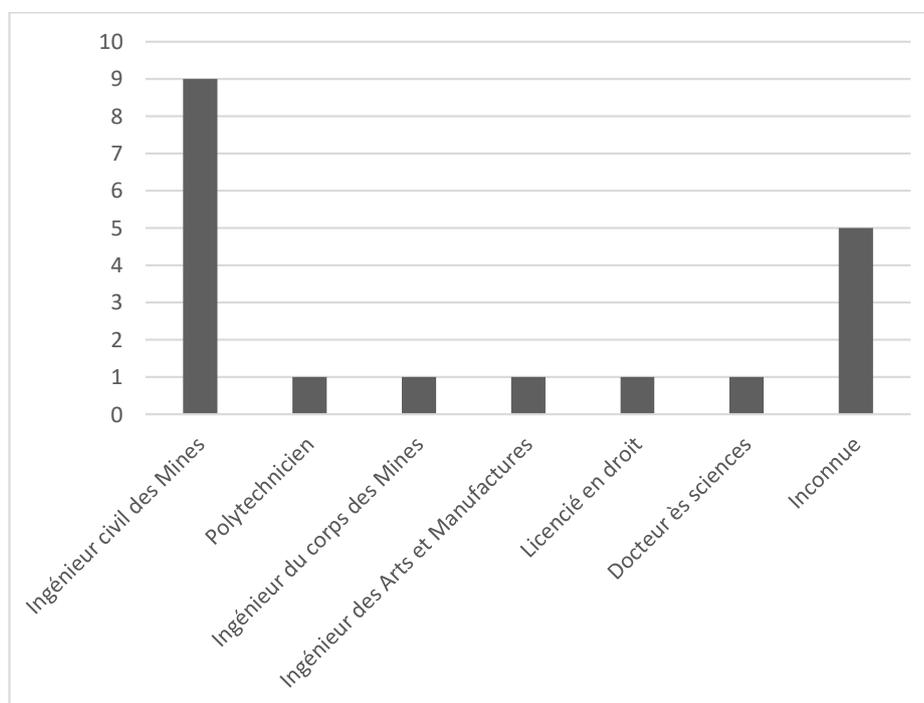
⁵⁹⁹ Louis Champy

⁶⁰⁰ Jean-Baptiste Marsaut

⁶⁰¹ Voir annexe 4.c.

Ils sont à 40% ingénieurs civils des mines⁶⁰². S'ajoutent 18% d'ingénieurs du Corps des mines, 5% de polytechniciens⁶⁰³, 5% d'ingénieurs des Arts et Manufactures⁶⁰⁴, 5% de licenciés en droit⁶⁰⁵ et 5% de docteurs ès sciences⁶⁰⁶. Le fait qu'il soit majoritairement ingénieurs civils des mines vient du fait que, compte tenu de la formation pratique qu'ils ont reçue, ils sont destinés à travailler dans l'industrie extractive en tant que directeurs et ingénieurs des principales exploitations minières françaises. Le titre « ingénieur civils des mines » n'est d'ailleurs pas un titre reconnu, associé à un diplôme, mais résulte d'une appellation que l'Association amicale des anciens élèves de l'École des mines de Paris se donne pour se distinguer des ingénieurs du Corps des mines, également sortis de cette école⁶⁰⁷. En effet, les ingénieurs civils des mines sortent des École des mines de Paris ou de Saint-Étienne, sans être passé par l'École polytechnique, ce qui les différencie des ingénieurs du Corps des mines, destinés à l'Administration.

Figure 35. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur formation (1907-1913)⁶⁰⁸



⁶⁰² Henri Fayol, Antonin François, Edouard Grüner, Paul Leamy, Antoine Malatray, Jean-Baptiste Marsaut, Daniel Murgue, Petit Paul, Elie Reumaux.

⁶⁰³ Louis Champy, Emile Coste, Charles Ledoux, Alfred Soubeyran.

⁶⁰⁴ Henry Couriot

⁶⁰⁵ Auguste Lavaurs

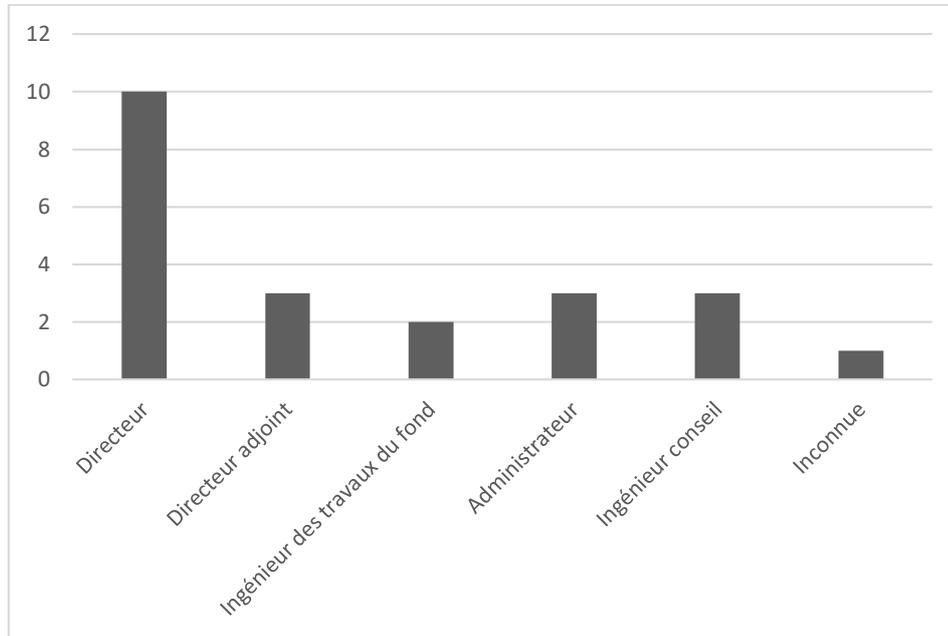
⁶⁰⁶ Charles Barrois

⁶⁰⁷ Marco Bertilorenzi, Jean-Philippe Passaqui, Anne-Françoise Garçon, Introduction, Marco Bertilorenzi, Jean-Philippe Passaqui et Anne-Françoise Garçon (dir.), *op. cit.*, p. 13-26.

⁶⁰⁸ Voir annexe 4.c.

De fait, la plupart d'entre eux travaillent à la Mine qu'ils représentent, 45% en tant que directeur⁶⁰⁹, 14% comme directeur adjoint⁶¹⁰ et 9% comme ingénieur des travaux du fond⁶¹¹. Les autres sont administrateurs (14%)⁶¹² ou ingénieur-conseil (14%)⁶¹³.

Figure 36. Répartition des membres de la commission technique en fonction du poste exercé en 1907⁶¹⁴



Ils sont aussi bien intégrés à la SIM (37%)⁶¹⁵, aux associations d'anciens élèves (23%)⁶¹⁶ et aux chambres régionales (27%)⁶¹⁷, dont 67% pour la CHNPC⁶¹⁸ et 33% pour le CHL⁶¹⁹. Par ailleurs, 55% d'entre eux ont reçu la légion d'honneur, dont 67% comme chevaliers⁶²⁰ et 33% comme officiers⁶²¹. Ils sont donc reconnus socialement pour leurs compétences et intégrés aux sociétés ou associations savantes de leur groupe social.

⁶⁰⁹ Antonin François, Edouard Grüner, Auguste Lavaurs, Paul Lemay, Jean-Baptiste Marsaut, Daniel Murgue, Petit Paul, Prudhomme, Elie Reumaux, Auguste Simon

⁶¹⁰ Louis Champy, Emile Coste, Charles Ledoux

⁶¹¹ Conte, Antoine Malatray

⁶¹² Charles Barrois, Henry Couriot, Henri Fayol

⁶¹³ Lucien Fèvre, Lebreton, Alfred Soubeyran

⁶¹⁴ Voir annexe 4.c.

⁶¹⁵ Henri Fayol, Lucien Fèvre, Antonin François, Edouard Grüner, Jean-Baptiste Marsaut, Daniel Murgue, Paul Petit, Elie Reumaux

⁶¹⁶ Henry Couriot, Edouard Grüner, Paul Leamy, Daniel Murgue, Paul Petit.

⁶¹⁷ Henry Couriot, Edouard Grüner, Paul Lemay, Paul Petit

⁶¹⁸ Louis Champy, Antonin François, Paul Lemay, Elie Reumaux

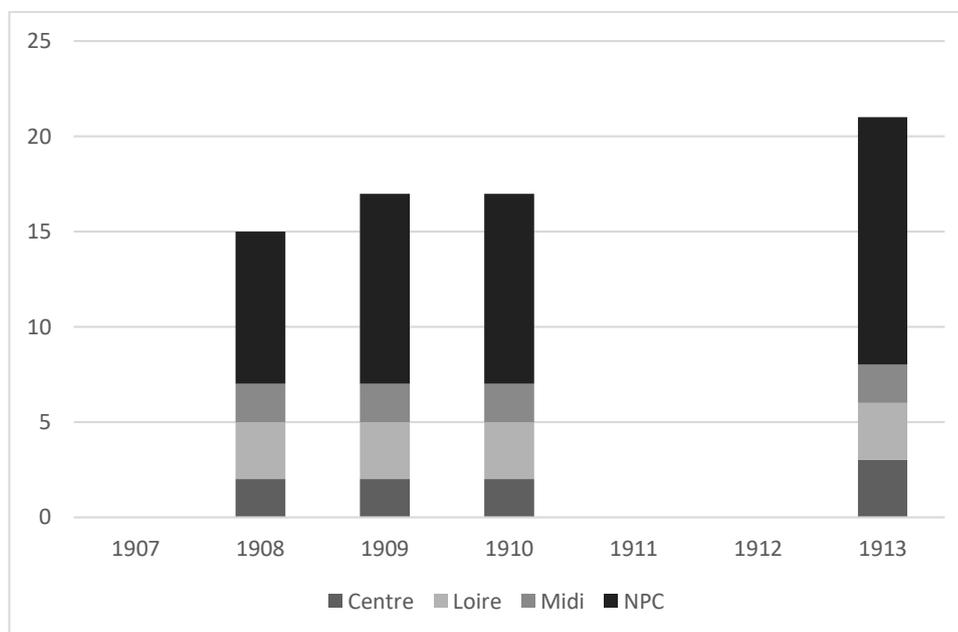
⁶¹⁹ Daniel Murgue, Petit Paul

⁶²⁰ Emile Coste, Henri Fayol, Lucien Fèvre, Antonin François, Auguste Lavaurs, Paul Lemay, Daniel Murgue, Alfred Soubeyran

⁶²¹ Charles Barrois, Henry Couriot, Charles Ledoux, Elie Reumaux

Entre 36% et 60% d'entre eux représentent le Nord et le Pas-de-Calais⁶²². S'ajoutent 13% de représentants de la Loire⁶²³, 9 à 13% du Centre⁶²⁴, ainsi que 9% du Midi⁶²⁵. De même que pour le bureau, leur nombre augmente après 1910, ils représentent environ 20% du total des adhérents.

Figure 37. Répartition des membres de la commission technique par bassin minier (1907-1913)⁶²⁶



Les membres de la commission technique sont pour la plupart des ingénieurs civils des mines, directeurs de la Mine qu'ils représentent, bien intégrés dans les chambres régionales, les sociétés savantes et les associations d'anciens élèves de leur groupe social. Ils exercent plutôt des fonctions dans les associations et les autres organisations patronales que dans d'autres sociétés. Ce sont plutôt des hommes dont la légitimité est plus régionale, ancrée dans une seule entreprise ou dans leur bassin minier, mais assez peu dans le monde des affaires, ou des institutions publiques nationales. Aucun d'entre eux n'exerce d'ailleurs de mandat d'élu. Leur répertoire relationnel est concentré sur une région ou sur leur groupe social. Ce plutôt des experts de leur profession.

⁶²² Charles Barrois, Louis Champy, Conte, Antonin François, Auguste Lavaurs, Jean Lebreton, Charles Ledoux, Paul Lemay, Antoine Malatray, Prudhomme, Elie Reumaux, Auguste Simon, Alfred Soubeyran

⁶²³ Henri Couriot, Daniel Murgue, Paul Petit

⁶²⁴ Emile Coste, Henri Fayol, Edouard Grüner

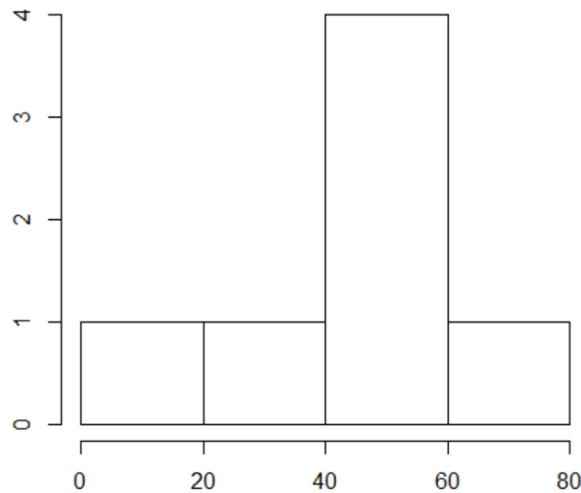
⁶²⁵ Lucien Fèvre

⁶²⁶ Voir annexe 4.c.

Des parlementaires à la commission de législation et de contentieux

La commission de législation et de contentieux⁶²⁷ compte 19 membres⁶²⁸ au total sur cette période, dont 47% sont aussi au bureau⁶²⁹. Ils ont en moyenne 50 ans, le plus jeune ayant 35 ans, le plus âgé 71 ans et la majorité entre 41 et 58 ans.

Figure 38. Répartition des membres de la commission de législation par âge en 1908⁶³⁰



Leur formation n'est connue que pour 25% d'entre eux, dont 20% sont polytechniciens, 40% ingénieurs du Corps des Ponts-et-Chaussées, 20% ingénieurs du Corps des mines et 20% d'agrégés de médecine. Pour les autres, ils sont soit ingénieurs soit juristes.

37% d'entre eux sont membres du conseil d'administration de la Mine qu'ils représentent dont 60% de présidents⁶³¹ et 43% d'administrateurs⁶³². S'ajoutent 57% de directeurs⁶³³. Par ailleurs, ils représentent au tiers le bassin nordiste, pour 10% chacun les deux bassins du Centre et du Midi, et pour 5% celui de la Loire.

⁶²⁷ Seules les listes de 1908, 1909, 1910 ont été conservées pour cette période, et ces listes ne donnent pas systématiquement la fonction exercée par ces membres dans les mines qu'ils représentent.

⁶²⁸ Théodore Barrois, Louis Boudenoot, Paul Cuvinot, Emile de Marcère, Albert Gigot, Florent Guillain, Ocave Le Vavasseur de Précourt, Neron, Henri Perret, Jean Plichon, Amédée Reille, Xavier Reille, Maurice Sabatier, Saint-Girons, de Sancy, Savoye, Charles Schneider, le marquis Jérôme de Solages, Charles Tranchant.

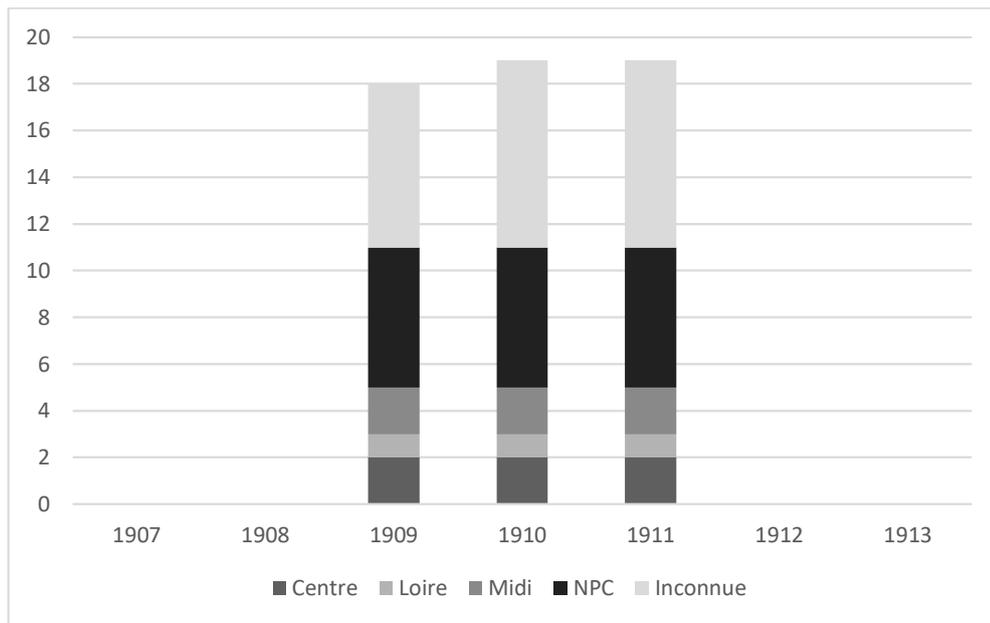
⁶²⁹ Théodore Barrois, Louis Boudenoot, Paul Cuvinot, Emile de Marcère, Florent Guillain, Henri Perret, Jean Plichon, Charles Schneider, le marquis Jérôme de Solages.

⁶³⁰ Voir annexe 4.d.

⁶³¹ Louis Boudenoot, Emile de Marcère, Henri Perret, le marquis Jérôme de Solages.

⁶³² Théodore Barrois, Jean Plichon, Charles Tranchant.

⁶³³ Paul Cuvinot, Albert Gigot, Florent Guillain, Charles Schneider.

Figure 39. Répartition des membres de la commission de législation par bassin (1907-1913)⁶³⁴

47% d'entre eux sont des parlementaires, avec 67% de députés⁶³⁵ et 33% de sénateurs⁶³⁶. En plus de ceux du bureau, trois autres parlementaires font partie des instances dirigeantes. Docteur en médecine et ès sciences naturelles, maître de conférences à la faculté de médecine et de pharmacie de Lille (1885), agrégé d'université (1886) et professeur de zoologie, Théodore Barrois (1857-1920) est élu député du Nord en 1898. Il est aussi administrateur des Mines de Lens. Quant à Paul Cuvinot (1837-1920), il est ingénieur du Corps des Ponts-et-Chaussées, régisseur d'Anzin et sénateur de l'Oise (1879-1920).

Le quart d'entre eux a reçu la légion d'honneur, dont 50% ont le grade de chevalier⁶³⁷ et 25% à la fois pour les officiers⁶³⁸ et les commandeurs⁶³⁹. Seuls 10% d'entre eux sont présents dans d'autres conseils d'administration, l'un aux Mines de Blanzky pour Jean Plichon, l'autre à la Manufacture Kuhlmann de produits chimiques du Nord pour Louis Boudenoot. Ce résultat peut venir d'un biais d'informations pour les sociétés qui ne sont pas des houillères, les fonctions exercées dans les autres mines étant la plupart du temps renseignées dans les annuaires du CCHF. De la même manière, seuls 16% d'entre eux font partie d'une autre organisation patronale,

⁶³⁴ Voir annexe 5.c.

⁶³⁵ Théodore Barrois, Florent Guillain, Jean Plichon, Amédée Reille, Xavier Reille, le marquis Jérôme de Solages.

⁶³⁶ Louis Boudenoot, Paul Cuvinot, Emile de Marcère.

⁶³⁷ Paul Cuvinot et Jean Plichon.

⁶³⁸ Octave le Vasseur de Précourt

⁶³⁹ Florent Guillain

Florent Guillaïn à l'UIMM, Xavier de Reille et Eugène Schneider au CFF, et aucun d'entre eux ne fait partie de la SIM ou d'une association d'anciens élèves.

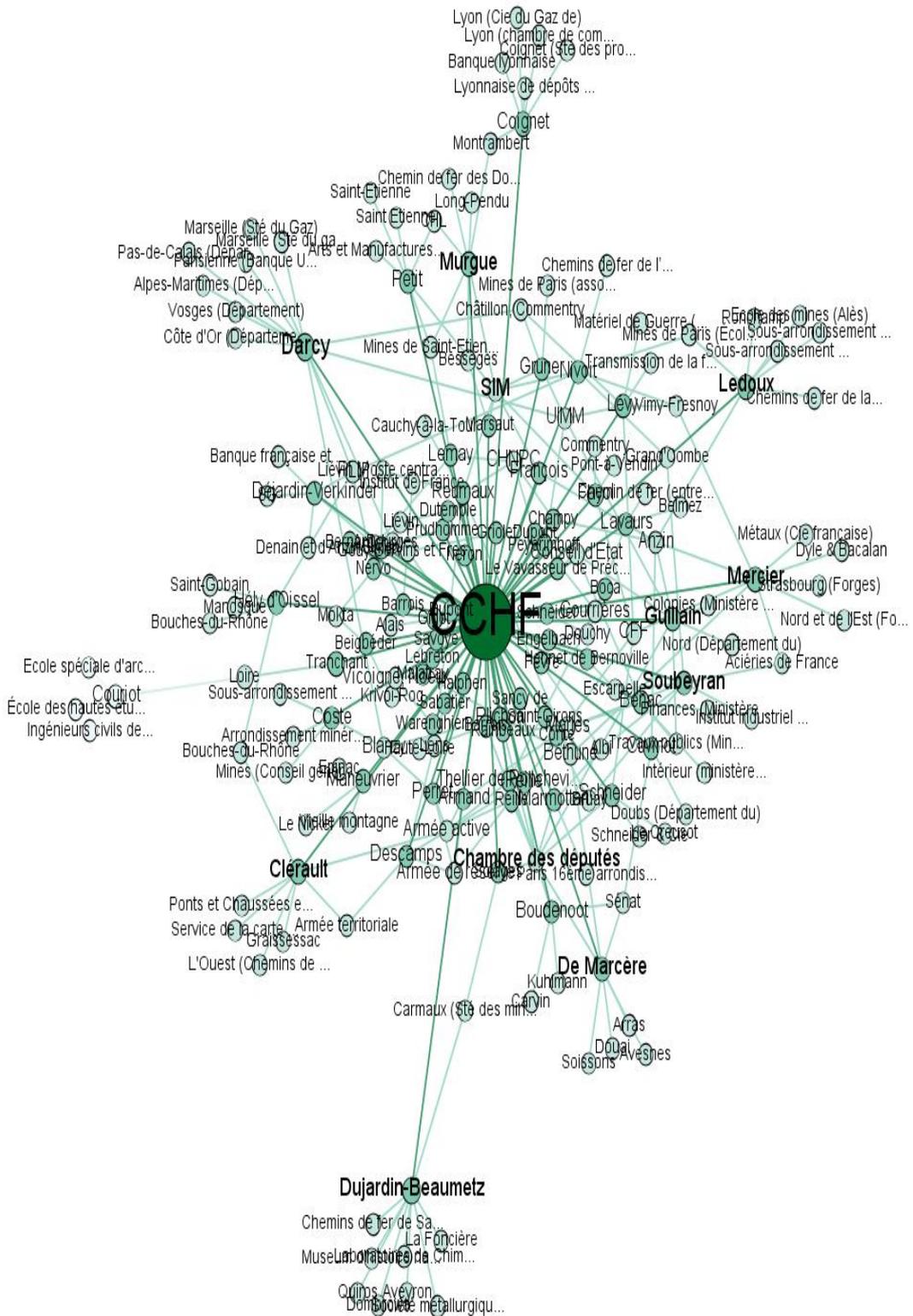
Les membres de la commission de législation sont plus jeunes que ceux du bureau et de la commission technique. Ils sont soit ingénieurs, soit probablement juristes pour ceux dont la formation n'est pas connue. Ils sont plutôt directeurs des Mines qu'ils représentent. Très peu sont administrateurs d'autres sociétés. Aucun n'est investi dans une association ou une société savante. Cela s'explique par le fait qu'ils soient pour la plupart des parlementaires. Leur mandat d'élu leur prend certainement beaucoup de temps et ils ne peuvent multiplier leurs autres fonctions. La commission de législation et de contentieux concentre des parlementaires, qui s'y réunissent probablement pour travailler sur les textes en cours de discussion à la Chambre des députés et au Sénat. Ces parlementaires peuvent ainsi s'accorder sur leur stratégie et leur argumentaire. Cette commission met en lumière l'importance des parlementaires dans la stratégie du CCHF.

Ce dernier concentre trois profils bien séparés dans les différentes instances dirigeantes, les industriels qui cumulent plusieurs fonctions dans différentes sociétés et qui y représentent le CCHF, des experts de la profession plutôt intégrés régionalement et dans leur groupe social, celui des ingénieurs civils des mines, et des parlementaires dont la tâche se concentre sur la défense des intérêts des exploitants dans les débats parlementaires. Ces trois profils sont représentatifs des missions que le CCHF se donne dans cette deuxième partie. Ces membres constituent un réseau qui sert aussi la stratégie du CCHF.

Un réseau d'intermédiaires

Le réseau du CCHF (bureau, commissions, secrétaire) a la même forme que pour la période précédente. Le CCHF en constitue le point central (degré : 69 ; centralité : 0,6 ; intermédialité : 16 526), les membres des intermédiaires. Toutefois, le réseau s'est étoffé. Dès 54 membres de la première période, le CCHF en compte 86, ce qui fait autant d'intermédiaires en plus vers d'autres institutions.

Figure 40. Réseau des membres du CCHF (1907-1913)⁶⁴⁰



⁶⁴⁰ Voir annexe 6.b.

La position des membres

La représentation graphique en fait apparaître un certain nombre plus nettement que pour la première période⁶⁴¹. En plus d'Henry Darcy, Daniel Murgue, Charles Ledoux, Louis Mercier, Florent Guillain, Alfred Soubeyran, Émile de Marcère, Ernest Dujard-Beaumetz, Charles Clérault ont une position privilégiée dans le réseau du CCHF. Il est possible qu'il y ait un biais par rapport aux informations existantes et aux données saisies dans la base de donnée. Dans tous les cas, la structure de ce réseau montre que les membres servent d'intermédiaires entre le CCHF et les entreprises dans lesquelles ils exercent des fonctions, les compagnies minières, les banques, comme celle de l'Union Parisienne, les entreprises de chemin de fer, comme celle de PLM, de la métallurgie, comme les Aciéries de France ou Saint-Gobain, ou de la chimie, comme la Société Kuhlmann. En plus des houillères, ils sont particulièrement présents dans conseils d'administration des compagnies de chemin de fer, PLM d'une part, celle de l'Ouest, de l'Est d'autre part, ainsi que des plus locales, comme celle de Saint-Étienne ou des Dombes. Ils ont tout intérêt à y être représentés pour négocier des tarifs de transport favorables. Ces membres sont aussi en relation avec les comités régionaux et d'autres institutions nationales, comme la Chambre des députés, les sociétés savantes ou les organisations patronales.

La position des comités régionaux

Le CCHF est en relation avec les deux comités régionaux des houillères, la CHNPC et le CHL.

La CHNPC compte 11 membres au total sur cette période, dont 9 anciens et 2 nouveaux, Gustave Viala, administrateur des Mines de Liévin, et Louis Champy, directeur général des Mines d'Anzin. Deux membres se relaient à sa présidence, Gustave Viala (1907-1908, puis 1911-1913) et Alfred Dupont, vice-président du CCHF, président de Courrières (1909-1910). En plus de ces deux derniers qui sont aussi vice-présidents quand ils ne sont pas présidents, Charles Thiry, directeur des Mines de l'Escarpelle en est le troisième vice-président. Ses membres, tous présents à la commission technique du CCHF et au bureau pour les deux derniers, en sont Louis Champy (directeur général, Anzin), Antonin François (régisseur-adjoint, puis régisseur, Anzin), Paul Lemay (gérant, Aniche), Élie Reumaux (directeur général, Lens). Achille Dincq, administrateur-délégué des Mines de Bruay, en est toujours le trésorier. La CHNPC a engagé un secrétaire pour gérer le service administrateur, Charles Foucart, avocat à la cour d'appel de Douai. Les relations entre le

⁶⁴¹ Il peut y avoir un biais par rapport aux informations existantes et aux données saisies dans la base de donnée.

CCHF et la CHNPC se resserrent, chacun des membres du comité régional étant présents soit au bureau soit à la commission technique, ce qui explique son fort degré (5) et sa faible intermédialité (15). La CHNPC est liée au CCHF par les membres qu'elle y envoie et, inversement, par la reconnaissance que le CCHF lui attribue.

Quant au CHL, il compte 12 membres au total sur cette période, dont 2 nouveaux, Charles Biver, directeur des Mines de La Loire, et Villet, directeur des Mines du Cros. Son président en est Daniel Murgue, directeur des Mines de Montrambert et membre de la commission technique du CCHF, puis à partir de 1911, Honoré Voisin, directeur des Mines de Roche-la-Molière. Ses membres en sont Charoussat (directeur, La Péronnière), Desvignes (directeur, Le Cros), Hector Duc (directeur, Saint-Chamond), Gustave Perrève (directeur, Villeboeuf), Petit Paul (directeur, Saint-Etienne, membre de la commission technique du CCHF), Villet (directeur, Le Cros). Quelques-uns de ses membres sont représentés à la commission technique, ce qui explique son faible degré (2) et sa faible intermédialité (4). Le CCHF reconnaît la pertinence du CHL comme comité régional et y recrute des experts pour participer à sa commission technique. Cela lui permet également d'avoir un relais régional plus direct avec les compagnies minières du bassin de la Loire.

Leur faible degré et intermédialité s'expliquent également par le fait qu'ils jouissent d'une grande initiative. Ils peuvent représenter leurs membres auprès du gouvernement ou des administrations publiques régionales, et étudier les questions salariales au niveau régional.

Le réseau du CCHF se constitue également d'institutions plus nationales.

La position des institutions

La Chambre des députés a une place remarquable dans la représentation graphique.

Les liens avec la Chambre des députés

Si la Chambre des députés a un fort degré (11), elle n'a qu'une intermédialité faible (174), ce qui met en lumière le fait qu'un certain nombre de membres du CCHF s'y retrouvent : Théodore Barrois, Florent Guillain, Pierre Marmottan, Jean Plichon, Henri Schneider, Jérôme de Solages, Charles Thellier de Poncheville, Amédée Reille et Xavier Reille. Cette position dans le réseau du CCHF souligne la stratégie de ce dernier de recruter dans ses rangs des députés pour mener à bien sa principale mission, celle d'influencer l'élaboration de la législation. En revanche, le Sénat est en retrait (degré : 3 ; centralité : 0,28 ; intermédialité : 16). Le CCHF y dispose de moins de représentants à la fois parce qu'il dispose de membres suffisamment influents pour mener à bien les négociations, comme Louis Boudenoot ou Paul Cuvinot, et parce que le Sénat, plus

conservateur, est plus facile à convaincre de l'intérêt de préserver les affaires des exploitants. Le combat qu'il mène s'engage à la Chambre des députés, là où les ouvriers mineurs ont d'ailleurs davantage de représentants. Le parlementaire constitue une source d'informations essentielle rendant compte des propositions de loi proposées à la discussion, des débats en commission parlementaire, des membres de ces dernières. Une information fournie au moment opportun permet d'adapter la stratégie et d'organiser une riposte. Le parlementaire est aussi le défenseur des positions idéologiques des exploitants, il peut se faire l'avocat du CCHF à la tribune de la Chambre des députés.

Les liens avec les sociétés savantes

De la même manière que la Chambre des députés, la SIM a un fort degré (8) mais une intermédiarité moyenne (140). Elle constitue un lieu de sociabilité pour les membres du CCHF, dont Henri Fayol, Lucien Fèvre, Antonin François, Édouard Grüner, Jean-Baptiste Marsaut, Daniel Murgue, Edmond Nivoit, Paul Petit, Élie Reumaux qui s'y retrouvent, ainsi qu'un lieu d'information où ils peuvent discuter des dernières innovations et de la conduite à tenir dans ce domaine. En revanche, les associations d'anciens élèves sont moins attractives. Celles de l'École des Mines de Saint-Étienne (degré : 3 ; centralité : 0,28 ; intermédiarité : 12) et de l'École supérieure des Mines (2 ; 0,28 ; 11) ont un degré, une centralité et une intermédiarité faible. Cela s'explique, d'une part, par le fait que seules les instances dirigeantes de ces associations ont été saisies dans la base de données, et que sont uniquement représentés ceux qui exercent des fonctions à leur direction. D'autre part, cela souligne également le fait que le CCHF n'a besoin que d'un ou deux intermédiaires dans les instances dirigeantes des associations pour entretenir le réseau des « anciens ». Quelques représentants suffisent pour faire le lien entre les institutions et y relayer les informations, Édouard Grüner pour l'association des anciens de l'École des Mines de Paris, Paul Lemay et Daniel Murgue pour celle de l'École des Mines de Saint-Étienne, Charles Clérault pour celle des Ponts-et-Chaussées, Paul Petit pour des Arts et Manufactures, et Henry Couriot pour l'amicale des ingénieurs civils des mines.

Les liens avec l'UIMM

Il en est de même avec l'UIMM (degré : 5 ; centralité : 0,3 ; intermédiarité : 68). La présence d'un seul intermédiaire, bien choisi, est suffisant pour que la collaboration entre les organisations patronales soient effectives. En effet, Florent Guillain, président de l'UIMM de 1904 à 1915, est présent au bureau du CCHF. Inversement, le CCHF adhère à l'UIMM, Henry Darcy est l'un de ses vice-présidents jusqu'en 1918, et Henri de Peyerimhoff son secrétaire (1908-1915). La

relation entre les deux organisations patronales est particulièrement importante dans leur stratégie de défense des intérêts des exploitants. Les informations, les méthodes de travail, les stratégies de combat circulent par l'intermédiaire de leurs dirigeants.

Conclusion

L'étude des profils des dirigeants et leurs réseaux met en lumière la stratégie du CCHF. Trois profils se distinguent dans les différentes commissions, les notables dont les multiples fonctions exercées dans différentes entreprises permettent au CCHF d'y être représenté, les experts des questions techniques dont les compétences servent au développement des questions sécuritaires, les parlementaires dont la position assure au CCHF un relais à la Chambre des députés et au Sénat. Ces différents membres sont présents dans différentes institutions, entreprises, associations d'anciens élèves, sociétés savantes. Ils servent d'intermédiaires au CCHF. Ils facilitent la diffusion de l'argumentaire de leur organisation patronale dans le monde patronal et dans les institutions publiques. Inversement, ils permettent au CCHF d'être bien informé et d'adapter rapidement sa stratégie. Ils se partagent les fonctions à occuper et assurent au CCHF une assise stable dans le monde patronal.

CHAPITRE 6.

UN LOBBYING PARLEMENTAIRE INFLUENT

À la suite de la catastrophe de Courrières, les députés mineurs déposent de nombreuses propositions de loi, qu'ils justifient essentiellement par la loi de 1810 et par le fait que les travailleurs du sous-sol ne sont pas des ouvriers comme les autres compte tenu de leurs conditions de travail extrêmement dangereuses⁶⁴². L'essentiel de ce travail parlementaire permet à la profession minière de se doter d'un ensemble législatif exceptionnel, en avance par rapport à l'ensemble du monde ouvrier. Profondément républicains, et convaincus du bien-fondé de la méthode parlementaire, ces syndicalistes réformistes ont réussi à porter leurs revendications au Parlement. Ils y retrouvent certains de leurs patrons, des exploitants miniers, élus députés ou sénateurs, qui cherchent à y défendre leurs intérêts, et qui sont soutenus par leur organisation patronale, le CCHF. Grâce à ces parlementaires relais, à son réseau d'experts et à la stratégie d'influence mise en place pendant la période de structuration, ce dernier, qui a bien conscience qu'il ne pourra pas faire retirer ses revendications ouvrières des discussions tant le drame de Courrières a choqué l'ensemble de la profession. Il tente de faire appliquer le plus souplement possible cette nouvelle réglementation.

Les questions de sécurité et d'hygiène

Suite notamment à la catastrophe de Courrières, l'État veut veiller à la sécurité et à l'hygiène des travailleurs du sous-sol et commence par réglementer les conditions techniques et matérielles d'extraction du charbon.

L'exemple du règlement général sur l'exploitation des mines (décret du 13 août 1911)

Le gouvernement décide d'instaurer un règlement d'exploitation pour les mines françaises qui précise les conditions matérielles de travail pour toutes les exploitations. En uniformisant les règles d'exploitation des mines et en instaurant un statut unique pour l'ensemble des exploitations, alors que chacune d'entre elle a son propre règlement, l'objectif du législateur est de légiférer sur

⁶⁴² Voir chapitre 1.

la sécurité du travail des mineurs⁶⁴³. Au début de l'année 1909, un projet de règlement général sur l'exploitation des mines est rédigé. Il comprend 244 articles, répartis en 12 titres, et traitent des installations de surface, de la circulation dans les galeries, du roulage, des machines d'extraction, du travail au chantier, de l'aérage, de l'éclairage, de l'emploi des explosifs, des incendies et des dégagements de gaz nuisibles, de l'usage de l'électricité au fond, de l'hygiène des chantiers. Il reprend des règlements déjà existants de certaines compagnies minières, de police des mines françaises, ou de l'industrie en vigueur à l'étranger, et insère des dispositions nouvelles qui reflètent les préoccupations du moment, comme la sécurité et l'hygiène du travail au fond. Par exemple, ce projet de règlement rend obligatoire une double communication de la mine avec le jour, interdit de faire passer l'air provenant des travaux préparatoires par les chantiers d'exploitation dans les mines à grisou, étend et définit précisément le rôle du boutefeu, spécialité du mineur qui n'existait pas en tant que tel, et préconise de mettre en place des mesures d'hygiène, comme les douches au jour ou les toilettes au fond⁶⁴⁴.

Une consultation auprès des représentants patronaux et ouvriers est lancée par la commission parlementaire chargée de la question⁶⁴⁵. Consulté, le CCHF par l'intermédiaire d'Édouard Grüner lance, le 6 février 1909, une enquête auprès de ses adhérents. Plusieurs réunions se tiennent sur le sujet au siège de l'organisation patronale, et cette dernière soulève le fait que, si les pouvoirs publics s'appuient sur la législation étrangère pour établir ce projet de règlement français, à l'étranger, il y a bien un règlement unique pour toutes les mines mais appliqué avec souplesse dans la mesure où il y a de nombreuses dérogations. Il faudrait donc faire de même en France compte tenu de la diversité des gisements, des bassins, des exploitations locales et des techniques d'extraction du charbon. Par ailleurs, les exploitants y décident lors de la réunion du 26 avril 1909, de nommer une commission, compte tenu de l'importance du travail à effectuer sur les 244 articles du projet de règlement. Fait nouveau dans la méthode de travail du CCHF, cette commission a pour but de rassembler 12 directeurs et ingénieurs des mines, spécialistes de ces questions, sous la présidence d'Henry Darcy, assisté d'Édouard Grüner et d'Henri de Peyerimhoff, pour examiner le projet de règlement, dépouiller les réponses que les exploitants apportent à l'enquête lancée par le CCHF, et se mettre d'accord sur les modalités de réponses au législateur⁶⁴⁶.

⁶⁴³ ANMT, 40 AS 37, Le CCHF, Règlement général sur l'exploitation des mines, Note technique n°283, Exploitation des mines, décret du 13 août 1911 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, Paris, 1^{er} septembre 1911.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, Note du CCHF sur le projet de règlement général sur l'exploitation des mines, 3 mars 1909.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, Note technique n°283, Exploitation des mines, décret du 13 août 1911 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, Paris, 1^{er} septembre 1911.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, Compte-rendu, Examen du projet général sur l'exploitation des mines, 26 avril, 1909.

Des rapporteurs sont nommés pour étudier particulièrement l'un des titres du projet de règlement. L'organisation du travail parlementaire semble ici avoir influencée celui de l'union patronale.

Édouard Grüner, assisté d'Ernest Cuvelette⁶⁴⁷ (1869-1936), présente ses conclusions le 4 décembre 1909 au socialiste réformiste Alexandre Millerand (1859-1943), ministre des Travaux publics ⁶⁴⁸. Le rapport du CCHF se divise en deux parties, l'une concerne des observations générales, et l'autre des observations particulières pour chaque titre.

Dans les observations générales, l'organisation patronale insiste premièrement sur la contradiction entre un règlement unique pour toutes les mines et la grande diversité des gisements, méthodes d'extraction, installations minières, habitudes locales d'exploitation de chaque compagnie. Elle s'appuie sur des exemples étrangers pour étayer sa démonstration. Certes la Belgique n'a instauré qu'un seul règlement, mais les exploitations se situent sur un même gisement, et donc l'exploitation y est similaire dans chaque mine. Quant à l'Angleterre, le règlement général est précisé par plusieurs règlements particuliers. Deuxièmement, le CCHF explique que, ce règlement n'est pas opportun, compte tenu de l'existence d'une législation foisonnante et récente sur les points qui y sont évoqués, et des études en cours à la station d'essais de Liévin à la fois sur les conditions d'emploi des explosifs en présence de grisou et sur les mesures qui doivent être prises dans les mines à poussières inflammables pour limiter le champ d'une explosion. Il souligne que les conclusions de recherches pourraient conduire à une modification de la réglementation en discussion. Troisièmement, Édouard Grüner démontre que ce règlement unique et général à toutes les mines nécessitera forcément de nombreuses dérogations pour s'appliquer aux circonstances techniques et économiques, notamment des petites exploitations du Centre, et que les dérogations prévues par le règlement demandent un trop grand délai administratif pour être acceptées, il faut en effet demander l'approbation du ministre des Travaux publics pour les obtenir. Pour le CCHF, si des dérogations importantes ne sont pas accordées, un grand nombre d'exploitations seront amenées à fermer, ce qui priverait une partie de la population minière de travail, et surtout la France d'exploitations à l'abri des invasions, au cas où le Nord et le Pas-de-Calais seraient occupés. Quatrièmement, l'organisation patronale souligne le fait qu'il faudra remplacer un certain nombre de matériels non conformes à la réglementation en vigueur, et que cela entraînera forcément des frais supplémentaires non négligeables. Celle-ci demande une clause de non-rétroactivité, c'est-à-dire le fait que les installations déjà existantes ne seront

⁶⁴⁷ Polytechnicien (1889) et ingénieur du Corps des Mines (1895), Ernest Cuvelette (1869-1936) débute sa carrière comme sous-directeur des Mines de Lens (1906) avant d'en devenir le directeur général (1918).

⁶⁴⁸ ANMT, 40 AS 34, Le CCHF, Règlement général sur l'exploitation des mines, Lettre d'Édouard Grüner au ministre des Travaux publics, Paris, 4 décembre 1909.

pas soumises à cette réglementation. En conclusion, le CCHF propose un projet de règlement-type destiné à constituer un cadre général, suivant lequel divers règlements locaux seraient rédigés et des dérogations proposées. Édouard Grüner reprend les arguments habituels du CCHF en les appliquant à cette question : un règlement inopportun, déconnecté de la réalité du terrain, la nécessité de nombreuses dérogations et l'investissement supplémentaire dans du nouveau matériel.

Dans les observations par titre, le CCHF propose essentiellement des modifications pour préciser certains aspects techniques, mais aussi pour assouplir certaines mesures et demander un élargissement des dérogations pour lesquelles il suffirait de l'accord du préfet⁶⁴⁹.

Seules quelques remarques sont prises en compte par le législateur, notamment au sujet des bains douches, des sabots pour chausser les ouvriers, et des parachutes pour arrêter la descente d'une cage d'extraction. Concernant les bains douches, le CCHF explique qu'il faudrait une application par bassin. D'une part, dans le Nord-Pas-de-Calais, les bains douches sont inutiles étant donné que les maisons de mineurs sont équipées de salle de bain. D'autre part, pour le Centre, le Midi et l'Est, la mise à disposition de douches à proximité des puits n'est pas la meilleure solution, car les mineurs sortent du fond par des galeries plus ou moins éloignées les unes des autres et à des altitudes diverses. Le texte final prend en compte l'avis du CCHF et rend obligatoire les bains-douches à proximité de chaque siège d'extraction desservant des travaux où sont employés plus de cent ouvriers du fond, ce qui décharge les petites exploitations du Centre, du Midi et de l'Est de cette disposition, mais pas le bassin nordiste. Les mines du Centre, du Midi et de l'Est devront mettre à disposition des mineurs des lavabos à chaque sortie de puits. Concernant l'usage des sabots pour le travail au fond, le législateur veut le proscrire, mais l'organisation patronale explique que cela entraînerait une protestation des ouvriers pour qui « le sabot étant la chaussure par excellence de l'ouvrier mineur, il le protège beaucoup mieux que le soulier contre bien des petits accidents, principalement contre les coups de hache, d'herminette, etc.... ; le sabot est en outre la seule chaussure possible dans les puits de fonçage ». Suivant l'avis de cette dernière, le législateur revient dessus et la supprime du règlement général, comme pour l'usage obligatoire du parachute pour arrêter les cages d'extraction qui descendent ou remontent, que le CCHF critique du fait de son efficacité jugée scientifiquement douteuse.

⁶⁴⁹ « Indépendamment des dérogations ainsi prévues [dans les articles], le Préfet peut, sur l'avis des Ingénieurs des mines, accorder toutes autres dérogations aux dispositions du présent règlement ; mais les décisions accordant ces dérogations ne sont exécutoires qu'après approbation du Ministre des Travaux publics, sur avis du Conseil général des mines », Article 230 du Règlement général d'exploitation des mines.

Au final, le décret d'application est adopté le 13 août 1911, deux ans après l'ouverture des discussions, ce qui est relativement court pour une mesure de cette ampleur. La catastrophe de Courrières, rappelée à de nombreuses reprises par le législateur, a fait accélérer le travail législatif. Cela aboutit à un règlement unique pour toutes les mines qui « a pour objet essentiel de condenser en un seul acte toutes les règles relatives à l'exploitation des mines de combustibles et de préciser les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les travaux, conditions qui deviennent de plus en plus rigoureuses avec les progrès de la science ». Les pouvoirs publics pensent que ce règlement unique constitue « le maximum de garantie pour la sécurité des exploitations ». Par ailleurs, un délai de 6 mois après la promulgation du règlement est laissé aux exploitants pour se mettre en conformité, soit une application effective à partir du 25 février 1912⁶⁵⁰. Le CCHF souligne le fait que, par cette réglementation, le législateur dépasse le cadre des questions pour lesquelles il intervient habituellement dans les affaires des entreprises imposant de nouvelles tâches à l'exploitant, comme le contrôle des câbles d'extraction, ou des dépenses supplémentaires, comme la construction de bains douches pour les houillères du Nord, que l'on appellera communément « salle des pendus »⁶⁵¹.

Son application suscite des remarques des exploitants notamment au sujet des échelles à installer pour sortir des puits⁶⁵². Le CCHF parvient à faire examiner à nouveau le texte par les pouvoirs publics⁶⁵³. Le 10 janvier 1913, Édouard Grüner écrit à Jean Dupuy (1844-1919), élu de l'Alliance républicaine démocratique, alors ministre des Travaux publics⁶⁵⁴, pour demander une modification du §2 de l'article 52 du règlement général qui stipule que « tous les puits où le personnel circule normalement par les câbles doivent être munis, indépendamment de l'appareil principal de circulation, soit d'échelles, soit d'un deuxième appareil de circulation ou d'un appareil de secours à câbles indépendant »⁶⁵⁵. Il propose une nouvelle rédaction de cet article qui donnerait à l'ingénieur des mines le droit d'accorder des dérogations à l'obligation d'installer des échelles sur toute la longueur de certains puits, sous la condition qu'il serait pris une disposition mettant à la disposition du personnel un second mode de sortie au cas où la machine d'extraction qui sert à la remonte du personnel viendrait à être mise accidentellement hors de service, comme un treuil de

⁶⁵⁰ ANMT, 40 AS 37, Le CCHF, Règlement général sur l'exploitation des mines, Note technique n°283, Exploitation des mines, décret du 13 août 1911 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, 1^{er} septembre 1911.

⁶⁵¹ ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1912.

⁶⁵² *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 1913.

⁶⁵³ *Ibid.*

⁶⁵⁴ ANMT, 40 AS 37, Le CCHF, Règlement général sur l'exploitation des mines, Lettre d'Édouard Grüner au ministre des Travaux publics, Paris, 20 janvier 1913.

⁶⁵⁵ *Ibid.*, Lettre d'Édouard Grüner aux directeurs des compagnies minières, Paris, 21 novembre 1912.

secours, ou des appareils secondaires d'extraction actionnés par des chaudières à vapeur ou à l'électricité complètement indépendamment de l'appareil principal. Pour justifier cette demande, il met en avant plusieurs arguments. Premièrement, il explique que, si elles sont utiles pour des exploitations superficielles, elles sont inutiles dans certaines exploitations très profondes où l'ascension par les échelles au-delà d'une certaine hauteur devient trop pénible, d'autant plus lors d'un accident. Deuxièmement, il ajoute que, en cas d'accident, les échelles pourraient tomber et boucher le puits, ou bien prendre feu, ce qui rendraient impossible l'utilisation d'engins mécaniques de sauvetage.

Le ministre des Travaux publics reconnaît le bien-fondé de cette remarque et demande l'avis du Conseil Général des Mines, qui reconnaît que, dans certains cas, l'installation d'échelles dans les puits, entraînerait de sérieuses difficultés ou ne présenterait pas de réelle utilité. En conséquence, comme le suggère le CCHF, le Conseil Général des Mines propose que l'installation d'échelles ne soit pas obligatoire, lorsque deux des communications de la mine avec le jour sont pourvues d'appareils de circulation par câble entièrement indépendants et tenus constamment prêts à fonctionner⁶⁵⁶. Cette rédaction est reprise dans le décret du 25 septembre 1913 modifiant celui du 13 août 1911⁶⁵⁷.

Si le CCHF utilise sa stratégie d'influence habituelle au cours des discussions de cette réglementation, il perfectionne sa méthode de travail en instaurant une commission chargée d'examiner les 244 articles du projet de règlement d'exploitation des mines, une influence du travail du Parlement avec lequel il ne cesse d'avoir des contacts, et s'appuie sur des experts des questions techniques, comme Ernest Cuvelette. Même si seules quelques-unes de ses remarques sont prises en compte durant les débats parlementaires, son expertise est reconnue quand il demande une révision du texte sur une question technique, celle des échelles à installer dans les puits d'extraction, qui lui est accordée. Ce règlement d'exploitation des mines met en lumière une activité particulière du travail souterrain, les tirs d'explosifs, qui deviennent une spécialité d'un mineur appelé le boutefeu, ainsi qu'une nouvelle construction des compagnies minières, les douches collectives, ou « salle des pendus », qui se généralisent alors.

⁶⁵⁶ Ibid., Le CCHF, Règlement général sur l'exploitation des mines, Note technique n°356, Paris, 15 octobre 1913.

⁶⁵⁷ Tous les puits où le personnel circule normalement par les câbles doivent être munis, indépendamment de l'appareil principal de circulation, soit d'échelles, soit d'un deuxième appareil de circulation ou d'un appareil de secours à câbles indépendants. Dans une au moins des communications avec le jour prévues par l'article 40, des échelles sont établies depuis l'étage inférieur jusqu'au jour, à moins que les ouvriers ne puissent sortir par des galeries ou que deux de ces communications ne soient pourvues d'appareils de circulation par câble, entièrement indépendants, et tenus constamment prêts à fonctionner. Article 52 §2 du décret du 25 septembre 1913 modifiant le décret du 13 août 1911.

Le législateur s'intéresse aussi à la médecine et aux maladies des mineurs.

L'exemple de la lutte contre l'ankylostomiase⁶⁵⁸ (loi de finances du 13 juillet 1911)

À la fin du XIX^{ème} siècle, les mineurs européens sont affectés par l'ankylostomose, un ver parasite vivant dans les sols humides et les eaux boueuses à température tempérée qui provoque une anémie plus ou moins sévère. Au début du XX^{ème} siècle, la situation devient inquiétante. Le CCHF s'empare de la question, et soutient les compagnies minières dans leur lutte contre ce ver. Il commence par les mettre en relation avec l'Institut Pasteur de Lille et son directeur, le docteur Calmette, pour connaître l'étendue de la prolifération du ver, et traiter les mineurs infectés⁶⁵⁹. Certaines compagnies minières mettent en place des mesures de prévention. À Lens, par exemple, la compagnie minière décide de procéder à un examen médical approfondi des étrangers lors de leur embauche, ainsi que des ouvriers anémiés de manière anormale, et a installé des toilettes et des douches collectives au jour.

Mais, les députés-mineurs accusent les compagnies minières d'avoir caché l'étendue de la maladie et souhaitent l'intervention du législateur dans la mise en place de mesures de dépistage et de prévention pour lutter contre l'ankylostomose. Leur représentant, Émile Basly, est à l'initiative de la première proposition de loi déposée sur le sujet le 14 décembre 1903. Pour lutter contre ce parasite, il demande l'installation de toilettes décentes à la surface pour que le mineur puisse les utiliser avant de descendre et de tinettes⁶⁶⁰ mobiles au fond, de douches collectives et d'un service de nettoyage des vêtements, d'une ventilation et des rigoles pour assécher les galeries, ainsi que d'un laboratoire de bactériologie pour tester tous les mineurs⁶⁶¹. Ainsi, explique Émile Basly, le mineur ne souillerait pas les galeries, et ne propagerait pas le parasite à son domicile. Celui-ci assure aux exploitants que l'investissement dans la construction de ses installations ne sera pas plus élevé que le coût des arrêts de travail pour maladie ou grève.

Ce n'est qu'en 1907 que le ministre des Travaux Publics, le républicain modéré, Louis Barthou (1862-1934), s'empare de la question, et demande la constitution d'une commission extraparlamentaire pour étudier cette question. Y siège l'un des vice-présidents du CCHF,

⁶⁵⁸ Une infection parasitaire due à des vers dans les intestins.

⁶⁵⁹ ANMT, 40 AS 66, Le CCHF, Hygiène et maladie professionnelle, L'ankylostomiase, Lettre du CCHF aux adhérents, Paris, 11 août 1903.

⁶⁶⁰ Toilettes.

⁶⁶¹ *Ibid.*, Circulaire n°286, Ankylostomiasie, Proposition de loi déposée par M. Basly, député, le 14 décembre 1903, Paris, 20 décembre 1903.

Théodore Barrois⁶⁶² (1857-1920), titulaire de la chaire de parasitologie de la Faculté de médecine de Lille. Cette commission veut lancer une enquête sur l'existence de l'ankylostomiase parmi les mineurs et la financer en créant un nouvel impôt sur les mines. Théodore Barrois propose que ce soit le CCHF qui l'organise à ses frais, ce que ce dernier s'empresse d'accepter, pour « témoigner ainsi une fois de plus de la sollicitude que les exploitants de mines portent aux intérêts de leur personnel »⁶⁶³. Le CCHF écarte ainsi un nouvel impôt, et a surtout les mains libres dans l'élaboration et l'organisation de cette enquête, dans la rédaction de ses conclusions, et dans l'interprétation des résultats. Pour la financer, il appelle l'un des 4 millièmes de cotisations extraordinaires auprès de ses adhérents⁶⁶⁴. Édouard Grüner reçoit les résultats de deux enquêtes qui ont déjà été réalisées par le bassin nordiste et par celui de la Loire, et qui ont démontré l'existence de ce parasite dans les mines de Lens, Liévin, Anzin, l'Escarpelle, Bruay pour le Nord, ainsi que Rive-de-Gier et la Péronnière pour la Loire⁶⁶⁵. En ce qui concerne les bassins du Centre et du Midi, deux médecins spécialistes des maladies parasitaires, Marcel Léger et Michel Weinsberg, sont choisis conjointement par la Commission d'hygiène dans les Mines et par le CCHF pour y réaliser une enquête. Édouard Grüner enjoint les exploitants à faciliter leur travail et à leur fournir les informations suivantes : nombre d'ouvriers employés au fond, renseignements sur les conditions dans lesquelles s'effectue le travail souterrain (température, humidité), et sur les installations sanitaires, ainsi que sur les épidémies d'anémies⁶⁶⁶. Les médecins rendent leur rapport à l'automne 1907, dans lequel ils ont mis en évidence plusieurs foyers épidémiques à Épinac, la Grand'Combe, Aubin, et préconisent l'adoption des mesures proposées par Émile Basly pour lutter contre l'épidémie⁶⁶⁷.

Un projet de règlement est présenté à la commission extraparlamentaire le 22 janvier 1909. En reprenant les propositions d'Émile Basly, celui-ci prévoit des mesures de dépistage et de prévention pour lutter contre cette maladie⁶⁶⁸. Dès le 28 janvier, Édouard Grüner s'empresse d'écrire à ses adhérents : « Ce projet est motivé par la constatation du fait que certains des

⁶⁶² Docteur en médecine et ès sciences naturelles, Théodore Barrois (1857-1920) fait une carrière universitaire à la Faculté de médecine de Lille (maître de conférences en 1885, professeur en 1894, titulaire de la chaire de parasitologie en 1894). Député (1898-1906), il siège également dans plusieurs conseils d'administration, celui des Mines de Lens, et de la Société Kuhlmann.

Voir Jean Jolly et Adolphe (dir) Robert, *op. cit.*

⁶⁶³ ANMT, 40 AS 66, Le CCHF, Hygiène et maladie professionnelle, L'ankylostomiase, Lettre d'Henry Darcy aux exploitants, Paris, 29 avril 1907.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, 22 avril 1907.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, Circulaire n°2703, Modification à la loi des Mines de 1810 et à la loi sur les délégués mineurs, - hygiène et salubrité des mines – ankylostomiasie, 19 juillet 1904.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, Instructions pour la Commission départementale d'Enquête sur l'ankylostomiase, signé E. Grüner, s.d.

⁶⁶⁷ *Ibid.*, Enquête sur l'ankylostomiase par le docteur Weinberg, septembre-novembre 1907, et enquête sur l'ankylostomiase par les docteurs Weinberg et Léger, août-septembre 1907.

⁶⁶⁸ *Ibid.*, Projet de règlement adopté en 2e lecture par la Commission centrale d'hygiène dans les mines.

exploitations chez lesquelles a été reconnue cette maladie, n'ont encore pris aucune mesure pour traiter et guérir les ouvriers de ce ver intestinal. Nous croyons savoir que si nous pouvions opposer à ce projet de règlement la preuve que partout où le mal a été constaté des mesures effectives ont été prises pour le combattre [...], nous pourrions arriver à faire ajourner, tout au moins atténuer cette réglementation »⁶⁶⁹. Il lance donc une enquête auprès des compagnies minières pour connaître les mesures qui ont déjà été prises par chacune d'entre elles, et ainsi montrer l'inutilité de ce règlement général auprès du législateur. Il en profite pour enjoindre celles qui n'ont pas encore adopté de mesures à le faire rapidement. Les réponses des exploitants font apparaître deux cas de figure. D'une part, dans la Loire et le Centre, ceux-ci ont déjà mis en place les installations préconisées par les médecins pour lutter contre la prolifération de ce parasite - toilettes au jour, douches collectives, vestiaires, aération des travaux du fond pour abaisser la température -, et qu'ils sont en train d'installer des tinettes mobiles au fond. Mais, ils expliquent également que le dépistage et le traitement des ouvriers posent problème, étant donné que les mineurs les refusent, pour ne pas perdre de journée de travail. D'autre part, dans le Nord-Pas-de-Calais, les exploitants ont déjà dépisté leurs ouvriers dont très peu sont infectés, mais restent extrêmement évasifs sur les installations sanitaires mises en place. Certains disent même clairement que, du fait du faible nombre d'ouvriers infectés, ils n'ont pris aucune mesure.

Devançant les conclusions de la commission extraparlamentaire, le législateur fait insérer certaines mesures de lutte contre l'ankylostomiase dans la loi de finances du 13 juillet 1911. L'article 139 stipule que « les dépenses médicales, pharmaceutiques, hospitalières, indispensables pour le traitement des mineurs atteints d'ankylostomiase, seront supportées par les exploitants des mines dès la promulgation de la présente loi. Pendant tout le temps que nécessitera le traitement, les mineurs atteints recevront une indemnité journalière conformément à la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application du présent texte de loi »⁶⁷⁰. Le CCHF souligne la « singulière disposition de la loi de finances de 1911 qui met à la charge de l'exploitant les frais du traitement de l'ankylostomiase » ce qui soulève des difficultés d'application réelles⁶⁷¹.

Il faut attendre le 10 mai 1912 pour que la commission extraparlamentaire rende son rapport. Elle y assure aux ouvriers que le traitement sera gratuit, et insiste sur la nécessité du

⁶⁶⁹ *Ibid.*, Dossier sur le nystagmus, Lettre du CCHF aux exploitants, Paris, 28 janvier 1909.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, L'ankylostomiase, Extrait du *Journal Officiel*, 25 juin 1913.

⁶⁷¹ ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1912.

dépistage des ouvriers⁶⁷². Le décret du 17 juin 1913 revient uniquement sur le traitement à proposer au personnel infecté, à la charge de l'exploitant, mais ne le contraint pas à dépister les ouvriers ni à mettre en place des mesures de préventions, des équipements dans les galeries, pour lutter contre la propagation du parasite⁶⁷³.

C'est une mesure de compromis qui est adoptée, qui rend le traitement contre l'ankylostomiase gratuit pour les mineurs et financé par les compagnies minières, mais qui ne contraint pas ces dernières à une charge financière supplémentaire en ne les obligeant pas à mettre en place des mesures de dépistage et de prévention, qui étaient demandées par Émile Basly. L'action du parlementaire-relais, Théodore Barrois, n'est pas négligeable. En proposant que le CCHF se charge de l'enquête cherchant à connaître l'étendue de l'infection par l'ankylostomose, il évite aux compagnies minières d'être assujetties à un nouvel impôt, et surtout il permet à l'organisation patronale d'interpréter les résultats ainsi obtenus. L'influence du CCHF n'est pas négligeable étant donné que le législateur ne contraint pas les compagnies minières à adopter des mesures de dépistage et de prévention. Ces dernières ne devront payer que le traitement des ouvriers infectés, ce qui se rapproche des mesures prises dans le cadre des accidents du travail. Les exploitants sont libres d'instaurer ou non des mesures de dépistage et de prévention, la décision leur est laissée.

L'exemple de la reconnaissance du nystagmus⁶⁷⁴ comme maladie professionnelle

En déposant un article additionnel au projet de loi de finances pour l'exercice de 1913, le député-mineur Jean Bouveri (1865-1927)⁶⁷⁵ tente de faire reconnaître le nystagmus, affection oculaire, comme maladie professionnelle, et de faire ouvrir un droit à dédommagement⁶⁷⁶.

Cet article est examiné par la commission de l'hygiène dans les Mines en juin 1912. Ne pouvant statuer immédiatement sur cette question, celle-ci lance une enquête « sur cette maladie, sur sa fréquence parmi les ouvriers mineurs, sur ses relations avec les conditions du travail souterrain (en ce qui concerne notamment la posture de l'ouvrier et l'intensité de l'éclairage), sur

⁶⁷² ANMT, 40 AS 66, Le CCHF, Hygiène et maladie professionnelle, L'ankylostomiase, Conseils contre le danger de l'ankylostomiase par la Commission d'hygiène dans les Mines, 10 mai 1912.

⁶⁷³ *Ibid.*, Extrait du *Journal Officiel*, 25 juin 1913.

⁶⁷⁴ Affection caractérisée par un mouvement involontaire saccadé des deux globes oculaires qui touchent les mineurs.

⁶⁷⁵ Ouvrier mineur à la compagnie des mines de Blanzay, Jean Bouveri est l'un des fondateurs du syndicat des mineurs avant la loi de 1884. Secrétaire du syndicat, il prend une part active à toutes les grèves. Élu maire de Montceau-les-Mines (1900-1927), il est le premier député socialiste du département (1901-1919 ; 1924-1927), et le premier sénateur à représenter la Saône-et-Loire (1920).

In Jean Jolly (dir), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1949)*, Paris, PUF, 1940

⁶⁷⁶ *Ibid.*, Le nystagmus, Note dactylographiée, Amendement au projet de loi portant fixation du budget général de 1913, présenté par M. Bouveri, député, s.d.

sa gravité relative et sur ses conséquences pour ceux qui en sont atteints »⁶⁷⁷. Elle enjoint Édouard Grüner de la renseigner sur la situation dans les grands pays miniers voisins⁶⁷⁸, et les services locaux des mines de lui transmettre les informations recueillies auprès des exploitants et des médecins des compagnies minières sur cette question.

Quant à Édouard Grüner, il demande à ces derniers de lui transmettre leurs rapports afin de « posséder des renseignements précis sur le nombre d'ouvriers atteints de nystagmus dans les principales mines françaises et sur la gravité des cas constatés » et ainsi de « combattre le vote de l'article de la loi de finances [...] qui assimile l'ouvrier nystagmique à un ouvrier blessé »⁶⁷⁹. En réponse, Louis Champy⁶⁸⁰ (1870-1955), directeur des Mines d'Anzin et membre du CCHF, propose à son vice-président de se mettre en relation avec le docteur Henri-Narcisse Dransart (1847-1930), ophtalmologue spécialiste de ces questions, directeur et fondateur de l'Institut ophtalmique de Somain, et médecin de plusieurs compagnies minières du Pas-de-Calais, dont les « observations [...] [lui] inspirent toute confiance »⁶⁸¹. Dans un rapport que ce dernier établit pour l'une des compagnies pour laquelle il est employé, il définit le nystagmus comme une affection « caractérisée par des oscillations oculaires choréiformes, mises en jeu par l'intervention des muscles élévateurs et arrêtées par l'action plus ou moins prolongée des muscles abaisseurs de l'œil »⁶⁸². Henri-Narcisse Dransart explique qu'il y a plusieurs formes d'intensité de la maladie. La forme grave, qui empêche de travailler, provoque des oscillations intenses et fréquentes du globe oculaire qui se déclenche quand le regard est dirigé au-dessus de l'horizontale, accompagnée de troubles nerveux multiples et de maux de tête, tandis que la forme légère fait éprouver au mineur atteint une gêne de la vision quand il arrive au jour ou à la vue d'une lumière dans l'obscurité, mais ne l'empêche pas de travailler. Il estime qu'environ 12% des ouvriers du fond sont atteints de nystagmus sous forme légère, et 3% sous sa forme grave. Ce sont les abatteurs qui semblent les plus touchés par cette maladie, ce qui prouve que la position du mineur pendant son travail en est la cause principale - « le nystagmus s'observe surtout chez les ouvriers employés à l'abattage et principalement à

⁶⁷⁷ *Ibid.*, Rapport général, Enquête relative au nystagmus, Commission centrale de l'hygiène dans les mines, s.d..

⁶⁷⁸ *Ibid.*, Lettre d'Édouard Grüner aux exploitants, Paris, 6 février 1913.

⁶⁷⁹ *Ibid.*

⁶⁸⁰ Polytechnicien (1889) et ingénieur du Corps des mines (1895), Louis Champy débute sa carrière dans la circonscription des mines de Chalon-sur-Saône, puis de celle de Valenciennes, avant d'entrer au service de la compagnie des mines d'Anzin en tant que directeur adjoint (1905) sous la présidence de Jean Casimir-Périer puis directeur général (1910) sous celle de Paul Cuvinot. Il est aussi membre de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (1910) et de la commission technique du CCHF (1913).

⁶⁸¹ ANMT, 40 AS 66, Le CCHF, Hygiène et maladie professionnelle, Le nystagmus, Lettre de Louis Champy à Édouard Grüner, Anzin, 7 février 1913.

⁶⁸² *Ibid.*, Rapport sur le nystagmus des mineurs aux mines d'Aniche, Réponse au questionnaire de M. l'ingénieur des mines, par le docteur Dransart, directeur de l'institut ophtalmique de Somain, médecin oculiste des mines d'Aniche, s.d..

l'abattage dans les petites veines où l'ouvrier doit à la fois avoir la tête inclinée et le regard levé ». Un éclairage faible, et les maladies générales ne font qu'intensifier la fréquence et la gravité du nystagmus, mais ne peuvent engendrer cette affection. La forme grave peut entraîner de deux à cinq semaines de chômage, voire de 5 à 6 mois dans de rares cas. Le traitement du nystagmus consiste à tonifier les muscles des yeux. A titre préventif, Henri-Narcisse Dransart préconise d'augmenter l'éclairage et l'aération dans les galeries, ainsi que toutes les mesures qui puissent améliorer l'état général de l'ouvrier. De manière générale, tous les mineurs atteints de nystagmus guérissent, cette maladie n'est donc, selon lui, pas dangereuse.

Dans son rapport du 18 janvier 1913⁶⁸³, la commission de l'hygiène dans les Mines reprend de nombreuses remarques du docteur Dransart. Elle conclut que le nystagmus apparaît comme résultant directement des conditions du travail souterrain, et qu'il doit donc être considéré comme maladie professionnelle ouvrant droit à dédommagement en cas de chômage. Mais, comme le nystagmus ne se présente sous forme relativement grave que dans un nombre très limité de cas, et que les conséquences ne sont sérieuses que dans le cas où il se complique, « rien ne semble donc justifier une intervention spéciale à l'égard de cette maladie », autrement dit il n'y a pas lieu d'imposer aux compagnies minières des mesures de prévention ou de lutte contre cette maladie.

Jean Bouveri porte les conclusions de la Commission de l'hygiène dans les Mines devant la Chambre des députés le 13 mars 1913 qui décide de son renvoi à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Finalement la loi de finances de 1913 reconnaît le nystagmus comme maladie professionnelle ouvrant droit à dédommagement en cas de chômage comme le préconise la loi sur les accidents du travail

En janvier 1924, à la suite de la promulgation du nystagmus comme maladie professionnelle, le ministre des Travaux publics, Fernand David (1869-1935), élu de l'Alliance démocratique, enjoint, sans les contraindre, les exploitants à rechercher les moyens d'améliorer les conditions de l'éclairage dans les travaux du fond pour combattre le nystagmus, seul aspect sur lequel celui-ci peut agir pour limiter cette affection, la posture de l'ouvrier échappant à toute action. Il espère que les progrès de l'art des mines permettront une telle amélioration, notamment avec les lampes à benzine, les lampes électriques portatives, ou les lampes à acétylène. Mais, il demande à privilégier la sécurité des mineurs et la sûreté des travaux souterrains, plutôt que la

⁶⁸³ *Ibid.*, Commission de l'hygiène dans les mines, Enquête relative au nystagmus, Rapport général déposé lors de la séance du 24 janvier 1913.

lutte de cette affection « généralement fort bénigne et n'offrant qu'exceptionnellement une certaine gravité »⁶⁸⁴.

Il s'agit là encore d'une mesure de compromis, le nystagmus est reconnu comme maladie professionnelle ouvrant droit à dédommagement en cas de chômage, mais le législateur ne contraint pas les exploitants à adopter des mesures de prévention ou de lutte contre cette affection. Pour influencer le législateur, le CCHF s'appuie sur un médecin spécialiste des questions ophtalmiques, qui est employé par plusieurs compagnies minières, et dont l'objectivité est à mettre en question. Henri-Narcisse Dransart reconnaît que cette maladie est la conséquence du travail sous-terrain, mais en démontrant que les ouvriers affectés guérissent rapidement, ne conseille pas au législateur de contraindre l'exploitant à adopter des mesures de prévention ou de lutte contre cette affection. Sans demander de contre-expertise, le législateur suit les préconisations de ce médecin, extrêmement proche du milieu patronal. C'est là encore montrer la force du CCHF dont le réseau est étendu et hautement qualifié.

C'est Édouard Grüner qui reste chargé de l'intervention auprès des parlementaires sur ces questions de sécurité, d'hygiène et de maladie. Il systématise la méthode qu'il a élaborée auparavant, tout en apportant certaines innovations avec notamment la création d'une commission chargée d'étudier le règlement général d'exploitation des mines, qui souligne l'influence parallèle du travail parlementaire sur celui de l'organisation patronale. Il s'appuie sur Ernest Cuvelette essentiellement pour l'étude du règlement général d'exploitation des mines, et sur les membres de son réseau, que ce soit des parlementaires-relais, comme Théodore Barrois pour la question de l'ankylostomiase, ou des experts scientifiques, comme le docteur Dransart pour le nystagmus. L'étendue et la qualité scientifique de son réseau est à souligner. Par ailleurs, ces trois mesures mettent en lumière deux maladies, l'ankylostomiase et le nystagmus, qui affectent les mineurs avant la Grande Guerre, ainsi que certains aspects du travail souterrain qui se développent après 1906, comme la mécanisation, l'étude et la précision des tirs d'explosifs désormais dévolues à un mineur spécialiste, le boutefeux, les infrastructures d'hygiène, comme les douches collectives, ou les toilettes. Les exploitants n'ont pas attendu l'intervention du législateur pour les adopter, mais les textes législatifs précipitent probablement leur généralisation à l'ensemble des compagnies minières.

⁶⁸⁴ *Ibid.*, Circulaire n°4889, Hygiène des mines, Circulaire du 25 janvier 1914 du Ministre des Travaux publics sur le « nystagmus », Paris, 12 février 1914.

Si les questions de sécurité, d'hygiène et de maladie suscitent un intérêt grandissant de l'organisation patronale après la catastrophe de Courrières, les questions sociales et fiscales ne sont pas délaissées pour autant qu'elles touchent exclusivement la profession minière.

Les questions sociales

Trois sujets, qui ont déjà donné lieu à des textes législatifs⁶⁸⁵, sont à nouveau débattus au Parlement, et suscitent l'intérêt du CCHF. Ce sont les habitations à bon marché, la journée de huit heures, les retraites ouvrières.

Les habitations à bon marché

À la suite de la loi Siegfried du 30 novembre 1894⁶⁸⁶, la question du logement social ne cesse d'intéresser les parlementaires⁶⁸⁷.

La loi Strauss (12 avril 1906)

Une enquête sur les conditions de logement des Français réalisée en 1906 dans le cadre du recensement général révèle l'indécence des habitations de millions de familles. Face à ce constat et devant l'échec de l'initiative privée dans le secteur du logement, le radical socialiste Paul Strauss⁶⁸⁸ (1852-1942), qui est proche du Musée social, prépare un texte visant à élargir le pouvoir de la puissance publique. La loi du nom de son initiateur datant du 12 avril 1906⁶⁸⁹ vient, tout en les modifiant et en les complétant, réaffirmer les dispositions législatives de 1894. Elle rend obligatoire l'instauration d'au moins un comité de patronage des HBM par département, et permet aux communes et aux départements d'employer une partie de leurs fonds sous forme de dons en terrains, de prêts et de souscriptions d'obligations et d'actions pour venir en aide aux sociétés d'HBM

Le CCHF n'intervient pas directement dans les débats parlementaires qui sont favorables aux compagnies minières et qui sont menés par un membre de son réseau, celui-ci aide plutôt les compagnies minières dans l'application de la loi. En faisant circuler une note, il explique aux

⁶⁸⁵ Voir chapitre 4.

⁶⁸⁶ Voir chapitre 4.

⁶⁸⁷ Jean-Marc Stébé, *op. cit.*

⁶⁸⁸ Paul Strauss (1852-1942) est journaliste, conseiller municipal de Paris, sénateur de la Seine et ministre de l'Hygiène après la Grande Guerre. Fondateur en 1897 de la *Revue philanthropique*, il incarne le militantisme laïque qui s'illustre dans le domaine médical, avec l'assistance aux vieillards infirmes, la protection de la mère et de l'enfant et le logement des classes populaires. Il fait partie du Musée social et est proche de Siegfried.

⁶⁸⁹ ANMT, 40 AS 60, Le CCHF, HBM, Dossier 4, circulaire n°3102, Habitations à bon marché, Loi du 12 avril 1906 modifiant et complétant la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché, Paris, 18 avril 1906.

exploitants comment prétendre aux exemptions fiscales dont il est question pour les corons et revient sur les étapes de la procédure⁶⁹⁰. L'article 9 de la loi du 12 avril 1906 affranchit pour 12 ans de la contribution foncière et de la contribution des portes et fenêtres, les maisons individuelles ou collectives destinées à être louées ou vendues, et qui remplissent les conditions fixées par l'article 5 de ladite loi. La demande d'exonération doit être produite sous forme d'une déclaration à la mairie indiquant la nature des bâtiments, leur destination et la désignation d'après les documents cadastraux du terrain sur lequel ils seront construits, enfin l'affirmation que la ou les maisons sont destinées à être occupées par des personnes peu fortunées. Cette demande doit être formulée dans les 4 mois à dater de l'ouverture des travaux. Dans les 3 mois à dater de l'achèvement de la construction, le constructeur doit produire ou justifier qu'il a demandé le certificat de salubrité prévu à l'article 5 de ladite loi au préfet. Ce certificat peut être collectif mais non global, c'est-à-dire que l'on peut porter plusieurs logements sur le même certificat, mais à condition que chacun d'eux y soit décrit séparément.

Son travail est tout à fait différent lors des débats parlementaires de la loi Bonnevey⁶⁹¹.

*La loi Bonnevey (22 décembre 1912)*⁶⁹²

Le républicain-radical, ingénieur de l'École centrale des Arts et Manufactures, administrateur des Mines de Béthune et de Blanzay, Laurent Bonnevey⁶⁹³ (1870-1957), dépose un projet de loi le 30 juin 1900 en rupture avec les lois précédentes. Rapporteur de la commission parlementaire sur cette question, son projet de loi est adopté par la Chambre des députés et transmis au Sénat le 20 février 1912.

Le 27 avril 1912, proche du milieu patronal, Laurent Bonnevey écrit à l'un de ses collègues, le député Jean Plichon⁶⁹⁴ (1863-1936), que le ministre des Finances insiste pour qu'une disposition

⁶⁹⁰ *Ibid.*, Note sommaire sur la procédure à suivre pour bénéficier des exemptions fiscales assurées aux habitations à bon marché par la loi du 12 avril 1906.

⁶⁹¹ Notons qu'en 1908, le député républicain conservateur Alexandre Ribot (1842-1923) dépose un projet de loi pour faciliter l'accès à la propriété. Ce projet de loi est adopté à l'unanimité le 10 avril 1908. Ce texte institue des sociétés de crédit immobilier qui pourront bénéficier du concours financier des établissements charitables, des collectivités locales et des caisses d'épargne. Ces sociétés de crédit auront le droit de prêter à des personnes à faibles ressources les 80% de ce qui est nécessaire soit pour l'acquisition ou la construction de maison salubre, soit pour l'achat d'un champ ou d'un jardin de 1 hectare maximum qu'elles s'engagent à cultiver personnellement, ce qui officialise les jardins ouvriers.

⁶⁹² ANMT, 40 AS 61, Le CCHF, HBM.

⁶⁹³ Laurent Bonnevey (1870-1957) est un avocat. Il est élu conseiller municipal de Lyon (1900), puis à la Chambre des députés (1912). Il est proche des thèses socialistes.

⁶⁹⁴ Issu d'une famille bourgeoise catholique, Jean Plichon (1863-1936) est le fils de Charles Ignace Plichon, député royaliste sous la Monarchie de Juillet, le Second Empire, et la Troisième République, et ministre des Travaux publics, et de Marie Constance Boittelle, fille du banquier Alexis Boittelle, administrateur des Mines de Béthune. Ingénieur de l'École centrale des Arts et Manufactures, il devient administrateur des Mines de Béthune et de Blanzay, et il est élu député (1889-1936).

légale prive des immunités fiscales dont jouissent ces sociétés qui « construisent des logements non dans un but humanitaire mais dans leur intérêt privé ». Laurent Bonnevey espère que ce collègue, membre du bureau du CCHF, soit son « intermédiaire auprès de ces entreprises », et « désire obtenir de chacune d'elle dans le plus bref délai possible une note officiellement adressée au rapporteur et qu'[il] puisse au besoin publier »⁶⁹⁵.

À la suite de cette demande, Henri de Peyerimhoff envoie, le 3 mai 1912, une lettre à ses adhérents dans laquelle il écrit que « cette assertion appelle une réponse : il devrait être facile d'établir que les sociétés houillères notamment font, dans cet ordre d'idées, bien plus que n'exige strictement leur intérêt personnel et qu'elles tiennent à améliorer autant qu'elles le peuvent les conditions d'existence et à accroître le bien-être de leur personnel »⁶⁹⁶, c'est-à-dire qu'il leur demande les informations nécessaires à sa démonstration. Le 25 mai 1912, il transmet directement les informations demandées au député Laurent Bonnevey, et ajoute qu'« il serait, à notre avis, non seulement injuste mais d'un effet moral particulièrement fâcheux de leur retirer, par une mesure législative spéciale, les exemptions fiscales accordées jusqu'ici à tout constructeur d'habitations à bon marché »⁶⁹⁷. De manière générale, les habitations construites par les exploitants sont pourvues de cuisine, cabinet d'aisance, cave, remises et de jardins.

⁶⁹⁵ ANMT, 40 AS 61, Le CCHF, HBM, Lettre de Laurent Bonnevey à Jean Plichon, Paris, 27 avril 1912.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux adhérents, Paris, 3 mai 1912.

⁶⁹⁷ *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff à Laurent Bonnevey, Paris, 25 mai 1912.

Certaines compagnies minières vont plus loin. À Aniche, les ordures ménagères sont enlevées périodiquement par les soins de la compagnie, et à Liévin, les maisons sont alimentées en eau potable par des canalisations et un robinet à domicile placé dans la cuisine, elles sont pourvues de fosses d'aisances inodores cimentées, et l'évacuation des eaux usées est assurée par un réseau d'égout souterrains.

La loi Bonnefoy du 22 décembre 1912 donne l'obligation aux pouvoirs publics d'intervenir dans le logement social. Elle donne aux communes et aux départements la possibilité de demander la création de sociétés agréées ou d'offices publics qui seraient chargés de l'aménagement, la construction et la gestion d'immeubles salubres, ainsi que de l'assainissement de maisons existantes, la création de cités-jardins ou de jardins ouvriers. Cette loi marque une ouverture à l'interventionnisme de l'État sur les questions de logement.

Le CCHF ne demande pas à être auditionné en commission parlementaire quand le projet de loi est déposé par un membre de son réseau, et est favorable aux compagnies minières. Inversement, quand le projet de loi lui est défavorable, il use de sa méthode d'influence dans les discussions, en montrant la bonne foi des exploitants par des exemples précis, et en se servant de son parlementaire-relais, Jean Plichon. L'appui de son réseau apparaît comme un élément extrêmement important de son travail, tout comme c'est le cas pour les discussions autour de la journée de huit heures.

La loi sur la journée de huit heures pour tous les travailleurs du sous-sol (31 décembre 1913)

Le 12 juillet 1906, Émile Basly dépose une proposition de loi pour réviser la loi de 1905, qui n'appliquait les huit heures qu'aux seuls ouvriers de l'abattage⁶⁹⁹, et qui n'était pas appliquée dans les faits, compte tenu des dérogations illimitées qu'elle rendait possible et de l'abus qui en était fait, et pour étendre le principe de la journée de huit à tous les travailleurs du sous-sol⁷⁰⁰. S'ensuit des allers-retours incessants entre les deux Chambres.

⁶⁹⁹ Voir chapitre 4.

⁷⁰⁰ Pour ce paragraphe voir le compte-rendu des discussions à la Chambre des députés de la proposition adoptée par le Sénat (Séance du 24 novembre 1913), 31p.
Voir ANMT, 40 AS 39, Le CCHF, Dossier 4 : Durée du Travail dans les mines, Chambres 1913. Circulaire n°4843, 29 novembre 1913.

Adoptée par la Chambre dès juillet 1907, le Sénat examine le nouveau texte. Le sénateur Louis Boudenoot⁷⁰¹ est à nouveau rapporteur de cette question. Dans un nouveau rapport, il propose d'étendre la loi aux seuls ouvriers employés à l'abattage et à l'entretien des mines, et demande trois sortes de dérogations temporaires : 90 heures annuelles par ouvrier, accordées par l'ingénieur en chef, de dérogations normales pour le maintien d'usages locaux ; 60 heures de dérogations exceptionnelles annuelles et par ouvrier, après avis donné à l'ingénieur en chef et approbation du ministre, en cas de crise exceptionnelle due à la pénurie de combustible ; des dérogations illimitées pour des besoins de défense nationale ou par suite d'accident. Ce texte modifié est adopté par le Sénat le 23 novembre 1910, et soumis à la Chambre des députés qui renouvelle sa demande d'étendre cette mesure à tous les travailleurs du sous-sol, et qui limite les dérogations permanentes à deux types : 30 heures de dérogations normales, et des dérogations exceptionnelles illimitées précisées par le Gouvernement pour la défense nationale et la pénurie de charbon. Adoptée par la Chambre le 30 mars 1912, cette proposition soulève les critiques du CCHF, qui souligne que « les quelques précautions que le Sénat avait cru devoir prendre pour rendre le nouveau régime relativement souple et pratiquement supportable sont abandonnées »⁷⁰².

Le 14 novembre 1913, à la suite d'un nouveau rapport Boudenoot, le Sénat consent à étendre la mesure à tous les travailleurs souterrains, sauf à quelques exceptions d'ouvriers « spécialisés »⁷⁰³ - 7 à 8% du total des ouvriers -, qui bénéficient de dérogations permanentes, et demande 150 heures de dérogations dites « normales » sur avis de l'ingénieur en chef, ainsi que des dérogations exceptionnelles illimitées sur proposition du ministre des Travaux publics en cas de défense nationale et de pénurie de charbon. Louis Boudenoot justifie les 150 heures par la somme des deux sortes de dérogations demandées en 1910 - 90 heures, accordées par l'ingénieur en chef, de dérogations normales pour le maintien d'usages locaux et 60 heures de dérogations exceptionnelles en cas de pénurie de charbon. Or, ces dernières sont déjà prévues dans les dérogations exceptionnelles illimitées. Le ministre du Travail, Henry Chéron⁷⁰⁴ (1867-1936), ne consent pas à cet imbroglio, et propose 90 heures de dérogations dites « normales » pour le maintien d'usages locaux, ainsi que des dérogations exceptionnelles à définir.

⁷⁰¹ Voir chapitre 2.

⁷⁰² ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 1912.

⁷⁰³ Les machinistes, les chargeurs d'accrochage, les conducteurs de chevaux, les palefreniers, les ouvriers boute-feux, les ouvriers chargés de l'entretien des puits et appareils, servant à la circulation de l'air, des eaux et du personnel, ainsi que les ouvriers spécialisés non occupés au travail ordinaire de la mine, soit 7 à 8% du total des ouvriers mineurs.

⁷⁰⁴ Député puis sénateur du Calvados, Henry Chéron (1867-1936) fut successivement sous-secrétaire d'État à la Guerre (1906-1909) puis à la Marine (1909-1910), ministre du Travail (1913), de l'Agriculture (1922-1924), du Commerce et de l'Industrie (1928), des Finances (1928-1930 et 1932), de la Justice (1930-1931 et 1934). Il fait partie de l'Alliance Démocratique, principale formation du centre durant la Troisième République.

Face à ces modifications substantielles du Sénat, les mineurs du Nord-Pas-de-Calais se mettent en grève⁷⁰⁵. C'est dans ce contexte que le texte repart à la Chambre des députés, et que, le 24 novembre 1913, Henry Chéron demande aux députés de modifier le moins possible la proposition du Sénat pour la faire aboutir, les discussions ayant commencé il y a 7 ans. Les dérogations permanentes et illimitées, pour lesquelles la Chambre accepte le texte du Sénat, ne posent pas de problème à la différence des dérogations dites « normales » et exceptionnelles. Le rapporteur de la Commission du Travail, le radical-socialiste, Antoine Durafour⁷⁰⁶ (1876-1932), précise qu'il n'ira pas au-delà de 60 heures de dérogations « normales », limite des concessions possibles. À l'inverse, le principe même de la loi serait à nouveau vidé de son sens. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas augmenter le nombre d'heures supplémentaires au risque de voir une nouvelle grève des mineurs, et explique qu'il espère que le mineur, « ainsi débarrassé de l'écrasant fardeau des heures supplémentaires, [...] reconstitue ses forces physiques, s'adresse à l'étude pour agrandir ses horizons intellectuels, qu'il surveille l'éducation de ses enfants et trouve dans le culte du foyer de nouvelles joies de vivre »⁷⁰⁷. Les députés mineurs le suivent sur ce point, et Jean Jaurès insiste sur le fait qu'il faut rapidement aboutir à une loi au risque de voir la classe ouvrière se détourner de la voie légale, « de l'action régulière et de l'espérance »⁷⁰⁸, au profit d'actions plus violentes. Le ministre du Travail les soutient arguant que la Chambre a fait beaucoup de concessions sur d'autres points⁷⁰⁹. Au final, cette dernière s'accorde pour reconnaître les trois types de dérogations proposées au début des discussions tout en limitant le nombre d'heures supplémentaires « normales ». Trois sortes de dérogations temporaires sont autorisées : les 60 heures de dérogations dites « normales » et facultatives, soit pour des nécessités occasionnelles, soit pour le maintien de certains usages locaux ; un nombre non-précisé de dérogations temporaires à la suite d'un accident, ou pour un motif de sécurité ; des dérogations supplémentaires, en cas de crise exceptionnelle due à la pénurie de combustible lorsqu'il s'agit de

⁷⁰⁵ ANMT, 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Lettre du directeur des mines de Vicoigne, au secrétaire de la Commission centrale d'Assistance mutuelle, 19 novembre 1913.

⁷⁰⁶ Avocat, Antoine Durafour (1876-1932) est élu conseiller général (1907), conseiller municipal de Saint-Etienne (1908) et député de la Loire (8 mai 1910). Il est nommé ministre du Travail (1925-1926)

⁷⁰⁷ ANMT, 40 AS 39, Le CCHF, Dossier 4 : Durée du Travail dans les mines, Chambres 1913. Circulaire n°4843, 29 novembre 1913, Durée du travail dans les mines, Discussion à la Chambre des députés de la proposition adoptée par le Sénat (Séance du 24 novembre 1913).

⁷⁰⁸ *Ibid.*

⁷⁰⁹ *Ibid.*

l'intérêt de la défense nationale. Le Sénat accepte cette rédaction le 24 décembre 1913⁷¹⁰, et la loi est votée par les deux Chambres le 31 décembre 1913⁷¹¹.

Cette loi étend le principe de la journée de huit heures à tous « les ouvriers employés dans les travaux souterrains », mais ne s'applique toujours pas aux ouvriers du jour, et propose de nombreuses dérogations de manière permanente pour certains ouvriers spécialisés, et temporaire pour de nombreux motifs. Si Louis Boudenoot ne réussit pas à faire accepter un nombre illimité de dérogations dites « normales » facilement accordées, il a obtenu de nombreuses heures supplémentaires pour des motifs de sécurité ou de défense nationale. Les discussions n'ont porté que sur cette question des dérogations, ce qui est essentiel pour l'organisation patronale afin de vider la loi de son sens, et en obtenir une application souple. À nouveau, le CCHF laisse son parlementaire-relais s'occuper de cette question.

Les retraites ouvrières (loi du 25 février 1914)

Un projet de loi relatif au régime des retraites minières est déposé en 1912, et propose de créer une caisse autonome de retraites pour les ouvriers mineurs (CAROM), ainsi qu'un minimum de pension unique pour tous, tout en maintenant le système de cotisation de la loi de 1894. Le législateur veut faire adopter cette mesure rapidement, ce qui limite l'intervention du CCHF sur cette question. Ce dernier indique qu'« il semble tout d'abord que, dans le désir excusable d'aller vite et d'éviter les discussions épineuses, on ait pris à cœur de la laisser imprécise et confuse »⁷¹². Il souligne tout de même qu'il trouve ce projet de minimum de pension unique pour tous, injuste, parce qu'il ne différencie pas le travail du simple manoeuvre de l'ouvrier abatteur⁷¹³. Les discussions ne s'éternisent pas. La grève des 23 au 28 février 1914 fait plier les sénateurs, et la loi du 25 février 1914 confie la gestion du régime des retraites des mineurs à un organisme central, la CAROM, fonctionnant par la capitalisation, avec des cotisations patronales et ouvrières identiques à celles de la loi de 1894, et un fonds de répartition nouvellement créé, destiné à majorer les pensions acquises, tant à la Caisse des retraites qu'à la Caisse autonome, à un chiffre fixé par

⁷¹⁰ *Ibid.*, Circulaire n°4862, 3 janvier 1914, Durée du travail dans les mines, Discussion à la Chambre des députés de la proposition adoptée le même jour par le Sénat (24 décembre 1913), 3 janvier 1914.

⁷¹¹ *Ibid.*, Circulaire n°4864, Durée du travail dans les mines, Loi du 31 décembre 1913 sur la journée de huit heures dans les mines, 8 janvier 1914.

⁷¹² ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 1913.

⁷¹³ *Ibid.*

la loi⁷¹⁴. Cette loi donne un statut particulier aux mineurs dans le cadre de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes⁷¹⁵.

Sur ces questions sociales, le CCHF intervient peu en tant qu'acteur propre, laissant ses parlementaires-relais négocier les conditions des lois en cours de discussion. Les lois adoptées sont des mesures de compromis dont le projet de départ est atténué essentiellement par le Sénat, qui apparaît plutôt comme une institution garante des intérêts patronaux, dont Henri de Peyerimhoff se fait le défenseur, tout comme sur les questions fiscales.

La réforme de la législation du régime fiscal

Les questions fiscales sont celles qui inquiètent le plus le CCHF⁷¹⁶. Le régime fiscal des mines a pour fondement juridique la loi du 21 avril 1810 qui institue la redevance minière. Cette dernière comporte deux parties : une redevance annuelle fixe de 0,10 centimes par kilomètre carré de concession et une redevance proportionnelle, évalué au 1/20^e du produit net de l'exploitation minière. Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'impôt sur les mines s'élève à près d'un million de francs, soit 80 000 francs de redevance fixe pour 8 000 hectares concédés, et 830 000 francs pour la redevance proportionnelle. Avec ce régime, les exploitants sont tenus de déclarer chaque année les revenus produits par l'extraction pendant l'année précédente. Ce n'est que par la suite que leurs déclarations sont successivement soumises à un comité de proposition, à l'ingénieur des mines, au directeur des contributions directes et à un comité dit « d'évaluation » qui fixe le revenu imposable.

En novembre 1908, le gouvernement souhaite refondre complètement la législation en vigueur afin de l'adapter à la situation actuelle de l'industrie minière. Mais, comme les discussions demandent un long délai, il propose qu'un certain nombre d'articles ayant un objet purement fiscal soit inséré dans la loi de finances de l'exercice 1910, de manière à réaliser une amélioration sensible de l'assiette de l'impôt. Ce projet de nouveau régime fiscal, appelé projet Caillaux⁷¹⁷, maintient le principe des deux redevances mais en modifie les bases. Pour empêcher les exploitants de laisser à l'abandon leurs concessions, la redevance fixe deviendrait un impôt

⁷¹⁴ Anne Reimat, *op. cit.*, p. 143.

⁷¹⁵ Rolande Trempé, « Rôle et évolution de la loi de 1894 » in *Santé et retraite des mineurs : un siècle et demi d'histoire (colloque de La Ricamarie, 26, 27 octobre 1994)*, *op. cit.*, p. 38.

⁷¹⁶ ANMT, 40 AS 110, Le CCHF, Extraits des rapports présentés aux assemblées générales ordinaires de 1907 à 1914.

⁷¹⁷ ANMT, 40 AS 81, Le CCHF, Redevance des mines, Vote de la loi du 8 avril 1810, Circulaire n°3858, Projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910, 1^{er} juillet 1909.

progressif variant de 0,50 à 3 francs par hectare suivant l'étendue de la concession. Quant à la redevance proportionnelle, elle continuerait d'être établie d'après le produit net de l'année précédente, mais comprendrait les bénéfices provenant de toutes les opérations commerciales et industrielles réalisées sur l'exploitation, qui ne seraient plus soumises à la patente. Le gouvernement le justifie par le fait que, malgré toute la vigilance des services de contrôle, une partie, souvent importante, des bénéfices que les sociétés minières réalisent dans leurs exploitations, échappe à la redevance proportionnelle. Il ajoute également une surtaxe, une taxe sur l'excédent de 20%, quand le produit net d'une concession dépasse le 1/10^e du capital du premier établissement, c'est-à-dire celui qui serait alors nécessaire pour établir la mine et les usines annexes dans des conditions permettant d'obtenir la production maximum qu'elles ont pu atteindre sous le concessionnaire de l'époque. Selon le gouvernement, cette redéfinition de l'assiette de la redevance donnerait une plus-value de 4 480 000 francs au total, dont 2 330 000 francs pour la redevance fixe et 2 150 000 francs pour la redevance proportionnelle.

Préoccupé, le CCHF alerte de nombreux députés, dont Paul Doumer⁷¹⁸ (1857-1932), spécialisé dans les finances, pour faire retirer ce projet⁷¹⁹. S'ensuit une importante correspondance entre le CCHF et les parlementaires.

Cependant, en septembre 1909, le ministre des Finances, Georges Cochery, dépose un nouveau projet assouplissant celui de Caillaux⁷²⁰. Il ne retient que la redevance fixe par hectare et la redevance proportionnelle sur le produit net, la surtaxe est renvoyée à l'étude de la commission du budget. Pour la redevance fixe, il renonce au tarif progressif et propose de la fixer à 1 franc par hectare concédé. Pour la redevance proportionnelle, il propose de maintenir les modalités du projet Caillaux mais de calculer le produit net par le montant des sommes distribuées aux actions et parts de fondateurs, lorsque l'exploitation minière est le principal objet de l'entreprise. Il souhaite également tenir compte de la perte que représente la suppression de la patente pour les industries accessoires pour les communes, et propose de leur verser une compensation, 0,5% de la redevance fixe.

Le CCHF est reçu plusieurs fois au mois de septembre par le ministre Georges Cochery. Il l'alerte sur les dangers de la surtaxe et de la taxe proportionnelle qui constitueraient un frein aux

⁷¹⁸ Paul Doumer (1857-1932) est successivement député de l'Asine (1888-1889), de l'Yonne (1891-1896), de l'Aisne (1902-1910) et sénateur de la Corse (1912-1931). Parallèlement, il est ministre des Finances (1895-1896), ministre d'Etat (1917), ministre des Finances (1921-1922 puis 1925-1926), et président de la République (1931-1932). Il siège à la gauche radicale et se spécialise dans les finances.

⁷¹⁹ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff à Paul Doumer, 9 juillet 1909.

⁷²⁰ *Ibid.*, Circulaire n°3898, Redevance des Mines, Extrait de la lettre adressée le 15 septembre 1909 par M. Cochery, ministre des Finances, à M. le Président de la commission du budget de la Chambre des députés, 23 septembre 1909.

investissements⁷²¹. Cependant, ce deuxième projet lui semble moins préoccupant que le premier⁷²², le tarif progressif de la redevance fixe étant supprimé et la surtaxe mise entre parenthèse.

Fin septembre 1909, la commission du Budget de la Chambre des députés rend son rapport⁷²³. Elle propose une redevance fixe de 1 franc par hectare de surface concédée comme le suggérait le projet Cochery. Prenant en compte les remarques du ministre des Finances, elle institue une redevance proportionnelle de 6% du produit net de l'exploitation, dont 5,5% au profit de l'État et 0,5% au profit des communes. Mais, elle reprend la proposition Caillaux concernant le calcul de son assiette. Cet impôt serait calculé sur les bénéfices de l'exploitation proprement dite, c'est-à-dire de la mine ainsi que de toutes les industries annexes et toutes les opérations commerciales ou industrielles accessoires à cette exploitation. La commission du Budget porte à nouveau à la discussion la surtaxe, définie comme une redevance progressive complémentaire appliquée aux bénéfices dépassant 10% du capital de l'entreprise. La taxe serait de 5% sur la portion du revenu comprise entre 10 et 15%, de 10% sur la portion comprise entre 15 et 20%, et de 20% ou du cinquième sur la portion du revenu au-dessus de 20%.

Le CCHF s'élève contre le calcul de la redevance proportionnelle et la surtaxe sur le capital qui constitue une augmentation excessivement importante des charges des compagnies minières⁷²⁴. Par ailleurs, les petites mines « malades » du Centre et du Midi expriment leur mécontentement au sujet de l'augmentation de la redevance fixe qui constitue une injustice. En effet, selon elles, pour les puissantes mines du Nord et du Pas-de-Calais, cette augmentation est dérisoire, alors que pour les petites du Centre et du Midi, elle pèse sur leur budget. Ces « petits diables », comme les appelle Henri de Peyerimhoff, se plaignent à la commission du Budget de la Chambre des députés sans passer par le CCHF⁷²⁵. Immédiatement, Henri de Peyerimhoff les fait rentrer dans le rang : « il est du plus haut intérêt de grouper les différentes protestations qui seront formulées contre le nouveau projet [...]. Si votre intention était aussi de protester, nous vous serions reconnaissants, dans notre intérêt commun, de nous en aviser »⁷²⁶. En novembre, c'est au tour d'Aniche de prendre l'initiative d'intervenir auprès de la commission du Budget et du ministre

⁷²¹ *Ibid.*, Lettre d'Henry Darcy au ministre des Finances, Georges Cochery, 4 septembre 1909

⁷²² *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff à Paul Doumer, 13 septembre 1909.

⁷²³ *Ibid.*, Circulaire n°3916, Extraits du rapport général de la commission du budget sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910, 23 octobre 1909.

⁷²⁴ *Ibid.*, Lettre du CCHF au ministre des Finances, Georges Cochery, 24 septembre 1909.

⁷²⁵ *Ibid.*, Lettre de Paul Rondeleux, directeur-gérant des mines de houille et de schiste de la Condemine, Heliot, directeur des mines et usines à schiste de Buxières et la Corolle, Planchard, administrateur-délégué des mines de Bourbon-Saint-Hilaire à la commission du Budget de la Chambre des députés, octobre 1909.

⁷²⁶ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff à Rondeleux, Heliot, Planchard, 18 octobre 1909.

des Finances, sans alerter le CCHF⁷²⁷. Henri de Peyerimhoff en informe immédiatement ces collègues du Nord et du Pas-de-Calais, Louis Mercier, directeur général des Mines de Béthune, Élie Reumaux, ingénieur en chef des Mines de Lens, tous deux membres du bureau du CCHF. Il leur demande de rappeler à Aniche que : « L'ordre dispersé peut avoir du bon ; encore serait-il sage de le faire précéder d'un peu d'entente préalable et d'un certain plan. On paraît avoir perdu de vue à Aniche cette règle salubre »⁷²⁸.

Le CCHF engage ensuite le combat pour faire retirer la surtaxe. Il a bien conscience que l'abaissement de la redevance fixe n'est pas réalisable et essaie de convaincre les petites mines de se concentrer sur le retrait de la surtaxe : « En ce qui concerne la redevance fixe, vous aurez remarqué qu'elle est ramenée à un franc par hectare. C'est encore un chiffre très élevé ; il a été impossible d'amener le ministère des Travaux publics à accepter de l'abaisser, parce qu'il y voit le seul moyen pratique sans recourir à la procédure désagréable de la déchéance administrative, d'amener le propriétaire inactif à abandonner la mine qu'il n'exploite pas. [...] Ce qui doit être, à notre sens, combattu aujourd'hui avant tout, c'est ce projet de participation de l'État aux bénéfices sous la forme d'une taxe supplémentaire progressive au-delà de 10% de rémunération du capital investi »⁷²⁹.

Henri de Peyerimhoff demande une audition au rapporteur de la commission des Mines, le républicain radical, Gustave L'hopiteau⁷³⁰ (1860-1941), et lui remet une note qui revient sur les différents problèmes de ce projet tout en insistant largement sur la surtaxe⁷³¹, la commission des Mines s'apprêtant à examiner le rapport de la commission du Budget. Cette dernière propose d'établir la redevance fixe à 1 franc par hectare et de la réduire à 30 centimes par hectare pour les concessions de mines d'anthracite dont le périmètre n'est pas supérieur à 300 hectares et le revenu net à 1 500 francs, à la condition que l'anthracite produit par ces mines soit habituellement employé au chauffage domestique dans un rayon de 30 km. Elle définit la redevance proportionnelle comme étant calculée à raison de 6% du produit net de l'exploitation de la concession pendant l'année précédente, le produit net comprenant toutes les opérations commerciales ou industrielles consécutives et accessoires à l'exploitation, non soumises à la patente. Elle prévoit une

⁷²⁷ *Ibid.*, Lettre d'Aniche à Henry Darcy, Pièces-jointes, Notes adressées aux membres de la commission du Budget, et au ministre des Finances, 15 novembre 1909.

⁷²⁸ *Ibid.*, Lettres d'Henri de Peyerimhoff à Louis Mercier, 24 novembre 1909, et à Elie Reumaux, 26 novembre 1909.

⁷²⁹ *Ibid.*, Lettre du CCHF à Fayet, directeur des Mines de Faymoreau, 4 décembre 1909.

⁷³⁰ Gustave L'Hopiteau est élu député d'Eure-et-Loir (1893-1912), puis sénateur (1912-1930).

⁷³¹ *Ibid.*, Note du CCHF remise au rapporteur de la commission des Mines, L'hopiteau

redistribution de l'impôt à 5% au profit de l'État et à 1% au profit des communes. Elle abandonne la surtaxe. L'influence d'Henri de Peyerimhoff n'a pas été vaine.

Voté par la Chambre des députés, le texte passe au Sénat. Le CCHF tente à nouveau de faire abaisser la redevance fixe et demande aux membres de la commission des Finances un abaissement de la redevance fixe à 0,50 franc, ce qu'il justifie par le fait qu'il tient : « surtout à apporter témoignage aux exploitants modestes ou malheureux que le relèvement de la taxe actuelle au décuple pourrait écraser »⁷³². La commission des Finances vote en faveur de la revendication du CCHF tout comme le Sénat⁷³³.

Entretemps, Paul Doumer écrit à Henri de Peyerimhoff au sujet de l'abaissement de la redevance proportionnelle à 0,50 franc : « J'ai préparé ceux de nos collègues de la Chambre, qui auraient pu s'y montrer opposés, à ratifier notre occupation »⁷³⁴. Ainsi, le 8 avril 1910, la Chambre des députés vote le texte du Sénat.

Sur un exemple qui touche directement aux finances des compagnies minières, toute la puissance et le pragmatisme du CCHF est rendue visible. Non seulement il utilise son réseau de parlementaires et demande des audiences aux ministres, mais il tient aussi ses rangs, tout écart étant immédiatement réprimandé, pour mener à bien son objectif. Si la menace principale était l'augmentation des charges financières pour les compagnies minières dans leur ensemble, il ne cesse de défendre les intérêts de toute la profession, et même des plus petites. La mobilisation de son réseau de parlementaires et l'intense correspondance qu'il mène lui permettent à nouveau d'obtenir une loi de compromis.

Conclusion

Le CCHF applique et systématise la stratégie d'influence qu'il a élaborée dans sa période de structuration, après la catastrophe de Courrières sur des questions techniques, sociales et fiscales. Les tâches se répartissent aussi entre Édouard Grüner, chargé des questions techniques, et Henri de Peyerimhoff, de l'aspect social et fiscal dans cette activité de lobbying parlementaire. Édouard Grüner est assisté par Ernest Cuvelette, lui aussi expert des questions techniques, qui débute sa carrière au CCHF et commence à s'y faire connaître pour ses compétences. L'intervention du CCHF au Parlement est limitée quand les propositions de loi sont en faveur des

⁷³² *Ibid.*, Lettre de CCHF aux sénateurs de la commission du Budget, 9 mars 1910.

⁷³³ *Ibid.*, Circulaire n°4017, Extrait du rapport général fait au nom de la commission des Finances du Sénat, par M. Gauthier, sur le projet de loi fixant le budget de 1910, 1^{er} avril 1910.

⁷³⁴ *Ibid.*, Lettre de Paul Doumer à Henri de Peyerimhoff, 3 avril 1910.

intérêts des compagnies minières. À l'inverse, il utilise tous les moyens à sa disposition pour influencer les débats parlementaires. Dans tous les cas, il s'appuie largement sur son réseau de parlementaires et d'experts pour défendre ses intérêts, et convaincre le législateur soit de l'inutilité de la mesure, soit de son caractère trop rigide. Ce sont ses parlementaires-relais, ceux qui se retrouvent d'ailleurs à la commission de législation, qui travaillent pour défendre les intérêts du CCHF et des exploitants. Parallèlement, le travail parlementaire influence celui de l'organisation patronale, qui institue une commission chargée d'étudier le projet de règlement général d'exploitation des mines et ses 244 articles. Celui-ci aboutit à l'adoption de l'essentiel des lois minières avant 1914 et avant celles des autres travailleurs français, ce qui donne un statut particulier aux mineurs.

Lois minières avant 1914

8 juillet 1890 : loi sur les délégués mineurs

29 juin 1894 : loi sur les caisses de secours et de retraite

29 juin 1905 : loi sur la journée de huit heures pour les ouvriers employés à l'abattage

13 juillet 1911 : loi de finances qui fait supporter le coût du traitement pour les mineurs atteints d'ankylostomiase par l'exploitant

13 août 1911 : décret sur le règlement général sur l'exploitation des mines

1913 : loi de finances faisant du nystagmus une maladie professionnelle pour les mineurs ouvrant droit à dédommagement en cas de chômage

31 décembre 1913 : loi sur la journée de huit heures pour tous les travailleurs du sous-sol

25 février 1914 : loi confiant la gestion du régime des retraites à un organisme central, la Caisse autonome des Retraites des ouvriers mineurs, et donnant un statut particulier aux mineurs dans le cadre de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes

Si les difficiles conditions de travail des mineurs et la loi de 1810 sont évoquées pour justifier l'intervention du législateur dans cette profession, ces facteurs ne soient pas suffisants. Alors que le CCHF refuse de négocier avec les syndicats ouvriers, ces derniers cherchent une autre voie pour faire entendre leurs revendications, et parviennent à se faire élire députés, comme Émile Basly ou Jean Bouveri. Ces députés mineurs, anciens syndicalistes réformistes, portent leur voix au Parlement, où ils retrouvent des patrons de compagnies minières, tels que Théodore

Barrois, Louis Boudenoot et Léon Renard. Membres éminents du CCHF, ces parlementaires relaient l'argumentation de leur organisation patronale et défendent les intérêts des compagnies minières. Le dialogue entre ouvriers et patrons, voire entre syndicats ouvriers et organisations patronales, s'engage véritablement à la Chambre des députés et au Sénat. Les propositions de lois déposées par les députés mineurs, qui portent les revendications des syndicats réformistes, y sont discutées et négociées par les parlementaires-relais du CCHF, qui a d'ailleurs mis en place ce réseau parallèlement à celui des réformistes. Même si les débats perdurent, les mineurs obtiennent la reconnaissance d'une partie de leurs revendications, et les exploitants, des lois de compromis et des applications souples et rapidement réalisables. Le dialogue social passe par la voie législative. C'est ainsi que se généralisent les douches collectives et les corons, qu'est reconnu un mineur spécialiste des tirs de mines, le boutefeux, la journée de huit heures pour tous les travailleurs du sous-sol et un statut spécial pour les mineurs à la retraite, et que s'ouvre la lutte officielle contre deux maladies du monde la mine, l'ankylostomiase et le nystagmus.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

À la suite de la catastrophe de Courrières, le CCHF atteint son apogée. Édouard Grüner restructure l'organisation bureaucratique sur le modèle de l'UIMM. Au secrétariat général désormais dirigé par Henri de Peyerimhoff, il fonde un service technique chargé de trouver des solutions aux explosions. C'est l'ingénieur du Corps des mines, Jacques Taffanel a qui revient la charge de diriger la station d'essais de Liévin dont les travaux sont reconnus dans le monde. Ce service technique diffuse une certaine méthode d'exploitation du charbon en conseillant les exploitants dans leur achat de matériels et dans leur pratique de l'extraction du charbon. L'après Courrières est une période où se concentre les recherches sur la sécurité des travailleurs du sous-sol et la compréhension des catastrophes, mais aussi où s'améliore les conditions de travail des mineurs, avec notamment la diminution de la journée de travail à huit heures, la généralisation des douches collectives et des corons, et la lutte contre deux maladies qui touchent particulièrement le monde de la mine, l'ankylostomiase et le nystagmus.

Ces améliorations sont le résultat des lois minières votées avant 1914, qui offrent au mineur un statut particulier par rapport aux autres professions. Si la loi de 1810 et les conditions de travail difficiles du mineur justifient l'intervention précoce du législateur dans ce secteur industriel, cela résulte aussi des débats et négociations entre députés-mineurs et parlementaires-relais, qui aboutissent à des lois de compromis. Si de nombreuses dérogations sont souvent accordées aux exploitants, ces lois permettent d'appliquer des mesures en faveur de l'amélioration des conditions de travail des mineurs. Alors que ces mesures sont positives pour les mineurs, elles le sont dans une moindre mesure pour les exploitants qui font face à une ingérence de plus en plus importante du législateur dans leurs affaires. C'est ainsi que le législateur apparaît comme le principal adversaire du CCHF dans ses discours officiels, alors que les ouvriers sont décrits à travers le prisme d'une idéologie leplaysienne, et que les députés mineurs proviennent des rangs des syndicats de mineurs. Une certaine contradiction est palpable, et provient de cette volonté du CCHF de ne pas intervenir dans les négociations syndicales, alors qu'il s'y retrouve forcé dans les institutions législatives. Sa stratégie de contournement vis-à-vis des syndicats de mineurs devient défensive. Sous la pression de la grande grève de 1906, il fonde une caisse anti-grève pour que les compagnies minières ne cèdent pas aux revendications ouvrières, en même temps que l'UIMM qui se retrouve dans un contexte similaire.

Sa stratégie se retrouve dans le recrutement de ses membres. En effet, trois profils, regroupés chacun au bureau ou dans une commission, appuient son travail. Les notables, qui occupent des fonctions dans diverses entreprises, sont chargés de rechercher l'appui de leurs collègues et de s'assurer de l'union patronale. Les parlementaires, regroupés dans la commission de législation, servent de relais au Parlement ; ils diffusent les thèses et l'argumentaire du CCHF et l'informent des débats en cours ce qui lui permet d'adapter sa stratégie et ses moyens d'action. Quant aux experts des questions minières regroupés dans la commission technique, ils collaborent aux recherches et à l'amélioration des techniques d'extraction.

Le CCHF tente également de lutter contre l'ingérence de l'État dans les affaires des compagnies minières, c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la station d'essais de Liévin est fondée. Pourtant, il se trouve aussi obligé d'engager les discussions avec l'État à la fois pour établir un programme de recherche, et rendre compte de ses recherches. Le CCHF et l'État entame une relation complexe, entre évitement et collaboration de plus en plus recherchée pendant la Première Guerre mondiale.

TROISIEME PARTIE.

LE CCHF FACE A LA GRANDE GUERRE

ET A LA RECONSTRUCTION

(1914-1925)

La guerre a fait l'objet de nombreuses recherches qui ont montré qu'il s'agissait d'une période spécifique ne mettant toutefois pas entre parenthèse l'histoire et ayant des conséquences à plus ou moins long terme sur l'économie, la société et la vie politique.

Jusque dans les années 1960-1970, l'étude de la Grande Guerre en particulier tournait autour des questions diplomatiques et militaires⁷³⁵. Les historiens se sont ensuite intéressés à *l'Autre front*⁷³⁶, aux besoins du front, aux questions d'approvisionnement en armement et aux réponses de l'industrie de guerre⁷³⁷, et à la fin des années 1980, aux buts de guerre économiques des Alliés et de l'Allemagne⁷³⁸. À la suite du centenaire de la Première Guerre mondiale, les dernières recherches ont ouvert la voie à de nouvelles perspectives d'histoire économique sur l'industrie en guerre⁷³⁹, le rôle de l'État dans la mobilisation économique et la collaboration des organisations patronales, ainsi que les fronts intérieurs⁷⁴⁰ et la main-d'œuvre en guerre⁷⁴¹. Pierre Chancerel a montré que l'État tente de pallier les faiblesses d'un secteur industriel désorganisé par la guerre en mettant en place une politique charbonnière et en resserrant son contrôle sur chaque élément du marché du charbon, et surtout sur sa répartition entre les différents types de

⁷³⁵ Pierre Renouvin, *La première guerre mondiale*, Paris, PUF, 1998.

⁷³⁶ Gabriel Perreux, *La vie quotidienne des civils pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966. Patrick Fridenson, *1914-1918, l'autre front*, Paris, Les Editions ouvrières, 1977.

⁷³⁷ Rémy Porte, *La mobilisation industrielle, premier front de la Grande Guerre ?*, Saint-Cloud, 14-18 Editions, 2006.

⁷³⁸ Georges-Henri Soutou, *L'or et le sang : les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

⁷³⁹ Patrick Fridenson, Pascal Griset (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2018.

⁷⁴⁰ Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Jean-Marc Olivier (dir.), *Travailler à l'arrière, 1914-1918 : actes du colloque international organisé à Carcassonne les 23-24 mai 2013*, Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2014. Laurent Dornel et Stéphane Le Bras, *Les fronts intérieurs européens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

⁷⁴¹ Laure Machu, Isabelle Lespinet-Moret, Vincent Viet[et al.], *1914-1918. Mains-d'oeuvre en guerre*, Paris, La documentation française, 2018.

consommateurs et son prix de vente⁷⁴². Face à l'intervention de l'État dans le secteur privé et aux nouveaux besoins de la Défense nationale, les organisations patronales réagissent. Dominique Barjot a montré que les pouvoirs publics et les organisations patronales se sont concertés pour appliquer le programme décidé le 20 septembre 1914 à Bordeaux, c'est-à-dire la production de 100 000 obus par jour⁷⁴³. En effet, dès le 27, Alexandre Millerand remet la responsabilité de répartir les commandes de guerre et d'en assurer l'exécution à Robert Pinot, secrétaire général de l'UIMM⁷⁴⁴, ce qui signifie que les organisations patronales adhèrent au plan du gouvernement et collaborent à son application tout au long de la guerre. Danièle Fraboulet et Clotilde Druelle-Korn ont insisté sur le fait que leur collaboration est sollicitée par le gouvernement pour organiser le ravitaillement, augmenter et répartir la production, ainsi que pour tenter de trouver des solutions à la suspension des marchés en cours⁷⁴⁵. Quant à la main-d'œuvre en guerre, elle a fait l'objet d'un ouvrage collectif dirigé par Laure Machu, Isabelle Lespinet-Moret et Vincent Viet qui a souligné le fait que l'une des problématiques principales de l'économie de guerre repose sur les mécanismes de répartition de la main-d'œuvre entre 1914 et 1918⁷⁴⁶. L'armée et l'industrie de guerre se disputent une main-d'œuvre mobilisée dont une partie est renvoyée dans les entreprises chargées de produire pour la Défense nationale, ce sont les affectés spéciaux.

Du fait de l'importance des dommages de guerre et des destructions matérielles, le conflit ouvre sur une période dite de « reconstruction » qui s'achève en 1924-1925 une fois achevée la remise en état des infrastructures industrielles. Cette période a fait l'objet d'une première étude de la part d'Odette Hardy-Hémery dans les années 1980-1990 en ce qui concerne le département du Nord⁷⁴⁷. Cette dernière a souligné le fait qu'il existait alors un problème entre l'urgence de produire à nouveau et la volonté de réaliser des études approfondies pour entreprendre une « bonne reconstruction ». Quant au Pas-de-Calais, sa reconstruction a fait l'objet d'une série de recherches qui a abouti à un colloque tenu à Arras en 2000⁷⁴⁸. Les historiens ont montré que, si les destructions

⁷⁴² Pierre Chanceler, *op. cit.*

⁷⁴³ Dominique Barjot, « Entreprises et entrepreneurs face à l'effort de guerre : électricité et travaux publics (1914-1918) Dominique Barjot (dir.), *Deux guerres totales, 1914-1918, 1939-1945, La mobilisation de la nation*, Paris, Economica, 2012.

⁷⁴⁴ Voir chapitre 4.

⁷⁴⁵ Danièle Fraboulet et Clotilde Druelle-Korn, « L'impact de la Première Guerre mondiale sur les syndicats patronaux : l'exemple de la métallurgie et de la Confédération générale de la production française » Jean-Louis Robert et (dir), *Le syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 109-124.

⁷⁴⁶ Laure Machu[et al.], *op. cit.*

⁷⁴⁷ Odette Hardy-Hémery, *De la croissance à la désindustrialisation. Un siècle dans le Valenciennois*, FNSP, 1984. Odette Hardy-Hémery, *op. cit.*

⁷⁴⁸ Eric Bussière, Patrice Marcilloux et Denis Varaschin, *La Grande Reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002.

et les dévastations sont considérables, la volonté de restaurer un passé proche est omniprésente. Pourtant, la reconstruction a accéléré l'évolution technologique et financière de l'industrie, la rationalisation des structures d'entreprise et la modernisation des méthodes de production. Mais, elle s'inscrit dans une période d'accélération de la croissance industrielle et de la modernisation des structures économiques qui a débuté bien avant la guerre, au début du XX^{ème} siècle. La guerre n'a fait qu'accélérer cette évolution.

L'étude du CCHF à partir de 1914 s'inscrit dans cette perspective qui combine à la fois la période de conflit et celle de reconstruction. La période de conflit débute le 2 août 1914 avec la mobilisation générale et s'achève à la fin de la guerre en novembre 1918. Elle ouvre directement sur une période de reconstruction marquée par la fin du contrôle de l'État sur le marché du charbon le 1^{er} mars 1921 et se terminant en 1925 lorsque le bassin du Nord et du Pas-de-Calais retrouve sa place prépondérante en termes de production. Durant cette période, les événements politiques et militaires ont influencé le quotidien du CCHF, ses missions, ses activités et ses positionnements idéologiques qu'il faudra interroger au prisme des études faisant suite aux manifestations scientifiques du centenaire de la Première Guerre mondiale. Il conviendra d'interroger la place du CCHF face à l'État qui jusque-là intervenait peu dans le marché du charbon, agissant surtout pour améliorer les conditions de travail des mineurs ou pour tenter de remédier à des accidents ou à des catastrophes, de mettre en lumière ses points communs et ses spécificités par rapport aux autres organisations patronales, et de comprendre ses missions dans le domaine de la main-d'œuvre, facteur essentiel à la fois pour produire du charbon en quantité suffisante et pour mener à bien les opérations militaires. Un premier chapitre traitera du rôle du CCHF durant le conflit, du 2 août 1914 à la mi-novembre 1918, le gouvernement engageant la reconstruction des zones sinistrées et le Ministère de l'Armement et des Fabrications de Guerre laissant la place à un Ministère de la Reconstitution Industrielle dès le 16 novembre 1918. Tout comme le gouvernement, le CCHF s'engage dans la voie de la reconstruction, notamment du fait de ses compétences et de son expertise dans le domaine des techniques qu'il a développées après 1906. Les deux chapitres suivants s'intéresseront aux conséquences de la guerre sur le CCHF, aux missions et services qui en résultent, ainsi qu'au renouvellement de sa structure bureaucratique durant cette période qui s'achève en 1925 pour deux raisons. Cette année marque non seulement la fin de la reconstruction du bassin nordiste qui reprend sa première place de producteur de charbon français, mais aussi la démission d'Henry Darcy, au mois de mars, de la présidence de l'organisation patronale, ce qui ouvre une nouvelle ère.

CHAPITRE 7.

UN PARTENAIRE DE L'ETAT DANS LA GRANDE GUERRE ? (1914-1918)

À la suite de la déclaration de guerre du 28 juillet 1914, la France pense qu'elle s'engage dans une guerre courte à l'image de celle de 1870. Toute l'économie nationale est mobilisée. Le 2 août, des millions de soldats sont appelés à rejoindre leurs régiments. Les compagnies minières perdent 30% de leur effectif et 57% des ouvriers du fond. En effet, ce sont les piqueurs, les mineurs dans la force de l'âge, qui sont les premiers mobilisés au tout début du conflit, c'est-à-dire les soldats de l'armée active (19-24 ans) et de la réserve de l'active (24-33 ans)⁷⁴⁹. Ne restent à la mine que les adolescents qui n'ont pas encore appris l'abattage et les vieux ouvriers qui travaillent au jour ou au boisage. Les transports ferroviaires de marchandises sont eux aussi perturbés, car ils sont prioritairement utilisés pour les besoins de l'armée. Toute la société est désorganisée, la vie du CCHF bouleversée⁷⁵⁰, son personnel éparpillé. Henry Darcy, âgé de 74 ans, s'installe à Montluçon, Henri de Peyerimhoff à Bordeaux auprès de la Direction des Mines. Édouard Cauville étant mobilisé, c'est Robert Méplain qui assure la continuité du secrétariat⁷⁵¹. Les activités habituelles de l'organisation patronale sont réduites ou mises entre parenthèse. La publication des annuaires est mise à l'arrêt. Les travaux de la station d'essais s'arrêtent à l'été 1914 du fait de sa proximité avec le front⁷⁵², Jacques Taffanel met en sûreté les appareils de grande valeur qui sont facilement transportables⁷⁵³.

La situation se tend rapidement pour le secteur minier. À la suite de la bataille de Charleroi des 21-23 août 1914, le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais est envahi par les Allemands. L'Autorité Militaire ordonne l'évacuation de la région le 26 août et une grande partie des ouvriers quittent leurs exploitations minières pour la partie non-occupée du Pas-de-Calais avant de se répartir dans le reste de la France⁷⁵⁴.

⁷⁴⁹ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 64.

⁷⁵⁰ En l'absence de documents sur la vie interne du CCHF durant la Grande Guerre, il est impossible de revenir sur l'organisation bureaucratique durant cette période : bureau, commissions, services, budget, siège social, adhérents.

⁷⁵¹ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 326

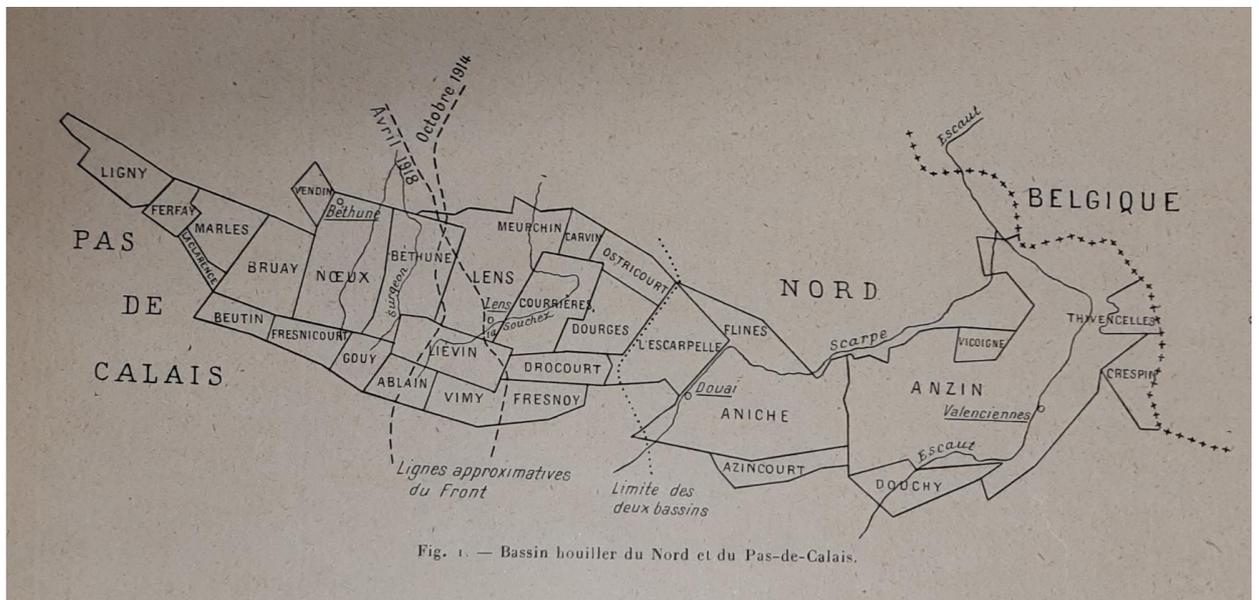
⁷⁵² ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1915, Paris, 1915.

⁷⁵³ Taffanel est parti comme chef adjoint d'une mission en Russie, Dautriche est tué à son poste à l'usine de Chedde par une explosion.

⁷⁵⁴ Damien Parmentier, « Nord-Pas-de-Calais » in François Cochet et Rémy Porte (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Laffont, 2008, p. 763-765.

Une fois le front stabilisé, le bassin nordiste est coupé en deux. L'ensemble du département du Nord est envahi, c'est-à-dire Aniche et Anzin, ainsi que, pour le Pas-de-Calais, les Mines de Carvin, Courrières, Dourges, Drocourt, Lens, Liévin, Meurchin, Ostricourt, et une partie de celles de Béthune. Les Allemands y disposent de ressources importantes, dont 60% de l'industrie du charbon qu'ils utilisent. L'autorité allemande transmet les commandes aux compagnies minières dont l'extraction reprend sommairement dès l'automne 1914, encaisse les recettes et paie les ouvriers en passant par l'exploitant. Mais les installations ont subi des dégâts durant l'offensive allemande et ne sont réparées que sommairement et entretenues difficilement du fait des pénuries de matériel, d'autant plus que la main-d'œuvre qualifiée fait défaut⁷⁵⁵. Dans le Pas-de-Calais non occupé, huit charbonnages continuent de fonctionner, très fréquemment sous les bombardements, une partie de ceux de Béthune, ainsi que Noeux, Bruay, Marles, La Clarence, Ferfay-Cauchy, Ligny et Vendin.

Figure 42. Carte représentant le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais coupé en deux par la ligne du front pendant la Première Guerre mondiale⁷⁵⁶



Le CCHF réintègre ses locaux parisiens et reprend progressivement ses activités ainsi que son rôle d'observateur du marché charbonnier⁷⁵⁷. La production de charbon diminue fortement durant l'année 1914, elle passe de 40 843 618 tonnes en 1913 à 29 786 505 tonnes en 1914, soit

⁷⁵⁵ Marie-France Conus, *op. cit.* Damien Parmentier, « Nord-Pas-de-Calais » in François Cochet et Rémy Porte (dir.), *op. cit.*

⁷⁵⁶ ANMT, 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt (Pas-de-Calais), Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique de Paris, 1918-1925, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage : tome 1, 1925.

⁷⁵⁷ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extraits des rapports présentés aux assemblées générales ordinaires de 1915 à 1919.

une baisse de 30%, puis stagne autour de 19 millions de tonnes les années suivantes⁷⁵⁸. Cela résulte non seulement de la diminution significative de la production du Nord et du Pas-de-Calais qui passe de 67% à 26% du total au cours de l'année 1914⁷⁵⁹, mais aussi, pour les mines non envahies, au manque de main-d'œuvre qualifiée et aux difficultés d'approvisionnement en matériel minier fabriqué dans le Nord et le Pas-de-Calais ou en Belgique⁷⁶⁰, comme les lampes de sûreté ou le bois de mine. Toutefois, les compagnies minières du Centre et de la Loire parviennent à produire autant qu'avant-guerre avec un personnel réduit. Du fait de ces complications, le rendement⁷⁶¹ diminue tandis que les salaires⁷⁶² et le prix de revient du charbon français augmentent⁷⁶³. Bien que la consommation en charbon baisse⁷⁶⁴, la production française n'est pas suffisante et la France est contrainte d'importer davantage de charbon, quasiment autant que sa production. Étant donné que les importations allemandes et belges sont à l'arrêt, celles-ci reposent uniquement sur l'Angleterre qui doit assurer à la France un ravitaillement en charbon d'environ 20 millions de tonnes chaque année. Les prix anglais sont en constante augmentation⁷⁶⁵ du fait notamment des surestasies⁷⁶⁶ et sont plus élevés d'une vingtaine de francs par rapport au charbon français⁷⁶⁷. Le CCHF souligne d'ailleurs que les compagnies minières n'ont pas cherché à aligner leurs prix sur ceux d'Angleterre et qu'elles n'ont pas voulu tirer profit de cette conjoncture défavorable.

Les difficultés liées au charbon s'accroissent lors du rigoureux hiver 1916-1917 durant lequel la demande des ménages en combustible pour se chauffer augmente, alors que leur accès au charbon est déjà compliqué. En effet, du fait des réquisitions pour les besoins militaires et l'industrie de guerre qui arrivent à se fournir principalement en charbon français, les ménages n'ont accès qu'à un charbon anglais plus cher que le français. Mais, l'offre peine à suivre. Les

⁷⁵⁸ *Ibid.*

⁷⁵⁹ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 65.

⁷⁶⁰ La Belgique est occupée et envahie par l'Allemagne.

⁷⁶¹ Le rendement journalier moyen de l'ouvrier du fond est de 995 kg en 1913 et de 775 kg en 1918, soit une baisse de 23% entre l'avant-guerre et la fin du conflit. AG 1919 p10

⁷⁶² Les salaires augmentent de 150% entre 1914 et 1918

Voir *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919, p7.

⁷⁶³ Par exemple, la tonne de gros criblé des mines du Pas-de-Calais passe de 25 francs au 1^{er} juillet 1914 à 40 francs un an plus tard. Aux mêmes dates, les prix augmentent de 5 francs par tonne en moyenne dans le bassin de la Loire, de 6 francs en Haute-Saône et dans les mines du Centre.

In Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 79-80.

⁷⁶⁴ Environ 60 millions de tonnes par an durant le conflit.

⁷⁶⁵ En décembre 1915, le prix du charbon français est majoré de 4 à 25 francs par tonne par rapport à son niveau de 1914, alors que celui du charbon anglais rendu au port d'importation est de 30 à 70 francs.

In Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 81-82.

⁷⁶⁶ Indemnité due par l'affréteur à l'armateur pour le dépassement du temps stipulé dans le contrat pour le chargement ou le déchargement d'un navire.

⁷⁶⁷ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1915, p11.

importations sont limitées par le manque de navires de fret, réquisitionnées pour les besoins militaires, la concurrence des denrées alimentaires et la guerre sous-marine. L'acheminement des charbons sur leur zone de consommation connaît des difficultés du fait de l'engorgement des ports de réception et de la pénurie des moyens de transport français, que le CCHF juge « vraiment regrettable »⁷⁶⁸. Face à cette situation et à son positionnement idéologique, il conviendra de s'intéresser au rôle du CCHF durant ce premier conflit mondial, notamment par rapport à un État de plus en plus interventionniste. Dans un premier temps, le CCHF poursuit sa mission initiale de défense des intérêts des exploitants.

Défendre les intérêts des exploitants dans une économie de guerre

Afin de défendre le maintien d'un marché du charbon libéral, le CCHF se met en relation avec le gouvernement dans la mise en place de l'économie de guerre et de la mobilisation générale du pays pour la Défense nationale.

L'influence limitée du CCHF dans la mise en place d'un marché dirigé par l'État

Par application des lois du 3 juillet 1877 et du 23 juillet 1911, le charbon est réquisitionné à partir du 2 août 1914⁷⁶⁹. C'est la mise entre parenthèse du régime libéral. Les compagnies minières supportent de manière inégale la charge des réquisitions qui touchent de 25 à 90% de leur production et qui ne cessent d'augmenter face aux besoins croissants de l'armée⁷⁷⁰. Dès le mois de mars 1915, le CCHF suggère au gouvernement de détendre progressivement le régime des réquisitions tout à fait compréhensible pendant une guerre courte mais difficilement supportable dans une guerre d'usure, pour un retour à un régime de liberté « qui est celui de l'équilibre normal »⁷⁷¹.

Cependant, du fait de l'augmentation des besoins de Défense nationale aggravée par la pénurie du charbon, le gouvernement souhaite intervenir davantage dans son marché pour réglementer sa distribution sur l'ensemble du territoire français. Il crée en février 1915 une Commission de Répartition des combustibles chargée de répartir le charbon réquisitionné entre les services publics et l'industrie de guerre en fixant des priorités. Cette commission est composée de fonctionnaires des ministères des Travaux publics et de la Guerre, ainsi que des Chemins de fer de l'État et de la préfecture de la Seine. Y siègent à titre consultatif Henri de Peyerimhoff, secrétaire

⁷⁶⁸ *Ibid.*

⁷⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁷⁰ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 66.

⁷⁷¹ *Ibid.*

du CCHF, et Jules Elby⁷⁷² (1857-1933), l'un de ses membres éminents⁷⁷³. Pour faciliter la répartition des charbons et limiter les transports des zones de production vers les régions éloignées de consommation, la Commission de Répartition élabore des zones de desserte autour des bassins de production. Pour le CCHF, ce dispositif pèse « d'une manière assez gênante sur l'équilibre de [la] clientèle [des compagnies minières] et, plus encore, sur les besoins des consommateurs habitués à s'adresser à [elles] »⁷⁷⁴. En effet, il explique que celui-ci pénalise les clients habituels qui ne sont pas situés dans la zone de desserte du charbon produit et ne résout par le problème. N'étant consulté qu'à titre consultatif, son influence reste cependant limitée.

Afin de trouver une solution à la répartition des charbons en période de pénurie et défendre les petits consommateurs face aux compagnies minières qui, selon lui, continueraient de faire des bénéfices équivalents à ceux du temps de paix, le député Léon Perrier (1873-1934)⁷⁷⁵ dépose, le 29 juillet 1915, un projet de loi qui propose de taxer les prix de vente du charbon à la mine et au détail⁷⁷⁶. À cette première proposition, le gouvernement ajoute, le 21 octobre 1915, la péréquation des prix des charbons français et anglais, un prix plus faible pour la consommation domestique, ainsi que la création d'une nouvelle administration du charbon chargée de supprimer les transports inutiles et d'alimenter chaque consommateur à la source la plus proche⁷⁷⁷. En effet, il revient sur le fait que, si les charbons français sont moins chers que ceux d'Angleterre, les premiers sont destinés à l'industrie de Défense nationale, les seconds à la consommation domestique. Il y a certes un écart de prix important entre les deux types de consommateurs, mais surtout des inégalités face à l'achat des charbons. Pour y pallier, il propose de mélanger les deux types de charbon pour faire en sorte que chaque branche de consommation puisse profiter des deux de manière équitable. Il s'agit de proposer un prix moyen au consommateur, réévalué tous les quinze jours, en réalisant la péréquation entre les prix français et anglais. Le CCHF est très critique face à cette proposition gouvernementale. Pour lui, le gouvernement ne se préoccupe que de l'écart de prix entre les charbons anglais et français alors qu'il devrait plutôt s'intéresser « aux conditions

⁷⁷² Né en 1857, Jules Elby occupe plusieurs sièges dans des conseils d'administration, à Bruay (1899) notamment, avant d'en devenir président (1924) tout comme à Carvin (1924). Maire de Bruay-en-Artois (1899), puis conseiller général du canton de Houdain (1911), il est élu sénateur du Pas-de-Calais (1923).

⁷⁷³ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 176.

⁷⁷⁴ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1916, Paris, 1916.

⁷⁷⁵ Né en 1873, issu d'une famille de commerçants et d'agriculteurs, Léon Perrier fit des études scientifiques avant de devenir chef de laboratoire de zoologie et de biologie de l'université de Grenoble (1894-1910) et sous-directeur du laboratoire maritime de l'université de Montpellier. Entré au Conseil général de l'Isère (1907), il est élu député et s'inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste avant de devenir sénateur (1920-1941) et ministre des colonies (1925-1928).

⁷⁷⁶ ANMT, 40 AS 28, Le CCHF, Questions commerciales, Organisation du marché du charbon, circulaire n°5051, Proposition de loi sur la taxation du charbon, 2 août 1915.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, Questions commerciales, Organisation du marché du charbon, circulaire n°5069, Projet de loi sur la vente et la répartition des charbons, 29 octobre 1915.

d'apport des charbons anglais », c'est-à-dire aux conditions de transport, solutions au problème, selon lui, et « prétend[...] supprimer [l'écart de prix] en établissant, par quinzaine, la moyenne mathématique des cours par sorte et qualité, en chargeant les charbons français d'une taxe égale à la différence entre leur prix normal de vente et le prix moyen, en versant enfin aux importateurs l'équivalent de celle-ci dans l'espoir que le charbon anglais en arriverait dégrevé d'autant au consommateur »⁷⁷⁸, le CCHF n'étant pas certain que les importateurs jouent le jeu et baissent les prix des charbons importés.

C'est pourtant le projet du gouvernement qui est discuté en commission parlementaire. Selon le rapporteur de la commission parlementaire, Antoine Durafour⁷⁷⁹ (1876-1932), le projet du gouvernement a deux lacunes. D'une part, il augmente considérablement le prix de vente du charbon dans les zones de production et, d'autre part, il ne tient pas suffisamment compte du jeu des intermédiaires, importateurs et négociants. En effet, le principe de taxation ne pèse que sur les prix à la production et à l'importation, et non sur les prix de vente au détail. Il craint donc que la baisse du prix du charbon importé ne profite qu'aux intermédiaires qui garderaient la prime à l'importation sans la répercuter sur leurs prix de vente. Pour y pallier, il introduit deux innovations qui sont présentées à la Chambre des députés le 25 novembre 1915 : il considère que l'État doit assurer la répartition du charbon en créant un Office de répartition par lequel toutes les commandes passeraient ; il veut que les petits consommateurs achètent les charbons aux prix français, quelle que soit leur provenance⁷⁸⁰.

En désaccord avec les parlementaires, le CCHF a le soutien de nombreuses chambres de commerce⁷⁸¹. Auditionné à la Chambre des députés le 9 novembre, il s'en explique. Premièrement, il est défavorable à la constitution d'un Office de répartition des charbons géré par des fonctionnaires sans réelle expérience du charbon contrairement aux exploitants. Deuxièmement, il juge inutile le fait de mettre en place une procédure formelle obligeant les houillères françaises à communiquer leurs prix de vente au gouvernement dans l'espoir d'une diminution quelconque des prix. Troisièmement, pour lui, il n'est pas cohérent d'obliger les municipalités à s'occuper de la répartition des charbons domestiques de leur achat à leur vente, il argue pour cela que les maires ne devraient pas recevoir cette compétence étant donné le contexte de désorganisation générale

⁷⁷⁸ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1916, p10.

⁷⁷⁹ Né en 1876, Antoine Durafour fait des études à la Faculté de droit de Lyon et devient avocat au barreau de Saint-Etienne en 1898. Conseiller général de Saint-Etienne-Sud-Est (1907-1930), maire de Saint-Etienne (1930-1932), député de la Loire (1910-1932), il fut aussi ministre du Travail (1925-1926).

⁷⁸⁰ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 114.

⁷⁸¹ ANMT, 40 AS 28, Le CCHF, Questions commerciales, Organisation du marché du charbon, Dossier : Chambres de commerce.

du marché et de la difficulté de conserver le charbon. Enfin, il conteste la péréquation des charbons français et anglais qui entraînerait une augmentation conséquente des prix de vente des charbons dans les zones de production alors que les consommateurs ont l'habitude de les y acheter à bas prix⁷⁸². Bien que son influence apparaisse limitée, il est intéressant de constater qu'il continue de défendre les intérêts des compagnies minières, et donc un marché libéral et une liberté des affaires.

Malgré l'intervention du CCHF, le gouvernement met fin au régime des réquisitions dès novembre 1915 et le remplace par celui des livraisons par priorité. Ainsi, la Commission de répartition des combustibles n'est plus chargée de répartir le charbon réquisitionné mais indique désormais aux exploitants les clients à livrer en priorité pour la Défense nationale⁷⁸³.

Les discussions se poursuivent. Henry Darcy réaffirme son désaccord sur ce projet au ministre des Travaux publics, le socialiste Marcel Sembat (1862-1922). Il insiste à nouveau sur le fait qu'il n'est pas favorable au dirigisme de l'État et à une gestion par des fonctionnaires du marché du charbon, et donc au « maintien d'un organe central destiné, d'une part, à déterminer et à contenir les livraisons de priorité, d'autre part, à orienter le mouvement des charbons au mieux des possibilités présentement si étroites du transport, autant sa transformation en office à gestion financière, assumant, avec des bureaux de vente locaux où prédomineront numériquement des éléments étrangers à la production et à l'importation, la charge de toutes les demandes de combustible faites à la mine ou au port, [...] paraît promettre le désordre, les risques financiers, la paralysie des compétences et le découragement des activités professionnelles ». Il pense plutôt que « la question du charbon n'est, aujourd'hui, qu'une question de transport ; les seules mesures largement efficaces seront celles qui amélioreront l'utilisation du matériel roulant, les conditions de déchargement au port »⁷⁸⁴.

Le projet final repose sur la création d'un office national pour répartir le charbon équitablement entre les différentes régions : la taxation, c'est-à-dire le contrôle des prix par le ministre et la péréquation entre les prix français et anglais, ainsi que l'abaissement du prix pour la consommation domestique. Adopté le 29 décembre 1915 par la Chambre des députés, le texte est

⁷⁸² ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, Note sommaire sur le projet de loi relatif à la répartition et à la vente des charbons, 29 novembre 1915.

⁷⁸³ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 178.

⁷⁸⁴ ANMT, 40 AS 28, Le CCHF, Questions commerciales, Organisation du marché du charbon, Note sommaire sur le projet de loi relatif à la répartition et à la vente des charbons, 11 décembre 1915 ; Lettre d'Henry Darcy au ministre des Travaux publics, 18 décembre 1915.

transmis au Sénat le 20 janvier 1916. Le CCHF fait alors le vœu que la question soit « examinée avec plus de discernement »⁷⁸⁵.

Avant même le vote du projet par le Sénat, des zones de vente sont établies dès le mois de mars⁷⁸⁶ et le Bureau National des Charbons (BNC) fondé le 12 avril 1916. Le BNC a tout pouvoir pour contrôler la production des mines nationales et les importations. Ce système fonctionne à partir des informations transmises par des agents ou organismes installés dans les bassins miniers et dans les ports, dont fait partie le CCHF, qui le renseignent sur l'état des ressources et des besoins. Le CCHF préfère intégrer un organisme étatique plutôt que de subir l'ingérence de l'État. Le BNC examine ensuite les commandes passées par les différents consommateurs, juge de leur importance relative et détermine un ordre de priorité dans les livraisons. Au final, après examen par le Sénat, la loi du 22 avril 1916 ne retient que la taxation des charbons sur le carreau de la mine et au port. Le Sénat a laissé de côté les autres questions.

Sous l'influence de Louis Loucheur⁷⁸⁷ (1872-1931) qui devient sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions en décembre 1916, un plan de répartition des quantités disponibles de charbon entre les différents consommateurs est mis en place. L'objectif de ce nouveau régime est de diminuer les transports de charbon et surtout d'opérer une rationalisation de la distribution. Pour cela, une évaluation des ressources disponibles et des besoins des consommateurs est effectuée. C'est le CCHF qui a la charge de réaliser l'état des ressources disponibles tous les trimestres. Il devient l'informateur d'un organisme étatique alors qu'il était défavorable à sa fondation. Il préfère participer à ce régime plutôt que de laisser l'État diriger l'économie et subir son intervention. L'État décide ensuite de l'allocation de chaque tonne de charbon disponible et indique aux consommateurs à quel fournisseur s'approvisionner. Ce nouveau régime de répartition fonctionne avec l'aide du BNC dont la mission s'étend. Il s'agit de substituer à un marché libre une organisation administrative, compétente aussi bien dans la répartition des ressources à tous les types de consommateurs que dans la fixation des prix, en prenant en compte l'ensemble des éléments constituant le prix de revient, qui s'appuie sur des groupements de consommateurs divisés en trois

⁷⁸⁵ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1916, p10.

⁷⁸⁶ ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 3 mars 1916.

⁷⁸⁷ Polytechnicien, Louis Loucheur (1872-1931) commence sa carrière comme ingénieur de la construction aux Chemins de fer du Nord. Il est successivement sous-secrétaire d'Etat à l'Artillerie et aux Munitions (décembre 1916-septembre 1917), ministre de l'Armement (septembre 1917-novembre 1918), ministre de la Reconstitution industrielle (novembre 1918-janvier 1920), ministre des Régions libérées (16 janvier 1921-15 janvier 1922), ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (printemps 1924), ministre des Finances (28 novembre 1925-9 mars 1926), ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (1^{er} juin 1928-février 1930), ministre de l'Economie nationale (13 décembre 1930-27 janvier 1931).

Voir Stephen D. Carls, *Louis Loucheur, ingénieur, homme d'Etat, modernisateur de la France, 1872-1931*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.

zones : une zone méridionale alimentée par les Mines du Centre et du Midi ; une zone au Nord par les Mines du Nord-Pas-de-Calais ; une dernière comprenant les côtes de La Manche et de l'Atlantique, alimentée par des charbons d'importation. À l'échelle locale, le préfet est chargé de répartir le charbon d'usage quotidien entre les communes, et les Groupements des Industriels de l'Armement (GIA) qui rassemblent les industriels qui travaillent à la Défense nationale et qui sont chargés de répartir entre leurs membres les quantités de charbon qui leur ont été attribuées. Ce régime contribue à renforcer le rôle de l'État et du CCHF dont les missions s'élargissent⁷⁸⁸. À cela s'ajoute la taxation du charbon. La loi stipule qu'elle doit être par bassin alors que le gouvernement le pratique par mine, ce à quoi le CCHF en conclut que le gouvernement a pris possession de la totalité de la production et a réalisé la péréquation par de simples circulaires du BNC⁷⁸⁹, mais il n'en continue pas moins de défendre les intérêts des exploitants dans ce contexte.

Dans le cadre de l'application de cette loi, la circulaire ministérielle du 2 septembre 1916 prescrit aux exploitants d'informer l'ingénieur en chef des salaires des ouvriers de chaque catégorie, ainsi que du nombre de journées de travail et de maladie. Pour le CCHF, ces prescriptions qui tendent à régler l'application de l'article 6 de la loi du 22 avril 1916, semblent excéder les prévisions de son application et les objections des exploitants lui apparaissent donc fondées. Mais, il les enjoint à s'y conformer, car il ne pense pas en obtenir leur annulation. En effet, lors des débats parlementaires, par une intervention énergique auprès de la commission sénatoriale et un effort de la part des parlementaires relaiés à la Chambre des députés, il a déjà obtenu un assouplissement de cet article qui donnait le droit à une commission de constater tous les mois les salaires des ouvriers de toutes catégories et de transmettre un rapport au ministre des Travaux publics. Le CCHF était inquiet du fait que ce rapport puisse être remis aux organisations syndicales. Dès lors, les exploitants sont certes invités à faire un état annuel des salaires payés et des journées de travail pour chaque ouvrier de manière nominative, mais il ne livre pas le détail journalier, comme les fiches de payes. Pour le CCHF, « les communications demandées aux exploitants sont donc plus discrètes que celles qu'on prétendait d'abord leur imposer. Nous croyons difficile d'obtenir qu'on les réduise encore »⁷⁹⁰.

Tout au long des années 1917 et 1918, des échanges ont lieu chaque semaine entre le CCHF et le sous-secrétaire aux fabrications de guerre. D'une part, le CCHF est invité par le Ministère de l'Armement à donner ses observations sur le fonctionnement de l'organisation de la

⁷⁸⁸ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 323-329.

⁷⁸⁹ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 1918.

⁷⁹⁰ ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 2 octobre 1916.

répartition du charbon et à faire un état des ressources disponibles en charbon⁷⁹¹. D'autre part, il diffuse les informations et les lettres du Ministère de l'Armement auprès des exploitants.

Consulté pour son expertise, le CCHF sert de relais à l'État dans la collecte et la diffusion d'informations nécessaires au fonctionnement des institutions mises en place pendant la guerre. Il devient un véritable partenaire de l'État dans un régime qu'il refusait au départ. Il préfère participer à ces institutions plutôt que de les subir. En acceptant d'y participer, il montre sa collaboration dans le cadre de la Défense nationale, ce qui lui facilite l'accès au gouvernement au sujet d'autres questions.

La défense des intérêts des exploitants face aux syndicats ouvriers et à l'État : l'exemple des augmentations de salaires et du relèvement du prix de taxation

À partir de l'été 1917, le CCHF demande à plusieurs reprises au gouvernement de relever le prix de taxation, jugé trop bas par rapport au prix de revient du charbon sur le carreau de la mine. Ces demandes font suite à des augmentations de salaire décidées par le gouvernement.

En juin 1917, à la suite d'une demande de divers syndicats adhérant à la Fédération nationale des travailleurs du Sous-sol (FNTSS) pour instaurer une indemnité de cherté de vie⁷⁹², le gouvernement invite les représentants des patrons et des ouvriers de chaque département à engager les négociations et propose que l'indemnité de cherté de vie soit d'environ 1,50 franc⁷⁹³. Il fait pression sur le CCHF pour que les compagnies minières parviennent à un accord avec leurs syndicats ouvriers. Dans le cas contraire, « la proposition sera votée et ce vote aura vraisemblablement pour corollaire prochain l'établissement d'un régime de taxation générale des salaires, pour une durée dont on ne saurait fixer le terme ». Henry Darcy enjoint donc les exploitants « à hâter la solution des questions encore pendantes »⁷⁹⁴ et à signer des accords. Mais, cette indemnité de cherté de vie entraîne une hausse consécutive du prix de revient du charbon, qui, selon les exploitants, se retrouve déconnecté du prix de vente décidée par le gouvernement. Le CCHF intervient alors auprès du gouvernement pour demander le relèvement du prix de taxation du charbon⁷⁹⁵. À la suite de l'audition du 21 août 1917 du CCHF au ministère des Travaux publics

⁷⁹¹ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux adhérents pour demander ces informations, 4 octobre 1917 ; rappel le 11 octobre 1917.

⁷⁹² ANMT, 40 AS 50, Salaires, Dossier 1917, Projet de lettre du ministre des Travaux publics et du Travail aux préfets.

⁷⁹³ *Ibid.*

⁷⁹⁴ *Ibid.*, Lettre d'Henry Darcy aux exploitants, 22 juin 1917.

⁷⁹⁵ ANMT, 40 AS 29, Le CCHF, Questions commerciales, Dossier demande de relèvement du prix de taxation.

en présence de Louis Loucheur⁷⁹⁶ (1872-1931), ce dernier accepte d'examiner cette demande⁷⁹⁷. Ces discussions aboutissent à l'arrêté du 23 novembre 1917 qui augmente le prix de taxation par mine et par variété de charbon. En négociant avec le gouvernement, le CCHF parvient à défendre les intérêts des compagnies minières auprès du gouvernement et à obtenir un relèvement du prix de taxation.

De même, à la suite d'une demande de la FNTSS du 4 décembre 1917, les délégués du CCHF et du syndicat ouvrier sont invités par les ministres du Travail et de l'Armement à une audience le 20 décembre. Fait nouveau, le CCHF accepte de négocier directement avec la FNTSS sous l'arbitrage de l'État concernant les salaires. Les partenaires sociaux trouvent même un accord pour relever l'indemnité de vie chère. À partir du 1^{er} janvier 1918, les chefs de famille recevront une allocation supplémentaire mensuelle de 3 francs par enfant au-dessous de 13 ans à leur charge, les ouvriers et ouvrières au-dessus de 16 ans de 1,25 francs par journée de présence quelle que soit la durée de la journée de travail, et les enfants de 0,75 franc⁷⁹⁸. Comme précédemment et pour les mêmes raisons, le CCHF demande un relèvement des prix de vente maxima des charbons lors d'un entretien du 11 février 1918 avec le chef adjoint du cabinet du ministre de l'Armement⁷⁹⁹, ce qui aboutit à l'arrêté du 22 mars 1918, dont l'article 3 fixe « pour chaque entreprise les prix définitifs des diverses sortes de combustibles, en tenant compte de leur qualité commerciale (calibrage et teneur en cendres) et de l'intérêt qu'il peut y avoir à développer certaines qualités spéciales ».

Une troisième demande de relèvement du prix de taxation a lieu à l'automne 1918. Elle fait suite à la proposition de la FNTSS d'augmenter à nouveau les salaires à l'été 1918. Cette fois-ci, compte tenu du fait que la demande d'augmentation porte directement sur les salaires, le CCHF laisse les représentants patronaux et ouvriers décider au niveau régional ou local⁸⁰⁰. Les arbitrages régionaux et locaux sont votés à partir du mois d'octobre 1918 et décident d'augmenter

⁷⁹⁶ Polytechnicien, Louis Loucheur (1872-1931) commence sa carrière comme ingénieur de la construction aux Chemins de fer du Nord. Il est successivement sous-secrétaire d'Etat à l'Artillerie et aux Munitions (décembre 1916-septembre 1917), ministre de l'Armement (septembre 1917-novembre 1918), ministre de la Reconstitution industrielle (novembre 1918-janvier 1920), ministre des Régions libérées (16 janvier 1921-15 janvier 1922), ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (printemps 1924), ministre des Finances (28 novembre 1925-9 mars 1926), ministre du Travail et de la Prévoyance sociale (1^{er} juin 1928-février 1930), ministre de l'Economie nationale (13 décembre 1930-27 janvier 1931).

Voir Stephen D. Carls, *op. cit.*

⁷⁹⁷ *Ibid.*, Dossier crise des charbons, juin-juillet 1917, Demande de relèvement du prix de taxation, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux directeurs généraux des compagnies minières, 18 août 1917

⁷⁹⁸ ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 22 décembre 1917

⁷⁹⁹ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 13 février 1918

⁸⁰⁰ ANMT, 40 AS 50, Le CCHF, Salaires, Dossier, Nouvelle demande, Augmentation de salaires, juin 1918, Procès-verbal de l'entrevue des ministres du Travail et de l'Armement avec la FNTSS, 26 août 1918

soit directement les salaires soit l'indemnité de vie chère⁸⁰¹. Par exemple, pour le Pas-de-Calais, l'indemnité de vie chère est relevée de 2,50 francs pour les ouvriers de sexe masculin de plus de 16 ans, de 1,50 franc pour les femmes de plus de 18 ans, de 1 franc pour les enfants de moins de 16 ans⁸⁰². Pour la Loire, les augmentations de salaire sont fixées à 1,25 franc pour les manœuvres de jour non spécialisés, à 2,25 francs pour les ouvriers du fond, à 0,50 franc pour les enfants de moins de 16 ans⁸⁰³. Le CCHF demande à nouveau un relèvement du prix de taxation. Cette demande aboutit à l'arrêté du 19 septembre 1918 qui établit de nouveaux prix de taxation pour divers charbons en tenant compte de leur qualité commerciale.

Le CCHF parvient à défendre les intérêts des compagnies minières auprès du gouvernement concernant un élément qui concerne tout particulièrement les affaires de ses adhérents, le prix de vente sur le carreau de la mine. En parvenant à faire relever le prix de taxation, il fait augmenter le prix de vente et les bénéfices des compagnies minières. Par ailleurs, il engage ouvertement les négociations avec la FNTSS au sujet d'un élément qui concerne le salaire des ouvriers, l'indemnité de cherté de vie. Il intervient pour négocier nationalement cette indemnité, mais laisse la discussion des augmentations de salaire au libre choix des exploitants. Si l'indemnité de cherté de vie peut être la même au niveau national, les salaires, qui sont différents entre bassins voire entre exploitations, sont laissés aux négociations locales. Mais, le CCHF ouvre la voie aux négociations sociales avec le syndicat ouvrier national même s'il protège les intérêts et l'indépendance des exploitants. Il semble que le CCHF s'adapte à la situation, à la gestion étatique du marché du charbon par l'État. Il cherche un nouvel acteur pour engager la discussion, et, alors qu'il refusait jusqu'alors de négocier avec la FNTSS, ouvre la voie aux discussions avec ce partenaire social. Par ailleurs, bien que le CCHF refuse la mise en place d'un organisme étatique pour administrer le marché du charbon jusqu'alors libre, il accepte de devenir un informateur et un relais de l'État, pour ne pas subir son intervention et pour augmenter son influence auprès de lui, notamment pour les demandes de relèvement du prix de taxation qui lui sont d'ailleurs facilement accordées. C'est ainsi qu'il accepte de participer à un organisme administratif plutôt que de laisser l'État diriger seul le marché du charbon. Le CCHF poursuit sa défense des intérêts des compagnies minières et des éléments qui touchent directement leurs bénéfices comme les salaires ou les prix

⁸⁰¹ *Ibid.*, Sous-dossier, Sentences arbitrales rendues dans diverses régions en 1918

⁸⁰² *Ibid.*, Sentences arbitrales rendues dans diverses régions en 1918, Lettre du CCHF, Texte de la sentence arbitrale des ministres de l'Armement et du Travail pour le Pas-de-Calais, 2 décembre 1918

⁸⁰³ *Ibid.*, Sentences arbitrales rendues dans diverses régions en 1918, Texte de la sentence arbitrale des mineurs de la Loire, 30 octobre 1918

de vente sur le carreau de la mine. Il s'intéresse également à un autre élément capital pour la bonne marche des compagnies minières, la production de charbon elle-même.

Produire davantage

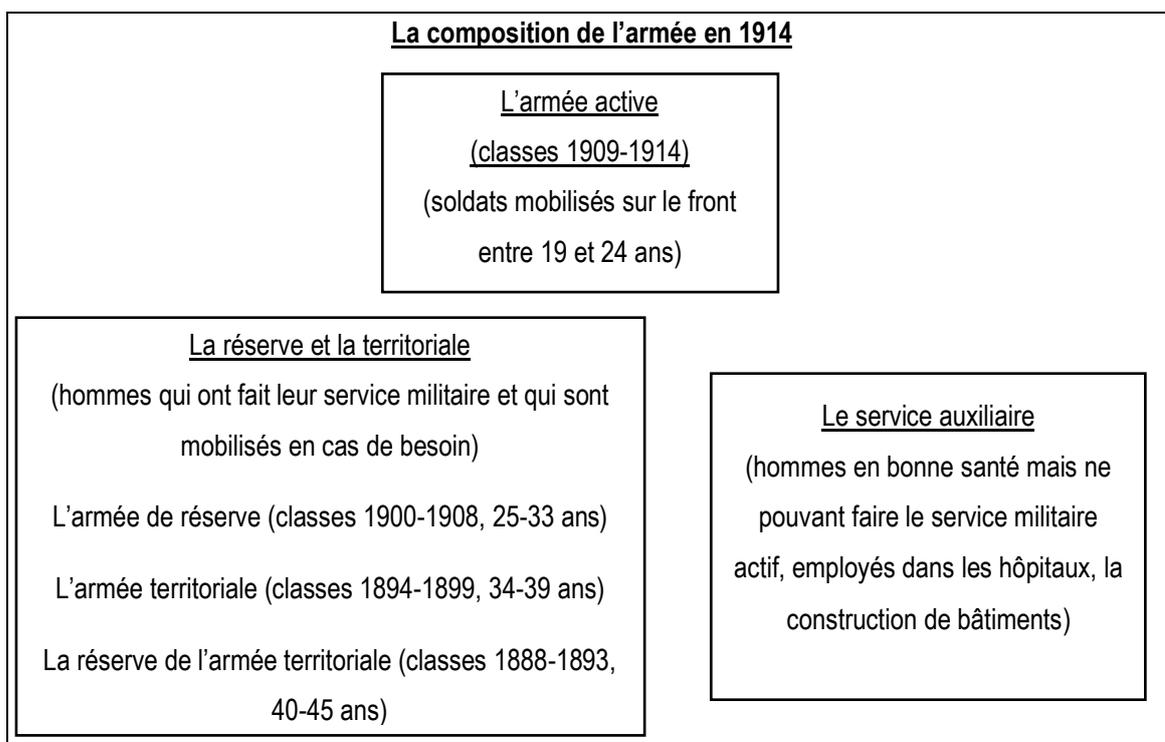
Comme la production de charbon est amputée de 50%, le CCHF explique qu'il faut soit importer davantage de charbon, soit augmenter la main-d'œuvre minière. Comme les importations de charbon coûtent chères, il tente de convaincre l'État de lui rendre sa main-d'œuvre partie au front pour produire du charbon moins coûteux.

Assurer une main-d'œuvre suffisante aux compagnies minières en temps de guerre, la mise en place d'un service de placement

Dès septembre 1914, le CCHF ne cesse de militer auprès des ministères de la Guerre et des Travaux publics pour le retour des mineurs dans leurs exploitations en tant qu'affectés spéciaux⁸⁰⁴. À partir d'octobre, il fait pression pour que les territoriaux des exploitations non envahies se trouvant dans les dépôts du Nord rejoignent leurs mines et pour que ceux des mines du Nord et du Pas-de-Calais soient répartis entre les houillères encore en activité⁸⁰⁵.

⁸⁰⁴ Alors qu'à l'été 1914, aucun gouvernement n'envisage l'idée d'une guerre totale, donc économique, entraînant une mobilisation de toutes les ressources financières et économiques au profit de la guerre, une remise en question du libéralisme économique et une intervention appuyée de l'État dans l'économie, l'économie de guerre⁸⁰⁴ est envisagée lors de la conférence de Bordeaux du 20 septembre 1914. Le ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, lance un programme de commandes auprès des principaux industriels du pays qui exigent en contrepartie la récupération de leur personnel appelé sous les drapeaux, appelé les affectés spéciaux. L'État accorde alors à la production d'armement la priorité par rapport à l'armée en ce qui concerne la répartition de la main-d'œuvre.

⁸⁰⁵ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1915.



Le gouvernement accède rapidement aux demandes du CCHF. Des commissions spéciales composées d'un officier et d'un ingénieur des Ponts-et-Chaussées sont chargées de parcourir les dépôts à la recherche de mineurs⁸⁰⁶. Les territoriaux des exploitations non envahies se trouvant dans les dépôts du Nord sont renvoyés dans leurs mines dès novembre 1914, soit 4 500 affectés spéciaux⁸⁰⁷. Quant à ceux du Nord et du Pas-de-Calais, ils sont autorisés à être répartis dans les exploitations non envahies à partir de décembre⁸⁰⁸. Pour faciliter leur placement, le CCHF, sollicité par le gouvernement, organise, en janvier 1915, un service de placement de la main-d'œuvre, opérant en connexion avec la commission centrale du ministère de l'Intérieur et avec pleine délégation pour ce qui touche à l'industrie houillère, ce qui permet de répartir 3 000 ouvriers du Nord et du Pas-de-Calais entre les mines du Massif Central⁸⁰⁹.

Cependant, il reste encore 15 000 mineurs incorporés dans la territoriale par effet de négligence ou démunis de fascicules de mise en sursis. Une importante correspondance s'engage alors entre le CCHF et le gouvernement qui aboutit, le 9 mars 1915, à une circulaire fixant une procédure relativement simple pour récupérer les territoriaux incorporés, à la condition qu'ils soient encore dans les dépôts, les autres étant perdus. Les mineurs peuvent se faire réclamer par les houillères ou se faire inscrire sur des états établis par les dépôts qui sont transmis tous les quinze

⁸⁰⁶ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 169.

⁸⁰⁷ *Ibid.*

⁸⁰⁸ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 7 décembre 1914.

⁸⁰⁹ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1915.

jours à la commission militaire des mines. Le CCHF demande au gouvernement la possibilité d'étendre la mesure aux formations territoriales des places fortes et des gardes-voies dans la zone des armées, ce qui est accordé par le décret du 9 mars 1915. En mai, selon les calculs du CCHF, il reste encore 5 000 territoriaux incorporés dans l'armée⁸¹⁰.

Afin d'assurer une meilleure répartition des affectés spéciaux, la loi Dalbiez du 17 août 1915 destinée à assurer une « juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables », autorise le ministre de la Guerre à affecter aux mines tous les hommes mobilisables qui y ont travaillé au moins 6 mois. Une commission militaire des Mines est constituée à cet effet⁸¹¹. Elle est dirigée par un commissaire technique, Jules Daugados, inspecteur général des mines et préfet de la Loire, et un commissaire militaire. S'ajoutent, à la suite d'un arrêté du 14 août 1915, le directeur des Mines, un représentant du sous-secrétariat d'État aux Munitions, un représentant des mineurs, un représentant patronal, Henri de Peyerimhoff, et un secrétaire, le sous-chef de bureau au ministère des Travaux publics. Cette commission demande un retour à la mine de tous les territoriaux ayant six mois de service à la mine au moment de la mobilisation, et la mise à disposition des exploitations, sur leur demande, des anciens mineurs territoriaux ayant travaillé deux ans dans la houillère qui les réclame et ne l'ayant pas quittée depuis plus de cinq ans⁸¹². Cette demande est acceptée par le ministre de la Guerre qui renvoie progressivement les mineurs de la territoriale à partir de l'été 1915⁸¹³, les classes 1889-1893 en août et septembre 1915, celle de 1894 en octobre⁸¹⁴, celles de 1895 et 1896 en novembre⁸¹⁵, et celles de 1897-1898 en décembre⁸¹⁶. À cette date, 10 638 hommes sont mis en sursis et répartis entre les exploitations, dont 7 089 ouvriers ou anciens mineurs des mines envahies⁸¹⁷. Trois classes de mineurs de l'armée territoriale n'ont pas été rappelées de manière systématique.

Au début de l'année 1916, le Grand Quartier Général (GQG) accepte moins facilement les demandes de la commission militaire des Mines et le renvoi des classes les plus jeunes. En mai, il accepte de rendre aux houillères les mineurs- territoriaux des classes suivantes, mais avec de nombreuses exceptions. Les mineurs du Génie, de l'Aviation, de l'Automobile, les puisatiers, et les sapeurs-mineurs, doivent rester mobilisés, ce qui représentent environ les $\frac{3}{4}$ des mineurs incorporés dans l'armée. Le CCHF l'alerte sur l'offre limitée en charbon, évaluée à 1 770 000

⁸¹⁰ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, Lettre d'Henry Darcy au ministre (aucune précision), 6 mai 1915.

⁸¹¹ Pierre Chanceler, *op. cit.*, p. 167.

⁸¹² *Ibid.*, Lettre d'Henry de Peyerimhoff aux exploitants, 28 août 1915.

⁸¹³ *Ibid.*, Lettre d'Henry de Peyerimhoff aux exploitants, 20 novembre 1915

⁸¹⁴ *Ibid.*, Lettre d'Henry de Peyerimhoff aux exploitants, 15 octobre 1915

⁸¹⁵ *Ibid.*, Lettre d'Henry de Peyerimhoff aux exploitants, 13 novembre 1915

⁸¹⁶ *Ibid.*, Lettre d'Henry de Peyerimhoff aux exploitants, 9 décembre 1915

⁸¹⁷ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1916.

tonnes pour le premier semestre de 1916⁸¹⁸, et le ministre des Travaux publics insiste auprès du Président du Conseil pour le renvoi des classes suivantes⁸¹⁹. Le GQG accepte le rappel des territoriaux de la classe 1899 en septembre 1916⁸²⁰. Mais, la main-d'œuvre minière est toujours insuffisante d'autant plus au vu du difficile hiver 1916-1917. Le CCHF demande alors le retour des territoriaux mineurs jusqu'à la classe 1902 comprise par anticipation⁸²¹, ce qui est accepté le 25 décembre 1916⁸²². Les affectations spéciales se poursuivent aux réservistes en 1917. En février, les mineurs réservistes des classes 1903-1906 sont renvoyés dans les houillères⁸²³, puis les classes 1907-1909 en mai, et celles de 1910-1912 en juin, soit un total de 50 000 mineurs pour l'année 1917.

Certes, la production augmente, de 1 532 000 tonnes en janvier 1915, elle passe à 1 861 000 tonnes en janvier 1916⁸²⁴ (+ 18%), à 2 011 000 tonnes en janvier 1917 (+7%), et à 2 783 000 tonnes en octobre 1917 (+28%), soit une hausse d'environ 50% entre janvier 1915 et octobre 1917. Mais, elle reste insuffisante au regard de la demande, et le CCHF cherche des solutions pour la relever. La quantité de main-d'œuvre étant limitée dans ce contexte, il s'intéresse au rendement des mineurs. Début décembre, le CCHF demande aux exploitants de lui faire parvenir un état du rendement des ouvriers et de leurs besoins en personnel afin de préparer la réunion du 29 novembre avec le ministre de l'Armement, Louis Loucheur⁸²⁵. Il insiste sur le fait que « la question professionnelle la plus importante qui pourrait être portée à la séance du 24 novembre est celle du rendement individuel dont le fléchissement apparaît comme général »⁸²⁶. À la suite de cette réunion, le ministre de l'Armement préconise plusieurs mesures au CCHF pour augmenter le rendement des ouvriers. Selon lui, pour gagner 100 000 tonnes de charbon, il est nécessaire de diminuer le nombre de journée d'absence des mineurs de 3%. Pour cela, il propose au CCHF de contrôler les absences injustifiées et de les sanctionner en allant jusqu'à un emprisonnement de huit jours de prison, de contrôler les absences pour maladies ou blessures et de réprimer les abus, de surveiller les mineurs demandant à quitter la mine pour raisons de santé ou inaptitude physique, de réduire au minimum à 24 heures des permissions pour raisons familiales urgentes, voyage non compris.

⁸¹⁸ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1917.

⁸¹⁹ Pierre Chanceler, *op. cit.*, p. 171.

⁸²⁰ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 21 septembre 1916

⁸²¹ La classe 1902 fait partie des réservistes en 1916, elle passe dans l'armée territoriale en 1917.

⁸²² *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 24 novembre 1916.

⁸²³ *Ibid.*, Lettres d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants du 3 et du 8 février 1917.

⁸²⁴ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 1917, p5.

⁸²⁵ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 5 décembre 1917.

⁸²⁶ *Ibid.*

La production se maintient en janvier 1918 à 2 644 000 tonnes⁸²⁷. Mais, du fait de l'offensive allemande sur la Somme au printemps 1918 qui fait passer les Mines de Noeux, Bruay et Marles sous la domination de l'ennemi et, le 29 avril 1918, de la suspension des demandes d'affectés spéciaux pour les houillères à partir des classes 1912⁸²⁸, la production de charbon chute de manière générale – elle diminue de 30% entre janvier et juin⁸²⁹. Quant à celle du bassin nordiste, elle diminue de plus de 70% passant de 40 000 tonnes en janvier 1918 à 11 000 tonnes en juin 1918⁸³⁰.

Pour tenter d'augmenter la production de charbon pendant le conflit, le CCHF fait pression sur le gouvernement pour qu'il accepte le renvoi des mineurs mobilisés dans les houillères. Il centralise également les demandes de renvoi individuel, notamment pour les officiers. Du fait de l'importance du charbon pour l'économie et l'industrie de guerre, les ministres de la Guerre et des Travaux publics accèdent progressivement aux demandes de l'organisation patronale. En décembre 1916, le CCHF demande 24 mises en sursis d'officiers au GQG, 18 sont acceptées en mars 1917⁸³¹. Il facilite aussi les démarches des ministères de la Guerre et des Travaux publics en relayant leurs recommandations et consignes auprès des compagnies minières. Une collaboration entre les deux acteurs s'engage pour intensifier la production de charbon, énergie clé de la mobilisation industrielle et de l'indépendance de la nation dans le contexte de la guerre⁸³². Louis Loucheur et le CCHF usent de tous les moyens pour augmenter la production de charbon, en utilisant une main-d'œuvre militaire et en organisant l'approvisionnement des mines en matériel. Alors que le caractère industriel est mieux accepté par le GQG, le CCHF et Louis Loucheur collaborent pour augmenter la production de charbon. Polytechnicien et industriel, Louis Loucheur connaît bien les préoccupations du CCHF qu'il partage et avec lequel il tente de trouver des solutions. Il en est de même pour l'approvisionnement des mines en matériel.

Poursuivre l'approvisionnement en matériel de mines malgré les pénuries, la mise en place d'un groupement central d'achat de matériel

Du fait des opérations militaires et de l'occupation allemande des départements du Nord et du Pas-de-Calais, les compagnies minières connaissent des problèmes d'approvisionnement en

⁸²⁷ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919, p.7.

⁸²⁸ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 8 mai 1918

⁸²⁹ La production nationale de charbon en juin 1918 est de 1 825 000 tonnes.

Voir *Ibid.*

⁸³⁰ *Ibid.*

⁸³¹ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, Lettres d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants du 5 décembre 1916 et du 19 mars 1917.

⁸³² Dominique Barjot, « Entreprises et entrepreneurs pendant la guerre » in Dominique Barjot (dir.), *op. cit.*

matériel de mines. Les bois de mines, câbles, explosifs, tuyaux en fonte,avoine viennent rapidement à manquer. Les exploitants commencent par en informer leur organisation patronale qui cherche des solutions et se tourne vers le gouvernement.

Jusqu'en novembre 1915, le CCHF et les pouvoirs publics tâtonnent dans l'organisation de l'approvisionnement des houillères. Le CCHF commence par aider les compagnies minières à s'approvisionner en leur indiquant les fournisseurs disponibles. Il signale notamment aux compagnies minières les sources d'approvisionnement éventuelles pour les bois de mines⁸³³. À l'été 1915, il constitue une commission chargée de son étude, et demande une enquête à la Direction des Forêts sur les disponibilités en bois de mines en fonction des « conservations »⁸³⁴. La commission est ensuite chargée de décider de l'utilisation des bois, et de répartir par « groupements » de mines la répartition des bois de mine.

Tableau 9. Répartition des bois de mines des conservations aux lieux de consommation⁸³⁵

Conservation	Lieux de consommation
2 ^e (Rouen, Seine Inférieure)	Pas-de-Calais
3 ^e (Dijon, Côte-d'Or)	Centre (Blanzy, Creusot, Épinac, Chapelle-sous-Dun, de Perrecy)
5 ^e (Chambéry, Savoie & Haute-Savoie)	Sud-Est (La Mûre)
12 (Besançon, Doubs) 13 ^e (Lons-le-Saulnier, Jura)	Ronchamp, Blanzy
15 (Alençon, Orne, Morbihan, Finistère)	Pas-de-Calais
17 (Sône-et-Loire)	Blanzy
24 (Niort, Vendée, Vienne)	Pas-de-Calais
26 (Aix, Bouches-du-Rhône)	Bouches-du-Rhône
27 (Nîmes, Gard, Lozère)	Gard, Albi et Carmaux
28 (Aurillac, Cantal, Haute-Loire)	Loire
29 ^e (Bordeaux, Gironde & Landes)	Sud-Ouest (Tarn, Aveyron)

De même, le CCHF informe les exploitants sur certains produits de substitution et les entreprises qui les fabriquent. Concernant la dynamite, il préconise aux exploitants d'utiliser de la cheddite au chlorate de soude, plutôt que de l'acide nitrique et du chlorate de potasse, toutes deux

⁸³³ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1915, Paris, 1915.

⁸³⁴ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, dossier 1^{er} août 1914-23 décembre 1915, Lettres d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants.

⁸³⁵ *Ibid.*

réquisitionnées. Il précise aux exploitants qu'ils pourront se fournir à la Société Universelle des Explosifs⁸³⁶.

À partir du 30 novembre 1915, la Direction des Mines propose une solution pour répartir les matériels de mine en fonction des besoins des exploitations⁸³⁷ et assurer un approvisionnement satisfaisant en faisant participer le CCHF. Ce dernier est alors à la fois chargé de centraliser les états des besoins des exploitants avant autorisation par la Direction des Mines, de vérifier leurs déclarations et de les ajuster en cas de non-respect. Par exemple, le 14 décembre 1915, Henri de Peyerimhoff signale aux exploitants que « certaines des demandes [en détonateurs et amorces électriques] qui sont déjà parvenues pour l'approvisionnement de janvier, dépassent les chiffres qui nous ont été indiqués au cours de l'enquête que nous avons été chargés de faire en novembre pour la Direction des mines. Nous les réduisons en conséquence et venons vous prier de vouloir bien vous conformer strictement dans vos demandes futures aux instructions que la Direction des Mines nous a chargés de vous rappeler »⁸³⁸.

Après l'hiver 1916-1917, le CCHF entreprend des démarches auprès des pouvoirs publics pour simplifier les procédures d'approvisionnement de certains produits. Par exemple, à la suite d'une correspondance à l'hiver 1917 au sujet de l'approvisionnement insatisfaisant des carbures de calcium⁸³⁹, l'administration lui indique une démarche à adopter pour les compagnies minières : faire viser la demande à l'ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique, et l'envoyer à la Direction des Mines qui fera le nécessaire auprès du sous-secrétariat des fabrications de guerre⁸⁴⁰. Mais, les exploitants ont de plus en plus de difficultés pour s'approvisionner, le CCHF se rapproche à nouveau des pouvoirs publics. Une nouvelle procédure est instaurée. Le CCHF remet chaque mois aux exploitants des bons de commande fournis par le sous-secrétariat des fabrications de guerre et à faire exécuter par la société commerciale des carbures, qui fournira intégralement le carbure pour l'éclairage ; celui pour les autres usages ne fait pas partie des priorités⁸⁴¹. Plus direct et rapide, celle-ci devrait assurer un approvisionnement suffisant en carbure de calcium.

Toutefois, la question des approvisionnements reste préoccupante. Le 22 septembre 1917, Henri de Peyerimhoff présente un état de la situation dans les mines à Louis Loucheur⁸⁴².

⁸³⁶ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 23 février 1915.

⁸³⁷ ANMT, 40 AS 5 et 40 AS 6, Le CCHF, Lettres d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants du 30 novembre 1915 et du 29 janvier 1917.

⁸³⁸ ANMT, 40 AS 5, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 14 décembre 1915.

⁸³⁹ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 3 février 1917.

⁸⁴⁰ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 27 février 1917.

⁸⁴¹ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, mars 1917 (sans précision sur le jour).

⁸⁴² ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 17 octobre 1917

Pour tenter de l'améliorer, une commission chargée d'activer la solution des questions de matériel est instituée au Ministère de l'Armement au début du mois d'octobre. Le but de cette commission mensuelle est de faire examiner toute demande dès qu'elle a été formulée pour la solutionner au plus vite. Prenant part aux institutions étatiques de guerre, le CCHF y a un représentant qui y présente mensuellement les demandes des compagnies minières en termes de matériel, en bois de mines, rails pour mines, compresseurs d'airs, berlines, câbles d'aloès, câbles métalliques, et les défend⁸⁴³.

En décembre 1917, les difficultés croissantes d'approvisionnement entraînent le ministère de l'Armement à inviter le CCHF à constituer un certain nombre de groupements⁸⁴⁴ d'achat de matériel⁸⁴⁵, embrassant la totalité des mines françaises et destinés à assurer la centralisation des commandes et la répartition des contingents attribués aux mines⁸⁴⁶. À l'image des GIA, ces groupements rassemblent les consommateurs de circonscription territoriale aux contours variables. Ainsi, six groupements régionaux réunissent par bassin⁸⁴⁷ les houillères. Un septième groupement central, au siège social du CCHF sous la direction d'Édouard Grüner, rassemble les mines métalliques, les mines de fer et les houillères ne se rattachant à aucun bassin. Ce dernier groupement est chargé de négocier les achats avec les fournisseurs et d'envoyer les commandes centralisées au Service des Mines qui rapproche les groupements régionaux des fournisseurs et transmet les bons d'exécution. Lors des réunions hebdomadaires au Service des Mines, il y transmet les réclamations des exploitants et les informe en retour des faits nouveaux et instructions complémentaires. Il est aussi chargé d'assurer la répartition des produits contingentés attribués aux mines en provenance d'Angleterre et des États-Unis, comme les rails de mines, les tubes, les fers à béton, etc⁸⁴⁸. Comme mesure d'exécution immédiate, la Direction des Mines invite les groupements à examiner d'urgence un certain nombre de matières dont la pénurie est la plus sensible et à transmettre l'état de leurs besoins mensuels pour l'année 1918 en rails, tôles, profilés nécessaires à la construction des chevalements, tubes, outils, chaux et ciments au Groupement

⁸⁴³ ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre d'Édouard Grüner aux exploitants, 5 octobre 1917.

⁸⁴⁴ Le terme groupement fait suite à la constitution des sept groupements sous la responsabilité des grandes compagnies de chemin de fer, de chantiers navals, d'établissement d'artillerie et d'industriels du secteur privé qui reçoivent pour mission, à la suite de la réunion du 20 septembre 1914 à Bordeaux, pour mission du ministre de la Guerre Alexandre Millerand, de rechercher et de fédérer toutes les ressources productives de leur région, de répartir les commandes, d'organiser la production de fabrications nouvelles et d'accroître la rentabilité du personnel et du matériel.

Rémy Porte, « Groupements industriels régionaux » in François Cochet et Rémy Porte (dir.), *op. cit.*, p. 501-502.

⁸⁴⁵ Bois de mines, produits métallurgiques, explosifs, détonateurs, carbures, chaux, ciments, etc.

⁸⁴⁶ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 1918, Paris, 1918 ; ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettres d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants du 31 décembre 1917 et 19 janvier 1918.

⁸⁴⁷ Pas-de-Calais, Loire, Bourgogne, Savoie, Gard & Bouches-du-Rhône, Centre, Toulouse.

⁸⁴⁸ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919.

central avant le 22 décembre⁸⁴⁹ qui se charge ensuite de les transmettre à la Direction des Mines. Malgré les pénuries, le système semble fonctionner jusqu'à l'été 1918, les besoins sont évalués, transmis à la Direction des Mines, qui décide de la répartition de l'offre de matériel en fonction des priorités, tout en la rationalisant.

Avec la signature de l'Armistice, le rôle du Groupement central n'est pas terminé, même si le commerce et la vente d'un certain nombre de matières est redevenu libre⁸⁵⁰.

Sur ce point, à nouveau, alors que les industriels sont plutôt défavorables à l'intervention de l'État dans tout type de marché, la guerre redéfinit les relations entre l'État et le CCHF qui agit comme un véritable partenaire, transmettant les informations des compagnies minières à la Direction des Mines et inversement, et n'hésitant pas à réprimander les exploitants quand ils dépassent l'état des besoins qu'ils avaient établi. Certes l'État encadre son activité et décentralise ainsi la répartition entre les mines de la main-d'œuvre et du matériel de mines en profitant de l'expertise du CCHF, mais ce dernier acquiert de nouvelles missions et compétences.

Penser l'après-guerre, reconstruire les mines envahies

Dès 1915, les exploitants se rendent compte que le travail de reconstruction sera considérable dans les mines envahies. C'est surtout en 1916 que l'étendue des dommages est précisée au moment où les exploitants reçoivent la nouvelle des premières destructions de cuvelages⁸⁵¹. En effet, à la suite de l'offensive franco-allemande de septembre 1915, qui enlève le village de Loos et l'une des fosses des Mines de Lens aux Allemands, ces derniers, craignant un recul plus accentué, ne veulent pas risquer d'abandonner des mines complètement hors d'utilisation et font sauter en octobre-novembre 1915 les cuvelages de la plupart des fosses de Lens et de Liévin⁸⁵².

À partir de ce moment-là, les représentants des houillères envahies tiennent des réunions périodiques au CCHF. Ils commencent à réfléchir à l'après-guerre et surtout à la reconstruction

⁸⁴⁹ ANMT, 40 AS 6, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 15 décembre 1917.

⁸⁵⁰ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919.

⁸⁵¹ C'est l'opération de revêtement des parois intérieures des puits et des galeries (soutènement) des mines pour éviter les éboulements.

⁸⁵² 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

des mines envahies⁸⁵³. À la suite de ces premières études, ils décident de constituer un groupement syndical lors de la réunion du 19 avril 1917⁸⁵⁴. Le Groupement des Houillères victimes de l'invasion⁸⁵⁵ est effectivement constitué le 5 mai 1917 au sein du CCHF, et reçoit de l'État un crédit de 250 millions de francs en vertu de la loi du 6 août 1917, qui « devait être mis à la disposition du Ministre du Commerce pour régler les dépenses d'outillage à concurrence de somme reconnue nécessaire pour chaque catégorie d'industrie, ces dépenses présentant d'ailleurs le caractère d'une avance remboursable sur les indemnités qui seraient allouées pour les dommages de guerre »⁸⁵⁶.

Une commission administrative est immédiatement constituée et placée sous la présidence d'Édouard Grüner. Cette commission a une triple mission : préparer la reconstitution matérielle des houillères détruites ; rechercher les moyens financiers et étudier la législation au sujet de la constatation, de l'évaluation et du règlement des dommages de guerre⁸⁵⁷ ; élaborer des mesures économiques et des clauses à insérer dans les traités de paix pour que l'Allemagne dédommage les houillères qu'elle a détruites⁸⁵⁸. Durant le conflit, elle réfléchit principalement aux éléments nécessaires à la reconstitution rapide des Mines du Nord et du Pas-de-Calais, et notamment à l'achat de matériel⁸⁵⁹. Pour cela, elle décide de participer à l'action collective de toutes les industries en s'affiliant au Comptoir Central d'achats industriels pour les régions

⁸⁵³ Les associations de sinistrés se forment dès 1915 dans le but de défendre les intérêts des sinistrés de la guerre, d'obtenir réparation intégrale des dommages causés à la propriété sous toutes ses formes et de hâter le rétablissement de la vie économique dans le département.

Jean-Luc Mastin, *Victimes et profiteurs de guerre ? : les patrons du Nord (1914-1923)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019.

⁸⁵⁴ *Ibid.*

⁸⁵⁵ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 1918.

Une étude plus approfondie peut-être envisagée, voir notamment ANMT, 1994 051 0778-0783 et 1362-1364, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt.

⁸⁵⁶ 1994 051 0778, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Opération de la commission. Rapport général sur les opérations de la commission technique du Groupement des houillères victimes de l'invasion. 1925.

⁸⁵⁷ Le principe des dommages de guerre est posé dès le mois de décembre 1914 par l'article 12 de la loi de Finances qui stipule qu'une loi spéciale déterminerait les conditions dans lesquelles ce droit devrait s'exercer.

Pour un exemple des industriels de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing qui se réunissent en mai 1917 pour établir une statistique des dommages de guerre afin de présenter des réclamations chiffrées au gouvernement lors de la libération, voir Jean-Luc Mastin, *op. cit.*

⁸⁵⁸ 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

⁸⁵⁹ *Ibid.*

envahies⁸⁶⁰, organisme fondé le 30 juillet 1916 par l'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies⁸⁶¹.

Souhaitant conserver une indépendance suffisante pour la recherche et l'achat du matériel spécifique aux houillères face au Comptoir Central d'achats industriels, elle constitue, le 1^{er} septembre 1917, une commission technique affiliée au Comptoir Central d'achats et placée sous la direction d'Ernest Cuvelette. Le Comptoir Central d'achats donne délégation à la commission technique pour assurer la passation, l'exécution, la réception, la répartition et la livraison des commandes⁸⁶² au sein d'un service des approvisionnements. Ce dernier passe rapidement d'importantes commandes de pompes de dénoyage, de treuils électriques, d'équipements divers dont le besoin est certain⁸⁶³.

La commission technique est aussi chargée de préparer le programme des travaux envisagés pour reconstruire les houillères détruites avec son service des études techniques, composé des ingénieurs en chef des compagnies minières envahies. Comme il était impossible de savoir pour quelles mines seraient utilisées le matériel commandé, les ingénieurs des mines réfléchissent à son uniformisation en relation avec le gouvernement. Louis Loucheur, sous-secrétaire d'État des fabrications de guerre, les enjoint à mettre en place « une méthode rigoureuse [...] tant dans le choix des moyens que dans leurs conditions d'exécution »⁸⁶⁴ dont le but est d'obtenir « une production et une livraison plus rapides, un prix de revient moins élevé [du matériel de mines et], un réassortissement simplifié des pièces de rechange »⁸⁶⁵.

Édouard Grüner accepte de coordonner l'uniformisation du matériel en fondant une sous-commission de standardisation du matériel de mines et lance immédiatement une enquête auprès des exploitants pour connaître les machines et outils qui pourraient être unifiés et fabriqués en

⁸⁶⁰ Société anonyme constituée le 2 août 1916, au capital 1 million, divisé en actions de 100 francs, souscrites par 226 actionnaires, tous membres de l'Association Centrale.

⁸⁶¹ L'Association centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies est fondée le 22 novembre 1915 par les industriels des régions envahies. Présidée par Charles Laurent, cette association compte parmi ses vice-présidents Henry Darcy, et ses administrateurs, Paul Courtin, Delloye et Mercier.

⁸⁶² 1994 051 0778, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Opération de la commission. Rapport général sur les opérations de la commission technique du Groupement des houillères victimes de l'invasion. 1925.

⁸⁶³ 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

⁸⁶⁴ ANMT, Le CCHF, 40 AS 33, Lettre du sous-secrétaire d'Etat des fabrications de guerre au Président du Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Paris, 8 septembre 1917.

⁸⁶⁵ *Ibid.*

série⁸⁶⁶. La plupart des compagnies minières semblent favorables à l'unification de leur matériel mais pas à leur standardisation compte tenu des trop grandes différences d'exploitation entre les bassins et les exploitations elles-mêmes. Certaines ont commencé à y réfléchir avec d'autres au niveau de leur bassin. Dans le bassin de la Loire, les ingénieurs en chef des compagnies minières se sont accordés sur le fait que l'unification ne pouvait porter que sur le gros matériel, comme les rails de mines, les tuyaux pour canalisations d'air comprimé, les roues de bennes, les tôles pour fabrication et réparations de bennes, etc⁸⁶⁷. Certains exploitants relèvent quelques difficultés comme le fait qu'il y ait une période transitoire entre l'adoption de nouveaux matériels et la disparition des anciens⁸⁶⁸, ou que le matériel ne soit pas parfaitement adéquat aux conditions particulières de telles ou telles exploitations, comme pour les types bois de mine propres à chaque exploitation ou la résistance des berlines⁸⁶⁹. D'autres compagnies estiment qu'il est regrettable d'uniformiser des appareils qui ont encore besoin de perfectionnement, comme les marteaux perforateurs ou les lampes à essence ou électriques⁸⁷⁰.

À la suite de son enquête, le CCHF demande aux exploitants au début de l'année 1918 de commencer par concentrer leurs commandes sur onze diamètres différents de tiges filetées et sept diamètres différents de boulons⁸⁷¹, ainsi « la rapidité de livraisons pourrait être de ce fait sensiblement augmentée, et une certaine modération dans les hausses de prix pourrait être réalisée. Le but général de simplification des fabrications et approvisionnement que vous signalait comme désirable M. le sous-secrétaire d'Etat de l'Armement, [...], serait atteint, déjà en ces produits spéciaux »⁸⁷².

En mars et avril 1918, les grandes offensives allemandes reprennent, et la contre-attaque alliée déclenchée à partir du 18 juillet entraîne la retraite allemande⁸⁷³. La destruction se généralise alors à toutes les exploitations minières restées à peu près intactes. Les opérations s'effectuent en exécution d'ordres écrits, les équipes de pionniers passent successivement dans toutes les fosses

⁸⁶⁶ ANMT, 40 AS 33, Le CCHF, Lettre du vice-président du CCHF aux directeurs des compagnies minières, Paris, 21 septembre 1917.

⁸⁶⁷ *Ibid.*, Lettre de la société d'approvisionnement des houillères de la Loire à Édouard Grüner, Saint-Etienne, 25 septembre 1917

⁸⁶⁸ *Ibid.*, Lettre du directeur de la compagnie des Mines de Vicoigne et de Noeux à Édouard Grüner, Noeux-les-Mines, 28 septembre 1917

⁸⁶⁹ *Ibid.*, Lettre du directeur de la compagnie des Mines de la Grand-Combe au secrétaire général du CCHF, La Levade, 5 octobre 1917.

⁸⁷⁰ *Ibid.*, Lettre du directeur de la compagnie des Mines de la Grand-Combe au secrétaire général du CCHF, La Levade, 5 octobre 1917.

⁸⁷¹ La tige filetée est associée à une vis pour constituer un boulon.

⁸⁷² *Ibid.*, Lettre d'Édouard Grüner aux exploitants, 2 février 1918

⁸⁷³ Damien Parmentier, « Nord-Pas-de-Calais » in François Cochet et Rémy Porte (dir.), *op. cit.*

et dans toutes les usines, font détoner des charges d'explosifs visant à tout détruire⁸⁷⁴. Parallèlement, le Groupement prépare activement la reconstruction. Il poursuit ses études sur l'uniformisation des berlines, des voies ferrées du fond, des tuyaux d'air comprimé, des buses d'aéragé⁸⁷⁵. Il commande en grosse quantité et à des prix avantageux des appareils identiques pour l'outillage de première urgence avec des délais de livraison admissibles⁸⁷⁶, ainsi que dix-neuf chevalements provisoires⁸⁷⁷. Il fonde un service des travaux pour réfléchir et organiser la reconstruction des mines sur place⁸⁷⁸. Ce service met en place un plan de reconstruction. Avant de toucher aux installations sinistrées, le service des mines doit d'abord faire les constatations qui serviront de base à l'application de la loi sur les dommages de guerre. Ensuite, la commission technique prévoit plusieurs stades. Le premier comporte tous les travaux à effectuer dès l'occupation possible des lieux : l'enlèvement des obus ; la réfection des voies d'accès ; le déblaiement des installations ravagées, pendant que l'État devrait procéder à la restauration des voies de chemin de fer et des routes d'accès, et fournir le personnel chargé du déblaiement. Ces travaux devraient être supervisés par deux ingénieurs, un du jour, un du fond, par compagnie, qui prépareraient dans le même temps les plans des sièges à reconstruire ainsi que les logements du personnel spécialisé du second stade estimé à 75 ouvriers par siège par la commission technique. Le second stade comporte la période pendant laquelle se feront le montage et la mise en service des installations commandées. Le troisième stade est celui du dénoyage et de la remise en état des travaux souterrains.

Avant la fin du conflit, la reconstruction est préparée. Non seulement le Groupement des Houillères victimes de l'invasion prévoit un plan de reconstruction des exploitations dans leur ensemble mais aussi l'approvisionnement en matériel de mines. Pour accélérer les délais de livraison et réduire les coûts, et pousser par Louis Loucheur, il réfléchit à son uniformisation et passe les premières commandes de petites pièces, d'outillage de première nécessité et de

⁸⁷⁴ 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

⁸⁷⁵ 1994 051 0780, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Procès-verbaux. 1918-1924, Procès-verbaux des séances du bureau technique de la commission technique du groupement des houillères envahies du 21 octobre 1918, n°32 et du 16 octobre 1918, n°31.

⁸⁷⁶ 1994 051 0778, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Opération de la commission. Rapport général sur les opérations de la commission technique du Groupement des houillères victimes de l'invasion. 1925.

⁸⁷⁷ 1994 051 0780, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Procès-verbaux. 1918-1924, Procès-verbal de la séance du bureau technique de la commission technique du groupement des houillères envahies du 3 septembre 1918, n°28.

⁸⁷⁸ *Ibid.*, Procès-verbal du bureau technique de la commission technique du groupement des houillères envahies du 16 octobre 1918, n°31.

chevalements. Conscient des différences de techniques d'extraction qu'il existe entre les exploitations, Édouard Grüner insiste sur la différence entre uniformisation et standardisation, l'uniformisation du matériel laissant le choix aux compagnies minières entre plusieurs dimensions à la différence de la standardisation. Du fait de ses compétences développées après la catastrophe de Courrières dans le domaine des techniques, le CCHF intervient dans la préparation et l'organisation de la reconstruction. Deux membres éminents de sa commission technique sont chargés de ces préparatifs, Édouard Grüner et Ernest Cuvelette. Cette mission fait partie de ces attributions mais fait aussi du CCHF un acteur essentiel de l'uniformisation du matériel de mines et de l'exploitation minière dans son ensemble.

Conclusion

Bien que le CCHF cesse ses activités habituelles pendant la Première Guerre mondiale, il n'en poursuit pas moins sa mission principale, celle de défendre les intérêts des compagnies minières. La mise entre parenthèse du régime libéral le contraint à s'adapter et à trouver des solutions face à un État interventionniste, voire dirigiste, en ce qui concerne le marché du charbon. En effet, du fait de la pénurie du charbon, principale énergie des industries de guerre, l'État organise un système dans lequel le marché du charbon est régi par lui-même. Bien que défavorable à ce système, le CCHF n'en accepte pas moins de devenir l'informateur et le relais de l'État sur ces questions. Mais, son intervention ne se limite pas à ce domaine. Son intérêt se porte surtout sur une problématique importante durant le conflit, celle de la chute de la production de charbon, conséquence de l'occupation allemande du premier bassin de France, celui du Nord et du Pas-de-Calais. La diminution de la production de charbon est non seulement un enjeu essentiel de l'activité des compagnies minières mais aussi de l'État dans le cadre d'une guerre d'usure durant laquelle les ressources industrielles et minières se tournent vers la Défense nationale. De fait, le CCHF se tourne vers Louis Loucheur, sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions à partir de 1917 puis ministre de l'Armement. Si le CCHF s'est adapté au dirigisme de l'État en acceptant de participer au régime de guerre que ce dernier met en place, il devient, avec l'arrivée de Louis Loucheur au sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions, un véritable partenaire. Étant industriel lui-même, ce dernier entend bien ses préoccupations. Ensemble, ils trouvent des solutions en organisant le retour des mineurs mobilisés sur leur exploitation et en tentant d'approvisionner de manière satisfaisante les compagnies minières en main-d'œuvre et en matériel de mines aussi en pénurie. Avec un industriel comme interlocuteur gouvernemental, et des

compétences déléguées par l'État dans l'organisation de ce système, le CCHF se positionne comme un acteur privé au service de l'État, il en devient un véritable partenaire.

S'il défend les intérêts des exploitants sur le marché du charbon et s'il facilite leur démarche pour produire davantage durant le conflit, il propose aussi d'établir un plan de reconstruction et d'achats groupés de matériel de mines. Il en devient à la fois une sorte de consortium, de centrale d'achats groupés, et un organisme d'études et de diffusion de l'uniformisation du matériel de mines.

De plus, alors que d'un commun accord, il laissait les exploitants négocier les salaires avec leurs ouvriers, il commence également à intervenir sur cette question durant la guerre. Il accepte d'ouvrir les discussions avec le syndicat national des mineurs, la FNTSS, au sujet d'un élément qui participe au calcul des salaires, l'indemnité de cherté de vie. S'il laisse les exploitants négocier les augmentations de salaire au niveau local et régional et n'outrepasse pas directement ses prérogatives, il se positionne comme le représentant officiel des exploitants, le partenaire social avec lequel il convient de discuter de ces questions salariales. Ce sont les origines des négociations collectives avec les syndicats ouvriers dont les discussions s'ouvrent effectivement dans les années 1920.

Non seulement la guerre le fait devenir un partenaire officiel de l'État, mais elle renforce aussi sa position face aux compagnies minières qui dépendent de plus en plus de lui pour de nombreuses questions et face aux syndicats ouvriers pour lesquelles il devient un interlocuteur privilégié. La guerre renforce également la position d'Henri de Peyerimhoff et d'Édouard Grüner, et met en lumière celle d'Ernest Cuvelette au Groupement des Houillères victimes de l'invasion qui poursuit son travail durant la période de reconstruction.

CHAPITRE 8.

UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA RECONSTRUCTION

(1919-1925)

Lors de l'assemblée générale de 1920, Henry Darcy souligne que « la paix, c'est-à-dire le retour à la condition normale de la production et des échanges, se révèle chaque jour aussi laborieuse à gagner que l'a été la guerre. Elle exige de tous des efforts dont l'étendue et la durée ne surprendront que les esprits irréfléchis »⁸⁷⁹.

En effet, la période de reconstruction s'avère longue. En novembre 1918, la majeure partie du bassin houiller nordiste est à reconstruire. Le CCHF estime les dommages matériels à 2,5 milliards de francs, sans compter le fait que les mines du Pas-de-Calais ont été noyées par les Allemands lors de leur retraite et que la capacité normale de production de charbon est amputée de 21,5 millions de tonnes⁸⁸⁰. 103 sièges d'extraction et 212 fosses ont été dynamités. Tous les chevalements, à l'exception de 4, ont été abattus. Presque toutes les machines ont été mises hors service. Les 800 kilomètres de chemin de fer miniers sont inutilisables tout comme les 3 000 kilomètres de voies souterraines. Un volume d'eau de 110 millions de mètres cubes est à extraire des mines inondées. De plus, la démobilisation et la paix ont réduit les effectifs employés à la mine. Les compagnies minières en activité ont perdu les prisonniers de guerre⁸⁸¹ et les mobilisés qui provenaient des régions sinistrées. Le nombre des ouvriers mineurs employés dans les charbonnages français qui était de 207 000 au 31 décembre 1918 est tombé à 163 000 au 1^{er} juillet 1919 soit une perte de 22% de l'effectif, selon les chiffres du CCHF⁸⁸².

Le CCHF estime qu'il faudra plus de 10 ans pour que ce bassin retrouve sa productivité normale⁸⁸³. Le monde de la mine s'engage dans la reconstruction matérielle, commerciale et sociale.

⁸⁷⁹ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920, p.1.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919, Paris.

⁸⁸¹ Environ 18 000 selon les estimations du CCHF.

⁸⁸² *Ibid.*, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁸⁸³ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919, Paris, 1919.

La reconstruction matérielle

L'assistance aux houillères sinistrées

Après la guerre, le Groupement des Houillères envahies devient le Groupement des houillères sinistrées. Ce statut des sinistrés est élaboré entre 1916 et 1921. Il s'agit d'une innovation juridique à la jonction du droit privé des assurances et du droit international. L'indemnisation des réquisitions semble d'abord prise en charge par la mutuelle des patrons eux-mêmes avant de l'être par l'État au titre du droit individuel des victimes de guerre à « réparations »⁸⁸⁴.

Le Groupement des Houillères sinistrées est chargé de mener à bien la remise en état et en service des Mines du Nord et du Pas-de-Calais. Son premier objectif est de coordonner la reconstruction des Mines du Nord moins atteintes que celles du Pas-de-Calais. Bien que celles-ci n'aient pas été inondées par les Allemands durant leur retraite, leurs installations de surface ont été détruites, ce que n'avait pas prévu les exploitants. Ces derniers commencent par déblayer la surface des débris des installations. Par exemple, les Mines de Lens ont déblayé 2 500 000 mètres cubes de béton et de décombres ainsi que 60 000 tonnes de métal, ce qui a coûté plus de 40 millions de francs. Dans l'urgence, les compagnies minières improvisent les réparations du matériel qui peut être sauvés. 56 chevalements sur 191 ont ainsi pu être réparés. Le deuxième objectif du Groupement est de reconstruire le Pas-de-Calais, ce qui, selon le CCHF, sera bien plus long, compte tenu de l'importance des dégâts causés par les Allemands dans leur retraite⁸⁸⁵. Les compagnies minières commencent par réparer les cuvelages. Ces premiers travaux s'achèvent le 31 décembre 1920 pour les Mines de Lens, Liévin et Meurchin et, en fin d'année 1921, pour Béthune⁸⁸⁶. Les Mines du Pas-de-Calais réalisent ensuite le dénoyage des fosses. Pour cela, elles fondent une Société de dénoyage qui dispose de 42 pompes électriques spécialement construites pour l'épuisement des eaux dans les mines. En 1922, 50 millions de mètres de cubes d'eau ont été enlevés, soit la moitié du volume à extraire. Les Mines de Dourges et de Courrières ont quasiment terminé leurs opérations de dénoyage, reste celles de Lens et de Liévin qui ont dû

⁸⁸⁴ Jean-Luc Mastin, *op. cit.*

⁸⁸⁵ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁸⁸⁶ 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

procéder à la cimentation préalable de leurs puits dynamités par les Allemands⁸⁸⁷. Vient ensuite le temps du relèvement des galeries souterraines et des bâtiments de surface.

Parallèlement, la commission technique du Groupement poursuit ses études sur la standardisation dans le but de fabriquer rapidement le matériel nécessaire à la remise en marche de la production. Ayant étudié pendant la guerre la possibilité d'uniformiser les chevalements, les berlines, les tuyaux d'aérage, les ventilateurs de mines, les compresseurs d'air⁸⁸⁸, la sous-commission de standardisation du matériel établit un cahier des charges pour la fourniture en outillage⁸⁸⁹. Pour les berlines, un type standardisé est élaboré. Elles ont toutes une contenance de 607 litres, une longueur d'1,330 mètres, une largeur de 0,743 mètres et une profondeur de 0,770 mètres. Les caisses sont fabriquées en tôle d'acier et galvanisées⁸⁹⁰. Toutes les pièces entrant dans leur fabrication doivent être interchangeables selon les dimensions suivantes. L'épaisseur des tôles de la berline serait de 2,5 mm pour les têtes, 3 mm pour les fonds, 5 mm pour les flancs et le renforcement du fond. Quant aux roues, de 0,300 mètres de diamètre, elles doivent être en acier Martin fondu ou forgé, et séparées de 0,400 mètres.

Puis s'engage l'étude des machines électriques comme les ventilateurs ou les machines d'extraction fonctionnant jusqu'alors à la vapeur⁸⁹¹. L'électricité est la force motrice privilégiée pour la reconstruction et l'alimentation du matériel. D'ailleurs, le 20 décembre 1917, les Mines sinistrées ont fondé une Société électrique des Houillères du Pas-de-Calais dont la mission est d'assurer la fourniture de courant nécessaire aux installations de dénoyage et aux premiers travaux de reconstitution. Elles ont aussi envisagé la création d'une centrale électrique qui est installée après l'Armistice dans les bâtiments de la Compagnie des mines de Dourges à Hénin-Liétard. Parallèlement, la Société électrique met en place après-guerre un réseau aérien de 15 000 volts desservant les installations des Mines du Pas-de-Calais⁸⁹².

⁸⁸⁷ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1922, Paris, 1922.

⁸⁸⁸ ANMT, CCHF, 40 AS 33, Notes de la commission technique du Groupement des Houillères envahies, numéro 50, le 18 décembre 1918, numéro 51, le 22 novembre 1918, numéro 52, le 23 novembre 1918, numéro 53, le 20 décembre 1918, numéro 55, le 13 décembre 1918, numéro 56, le 16 décembre 1918.

⁸⁸⁹ *Ibid.*, Cahier des charges pour la fourniture des berlines, 29 janvier 1919.

⁸⁹⁰ Recouvert d'une couche de zinc dans le but de protéger la berline de la corrosion.

⁸⁹¹ 1994 051 0778, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Opération de la commission. Rapport général sur les opérations de la commission technique du Groupement des houillères victimes de l'invasion. 1925.

⁸⁹² *Ibid.*

Le travail de la commission technique ne s'arrête pas là. Celle-ci centralise aussi les commandes des compagnies minières⁸⁹³ et leur demande de s'engager à couvrir le montant des achats par la délégation d'une fraction de leurs indemnités de dommages de guerre⁸⁹⁴. Au total, elle a passé 550 millions de francs de commandes, dont un nombre considérable de transformateurs, 126 treuils, plus de 100 compresseurs, plus de 90 ventilateurs, 32 machines d'extraction électriques, etc⁸⁹⁵. Elle est également chargée de la réception et de la répartition des commandes, ainsi que de leur acheminement sur les compagnies minières destinataires.

L'extraction reprend dès 1919 dans le Nord⁸⁹⁶. Les premiers résultats satisfaisant arrivent en 1921. La production du Nord atteint 43,5% de celle d'avant-guerre en janvier 1921⁸⁹⁷. À cette date, le CCHF se désengage de la reconstruction, celle-ci étant bien avancée. Afin de prendre le relais du Groupement et à la demande du gouvernement, les compagnies minières constituent le « Groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais »⁸⁹⁸, société anonyme au capital de 50 millions de francs dont l'objectif est de procurer aux compagnies minières des ressources financières pour leur permettre de continuer et d'accélérer leur reconstruction⁸⁹⁹. Cette société a comme mission de gérer les énormes emprunts réalisés par les houillères sinistrées, un premier en avril 1921 d'1 200 000 000 francs, et un deuxième en 1922 de 500 000 000 de francs.

En 1921, les houillères du Nord et du Pas-de-Calais redémarrent timidement la production de charbon. Elles produisent 5 365 712 tonnes de charbon, soit 27% du chiffre d'avant-guerre⁹⁰⁰. Pour l'année 1922, elles s'inscrivent pour les cinq sixièmes de la production d'avant-guerre en extrayant 7 825 000 tonnes de charbon⁹⁰¹. En 1924, les Mines du Nord produisent 98% de leur production d'avant-guerre, leur reconstruction peut être considérée comme terminée. Quant à celles du Pas-de-Calais, elles extraient 67% du charbon d'avant-guerre en janvier 1924. La

⁸⁹³ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1922 ; 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

⁸⁹⁴ 1994 051 0778, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Opération de la commission. Rapport général sur les opérations de la commission technique du Groupement des houillères victimes de l'invasion. 1925.

⁸⁹⁵ 1994 051 0783, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Groupement des Houillères victimes de l'invasion, Réunion de la commission technique, Dommages de guerre, Publication d'un ouvrage, Etudes techniques du Groupement des houillères victimes de l'invasion publiées sous le haut patronage du Comité central des Houillères de France, Tome 1, Destruction, Déblaiement, Dénoyage, Paris, 1925.

⁸⁹⁶ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

⁸⁹⁸ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

⁸⁹⁹ Marie-France Conus, *op. cit.*, p. 14-29.

⁹⁰⁰ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1922.

⁹⁰¹ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 1923.

reconstruction est quasiment achevée. Le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais retrouve sa place prépondérante dès 1925.

Bien que la reconstruction soit relativement rapide et qu'elle laisse place à des innovations, comme la généralisation de l'utilisation de l'électricité ainsi que l'uniformisation des machines et outils, des installations plus anciennes et rudimentaires subsistent lorsque les compagnies minières ont choisi de réparer plutôt que de remplacer leur matériel. En dirigeant les opérations, le CCHF a privilégié une reconstruction rapide et à bon rapport qualité-prix en vue de relancer la production de charbon, plutôt qu'une modernisation totale des installations minières. Ses recommandations aux Mines sinistrées vont dans ce sens : réparer ce qui peut l'être, dénoyer en utilisant des pompes achetées en commun, électrifier les nouvelles installations, acheter du matériel uniformisé et en grande quantité, plus rapidement construit et moins cher. Mais, il a aussi cherché à moderniser ce qui pouvait l'être en étudiant les différents types d'appareils et en recommandant certains plutôt que d'autres aux compagnies minières. En cela, il participe à l'uniformisation et à la modernisation des techniques d'extraction dans le Nord et le Pas-de-Calais. S'il joue un rôle essentiel dans la reconstruction du bassin houiller nordiste, il continue aussi de participer à l'approvisionnement des mines en activité.

Le maintien du Groupement central d'achats pour les houillères en activité

Bien que le commerce et la vente d'un certain nombre de produits soit redevenus libres à la suite de l'armistice, le rôle des Groupements d'achats n'est pas terminé et s'étend même aux mines d'Alsace-Lorraine et de la Sarre⁹⁰². D'une part, le Groupement central est chargé d'assurer l'utilisation des contingents attribués aux Mines dans les commandes faites en Angleterre et aux Etats-Unis en ce qui concerne les rails de mine par exemple, et de centraliser les autorisations d'importation concernant les outils à main, les machines, etc. Dans le but de favoriser la reprise nationale, il a aussi négocié et obtenu l'annulation d'une part importante des commandes faites en Amérique. Quant aux Groupements régionaux, ils continuent de présenter leurs demandes aux pouvoirs publics et de répartir les tonnages pour les explosifs, les détonateurs et amorces, les carbures, les tubes, les câbles, etc⁹⁰³. Au cours de l'année 1919, les Groupements d'achat restreignent leurs activités au fur et à mesure que les relations directes entre producteurs et consommateurs se rétablissent. En 1920, les difficultés d'approvisionnement en outillage et en matériel se détendent, les Groupements cessent progressivement leurs activités.

⁹⁰² *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919.

⁹⁰³ *Ibid.*

Si le CCHF continue de surveiller l'approvisionnement des compagnies minières, il participe aussi au retour d'un marché libéral du charbon.

Du régime de transition au régime libéral du marché du charbon

Dans l'attente de la reconstruction du bassin nordiste, le CCHF et l'État cherchent des solutions pour répondre à la demande des consommateurs dans ce contexte de pénurie. Ils en proposent trois et collaborent à leur organisation.

La collaboration avec l'État dans la mise en place du régime de transition

Premièrement, en juin 1919, le ministre de la Reconstitution industrielle, Louis Loucheur, ne rend pas la liberté au marché du charbon et décide de maintenir un « régime de transition »⁹⁰⁴. Henri de Peyerimhoff est d'accord pour maintenir la collaboration avec l'État qui continue de gérer la répartition du charbon le temps de reconstruire le Nord et le Pas-de-Calais et dans ce contexte de pénurie. Louis Loucheur confie alors à une commission composée d'exploitants de mines, d'importateurs, de négociants en charbon et de consommateurs, l'étude des modalités de ce régime provisoire. Cette commission décide que le BNC est maintenu dans sa forme actuelle, qu'un contingentement doit continuer à être établi par l'autorité administrative dans le cadre de la répartition du charbon entre les consommateurs mais qu'une certaine liberté doit être laissée dans la pratique et dans sa réalisation. Ainsi les répartiteurs seront chargés d'informer leurs adhérents du contingent auxquels ils ont droit. Ces adhérents pourront le réaliser dans la houillère de leur choix mais toujours dans le bassin minier qui leur aura été indiqué. Pour cela, le ministre enjoint les houillères de créer des groupements régionaux par arrondissement minéralogique pour répartir les contingents entre les consommateurs et vérifier que la répartition est bien respectée. Il propose également que les ingénieurs d'arrondissement minéralogique jouent le rôle de contrôleur et d'arbitre et qu'ils informent le BNC des productions par mine et des incidents. Il maintient enfin les surtaxes aux charbons français, qu'Henri de Peyerimhoff trouve d'ailleurs trop élevées, ainsi que les ristournes aux charbons anglais⁹⁰⁵. Louis Loucheur conserve une administration étatique qui intègre les acteurs privés, dont le CCHF, dans les cadres de son application. Le CCHF est d'ailleurs chargé de diffuser les informations provenant du BNC

⁹⁰⁴ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 2 juin 1919.

⁹⁰⁵ La loi du 14 novembre 1919 prévoit que la loi du 22 avril 1916 sur la taxation des charbons et la limitation des frets pour le transport des charbons sous pavillon français reste en vigueur jusqu'à une date qui sera fixée par décret, mais qui ne pourra pas être postérieure au 31 décembre 1920.

Deuxièmement, Henry Darcy espère que la France va tirer profit de sa position de vainqueur pour augmenter ses ressources en charbon. Lors de l'assemblée générale de mars 1919, il exige que, si l'Allemagne est jugée responsable des destructions, elle participe financièrement à la reconstruction des mines détruites, restitue les machines enlevées et livre un tonnage de houille correspondant à celui dont les destructions empêchent la production en France⁹⁰⁶. Louis Loucheur voit lui aussi la participation de l'Allemagne à la reconstruction et à l'apport en charbon comme une solution à la crise que connaît la France. À terme, le charbon que livrerait l'Allemagne à la France au titre des réparations remplacerait une partie du charbon britannique d'importation. Ainsi, le traité de Versailles du 28 juin 1919 établit la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre, et à ce titre, l'oblige à verser des réparations dont des livraisons en nature comme le charbon⁹⁰⁷. Pour recevoir et distribuer le charbon allemand, Louis Loucheur imagine un organisme associant l'État et le secteur privé, l'Office des Houillères sinistrées (OHS). Fondé le 1^{er} octobre 1919, cet office, dont la gestion est assurée par le personnel des houillères du Nord et du Pas-de-Calais et l'un des permanents patronaux du CCHF, Marcel Guillemot⁹⁰⁸, assure la réception des livraisons allemandes et s'occupe des factures. Mais, tout comme pour les charbons français, les prix de vente et les bénéficiaires du charbon sont définis par le ministre de la Reconstitution industrielle. Henri de Peyerimhoff trouve des avantages à cet organisme qui donne aux livraisons allemandes la forme d'un mouvement normal de produits et évite de les faire apparaître comme l'exécution autoritaire d'un tribut de guerre⁹⁰⁹. Le CCHF investit d'ailleurs presque en totalité le conseil de gérance de l'OHS, dont son président, Auguste Lavaurs (1847-1952)⁹¹⁰, et son vice-président, Paul Lemay⁹¹¹.

⁹⁰⁶ ANMT, 40 AS 1, Le Comité des Houillères, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919, p.9.

⁹⁰⁷ En application du traité de Versailles, l'Allemagne doit livrer à la France des « charbons de prestations », au titre général des réparations, et d'autre part, « des charbons de réparation », destinés à compenser la baisse de production des houillères détruites pendant la guerre.

Voir Michel Hau, *Histoire économique de l'Allemagne : XIXe-XXe siècles*, Paris, Economica, 1994.

⁹⁰⁸ Voir chapitre 4.

⁹⁰⁹ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 386.

⁹¹⁰ Licencié en droit, Auguste Lavaurs (1847-1952) commence comme agent commercial puis directeur à la compagnie houillère et métallurgique de Belmez. Il est ensuite chef du service commercial des Mines d'Anzin avant d'entrer à la Compagnie des Mines de Courrières comme directeur. Officier de la légion d'honneur.

⁹¹¹ Voir chapitre 2 et 5.

Tableau 10. Membres du conseil de gérance de l'OHS en 1920-1924⁹¹²

	Fonction et mine représentée	Fonction au CCHF (Membre de...)	Présence à la CHNPC
Auguste Lavaurs	Directeur de Courrières	Bureau, commissions technique, d'administration	Membre du bureau
Paul Lemay	Administrateur d'Aniche	Bureau, commissions technique, d'administration	Membre du bureau
Louis Champy ⁹¹³	Directeur-général d'Anzin	Bureau, commissions technique, d'administration, de contentieux	Membre du bureau
Ernest Cuvelette ⁹¹⁴	Administrateur-délégué de Lens	Bureau, commission technique, d'administration, de contentieux	Membre du bureau
Louis Mercier ⁹¹⁵	Directeur-général de Béthune	Bureau, commission d'administration	Président
Léon Morin ⁹¹⁶	Directeur de Liévin	Commission technique	Trésorier
Jules Tacquet ⁹¹⁷	Président de Ferfay-Cauchy, administrateur de Meurchin	Bureau, commission d'administration	
Charles Thiry ⁹¹⁸	Directeur de l'Escarpelle		Vice-président
Eugène Waymel ⁹¹⁹	Directeur-général de Dourges	Commission technique	

⁹¹² Voir annexes 4.e.f.g.

⁹¹³ Voir chapitre 5 et 9.

⁹¹⁴ Après la guerre, Ernest Cuvelette est aussi administration des Etablissements Kuhlmann et de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est. Voir chapitre 6 et 7.

⁹¹⁵ Polytechnicien (X1875), Louis Mercier (1856-1927) débute sa carrière comme secrétaire de direction aux Mines d'Anzin (1877) et devient rapidement directeur général des Mines de Béthune (1877). Administrateur de nombreuses sociétés dont la Société des Aciéries de France, il est vice-président des Mines de Vimy-Fresnoy (1912) et membre du Comité des Forges. Commandeur de la légion d'honneur.

⁹¹⁶ Léon Morin (1868-1931)

⁹¹⁷ Connu à travers les annuaires du CCHF

⁹¹⁸ Charles Thiry (1846- ?) est ingénieur diplômé de l'Ecole des Mines de Mons. Chevalier de la légion d'honneur.

⁹¹⁹ Licencié en droit, Eugène Waymel (1868- ?) commence sa carrière comme ingénieur aux Mines d'Anzin (1891-1920). Officier de la légion d'honneur.

Troisièmement, Henry Darcy espère que les bassins de l'Alsace-Lorraine retrouvés et de la Sarre, sous occupation française, apportent un supplément de 4 à 5 millions de tonnes de charbon par an⁹²⁰. Le gouvernement français négocie avec les familles des industriels sarrois la rétrocession d'une partie du capital de leurs entreprises à des intérêts français, de façon à ce que ceux-ci deviennent majoritaires⁹²¹. Plusieurs sociétés françaises sont fondées au sein desquelles se retrouvent des membres éminents du CCHF. D'une part, en octobre 1919, un décret prévoit qu'une partie des mines de la Sarre seront exploitées par l'État français, sous la responsabilité de la direction des Mines. Appelées Mines domaniales de la Sarre, celles-ci sont dirigées par un ingénieur du Corps des mines, André Defline⁹²². Il est envoyé à Sarrebruck pour mettre sur pied un service des mines. Associant neuf représentants de différents ministères et six membres nommés par des industriels, il fonctionne de la même manière que le Conseil d'administration d'une société privée et est chargé de donner des avis sur l'exploitation des Mines de la Sarre au ministère des Travaux publics⁹²³. D'autre part, l'une des compagnies minières allemandes devient la Société des Houillères de Sarre et Moselle. Ernest Cuvelette, membre du CCHF, est chargé d'assister Élie Reumaux⁹²⁴, président des Mines de Lens et vice-président du CCHF dans la gestion de la Société Houillère de Sarre et Moselle, fondée en décembre 1919. À la mort de Reumaux en 1922, c'est Henri de Peyerimhoff qui reçoit la fonction de président⁹²⁵. Cinq membres du CCHF sont également présents au conseil d'administration.

⁹²⁰ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1919.

⁹²¹ Michel Hau, *op. cit.*

⁹²² Polytechnicien et ingénieur du Corps des mines, André Defline (1876-1945) est membre de la commission technique du CCHF

⁹²³ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 394.

⁹²⁴ Après la guerre, Elie Reumaux est aussi administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Nord et des Aciéries du Nord et de l'Est.

Voir chapitre 3 pour la période précédente.

⁹²⁵ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op.cit.*, p.348.

Tableau 11. Membres du conseil d'administration des Mines de Sarre et Moselle en 1920-1924⁹²⁶

Individu	Fonction et mine représentée	Fonction au CCHF (Membre de...)
Charles Barrois ⁹²⁷	Administrateur d'Aniche	Bureau, commission technique
Félix Bollaert ^{928t}	Président de Lens	Bureau
Louis Dupont ⁹²⁹	Président de Vicoigne, administrateur de Gouy-Servins	Bureau, commission d'administration
Lucien Fèvre ⁹³⁰	Vice-président de Liévin, administrateur d'Albi, administrateur-délégué de la Grand'Combe	Bureau, commission technique, d'administration
Jean Plichon ⁹³¹	Président de Béthune, vice-président de Blanzey	Bureau, commission d'administration, de contentieux

Les membres du C.CH.F. investissent largement les lieux de la reconstruction et du régime transitoire organisés par le gouvernement pour en assurer la surveillance. Mais ces solutions ne sont pas suffisantes. De 29 millions de tonnes en 1918, la production est tombée à 22 341 864 tonnes en 1919⁹³². Si la Sarre⁹³³ a apporté 2 305 000 tonnes de charbon et la Lorraine 2 375 000 tonnes, il n'a pas été possible d'obtenir de l'Allemagne les apports prévus par le traité de paix. Au lieu des 7 millions de tonnes que son exécution intégrale aurait assurée pour le second semestre de 1919, elle n'en a fourni que 1 100 000⁹³⁴. Le surplus est fourni par les importations belges à hauteur de 1 900 000 tonnes et anglaises pour 16 700 000 tonnes.

⁹²⁶ Voir annexes 4.e.f.g.

⁹²⁷ Docteur en géologie et membre de l'Institut, Charles Barrois (1851-1939) est Professeur de géologie à l'Université de Lille. Commandeur de la légion d'honneur.

⁹²⁸ Polytechnicien, Félix Bollaert (1855-1956) est aussi administrateur des Chemins de fer du Nord. Officier de la légion d'honneur.

⁹²⁹ Louis Dupont (1860-1951) est aussi administrateur du Crédit industriel et de la Banque Louis Dupont et Cie. Officier de la légion d'honneur.

⁹³⁰ Polytechnicien et ingénieur du Corps des Mines, Lucien Fèvre (1862-1935) commence sa carrière comme ingénieur de l'arrondissement minéralogique du Pas-de-Calais avant d'être ingénieur-conseil aux Mines d'Albi.

⁹³¹ Après la guerre, Jean Plichon est aussi administrateur de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin. Il est élu sénateur en 1920 puis redevient député en 1924.

Voir chapitre 7 pour la période précédente.

⁹³² ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁹³³ Le traité de Versailles prévoit que l'Allemagne cède la propriété des mines de la Sarre à la France pendant 15 ans.

⁹³⁴ *Ibid.*

Le désengagement progressif du CCHF face au retour au régime libéral

La situation s'améliore en 1920. La France produit 25 274 294 tonnes, en comptant l'Alsace-Lorraine pour 3 219 000 tonnes. À cela s'ajoute la Sarre pour 3 781 000 tonnes, les livraisons allemandes pour 4 937 000 tonnes et les importations anglaises pour 11 432 000 tonnes, américaines pour 2 689 000 tonnes et belges pour 1 027 000⁹³⁵.

Mais une crise de sous-consommation au début de l'année 1921, due à un ralentissement de l'activité économique, vient bouleverser cet équilibre. Les stocks en charbon accumulés atteignent successivement 950 000 tonnes en janvier 1921 et 1 300 000 tonnes en mars⁹³⁶. Le régime de transition se disloque alors. L'arrêté du 1^{er} février 1921 stipule que les ristournes aux charbons anglais sont supprimées. Le 18 février, la liberté de vente directe au consommateur est restituée aux exploitants. Le 1^{er} mars, les surtaxes sur les charbons français, progressivement abaissées depuis l'automne de 150 à 30%, sont définitivement supprimées. Le BNC disparaît en mars. Henry Darcy insiste auprès du ministre des Travaux publics, Yves Le Trocquer⁹³⁷, pour un retour à la liberté du marché⁹³⁸.

Une fois cette liberté économique retrouvée, les compagnies minières se plaignent du fait qu'elles sont à la fois concurrencées par les charbons de Sarre, d'Allemagne et d'Angleterre au prix de vente plus bas. Les Anglais veulent garder leur place prépondérante en France et baissent leur prix, quitte à être « inférieurs même au prix de revient »⁹³⁹. Quant aux livraisons allemandes, leur prix est fixé par les conventions internationales sur la base du prix intérieur lui aussi en baisse. À cela s'ajoute le complément venu de la Sarre. Le CCHF enjoint les exploitants à positiver cet apport qui doit permettre de repousser les charbons anglais et non évincer les bassins français de leurs clientèles habituelles⁹⁴⁰. Face à cette concurrence étrangère, l'industrie houillère est protégée par un droit de douane de 1,20 francs à la tonne, ce que le CCHF juge insuffisant et propose de porter devant l'opinion et les pouvoirs publics si la situation ne s'améliore pas⁹⁴¹.

⁹³⁵ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

⁹³⁶ *Ibid.*, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1922.

⁹³⁷ Polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Yves Le Trocquer (1877-1938) est directeur technique (1910) du Ministre des travaux publics, Louis Puech, puis membre du cabinet de Jean-Victor Augagneur, ministre de l'Instruction publique, puis de la Marine. Député des Côtes-du-Nord (1919) avec l'étiquette républicain de gauche, il entre au gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat avant d'être nommé ministre des Travaux publics par Alexandre Millerand.

⁹³⁸ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Henry Darcy écrit aux ministres des Travaux publics et du travail, 24 juin 1921.

⁹³⁹ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1922.

⁹⁴⁰ *Ibid.*

⁹⁴¹ *Ibid.*, p.11.

Pour concurrencer les charbons étrangers, les compagnies minières essaient de baisser leur prix de revient et de vente ce qui passe par une baisse des salaires des ouvriers. Selon le CCHF, « à la fin de l'année 1920, le salaire moyen des ouvriers-mineurs (fond-jour) s'élevait à 19,90 F, et se trouvait ainsi au coefficient 368 par rapport à celui de 1913 compté pour 100. Dès le printemps 1921, l'abaissement constaté du coût de la vie, joint aux nécessités commerciales que l'on vient de rappeler, permettait aux bassins du Centre et du Midi des remaniements de salaires qui s'étendent d'avril à septembre et représentent des diminutions journalières variant de 2,60 F à 4,40 F, soit, en pourcentage, 15% en moyenne des salaires de 1920 »⁹⁴². Pour négocier les salaires, Henry Darcy insiste sur le fait que les discussions traditionnelles ont repris au niveau local entre l'exploitant et ses ouvriers avec la fin de l'intervention de l'État dans la fixation des prix⁹⁴³.

La consommation se relève en 1922 à 58 087 000 tonnes et retrouve son niveau d'avant-guerre à partir de 1923, soit environ 75 millions de tonnes en comptant l'Alsace-Lorraine⁹⁴⁴. Bien que la production augmente dans le même temps, passant de 31 940 000 tonnes en 1922 à 44 955 000 tonnes en 1924, elle ne suffit pas. La France compte sur la Sarre pour 5 214 000 tonnes en 1924 et sur les livraisons allemandes renégociées en 1924. Ce dernier apport est capital aux yeux des exploitants tout comme son arrêt préjudiciable. D'ailleurs, en 1923, le CCHF revient sur l'occupation militaire de la Ruhr par la France, la résistance passive ordonnée par le gouvernement allemand et la reprise des livraisons⁹⁴⁵ en concluant : « le fléchissement de la résistance passive et, derrière ce fléchissement, l'accord avec les industriels allemands, ramènent en étapes pressées la houillère westphalienne vers l'équilibre. Les wagons reviennent : avec eux, les commandes et le personnel. La discipline rétablie restaure le rendement »⁹⁴⁶. Le CCHF revient donc chaque année lors de ses assemblées générales sur le fait que la France doit importer du charbon de l'étranger, entre 22 334 000 tonnes en 1922 et 26 268 000 tonnes en 1923, principalement d'Angleterre et de Belgique. Il exhorte les exploitants à produire toujours plus dans l'intérêt général et avec le souci de protéger son économie.

⁹⁴² *Ibid.*, p.8.

⁹⁴³ *Ibid.*, p.9.

⁹⁴⁴ Pour ce paragraphe voir, *Ibid.*, Extraits des rapports présentés à l'assemblée générale ordinaire de 1923, 1924 et 1925.

⁹⁴⁵ À la suite de la cessation du paiement allemand au titre des réparations, la France occupe militairement la Ruhr. Le gouvernement organise alors la résistance passive. En quelques semaines, la production de la Ruhr s'effondre. Le 26 septembre 1923, le gouvernement ordonne la fin de la résistance passive. Quant à la France, elle accepte l'ouverture d'une conférence internationale. Les parties en présence acceptent un plan de règlements des réparations d'une durée de 5 ans. Ce plan entre en vigueur le 1^{er} septembre 1924.

Voir Michel Hau, *op. cit.*

⁹⁴⁶ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1924, p.9.

Dans ce souci, il collabore avec l'État jusqu'au rétablissement des libertés du marché du charbon dans les trois organismes mis en place à la fois pour diriger le marché intérieur, pour réceptionner les livraisons allemandes et les redistribuer, ainsi que pour administrer les Mines de la Sarre. Dans cette collaboration avec l'État, ses objectifs sont multiples : protéger l'économie, assurer la transition vers le rétablissement des libertés du marché du charbon, surveiller l'État dans sa gestion de la reconstruction. Une fois le régime libéral rétabli, les charbons français sont concurrencés par des charbons étrangers dont les prix sont plus bas. Le CCHF se positionne alors en faveur de l'augmentation des droits de douane, de la diminution des salaires des ouvriers pour abaisser les prix de vente et de l'utilisation des charbons de Sarre et d'Allemagne contre les importations. Il est clairement protectionniste vis-à-vis de l'étranger et libéral quand il s'agit des affaires françaises. Mais, dans ce domaine son influence reste limitée à un rôle d'observateur et de conseiller, ce qui n'est pas le cas au sujet de la main-d'œuvre.

À la recherche de mineurs étrangers

À la fin de la guerre, le nombre de mineurs diminue fortement passant de 207 000 au 31 décembre 1918 à 163 000 en juillet 1919⁹⁴⁷. Il faut trouver rapidement de la main-d'œuvre. En collaboration avec la Commission interministérielle de la main-d'œuvre, le CCHF organise l'immigration de travailleurs étrangers, notamment des Polonais, des Yougoslaves et des Italiens⁹⁴⁸. Pour cela, il fonde un service spécial de la main-d'œuvre étrangère en 1919, géré par Jean Duhamel⁹⁴⁹ en liaison avec les différentes administrations publiques et les missions de recrutement envoyées par l'État français à l'étranger⁹⁵⁰.

L'organisation du service spécial de la main-d'œuvre étrangère en collaboration avec l'État

En 1919, le CCHF traite avec le Commissariat Général de l'Émigration Italienne pour la réception dans les mines françaises d'un premier contingent de 7 000 ouvriers⁹⁵¹. Mais, à la fin de l'année, il craint que l'Italie n'envoie pas suffisamment de mineurs qualifiés dans les délais convenus pour répondre aux besoins des exploitants⁹⁵² et propose de se tourner vers la main-

⁹⁴⁷ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁹⁴⁸ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs, op.cit.*, p. 350.

⁹⁴⁹ Jean Duhamel est connu à travers le CCHF. Informations biographiques rares.

⁹⁵⁰ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

⁹⁵¹ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁹⁵² ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 1^{er} décembre 1919.

d'œuvre polonaise « qui ne comprendra sans doute que des ouvriers non qualifiés mais dont la date d'arrivée est déterminée et prochaine [...], et qui est susceptible de fournir des quantités aussi considérables qu'on le désirait »⁹⁵³. Le choix se porte sur les Polonais pour plusieurs raisons. Janine Ponty en donne trois : les stéréotypes qui valorisent les mineurs « westphaliens » avant 1914 et les présentent comme des ouvriers compétents, stables et animés d'esprit de famille ; l'écho du surpeuplement des campagnes polonaises et de la misère qui règne dans les Mines de Haute-Silésie, donc de l'existence d'une masse considérable de paysans et d'ouvriers disponibles ; le désir clairement exprimé par le gouvernement français de favoriser les ressortissants des pays alliés et la renaissance d'une Pologne indépendante⁹⁵⁴. À cela s'ajoute le fait qu'ils soient catholiques.

Les discussions s'engagent avec le gouvernement polonais qui accepte d'envoyer des ouvriers qualifiés en France. Mais, le 2 septembre 1919, à la veille de la signature de la convention, elle fait savoir qu'elle manque d'ouvriers compétents pour ses propres mines de charbon et que l'éventualité d'un envoi prochain en France de professionnels de la mine doit être écartée. Dans l'immédiat n'arriveront que des manœuvres. Avant de s'engager plus en avant dans les négociations, le CCHF procède à un état des besoins auprès des compagnies minières⁹⁵⁵ qu'il présente à la commission interministérielle de la main-d'œuvre. Le gouvernement français et celui de Pologne s'entendent sur les chiffres et les conditions générales. La convention franco-polonaise est signée le 3 septembre 1919. En termes de droit du travail, les articles 2 à 5 établissent le principe de l'égalité des salaires entre Français et Polonais, le bénéfice des lois de protection ouvrière en matière d'accidents du travail, la responsabilité de l'administration du pays d'accueil quant à l'application des stipulations ci-dessus, et l'article 13 traite des contrats de travail obligatoires pour les ouvriers recrutés collectivement⁹⁵⁶. Dans la pratique, le CCHF invite les exploitants à payer les travailleurs polonais selon les conditions suivantes « 1) dans les exploitations où ils existent plusieurs catégories de piqueurs, le salaire indiqué sera, pour les ouvriers présentant les garanties les plus élevées de pratique professionnelle, le salaire minimum de la catégorie venant immédiatement au-dessous de la catégorie la plus élevée ; 2) dans les autres exploitations, ce même salaire sera le salaire minimum pour la catégorie piqueurs ou mineurs, et non le salaire moyen type de la catégorie »⁹⁵⁷. Le CCHF explique cette différence de salaire par le fait que les ouvriers polonais doivent s'adapter avant de pouvoir toucher le même

⁹⁵³ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1920.

⁹⁵⁴ Janine Ponty, *op. cit.*, p. 38.

⁹⁵⁵ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 1^{er} août 1919.

⁹⁵⁶ Janine Ponty, *op. cit.*, p. 46-50.

⁹⁵⁷ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 30 décembre 1920.

salaires qu'un ouvrier français qualifié. Autrement dit pour gagner autant qu'un mineur français, les Polonais doivent avoir un rendement équivalent. En 1923, elle demande aux exploitants de relever les salaires des ouvriers polonais car « un relèvement des salaires paraît d'autant plus opportun à l'heure présente que les mines belges ont institué en Pologne un recrutement parallèle à celui des exploitants français. L'apparence d'infériorité de nos salaires par rapport aux salaires belges telle qu'elle serait accusée par les minima actuels, risquerait de compromettre gravement l'effort sans cesse grandissant de notre recrutement. [...] Il serait désirable que, s'inspirant de ces considérations, les exploitants se mettent d'accord pour adopter, selon les catégories d'ouvriers, les chiffres des salaires minima de 16 francs pour les manœuvres et de 18 francs pour les mineurs qualifiés, au lieu des chiffres actuels de 13 et 15 francs »⁹⁵⁸. Par ailleurs, si la convention franco-polonaise accorde une relative protection aux travailleurs polonais, elle ne leur accorde pas de droits politiques en France, c'est-à-dire que les travailleurs polonais n'ont pas de droits électoraux⁹⁵⁹, et ne peuvent donc pas élire de délégués mineurs.

Le CCHF, qui centralise toutes les demandes de main-d'œuvre, et l'État français collaborent à l'organisation du recrutement des Polonais sur place ainsi qu'à leur transport jusqu'à l'exploitation qui les embauche. L'État met en place une Mission française pour le recrutement de la Main-d'œuvre en Pologne en 1919 et ouvre des bureaux de l'immigration chargés d'accomplir les formalités relatives à l'introduction de la main-d'œuvre étrangère à Toul. En parallèle, le CCHF constitue un service de recrutement en Pologne avec des bureaux qu'il loue en accord avec l'administration polonaise et un service de réception à Toul pour répartir les travailleurs entre les différentes compagnies minières⁹⁶⁰. En Pologne, les travailleurs se présentent au poste de recrutement, ils passent une visite médicale avec un médecin payé par l'État. Puis, les Polonais sont envoyés à Toul par des trains affrétés par l'État mais dont les frais sont à la charge des exploitants français⁹⁶¹. Selon Janine Ponty, la ville de Toul est choisie parce qu'il s'agit d'un nœud de communications proche de la frontière et que l'autorité militaire y cède une de ses casernes pour organiser les services d'immigration. Les compagnies minières envoient enfin des convoyeurs à Toul pour rapatrier la main-d'œuvre jusque sur leurs exploitations⁹⁶². Au total, le CCHF, qui centralise les factures, demande aux exploitants 150 francs par ouvrier recruté. Cette somme

⁹⁵⁸ 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Comité central des Houillères de France, Personnel. 1930-1937. Commission de la main-d'œuvre étrangère. Dossiers de suivi. 1922-1938, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 28 mars 1923.

⁹⁵⁹ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 1^{er} décembre 1923.

⁹⁶⁰ *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 7 janvier 1920 ; Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs, op.cit.*, p.405.

⁹⁶¹ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 18 mai 1920.

⁹⁶² *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 10 mai 1920.

comprend les frais de mission française de recrutement en Pologne, les frais de transport de Varsovie à Toul ainsi que les frais d'hébergement au dépôt⁹⁶³. Reste ensuite à stabiliser cette main-d'œuvre étrangère.

La stabilisation de la main-d'œuvre, une question d'intérêt national

À partir de la fin de l'année 1920, les mineurs Westphaliens commencent à arriver en France. Le CCHF traite avec l'Union Générale des Mineurs Polonais, une organisation politique polonaise, pour organiser leur arrivée. Mais, le développement de cette immigration est conditionné aux disponibilités de logement sur place.

L'assistance dans la construction de maisons ouvrières avec l'aide de l'État

Le CCHF fait une série de recommandations aux exploitants pour stabiliser cette main-d'œuvre, dont les conditions de logement. Pour loger les mineurs Polonais, le CCHF propose d'utiliser dans un premier temps les baraquements construits ou aménagés pour les prisonniers de guerre en les rendant plus confortables : « on reprendra les bâtiments, on reverra et on améliorera les aménagements, on veillera particulièrement à l'aération, à l'eau froide et si possible à l'eau chaude, au chauffage »⁹⁶⁴. Dans un deuxième temps, les exploitants ont à charge de construire des maisons décentes⁹⁶⁵ pour loger les familles que le CCHF se charge de faire venir en France à partir de juillet 1921⁹⁶⁶.

Pour cela, le CCHF négocie une participation financière de l'État.

Le Directeur des Mines est conscient du fait que l'appel à la main-d'œuvre étrangère, et surtout sa stabilité, sont conditionnées par une offre suffisante en logement. Or, les houillères ne disposent que d'un parc de maisons limité. Le Directeur des Mines relève à la fois l'urgence de la question et la réticence des compagnies minières à financer la construction de nouveaux logements ouvriers surtout quand leurs bénéfices sont limités par les prix de taxation. Il indique que :

« La solution la plus simple paraît être de majorer les prix de taxation, quelle que soit la forme qui sera ultérieurement adoptée, pour la fixation de ceux-ci, des charges résultant de la construction des maisons ouvrières. Ces charges comprennent l'intérêt, l'entretien et

⁹⁶³ *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 6 juillet 1920.

⁹⁶⁴ *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 13 août 1919.

⁹⁶⁵ *Ibid.*, Lettre de Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 26 novembre 1920.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 25 juillet 1921.

l'amortissement. Ces charges d'intérêt et d'entretien peuvent être fixées à 7% du capital. Le taux d'amortissement est d'une appréciation beaucoup plus délicate. [...] Le risque résulte du fait qu'il est impossible d'apprécier quelle sera la valeur dans 10 ou 15 ans des constructions édifiées aujourd'hui. Actuellement le coût des constructions atteint 4 à 5 fois le prix d'avant-guerre. Que sera-t-il dans 10 ans ? Si ce coefficient s'abaisse à 3 par exemple les constructions faites actuellement subiront une moins-value de 1/3 en plus de la dépréciation normale. Ce risque ne peut être accepté par les compagnies que s'il est compensé par un taux d'amortissement suffisamment élevé. Nous pensons que celui-ci pourrait être fixé à 6%, ce qui, au taux d'intérêt actuel correspond à une période d'amortissement de 10 à 12 ans. Les charges financières annuelles s'élèveraient ainsi à 13% »⁹⁶⁷.

De ce fait, pour aider les compagnies minières à financer leur programme de construction, il propose de leur faire un prêt à 6% ou bien que l'État construise les maisons qu'il leur louerait ensuite. En réponse au Directeur des Mines, le CCHF demande un amortissement des dépenses sur l'ensemble du programme de construction d'une compagnie plutôt qu'un prêt consenti par l'État⁹⁶⁸. Mais le ministre des Travaux publics, Yves Le Trocquer, et le CCHF ne trouvent pas de terrain d'entente. Le ministre lui répond qu'il n'est pas convaincu par cette proposition, mais se montre favorable à l'amortissement des dépenses réellement effectuées au cours de chaque exercice. Sans connaître la valeur totale du programme à réaliser et sans avoir de garantie sur le fait que les compagnies minières l'achèveront, il ne peut accorder un droit à amortissement sur l'ensemble du programme de construction. En prenant un exemple, il ajoute : « À ce moment la mine a reçu 3 annuités, soit sensiblement 4 millions sur un programme de 10 millions de 5 ans. Si elle est en retard d'1/3 sur la réalisation de ce programme, hypothèse également assez modérée, ses dépenses sont également de 4 millions. Donc les maisons construites sont intégralement payées et la mine à toute liberté pour interrompre son programme si, à ce moment, la poursuite ne lui en semble pas opportune »⁹⁶⁹. Mais, - rétorque le CCHF - « avec la solution de l'amortissement séparé des dépenses de chaque exercice [et sur 15 ans], la mine aura, au bout de 3 ans, dépensé 6 millions et reçu seulement 1 630 8000 francs en trois annuités d'importance croissante ». Comme la différence entre les deux calculs est considérable, il cherche une solution et propose d'amortir

⁹⁶⁷ ANMT, 40 AS 62, Le CCHF, Habitations à bon marché et maisons ouvrières. Correspondance et études faites par le CCHF, 1920-1929, Action du CCHF 1920, Notes échangées avec la Direction des Mines. Note sur la question des cités ouvrières dans les mines du directeur des mines, 27 avril 1920.

⁹⁶⁸ *Ibid.*, Note pour la direction des mines sur le projet relatif à la construction de maisons ouvrières dans les mines, 28 avril 1920.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, Lettre du ministre des Travaux publics au CCHF, 2 juin 1920

en 10 ans, avec des annuités qui croissent les 5 premières années, et décroissent les 5 dernières. Donc sur les 6 millions dépensés, la mine recevrait 2 948 8000 francs pour les 3 premières années⁹⁷⁰.

Coupant court aux discussions, le CCHF demande à l'État de participer à la moitié de la dépense totale et de réviser le prix de taxation pour que les compagnies minières puissent financer l'autre moitié⁹⁷¹. Lors de l'entrevue du 6 août 1920 entre le CCHF, le sous-secrétaire d'État aux Mines et le Directeur des Mines, l'État s'engage à couvrir pour moitié les programmes de construction par un complément spécial du prix de taxation attribué à la mine et qui sera en vigueur pendant l'exercice d'exécution. À l'expiration, « les tranches ultérieures du programme seront examinées et la contribution nouvelle fixée sur des bases à discuter en fonction du coût relatif de la construction ». L'autre moitié sera financée par les Mines qui pourront amortir les dépenses comme elles l'entendent soit sur leur bénéfice, soit sur les dépenses annuelles d'exploitations, soit sur un capital nouveau⁹⁷².

Après avoir négocié ses dispositions favorables aux compagnies minières, le CCHF les assiste dans la mise en œuvre de leur programme en répondant à leurs questions pratiques. Afin de faciliter toujours plus le travail des exploitants, le CCHF organise d'autres services.

Les autres services pour assurer une mainmise sur la main-d'œuvre polonaise

Le CCHF coordonne également l'embauche d'instituteurs et de prêtres polonais⁹⁷³ et demande aux exploitants de favoriser la constitution d'associations culturelles, sportives, religieuses, soulignant que « la constitution de tels organismes présente en outre l'avantage de maintenir les ouvriers étrangers dans un cadre syndical à eux spécial »⁹⁷⁴. Si les Polonais cherchent à reconstituer leur milieu d'origine, pour le CCHF, il s'agit de surveiller ces travailleurs, et surtout de les maintenir à l'écart des organisations syndicales ouvrières françaises. D'ailleurs, le CCHF décide de financer, à partir de 1922, le journal *Polonia*, organe de presse syndicale polonaise, afin que les exploitants aient un droit de contrôle absolu sur la rédaction de chaque numéro et de direction sur l'orientation du journal. Il s'assure de la collaboration du journal qui « en

⁹⁷⁰ *Ibid.*, Lettre du CCHF aux exploitants, 8 juin 1920.

⁹⁷¹ *Ibid.*, Note du CCHF sur les voies et moyens du nouveau programme des maisons ouvrières, 6 juillet 1920.

⁹⁷² *Ibid.*, Le CCHF, Habitations à bon marché et maisons ouvrières. Correspondance et études faites par le CCHF, 1920-1929, Action du CCHF,

⁹⁷³ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 30 décembre 1920.

⁹⁷⁴ 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Comité central des Houillères de France, Personnel. 1930-1937. Commission de la main-d'œuvre étrangère. Dossiers de suivi. 1922-1938, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Séance du 28 avril 1922, Procès-verbal., Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 11 août 1920.

⁹⁷⁴ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 26 novembre 1920.

cas d'inexécution des dispositions du contrat, aurait à verser au Comité une indemnité établie à un taux si élevé qu'il se trouve dans l'impossibilité de jamais en envisager le paiement »⁹⁷⁵.

Ces services font partie de la stratégie patronale de stabilisation et de formation de la main-d'œuvre depuis le XIX^{ème} siècle. Les fils se forment auprès de leur père et le remplacent une fois que ce dernier cesse de travailler au poste de piqueur. Mais les résultats sont inégaux. En 1920, 8 255 ouvriers étrangers sont arrivés en France dont 1 303 Italiens et 6 952 Polonais dont le 1/3 accompagnés par leur famille⁹⁷⁶. Le recrutement italien est insuffisant, des résultats encourageants pour les Polonais sont interrompus par la crise économique.

Du désengagement de l'État au renforcement du rôle du CCHF

À partir de juin 1921, comme le côté pratique du départ à Varsovie est assuré par le CCHF, les activités de la Mission française se réduisent. Le 11 juin 1921, Louis Loucheur signe un accord avec le CCHF chargé désormais de l'introduction de la main-d'œuvre polonaise pour les mines de charbon et les mines de fer. La Mission continue de se charger de l'examen médical des candidats, mais le CCHF se charge de la sélection professionnelle et assure l'ensemble des opérations de recrutement ainsi que le transport des ouvriers. Le tarif pour acheminer les ouvriers en France augmente et passe de 150 à 220 francs par ouvrier⁹⁷⁷. Pour Janine Ponty, c'est le signe de l'effacement définitif de l'État et la consécration du rôle du secteur privé dans le recrutement des ouvriers polonais⁹⁷⁸. Pour le CCHF, c'est aussi l'assurance d'une sélection professionnelle efficace.

À partir de 1922, suite à l'arrivée de travailleurs immigrés de Westphalie avec leur famille, le CCHF propose de séparer le programme de la main-d'œuvre en deux parties, « l'une concernant les ouvriers célibataires, venus directement de Pologne, l'autre relative aux familles en provenance de Westphalie et subordonnée aux disponibilités en maisons des compagnies. Les célibataires de Pologne continueraient d'être demandés mensuellement et la demande en serait toujours susceptible d'être modifiée après un préavis moyen de 15 jours. Les familles de Westphalie devraient faire l'objet d'une demande intangible, autant que possible, et étendue sur une période

⁹⁷⁵ 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Comité central des Houillères de France, Personnel. 1930-1937. Commission de la main-d'œuvre étrangère. Dossiers de suivi. 1922-1938, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Séance du 28 avril 1922, Procès-verbal.

⁹⁷⁶ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

⁹⁷⁷ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff, 14 juin 1921 ; 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Comité central des Houillères de France, Personnel. 1930-1937. Commission de la main-d'œuvre étrangère. Dossiers de suivi. 1922-1938, Lettre d'Henri de Peyerimhoff au directeur de Noeux-les-Mines, 4 mai 1922.

⁹⁷⁸ Janine Ponty, *op. cit.*, p. 53.

de trois mois »⁹⁷⁹. L'objectif est toujours d'assurer une stabilité de cette main-d'œuvre à former. Au total, en 1922, les houillères ont embauché environ 25 000 ouvriers étrangers dont 20 071 Polonais et 29% de familles⁹⁸⁰, et, en 1923, 27 000 mineurs, dont 26 300 Polonais et 35% de familles⁹⁸¹. Le CCHF souligne que cela « traduit les résultats de l'effort poursuivi dans l'ordre de la multiplication des logements ouvriers, sans laquelle, en effet, l'importation de supplément de main-d'œuvre serait condamnée à demeurer éphémère » ainsi que la qualité du programme de recrutement des familles westphaliennes⁹⁸².

En plus d'organiser l'immigration des travailleurs polonais, le CCHF intervient auprès des exploitants en ce qui concerne les salaires et les logements de ces étrangers, le recrutement d'instituteurs et de prêtres polonais, la gestion syndicale de cette main-d'œuvre immigrée. Il va plus loin et fonde en 1924, avec l'Office central de la main-d'œuvre agricole, une Société générale de l'Immigration (SGI) pour une durée de cinquante ans⁹⁸³. Selon l'article 2 de ses statuts, cette Société « a pour objet, en groupant les organisations professionnelles s'occupant de l'introduction en France de la main-d'œuvre étrangère, d'assurer pour leur compte le recrutement à l'étranger, l'hébergement et le transport jusqu'au centre d'arrivée en France, des travailleurs qui leur seront nécessaires et des membres de leurs familles, de conclure et mettre en œuvre à cet effet tous accords avec les États étrangers [...]; d'améliorer les conditions morales et matérielles d'embauchage, de transport, de logement, de travail de la main-d'œuvre étrangère en France [...] »⁹⁸⁴. Cette nouvelle association installe son siège social dans les locaux du CCHF Elle est administrée par un Conseil composé de six membres nommés pour six ans⁹⁸⁵, où siègent Henri de Peyerimhoff, Pierre Parent et son directeur général, Jean Duhamel⁹⁸⁶. Ses travaux poursuivent ceux des deux institutions fondatrices, et visent à recruter de la main-d'œuvre minière et agricole en Pologne, en Hongrie, en Serbie et en Italie⁹⁸⁷. Les autorités françaises perdent leur dernière compétence dans ce domaine. L'examen des aptitudes physiques relève toujours en théorie de la Mission française qui rémunère le médecin, mais celui-ci ne dispose d'aucun local en dehors du

⁹⁷⁹ 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Comité central des Houillères de France, Personnel. 1930-1937. Commission de la main-d'œuvre étrangère. Dossiers de suivi. 1922-1938, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Séance du 28 avril 1922, Procès-verbal. Les deux mots soulignés le sont dans le texte.

⁹⁸⁰ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 1923.

⁹⁸¹ *Ibid.*, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1924, Paris, 1924.

⁹⁸² ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 1923.

⁹⁸³ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, *op.cit.*, p.406. ; ANMT, 40 AS 109, Le CCHF, Dossier II, Société générale d'Immigration, 1924-1940.

⁹⁸⁴ ANMT, 40 AS 109, Le CCHF, Dossier II, Société générale d'Immigration, 1924-1940, Statuts de la Société Générale d'Immigration.

⁹⁸⁵ *Ibid.*, Statuts de la Société Générale d'Immigration, article 22, p.10.

⁹⁸⁶ *Ibid.*, Décisions prises par le Conseil d'Administration dans sa première séance, 17 mai 1924.

⁹⁸⁷ *Ibid.*

centre d'hébergement et la visite médicale se déroule dans une salle mise à la disposition par la SGI Quant au CCHF, il acquiert des compétences dans le recrutement de la main-d'œuvre et intervient de plus en plus auprès des compagnies minières par ce biais, régissant tous les éléments qui touchent cette main-d'œuvre étrangère.

Le CCHF a plusieurs objectifs. En acceptant de participer au recrutement de la main-d'œuvre polonaise avec l'État, il s'assure de ne pas en subir le dirigisme. En favorisant la constitution d'associations polonaises et en finançant un organe de presse polonais, il tend à maintenir cette main-d'œuvre étrangère en dehors des organisations syndicales ouvrières françaises qui se renforcent durant l'entre-deux-guerres. Enfin, il adapte ses services aux compagnies minières en fonction de leurs besoins et montre ainsi son caractère indispensable. En outre, il collabore avec l'UIMM sur ces questions en passant un accord avec ce dernier pour le recrutement des Polonais. Les adhérents de l'Union bénéficient ainsi de ses services de recrutement, de transport et de répartition de la main-d'œuvre⁹⁸⁸. Il n'en poursuit pas moins ses missions d'avant-guerre au service des compagnies minières, notamment en ce qui concerne le droit du travail.

La question du droit du travail

Le CCHF ne s'intéressant qu'aux questions minières et laissant les organisations patronales nationales traitées des questions générales, deux lois font l'objet d'une documentation suffisante pour signifier son intérêt, celle sur l'emploi des mutilés de guerre et sur la journée de huit heures.

Le C.C.H.F et la question de l'emploi des mutilés de guerre

Certes, cette loi est générale, mais des dispositions particulières en font un texte spécifique pour la profession minière. En effet, les compagnies minières sont soumises à la loi du 17 avril 1916 qui impose aux entreprises jouissant d'une concession de l'État, dont les entreprises minières, l'obligation de réserver des emplois aux mutilés, alors que l'industrie en générale n'y ait pas soumise. Compte tenu des conditions de travail extrêmement difficiles au fond, les règlements d'application précisent que les mines ne sont obligées d'employer des mutilés que dans les emplois du jour.

⁹⁸⁸ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 191.

En 1921, un texte voté par la Chambre des députés a pour but d'étendre cette obligation à l'ensemble des entreprises privées. Mais, il contient des dispositions qui imposeraient des charges plus lourdes que celles de la loi de 1916, si elles venaient à être applicables aux mines. En effet, les mines devraient réserver aux pensionnés de guerre un dixième des emplois, sans distinguer le fond et le jour. Fidèle à sa stratégie d'influence parlementaire, le CCHF se manifeste auprès des sénateurs. D'une part, il expose au rapporteur de la commission sénatoriale les raisons pour lesquelles il s'oppose à ce texte⁹⁸⁹. Il revient notamment sur le fait qu'il est difficile d'employer des mutilés au fond étant donné que la nature du travail y exige une validité totale des mineurs : « tel mutilé léger et apte à la rigueur du travail quotidien de hâveur pourrait en cas d'accident dans la mine se trouver dans un dangereux état d'infériorité »⁹⁹⁰. D'autre part, Henri de Peyerimhoff insiste auprès du sénateur-relais, Louis Boudenoot, pour que les mines ne soient pas soumises aux dispositions du texte en cours d'élaboration et lui demande de préciser ce point par un amendement ou par une question posée en séance au ministre ou au rapporteur⁹⁹¹. Fort de cette influence, les sénateurs proposent en 1922 un nouveau texte dans lequel les mines sont exclues⁹⁹². La loi du 31 janvier 1923 réserve, comme proposé par le Sénat, l'emploi des mutilés aux travaux du jour.

Un nouveau texte voté le 26 avril 1924 dispose dans son article 2 que : « toutes les exploitations industrielles et commerciales autres que celles visées par les articles 1 et 7 de la loi du 31 janvier 1923, qui occupent régulièrement plus de 10 salariés, de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de 18 ans, français ou étrangers, seront tenues d'employer des pensionnés de guerre, au prorata de leur personnel total, dans les conditions fixées à l'article 3 »⁹⁹³. Ces industries ont l'obligation d'employer des mutilés dans une proportion fixée par rapport à l'ensemble du personnel avec un maximum de 10%. Le CCHF se demande alors si les houillères doivent être assujetties à cette disposition. Selon lui, il est certain que les concessions nouvelles sont soumises à la loi du 17 avril 1916 au titre de l'article 4 qui spécifie qu'« aucune entreprise industrielle ou commerciale ne pourra à l'avenir⁹⁹⁴ obtenir une concession qu'à condition de réserver un certain nombre d'emplois à réserver par le Cahier des Charges »⁹⁹⁵. Quant aux concessions anciennes, elles sont

⁹⁸⁹ ANMT, 40 AS 41, Le CCHF, Dossier emploi des mutilés 1921-1922 dans l'industrie, Lettre d'Henri de Peyerimhoff, 9 février 1922.

⁹⁹⁰ *Ibid.*, Note sur la non-applicabilité à l'industrie minière de la proposition de loi soumise au Sénat et tendant à assurer l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, 4 novembre 1921.

⁹⁹¹ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff à Louis Boudenoot, 5 novembre 1921.

⁹⁹² ANMT, 40 AS 41, Le CCHF, Dossier emploi des mutilés 1921-1922 dans l'industrie, Lettre d'Henri de Peyerimhoff, 9 février 1922.

⁹⁹³ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 31 mai 1924.

⁹⁹⁴ Souligné dans le texte.

⁹⁹⁵ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 9 septembre 1924.

régies par l'article 3 de la loi de 1916 spécifiant que les entreprises jouissant d'une concession⁹⁹⁶ devront établir la liste des emplois à réserver aux pensionnés »⁹⁹⁷. Le C.C.H.F envoie ses observations au Ministère des Pensions qui admet que les concessions minières anciennes et nouvelles sont régies par le régime 1916-1923⁹⁹⁸, et donc, là encore, à des dispositions particulières par rapport à l'industrie en général.

Si le CCHF laisse l'UIMM s'occuper des négociations sur l'industrie en général⁹⁹⁹, il use de sa stratégie pour assurer aux houillères des dispositions avantageuses tenant compte de la spécificité du travail au fond, en intervenant auprès du rapporteur de la Commission des Mines du Sénat et de son sénateur-relais habituel, Louis Boudenoot, lors des débats parlementaires, ainsi que du ministre des Pensions dans le cadre de l'application de ces différentes lois. Une autre question intéresse le CCHF à la sortie de la guerre.

La question du temps de travail et des salaires

En janvier 1919, un projet de loi demandant l'application des huit heures de travail journalier à l'industrie et au commerce est présenté par Albert Thomas et quelques députés socialistes. Des négociations entre délégués ouvriers et patronaux sous l'arbitrage de Louis Loucheur, ministre de la Reconstitution industrielle, s'engagent. Le 29 mars 1919, la FNTSS se saisit de l'opportunité et envoie un cahier de revendications au CCHF dans lequel il demande l'application de la journée de huit heures à tout le personnel ouvrier du jour et du fond, les huit heures pour les ouvriers du fond comptés de l'entrée à la sortie de la mine, avec la pause du repas, un salaire garanti à partir d'une certaine quantité de charbon extrait par jour, ainsi que des primes au-delà de cette quantité. Elle souhaite engager la discussion soit avec des représentants d'exploitants soit directement avec le CCHF et propose de fixer une première entrevue¹⁰⁰⁰.

L'ouverture des négociations

À la suite de cette demande, le CCHF invite les représentants de la FNTSS à une réunion pour déterminer les points sur lesquels peuvent s'ouvrir la discussion¹⁰⁰¹. Si les deux partenaires sociaux ont négocié pendant la guerre au sujet des indemnités de vie chère, c'est la première fois

⁹⁹⁶ Souligné dans le texte.

⁹⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹⁹ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 191-192.

¹⁰⁰⁰ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 11 avril 1919, pièce-jointe intitulée « Cahiers de revendications générales présentées par la FNTSS et similaires, 29 mars 1919 ».

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 11 avril 1919.

que le CCHF accepte une réunion avec le syndicat ouvrier national sur la question du temps de travail.

Les deux acteurs s'entendent sur le principe suivant :

« La durée de huit heures sera calculée pour chaque poste et pour chaque catégorie depuis l'heure réglementaire de l'entrée dans le puits des derniers ouvriers descendants jusqu'à l'heure réglementaire de l'arrivée au jour des derniers ouvriers remontants ; La durée de repas pris au fond sera incorporée à condition qu'elle ne dépasse pas une demi-heure ; La journée de huit heures sera appliquée aux ouvriers des travaux du jour à l'exception, à titre permanent, des ouvriers des services à marche continue, des ouvriers occupés aux travaux préparatoires ou complémentaires qui doivent être nécessairement exécutés en dehors de la limite assignée au travail de l'ensemble des ouvriers, et de certaines catégories de personnel dont le travail est nécessairement intermittent, pour lesquels, en conformité de la loi ci-dessus, des durées spéciales pourront être prévues »¹⁰⁰².

Mais Henry Darcy refuse de le signer sans l'assurance du gouvernement de pouvoir exécuter des heures supplémentaires en cas de crise économique¹⁰⁰³.

Les négociations se poursuivent même si la loi sur la journée de huit heures pour l'industrie en général est votée le 23 avril 1919¹⁰⁰⁴. Le député Antoine Durafour¹⁰⁰⁵ dépose une proposition de loi destinée à comprendre le temps de montée et de descente ainsi que le briquet, la pause collective journalière prise dans les huit heures de travail. Il précise que le CCHF est favorable à cette rédaction bien que le texte réduit la journée de travail au fond à 6 heures 50. Le 28 mai 1919, les mineurs menacent de se mettre en grève si la proposition Durafour n'est pas votée avant le 12 juin. Face aux réticences de Louis Loucheur, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais se mettent en grève dès le 2 juin. Ils sont suivis par les mineurs des autres bassins à partir du 16 juin¹⁰⁰⁶. Henry Darcy se dit surpris par la proposition Durafour, explique qu'il y a un malentendu et rappelle les objections formulées à la Commission des Mines : « En remplaçant la formule du dernier descendant au dernier remontant par la formule du premier descendant au dernier remontant, la

¹⁰⁰² *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 6 juin 1919.

¹⁰⁰³ *Ibid.*, Lettre d'Henry Darcy au président de la Commission des Mines de la Chambre des députés, 2 juin 1919

¹⁰⁰⁴ Le CCHF ne participe pas aux négociations sur l'industrie en général. Préférant se consacrer aux questions minières, il laisse à nouveau l'UIMM s'en charger.

Voir Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 209-210.

¹⁰⁰⁵ Voir chapitre 6.

¹⁰⁰⁶ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 377.

proposition Durafour substituée à la journée individuelle de huit heures de présence dans la mine la journée de 7 heures et demie dans les exploitations les plus favorisées, une journée moindre encore dans les autres ; elle augmente de 50% la réduction de la durée du travail effectif et la chute à prévoir dans la production »¹⁰⁰⁷. Mais, du fait de la grève générale des mineurs et de la pénurie de charbon en France, le gouvernement est contraint, le 28 juin, de faire voter le principe de la journée de travail calculée du jour au jour, c'est-à-dire depuis l'heure réglementaire de l'entrée dans le puit des premiers ouvriers descendant jusqu'à l'heure réglementaire de l'arrivée au jour des derniers ouvriers remontant¹⁰⁰⁸, et d'accorder des augmentations de salaires.

La FNTSS va plus loin et réclame un salaire minimum national débutant à 21 francs par jour pour le manœuvre sans qualification professionnelle et s'appliquant à toutes les mines éparpillées sur le territoire français quelles qu'en soient les conditions d'exploitation et quelles que soient les conditions locales d'existence. Le CCHF refuse expliquant qu'en comptant les conséquences de la diminution du temps de travail, cela augmenterait de 150% le coût de la main-d'œuvre et cela relèverait encore la part de la main-d'œuvre dans le prix de revient. Il propose d'incorporer dans le salaire proprement dit toutes les primes et indemnités actuelles, de relever les salaires de 0,75 francs pour les enfants et de 3 francs pour les ouvriers du fond au-dessus de 18 ans, ainsi que d'assurer aux ouvriers à la tâche un minimum de salaire égal à 85% du salaire moyen¹⁰⁰⁹. Mais, le 3 juillet 1919, la FNTSS repousse les propositions du CCHF¹⁰¹⁰, et les ouvriers du Centre et du Midi se mettent en grève. Des négociations s'ouvrent sous l'arbitrage de l'État entre la FNTSS et le CCHF, représentant officiellement, et pour la première fois, les exploitants du Centre et du Midi. Ajustant à la hausse les propositions du CCHF, Louis Loucheur et Pierre Colliard (1852-1925)¹⁰¹¹, ministre du Travail, décident, le 9 juillet 1919, que les salaires des ouvriers dans les exploitations houillères du Centre et du Midi seront relevés de 1 franc pour les enfants et de 3,50 francs pour les ouvriers du fond au-dessus de 18 ans, que les primes et indemnités seront incorporées dans le salaire proprement dit, et que les ouvriers à la tâche recevront un minimum de salaire égal à 87% du salaire moyen. Les deux partenaires sociaux acceptent la proposition du gouvernement sous réserve que « nulle sanction de représailles ne serait exercée par les

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*, Lettre d'Henry Darcy au président de la Commission des Mines de la Chambre des députés, 2 juin 1919

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 28 juin 1919

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, Papier du 2 juillet 1919, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 10 juillet 1919

¹⁰¹⁰ *Ibid.*, Sentence arbitrale du 9 juillet 1919, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 10 juillet 1919

¹⁰¹¹ Pierre Colliard (1852-1925) est élu maire (1904) de la commune de Jons, près de Lyon, puis conseiller municipal du 6^e arrondissement de Lyon (1888-1896), député socialiste du Rhône (1898-1919).

exploitants des mines de houille contre leurs ouvriers pour faits de grève et que tous réintégreront leurs emplois d'avant-guerre »¹⁰¹².

Les syndicats ouvriers sortent renforcés de la Grande Guerre et parviennent à faire pression sur les exploitants au moyen de la grève générale, ce qui oblige le CCHF à se présenter comme représentant de la profession et à négocier avec la FNTSS au sujet des augmentations de salaire. Dans le contexte de la pénurie du charbon, l'arbitrage de l'État est plutôt favorable aux exploitants.

De l'affaiblissement des syndicats ouvriers au renforcement du C.C.H.F

Dans les années 1920, les mineurs continuent à faire pression sur les exploitants pour demander des augmentations de salaire. Mais le contexte n'est plus le même du fait de la division entre la CGT et la Confédération Générale du Travail Unitaire (CGTU). Bien que cette dernière regroupe 20% des adhérents dans les années 1920, les deux fédérations ne parviennent plus à s'entendre sur une déclaration de grève générale pour la défense de leur salaire¹⁰¹³. Le CCHF en profite pour se désengager des négociations.

Lors du Congrès National de la FNTSS tenu à Saint-Étienne du 23 au 30 juin 1920, les mineurs revendiquent un relèvement des salaires pour cause d'augmentation du coût de la vie. Pour cela, ils demandent un réajustement général des salaires qui l'amènerait à 500% des salaires d'avant-guerre, la limitation de l'écart entre le salaire de l'ouvrier du fond et de celui du jour de 2 francs, de l'ouvrier qualifié et du manœuvre d'1,5 francs, de l'apprenti et de l'ouvrier adulte d'1 franc. Ils proposent au CCHF et aux autres exploitants de mines de trouver un accord sur ce sujet, préférant discuter avec les représentants de la profession plutôt qu'avec « des groupements d'exploitants agissant séparément », et menacent d'une grève générale en cas de refus¹⁰¹⁴. Mais, le CCHF ne peut consentir à un relèvement général des salaires étant donné que la part de la main-d'œuvre dans le prix de revient des charbons ne cesse d'augmenter, approchant, selon ses calculs, les 60% du prix de vente à la mine¹⁰¹⁵. En revanche, il souligne que les exploitants sont prêts à poursuivre les négociations au niveau local et régional. La FNTSS réitère sa menace de grève pour le 15 novembre si les revendications des mineurs ne reçoivent pas satisfaction¹⁰¹⁶.

¹⁰¹² *Ibid*,

¹⁰¹³ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 369.

¹⁰¹⁴ ANMT, 40 AS 77, Le CCHF, Dossier grève générale mai 1920, Correspondance avec les compagnies, Lettre de la FNTSS à messieurs les ministres du Travail et des Travaux publics, 23 octobre 1920

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, Réponse d'Henry Darcy aux ministres du Travail et des Travaux publics, lettre du 30 octobre 1920.

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, Historique du conflit avec la FNTSS, Pièce-jointe de la lettre du Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 21 novembre 1920

Face à cette situation, des négociations s'engagent entre ces deux acteurs sous l'arbitrage de l'État.

Le CCHF insiste sur le fait que les salaires doivent être négociés localement ou régionalement pour « éviter l'apparence d'un concert national » mais qu'il ne faut pas « donner au retour aux pratiques d'avant-guerre un caractère d'hostilité aux organisations ouvrières qualifiées et, à ce titre, de se prêter aux contacts qui pourraient être demandés par les représentants syndicaux »¹⁰¹⁷. Il accepte l'entrevue proposée par le gouvernement. Ainsi, le ministre du Travail convoque le 9 novembre 1920 les représentants de la FNTSS et du CCHF à « un examen contradictoire de la question des salaires »¹⁰¹⁸. Mais, la FNTSS refuse parce qu'elle voulait négocier avec tous les syndicats d'exploitants de mines et pas seulement les houillères¹⁰¹⁹, et maintient l'ordre de grève pour le 15 novembre¹⁰²⁰. L'entrevue a finalement lieu le 18 novembre 1920¹⁰²¹ et le syndicat ouvrier accepte la négociation régionale et locale des augmentations de salaires¹⁰²².

À la suite de ce mouvement social, le CCHF laisse les compagnies minières négocier les augmentations de salaire pour les raisons habituelles et défend leurs intérêts sous deux formes. D'une part, il constitue une liste noire des ouvriers grévistes à ne plus embaucher qu'il diffuse à l'ensemble des compagnies minières¹⁰²³. D'autre part, il reconstitue le service d'Assistance mutuelle en 1921 pour une période de trois ans sur le même principe qu'avant la guerre¹⁰²⁴. Après liquidation de l'actif net disponible s'élevant à 6 448 846,91 francs¹⁰²⁵ et répartition entre les adhérents, la cotisation est fixée à 15 centimes par tonne extraite en 1920 pour les mines qui n'ont pas été directement touchées par la guerre, et en 1921 pour les autres. Une indemnité de 4,50 francs, en rapport avec le prix de revient actuel d'une tonne de charbon. En 1922 et en 1923, la cotisation est fixée à 10 centimes par tonne extraite en 1921 pour les anciens adhérents, et à 20

¹⁰¹⁷ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Note sur la réadaptation des salaires, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 30 juin 1921.

¹⁰¹⁸ ANMT, 40 AS 77, Le CCHF, Dossier grève générale mai 1920, Correspondance avec les compagnies, Lettre de la FNTSS au ministre du Travail, 8 novembre 1920, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 9 novembre 1920.

¹⁰¹⁹ *Ibid.*

¹⁰²⁰ *Ibid.*, Historique du conflit avec la FNTSS, Pièce-jointe de la lettre du Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 21 novembre 1920.

¹⁰²¹ *Ibid.*, « L'entrevue des délégués patronaux et des ouvriers mineurs », *La Journée Industrielle*, 19 novembre 1920.

¹⁰²² *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 21 novembre 1920.

¹⁰²³ *Ibid.*, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 31 mai 1920.

¹⁰²⁴ 1994 051 726, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, CCHF, Groupement d'assistance mutuelle en cas de grève, Lettre de Henri de Peyerimhoff, secrétaire du CCHF, au directeur des Mines de Noeux, Vicoigne, Drocourt, Paris, 25 mars 1921.

¹⁰²⁵ *Ibid.*, Assistance mutuelle, Rapport sur l'exercice 1920.

centimes pour les nouveaux¹⁰²⁶. Il semble que le service poursuive sa mission jusqu'à la dissolution du CCHF en 1940¹⁰²⁷.

Mais, la FNTSS ne cesse de demander des relèvements des salaires et de faire pression sur les exploitants par des mouvements sociaux

Le 7 décembre 1922, elle demande un relèvement des salaires, ainsi que l'ouverture de négociations entre les représentants des organisations ouvrières et des exploitants, se justifiant par le fait que les salaires ont été abaissés durant les dernières années mais que le coût de la vie n'a pas diminué d'autant¹⁰²⁸. Le CCHF répond : « sur le fond, nous ne pouvons que rappeler que la fixation des salaires dépend aujourd'hui de la libre discussion de ceux-ci entre les exploitants et leurs ouvriers, et que le CCHF n'a ni titre ni compétence pour suggérer, par voie de révision générale, des décisions qui ne peuvent être prises que sur place et au vu de faits et de conditions essentiellement locales »¹⁰²⁹.

De même, le 29 septembre 1924, lors du Congrès des Mineurs tenu à Paris, le syndicat ouvrier revendique un réajustement des salaires en fonction de l'augmentation du coût de la vie, voire la fixation d'un salaire minimum national, l'institution d'une caisse de péréquation et d'un office de répartition des charbons ainsi que, pour la première fois, des vacances annuelles payées¹⁰³⁰. Le CCHF reporte traditionnellement les discussions sur les augmentations de salaire au niveau régional et local, et ajoute : « c'est ainsi que [...] la comparaison de la moyenne des salaires journaliers par rapport à ceux de 1913 fait ressortir un coefficient général de 4,21 pour l'ensemble des houillères françaises, alors que l'indice le plus récemment établi par le service officiel de la Statistique Générale de la France pour les prix de détail des 13 denrées alimentaires à Paris, point central, n'atteint que 3,74. Concurrément, par suite de la baisse des rendements, la comparaison des salaires à la tonne d'extraction actuellement et en 1913, fait ressortir un coefficient général de 5,18 pour l'ensemble des houillères françaises »¹⁰³¹.

¹⁰²⁶ *Ibid.*, lettres d'Henri de Peyerimhoff, vice-président du CCHF, au directeur des Mines de Vicoigne, Noeux, Drocourt, Paris, 21 avril 1922 et 6 avril 1923.

¹⁰²⁷ Nous n'avons pas trouvé d'informations sur ce service après 1927.

¹⁰²⁸ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de la FNTSS au ministre du Travail, 7 décembre 1922, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 16 décembre 1922.

¹⁰²⁹ *Ibid.*, Lettre d'Henry Darcy au ministre du Travail, 13 décembre 1922, Pièce-jointe de lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 4 novembre 1922.

¹⁰³⁰ *Ibid.*, Lettre de la FNTSS au CCHF, 29 octobre 1924, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 4 novembre 1924.

¹⁰³¹ *Ibid.*, Lettre d'Henry Darcy au secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du Sous-sol, 3 novembre 1924, Pièce-jointe de la lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 4 novembre 1924.

La FNTSS ne parvient pas à faire suffisamment pression sur les exploitants pour contraindre le CCHF à négocier des augmentations de salaires au niveau national. Le CCHF en profite pour repousser ses demandes et renvoyer les mineurs à des négociations régionales ou locales. S'il accepte d'ouvrir les discussions avec le syndicat ouvrier, cela ne signifie pas qu'il engage la négociation. Il se positionne différemment par rapport à la période d'avant-guerre durant laquelle il refusait systématiquement toutes les demandes de la FNTSS. Il est plus enclin à la discussion mais reste prudent pour ne pas apparaître comme un partenaire social permanent.

Conclusion

Le CCHF est un acteur essentiel de la reconstruction de la profession minière au début des années 1920 et participe à la diffusion de l'uniformisation matérielle dans les compagnies minières du bassin nordiste. Il collabore largement avec l'État à la reconstitution matérielle des Mines du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, à la recherche de main-d'œuvre supplémentaire et à la mise en place d'un régime transitoire dans le cadre du marché du charbon. Il négocie directement avec les ministres des Travaux publics ou du Travail, ou investit largement les institutions de la reconstruction. Au fur et à mesure du retrait de l'État dans l'économie et de la fin de la reconstruction, le CCHF maintient ses activités et se supplée à l'État, notamment dans le domaine de la main-d'œuvre. De fait, il multiplie les services aux adhérents en leur facilitant par exemple le recrutement et la stabilisation des travailleurs étrangers, et poursuit son rôle de défense des intérêts des exploitants. Mais, à la différence de l'avant-guerre, il intervient de moins en moins au Parlement, négociant plutôt directement avec le syndicat ouvrier. Alors qu'il refusait catégoriquement d'ouvrir la discussion avec la FNTSS avant la guerre, il change de stratégie en 1919, notamment lors de l'élaboration de la loi sur la journée de huit heures pour tous les mineurs du fond et du jour. Plusieurs raisons sont à évoquer. Durant la guerre, la tradition de la négociation s'installe entre les deux partenaires sociaux, ce qui facilite la poursuite de la discussion une fois le conflit terminé. Le syndicat ouvrier sort renforcé de la guerre et parvient à faire suffisamment pression sur les exploitants par la grève générale pour contraindre le CCHF à la négociation. Les lois minières ayant été votées avant la guerre, le CCHF a moins d'intérêt à être présent au Parlement, et cherche d'autres acteurs pour engager la discussion. Il n'influence l'élaboration que d'une loi durant cette période, celle sur l'emploi des mutilés de guerre, qui propose des dispositions spéciales pour les houillères, et laisse l'UIMM s'occuper des discussions au sujet de l'industrie en général.

En ce sens, il s'éloigne de la définition qu'il s'est donné en 1887. Si son objectif premier reste de participer à l'augmentation des bénéfices des exploitants et donc de la production de charbon, il use de nouveaux moyens. Collaborateur de l'État et partenaire social un temps, il devient pour ses adhérents une centrale d'achats et de recrutement, un observateur averti des éléments du marché du charbon, une assistance dans bien des domaines pratiques.

CHAPITRE 9.

LE CCHF EN RECONSTRUCTION ? (1919-1925)

Alors que les activités du CCHF se redéfinissent dans cette période de reconstruction, qu'en est-il du profil de ses membres, de ses relais et de son attractivité ? Recrute-t-il davantage d'experts des questions techniques ? La guerre a-t-elle entraîné une modification des compétences de ses membres éminents ? Ces derniers sont-ils toujours aussi influents dans le monde industriel aux niveaux national et régional ?

Les profils des membres

Toujours président de l'organisation patronale qu'il a fondé, Henry Darcy, âgé de 79 ans en 1919, trouve dans ses vice-présidents des hommes de confiance pour suivre ses recommandations et assurer la continuité de son travail et de ses missions.

Les vice-présidents, des hommes de confiance aux compétences multiples

Cinq vice-présidents sont à la tête de l'organisation patronale durant cette période, dont trois déjà présents avant-guerre, Théodore Barrois¹⁰³², Paul Cuvinot¹⁰³³ et Édouard Grüner¹⁰³⁴, deux membres du bureau qui sont nommés à la vice-présidence, Jean Plichon¹⁰³⁵ et Élie Reumaux (1838-1922)¹⁰³⁶, ainsi qu'Henri de Peyerimhoff¹⁰³⁷.

¹⁰³² Voir chapitre 2.

¹⁰³³ Voir chapitre 1 et 2.

¹⁰³⁴ Voir chapitre 2.

¹⁰³⁵ Voir chapitre 2 et 5.

¹⁰³⁶ Né à Wemers-Cappel en 1838, l'ingénieur civil des mines (Paris, 1860) Elie Reumaux est directeur général de Lens (1905 ?-1920) avant d'en être président (1921-1922). Il est aussi administrateur des Mines de Sarre et Moselle après-guerre.

¹⁰³⁷ Voir chapitre 4.

Chronologie de la succession des vice-présidents entre 1919 et 1925

1919-1920

Théodore Barrois, président de la Compagnie des mines de Lens (mort en 1920)

Paul Cuvinot, président de la Compagnie des mines d'Anzin

Édouard Grüner, président de la Compagnie des mines de la Haute-Loire

Jean Plichon, président de la Compagnie des mines de Béthune, administrateur des Mines de Sarre et Moselle*

1921-1922

Paul Cuvinot, président de la Compagnie des mines d'Anzin

Édouard Grüner, président de la Compagnie des mines de la Haute-Loire

Jean Plichon, président de la Compagnie des mines de Béthune, administrateur des Mines de Sarre et Moselle

Élie Reumaux, président de la Compagnie des mines de Lens (meurt en 1922)

1922-1925

Paul Cuvinot, président de la Compagnie des mines d'Anzin

Édouard Grüner, président de la Compagnie des mines de la Haute-Loire

Henri de Peyerimhoff, président des Mines de Sarre et Moselle, administrateur de Dourges et du groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais

Jean Plichon, président de la Compagnie des mines de Béthune et de la Compagnie des mines de Blanzay, administrateur des Mines de Sarre et Moselle

Ces six vice-présidents sont présidents de la compagnie minière qu'ils représentent, dont quatre du Nord et du Pas-de-Calais qui reste surreprésentée malgré sa phase de reconstruction, un du bassin de la Loire et un de Sarre et Moselle. Quatre d'entre eux sont ingénieurs, experts des questions techniques : un polytechnicien et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, deux ingénieurs civils des mines, l'un de Paris, l'autre de Saint-Etienne, et un des Arts et Manufactures. S'ajoutent un docteur en médecine ainsi que Henry de Peyerimhoff. Trois d'entre eux sont des parlementaires.

Qu'ils soient notables, représentants de leur profession, experts des questions techniques ou parlementaires, ces vice-présidents sont choisis pour leurs compétences multiples.

Les membres du bureau, des notables

Sur cette période, le bureau compte 57 membres au total. Ils sont entre 34 et 37 chaque année, sauf en 1921, où il n'y en a que 31, du fait d'au moins deux décès¹⁰³⁸ et de la nomination d'Élie Reumaux à la fonction de vice-président. Toutefois, cette stabilité cache un renouvellement important après la Grande Guerre, durant laquelle le bureau perd 8 de ses membres¹⁰³⁹, et durant les années de reconstruction, avec 3 pertes¹⁰⁴⁰. Sur 23 défections, au moins 20 quittent le bureau à leur décès, un pour devenir vice-président, deux dont la raison restent inconnues¹⁰⁴¹. Pour assurer le tiers de représentants au bureau par rapport au nombre d'adhérents, ces défections sont remplacées par 23 nouveaux membres tout au long de cette période, 13 en 1920¹⁰⁴², 1 en 1921¹⁰⁴³, 4 en 1922¹⁰⁴⁴ et en 1923¹⁰⁴⁵, et 1 en 1924¹⁰⁴⁶.

Si les membres sont remplacés, les compagnies minières représentées ne changent que très peu. Par exemple, en 1920, Alfred Soubeyran est remplacé par Lucien Fèvre pour Albi, Florent Guillain par Émile Heurteau pour Anzin, Etienne Hély d'Oissel par Alphonse Gérard pour les Bouches-du-Rhône, Charles Thellier de Poncheville par Auguste Lavaurs pour Courrières, Paul Schneider par Henri Portier pour Douchy, Edouard Maneuvrier par Félix Vernes pour Épinac. De même en 1921, Charles Boca est remplacé dès cette année-là par François de Wendel pour Douchy. Quant à Aniche, la Grand'Combe, Lens et Liévin, un représentant de leur compagnie devient membre du bureau l'année suivante. Certaines compagnies minières cessent d'être représentées, Carmaux et la Haute-Loire à partir de 1921, Carvin et Saint-Étienne de 1923. D'autres y entrent, comme Bessèges, Ferfay, Messeix, la Mûre et Roche-la-Molière en 1920, et Frankenholz, Sarre et Lorraine, ainsi qu'Ostricourt en 1923.

Malgré la chute de la production du bassin du Nord et du Pas-de-Calais¹⁰⁴⁷, ce dernier reste surreprésenté par rapport aux autres bassins miniers avec entre 43% et 60% de membres.

¹⁰³⁸ Ernest Déjardin-Verkinder et Edmond Nivoit

C'est aussi peut-être le cas de Charles Boca et Gustave Viala, mais l'information n'est pas vérifiée faute de sources.

¹⁰³⁹ Ernest Dujardin-Verkinder, Florent Guillain, Etienne Hély d'Oissel, Emile de Marcère, Arthur Pernolet, Firmin Rainbeaux, Paul Schneider, Charles Thellier de Poncheville.

Peut-être deux de plus dont l'information n'est pas vérifiée faute de sources, Édouard Maneuvrier et Henri Perret

¹⁰⁴⁰ Aux décès de 1921, s'ajoutent Henry Couriot en 1921, ainsi que Louis Boudenoot et Paul Petit en 1922

¹⁰⁴¹ Alfred Soubeyran et Auguste Lavaurs.

¹⁰⁴² Louis Baudry, Lucien Fèvre, Alphonse Gérard, Emile Heurteau, Auguste Isaac, Auguste Lavaurs, Paul Petit, Henri Portier, Henry de Renéville, le général Louis Silhol, Jules Tacquet, Félix Vernes, Gustave Viala

¹⁰⁴³ François de Wendel

¹⁰⁴⁴ Paul Courtin, Ernest Cuvelette, Paul Lemay, Albert Remont

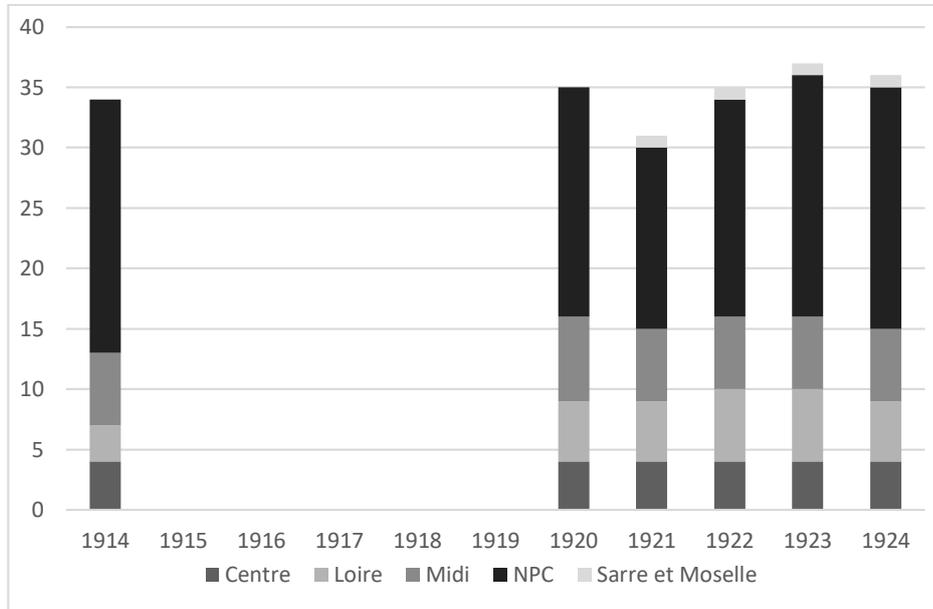
¹⁰⁴⁵ Charles Biver, Félix Bollaert, Jacques Jourdain (1881-1955), Paul Weiss (1867-1945)

¹⁰⁴⁶ Louis Piérad

¹⁰⁴⁷ Charles Barrois, André Bénac, Charles Boca, Félix Bollaert, Louis Boudenoot, Paul Courtin, Ernest Cuvelette, Ernest Déjardin-Verkinder, Alfred Descamps, Louis Dupont, Delphin Dutemple-Crépin, Jules Elby, Henri Fayol, Gaston

Cependant, les autres bassins miniers sont moins écrasés par celui du Nord. En s'alliant, ils se rapprochent de la moitié, avec 17% pour la Loire¹⁰⁴⁸ et le Midi¹⁰⁴⁹, et 12% pour le Centre¹⁰⁵⁰. À partir de 1922, le bassin lorrain a également une place au bureau¹⁰⁵¹.

Figure 43. Répartition des membres du bureau par bassin (1914-1924)¹⁰⁵²



Ils ont 59 ans en moyenne en 1914, le plus jeune ayant 33 ans¹⁰⁵³, le plus âgé 77 ans¹⁰⁵⁴, la majorité se répartissant entre 53 et 68 ans¹⁰⁵⁵. Comme pour les périodes précédentes, ils sont bien installés dans leurs fonctions.

Griquet, Florent Guillain, Paul Hennet de Bernoville, Emile Heurteau, Jacques Jourdain, Auguste Lavaurs, Charles Ledoux, Paul Lemay, Emile de Marcère, Louis Mercier, Louis Piérard, Jean Plichon, Henri Portier, Firmin Rainbeaux, Elie Reumaux, Paul Schneider, Alfred Soubeyran, Jules Tacquet, Charles Thellier de Poncheville, Gustave Viala, Paul Weiss.

¹⁰⁴⁸ Charles Biver, Jean Coignet, Henry Couriot, Auguste Isaac, Paul Petit, Arthur Pernolet, Albert Rémond. Henri de Renéville

¹⁰⁴⁹ David Beigbéder, Fernand Clérault, François Dujardin-Beaumetz, Lucien Fèvre, Alphonse Gérard, Etienne Hély d'Oissel, Edmond Nivoit, le marquis de Solages, le général Silhol.

¹⁰⁵⁰ Louis Baudry, Léon Lévy, Edouard Maneuvrier, Henri Perret, Eugène Schneider, Félix Vernes.

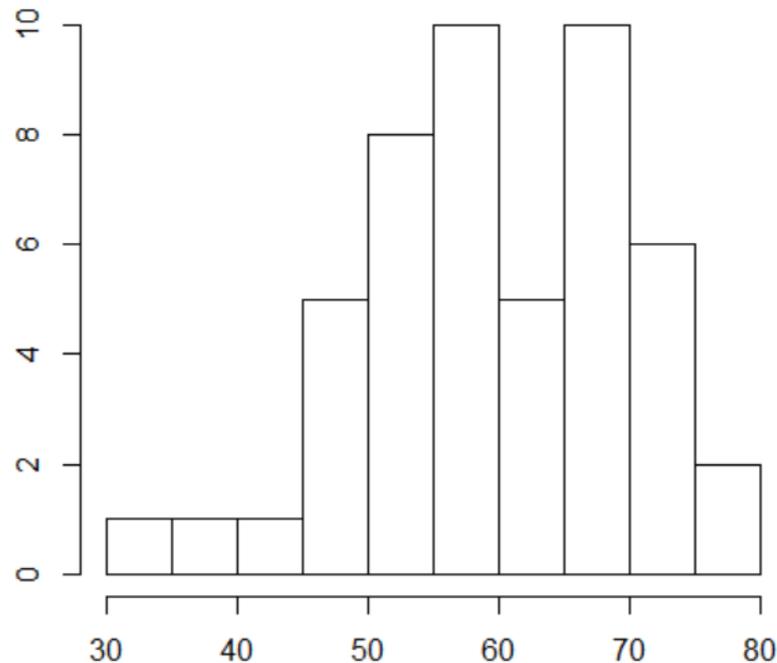
¹⁰⁵¹ François de Wendel.

¹⁰⁵² Voir annexe 5.e.

¹⁰⁵³ Jacques Jourdain.

¹⁰⁵⁴ Charles Ledoux

¹⁰⁵⁵ Charles Barrois, Jean Beigbéder, Bénac, Félix Bollaert, Louis Boudenoot, Jean Coignet, Paul Courtin, Alfred Descamps, François Dujardin-Beaumetz, Louis Dupont, Delphin Dutemple, Jules Elby, Charles Heurteau, Auguste Isaac, Paul Lemay, Léon Lévy, Louis Mercier, Paul Petit, Louis Piérard, Albert Rémond, Henry comte de Renéville, Alfred Soubeyran, Jules Tacquet, Oscar Viala

Figure 44. Répartition des membres du bureau en fonction de leur âge en 1914¹⁰⁵⁶

Ils sont ingénieurs à 47%, dont 55% de polytechniciens¹⁰⁵⁷, 45% d'ingénieurs civils des mines¹⁰⁵⁸, 26% d'ingénieurs des Arts et Manufactures¹⁰⁵⁹ et 6% de diplômés de Saint-Cyr¹⁰⁶⁰. À cela s'ajoutent 14% de juristes¹⁰⁶¹, 1% de docteurs ès sciences¹⁰⁶² et 2% de bacheliers¹⁰⁶³. Pour ceux dont la formation est inconnue, ils sont soit ingénieurs soit héritiers de grandes familles d'industriels. Comme lors de la période précédente, leur haut niveau de formation explique les postes qu'ils occupent dans les compagnies minières. Une plus forte proportion d'ingénieurs civils des mines est présente au bureau par rapport à la période précédente, ce qui est à mettre en relation avec les fonctions exercées dans les mines qu'ils représentent.

¹⁰⁵⁶ Voir annexe 4.e.

¹⁰⁵⁷ Jean Beigbéder, Félix Bollaert, Louis Boudenoot, Charles Clérault, Jean Coignet, Ernest Cuvelette, Lucien Fèvre, Florent Guillain, Charles Heurteau, Jacques Jourdain, Charles Ledoux, Léon Lévy, Louis Mercier, Edmond Nivoit, Alfred Soubeyran.

¹⁰⁵⁸ Henry Fayol, Paul Lemay, Arthur Pernolet, Paul Petit, Elie Reumaux, Oscar Viala, François de Wendel.

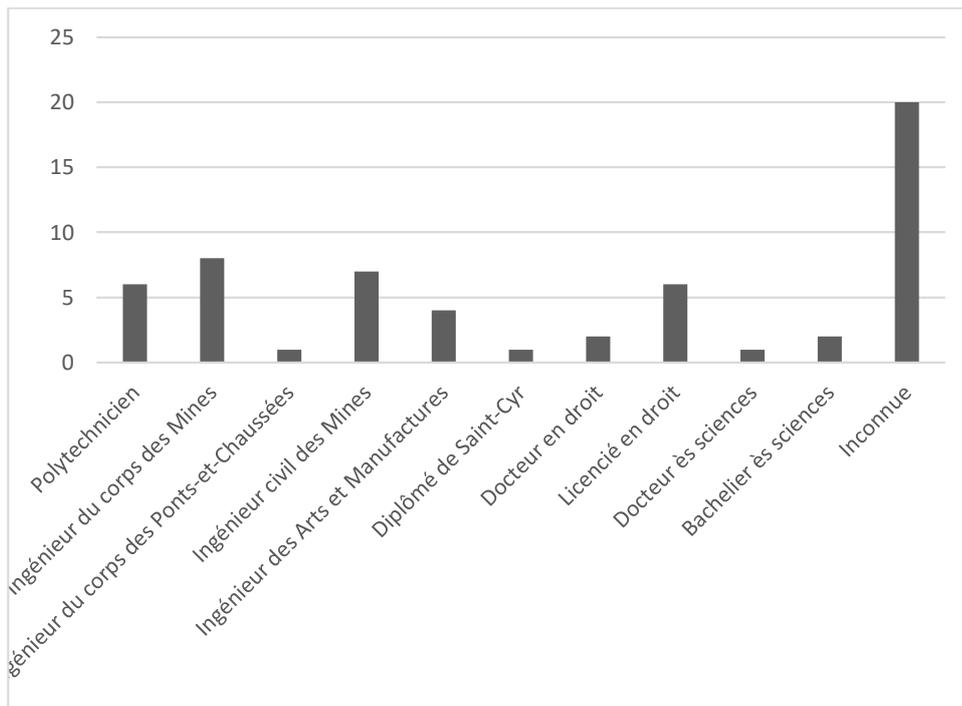
¹⁰⁵⁹ Charles Biver, Henry Couriot, Jean Plichon, Henri Portier.

¹⁰⁶⁰ Paul Schneider.

¹⁰⁶¹ Louis Baudry, Ernest Déjardin-Verkinder, Louis Dupont, Etienne Hély d'Oissel, Auguste Lavaurs, Louis Piérard, Charles Thellier de Poncheville, Paul Weiss.

¹⁰⁶² Charles Barrois.

¹⁰⁶³ Paul Courtin, Albert Rémont.

Figure 45. Répartition des membres du bureau par formation (1914-1924)¹⁰⁶⁴

Ils sont à 78% membres de conseil d'administration, ce qui correspond à la période précédente, dont 62% de présidents¹⁰⁶⁵, 4% de vice-présidents¹⁰⁶⁶, 22% d'administrateurs¹⁰⁶⁷, 4% d'administrateurs-délégués¹⁰⁶⁸ et 6% d'ingénieurs-conseils¹⁰⁶⁹. Avec 22%¹⁰⁷⁰, la proportion de directeurs est plus importante que durant la période précédente, ce qui correspond à l'augmentation parallèle du nombre d'ingénieurs civils des mines.

¹⁰⁶⁴ Voir annexe 4.e.

¹⁰⁶⁵ Louis Baudry, Bénac, Louis Boudenoot, Jean Coignet, Henry Couriot, Paul Courtin, Ernest Déjardin-Verkinder, Alfred Descamps, Louis Dupont, Delphin Dutemple, Gaston Griolet, Etienne Hély d'Oissel, Paul Hennet de Bernoville, Jacques Jourdain, Edouard Maneuvrier, Emile de Marcère, Edmond Nivoit, Arthur Pernolet, Louis Piérard, Albert Rémont, Henry comte de Renéville, Paul Schneider, Charles Schneider, Louis Silhol, Jérôme marquis de Solages, Jules Tacquet, Félix Vernes, François de Wendel.

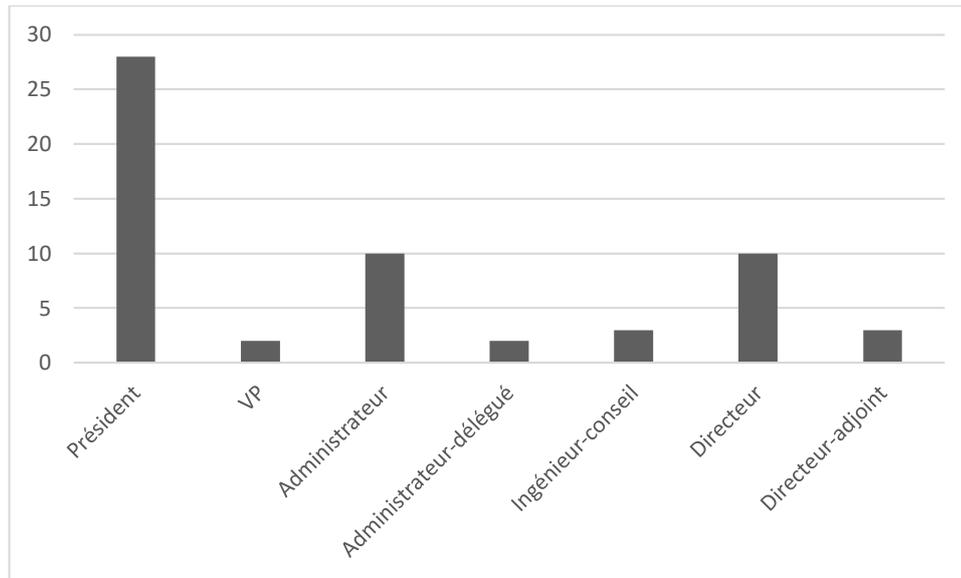
¹⁰⁶⁶ Félix Bollaert, Jean Plichon

¹⁰⁶⁷ Charles Barrois, Charles Boca, Charles Clérault, Alphonse Isaac, Henri Perret, Henri Portier, Alfred Soubeyran, Charles Thellier de Poncheville, Oscar Viala.

¹⁰⁶⁸ Jean Béigbéder, Jules Elby.

¹⁰⁶⁹ François Dujardin-Beaumetz, Lucien Fèvre, Paul Weiss.

¹⁰⁷⁰ Charles Biver, Ernest Cuvelette, Henry Fayol, Florent Guillain, Charles Heurteau, Auguste Lavaurs, Charles Ledoux, Paul Lemay, Léon Lévy, Louis Mercier, Paul Petit, Firmin Rainbeaux, Elie Reumaux.

Figure 46. Répartition des membres du bureau par fonction exercée dans les Mines représentées (1913-1924)¹⁰⁷¹

Ils exercent à 80% une autre fonction, soit dans une autre société, soit au Parlement, soit dans une autre organisation patronale nationale, soit dans une association d'anciens élèves. Premièrement, 60% d'entre eux exercent une fonction dans une autre société, dont 80% dans une autre mine¹⁰⁷², 30% dans une entreprise de la métallurgie, de la chimie ou de l'électricité¹⁰⁷³, 25% dans une compagnie de chemin de fer¹⁰⁷⁴ et 23% dans une banque¹⁰⁷⁵. Deuxièmement, 17% d'entre eux sont des parlementaires, dont 75% de députés¹⁰⁷⁶ et 25% de sénateurs¹⁰⁷⁷. Troisièmement, 17% sont présents dans une organisation patronale nationale, dont 50% au CFF¹⁰⁷⁸, 40% à l'UIMM¹⁰⁷⁹, 20% dans un syndicat de textile¹⁰⁸⁰, 10% à la CGPF¹⁰⁸¹, et 10% à la

¹⁰⁷¹ Voir annexe 4.e.

¹⁰⁷² Charles Barrois, Jean Beigbéder, Charles Boca, Félix Bollaert, Louis Boudenoot, Jean Coignet, Henry Couriot, Ernest Cuvelette, Ernest Dujardin-Beaumetz, Louis Dupont, Jules Elby, Henry Fayol, Lucien Fèvre, Etienne Hély d'Oissel, Charles Ledoux, Léon Lévy, Edouard Maneuvrier, Louis Mercier, Edmond Nivoit, Jean Plichon, Henri Portier, Henry de Renéville, Elie Reumaux, Paul Schneider, Alfred Soubeyran, Jules Tacquet, Paul Weiss, François de Wendel.

¹⁰⁷³ Ernest Cuvelette, Henry Fayol, Alphonse Gérard, Etienne Hély d'Oissel, Louis Mercier, Henri Portier, Henry de Renéville, Alfred Soubeyran, François de Wendel.

¹⁰⁷⁴ Henry Couriot, Ernest Dujardin-Verkinder, François Dujardin-Beaumetz, Etienne Hély d'Oissel, Charles Heurteau, Auguste Isaac, Charles Ledoux, Edmond Nivoit, Elie Reumaux.

¹⁰⁷⁵ Jean Coignet, Ernest Dujardin-Verkinder, Alfred Descamps, Auguste Isaac, Charles Schneider, François de Wendel.

¹⁰⁷⁶ Florent Guillaïn, Auguste Isaac, Jean Plichon, Charles Schneider, Jérôme marquis de Solages, Charles Thellier de Poncheville.

¹⁰⁷⁷ Louis Boudenoot, Jean Coignet, Jules Elby, Emile de Marcère.

¹⁰⁷⁸ Henry Fayol, Léon Lévy, Louis Mercier, Charles Schneider, François de Wendel.

¹⁰⁷⁹ Florent Guillaïn, Léon Lévy, Jean Plichon, François de Wendel.

¹⁰⁸⁰ Alfred Descamps, Auguste Isaac.

¹⁰⁸¹ François de Wendel.

Chambre des mines métallurgiques¹⁰⁸². Quatrièmement, 10% d'entre eux sont présents à la SIM¹⁰⁸³ et 8% dans une association d'anciens élèves¹⁰⁸⁴. Par exemple, l'ingénieur civil des mines, François de Wendel (1874-1949) est président des Mines de Sarre et Moselle et membre du conseil d'administration des Mines de Douchy, de la société Senelle-Maubeuge, il est aussi présent à la CFF, l'UIMM et la CGPF ainsi qu'à la Société d'encouragement à l'industrie nationale.

Le profil des membres du bureau est similaire à celui de la période précédente. Le bureau regroupe des industriels, souvent polytechniciens, qui cumulent plusieurs fonctions au sein d'entreprises des mines, de la métallurgie, des chemins de fer et des banques. Qu'en est-il de la commission technique ?

Les membres de la commission technique, des experts de la profession minière

La commission technique se compose de 46 membres au total sur cette période, dont le quart est aussi présent au bureau¹⁰⁸⁵. De 22 en 1914, ils sont une trentaine chaque année entre 1920 et 1924, ce qui souligne l'importance qu'ont pris les questions techniques au CCHF durant la période de reconstruction. Le Nord et le Pas-de-Calais est représenté par la moitié des membres¹⁰⁸⁶, le Midi par 16%¹⁰⁸⁷, la Loire par 13%¹⁰⁸⁸ et le Centre par 10%¹⁰⁸⁹, auxquels il faut ajouter 13% pour la Sarre à partir de 1921¹⁰⁹⁰.

¹⁰⁸² Jean Beigbéder.

¹⁰⁸³ Charles Biver, Henry Fayol, Edmond Nivoit, Paul Petit, Henry de Renéville, Elie Reumaux.

¹⁰⁸⁴ Charles Clérault, Henry Couriot, Paul Lemay, Louis Mercier, Paul Petit.

¹⁰⁸⁵ Charles Barrois, Charles Biver, Ernest Cuvelette, Henri Fayol, Lucien Fèvre, Auguste Lavaurs, Paul Lemay, Henry comte de Renéville, Elie Reumaux, Alfred Soubeyran, Paul Weiss.

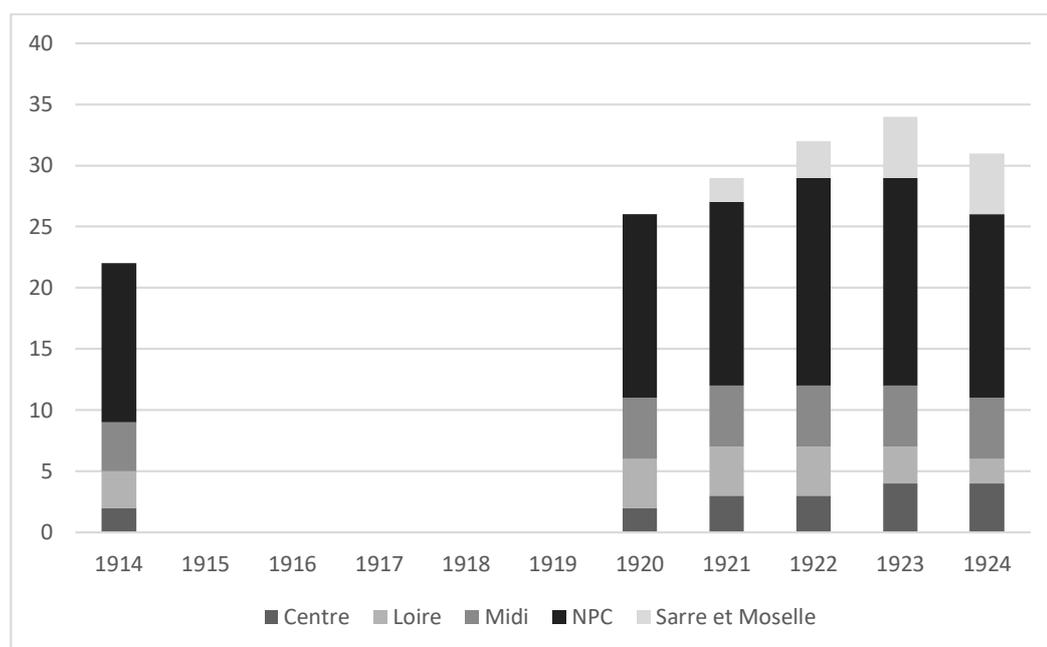
¹⁰⁸⁶ Charles Barrois, Barthélémy, Louis Champy, Ernest Cuvelette, Léon Didier, Antonin François, Paul Guerre, Louis Laurent, Auguste Lavaurs, Jean Lebreton, Charles Ledoux, Paul Lemay, Antoine Malatray, Léon Morin, Prudhomme, Elie Reumaux, Auguste Simon, Verrier, Eugène Waymel, Paul Weiss.

¹⁰⁸⁷ Lucien Fèvre, Raymond Frèrejean, Charles Heurteau, Louis Lombard, Joseph Mazodier, Charles Pérés, Alfred Soubeyran.

¹⁰⁸⁸ Charles Biver, Henry Couriot, Daniel Murgue, Heur Petit Paul, André Pigeot.

¹⁰⁸⁹ Georges Charpy, Henri Fayol, de La Brosse, Henri Lagoutte, Charles Malpat.

¹⁰⁹⁰ Maurice Chavane, Robert Courau, André Defline, Paul Frantzen Daniel Ganière.

Figure 47. Répartition des membres de la commission technique par bassin minier (1914-1924)¹⁰⁹¹

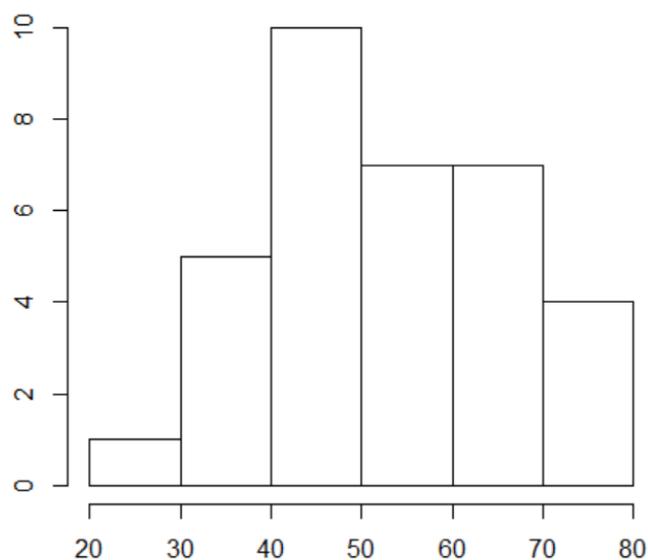
Ces membres ont 53 ans en moyenne, le plus jeune ayant 26 ans¹⁰⁹², le plus âgé 77 ans¹⁰⁹³, la majorité se répartissant entre 45 et 63 ans¹⁰⁹⁴. Ils sont un peu plus jeunes que les membres du bureau, ce qui est à mettre en relation avec les fonctions qu'ils exercent dans les mines qu'ils représentent.

¹⁰⁹¹ Voir annexe 5.f.

¹⁰⁹² Robert Courau.

¹⁰⁹³ Charles Ledoux.

¹⁰⁹⁴ Charles Barrois, Charles Biver, Louis Champy, Georges Charpy, Ernest Cuvelette, Lucien Fèvre, Raymond Frèrejean, Paul Guerre, Paul Lemay, Louis Lombard, Antoine Malatray, Joseph Mazodier, Léon Morin, Charles Pérès, Paul Petit, Henry comte de Renéville, Alfred Soubeyran, Eugène Waymel, Paul Weiss.

Figure 48. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur âge en 1914¹⁰⁹⁵

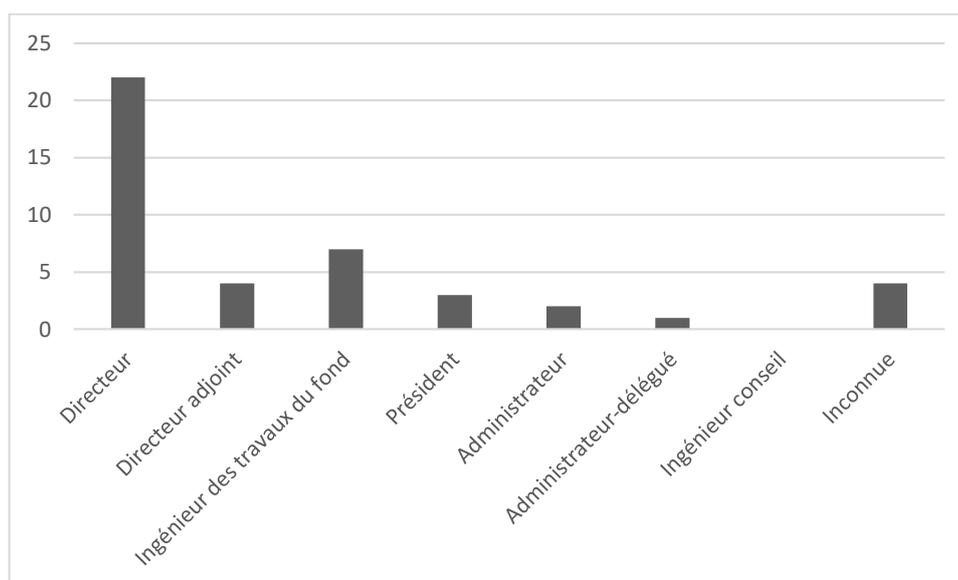
En effet, ce sont à 60% des directeurs¹⁰⁹⁶, les autres étant ingénieurs de l'exploitation (16%)¹⁰⁹⁷ ou membres de conseil d'administration (12%)¹⁰⁹⁸. La proportion majoritaire de directeurs est à mettre en relation avec leur formation.

¹⁰⁹⁵ Voir annexe 4.f.

¹⁰⁹⁶ Eugène Barthélémy, Charles Biver, Georges Charpy, Maurice Chavane, Robert Courau, Ernest Cuvelette, André Defline, Henri Fayol, Antonin François, Paul Frantzen, Daniel Ganière, Charles Heurteau, Henri Lagoutte, Louis Laurent, Auguste Lavaurs, Charles Ledoux, Paul Lemay, Louis Lombard, Charles Malplat, Joseph Mazodier, Léon Morin, Charles Pérès, Paul Petit, André Pigeot, Jean Prudhomme, Elie Reumaux, Auguste Simon.

¹⁰⁹⁷ Léon Didier, Raymond Frèrejean, Paul Guerre, Antoine Malatray, Simon Verrier, Eugène Waymel, Paul Weiss.

¹⁰⁹⁸ Charles Barrois, Henry Couriot, de La Brosse, Jean Lebreton, Daniel Murgue, Henry comte de Renévill, Alfred Soubeyran.

Figure 49. Répartition des membres de la commission technique par fonction exercée (1914-1924)¹⁰⁹⁹

60% d'entre eux sont ingénieurs, avec une plus forte proportion d'ingénieurs civils des mines que pour le bureau (46%)¹¹⁰⁰, les autres étant pour 20% ingénieurs du Corps des mines¹¹⁰¹, 10% polytechniciens¹¹⁰², 7% ingénieurs des Arts et Manufactures¹¹⁰³. Pour le reste dont la formation est connue, 4% sont des juristes¹¹⁰⁴, 2% docteurs ès sciences¹¹⁰⁵.

¹⁰⁹⁹ Voir annexe 4.f.

¹¹⁰⁰ Maurice Chavane, Henri Fayol, Antonin François, Raymond Frèrejean, Edouard Grüner, Paul Lemay, Antoine Malatray, Joseph Mazodier, Léon Morin, Paul Petit, André Pigeot, Elie Reumaux, Eugène Waymel.

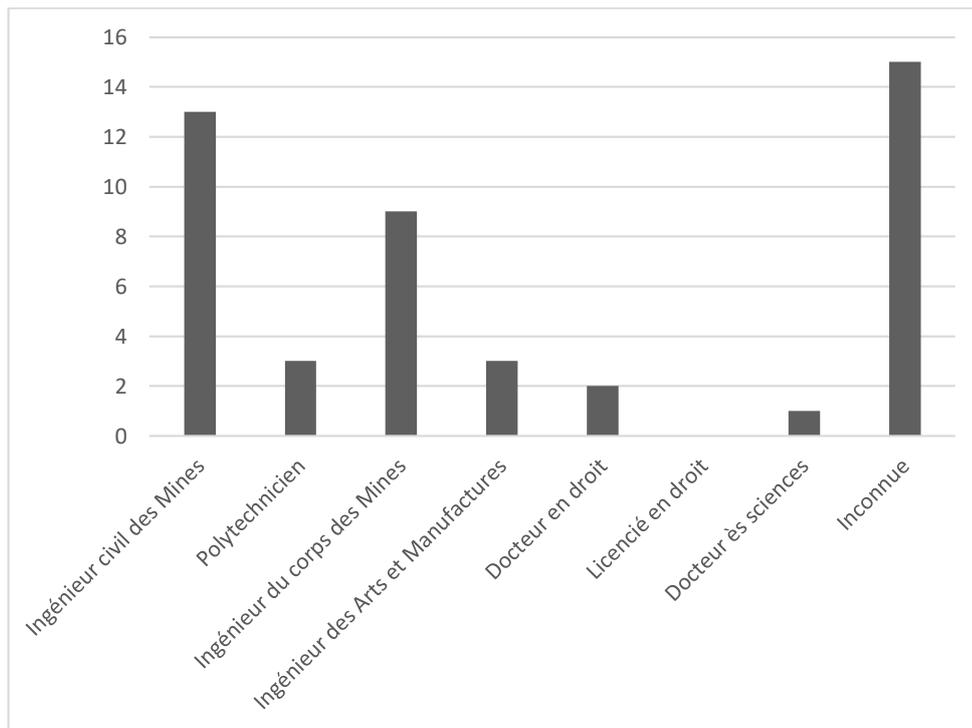
¹¹⁰¹ Etienne Audibert, Louis Champy, Robert Courau, Ernest Cuvelette, André Defline, Paul Guerre, Henri Le Chatelier, Charles Ledoux, Alfred Soubeyran.

¹¹⁰² Georges Charpy, Lucien Fèvre, Charles Heurteau

¹¹⁰³ Charles Biver, Henry Couriot, Charles Pérès.

¹¹⁰⁴ Auguste Lavaurs, Paul Weiss

¹¹⁰⁵ Charles Barrois

Figure 50. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur formation¹¹⁰⁶

S'ils sont plus présents dans d'autres sociétés, ils le sont moins par rapport aux membres du bureau, seul le tiers exerce une fonction dans une autre société¹¹⁰⁷ ou dans une autre organisation patronale nationale¹¹⁰⁸. Ils sont proportionnellement plutôt investis dans les comités régionaux (33%)¹¹⁰⁹, dans la SIM (17%)¹¹¹⁰ ou les associations d'anciens élèves (15%)¹¹¹¹. Il n'y a aucun parlementaire.

Le profil des membres de la commission technique est similaire à celui de la période précédente : ingénieur civil des mines, directeur de la Mine qu'il représente, présent dans les comités régionaux, la SIM et les associations d'anciens élèves. Ernest Cuvelette (1869-1936) en est l'exemple le plus emblématique. Ingénieur du Corps des mines, ce dernier est directeur des Mines de Lens, administrateur de celles de Sarre et Moselle, des Établissements Kuhlmann et des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est. Il est également présent à la CHNPC. La différence par rapport à la période d'avant-guerre réside dans le fait que la commission technique pèse autant

¹¹⁰⁶ Voir annexe 4.f.

¹¹⁰⁷ Charles Barrois, Georges Charpy, Henry Couriot, Ernest Cuvelette, Henri Fayol, Lucien Fèvre, Edouard Gruner, Charles Heurteau, Jean Lebreton, Louis Lombard, Jean Prudhomme, Elie Reumaux, Alfred Soubeyran, Paul Weiss.

¹¹⁰⁸ Henri Fayol.

¹¹⁰⁹ Charles Biver, Louis Champy, Ernest Cuvelette, Antonin François, Paul Guerre, Auguste Lavaurs, Paul Leamy, Joseph Mazodier, Léon Morin, Daniel Murgue, Charles Pérès, Petit Paul, André Pigeot, Elie Reumaux.

¹¹¹⁰ Charles Biver, Henri Fayol, Antonin François, Edouard Gruner, Joseph Mazodier, Paul Petit, André Pigeot, Elie Reumaux.

¹¹¹¹ Henri Fayol, Edouard Gruner, Paul Leamy, Louis Lombard, Daniel Murgue, Paul Petit, André Pigeot.

que le bureau en quantité de membres. Cette importance prise par cette commission est à mettre en relation avec son travail durant la période de la reconstruction et avec la redéfinition de ses activités durant l'entre-deux-guerres. Le CCHF adapte son équipe dirigeante à ses missions et à ses stratégies. Qu'en est-il pour la commission de législation et de contentieux, le CCHF étant moins présent au Parlement ?

Les membres de la commission de législation et de contentieux

La commission de législation et de contentieux compte 14 membres au total sur cette période¹¹¹², dont 60% sont aussi présents au bureau¹¹¹³. Ils sont 13 en 1923, répartis de telle sorte que le Nord et le Pas-de-Calais représente la moitié des membres¹¹¹⁴, les autres bassins miniers, l'autre moitié, à 23% pour la Loire¹¹¹⁵, 8% pour le Centre¹¹¹⁶ et 8% pour le Midi¹¹¹⁷. La commission de législation a perdu 30% de membres par rapport à la période d'avant-guerre. Sont-ils toujours en majorité des parlementaires ?

Ces membres ont en moyenne 49 ans, le plus jeune ayant 33 ans¹¹¹⁸, le plus âgé 65 ans¹¹¹⁹, la majorité d'entre eux entre 44 et 57 ans¹¹²⁰.

¹¹¹² Seules les listes des années 1923 et 1924 ont été conservées.

¹¹¹³ Ernest Cuvelette, Jules Elby, Auguste Isaac, Jacques Jourdain, Jean Plichon, Albert Rémont, Louis Silhol, Paul Weiss.

¹¹¹⁴ Bénac, Louis Champy, Ernest Cuvelette, Jules Elby, Jacques Jourdain, Jean Plichon, Paul Weiss.

¹¹¹⁵ Auguste Isaac, Jean Neyret, Albert Rémont.

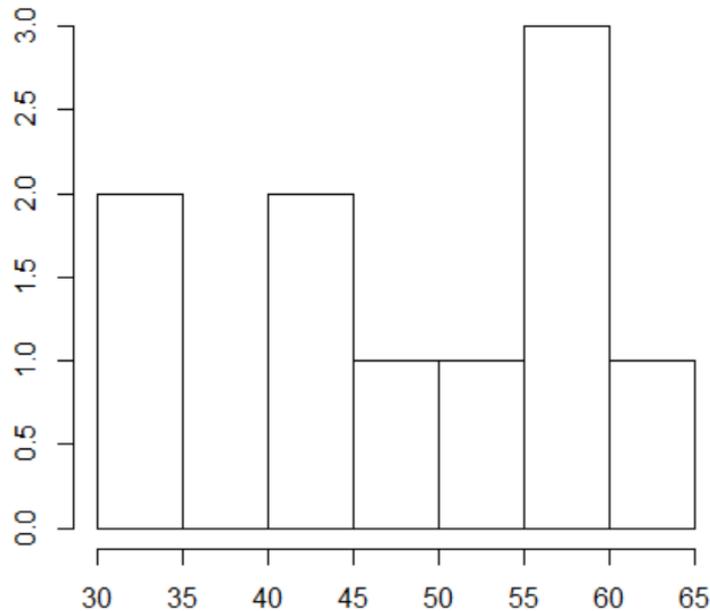
¹¹¹⁶ Jules Aubrun.

¹¹¹⁷ Alfred Silhol, le général Silhol.

¹¹¹⁸ Jules Aubrun.

¹¹¹⁹ Auguste Isaac.

¹¹²⁰ Louis Champy, Ernest Cuvelette, Jules Elby, Jean Plichon, Albert Rémont, Paul Weiss.

Figure 51. Répartition des membres de la commission de législation en fonction de leur âge en 1914¹¹²¹

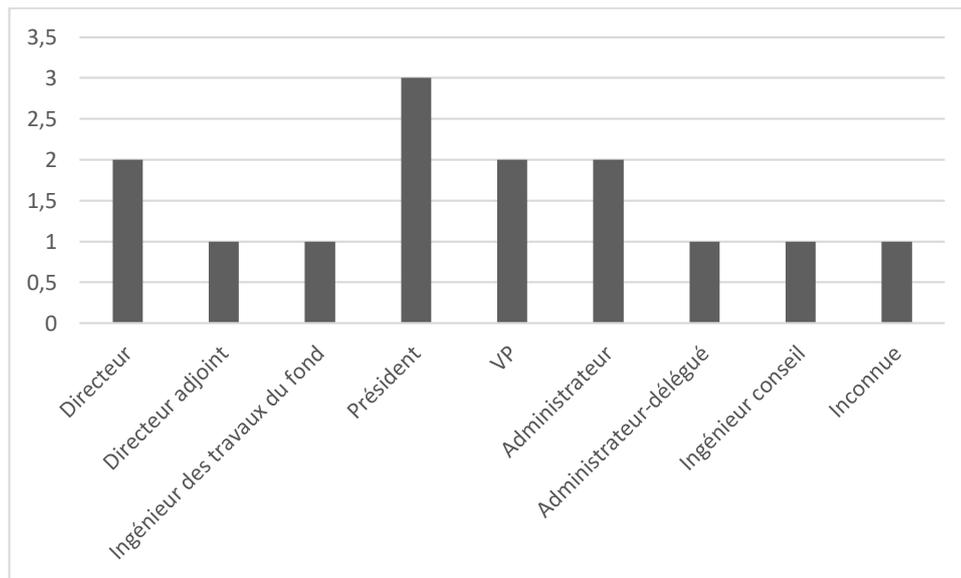
Alors qu'il y avait 60% d'ingénieurs lors de la période d'avant-guerre, il n'y en a plus que 35%, les autres dont la formation est connue sont soit docteur en droit, soit bachelier. Ceux dont la formation est inconnue sont probablement des héritiers de familles d'industriels vu la fonction qu'ils exercent dans la Mines qu'ils représentent.

Ils sont au 2/3 membres du conseil d'administration de la Mine qu'ils représentent¹¹²² et au 1/3 restant directeurs¹¹²³. La proportion entre administrateurs et directeurs s'est inversée au profit des administrateurs par rapport à la période précédente, cela ne résulte pas du fait que les membres soient devenus administrateurs, alors qu'ils étaient directeurs auparavant.

¹¹²¹ Voir annexe 4.g.

¹¹²² Auguste Isaac, Jacques Jourdain, Jean Neyret, Jean Plichon, Albert Rémont, Alfred Silhol, Louis Silhol, Paul Weiss.

¹¹²³ Bénac, Louis Champy, Ernest Cuvelette, Jules Elby.

Figure 52. Répartition des membres de la commission de législation par fonction (1914-1924)¹¹²⁴

60% d'entre eux exercent une fonction dans une autre société¹¹²⁵ ou dans une autre organisation patronale¹¹²⁶. 30% d'entre eux sont présents dans l'un des comités régionaux¹¹²⁷. Seul 20% d'entre eux sont des parlementaires¹¹²⁸ dont Jules Elby (1857-1933). Administrateur des Mines de Bruay, il est sénateur du Pas-de-Calais (1923-1933) en remplacement de Louis Boudenoot.

Le profil des membres de la commission de législation est différent de la période précédente. Ce ne sont plus majoritairement des parlementaires. Ils sont plutôt des fils d'industriels qui occupent une place d'administrateur dans la Mine qu'il représente et dans d'autres sociétés. Ils ne sont pas investis dans les associations d'anciens élèves ou dans les sociétés savantes. Ils font probablement plutôt partis de clubs qui les intègrent à la société mondaine. Cette évolution de leur profil souligne effectivement que le CCHF est moins présent au Parlement durant l'entre-deux-guerres. Ses missions et sa stratégie se sont modifiées, il n'a donc plus besoin de relais à la Chambre des députés et au Sénat comme c'était le cas durant la période d'avant-guerre.

Le profil des membres du bureau et de la commission technique sont sensiblement les mêmes que lors de la période d'avant-guerre, quoique le bureau s'ouvre plus aux directeurs. Celui de la commission de législation s'est modifié du fait de l'évolution de la stratégie du CCHF. Ces

¹¹²⁴ Voir annexe 4.g.

¹¹²⁵ Jules Aubrun, Ernest Cuvelette, Auguste Isaac, Jacques Jourdaun, Jean Plichon.

¹¹²⁶ Jules Aubrun (CFF), Auguste Isaac (Union des syndicats patronaux des industries textiles de France), Jean Plichon (UIMM).

¹¹²⁷ Bergeat (Alsace), Louis Champy (CHNPC), Ernest Cuvelette (CHNPC), Jules Elby (CHNPC).

¹¹²⁸ Jules Elby, Auguste Isaac, Jean Plichon.

membres, d'ailleurs moins nombreux, ne sont plus en grande majorité des parlementaires. Quelle est donc la mission de cette commission ? En plus de s'intéresser aux quelques textes législatifs en cours de discussion, son activité s'est peut-être recentrée sur le contentieux, les litiges des sociétés adhérentes¹¹²⁹. Inversement, l'augmentation du nombre de membres dans la commission technique souligne l'importance que les questions techniques ont prises au CCHF durant la période de reconstruction. Qu'en est-il de son service administratif ?

Les permanents patronaux

Les permanents patronaux continuent d'être recrutés pour leurs compétences et leur spécialité d'études. Pierre Parent (1883-1964) est nommé secrétaire général du CCHF en avril 1923¹¹³⁰. Polytechnicien et ingénieur du Corps des mines, il renoue avec la première génération de permanents patronaux. Technicien plutôt que politicien, sa nomination répond aux problématiques du contexte de reconstruction. Chef du secrétariat, Jean Duhamel est également le délégué du CCHF pour le service de la main-d'œuvre étrangère. Au service technique, l'ingénieur civil des mines, Jean-Georges Bousquet¹¹³¹, poursuit sa mission. Quant à René Schefer¹¹³², il est chargé du service des questions économiques. Au service de législation et de contentieux, se succèdent plusieurs docteurs en droit, Robert Méplain¹¹³³ jusqu'en 1921, Jacques Lengereau¹¹³⁴ en 1921, Chastenet¹¹³⁵ à partir de 1922. Ce dernier est assisté par Jacques Rufz de Lavison¹¹³⁶, ingénieur civil des mines, en 1923, et Cheminais¹¹³⁷, docteur en droit et diplômé d'H.E.C. à partir de 1924.

Ces membres forment un réseau de sociabilité qui s'étoffe progressivement.

Aux relais multiples

Un réseau aux intermédiaires multiples

La représentation graphique du réseau du CCHF a la même forme que durant les périodes précédentes. Le CCHF est représenté par le nœud central avec un fort degré (97) et une forte

¹¹²⁹ L'absence d'archives sur ce sujet ne permet pas d'en dire davantage.

¹¹³⁰ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre d'Henry Darcy aux exploitants, 21 avril 1923.

¹¹³¹ Voir chapitre 4.

¹¹³² Connu à partir des annuaires du CCHF.

¹¹³³ Voir chapitre 4.

¹¹³⁴ Connu à partir des annuaires du CCHF.

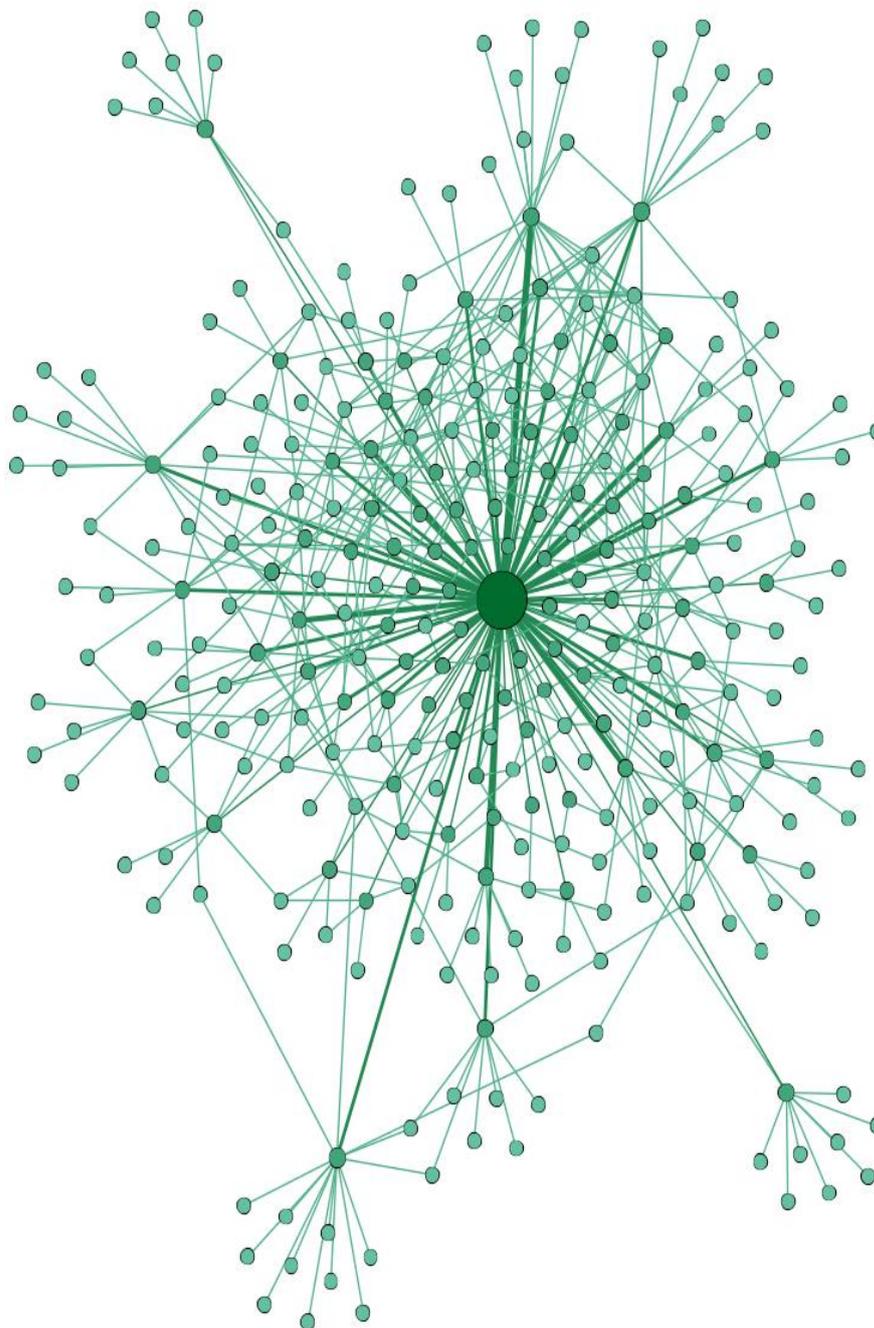
¹¹³⁵ Connu à partir des annuaires du CCHF.

¹¹³⁶ Connu à partir des annuaires du CCHF.

¹¹³⁷ Connu à partir des annuaires du CCHF.

intermédiarité (39 831). Ses membres constituent des intermédiaires en lien avec d'autres sociétés. Étant donné qu'ils sont plus nombreux, ils investissent plus d'institutions où ils relaient la parole du CCHF pour y collaborer ou y exercer leurs influences.

Figure 53. Réseau des membres du CCHF (1914-1924)¹¹³⁸



¹¹³⁸ Voir annexe 6.c.

Les labels n'ont pas été ajoutés à la représentation graphique, ils en rendaient la lecture impossible.

Les institutions de la reconstruction, comme l'OHS (degré, 10 ; centralité, 0,3 ; intermédiarité, 183), certaines sociétés minières, comme les Mines d'Anzin (13 ; 0,3 ; 343), de Sarre et Moselle (10 ; 0,3 ; 187), ou Châtillon-Commentry (5 ; 0,3 ; 140), certaines compagnies de chemin de fer, comme celle du PLM (6 ; 0,3 ; 328), certaines entreprises de la métallurgie ou de la chimie, comme les Aciéries de France (2 ; 0,3 ; 29) ou les Établissements Kuhlmann (2 ; 0,3 ; 9), la Banque de France (2 ; 0,3 ; 18), les organisations patronales nationales, comme l'UIMM (7 ; 0,3 ; 178), le CFF (5 ; 0,3 ; 140) ou la CGPF (2 ; 0,3 ; 18), ou encore la SIM (11 ; 0,3 ; 346 et les amicales de l'École des Mines de Saint-Étienne (6 ; 0,3 ; 62) ou des Ponts-et-Chaussées (2 ; 0,3 ; 29) constituent des lieux où se regroupent un certain nombre de membres. Cela fait partie de la stratégie du CCHF de s'implanter dans des institutions où ses intermédiaires peuvent y défendre les intérêts de la profession minière. De ce point de vue, la stratégie du CCHF ne s'est pas modifiée. D'un point de vue commercial, être présent dans les compagnies de chemin de fer et les sociétés consommatrices de charbon est essentiel pour négocier des tarifs de transport avantageux ainsi que des prix de vente intéressants. D'un point de vue de l'innovation technique, il est important d'être présent dans les sociétés savantes ou les associations d'anciens élèves pour avoir connaissance des dernières inventions ou des événements qui portent sur ces questions. Le CCHF a également tout intérêt à être représenté dans les organisations patronales nationales pour s'assurer l'appui du monde patronal. Même si le CCHF se retire de l'UIMM en 1921 « pour poursuivre de façon distincte, à côté de l'Union, l'étude des questions ouvrières et sociales »¹¹³⁹, leur collaboration se poursuit notamment dans le cadre du recrutement des Polonais. Par ailleurs, outre le fait qu'Henry Darcy soit président d'honneur de l'UIMM (1918-1926), il est aussi le premier président (1919-1924) puis le président d'honneur (1924-1926) de la CGPF.

Par ailleurs, un certain nombre d'institutions, comme les comités régionaux, tels que la CHNPC (13 ; 0,3 ; 343) ou le CHL (4 ; 0,3 ; 42), servent de relais régionaux au CCHF. En plus de la CHNPC et du Comité des Houillères de la Loire, deux autres chambres régionales apparaissent dans cette période, le Comité régional des Houillères du Centre et l'Association minière d'Alsace et de Lorraine. Il assoit ainsi son assise régionale. Inversement, les compagnies minières se regroupent localement pour tenter de peser au Comité central face à la région du Nord et du Pas-de-Calais.

En outre, la Chambre des députés (8 ; 0,3 ; 110) et le Sénat (5 ; 0,3 ; 84) conservent une importance non négligeable dans le réseau du CCHF. Toutefois, la Chambre des députés n'est

¹¹³⁹ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 82.

plus le deuxième nœud central, elle regroupe moins de membres, ce qui s'explique par la stratégie du CCHF de se retirer du Parlement et de négocier directement avec l'État et les syndicats ouvriers, et par le fait que le nombre de textes intéressants la profession minière en discussion a diminué.

Le CCHF s'appuie également sur des satellites.

Des satellites

La banque de l'Union des Mines

En plus de l'Assistance mutuelle, les charbonnages, sous le patronage du CCHF, fondent, en 1923, la banque de l'Union des Mines au capital de 20 millions de francs pour gérer leurs trésoreries et leurs affaires. Henri de Peyerimhoff, qui prend la charge de président, explique, que dans le contexte de la reconstruction, « la houillère française était plus sensible qu'elle ne l'avait jamais été à la question de trésorerie. Elle avait à la fois besoin d'un centre d'études, d'un instrument de contrôle et d'un outillage direct de crédit. Il fallait que, sans rompre avec les banquiers qu'elle employait à l'habitude, elle eût son banquier »¹¹⁴⁰. Il est assisté par Ernest Cuvelette, directeur général. Selon Henri de Peyerimhoff, cette banque, dont le capital est fourni par « les houillères et leur haut état-major », connaît une constante prospérité. Dès la première année, elle gagne la moitié du capital versé, puis le montant de celui-ci, puis le double¹¹⁴¹.

La station d'essais

Les bâtiments de Liévin ayant été détruits par les Allemands, la Station d'essais déménage dans un bâtiment mis à sa disposition par la Société de Châtillon-Commentry, à Montluçon¹¹⁴², sous la direction de l'ingénieur du corps des Mines, Étienne Audibert (1888-1954)¹¹⁴³. Durant les travaux visant à installer la nouvelle station d'essais, ce dernier rédige un rapport d'ensemble sur les séries d'essais sur les poussières réalisées avant la guerre et y présente des règles pratiques pour la lutte contre leurs inflammations¹¹⁴⁴.

La Station d'essais de Montluçon fonctionne à partir de mai 1921. Elle se compose de deux établissements. Les laboratoires sont installés à proximité de Montluçon, aux Ilets, dans des bâtiments construits par la Compagnie de Châtillon-Commentry pendant la guerre. À quelques

¹¹⁴⁰ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs, op.cit.*, p.371.

¹¹⁴¹ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs, op.cit.*, p.373-375.

¹¹⁴² ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

¹¹⁴³ Polytechnicien (X 1907), ingénieur du corps des mines, Etienne Audibert (1888-1954) est d'abord nommé ingénieur à Alès. En 1920, il est chargé de diriger la Station d'essai du CCHF.

¹¹⁴⁴ Etienne Audibert, *Les résultats des recherches de Liévin sur les inflammations de poussières*, Paris, Dunod, 1921.

kilomètres de Montluçon, au polygone de la Loue, ont été construits et aménagés un laboratoire et diverses installations annexes destinées à l'étude des explosifs et des mélanges gazeux¹¹⁴⁵.

La nouvelle station d'essais se donne trois missions¹¹⁴⁶. Premièrement, ses études se portent sur « les conditions à formuler pour la bonne utilisation des combustibles [...] [et] pour éviter le gaspillage ». En 1923, la Station d'essais est à l'initiative de la fondation d'une Commission Générale d'Études des Combustibles rassemblant les représentants des groupements techniques ou économiques intéressés à un meilleur emploi des combustibles. Avec la collaboration de l'État, cette Commission installe ses locaux à Villers-Saint-Paul sous la direction d'Étienne Audibert¹¹⁴⁷. Ses recherches se portent sur l'élargissement de l'horizon de l'utilisation des combustibles, et notamment du charbon. Deuxièmement, ses essais se poursuivent sur l'utilisation des explosifs dans les couches grisouteuses ou poussiéreuses, ainsi que, dans la continuité du Groupement des houillères sinistrées, sur l'amélioration des outils à employer à l'abattage et sur les installations à adopter pour les transports soit au jour à proximité des chantiers soit dans les galeries principales de roulage. Concernant les conditions d'inflammation du grisou, la Station d'essais arrive à la conclusion « qu'il n'existe pas d'explosif qui ne soit pas capable d'allumer le grisou ou les poussières et que la sécurité du tir en atmosphère inflammable dépend exclusivement¹¹⁴⁸ des conditions dans lesquelles l'explosif est employé »¹¹⁴⁹. Elle s'engage à définir « une méthode d'essai, à la fois sûre et rationnelle, dont l'emploi [...] assurera la sécurité »¹¹⁵⁰ du travail souterrain, c'est-à-dire à déterminer les conditions d'emploi telles que la réaction chimique donnant la flamme soit achevée avant que les gaz n'arrivent au contact de l'atmosphère. Troisièmement, des essais sont réalisés sur les appareils respiratoires¹¹⁵¹. Lors de l'assemblée générale de 1921, Henry Darcy indique qu'Eugène Fenzy¹¹⁵² en a inventé un qui est « de qualité très supérieure aux anciens appareils réquisitionnés en 1915 par l'armée »¹¹⁵³. L'appareil portant son nom est mis en circulation à partir de juin 1921 au prix de 1 460 francs. Il s'agit d'un appareil à respiration buccale dont l'autonomie est d'environ 2 heures 30 minutes et le poids de 11 kg. Édouard Grüner le recommande aux exploitants pour « ses garanties de fonctionnement qui le rendent vraiment pratique »¹¹⁵⁴. Cet

¹¹⁴⁵ ANMT, 40 AS 2, Le CCHF, Procès-verbaux de la commission technique du 17 février 1921 au 25 janvier 1926, Rapport présenté à l'assemblée générale du 19 mars 1922.

¹¹⁴⁶ Pour une étude plus approfondie des questions techniques, voir ANMT, 40 AS 2, Le CCHF, Procès-verbaux de la commission technique du 17 février 1921 au 25 janvier 1926.

¹¹⁴⁷ *Ibid.*, Rapport présenté à l'assemblée générale sur l'exercice 1923, mars 1924.

¹¹⁴⁸ Souligné dans le texte.

¹¹⁴⁹ *Ibid.*, Compte-rendu sur le fonctionnement de la station en 1923.

¹¹⁵⁰ *Ibid.*, Compte-rendu sur le fonctionnement de la station en 1923.

¹¹⁵¹ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Extrait du rapport présenté à l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 1921.

¹¹⁵² Voir chapitre 4.

¹¹⁵³ *Ibid.*,

¹¹⁵⁴ ANMT, 40 AS 7, Le CCHF, Lettre d'Édouard Grüner aux exploitants, 17 juin 1921.

appareil acquiert une renommée internationale : 432 appareils sont en service en 1923 dont 18 à l'étranger¹¹⁵⁵.

Les missions de la Station d'essais s'étendent dans les années 1920 aux recherches sur les combustibles liquides comme le pétrole et aux questions sanitaires¹¹⁵⁶. D'une part, la Station d'essais s'intéresse à la question de l'approvisionnement en combustibles liquides. Étienne Audibert entreprend une enquête en Angleterre et en Allemagne et établit un programme d'études sur ces questions. D'autre part, à la suite des études d'avant-guerre sur l'ankylostomiase et le nystagmus¹¹⁵⁷, le CCHF enjoint son laboratoire de recherche de s'intéresser à la syphilis, « un des fléaux qui contribuent le plus à l'affaiblissement de la race, et à l'accélération de la dépopulation ».

La Station d'essais du CCHF acquiert une renommée internationale durant cette période et diffuse des méthodes de travail non seulement en France mais aussi à l'étranger. Elle poursuit ses études sur les coups de grisou et sur les appareils de sauvetage et élargit ses recherches au matériel de mines en général à la suite du Groupement des Houillères sinistrées. Les innovations dont elle est à l'origine et leurs diffusions aux compagnies minières participent à une uniformisation, et, dans une certaine mesure à une modernisation, des techniques d'extraction dans l'entre-deux-guerres.

Une stabilité des adhérents et des recettes

Une légère augmentation des adhésions

Aucune liste des adhérents n'a été conservée pour cette période. Seule celle pour l'année 1925 est disponible¹¹⁵⁸. En 1925, le CCHF compte 106 compagnies minières, soit 28 de plus qu'en 1910. 40 nouvelles houillères¹¹⁵⁹ y adhèrent et 12 ne renouvellent pas leurs adhésions¹¹⁶⁰ entre 1910 et 1925. Si, en 1910, les Mines du Nord et du Pas-de-Calais sont majoritaires par rapport à

¹¹⁵⁵ ANMT, 40 AS 2, Le CCHF, Procès-verbaux de la commission technique du 17 février 1921 au 25 janvier 1926, Rapport technique sur l'activité de la Station en 1923.

¹¹⁵⁶ *Ibid.*, Rapport sur les travaux et projets de la commission technique et de la station d'essais en 1922.

¹¹⁵⁷ Voir chapitre 6.

¹¹⁵⁸ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Assemblées générales, Listes de présence à l'assemblée générale du 27 mars 1925.

¹¹⁵⁹ 12 pour le Centre : les Charbonnages d'Auvergne et du Centre, les Mines de Bézenet, du Bourbonnais, de Condemine-sur-Buxières, de Dheune, de Doyet-et-la-Souche, de Laluque, de Megecoste, de Montvicq, de Mpuzeil-Montrelais, de Souvigny ; 11 pour la Loire : les Mines d'Aime, des Alpes, du Dauphiné, de Lyonnaises, de Montgirod, d'Étarpey, de Sainte-Agnès, de Sainte-Foy-l'Argentière, de Saint-Michel-et-Sordières, du Sud-Est, ainsi que la Société minière des Alpes ; 10 pour le Midi : les Mines de Cessous, d'Esterel, des Liquisses Réunion, de Mages, du Midi, de Millau, de Plaisance, de Prades-Nieigles, de Saint-Germain-Alès, ainsi que les Charbonnages de Tour ; 3 pour le Nord et le Pas-de-Calais : les Mines du Boulonnais, de Gouy-Servins, de Vendin-lez-Béthune.

¹¹⁶⁰ 4 pour le Centre : Bosmoreau, Chalonnnes, Lapeau-Maussac, Marsanges ; 3 pour la Loire : Janon-Terreiroire, Le Cros, Pierre-Chatel ; 2 pour le Midi : Arcs, Prades et Sumène, Campagnac ; 3 pour le Nord et le Pas-de-Calais : Drocourt, Flines-lez-Raches, Meurchin.

celles du Centre, de la Loire et du Midi réunies, en 1925, elles sont largement écrasées par le nombre des trois autres bassins. Apparaît également à cette date 5 compagnies minières des bassins de l'Est et de la Sarre¹¹⁶¹.

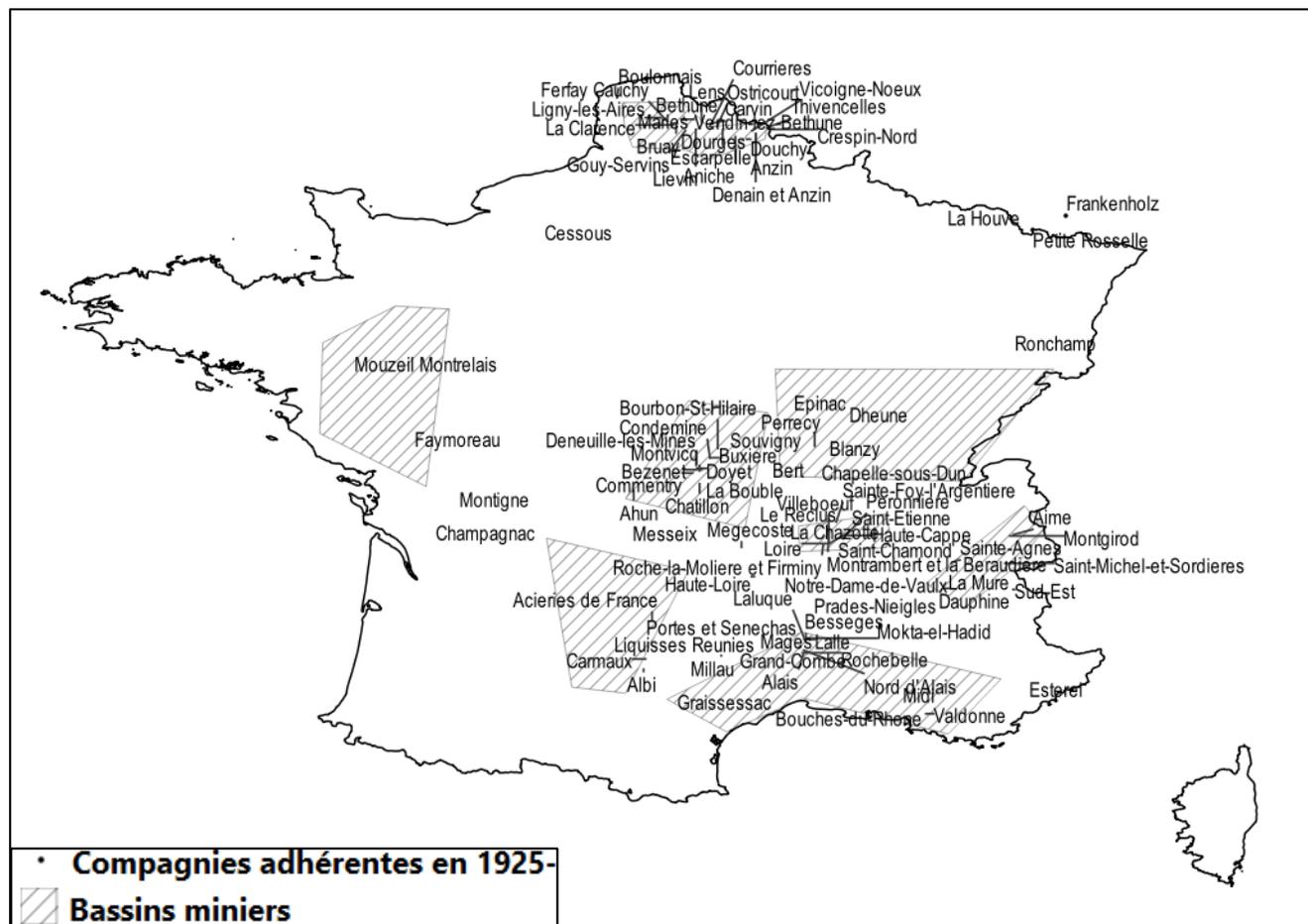
Tableau 12. Répartition par bassin des compagnies minières adhérentes (en %) et pourcentage de production produite par bassin (1910 et 1925)¹¹⁶²

	1910		1925	
Centre	20	13	30	8
Midi	27	14	23	11
Loire	18	13	22	10
Nord-Pas-de-Calais	38	60	22	61
Est et Sarre	0		5	11

¹¹⁶¹ Les Mines de Frankenholz, de La Houve, de Petite Rosselle, de Sarre et Moselle, ainsi que les sociétés lorraines de charbonnages réunies.

¹¹⁶² Voir annexe 2.

Figure 54. Compagnies minières adhérentes en 1925¹¹⁶³



¹¹⁶³ Voir annexe 3.

Cet état des lieux met en lumière le fait que le nombre d'adhérents se stabilisent entre l'avant et l'après-guerre même s'il augmente tout de même d'environ 30%. Les nouvelles adhésions viennent essentiellement des bassins du Centre, du Midi et de la Loire probablement parce que ce sont de nouvelles exploitations, ainsi que de l'arrivée des Mines de l'Est et de la Sarre jusqu'alors allemandes. Le CCHF reste une organisation patronale attractive, et continue de séduire des mines autres que des houillères¹¹⁶⁴ ainsi que des sociétés de la métallurgie ou de la chimie¹¹⁶⁵.

Des recettes et des dépenses stables

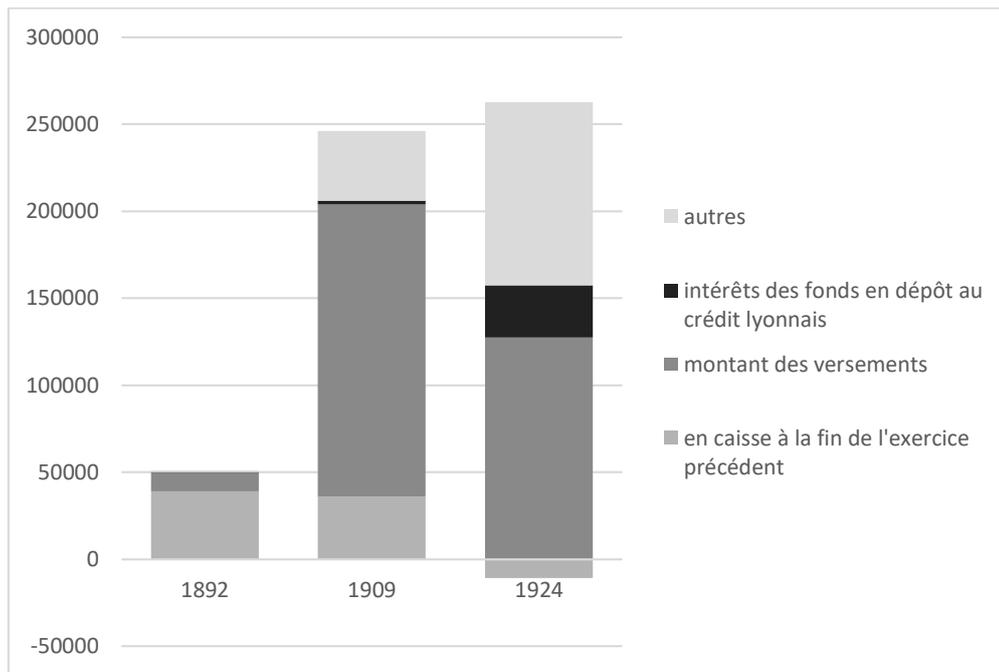
Seul le budget de l'année 1924 a été conservé, il permet de faire un état des lieux des recettes et dépenses à cette date¹¹⁶⁶.

Entre la période d'avant-guerre et celle d'après-guerre, les recettes du CCHF se stabilisent passant de 246 151 à 251 848 francs constants. Si le montant de son encaisse est déficitaire, les intérêts des fonds placés compensent suffisamment ce manque. Les recettes se constituent pour l'essentiel des cotisations et d'autres recettes. En plus de la cotisation ordinaire de 50 000 francs dont le montant n'a pas été augmenté depuis 1892, le CCHF fait appel à une cotisation extraordinaire qui s'élèvent à 77 433 francs constants, soit en baisse de 35% par rapport à celle de 1909. À cela s'ajoutent 105 132 francs d'autres recettes qui proviennent pour les $\frac{3}{4}$ des locations de salles du CCHF et pour le $\frac{1}{4}$ restant au solde des opérations du service de la main-d'œuvre étrangère. Ce nouveau service permet au CCHF de se dégager un bénéfice non négligeable, du montant des versements comprenant les cotisations ordinaires de 50 000 francs et extraordinaires de 130 000 francs, soit 3 millièmes de franc par tonne de charbon extraite.

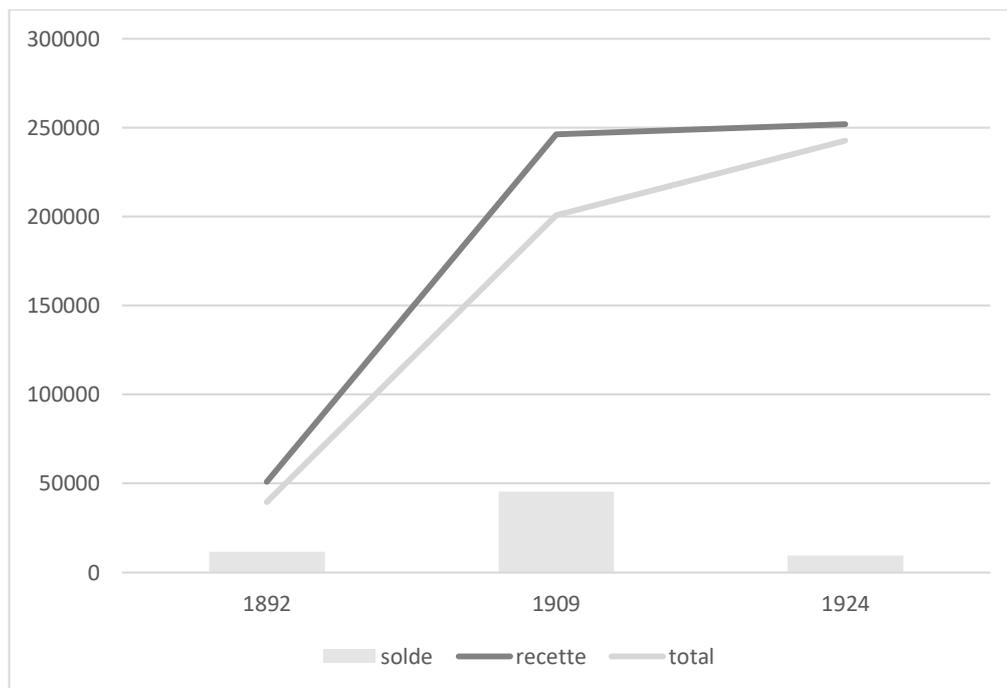
¹¹⁶⁴ 5 nouvelles : les Mines d'Ameront-Dommary (fer), de Barjac (asphalte), de Fare (cuivre), de Forez (uranium), du Gard (asphalte) ; 1 non-renouvellement : les Mines de Saint-Pierremont (Argent).

¹¹⁶⁵ 6 nouvelles : la compagnie de produits chimiques d'Alais, Frogues et Camargues, la société métallurgique de l'Ariège, la société métallurgique de Basses-Alpes, la société des hauts-fourneaux de Chasse, la société métallurgique du Périgord, la société métallurgique de Rombas ; 2 non-renouvellement : la Société métallurgique des Cévennes, le Comptoir métallurgique de Longwy.

¹¹⁶⁶ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Assemblées générales du 27 mars 1925, Budget de 1924.

Figure 55. Postes des recettes de 1892 à 1924 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910¹¹⁶⁷.

Quant à ses dépenses, elles augmentent peu, de 18%, entre 1909 et 1924, passant de 200 734 à 242 477 francs constants.

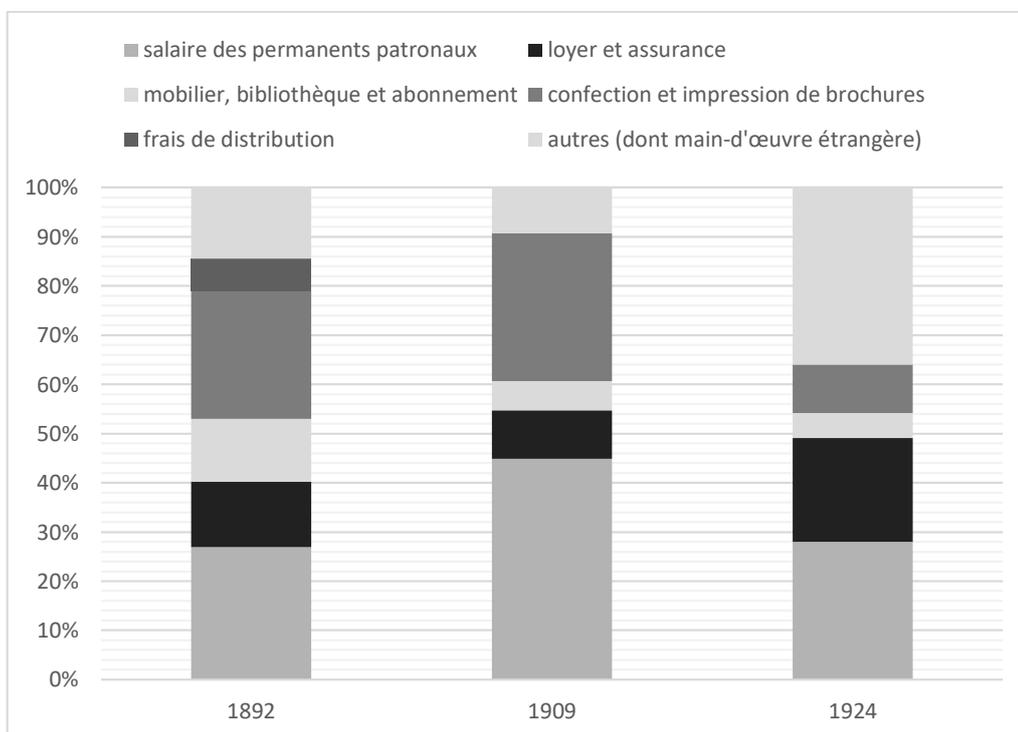
Figure 56. Solde du budget de 1892 à 1924 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910¹¹⁶⁸

¹¹⁶⁷ Voir annexe 7.

¹¹⁶⁸ Voir annexe 7.

Ce ne sont plus les salaires du personnel qui constituent le premier poste de dépense du CCHF, mais la catégorie « autres » qui regroupent indifféremment les frais de bureaux, entretien, voyage, et qui s'élèvent à 75 221 francs. Cette catégorie est multipliée par 15 par rapport à la période d'avant-guerre et représente 35% des dépenses de 1924. Cela s'explique peut-être par les frais de déplacements occasionnés par le service de la main-d'œuvre étrangère. Le deuxième poste est celui des salaires pour 28% en baisse de 24% par rapport à l'avant-guerre. L'absence de détails concernant ce poste ne permet pas d'en dire davantage. Concernant le poste du loyer, il représente 20% des dépenses contre 10% avant la guerre du fait d'une augmentation conséquente du loyer de 62%, passant de 16 839 à 44 247 francs constants. Quant au poste des publications, il est divisé par deux par rapport à l'avant-guerre, passant de 46 725 à 20 353 francs constants. Le CCHF poursuit la publication des annuaires et des circulaires mais aucun autre ouvrage n'est à signaler.

Figure 57. Postes des dépenses de 1892 à 1924 (en %)¹¹⁶⁹



Conclusion

Le CCHF adapte le recrutement de ses membres aux missions qu'il se donne dans l'après-guerre, la commission technique se développe et s'assure la collaboration d'experts des questions

¹¹⁶⁹ Voir annexe 7.

techniques bien intégrés à la SIM et aux associations d'anciens élèves. En outre, étant donné que le CCHF intervient de moins en moins au Parlement, le nombre de ses parlementaires-relais diminue, même s'il s'assure toujours leur concours. Par ailleurs, il a toujours besoin d'intermédiaires dans les sociétés qui sont liées au secteur minier, comme les compagnies de chemin de fer, et s'assure d'y avoir un représentant, tout comme dans les organisations patronales nationales. S'il quitte l'UIMM en 1921, il poursuit sa collaboration avec elle.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Certes le CCHF sort renforcé de la guerre comme d'autres organisations patronales, mais c'est véritablement la période de la reconstruction qui en fait un acteur influent auprès de l'État, des syndicats ouvriers et des exploitants. Acteur privé au service de l'État pendant la guerre, il se substitue à lui durant la reconstruction dans le domaine de la main-d'œuvre notamment et parvient à négocier avec lui des dispositions en sa faveur sur la question des logements ou des salaires par exemple. Si la période de conflits nécessite une collaboration entre les organisations syndicales de salariés et de patrons, les négociations se délitent une fois la guerre terminée renforçant à nouveau le poids du CCHF. Enfin, vis-à-vis des exploitants, il ne cesse de montrer son utilité dans tous les domaines intervenant sur tous les éléments de la production de charbon. Son rôle est particulièrement important dans le cadre de la reconstruction des mines, notamment en ce qui concerne la réflexion sur le matériel et l'organisation pratique des commandes. Les compagnies minières sont toujours libres de leurs affaires, mais le CCHF diffuse à la fois une certaine manière de gestion d'entreprise en les conseillant d'uniformiser leur matériel, d'acheter l'appareil Fenzy par exemple, d'embaucher des travailleurs polonais, etc, mais aussi une culture minière, différente de l'industrie en général, par toutes les dispositions particulières qu'il reçoit. Bien que les lois minières soient votées avant la Grande Guerre, les textes sur l'industrie en général élaborés durant la période de reconstruction comportent des dispositions spécifiques à la profession minière. Le CCHF continue d'intervenir au Parlement durant leur élaboration, mais privilégie la négociation directement avec les ministres du Travail et des Travaux publics ainsi qu'avec le syndicat ouvrier. Son influence est renforcée auprès de l'État, des syndicats ouvriers et des compagnies minières. Pourtant, si le CCHF a atteint une période d'apogée avant la guerre, durant la guerre et la reconstruction, il connaît une période de relative stabilité dans son fonctionnement interne. Il a redéfini ses services en fonction des besoins de ses adhérents en créant un service de la main-d'œuvre étrangère et la Banque de l'Union des Mines, mais poursuit ses missions d'avant-guerre en réactivant sa station d'essais ou son service d'Assistance mutuelle. Le nombre d'adhérents continue d'augmenter, son budget est stable et il séduit toujours d'autres entreprises minières. Un décalage apparaît entre la force de son influence extérieure et la routine de son fonctionnement interne et de ses stratégies. Est-ce le fait de l'âge de son président ?

QUATRIEME PARTIE.

LA PRESIDENCE D'HENRI DE PEYERIMHOFF : L'ERE DES INCERTITUDES ?(1925-1940)

Le 27 mars 1925, Henry Darcy, alors âgé de 85 ans, demande à être relevé de ses fonctions et reçoit le titre honorifique de président d'honneur¹¹⁷⁰. Il laisse la place à un homme dont les compétences ont été reconnues et la succession préparée, Henri de Peyerimhoff¹¹⁷¹.

Lors de la conférence qu'il donne à Berlin dans la salle des séances du Reichstag le 17 décembre 1928, ce dernier définit sa vision de l'organisation patronale :

« Né comme un organisme de défense, le syndicat se transforme presque toujours en grandissant. Après avoir réglé soit les contingents, soit les prix, il est appelé à assumer les tâches constructives. Il fournit à la profession - à chacun de ses membres - les services industriels, financiers, sociaux qu'aucun ne pourrait s'assurer directement sans un effort disproportionné ou inutile. [...] Les recherches scientifiques [...] apparaissent parallèlement comme devant [...] être énergiquement et largement retenues par elles. C'est du contact constant entre la science et la profession et la profession que dépendront pour une large part ses chances de développement technique. [...] L'individualisme anarchique doit céder progressivement la place à la discipline de la profession organisée, mais celle-ci n'aura sa véritable valeur et morale et pratique que si elle est consentie et non forcée. [...] Il faut que le patronat reconnaisse franchement et définitivement cette situation et admette de collaborer avec lui [le personnel organisé en syndicat], pourvu qu'elles soient constructives et non destructrices. Sur quel terrain ? [...] Tout ce qui intéresse de près ou de loin, la vie de l'ouvrier. Et non seulement son salaire, mais l'ensemble des conditions de son travail : la sécurité, l'hygiène, l'habitation, les retraites,

¹¹⁷⁰ Henry Darcy meurt le 25 novembre 1926.

Voir ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 25 novembre 1926.

¹¹⁷¹ Voir chapitre 4 et 9.

les institutions sociales, la formation professionnelle, les œuvres diverses de culture ou d'assistance »¹¹⁷².

Il prend la tête de l'organisation patronale à la fin de la reconstruction du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, une fois que ce dernier ait retrouvé, voire dépassé, son niveau de la production de charbon d'avant-guerre, passant de 41 millions de tonnes en 1914 à 45 millions en 1924¹¹⁷³, et au moment où s'ouvre une période de croissance industrielle de 5% par an jusqu'en 1929¹¹⁷⁴, avec une consommation de charbon d'environ 75 millions de tonnes. La France satisfait 60% de sa consommation en charbon. Mais, dès 1925, le marché charbonnier est désorienté par les crises de sous-consommation des concurrents étrangers, conduisant notamment au licenciement de 80 000 ouvriers dans la Ruhr et à une baisse de la production allemande passant de 114 millions de tonnes en 1913 à 103 millions en 1924. Pourtant, le contexte économique reste favorable pour la France qui continue de développer sa production et parvient à limiter ses importations qui passent de 25 millions de tonnes en 1924 à 23 millions en 1925¹¹⁷⁵. À cela s'ajoute, en 1926, une grève des mineurs anglais qui dure 27 semaines grevant la production britannique de 117 millions de tonnes de charbon et qui permet à la France d'écouler le surplus de sa production sans difficultés. En effet, cette dernière fournit un niveau record de charbon s'élevant à 52 477 522 tonnes, soit 4 423 000 tonnes de plus que l'année précédente, et couvre 66% des besoins de la consommation nationale.

En 1929, la situation évolue, la production française continue de s'accroître, atteignant 54 922 150 tonnes, mais est toujours insuffisante pour satisfaire la consommation qui atteint un niveau sans précédent de 90 millions de tonnes de charbon. La France a recours à l'importation à hauteur de 37 120 000 tonnes de charbon¹¹⁷⁶. Mais, à partir du deuxième semestre 1930, la crise mondiale touche la France, la production industrielle chute de 25%¹¹⁷⁷ entraînant une légère baisse de la consommation de charbon ramenée à 87 millions mais surtout des difficultés d'écoulement des stocks et une forte concurrence des charbons étrangers sur le marché français dont les importations atteignent 34 millions de tonnes environ. Alors que la production française est susceptible de satisfaire 63% des besoins avec 55 millions de tonnes de charbon extrait, elle n'en

¹¹⁷² Henri de Peyerimhoff, Les formules modernes d'organisation économique et leurs connexions politiques et sociales, Conférence tenue à Berlin dans la salle des séances du Reichstag, 17 décembre 1928.

¹¹⁷³ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF. Rapport à l'Assemblée générale du 26 mars 1926.

¹¹⁷⁴ Jean Charles. Asselain, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours. 2. De 1919 à la fin des années 1970*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 26.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 28 mars 1930.

¹¹⁷⁷ Jean Charles. Asselain, *op. cit.*, p. 44.

représente que 60%, ce qui oblige les houillères à stocker environ 2 millions de tonnes de charbon et à recourir au chômage partiel¹¹⁷⁸.

La situation se tend en 1931. Alors que la consommation de charbon s'établit à un peu moins de 80 millions de tonnes et que la production baisse de 1 400 000 tonnes en 1931, l'importation étrangère, à des prix avantageux, continue de progresser obligeant la France à stocker une partie de sa production. Pour l'écouler et rester compétitif en abaissant les prix de vente de 20% environ, les houillères baissent les salaires des mineurs de 12 à 14% suivant les bassins miniers. En 1932, la consommation poursuit sa diminution et s'établit à un peu plus de 70 millions de tonnes, tout comme la production qui représente 47 257 000 tonnes. Les houillères sont contraintes de licencier 15,3% de leur main-d'œuvre dont 20,6% d'étrangers et 11,8% de Français, et de recourir au chômage partiel un jour sur cinq en moyenne selon les bassins.

Dans ce contexte, des grèves éclatent au début de l'année 1936. Les mineurs réclament une hausse des salaires et une amélioration de leurs conditions de travail. L'arrivée au pouvoir du Front populaire précipite les événements et le vote de lois sociales durant l'été 1936. Mais, dès la fin de l'année, la production de charbon français atteint 46 millions de tonnes, niveau le plus bas depuis 1930, et ne suffit plus à satisfaire une consommation en hausse du fait de la reprise industrielle, ce qui oblige la France à augmenter ses importations¹¹⁷⁹. Mais, les prix français sont inférieurs au prix anglais du fait de la dévaluation du franc, le 28 septembre 1936, le marché étant dominé par la livre sterling en hausse continue depuis juillet 1936. Cette situation est dramatique pour la balance commerciale, la valeur totale des importations de combustibles passe de 158 millions de francs en juillet 1936 à 450,7 millions en août 1937, soit une augmentation de 3,5 milliards par rapport à l'année précédente et un déficit envisagé de la balance commerciale de 6 milliards par an¹¹⁸⁰.

Avec la marche à la guerre et la mobilisation générale le 1^{er} septembre 1939, les exploitants s'adaptent à la mise en place d'un régime de guerre. Bien que le CCHF participe à la préparation du conflit et à la Drôle de Guerre, la défaite de mai-juin 1940 le désorganise. Les exploitants sont alors soumis au régime de Vichy et à l'Occupant qui dissout le CCHF par le décret du 9 novembre 1940.

Comment Henri de Peyerimhoff adapte-t-il le CCHF en fonction de sa vision de l'organisation patronale, de la conjoncture économique et politique, des besoins des exploitants,

¹¹⁷⁸ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 27 mars 1931.

¹¹⁷⁹ *Ibid.* Rapport à l'Assemblée générale du 19 mars 1937.

¹¹⁸⁰ Rolande Trempé, *op. cit.*, p. 13-14.

Quatrième partie. 1925-1940.

ainsi que des demandes économiques et sociales des syndicats ouvriers et de l'État ? Y a-t-il de réels changements par rapport aux périodes précédentes ? Comment qualifier la présidence d'Henri de Peyerimhoff ?

CHAPITRE 10. UNE NOUVELLE EQUIPE DIRIGEANTE ?

Henri de Peyerimhoff est bien connu des exploitants. Entré en 1906 en tant que secrétaire général, il a assuré de nombreuses missions, assistant Henry Darcy dans ses rendez-vous à l'extérieur et supervisant le secrétariat du CCHF. La succession se prépare dès 1922 lorsqu'Henri de Peyerimhoff est nommé vice-président¹¹⁸¹. Il n'est pas étonnant qu'il succède à Henry Darcy¹¹⁸². En effet, ce sont deux hommes aux profils similaires, tous deux issus du Conseil d'État, ils sont administrateurs de plusieurs compagnies minières et entreprises. Henri de Peyerimhoff est notamment président des Mines de Dourges, des Houillères de Sarre et Moselle, de la Compagnie des Mines de potasse de Blodelsheim, du Kouif, de la Société Générale des Mines d'Algérie-Tunisie, des Forces motrices de la Truyère, de la Compagnie des phosphates de Constantine et de la Société constantinoise d'énergie électrique, ainsi qu'administrateur du Crédit national, de la Compagnie générale d'électricité de Pechelbronn, de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution et de l'Omnium. Henry Darcy et Henri de Peyerimhoff sont aussi tous les deux impliqués dans d'autres organisations patronales. Henri de Peyerimhoff est présent à l'UIMM comme secrétaire du Comité (1908-1925) et à la CGPF comme vice-président, ce qui lui procure une certaine influence dans le monde patronal en général. Sans être un industriel de formation, il en expérimente le terrain et la pratique par ces diverses missions durant la présidence de son prédécesseur. Face à Édouard Grüner, âgé de 76 ans et permanent patronal des premières heures, les membres du bureau, qui le nomment par cooptation, lui préfèrent un homme plus jeune, Henri de Peyerimhoff – il a 54 ans - et plus dynamique, un politicien plutôt qu'un technicien.

Lors de sa nomination, ce dernier reprend la structure bureaucratique établie précédemment. Cependant, alors qu'Henry Darcy préférait centraliser la décision, Henri de Peyerimhoff souhaite déconcentrer la gestion administrative. Il annonce lors de la réunion du bureau du 27 mars 1925 que « le passage d'un homme d'action aux fonctions présidentielles comporte certaines obligations dont la première est de déconcentrer largement l'activité d'exécution »¹¹⁸³. Pour cela, il continue de s'appuyer sur Édouard Grüner pour gérer la commission technique et sur Pierre Parent pour diriger l'ensemble des services¹¹⁸⁴.

Qu'en est-il dans la pratique ?

¹¹⁸¹ Voir chapitre 10.

¹¹⁸² Voir chapitre 1 et 3.

¹¹⁸³ ANMT, 40 AS 1, Assemblées générales, 27 mars 1925, Réunion du bureau du 27 mars 1925.

¹¹⁸⁴ ANMT, 40 AS 1, Assemblées générales, 27 mars 1925, Décisions prises par le bureau du CCHF, 27 mars 1925.

La direction patronale***Les vice-présidents, des experts des questions techniques***

Dix vice-présidents sont à la tête de l'organisation patronale durant cette période, dont deux sont déjà présents précédemment, Édouard Grüner depuis 1908 et Jean Plichon depuis 1922. S'ajoutent Ernest Cuvelette (1869-1936), Louis Dupont (1860-1951), Jules Elby (1857-1933), Émile Marterer (1883-1970), Louis Mercier (1856-1927), Pierre Parent (1931-1939), Emmanuel Rousseau (1867-1941) et Georges Teissier (1862-1935). Tout comme pour la période précédente, ils sont quatre à la fois à assurer cette fonction de 1925 à 1940, sauf en 1931-1932. Ils quittent leur fonction à leur décès. Bien qu'Henri de Peyerimhoff souhaite « déconcentrer » la gestion administrative du CCHF, il ne s'appuie pas sur davantage de vice-présidents pour mener à bien ses missions.

	1925-26	1927-30	1931-32	1933	1934	1935	1936	1937-39
Cuvelette († 1936)		X	X	X	X	X		
Dupont								X
Elby († 1932)	X	X	X					
Grüner († 1933)	X	X	X	X				
Marterer						X	X	X
Mercier († 1927)	X							
Parent			X	X	X	X	X	X
Plichon († 1936)	X	X	X	X	X	X	X	
Rousseau							X	X
Teissier († 1935)					X			

Alors que les vice-présidents des périodes précédentes étaient exclusivement des présidents de conseil d'administration, les profils de ceux-ci sont légèrement différents. Il y a toujours une prédominance de présidents de conseil d'administration, Louis Dupont, Jules Elby, Édouard Grüner, Jean Plichon, Emmanuel Rousseau et Georges Teissier, ainsi que deux

administrateurs, Ernest Cuvelette et Pierre Parent, et deux directeurs, Émile Marterer et Louis Mercier. Cinq d'entre eux sont des ingénieurs, dont deux polytechniciens et ingénieurs du corps des Mines, Ernest Cuvelette et Pierre Parent, un polytechnicien et ingénieur de la Marine, Emmanuel Rousseau, un ingénieur civil des Mines, Édouard Grüner et un ingénieur des Arts et Manufactures, Jean Plichon. S'ajoute un docteur en droit, Georges Teissier et un licencié en droit, Louis Dupont. La formation d'Émile Marterer est inconnue. Quant à Jules Elby, il débute à 18 ans à la Compagnie des Mines de Bruay comme employé aux approvisionnements, puis grimpe les échelons. Par ailleurs, deux d'entre eux sont des sénateurs, Jules Elby et Jean Plichon. De manière générale, ces vice-présidents sont toujours des experts des questions minières, choisis pour leurs compétences. Jules Elby et Jean Plichon occupent cette fonction du fait de leur mandat électoral afin de servir de parlementaires-relais au CCHF.

Par ailleurs, le Nord et le Pas-de-Calais sont également toujours surreprésentés avec huit vice-présidents dont trois d'entre eux font partie de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, son président, Ernest Cuvelette, son vice-président, Louis Dupont et l'un de ses membres, Jules Elby. Les autres bassins sont représentés par deux membres, Édouard Grüner pour la Loire et Émile Marterer pour le Centre et le Midi, ce dernier étant président de la Fédération des comités régionaux du Centre et du Midi.

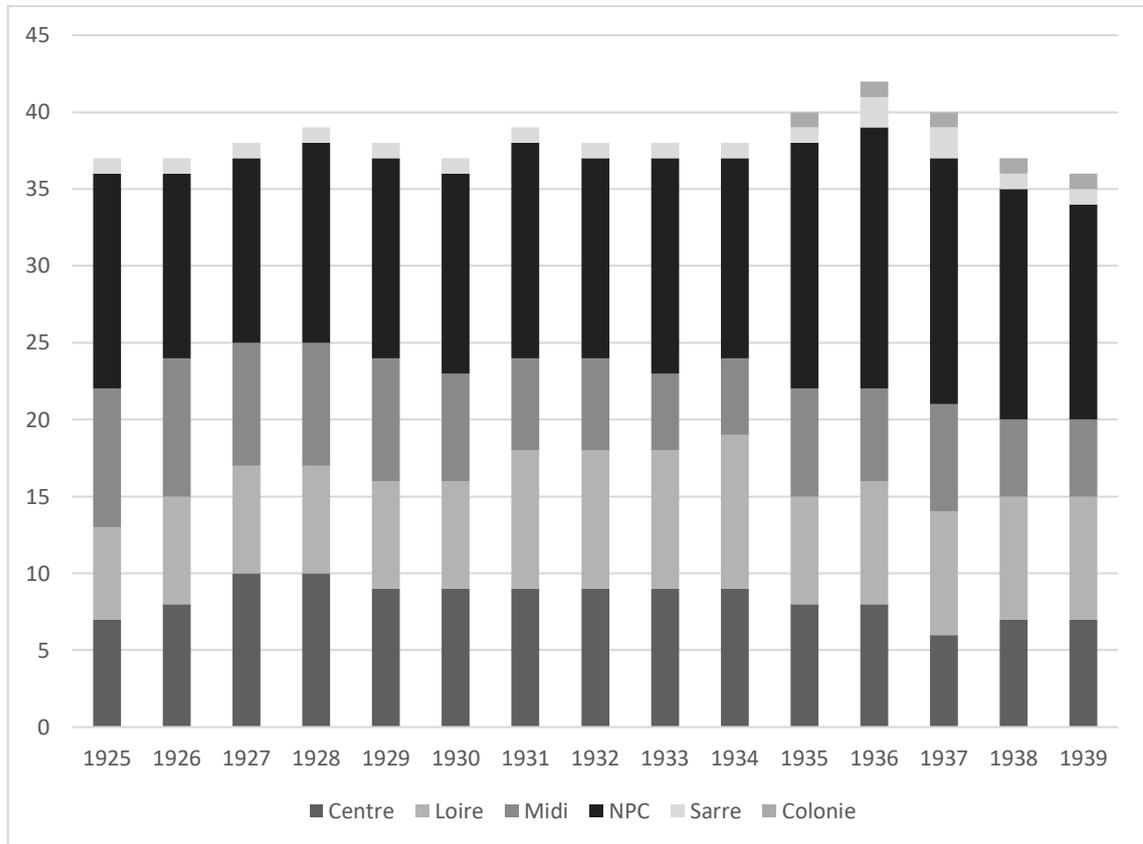
Henri de Peyerimhoff s'appuie sur des techniciens qui représentent essentiellement le Nord et le Pas-de-Calais. Émile Marterer fait figure d'exception, il parvient à se faire une place à la vice-présidence du CCHF essentiellement du fait de sa fonction de président de la Fédération des comités régionaux du Centre et du Midi qu'il est nécessaire de voir représenter du fait de son existence. Qu'en est-il du bureau ?

Son assemblée de notables

Le bureau compte 71 membres au total sur cette période. Il compte 37 membres en 1936 dont 31 qui étaient présents l'année précédente. Ces derniers sont en moyenne 38 chaque année,

dont 36% pour le Nord et le Pas-de-Calais¹¹⁸⁵, 22% pour le Centre¹¹⁸⁶, 20% pour la Loire¹¹⁸⁷, 18% pour le Midi¹¹⁸⁸, 3% pour la Sarre et 3% pour les colonies représentées à partir de 1935¹¹⁸⁹.

Figure 58. Répartition des membres du bureau par bassin minier (1925-1939)¹¹⁹⁰



Le Nord et le Pas-de-Calais cesse d'être surreprésenté, les autres bassins miniers sont d'autant plus présents que des comités régionaux y ont été créés. Chaque comité régional y est donc représenté de manière plus équitable, la CHNPC¹¹⁹¹, le CHL¹¹⁹², le Centre¹¹⁹³, la

¹¹⁸⁵ Charles Barrois, André Bénac, Bruno comte de Boisgelin, Georges Boisgelin, Félix Bollaert, Maxime Bucher, Louis Champy, Eugène Courtin, Ernest Cuvelette, André Defline, Joseph Delloye, Alfred Descamps, Delphin Dutemple-Crépin, Henri Fayol, René Guérin, Charles Heurteau, Emile Heurteau, Louis de Launay, Edmond Lefebvre du Prey, Paul Lemay, Léon Lévy, Antonin Marcheix, André Pigeot, Charles Servonnat, Jules Tacquet, Georges Teissier, Paul Weiss, François de Wendel.

¹¹⁸⁶ Jules Aubrun, Louis Baudry, V. Bousquet, Louis Dupont, Antoine Malatray, Comte de Montureux, Claude Muguet, Jean Neyret, Paul Péret, Louis Piérard, Baron Louis Thénard, Félix Vernes, Vicaire.

¹¹⁸⁷ Charles Biveer, Charles Cabaud, Jean Coignet, Lucien Fèvre, Jacques Jourdain, Emile Marterer, Henri Portier, Albert Remont, Henry de Renéville, le prince de Robech, Etienne Thouzellier.

¹¹⁸⁸ David Beigbéder, Laurent David, René Debay, Alphonse Gérard, Gaston Griolet, Paul Hennet de Bernoville, Auguste Isaac, Charles Ledoux, Henri Perret, Emmanuel Rousseau, Louis de Seynes, Général Silhol, Thibault marquis de Solages, marquis de Solages, Achille Stouvenoot.

¹¹⁸⁹ Charles de Marliave.

¹¹⁹⁰ Voir annexe 5.h.

¹¹⁹¹ Maxime Bucher, Louis Champy, Ernest Cuvelette, André Defline, Paul Lemay, Antoine Malatray.

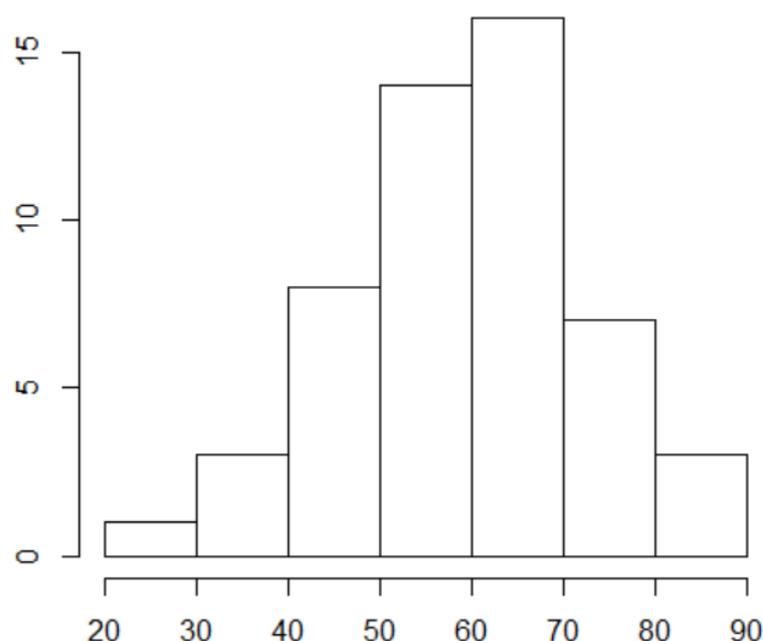
¹¹⁹² Charles Biver, André Pigeot.

¹¹⁹³ Louis Baudry, Jules Tacquet.

Bourgogne¹¹⁹⁴, l'Alsace¹¹⁹⁵, les Alpes¹¹⁹⁶, Alès¹¹⁹⁷ et Toulouse¹¹⁹⁸. Les membres du bureau sont plus représentatifs de l'ensemble des bassins miniers est plus seulement du Nord et du Pas-de-Calais, ce qui peut s'expliquer par la volonté d'Henri de Peyerimhoff de décentraliser la gestion administrative du CCHF.

Par ailleurs, les membres ont en moyenne 61 ans, le plus jeune ayant 26 ans¹¹⁹⁹, le plus âgé 88 ans¹²⁰⁰ et la majorité entre 53 et 68 ans¹²⁰¹.

Figure 59. Répartition des membres du bureau en fonction de leur âge en 1925¹²⁰²



Ils sont ingénieurs à 45%, dont 31% d'ingénieurs du Corps des mines¹²⁰³, 28% d'ingénieurs civils des mines¹²⁰⁴, 22% de polytechniciens¹²⁰⁵, 9% des Arts et Manufactures¹²⁰⁶, 3%

¹¹⁹⁴ Charles Destival, Emile Marterer.

¹¹⁹⁵ Robert Courau.

¹¹⁹⁶ Charles de Marliave, Henry comte de Renévill.

¹¹⁹⁷ Laurent David, René Debay, René Guérin.

¹¹⁹⁸ Paul Péret.

¹¹⁹⁹ Thibault marquis de Solages.

¹²⁰⁰ Charles Ledoux.

¹²⁰¹ Louis Baudry, Bénac, Charles Biver, Charles Cabaud, Louis Champy, Eugène Courtin Ernest Cuvelette, Alfred Descamps, Charles Destival, Louis Dupont, Lucien Fèvre, René Guérin, Louis de Launay, Edmond Lefebvre du Prey, Antoine Malatray, Claude Muguët, Louis Baudry, Henri Perret, Louis Piérard, André Pigeot, Henri Portier, Albert Rémont, Emmanuel Rousseau, Jérôme de Solages, Jules Tacquet, Paul Weiss.

¹²⁰² Voir annexe 4.h.

¹²⁰³ Jules Aubrun, Louis Champy, Robert Courau, Ernest Cuvelette, André Defline, Charles Heurteau, Louis de Launay, Charles Ledoux, Léon Lévy, André Vicaire.

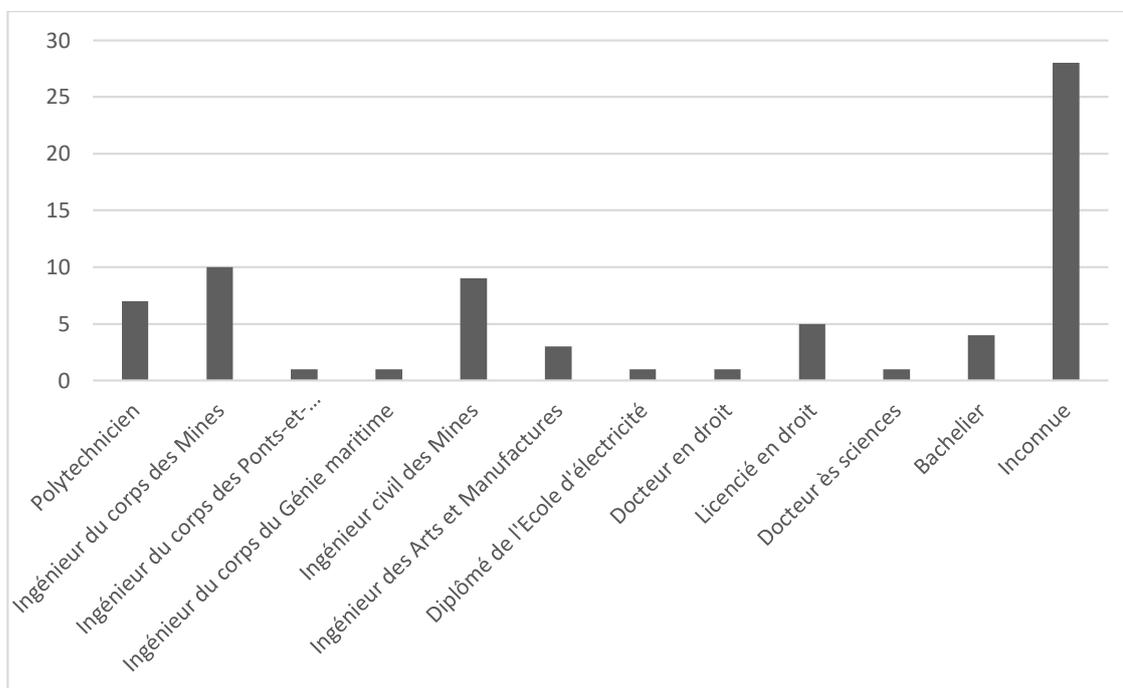
¹²⁰⁴ Charles Destival, Henri Fayol, Paul Lemay, Antoine Malatray, Claude Muguët, André Pigeot, Jules Tacquet, François de Wendel, Maurice de Wendel.

¹²⁰⁵ Jean Beigbéder, Félix Bollaert, Maxime Bucher, Jean Coignet, Lucien Fèvre, Charles Heurteau, Jacques Jourdain.

¹²⁰⁶ Charles Biver, René Guérin, Henri Portier.

d'ingénieurs du Corps des Ponts-et-Chaussées¹²⁰⁷ et du génie maritime¹²⁰⁸ chacun. À cela s'ajoutent 6% de bacheliers¹²⁰⁹, 4% de juristes¹²¹⁰, et 1% de docteur ès sciences¹²¹¹. Si le fait qu'ils soient polytechniciens prédominait dans la période précédente, ils sortent majoritairement d'une École des Mines, qu'ils soient ou non polytechniciens.

Figure 60. Répartition des membres du bureau en fonction de leur formation (1925-1939)¹²¹²



Ils sont membres du conseil d'administration de la Mine qu'ils représentent à 66% dont 57% de présidents¹²¹³, 21% d'administrateurs¹²¹⁴, 9% pour chacun de présidents honoraires¹²¹⁵ et vice-présidents¹²¹⁶ ainsi que 4% d'ingénieurs-conseils¹²¹⁷. Avec 31%, la proportion des directeurs

¹²⁰⁷ Antonin Marcheix.

¹²⁰⁸ Emmanuel Rousseau.

¹²⁰⁹ Charles Cabaud, René Debay, Paul Péret, Albert Rémond.

¹²¹⁰ Louis Baudry, Louis Dupont, Edmond Lefebvre du Prey, Louis Baudry, Louis Piérard, Paul Weiss.

¹²¹¹ Charles Barrois.

¹²¹² Voir annexe 4.h.

¹²¹³ Bénac, Félix Bollaert, Charles Cabaud, Jean Coignet, Eugène Courtin, Joseph Delloye, Alfred Descamps, Louis Dupont, Gaston Griolet, Charles Heurteau, Auguste Isaac, Jacques Jourdain, Louis de Launay, Louis Baudry, Henri Portier, Albert Rémond, Henry de Renéville, le prince de Robech, Emmanuel Rousseau, Louis Seynes, Silhol, Jérôme de Solages, Thibault de Solages, Jules Tacquet, Georges Teissier, Etienne Thouzellier.

¹²¹⁴ Charles Barrois, Jean Beigbéder, Ernest Cuvelette, Charles Ledoux, Paul Lemay, le comte Montureux, Paul Péret, Henri Perret, Louis Thenard, Maurice de Wendel.

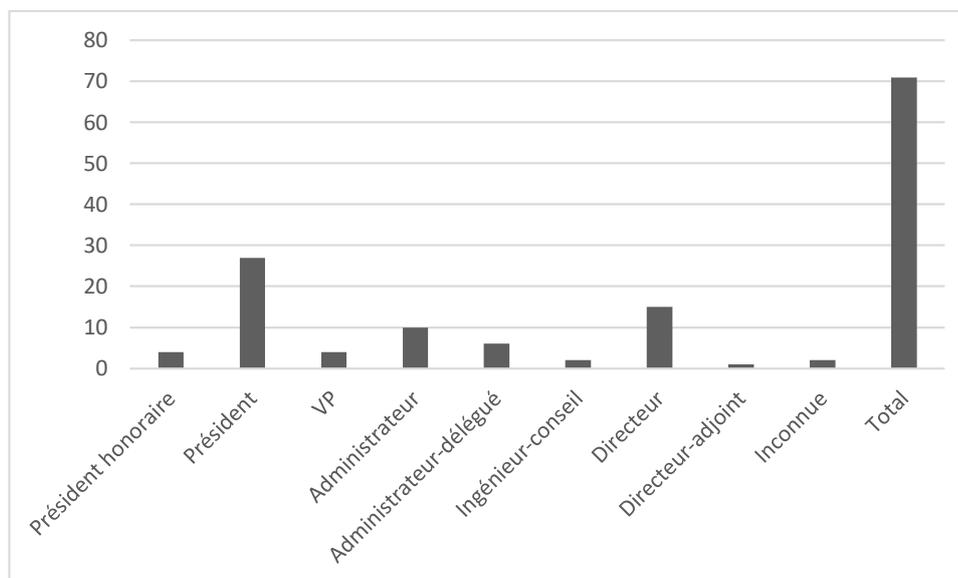
¹²¹⁵ Delphin Dutemple, Henri Fayol, Paul Hennem de Bernoville, Louis Piérard.

¹²¹⁶ Le comte de Boisgeline, Georges Boisgeline, André Pigeot, François de Wendel.

¹²¹⁷ Achille Stouvenot, Paul Weiss.

continue d'augmenter¹²¹⁸, ce qui explique le nombre plus importants d'ingénieurs des mines sans distinction.

Figure 61. Répartition des membres du bureau par fonction exercée (1925-1939)¹²¹⁹



70% d'entre eux exercent une autre fonction, soit dans une autre société, soit au Parlement, soit dans une autre organisation patronale nationale, soit dans une association d'anciens élèves ou une société savante. Premièrement, 60% d'entre eux exercent une fonction dans une autre société, dont 64% dans une autre mine¹²²⁰, 33% dans une entreprise de la métallurgie, de la chimie ou de l'électricité¹²²¹, 19% dans une compagnie de chemin de fer¹²²² et 17% dans une banque¹²²³. Deuxièmement, 5% sont parlementaires¹²²⁴, ce qui est particulièrement faible, et qui souligne la poursuite de sa stratégie de retrait du Parlement. Troisièmement, 21% d'entre eux sont présents dans une autre organisation patronale, dont 33% à l'UIMM¹²²⁵, 27% au

¹²¹⁸ Jules Aubrun, Louis Baudry, Charles Biver, V. Bousquet, Maxime Bucher, Louis Champy, Robert Courau, Laurent David, René Debay, André Defline, Charles Destival, Lucien Fèvre, René Guérin, Charles Heurteau, Edmond Lefebvre du Prey, Léon Lévy, Antoine Malatray, Antonin Marcheix, Charles Marliave, Emile Marterer, Claude Muguet, André Vicaire.

¹²¹⁹ Voir annexe 4.h.

¹²²⁰ Jules Aubrun, Charles Barrois, Jean Beigbéder, le comte de Boisgelin, Félix Bollaert, Charles Cabaud, Jean Coignet, Ernest Cuvelette, René Debay, André Defline, Louis Dupont, Lucien Fèvre, Gaston Griollet, Charles Heurteau, Léon Lévy, Antoine Malatray, Emile Marterer, Paul Péret, Henri Perret, André Pigeot, Henri Portier, Henri comte de Renévill, Louis Seynes, Jules Tacquet, Etienne Thouzellier, André Vicaire, Paul Weiss.

¹²²¹ Jules Aubrun, Ernest Cuvelette, Henri Fayol, Alphonse Gérard, Jacques Jourdain, Claude Muguet, Henri Portier, Henry de comte de Renévill, Louis Seynes, Georges Teissier, André Vicaire, Françoise de Wendel, Maurice de Wendel.

¹²²² Bénac, Félix Bollaert, Gaston Griollet, Charles Heurteau, Auguste Isaac, Charles Ledoux, Félix Vernes.

¹²²³ Jules Aubrun, Charles Cabaud, Jean Coignet, Alfred Descamps, Louis Dupont, René Guérin, Paul Lemay.

¹²²⁴ Jean Coignet, Edmond Lefebvre du Prey, Jérôme marquis de Solages, François de Wendel.

¹²²⁵ Jules Aubrun, Léon Lévy, Georges Teissier, André Vicaire, François de Wendel.

CFF¹²²⁶, 20% à la Chambre syndicale des mines métalliques¹²²⁷, 13% dans une chambre syndicale du textile ou des chemins de fer¹²²⁸, et 7% à la CGPF¹²²⁹. Quatrièmement, 11% d'entre eux sont présents à la SIM¹²³⁰ et 4% dans une association d'anciens élèves¹²³¹. Comme pour les périodes précédentes, les membres du bureau occupent plusieurs fonctions dans d'autres entreprises, mais aussi dans les organisations patronales nationales. En revanche, il y a beaucoup moins de parlementaires que dans les périodes précédentes, ce qui rend compte du fait que le CCHF y est beaucoup moins impliqué.

S'il n'y a pas de changements d'acteurs entre 1924 et 1925, le Nord et le Pas-de-Calais cesse d'être surreprésenté au bureau au profit d'une représentation plus équitable de tous les bassins miniers, ce qui peut s'expliquer par la volonté d'Henri de Peyerimhoff de décentraliser la gestion administrative du CCHF et d'impliquer plus directement les différentes régions dans les activités du Comité central. En revanche, le profil de ces membres est similaire au période précédente, même si une place plus grande est faite aux experts de la profession, les directeurs, ingénieurs civils des mines. Les membres occupent de multiples positions, tout en renforçant leur présence dans les organisations patronales nationales, suggérant une collaboration plus forte entre elles dans le contexte de la crise économique.

La commission d'experts

Les membres de la commission technique sont 83 au total sur cette période, dont 22% est aussi présent au bureau¹²³². 5 membres présents en 1924 ne le sont pas en 1925¹²³³. La moitié

¹²²⁶ Jules Aubrun, Henri Fayol, Léon Lévy, François de Wendel.

¹²²⁷ Jules Aubrun, Jean Beigbéder, Henri Portier.

¹²²⁸ Alfred Descamps, Gaston Griolet.

¹²²⁹ François de Wendel.

¹²³⁰ Charles Biver, Louis Champy, Charles Destival, Henri Fayol, Henry comte de Renéville, André Vicaire.

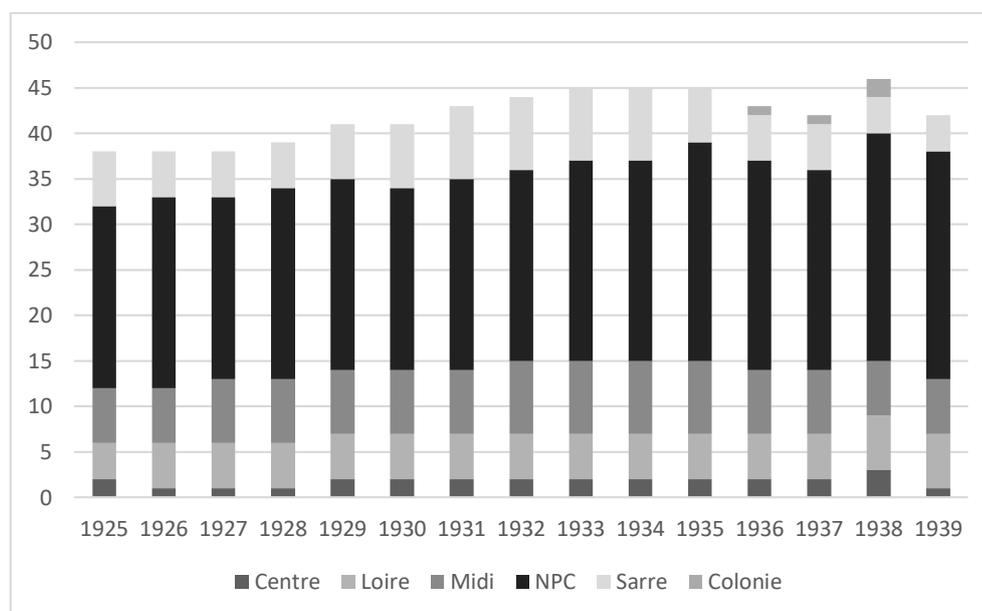
¹²³¹ Laurent David, Paul Lemay, André Pigeot.

¹²³² Charles Barrois, Charles Biver, Maxime Bucher, Louis Champy, Robert Courau, Ernest Cuvelette, René Debay, André Defline, Charles Heurteau, Charles Ledoux, Paul Leamy, Antoine Malatray, Charles de Marliave, Emile Marterer, André Pigeot, Henri de RENéville Achille Stouvenot, Paul Weiss.

¹²³³ Henri Fayol, Paul Frantzen, Daniel Ganière, de La Brosse, Louis Lombard,

représente le Nord et le Pas-de-Calais¹²³⁴, 17% le Midi¹²³⁵, 14% la Sarre¹²³⁶, 12% la Loire¹²³⁷ et 4% le Centre¹²³⁸.

Figure 62. Répartition des membres de la commission technique (1925-1940)¹²³⁹



Ils ont en moyenne 52 ans, le plus jeune ayant 28 ans¹²⁴⁰, le plus âgé 88 ans¹²⁴¹ et la majorité entre 43 et 60 ans¹²⁴².

¹²³⁴ Charles Barrois, Barthélémy, Noël Beaugrand, Blin, Maxime Bucher, Cabassut, Champy, Cavy, Ernest Cuvelette, André Defline, Louis Delmas, Julien Demandre, Léon Didier, Forge, Paul Georges, Paul Guerre, Haynau, de La Ruffie, Louis Laurent, Charles Ledoux, Paul Lemay, Antoine Malatray, Eugène Morel, Léon Morin, Pierre Parent, Jean Puzat, Etienne Perilhou, André Pigeot, Plane, Gaston Riollot, Roi, Scherrer, Paul Souly, Verrier, Eugène Waymel, Paul Weiss.

¹²³⁵ Victor Bonneval, René Debay, Jean Ducastaing, Lucien Fèvre, Jean Guigon, Charles Heurteau, Georges Lalignant, Jean Lebreton, Marcel Maraquin, Georges Mascart, Charles Pérès, Jean Royer, Achille Stouvenot.

¹²³⁶ Blum-Picard, Roger Cadel, Georges Charpy, Maurice Chavane, Robert Courau, Guillaume, Emile Huchet, Georges Leharle, Sainte-Claire-Deville, Vaudeville.

¹²³⁷ Charles Biver, Pierre de Lagarde, François Margrand, Charles de Marliave, Joseph Mazodier, Georges Perrin-Pelletier, Antoine Roche.

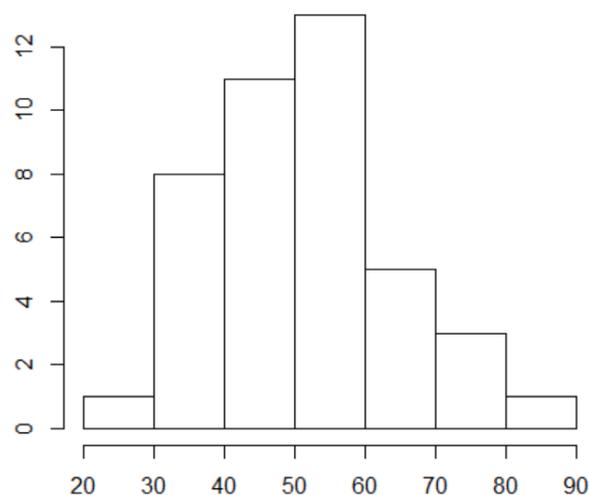
¹²³⁸ Chanzy, Jacquelin, Henri Lagoutte, Lancrenon, Emile Marterer, François Walckenaer.

¹²³⁹ Voir annexe 5.i.

¹²⁴⁰ Jean Guigon

¹²⁴¹ Charles Ledoux

¹²⁴² Noël Beaugrand, Charles Biver, Victor Bonneval, Louis Champy, Georges Charpy, Maurice Chavane, Ernest Cuvelette, René Debay, André Defline, Lucien Fèvre, Forge, Paul Guerre, Charles Heurteau, Jacquelin, Georges Lalignant, Georges Leharle, Georges Mascart, Joseph Mazodier, Léon Morin, André Pigeot, Antoine Roche, Paul Sainte-Claire-Deville, Eugène Waymel, Paul Weiss.

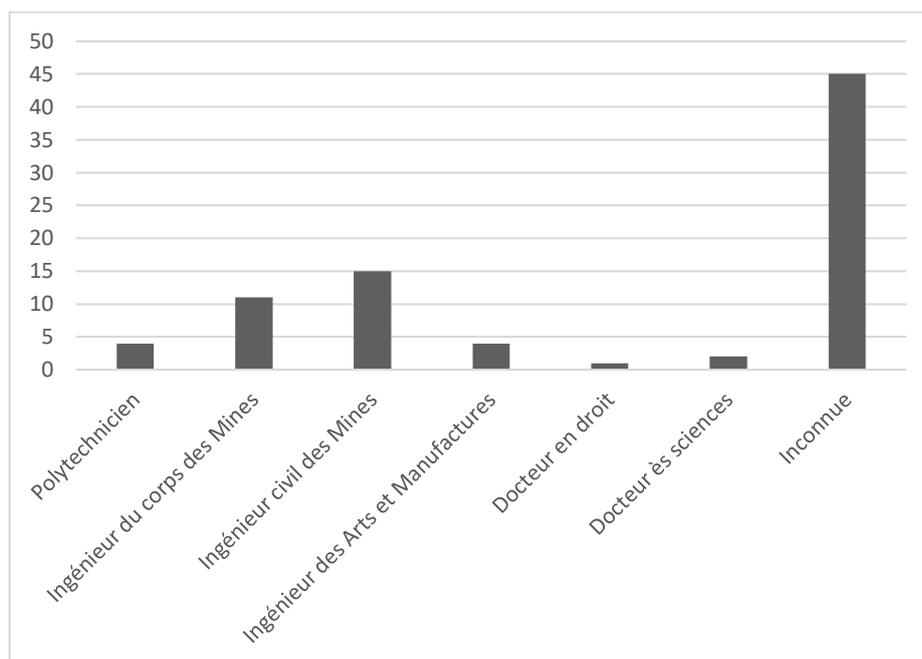
Figure 63. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur âge en 1925¹²⁴³

Ils sont à 28% ingénieurs¹²⁴⁴. Pour les autres, soit ils sont docteurs pour 2%¹²⁴⁵, soit leur formation n'est pas connue. Ces derniers sont probablement également ingénieurs.

¹²⁴³ Voir annexe 4.i.

¹²⁴⁴ Etienne Audibert, Noël Beaugrand, Charles Biver, Lambert Blum-Picard, Victor Bonnevey, Maxime Bucher, Louis Champy, Jacques Chanzy, Georges Charpy, Maurice Chavane, Robert Courau, Ernest Cuvelette, André Defline, Louis Delmas, Lucien Fèvre, Forge Paul Guerre, Jean Guigon, Charles Heruteau, Jacequin Georges Lalignant, Henri Le Chatelier, Charles Ledoux, Georges Leharle, Paul Lemay, Antoine Malatray, Marcel Maraquin, Georges Mascart, Albert Massent, Joseph Mazodier, Léon Morin, Charles Pérès, André Pigeot, Eugène Waymel.

¹²⁴⁵ Charles Barrois, Paul Weiss.

Figure 64. Répartition des membres de la commission technique par formation (1925-1940)¹²⁴⁶

Ils sont 40% à être directeurs de la Mine qu'ils représentent¹²⁴⁷, 32% à être ingénieurs¹²⁴⁸. Seuls 13% d'entre eux sont membres du conseil d'administration¹²⁴⁹. Par ailleurs, ils sont très peu présents dans d'autres sociétés (19%)¹²⁵⁰ ou dans des organisations patronales nationales (1%)¹²⁵¹. Ils sont surtout investis dans les comités régionaux (29%)¹²⁵².

¹²⁴⁶ Voir annexe 4.i.

¹²⁴⁷ Eugène Barthélémy, Noël, Charles Biver, Bil, Lambert Blum-Picart, Victor Bonnevey, Maxime Bucher, Roger Cadel, Louis Champy, Georges Charpy, Maurice Chavane, Robert Courau, André Defline, Louis Delmas, Jean Ducastaing, Paul Georges, Paul Guerre, Jean Guigon, Marin Guillaume, Emile Huchet, Gabriel Jarrige, Pierre Lagarde, Henri Lagoutte, Louis Laurent, Antoine Malatray, Emile Marterer, Georges Mascart, Joseph Mazodier, Léon Morin, Jean Puzat, Charles Pérès, Etienne Perilhou, Georges Perrin-Pelletier, Gaston Riollot, Antoine Roche, Jean Royer, Vaudeville, Eugène Waymel.

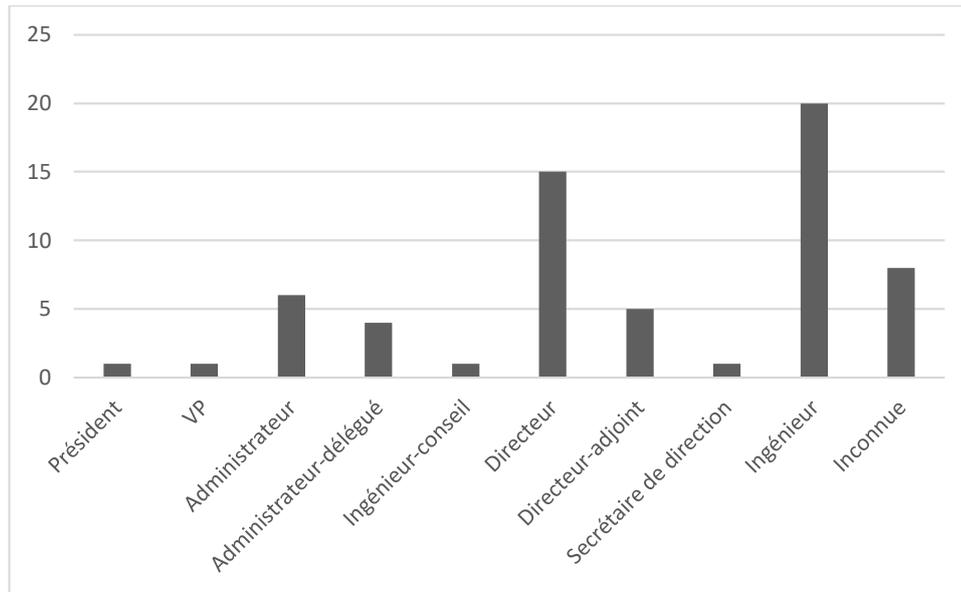
¹²⁴⁸ Jacques Chazy, Jean-Claude Chavy, Julien Demandre, Léon Didier, Forge Haynau, Jacquelin, de la Ruffie, Georges Laligant, Paul Lancrenon, Georges Leharle, Marcel Maraquin, Eugène Morel, Plane, Roi, Paul Sainte-Claire-Deville, Scherrer, Paul Soulayr, Simon Verrier, François Walckenaer.

¹²⁴⁹ Charles Barrois, Ernest Cuvelette, René Debay, Lucien Fèvre, Charles Heurteau, Jean Lebreton, Charles Ledoux, Paul Lemay, Charles Mariave, Albert Massenet, Pierre Parent, André Pigeot, Henry de Renéville, Achille Stouvenot, Paul Weiss.

¹²⁵⁰ Charles Barrois, Victor Bonnevey, Georges Charpy, Ernest Cuvelette, René Debay, André Defline, Lucien Fèvre, Charles Heurteau, Paul Lancrenon, Jean Lebreton, Charles Ledoux, Paul Lemay, Antoine Malatray, Emile Marterer, Etienne Perilhou, André Pigeot, Henry de Renéville, Simon Verrier, Paul Weiss.

¹²⁵¹ Jacques Chanzy.

¹²⁵² Charles Biver, Bin, Victor Bonnevey, Maxime Bucher, Roger Cadel, Louis Champy, Maurice Chavane, Jean-Claude Chavy, Robert Courau, Ernest Cuvelette, René Debay, André Defline, Louis Delmas, Jean Ducastaing, Paul Georges, Paul Guerre, Adolphe Jarrige, Pierre Lagarde, Georges Laligant, Louis Laurent, Georges Leharle, Paul Lemay, Antoine Malatray, François Margrand, Charles de Mariave, Emile Marterer, Georges Mascart, Joseph Mazodier, Eugène Morel, Léon Morin, Jean Puzat, Charles Pérès, Etienne Perilhou, Georges Perrin-Pelletier, André Pigeot, Henry de Renéville, Gaston Riollot, Antoine Roche, Jean Royer, Eugène Waymel.

Figure 65. Répartition des membres de la commission technique par fonction exercée dans les Mines représentées (1925-1940)¹²⁵³

Les membres de la commission technique sont, comme pour la période précédente, des ingénieurs, directeurs des Mines qu'ils représentent. Le fait qu'ils soient investis dans les comités régionaux souligne à la fois l'importance qu'ont les questions locales en ce qui concerne les techniques et les méthodes d'extraction du charbon, et la fondation de comités régionaux dans chaque département minier.

De petits notables régionaux à la commission de législation

Les membres de la commission de législation et de contentieux sont 19 au total sur cette période, dont 47% sont aussi présents au bureau¹²⁵⁴. Tous les membres présents en 1924 le sont en 1925. 13 en 1925, ils ne sont plus que 8 en 1939, ce qui va dans le sens d'un retrait du CCHF du Parlement. La moitié des membres représentent le Nord et le Pas-de-Calais¹²⁵⁵, 17% pour la Loire¹²⁵⁶, 15% pour le Centre¹²⁵⁷, 10% pour le Midi¹²⁵⁸ et aussi pour la Sarre¹²⁵⁹.

¹²⁵³ Voir annexe 4.i.

¹²⁵⁴ Jules Aubrun, Bénac, Louis Champy, André Defline, Auguste Isaac, Albert Rémont, Louis Silhol, André Vicaire, Paul Weiss.

¹²⁵⁵ Bénac, Louis Champy, Ernest Cuvelette, André Defline, Jules Elby, Jacques Jourdain, Pierre Parent, Paul Weiss.

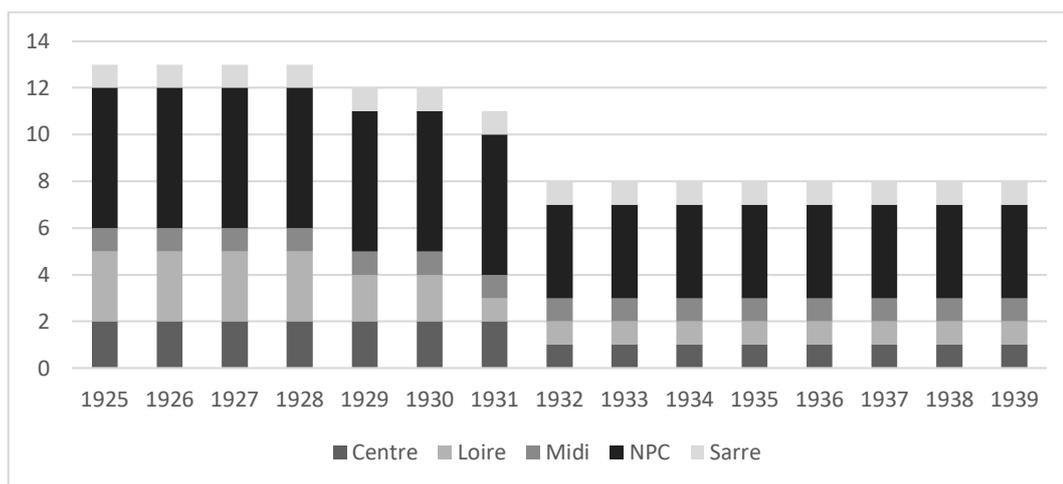
¹²⁵⁶ Auguste Isaac, Jean Neyret, Albert Rémont.

¹²⁵⁷ Jules Aubrun, Jean Plichon, Vicaire.

¹²⁵⁸ Alfred Silhol, le général Silhol.

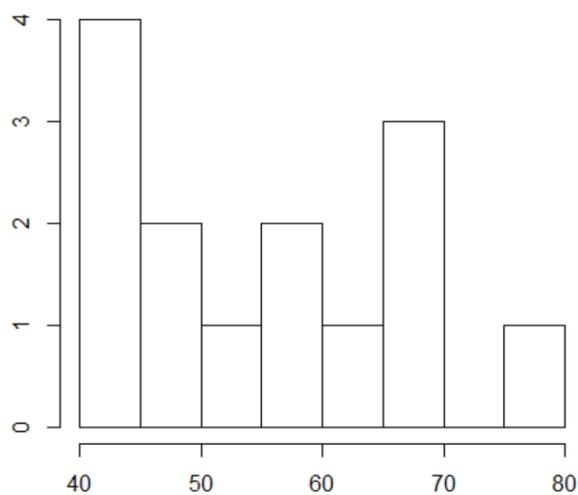
¹²⁵⁹ Bergerat, Bolich, Maurice Chavane.

Figure 66. Répartition par bassin minier des membres de la commission de législation (1925-1939)¹²⁶⁰



Ils ont en moyenne 56 ans, le plus jeune ayant 42 ans¹²⁶¹, le plus âgé 76 ans¹²⁶² et la majorité entre 45 et 67 ans¹²⁶³.

Figure 67. Répartition des membres de la commission de législation en fonction de leur âge en 1925¹²⁶⁴



¹²⁶⁰ Voir annexe 5.j.

¹²⁶¹ Pierre Parent.

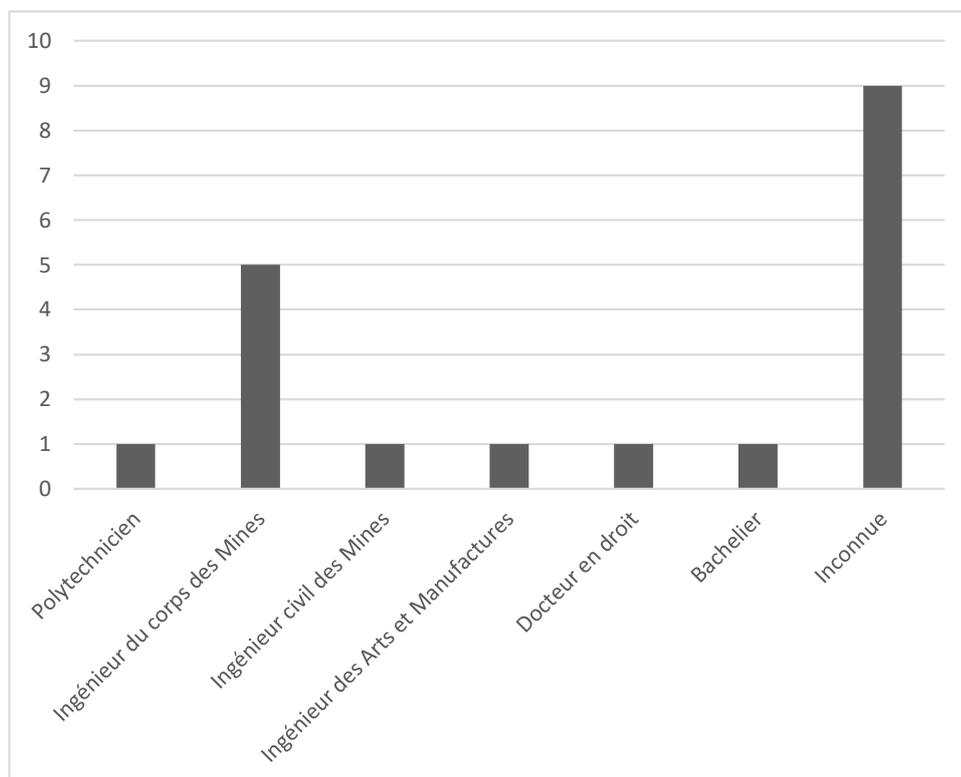
¹²⁶² Auguste Isaac.

¹²⁶³ Louis Champy, Ernest Cuvelette, André Defline, Jean Plichon, Albert Rémont, André Vicaire, Paul Weiss.

¹²⁶⁴ Voir annexe 4.j.

26% d'entre eux sont ingénieurs du Corps des mines¹²⁶⁵, 5% polytechniciens¹²⁶⁶, ingénieurs civils des mines¹²⁶⁷, ingénieurs des Arts et Manufactures¹²⁶⁸, docteurs en droit¹²⁶⁹ ou bacheliers¹²⁷⁰. Pour ceux dont la formation est inconnue, ils sont peut-être ingénieurs ou juristes.

Figure 68. Répartition des membres de la commission de législation par formation (1925-1940)¹²⁷¹



Ils sont membres du conseil d'administration de la Mine qu'ils représentent à 63%¹²⁷², dont 50% de présidents¹²⁷³ ou de directeurs¹²⁷⁴.

¹²⁶⁵ Jules Aubrun, Louis Champy, Ernest Cuvelette, André Defline, André Vicaire.

¹²⁶⁶ Jacques Jourdain.

¹²⁶⁷ Maurice Chavane.

¹²⁶⁸ Jean Plichon.

¹²⁶⁹ Paul Weiss.

¹²⁷⁰ Albert Rémont.

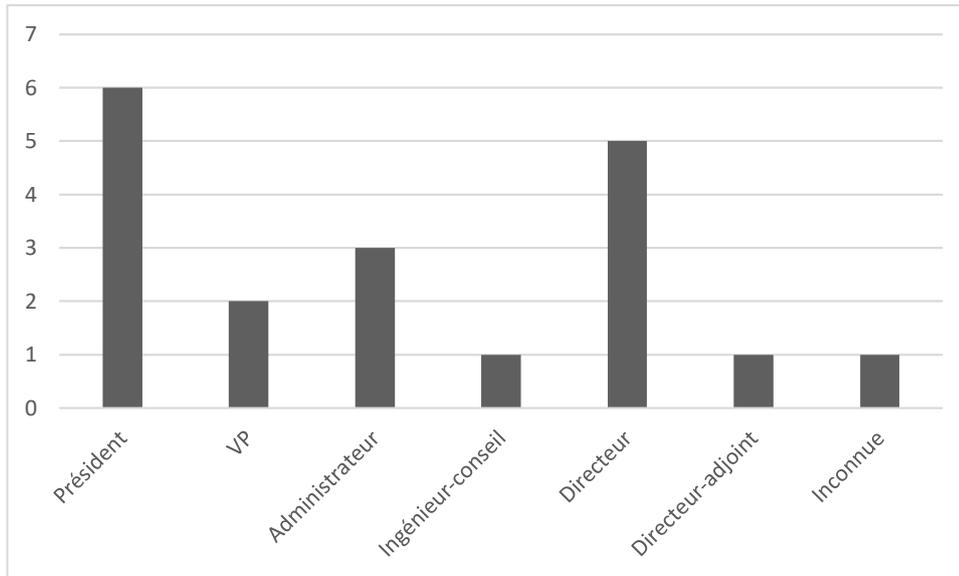
¹²⁷¹ Voir annexe 5.j.

¹²⁷² Les membres des conseils d'administration qui ne sont pas présidents : Ernest Cuvelette, Jean Neyret, Pierre Parent, Jean Plichon, Alfred Silhol, Paul Weiss.

¹²⁷³ Bénac, Jules Elby, Auguste Isaac, Jacques Jourdain, Albert Rémont, Louis Silhol.

¹²⁷⁴ Jules Aubrun, Bergerat, Louis Champy, Maurice Chavane, André Defline, André Vicaire.

Figure 69. Répartition de membres de la commission de législation par fonction exercée dans les Mines qu'ils représentent (1925-1940)¹²⁷⁵



Par ailleurs, 58% d'entre eux exercent une fonction dans une autre entreprise¹²⁷⁶ et 37% dans l'un des comités régionaux¹²⁷⁷. En revanche, seuls 16% sont présents dans une autre organisation patronale nationale¹²⁷⁸ et 11% sont des parlementaires¹²⁷⁹. Ce sont plutôt des ingénieurs qui exercent des fonctions dans d'autres entreprises et qui sont présents dans les comités régionaux. En revanche, ils n'occupent pas de position nationale dans les autres organisations patronales ou au Parlement. La commission de législation perd progressivement de son sens, ce qui transparaît d'ailleurs dans la diminution du nombre de ses membres. Ces membres sont de petits notables régionaux qui ne sont pas suffisamment influents pour être présents dans des institutions nationales mais qui sont bien intégrés aux comités nouvellement créés.

Les relais régionaux

Chaque département minier est doté d'un relais régional. En plus de la CHNPC, du CHL, du Comité régional des Houillères du Centre et de l'Association minière d'Alsace et de Lorraine mis en place dans les périodes précédentes¹²⁸⁰, sont fondées une Chambre des Houillères de

¹²⁷⁵ Voir annexe 5.j.

¹²⁷⁶ Jules Aubru, Bénac, Bolich, Ernest Cuvelette, André Defline, Jules Elby, Auguste Isaac, Jacques Jourdain, Jean Plichon, André Vicaire, Paul Weiss.

¹²⁷⁷ Bergerat, Bolich, Louis Champy, Maurice Chavane, Ernest Cuvelette, André Defline, Jules Elby.

¹²⁷⁸ Jules Aubrun, Jean Plichon, André Vicaire.

¹²⁷⁹ Jules Elby et Jean Plichon.

¹²⁸⁰ Voir chapitre 1, 3 et 9.

l'arrondissement minéralogique de Toulouse, un Comité régional des Houillères d'Alès, un Comité régional des Houillères de Bourgogne et un Groupement des Houillères des Alpes¹²⁸¹. L'assise régionale du CCHF est ainsi achevée.

Ces comités régionaux sont chargés de centraliser les informations demandées par le CCHF aux exploitants avant de les faire remonter au siège parisien. Par exemple, dans le cadre de deux études internationales sur les conditions de travail et les salaires des mineurs dans les principaux pays producteurs de charbon réalisées par le Bureau international du Travail (BIT) en 1925 et en 1927, le CCHF, chargé de l'enquête patronale, demande aux comités régionaux de centraliser les réponses des exploitants dans des tableaux et de les lui transmettre avec la liste des exploitations ayant répondu. Il leur demande également d'établir des moyennes sur des données régionales comme les charges de logement, le charbon gratuit, la durée moyenne des parcours souterrains pour les ouvriers à l'abattage¹²⁸².

Le Comité central déconcentre une partie de sa gestion administrative et s'appuie sur ses relais régionaux. Qu'en est-il de son service administratif ? Pierre Parent en est-il toujours à la tête ?

Le service administratif

Pierre Parent demeure secrétaire général jusqu'en 1930, date à laquelle il devient vice-président. Lui succède, Robert Fabre (1894-1967), normalien et agrégé de lettres, il est entré en 1927 au CCHF au service économique. Au service technique, Jean-Georges Bousquet poursuit ses activités jusqu'en 1929, date à laquelle il est remplacé par l'ingénieur civil des Mines, Louis Lahoussay, son assistant depuis 1925. Ce dernier travaille successivement avec trois ingénieurs civil des Mines, Godron de 1926 à 1927, Muller de 1928 à 1938 et Adolphe Jarrige (1905-1975) en 1939. Quant au service de législation et de contentieux, il est géré, comme pour la période précédente, par les deux docteurs en droit, Chastenet jusqu'en 1931 et Cheminais jusqu'en 1939. Le service économique et publication reste assuré par Schefer jusqu'en 1929, puis par le docteur en droit Siméon de 1930 à 1939. Enfin, Jean Duhamel poursuit son travail au service de la main-d'œuvre étrangère, renommé de la main-d'œuvre et des questions sociales en 1931. La nomination d'Henri de Peyerimhoff n'a pas donné lieu à des changements de personnel, ce qui s'explique par le fait qu'il travaille en collaboration avec la plupart d'entre eux depuis de longues années. Les

¹²⁸¹ ANMT, 40 AS 193 à 207, Le CCHF, Annuaires, 1925 à 1939.

¹²⁸² ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, Lettres de Pierre Parent aux exploitants, 7 septembre 1926 et 10 décembre 1928.

permanents patronaux recrutés durant sa présidence sont essentiellement des juristes et des ingénieurs civils des Mines, mis à part Robert Fabre qui devient d'ailleurs le secrétaire général du CCHF à partir de 1931. Par ailleurs, le service technique se dote de plusieurs membres alors que Jean-Georges Bousquet était seul dans la période précédente, ce qui témoigne probablement d'un accroissement du travail de ce service.

Conclusion

La succession d'Henry Darcy n'a pas engendré de difficultés, Henri de Peyerimhoff étant tout à fait légitime pour les exploitants qui le connaissent et qui lisent ses lettres et ses circulaires chaque jour depuis 1906. Toutefois, le nouveau président accélère la déconcentration de la gestion administrative en s'appuyant sur des comités régionaux qui sont désormais présents dans chaque département minier et sur de nombreux relais présents dans les différentes commissions. Mais, il s'appuie sur les mêmes permanents patronaux que durant la période précédente. En fait, la gestion administrative est déjà déconcentrée au niveau national avec Édouard Grüner aux questions techniques et Pierre Parent au secrétariat général. Henri de Peyerimhoff accélère la décentralisation de la gestion administrative en quadrillant le territoire de chambres régionales et en leur demandant de centraliser les enquêtes à leur niveau. Pourquoi choisit-il de s'appuyer sur ces organisations régionales ? Qu'en est-il de ses services ?

CHAPITRE 11. UNE ADAPTATION DES SERVICES ?

Le CCHF continue d'offrir de multiples services à ses 105 compagnies adhérentes¹²⁸³ qui se répartissent par bassin de la même manière qu'en 1925¹²⁸⁴.

Tableau 13. Répartition par bassin des compagnies minières adhérentes (en %) et production par bassin (en %) en 1925 et en 1927¹²⁸⁵

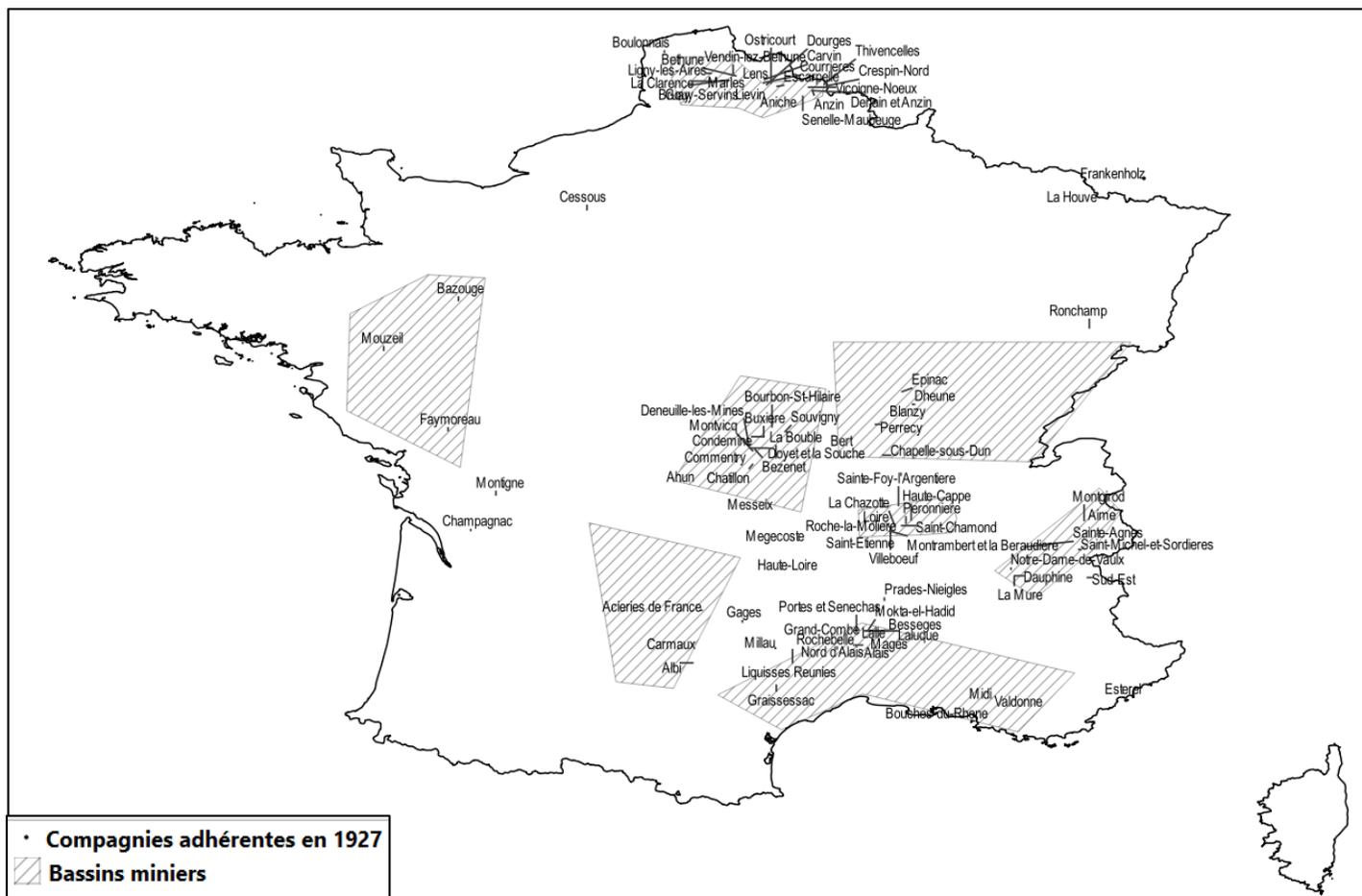
	1925		1927	
Centre	30	8	30	8
Midi	23	11	24	11
Loire	22	10	22	10
Nord et Pas-de-Calais	22	61	21	61
Est et Sarre	5	11	3	11

¹²⁸³ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Assemblées générales, Listes de présence à l'assemblée générale du 25 mars 1927

¹²⁸⁴ 4 houillères ne renouvellent pas leur adhésion : les Mines Ferfay-Cauchy, Le Reclus et Petite Roselle, ainsi que la Société lorraine des charbonnages réunies ; 4 houillères y adhèrent : les Mines de Bazouge, Dauphiné, Freyssinet et Gages.

¹²⁸⁵ Voir annexe 2.

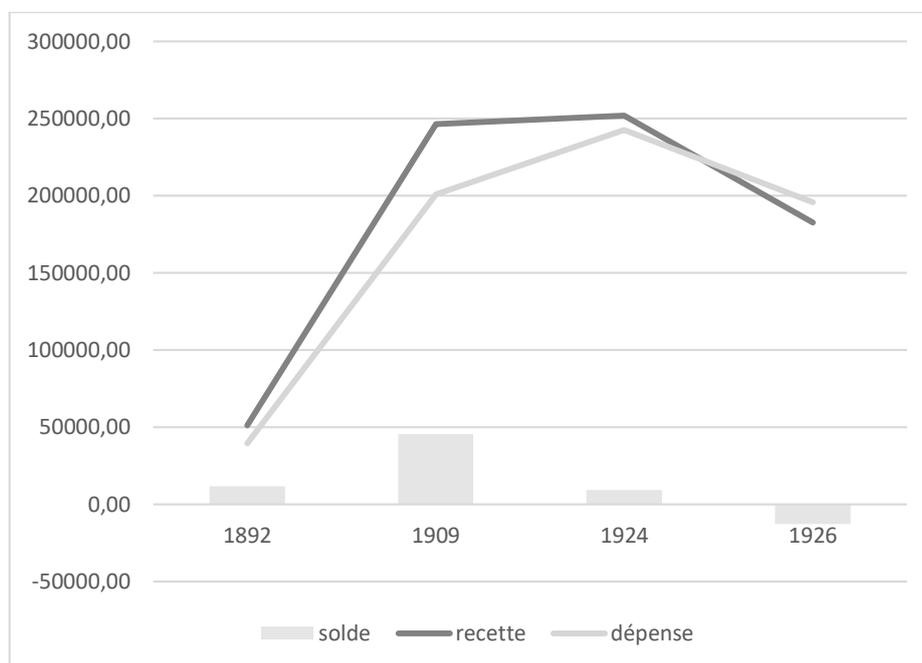
Figure 70. Compagnies minières adhérentes en 1927¹²⁸⁶



¹²⁸⁶ Voir annexe 3.

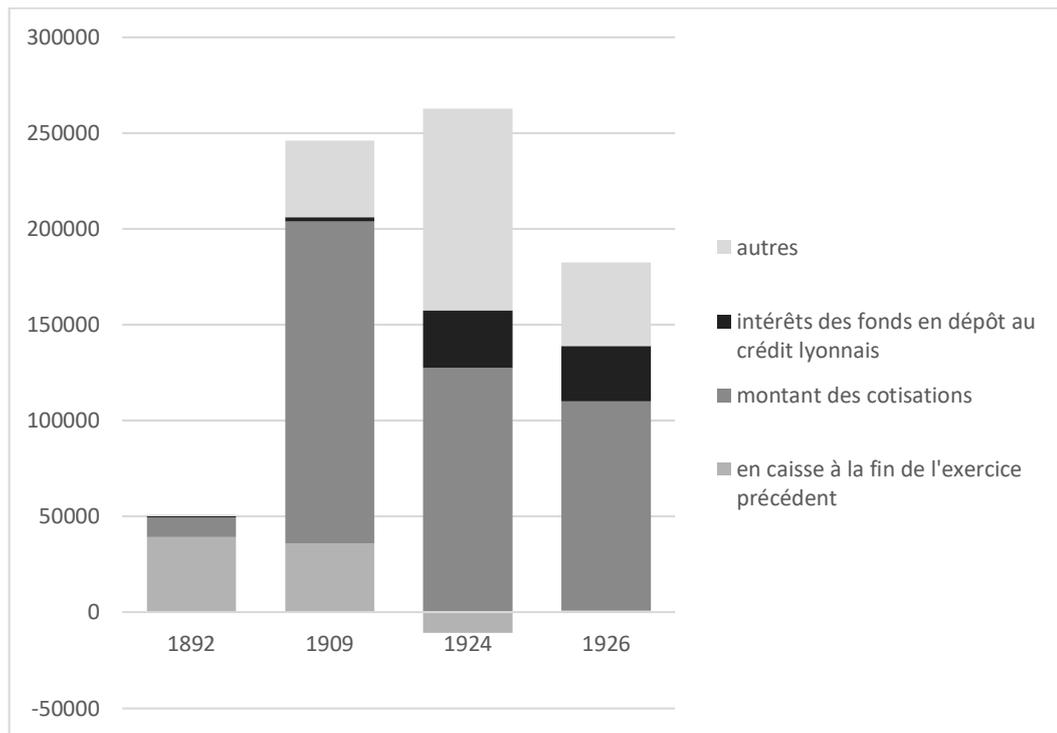
Cependant, pour la première fois, cette stabilité dans les adhésions ne signifie pas une stabilité de ses recettes. En 1926, le budget du CCHF est déficitaire de 12 895 francs. Bien que le CCHF diminue ses dépenses de 20% entre 1924 et 1926 passant de 242 477 à 195 449 francs, cela ne suffit pas pour contrebalancer la diminution de 30% de ses recettes.

Figure 71. Solde du budget de 1892 à 1926 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910¹²⁸⁷



Non seulement le total des cotisations ordinaires et extraordinaires baisse de 15% entre 1924 et 1926 passant de 127 433 à 109 188 francs, mais c'est surtout dans la diminution des autres recettes qu'il faut rechercher le problème du déficit. En effet, ces autres recettes, qui contiennent la location des salles et les recettes du service de la main-d'œuvre, diminuent de 60% passant de 105 132 à 43 657 francs. Serait-ce donc dû à un ralentissement du service de la main-d'œuvre étrangère ?

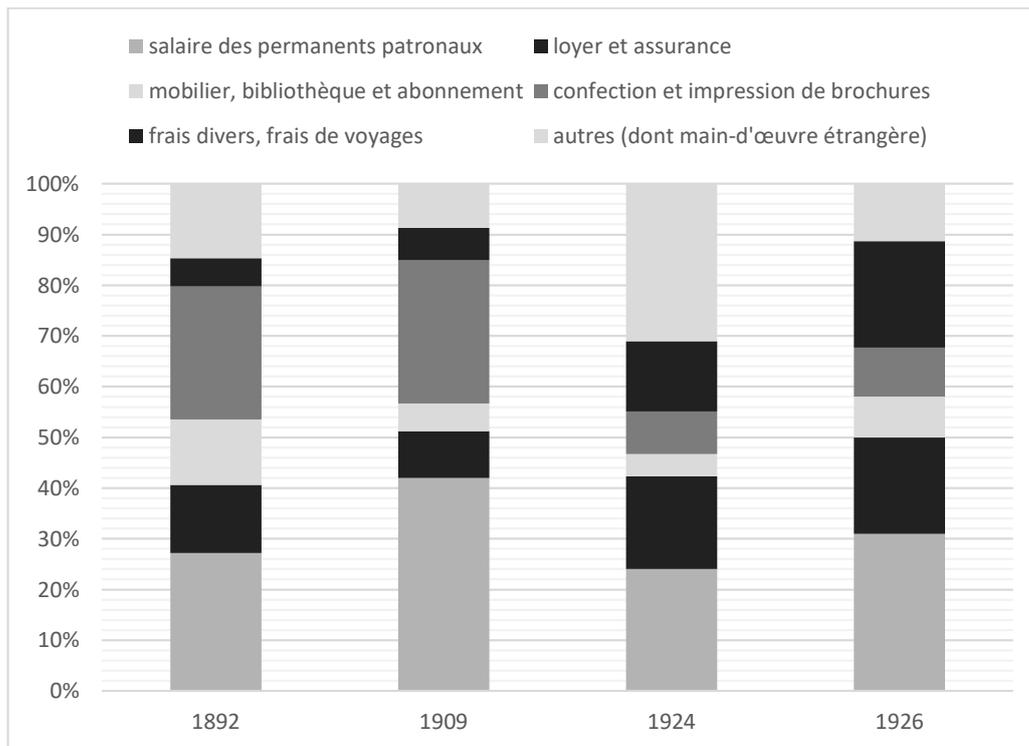
¹²⁸⁷ Voir annexe 7.

Figure 72. Postes des recettes de 1892 à 1926 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910¹²⁸⁸

La répartition des dépenses va dans le sens de cette hypothèse. De premier poste des dépenses, le service de la main-d'œuvre étrangère se retrouve à la 4^e place, en baisse de 70%. Les salaires des permanents patronaux reprennent leur place de premier poste avec une augmentation de 3,5% par rapport à 1924. Les frais de déplacement constituent le 2^e poste en augmentation de 17%. Le loyer, en baisse de 16%, passe à la 3^e place. Quant à la confection des brochures, en diminution de 7%, elle occupe la 5^e place, le CCHF poursuivant la publication annuelle de son annuaire et quotidienne de ses circulaires informatives. Le dernier poste est occupé par les dépenses de mobilier et d'abonnement en hausse de 33%. Le CCHF déménage en 1923 au 35 rue Saint-Dominique à Paris¹²⁸⁹, cela explique-t-il l'augmentation des dépenses de mobilier encore à cette date ? Ou l'explication est-elle à rechercher dans une augmentation des abonnements ?

¹²⁸⁸ Voir annexe 7.

¹²⁸⁹ Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs*, op. cit., p.374.

Figure 73. Postes des dépenses de 1892 à 1926 (en %) ¹²⁹⁰

Quoiqu'il en soit, la répartition de ces dépenses laisse apparaître une modification des priorités du CCHF en ce qui concerne les services aux adhérents. Le service de la main-d'œuvre fait moins recette tout comme la confection des brochures. Quelles sont les services vers lesquels se tournent le CCHF ? Qu'en est-il dans la pratique ? Propose-t-il de nouveaux services aux adhérents ou les adaptent-ils uniquement à la conjoncture économique ? Comment se positionne Henri de Peyerimhoff de ce point de vue ?

L'adaptation du service de la main-d'œuvre étrangère aux enjeux de la crise économique

Au début de la présidence d'Henri de Peyerimhoff, le CCHF continue de recruter de la main-d'œuvre étrangère, soit 6 910 ouvriers en 1925¹²⁹¹. Mais ce service connaît un net ralentissement, une baisse de 74% de son activité, par rapport à celle de 1923¹²⁹², ce qui correspond à la baisse parallèle et similaire de ses recettes.

¹²⁹⁰ Voir annexe 7.

¹²⁹¹ *Ibid.*, Rapport présenté à l'assemblée générale du 26 mars 1926.

¹²⁹² En 1923, le CCHF recrute 26 300 Polonais.

Voir chapitre 8.

Cependant, il poursuit sa mission d'assistance des compagnies minières dans la gestion de cette main-d'œuvre étrangère. D'une part, il publie un *Guide du Travailleur Étranger*, en Français et en Polonais, dans lequel toutes les formalités administratives que le travailleur étranger doit accomplir pendant son séjour en France sont expliquées. Il insiste à plusieurs reprises sur le fait que le travailleur étranger doit être rigoureusement informé de ses obligations et que c'est l'employeur qui est responsable de l'exécution de ces formalités. D'autre part, il informe les exploitants de l'évolution de la réglementation concernant la main-d'œuvre étrangère. Par exemple, Jean Duhamel rappelle les formalités administratives à effectuer quand un ouvrier étranger à la permission de rentrer dans sa famille pour ses congés. L'employeur doit s'assurer que l'ouvrier est bien possesseur d'une carte d'identité non périmée et doit établir un certificat en deux exemplaires signé par lui-même, le commissaire de police ou le maire ainsi que le ministère du Travail. Un exemplaire est conservé par le CCHF, l'autre par le travailleur. Quand ce dernier rentre en France, l'ouvrier doit se présenter aux services de recrutement de la SGI¹²⁹³ dans son pays avec le certificat de congé signé par son employeur. Il est conduit à la frontière où il présente à nouveau ses papiers au service de répartition du CCHF qui le dirige vers l'exploitation qui l'emploie¹²⁹⁴.

À partir de 1928, le CCHF, en collaboration avec le ministre du Travail qui souhaite éviter tout licenciement massif, d'ailleurs exclu dans la convention de 1919, cherche des solutions au fait que les compagnies minières emploient trop de main-d'œuvre étrangère. Il ajoute qu'il ne faudrait pas perdre le bénéfice de ces travailleurs étrangers dont les frais et le temps de recrutement et d'adaptation sont importants, qu'il est nécessaire de conserver de bonnes relations avec la Pologne et de ne pas donner l'impression de recruter de la main-d'œuvre lorsqu'on a en besoin et de la renvoyer en cas de difficultés. Il propose de donner des congés de longue durée, de 3 à 6 mois, avec une promesse de réemploi au retour. Selon le CCHF, comme une part importante de ces ouvriers en congé ne reviendrait pas, cela serait un moyen de réduire les effectifs sans licencier. Au niveau administratif, les congés sont déjà prévus, la Mine n'aurait qu'à indiquer sur le formulaire de congé la date à partir de laquelle elle accepte de reprendre l'ouvrier. Au niveau matériel, l'ouvrier paye le voyage France-Pologne. Comme les frais de transport sont assez élevés,

¹²⁹³ La SGI est devenue une agence de recrutement en Pologne pour le compte des houillères et des sociétés agricoles françaises. Elle gère essentiellement le processus de recrutement, donc les modalités administratives et de transport nécessaires à l'ouvrier pour arriver en France. Elle ne s'occupe pas du trajet du retour.

Janine Ponty, *op. cit.*, p. 219-286.

¹²⁹⁴ ANMT, 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Dossiers de suivi, Procès-verbal de la séance du 17 février 1928 ; Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 17 novembre 1926.

le CCHF s'est mis en relation avec les réseaux de chemin de fer pour les réduire et surtout avec l'agence parisienne *Polexpress* qui propose des tarifs avantageux. Ces derniers ont accepté si les ouvriers rentrent en convoi. Pour le retour de Pologne en France, les compagnies minières acceptent de payer au tarif réduit. Certaines compagnies minières ne sont pas d'accord avec cette mesure, Lens dit qu'il n'y a que deux mesures à prendre, le chômage ou le renvoi définitif et Anzin qu'« il faut laisser aux compagnies le soin de continuer à épurer sans bruit ». Pierre Parent insiste sur le fait qu'il y aurait trop d'ouvriers à licencier, environ 10 à 15 000 et que la meilleure solution, approuvée par le ministre du Travail, est de leur proposer un congé de longue durée¹²⁹⁵. Les discussions cessent, Lens et Anzin acceptent de se plier aux modalités du CCHF, la discipline syndicale reste nécessaire. Les premiers transports sont ainsi organisés de Paris à partir du 29 mars 1928 et de Lille du 30 mars¹²⁹⁶.

Lorsque survient la crise économique, les travailleurs polonais représentent près de 58% des mineurs. Ils sont 500 000 en France, dont 185 000 mineurs et 30 000 familles dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais¹²⁹⁷. À la suite de la loi du 10 août 1932 sur la protection du travail national qui limite la proportion des étrangers dans les entreprises, l'État fait pression sur les houillères pour qu'elles licencient les Polonais¹²⁹⁸. Par conséquent, les compagnies minières commencent à renvoyer définitivement les Polonais sans emploi ou menacés de se trouver sans emploi. Comme les Polonais doivent toucher une allocation chômage au même titre que le travailleur français, l'État et les compagnies minières préfèrent les renvoyer dans leur pays en participant aux frais de transport pour ne pas qu'ils tombent à la charge des caisses de chômage et pour ne pas avoir à les dédommager. Le CCHF s'occupe des formalités de retour. Il vérifie les passeports, les fait régulariser et viser par l'autorité compétente. Une fois ces formalités effectuées, les exploitants se mettent en rapport avec les préfectures pour obtenir les réquisitions de transport à titre gratuit en présentant les avis de licenciements et les passeports visés. En effet, des trains sont réquisitionnés pour renvoyer les Polonais gratuitement dans leur pays. Les réseaux de transport les avisent du jour, de l'heure et de l'endroit où ils doivent envoyer leurs ouvriers à la gare où un agent du CCHF contrôle les documents¹²⁹⁹. Les exploitants participent aux frais de rapatriement des travailleurs étrangers licenciés depuis la frontière française jusqu'au pays

¹²⁹⁵ *Ibid.*, Procès-verbal de la séance du 17 février 1928 ; Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 24 février 1928.

¹²⁹⁶ ANMT, 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Dossiers de suivi, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 9 mars 1928.

¹²⁹⁷ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 123.

¹²⁹⁸ Janine Ponty, *op. cit.*, p. 291.

¹²⁹⁹ *Ibid.*, Lettres de Jean Duhamel au directeur général des Mines de Vicoigne-Noeux, 11 mars 1932, et 23 mars 1932.

d'origine à hauteur de 245 francs par adulte en 1934 et aux frais de transport des bagages jusqu'à 30 kg pour un adulte et 20 kg pour un enfant¹³⁰⁰. Le CCHF insiste sur le fait qu'« il serait, en effet, moralement impossible aux compagnies de licencier une fraction sensible de leurs ouvriers étrangers sans prendre en charge les frais de rapatriement et il y a lieu de craindre que, faute de cet engagement, le personnel intéressé refuse, quoique licencié, de quitter la maison qu'il occupe »¹³⁰¹, et confie la charge du transport de la frontière française à la Pologne à la SGI.

En 1934, trois à quatre trains par mois avec 300 places chacun sont affrétés pour renvoyer les Polonais¹³⁰². Janine Ponty souligne que « dans les mémoires des anciens mineurs polonais [...], c'est bien l'année 1934 qui demeure celle de la catastrophe »¹³⁰³. Uniquement pour le Nord et le Pas-de-Calais, l'effectif polonais chute de 7 226 unités, chiffre jamais atteint auparavant. Pour Janine Ponty, les Polonais sont des victimes indirectes du « 6 février », de l'arrivée au pouvoir de l'équipe de Gaston Doumergue¹³⁰⁴. À partir de 1935, le CCHF négocie avec les réseaux de transport pour renvoyer plus souvent de faible effectif depuis la gare desservant chaque exploitation¹³⁰⁵. Ainsi, entre 1933 et 1936, 7 687 mineurs polonais, accompagnés de 11 235 femmes et enfants, quittent la France pour leur pays d'origine¹³⁰⁶. À partir de 1936, la politique de licenciement massif cesse. Le service de la main-d'œuvre étrangère perd de son utilité.

Le service de la main-d'œuvre étrangère s'adapte à la conjoncture. En accord avec le ministre du Travail, il propose, à la fin des années 1920, aux exploitants de donner des congés de longues durées aux mineurs Polonais pour éviter de les licencier. Une fois que la crise touche la France, il participe au renvoi des Polonais dans leur pays en s'occupant des formalités administratives. Si certaines compagnies minières ne sont pas d'accord avec le CCHF dans les mesures à prendre, le CCHF ne leur laisse pas le choix de s'y cantonner en mettant en avant un argument d'autorité, celui de l'accord du ministre du Travail. Les relations et les négociations entre le CCHF et l'État sont maintenues, tandis que le CCHF intervient de plus en plus dans les affaires des exploitants dans la gestion de leur main-d'œuvre. Il en est de même dans le domaine des techniques.

¹³⁰⁰ ANMT, 1994 051 0722, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Rapatriement d'ouvriers étrangers, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 25 septembre 1934

¹³⁰¹ *Ibid.*, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 19 février 1934.

¹³⁰² *Ibid.*, Rapatriement d'ouvriers étrangers

¹³⁰³ Janine Ponty, *op. cit.*, p. 302.

¹³⁰⁴ *Ibidem*, p. 300.

¹³⁰⁵ ANMT, 1994 051 0724, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission de la main-d'œuvre étrangère, Dossiers de suivi, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 23 mai 1935

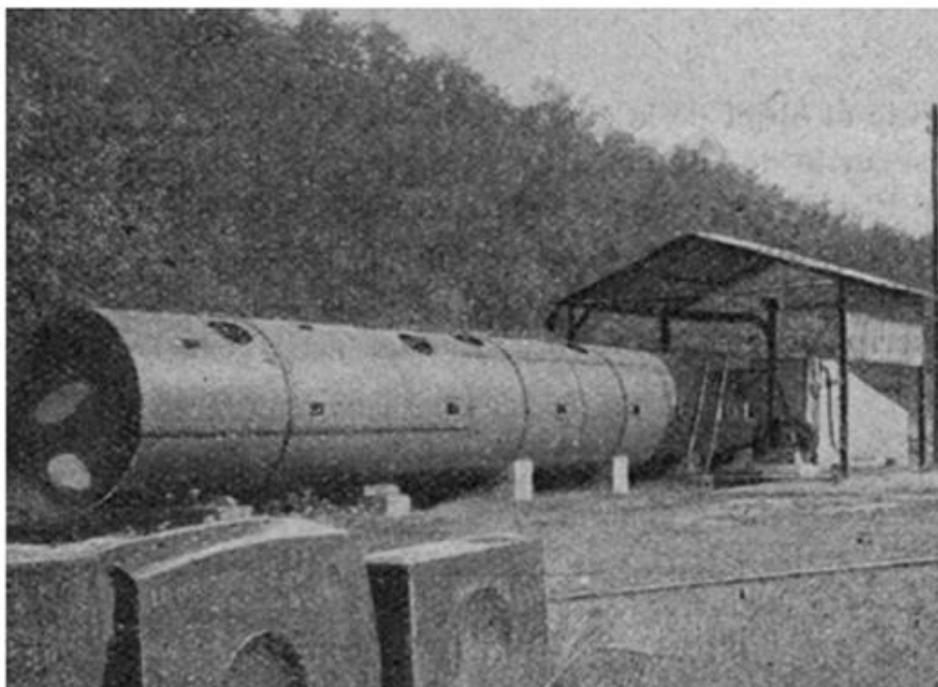
¹³⁰⁶ Diana Cooper-Richet, *op. cit.*, p. 128.

Le service technique et la station d'essais de Montluçon, entre recherche, formation et publicité

Le service technique du CCHF a trois missions principales : poursuivre les essais techniques, conseiller les compagnies minières dans leur achat de matériel et diffuser les résultats des recherches.

Concernant les essais techniques, des études sur l'amélioration du matériel de mines¹³⁰⁷, notamment le matériel électrique, les machines alimentées en gazole ou le soutènement métallique, sont réalisées, et la normalisation du petit outillage poursuivie. Quant aux recherches sur les explosions, elles se poursuivent à la station d'essais de Montluçon où la construction d'une nouvelle galerie d'essais est décidée par la commission technique du 16 septembre 1927¹³⁰⁸. Cette galerie est construite à proximité du polygone de la Loue, à Montluçon, où se trouve le laboratoire d'essais des explosifs. Elle se constitue d'un tube de 1,80 m de diamètre et 150 m de longueur dont l'épaisseur des tôles est de 10 mm et le sol en béton. Sa réalisation a coûté 600 000 francs¹³⁰⁹.

Figure 74. Vue de la galerie d'essais des explosifs au polygone de la Loue¹³¹⁰



¹³⁰⁷ Pour une étude précise des essais techniques, voir 1994 051 0740, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission technique, Procès-verbaux de réunions, 1922-1938.

¹³⁰⁸ *Ibid.*, Séance du 18 novembre 1927.

¹³⁰⁹ *Ibid.*, Séance du 16 décembre 1927.

¹³¹⁰ Étienne Audibert, Note sur la Station d'essais de Montluçon, Annales des Mines, Mémoires, Tome I, 1922.

L'objectif de la nouvelle galerie est de trouver un coefficient de schistification¹³¹¹ à adopter avec les différents types de houille. Pour cela, les compagnies minières sont invitées à envoyer des échantillons de charbon de leurs exploitations à Montluçon¹³¹². La station d'essais arrive à la conclusion que « la formule liant le taux de schistification à la nature d'un charbon quelconque dépend d'une foule de variables », et donc qu'il faudrait déposer des poussières stériles dans les galeries à un taux très élevé pour étouffer les explosions, ce qui est difficile à obtenir. Elle décide de reprendre les études sur les arrêts barrages, mesures de sécurité qui lui paraît plus efficace¹³¹³. À partir de la fin de l'année 1938, pour remplacer la schistification, elle engage des études sur les agents mouillants et les produits dits antioxygènes¹³¹⁴.

Le service technique continue également de conseiller les compagnies minières dans leurs achats de matériels. Par exemple, la station d'essais de Montluçon réalise une étude, en 1929, sur un appareil de détection de l'oxyde de carbone fabriqué aux États-Unis par la « Mine Safety Appliances Cie » qui paraît susceptible de remplacer les animaux, souris ou oiseaux¹³¹⁵, dans les opérations de sauvetage ou les travaux de lutte contre les incendies. Le CCHF invite les exploitants à commander ce type d'appareil auprès du directeur de la station d'essais de Montluçon afin d'effectuer des commandes groupées¹³¹⁶. À la fin de l'année 1930, la station d'essais de Montluçon a perfectionné ce détecteur et le vend directement aux compagnies minières. Elle les conseille d'ailleurs de « généraliser l'emploi de ces appareils et de les utiliser en toutes circonstances, de préférence aux souris et aux oiseaux, dont l'habitude a prévalu jusqu'ici de se servir »¹³¹⁷. Par ailleurs, des analyses sur les attelages des cages d'extraction sont également entreprises à la suite de plusieurs incidents survenus dans les mines et d'une circulaire ministérielle du 14 mars 1929 qui a attiré l'attention des ingénieurs en chef des mines sur l'intérêt d'un traitement thermique périodique de leurs pièces. Le service technique recommande d'utiliser de l'acier Martin et d'effectuer le traitement thermique uniquement si les exploitations disposent des moyens matériels

¹³¹¹ Schistification : action de déposer sur les parois des galeries de mines de charbon, des matériaux stériles fins qui se mêlent à la poussière de charbon et la rendent impropre à la propagation d'un coup de poussière

¹³¹² 1994 051 0740, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission technique, Procès-verbaux de réunions, 1922-1938, Séance du 20 avril 1928.

¹³¹³ *Ibid.*, Séance du 27 mars 1931

¹³¹⁴ *Ibid.*, Séance du 25 mars 1938

¹³¹⁵ Quand les souris ou les oiseaux ne faisaient plus de bruit et mouraient, cela signifiait qu'il y avait du gaz toxique dans les galeries et qu'il fallait remonter le plus rapidement possible à la surface.

¹³¹⁶ ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 31 mai 1929

¹³¹⁷ 1994 051 0739, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Questions techniques, Station d'essais de Montluçon. Protection contre l'oxyde de carbone, 30 octobre 1930.

pour l'effectuer correctement et ont reçu du fournisseur toutes les indications nécessaires aux températures de recuit et du mode de refroidissement des matériaux à traiter¹³¹⁸.

Enfin, le service technique décide de reprendre la publication des notes techniques arrêtée pendant la Première Guerre mondiale¹³¹⁹ et, fait nouveau, de proposer des cours pratiques et des conférences¹³²⁰ aux ingénieurs, cadres et bouffeux des compagnies minières constituant un complément d'enseignement sur les questions de sécurité, l'emploi des explosifs, le danger des poussières¹³²¹. À leur retour dans leur compagnie, ces ingénieurs peuvent transmettre ce qu'ils ont appris¹³²².

Dans le contexte de la rationalisation des méthodes de travail, le service technique diffuse ces recherches auprès des exploitants concernant le matériel ou les connaissances, et continue ainsi à montrer son utilité, voire son caractère indispensable. En effet, durant cette période, le mineur devient un ouvrier comme les autres, soumis aux cadences de production et à une hiérarchie de plus en plus nombreuse. Son travail est décomposé, chronométré, normé et rémunéré en fonction de sa propre production, mesurée en points Bedaux¹³²³. À la fin des années 1920 et au début des années 1930, la concentration des travaux du fond se réalise dans de grands chantiers qui atteignent 100 à 300 mètres de longs où travaillent des dizaines d'abatteurs, ce sont les longues tailles. Mais, Rolande Trempé nuance ce constat¹³²⁴. Certes la crise a engendré une concentration des travaux, mais cette dernière est limitée et l'extraction du charbon continue de dépendre de sa main-d'œuvre. En effet, la longue taille en France est en devenir par rapport à celle de l'Allemagne et de l'Angleterre où elle atteint les 400 mètres, et du fait de la subsistance des tailles traditionnelles qui représentent 13% de l'extraction dans le Nord et le Pas-de-Calais par exemple¹³²⁵. Si l'utilisation du marteau-piqueur s'est généralisé, il reste un outil individuel qui exige une main-d'œuvre abondante, agile et en pleine force de l'âge. La mécanisation de l'extraction est

¹³¹⁸ ANMT, 40 AS 10, Le CCHF, Note sur les attelages de cage d'extraction, s.d. (2^e semestre 1931 ?)

¹³¹⁹ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 25 juin 1925

Leur publication cesse en janvier 1940 du fait des hostilités. Voir 40 AS 20. Notes techniques. Janvier 1940.

¹³²⁰ On note celles du 16 au 18 mars 1926 (40 AS 8, lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 4 mars 1926), celles du 25 au 27 octobre 1928 (40 AS 9, lettre de Pierre Parent aux exploitants, 8 octobre 1928), celles du 7 au 9 mai 1931 (40 AS 10, lettre de Pierre Parent aux exploitants, 2 avril 1931), celles du 25 au 26 octobre 1937 (40 AS 16, lettre de Pierre Parent aux exploitants, 1^{er} octobre 1937).

¹³²¹ 1994 051 0740, Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt, Le CCHF, Commission technique, Procès-verbaux de réunions, 1922-1938, Séance du 16 octobre 1925.

¹³²² ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 24 février 1926

¹³²³ Quantité de travail qu'un homme peut faire en une minute.

¹³²⁴ Rolande Trempé, *op. cit.*, p. 45.

¹³²⁵ *Ibidem*, p. 142-143.

en fait très limitée - 6,2% de charbon sont obtenus mécaniquement¹³²⁶-, les berlines de petite capacité, l'utilisation de l'électricité limitée par peur des coups de grisou.

L'influence du CCHF n'est donc pas à rechercher dans la rationalisation de l'extraction, qui d'ailleurs remet en question le caractère régional de l'extraction du charbon, mais plutôt dans l'innovation de l'équipement des mineurs et dans son uniformisation de la lutte contre les coups de poussière. Le CCHF adapte son service aux besoins des exploitants, il ne cherche pas à leur imposer les longues tailles ou la standardisation du matériel. En revanche, il les pousse à moderniser leurs machines d'extraction et leurs outils, ainsi qu'à développer leurs mesures de prévention des accidents. Son objectif est toujours de montrer que l'intervention de l'État ou du législateur dans ce domaine, tout comme celui des maladies, est inutile.

Une double stratégie face aux maladies

Avec le vote de la loi sur les maladies professionnelles de 1919, les industriels s'organisent pour en contenir l'expansion. En effet, « les maladies professionnelles » sont des maladies négociées : au cas par cas, un « tableau » en définit la liste, croisée avec les secteurs d'activité considérés comme dangereux »¹³²⁷. Ainsi, pour éviter que de nouvelles lois dont la charge financière pèserait sur les exploitants ne soient votées, le CCHF met en place une stratégie de contournement au sujet de la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle, et multiplie ses initiatives dans le cadre de la lutte contre certaines maladies, notamment la tuberculose.

La lutte contre la tuberculose et la fondation du sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet

Le CCHF participe au financement d'un sanatorium fondé par l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose en 1926. Cette Association est créée par les industriels de la métallurgie sous le patronage de Robert Pinot pendant la Première Guerre mondiale pour inciter les établissements industriels à s'affilier aux dispensaires publics institués par la loi du 15 avril 1916, dont la mission est de dépister le tuberculeux, de faire l'éducation hygiénique et prophylactique de lui-même et de son entourage¹³²⁸. Dans les années 1920, elle prend l'initiative de coordonner la construction d'un sanatorium de 300 lits destinés à recevoir les ouvriers et les

¹³²⁶ *Ibidem*, p. 44.

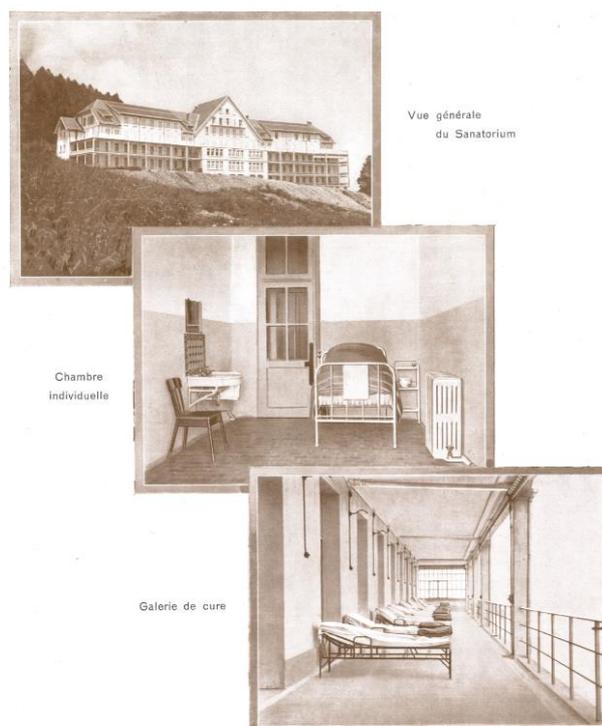
¹³²⁷ Paul-André Rosental, « La santé au travail », in Jean-Claude Daumas[et al.], *op. cit.*, p. 913-917.

¹³²⁸ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 231.

employés des entreprises adhérentes et d'un second établissement pour le haut personnel, les ingénieurs, « atteints de tuberculose curable », à Saint-Hilaire du Touvet en Isère, à laquelle le CCHF participe.

La construction du sanatorium est financée par des souscriptions recueillies auprès des membres des Chambres Syndicales affiliées à l'UIMM et des contributions du CFF, sans aucune subvention de l'État¹³²⁹.

Figure 75. Vue générale du sanatorium et des chambres de St-Hilaire du Touvet¹³³⁰



Quant au château, sa construction est financée par le CCHF, le CFF, et le Comité des Réseaux de Chemins de fer. Le CCHF participe au financement de ce deuxième établissement à hauteur de 500 000 francs sur 1,1 millions de francs¹³³¹, contre la mise à disposition de 12 lits¹³³². Pour financer ce projet, il demande une contribution de chaque adhérent égale à 0,01 franc par tonne extraite en 1926¹³³³. Les 600 000 millions de francs restant sont financés par les souscriptions recueillis auprès des membres du Comité des Réseaux de Chemin de fer (300 000

¹³²⁹ ANMT, 40 AS 65, Le CCHF, Œuvres sociales, Dossier 3, Le sanatorium de St-Hilaire du Touvet, Assemblée générale de l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose, 7 novembre 1929

¹³³⁰ *Ibid.*

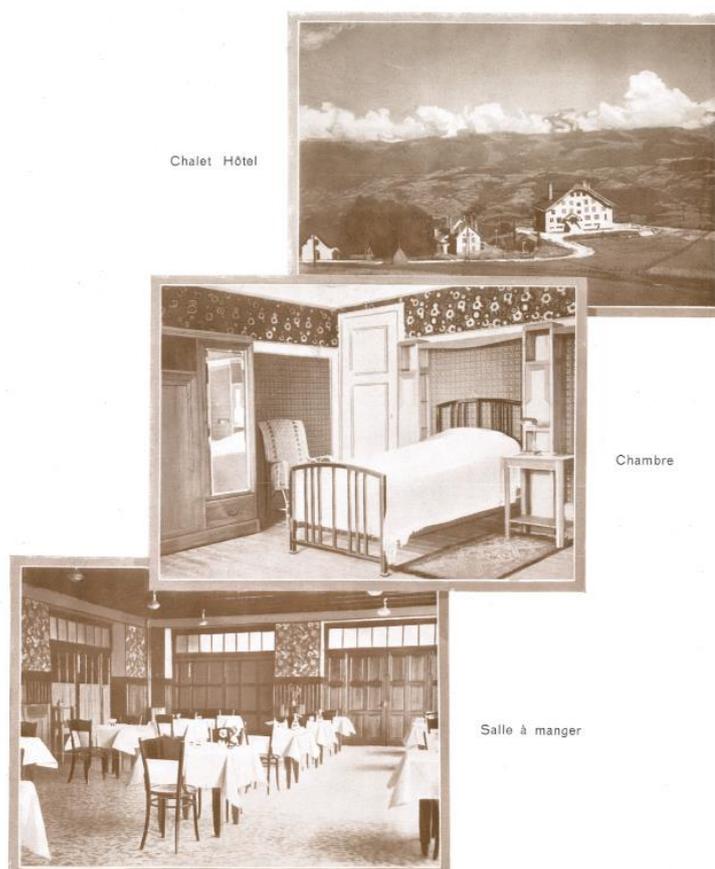
¹³³¹ Le reste est partagé avec d'autres organisations patronales

¹³³² *Ibid.*, Lettre de l'Association Métallurgique et Minière contre la tuberculose, Paris, 1^{er} février 1927 ; Lettre du CCHF au directeur de l'Association Métallurgique et Minière contre la tuberculose, 22 février 1927.

¹³³³ *Ibid.*, Lettre du CCHF aux exploitants, Paris, 2 avril 1927

francs, pour 6 lits), et par une deuxième contribution du CFF (600 000 francs, pour 12 lits). Cette contribution permet au CCHF de disposer de lits dans le sanatorium pour les ouvriers et employés et au châtel-hôtel pour le haut personnel des établissements adhérents¹³³⁴.

Figure 76. Vue générale du Chalet Hôtel de St-Hilaire du Touvet, de sa salle à manger et des chambres¹³³⁵



Le sanatorium est ouvert le 15 juin 1929¹³³⁶, est inauguré le 8 septembre en présence du ministre du Travail, Louis Loucheur¹³³⁷. Pour y être admis, il faut faire remplir un questionnaire par le médecin traitant et le médecin du dispensaire antituberculeux départemental, chargé du diagnostic, et être recommandé par le CCHF. Ce sanatorium est un instrument de cure pour les tuberculeux jugés curables, c'est-à-dire uniquement pour ceux qui peuvent récupérer leur capacité de travail. L'Association enjoint en plus de ne pas envoyer des malades de plus de 50 ans et d'écartier du sanatorium « les sujets de moralité douteuse : les « fortes têtes », les « mauvais

¹³³⁴ *Ibid.* Lettre de l'Association Métallurgique et Minière contre la tuberculose à Pierre Parent, 10 avril 1929

¹³³⁵ *Ibid.*, Assemblée générale du 7 novembre 1929 de l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose

¹³³⁶ *Ibid.*, Assemblée générale de l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose, 7 novembre 1929

¹³³⁷ *Ibid.*, Lettre de l'Association métallurgique et minière contre la tuberculose à Pierre Parent, 31 juillet 1929.

esprits » et, d'une façon générale, les fauteurs d'indiscipline et de désordre »¹³³⁸. Une fois admis, l'Association demande à la compagnie minière de l'employé ou de l'ouvrier entrant, le versement d'une provision de 2 700 francs pour le premier semestre de séjour, soit 30 francs par jour, et aux ingénieurs entrant au châtel, entre 50 et 70 francs par jour¹³³⁹.

Par ailleurs, les métallurgistes sollicitent le CCHF pour fonder un comité chargé d'organiser des distractions « pour « tuer le cafard » chez les hôtes du sanatorium ». Le CCHF propose de solliciter les dames car « un comité de dames serait mieux préparé qu'une commission formée d'industriels pour s'occuper à cet effet des organisations appropriées ». La présidence est offerte à Madame Pinot, la veuve de Robert Pinot « dont vous savez le rôle particulièrement actif dans le lancement de cette œuvre intéressante »¹³⁴⁰. Les femmes des directeurs des mines les plus importantes sont sollicitées pour en faire partie. Madame Silhol (Gard), Madame Plichon¹³⁴¹ (Nord), Madame Champy¹³⁴² (Nord), Madame Cuvelette (Nord) et Madame Perrin-Pelletier¹³⁴³ (Loire) acceptent d'en faire partie. Notons que c'est la seule fois où les femmes apparaissent dans ce monde des affaires réservées aux hommes.

Cette entreprise souligne aussi l'entente des houillères et du CCHF alors que ce dernier leur demande une contribution supplémentaire à leurs cotisations pour la financer. Elle met surtout en lumière les relations qui existent entre les différentes organisations patronales, ainsi que leur idéologie commune, soigner le personnel malade pour qu'il retourne à son poste de travail. La collaboration entre le CCHF et l'UIMM se poursuit sur le terrain de la lutte contre la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle.

La lutte contre la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle

Le CCHF a connaissance de l'existence de la silicose, depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Une note manuscrite reprend les conclusions d'un texte publié en 1872 par le docteur Riebault. Celle-ci souligne que « l'encombrement charbonneux atteint tous¹³⁴⁴ les houilleux », que « l'accumulation du charbon dans les poumons se fait graduellement... à chaque inspiration de l'ouvrier dans les chantiers où se fait la taille », que « la maladie établie ne rétrocede jamais sauf

¹³³⁸ *Ibid.*, Note du service médical sur les conditions d'admission des malades dans les établissements de cure sanatoriale de Saint-Hilaire-du-Touvet, avril 1929

¹³³⁹ *Ibid.*, Note de l'Association Métallurgique et Minière contre la tuberculose, Etablissements de cure sanatoriale, avril 1929

¹³⁴⁰ *Ibid.*, Lettre du CCHF à Jean Plichon, s.d.

¹³⁴¹ *Ibid.*, Lettre Jean Plichon à Henri de Peyerimhoff, 28 mars 1929

¹³⁴² *Ibid.*, lettre de Louis Champy à Henri de Peyerimhoff, 2 avril 1929

¹³⁴³ *Ibid.*, Lettre du Comité des houillères de la Loire à Henri de Peyerimhoff, 22 avril 1929

¹³⁴⁴ Souligné dans le texte.

par abandon du métier », qu'« il est permis de penser que les houilleurs peuvent, sans de graves inconvénients pour leur santé travailler dans les mines pendant 15 à 20 ans », qu'il n'y a « pas de moyens curatifs », et que les moyens préventifs sont à rechercher¹³⁴⁵.

Son objectif est de tout faire pour que la silicose ne soit pas reconnue maladie professionnelle au titre de la loi de 1919 afin que les houillères n'aient pas à supporter le poids financier des dédommagements¹³⁴⁶. Pour cela, il commence par alerter les exploitants sur un décret qui correspond à une première étape vers sa reconnaissance comme maladie professionnelle. En effet, à la suite d'un congrès tenu à Lyon en 1929 qui enclenche le processus de reconnaissance professionnelle de cette maladie, le décret du 16 novembre 1929 enjoint les médecins à déclarer les maladies ayant un caractère professionnel au ministre du Travail et institue un stade d'enquête et d'observations pour des maladies susceptibles de faire ensuite l'objet d'une décision de classement au titre des maladies professionnelles de la loi de 1919. Le décret vise notamment les affections pulmonaires déterminées par l'absorption de poussières de charbon. Le CCHF enjoint les exploitants à se rapprocher, d'une part, de leurs médecins afin de les informer des modalités de ce décret et d'avoir connaissance des déclarations qui pourraient être faites, et, d'autre part, des personnalités médicales particulièrement compétentes pour l'étude de ces maladies qui pourraient conclure que la silicose n'est pas une maladie professionnelle¹³⁴⁷.

À partir de 1930, le débat est porté devant le BIT qui appelle des médecins à exposer leurs rapports¹³⁴⁸. S'ensuit une bataille d'experts dont l'objectif est de déterminer sans erreur possible le diagnostic de la silicose afin de vérifier la cause professionnelle de la maladie. En 1933, le professeur Policard de Lyon conclut au droit à réparation de l'ouvrier atteint par la silicose, associé ou non à la tuberculose, bien que cette maladie soit encore entourée de beaucoup d'obscurités. Le CCHF note que, si ce projet de convention était adopté et si la silicose était ajoutée à la liste des maladies professionnelles ouvrant droit à réparation, les mines françaises auraient à indemniser toutes les tuberculoses de leur personnel avec silicose déclarée ou même douteuse, la confusion avec la tuberculose est trop importante¹³⁴⁹. Pour contrer ce rapport, le CCHF fait connaître les conclusions différentes d'un autre professionnel. Il enjoint les exploitants à acheter la publication du docteur Martin, médecin des dispensaires départementaux antituberculeux de la Loire à Saint-Étienne, et à la distribuer massivement. En effet, ce médecin étudie depuis plus de

¹³⁴⁵ 40 AS 66, Le CCHF, hygiène et maladies professionnelles, hygiène et questions générales, note manuscrite dont l'auteur est inconnu, s.d.

¹³⁴⁶ Paul-André Rosental, « La santé au travail » in Jean-Claude Dumas[et al.], *op. cit.*, p. 913-918.

¹³⁴⁷ ANMT, 40 AS 10, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 25 novembre 1929.

¹³⁴⁸ Paul-André Rosental, *op. cit.*

¹³⁴⁹ ANMT, 40 AS 12, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 23 août 1933.

quinze années les manifestations des pneumoconioses des mineurs. Avec l'aide des médecins des hôpitaux de Saint-Étienne, il a pu suivre méthodiquement, par une succession de films radiographiques, leur évolution, et joindre à ses observations les documents de près de cinquante autopsies. Il a ainsi démontré que la silicose est une maladie microbienne, le travail dans les poussières rocheuses déterminant simplement une évolution particulière de la tuberculose préétablie¹³⁵⁰. Son engouement pour cette publication ne suffit pas, mais participe à semer le doute.

Les discussions se poursuivent au BIT entre le 29 août et le 9 septembre 1938. Les conclusions sont plus nuancées que lors de la première conférence. La silicose se produit chez les travailleurs des mines de charbon quand la poussière à laquelle ils sont exposés contient de la silice libre. La proportion minimum de silice nécessaire pour provoquer la maladie ne peut, dans l'état des connaissances d'alors, être déterminée. Pour poser d'une manière satisfaisante le diagnostic de la silicose, le BIT estime essentiel que les examens soient effectués par un personnel médical spécialement entraîné et compétent, muni d'un appareillage radiographique satisfaisant. Pour évaluer l'incapacité d'origine professionnelle, il est également souhaitable de tenir compte de l'exposition à la poussière, des concentrations de la poussière à laquelle est exposé le travailleur et des durées de cette exposition. Il faut aussi déterminer la présence d'autres maladies et leur influence sur l'état général du sujet. Pour lutter contre la silicose, le BIT préconise de débarrasser l'atmosphère ambiante des poussières siliceuses ou de porter un masque mais ne propose aucun traitement pour le mineur silicosé¹³⁵¹. Pour suivre les recommandations du BIT, le ministre des Travaux publics, demande aux exploitants de prendre en charge le dépistage, le diagnostic par radiographie et la déclaration de cette maladie¹³⁵². Le CCHF enjoint les exploitants de répondre aux attentes du ministre et d'en suivre le déroulement en ayant pour objectif de tout faire pour minimiser la gravité de cette maladie, la radiographie pouvant être utilisée pour démontrer autre chose, et de montrer que les exploitants n'ont pas besoin d'une législation pour lutter contre cette maladie. Le processus de négociations se poursuit¹³⁵³.

Le CCHF, appuyé par l'UIMM, met en avant le doute scientifique qui existe entre la silicose et la tuberculose, tout comme l'imprécision de sa définition. Il veut minimiser le danger en démontrant que « la silicose n'est pas une maladie autonome, mais est liée à une maladie

¹³⁵⁰ ANMT, 40 AS 15, Le CCHF, Lettre de Fabre Robert aux exploitants, 19 février 1937.

¹³⁵¹ ANMT, 40 AS 18, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 4 janvier 1939.

¹³⁵² ANMT, 40 AS 17, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 20 septembre 1938, et sa pièce jointe, Lettre du ministre des Travaux publics aux ingénieurs en chef des Mines, 1^{er} septembre 1938.

¹³⁵³ La silicose est reconnue maladie professionnelle par l'ordonnance de 1945.

pulmonaire antérieure, afin d'éviter toute réglementation ». Il s'appuie pour cela sur des experts comme il a pu le faire au sujet de l'ankylostomose. Il poursuit également son influence parlementaire sur des sujets plus traditionnels, comme ceux sur les délégués mineurs, le régime fiscal ou les retraites.

Un conseiller dans l'application de la législation et de la réglementation

Si le CCHF intervient encore pour défendre les intérêts des exploitants auprès des parlementaires et des ministres, il conseille aussi ses adhérents dans les applications de la législation et de la réglementation.

L'exemple des délégués mineurs

Le CCHF informe les exploitants qu'une nouvelle loi sur les délégués mineurs a été votée le 25 mars 1928 modifiant celle du 8 juillet 1890 et étendant leurs pouvoirs. Son innovation principale constitue à instituer une procédure plus rapide lorsque le délégué mineur constate un danger dans les chantiers qu'il visite, il a alors le droit et le devoir d'aviser immédiatement par écrit l'exploitant. Le CCHF rappelle que la proposition de loi initiale « tendait à déposséder l'exploitant d'une partie de son autorité et à faire du délégué un véritable contrôleur de l'exploitation avec pouvoir d'intervention directe dans la conduite des travaux »¹³⁵⁴. Cette mesure est influencée par la fédérations CGT des métaux qui, dans une lettre adressée à l'UIMM le 31 décembre 1920, demande « la création de commissions syndicales de contrôle et d'application des conditions de travail dont l'objet serait de contrôler le respect de la législation du travail, d'examiner les mesures de discipline et de les sanctionner, de s'assurer de l'équité dans l'embauche des salariés, enfin de contrôler l'application des conditions de salaires et de participer à leur adaptation »¹³⁵⁵. Toutefois, le Sénat a réussi à limiter leurs pouvoirs par le texte qu'il a proposé et qui a été voté par la Chambre des députés. Le CCHF est toujours en relation avec ses parlementaires-relais qui conservent suffisamment d'influence pour convaincre les autres. Le vice-président Jules Elby est membre de la commission sur les questions minières au Sénat, il a dû faire jouer de son influence. La stratégie du CCHF continue de fonctionner, le CCHF n'a aucun bénéfice à intervenir davantage, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle loi, il se concentre sur les questions de ses adhérents.

¹³⁵⁴ ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 29 mars 1928.

¹³⁵⁵ Jean-Pierre Le Crom, *op. cit.*, p. 19.

Le CCHF revient sur ce sujet en février 1932. En effet, les différents bassins miniers le sollicitent pour donner une réponse aux organisations syndicales et aux délégués mineurs eux-mêmes qui demandent à être accompagnés pendant leurs tournées par un ouvrier de leur choix. Le CCHF recommande aux exploitants d'adopter « une attitude d'opposition catégorique »¹³⁵⁶ pour plusieurs raisons. D'une part, il évoque le fait que les textes n'autorisent pas le délégué mineur à choisir son accompagnateur, et il rappelle que c'est à l'exploitant de le choisir parmi les représentants de la compagnie minière. D'autre part, il explique que cette mesure pourrait être nuisible à la sécurité générale en cas d'accidents.

Après avoir informé les exploitants des modifications législatives concernant les délégués mineurs, il les conseille dans leur application et leur indique l'attitude à adopter et la réponse à fournir aux organisations syndicales et aux délégués mineurs. Pour le CCHF, il est important de montrer l'union de la profession face aux syndicats ouvriers et aux délégués mineurs, et c'est dans ce sens qu'il définit la ligne de conduite à adopter pour les exploitants.

L'exemple du régime fiscal

Concernant la modification du régime fiscal, le CCHF juge utile d'intervenir auprès du ministre des Travaux publics pour plusieurs raisons. Alors que la loi de finances du 11 janvier 1929 modifie le statut fiscal de l'industrie minière, elle n'a fait l'objet d'aucune discussion. Henri de Peyerimhoff demande immédiatement une audience au ministre des Travaux publics pour lui exprimer sa surprise. Du fait du refus de ce dernier, il adresse une note à l'intention des membres de la commission des Finances de la Chambre des députés en expliquant les incohérences de cette loi et en insistant pour réunir le comité consultatif des mines qui doit être obligatoirement consulté sur tous les projets de loi intéressant les mines. Institué par la loi du 9 septembre 1919, le comité consultatif des mines comprend des membres du Parlement, des conseillers d'État, des inspecteurs généraux des Mines, des représentants des ministères intéressés, des représentants élus des ouvriers et des patrons de l'industrie minière¹³⁵⁷. Hérité de la guerre, cet organisme sert à négocier et expertiser des projets de loi et à les rendre cohérents avec l'activité minière¹³⁵⁸. Le ministre des Travaux publics lui accorde finalement une entrevue au cours de laquelle il accepte de réviser les dispositions de la loi du 11 janvier 1929. Il se positionne favorablement à l'abandon de la redevance proportionnelle des mines et à son remplacement par l'application de la patente

¹³⁵⁶ ANMT, 40 AS 11, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 13 février 1932.

¹³⁵⁷ ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, Note sur l'article 15 de la loi de finances de 1929, 11 janvier 1929.

¹³⁵⁸ Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 348.

et de l'impôt sur les bénéficiaires industriels et commerciaux, ce qui constitue le régime de droit commun pour toutes les entreprises industrielles et commerciales. Le ministre ne dissimule pas que la question est de très grosse importance et charge le conseil général des Mines de procéder à un premier examen d'un projet de modification. Finalement, le régime fiscal des mines est modifié suivant la proposition du ministre des Travaux publics¹³⁵⁹. Malgré son intervention, le CCHF n'a pas réussi à obtenir le maintien du régime fiscal spécifique au secteur minier.

L'exemple des retraites

La loi du 5 avril 1928 fonde pour tous les salariés une assurance vieillesse. N'ayant pu empêcher le vote de cette loi, l'UIMM cherche à en retarder son application et à en réduire les charges¹³⁶⁰. Le règlement d'administration publique de la loi, votée le 30 avril 1929, ne donne satisfaction au patronat que sur les cotisations, qui sont réduites de 10% à 6,5% à parts égales pour les patrons et les ouvriers. C'est dans ce contexte de lutte patronale que la loi du 14 avril 1929 sur le relèvement de la retraite des mineurs est votée. Elle prévoit d'élever de 3 500 à 5 000 francs le taux de leur retraite. Pour le financer, elle stipule que les cotisations ouvrières et patronales sont fixées à 5,5%, soit une augmentation de 1% pour chacune des parties, et celle de l'État à 3,5%, couverte par une majoration de 1,15% de l'impôt à la production et à l'importation du charbon, qui passerait ainsi de 2,35% à 3,50%. Cette loi ayant été votée sans discussion, le CCHF proteste, au même titre que les consommateurs et les chambres de commerce, contre cette augmentation de l'impôt du charbon qui fait peser l'augmentation de la part de l'État sur les houillères et les industries consommatrices. Il propose plutôt que l'augmentation qui pèse sur l'État soit prise sur les ressources générales du budget¹³⁶¹. En février 1930, la loi n'est appliquée que partiellement, sans la majoration de la part de l'État. En effet, dans l'immédiat, du fait d'une augmentation de la production, l'impôt sur la production et l'importation de charbon non majoré suffit à la combler. Si les versements ne suffisent pas, la Caisse Autonome des retraites propose deux solutions, soit d'augmenter de 0,5% chacune des cotisations patronale et ouvrière, soit d'augmenter l'impôt sur le charbon de 0,5%¹³⁶². Après avoir été repoussé à plusieurs reprises¹³⁶³, cette disposition sur

¹³⁵⁹ ANMT, 40 AS 13, Le CCHF, Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 1934 de la commission de législation et de contentieux élargie du CCHF.

¹³⁶⁰ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 226-230.

¹³⁶¹ ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 25 juin 1929. Note du CCHF au président et au rapporteur général de la commission des finances de la Chambre des députés au sujet du relèvement de la retraite des mineurs.

¹³⁶² ANMT, 40 AS 10, Le CCHF, Note, Retraite des mineurs, impôt sur le charbon, 12 février 1930.

¹³⁶³ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 30 décembre 1929.

l'augmentation de l'impôt sur le charbon est abrogée par la loi de finances du 31 mars 1931¹³⁶⁴. Mais, la loi du 12 juillet 1933 qui porte le taux de la retraite de 5 000 à 5 5000 francs, fait participer l'État à hauteur de 20 millions de francs par an par une augmentation de la taxe sur les charbons de 0,25%¹³⁶⁵.

Le CCHF ne parvient pas à faire repousser l'augmentation de l'impôt sur le charbon, il n'intervient qu'une fois la loi entérinée, les possibilités de négociations sont donc limitées. Mais, il obtient une faible augmentation de la taxe sur le charbon, inférieure à la proposition de la CAROM au sein de laquelle il a des représentants¹³⁶⁶.

L'exemple des allocations familiales

La loi du 15 mars 1932 sur les allocations familiales généralise les allocations familiales pour tous les salariés de l'industrie et du commerce et contraint les entreprises à s'affilier à une Caisse de compensation. Ce sujet est bien connu des exploitants. En effet, des services médicaux où sont employés des médecins pour soigner les mineurs blessés au travail aux services de consultation des nourrissons appelés « gouttes de lait » en passant par les crèches et les écoles pour inciter les femmes à continuer à travailler à la mine après la naissance de leurs enfants, ces derniers, influencés par l'enseignement leplaysien, ont multiplié les œuvres sociales dès le milieu du XIX^{ème} siècle. D'ailleurs, la loi prend en compte cette pratique et prévoit, par dérogation, que certaines entreprises, dont les houillères, pourront assurer elles-mêmes le versement des allocations familiales à leur personnel s'il existe un tel service antérieurement à la loi. Le CCHF conseille les compagnies minières de se mettre en relation avec l'Administration pour recevoir l'autorisation de poursuivre ce service¹³⁶⁷. Il leur recommande de présenter les taux des allocations familiales versées, ainsi que les œuvres sociales qu'elles proposent (dispensaires, consultations de nourrissons, infirmeries, etc.), et leur demande de lui transmettre les avis obtenus¹³⁶⁸. Si les compagnies minières qui en font la demande reçoivent un avis favorable de la part de la commission supérieure des allocations familiales pour ne pas adhérer à la caisse de compensation, il reste le cas des mines dont les taux d'allocations sont inférieurs aux taux minima fixés par arrêté ministériel. Là où les taux sont proches, le CCHF propose aux houillères d'harmoniser les leurs avec ceux des départements, là où les écarts sont importants, il leur conseille de gagner du temps

¹³⁶⁴ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 2 avril 1930.

¹³⁶⁵ ANMT, 40 AS 12, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 24 juillet 1933.

¹³⁶⁶ Voir chapitre 6.

¹³⁶⁷ ANMT, 40 AS 11, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 15 mars 1932.

¹³⁶⁸ ANMT, 40 AS 12, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 10 juillet 1933.

en demandant environ 6 mois de délais pour harmoniser les taux en fonction des conditions locales. Il insiste sur le fait qu'« il y a intérêt à ce que les délais sollicités par différentes compagnies ne soient pas uniformes et à ce que, au contraire, une diversité suffisamment nette dans les délais enlève à l'administration l'impression fâcheuse – et d'ailleurs inexacte – que l'ensemble de l'industrie houillère cherche à se soustraire sur la question des taux à l'application de la loi. La diversité des délais demandés marquera au contraire le caractère local et variable des difficultés d'application qui amènent les exploitants à solliciter ces délais »¹³⁶⁹. Il met à nouveau en lumière l'importance des modalités locales d'extraction du charbon.

Par ailleurs, à la suite de deux circulaires des 14 janvier et 2 mars 1933 qui organisent des commissions départementales des allocations familiales, il encourage les compagnies minières à demander à être représentées au sein de ces commissions qui ont pour mission « de donner leur avis, d'une part sur les taux minima d'allocations familiales qui seront fixés pour chaque région et pour chaque profession par le ministre du Travail, d'autre part, sur les demandes d'agrément, soit de caisses de compensation, soit de services particuliers ». Le CCHF ajoute « à ces deux titres, il y a intérêt manifeste à ce que l'industrie houillère ne soit pas absente des travaux de ces commissions »¹³⁷⁰.

Par la suite, il se contente de diffuser aux exploitants les décrets lois des 12 novembre 1938 et 11 août 1939 fixant les taux des allocations. En 1938, les taux minima d'allocations familiales dans chaque département ne doivent pas être inférieurs à 5% du salaire moyen départemental pour le premier enfant, 10% pour le second, 15% pour le 3^e¹³⁷¹. À partir du 1^{er} janvier 1939, les taux minima sont fixés à 10% du salaire départemental pour le 2^e enfant, 20% pour le 3^e et au-delà du 3^e¹³⁷².

Ainsi, le CCHF explique aux exploitants la démarche à effectuer auprès de l'Administration pour être exemptés de certaines modalités et les informe des modifications successives.

Le CCHF est moins actif au Parlement depuis l'époque de la reconstruction du fait de l'absence de grandes lois minières en cours de discussion et de sa préférence stratégique pour la négociation directement avec les ministres. Toutefois, il conserve des parlementaires-relais, comme Jules Elby qui est membre de la commission sénatoriale des questions minières, pour défendre les intérêts des exploitants. De fait, il intervient surtout après le vote des lois, ce qui limite

¹³⁶⁹ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 23 octobre 1933.

¹³⁷⁰ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 3 mars 1933.

¹³⁷¹ ANMT, 40 AS 18, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 21 novembre 1938.

¹³⁷² ANMT, 40 AS 19, Le CCHF, Lettre de Jean Duhamel aux exploitants, 11 août 1939

ses possibilités de négociation à leur application. Il obtient quelques satisfactions notamment au sujet des allocations familiales, parvient à faire repousser l'entrée en vigueur de certaines modalités comme pour l'augmentation de l'impôt sur la production et l'importation de charbon ou pour la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle. Il intervient surtout auprès des compagnies minières pour leur expliquer les démarches ou les actions à effectuer auprès de l'Administration, ou les réponses à apporter aux syndicats ouvriers. Si l'objectif est de les aider dans leur démarche, il contribue à homogénéiser les pratiques des exploitants.

Conclusion

Le CCHF adapte ses services au contexte et aux besoins des houillères. Il conserve un rôle d'informateur et de conseil, notamment au sujet des lois votées avant-guerre et modifiées dans cette période. Il conseille les compagnies minières sur la démarche à suivre pour des applications souples. Il adapte son service de la main-d'œuvre étrangère au contexte de la crise et du chômage et prend en charge la gestion administrative du retour des Polonais dans leur pays. Ses activités s'étendent également. Il devient aussi formateur par les conférences qu'il donne aux ingénieurs et aux porions sur les explosions de poussières notamment. Il a enfin un rôle sanitaire. En finançant le sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet, il participe à la lutte contre la tuberculose en France et au choix des patients à soigner en priorité par ses recommandations. Il ne cesse de proposer de nouveaux services, montrant ainsi son utilité, voire son caractère indispensable. Comme le présentait Henri de Peyerimhoff en 1928, le rôle scientifique du CCHF reste important tout comme son implication dans tous les domaines qui touchent de près ou de loin la vie de l'ouvrier.

Si ses missions se sont multipliées avec la guerre et la reconstruction, ses services s'adaptent au contexte de la crise des années 1930. Le CCHF intervient toujours plus dans les affaires des compagnies minières en leur expliquant les démarches à suivre en ce qui concerne la législation ou la gestion de la main-d'œuvre étrangère, ou en les formant aux diverses mesures de sécurité sur l'exploitation. Les exploitants y consentent par discipline syndicale comme le souligne Henri de Peyerimhoff en 1928, l'absence de traces de conflits dans les archives, conscientes ou inconscientes, allant dans le sens de son argumentation. Par ses multiples services, le CCHF participe également à l'homogénéisation des pratiques administratives, techniques et sociales du monde de la mine dans l'entre-deux-guerres. Sous la présidence d'Henri de Peyerimhoff, le CCHF adapte ses services. La crise ne signifie pas l'arrêt de son activité. Qu'en est-il de ses relations avec l'État et les syndicats ouvriers ?

CHAPITRE 12.

UN PARTENAIRE SOCIAL DE L'ÉTAT ET DES SYNDICATS OUVRIERS ?

Après la guerre, l'État se désengage progressivement des affaires et laisse la croissance de 1924-1929 se faire sur fond de crise monétaire. L'activité économique est stimulée par la hausse des prix, les industriels associent prospérité et inflation qui profitent aux exportations. Les houillères exportent notamment sur les marchés proches de Belgique, de Suisse et d'Italie environ 4 millions de tonnes de charbon, soit un peu moins de 10% de sa production¹³⁷³. Il faut attendre la dévaluation du franc et la rigueur budgétaire de Poincaré en 1926-1928 pour rétablir un certain ordre monétaire. La crise modifie les comportements. Le Cartel des gauches, arrivé au pouvoir en 1932 n'a pas de programme de reprise économique, il prend une série de mesures de circonstances sans réelle stratégie de lutte contre la crise économique. Pour protéger le marché national, le gouvernement a par exemple recours, en plus des droits de douane, aux contingentements, quotas fixés sur la quantité de produits autorisée à être importée. C'est seulement en juin 1935 qu'une politique de reprise est définie par le gouvernement Laval. Celle-ci est fondée sur des mesures de déflations, comme l'abaissement imposé des prix du charbon dans l'objectif d'atteindre une baisse générale du coût de la vie. Cette politique controversée explique d'ailleurs la défaite de la droite aux élections de 1936.

L'arrivée du Front populaire en 1936 ouvre la voie à un fort interventionnisme social et à un dynamisme modernisateur dans le secteur des industries de guerre. Son programme de lutte contre la crise vise à relever le pouvoir d'achat pour stimuler la consommation et assurer une reprise économique. Sa mesure la plus importante est celle de la réduction du temps de travail, la semaine de quarante heures avec maintien du salaire. Elle doit permettre de réduire le chômage en répartissant les disponibilités de travail entre tous les travailleurs et ainsi réembaucher des chômeurs qui vont retrouver un salaire et accroître leurs dépenses. Après l'Accord Matignon du 7-8 juin 1936 qui prévoit une majoration de 12% des salaires et le vote de la semaine de quarante heures du 21 juin 1936, l'application de cette mesure devient rapidement problématique du fait de la baisse de la production industrielle et des difficultés économiques de la fin de l'année 1936. Dès

¹³⁷³ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Rapport à l'Assemblée générale du 25 mars 1927.

le 13 février 1937, Léon Blum annonce une « pause » dans les réformes. Le gouvernement Chautemps qui prend la suite de celui de Blum au printemps 1938 n'a pas vraiment de solution.

Quant Édouard Daladier nommé président du Conseil, le 10 avril 1938, il décide de donner la priorité au redressement économique. Il autorise les entreprises à faire des heures supplémentaires au-delà de la limite légale des 40 heures. À partir de novembre 1938, la marche à la guerre rend nécessaire un aménagement de la loi des 40 heures. En mars 1939, Daladier obtient les pleins pouvoirs et prépare la France à affronter Hitler. Après l'invasion par Hitler de la Bohême-Moravie le 15 mars 1939, il s'engage avec détermination dans la politique de résistance à Hitler. À ce moment-là, la France amorce sa sortie de la crise économique, le chômage amorce un déclin dû au rétablissement de l'activité, mais surtout à la reprise de la production d'armement. La mobilisation générale du 1^{er} septembre 1939 et la déclaration de guerre du 3 septembre 1939 entraîne un nouvel interventionnisme de l'État dans l'industrie. Durant les premiers mois du conflit, la préoccupation essentielle concerne la pénurie de main-d'œuvre, d'autant plus importante qu'il faut faire face à l'augmentation de la production. L'offensive allemande déclenchée le 10 mai 1940 désorganise le pays. Plus de deux millions de personnes fuient la région parisienne, les principales organisations parisiennes se replient en province. Les dirigeants patronaux et leurs syndicats veillent à la reprise de l'activité durant les premiers mois de l'Occupation. L'instauration d'un nouveau régime, après l'armistice du 25 juin 1940, provoque une réorganisation de la production industrielle, et la loi du 16 août 1940 prévoit la suppression des organisations syndicales, dont le CCHF.

Dans ce contexte, comment évoluent ses relations avec l'État et la FNTSS ? Ne sont-elles pas moins fortes en période de prospérité ? Le CCHF ne redevient-il pas un acteur incontournable en période de crise ?

Consolider la position favorable des houillères et apaiser les tensions face aux syndicats ouvriers et à l'État (1925-1936)

Dans la période de prospérité des années 1925-1929, la principale préoccupation du CCHF est de consolider la position favorable acquise par les houillères au sein du marché français.

Consolider socialement et économiquement la position favorable des houillères (1925-1930)

Dans ce contexte, le CCHF fait face aux nombreuses demandes de revalorisation salariale de la part de la FNTSS.

Consolider la position du CCHF face au mouvement ouvrier : le maintien de la stratégie de contournement du CCHF

Face aux sollicitations de la FNTSS, le CCHF maintient sa stratégie de contournement des années de la reconstruction. Ouvert à toutes propositions, il se présente au syndicat ouvrier comme n'étant pas qualifié pour négocier les salaires. Les négociations sociales se font au niveau régional et local, les mineurs obtiennent facilement satisfaction de leurs revendications, notamment durant l'année 1926.

En janvier 1926, le secrétaire général de la FNTSS, Pierre Vigne¹³⁷⁴ (1885-années 1960) demande un relèvement général des salaires pour tout le personnel des mines. Il justifie cette augmentation par celle du coût de la vie de 25% due aux nouveaux impôts décidés par le gouvernement et par la dépréciation monétaire¹³⁷⁵. Henri de Peyerimhoff lui répond qu'il est d'accord pour examiner le problème, mais que « le Comité central n'est pas qualifié, vous le savez, pour intervenir dans la discussion des contrats qui règlent régionalement ou localement la situation des salaires. Ces conventions engagent les parties contractantes qui, seules, peuvent envisager de leur apporter d'un commun accord les modifications dont la nécessité serait imposée par des faits nouveaux. Nous pouvons vous assurer que les Chefs de l'industrie houillère sont toujours disposés à se rencontrer avec les représentants de leurs ouvriers dans chaque bassin ou chaque exploitation, pour l'examen le plus complet des questions relatives aux salaires »¹³⁷⁶. Les négociations régionales engagées par la suite aboutissent à des augmentations effectives de salaire.

De même, en mai 1926, Pierre Vigne réitère sa demande au C.C.H.F étant donné que les accords de début d'année se terminent fin mai-début avril et que l'augmentation du coût de la vie se poursuit : « le prix du pain a subi une augmentation de cinq et six sous depuis les derniers

¹³⁷⁴ D'abord secrétaire du syndicat des mineurs de La Grand'Combe, il est secrétaire général de la FNTSS de 1924 à 1940. Il est hostile à la montée des communistes au sein de la CGT.

¹³⁷⁵ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 15 janvier 1925, pièce-jointe, lettre du bureau exécutif de la FNTSS à Henri de Peyerimhoff.

¹³⁷⁶ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 15 janvier 1925, pièce-jointe, lettre d'Henri de Peyerimhoff à Pierre Vigne, 14 janvier 1926

accords, beaucoup d'autres denrées ont connu des augmentations analogues sinon supérieures, compte tenu de la valeur de ces marchandises »¹³⁷⁷. Henri de Peyerimhoff rassure Pierre Vigne, un accord a été trouvé dans l'un des plus importants bassins, « vous n'avez aucune raison de douter que, dans les autres centres miniers, suivant les procédures traditionnelles de notre industrie qui laissent à chaque région sa pleine liberté d'examen et de décision, un accueil aussi ouvert soit fait aux demandes d'entrevue que les organisations ouvrières croiront devoir formuler à cet effet »¹³⁷⁸. Les négociations régionales aboutissent à nouveau à des augmentations de salaire. Il en est de même en juillet et en novembre 1926¹³⁷⁹ au moment où éclate la grève anglaise des mineurs.

Dans ce contexte de prospérité, les houillères accordent plus facilement des augmentations salariales ce qui fait partie de leur politique de patronage d'assistance aux ouvriers. Le CCHF se met en retrait des négociations sociales comme lors de la période de la reconstruction.

Consolider la position des houillères françaises dans l'Ouest lors de la grève anglaise de 1926

La grève anglaise de 1926, qui entraîne une chute de la production de charbon des principaux concurrents français, a des conséquences sur l'approvisionnement en combustibles des régions de l'Ouest, habituellement couvertes par l'Angleterre. À l'été 1926, le Directeur des Mines, Pierre Guillaume, attire l'attention des exploitants sur les difficultés d'approvisionnement en combustibles des régions de l'Ouest. En effet, du fait de la grève anglaise, les importations de ce pays diminuent et ce sont surtout les régions à l'écart des bassins houillers qui sont les plus touchées¹³⁸⁰. Les consommateurs de ces régions demandent la suppression complète des exportations françaises. À la suite de l'intervention du CCHF auprès du gouvernement, le ministre des Travaux publics, n'interdit pas totalement les exportations, mais se prononce pour une nouvelle réduction du tiers, sauf pour la Belgique avec laquelle la France maintient normalement ses échanges¹³⁸¹. En octobre 1926, Tardieu va plus loin. Sans revenir au régime de guerre, il enjoint le CCHF d'accepter que les exploitants exécutent « par priorité des ordres de livraison aux administrations des services publics et aux organismes d'achat en commun de ces services qui

¹³⁷⁷ ANMT, 40 AS 8, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 15 mai 1926, pièce-jointe, lettre du bureau de la FNTSS à Henri de Peyerimhoff, 12 mai 1926.

¹³⁷⁸ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 15 mai 1926, pièce-jointe, lettre d'Henri de Peyerimhoff à Pierre Vigne, 14 mai 1926.

¹³⁷⁹ ANMT, 40 AS 9, Le CCHF, lettre de Pierre Parent aux exploitants, 26 juillet 1926, et ses pièces jointes ; lettre de Pierre Parent aux exploitants, 31 juillet 1926 et sa pièce-jointe ; lettre de Pierre Parent aux exploitants, 8 novembre 1926, et ses pièces jointes.

¹³⁸⁰ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 21 juillet 1926.

¹³⁸¹ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 27 septembre 1926.

leur seraient passés par [l']administration jusqu'à concurrence maximum fixé à 10% de leur production marchande. Dans chaque bassin, les ordres de livraison seraient adressés, par la Direction des Mines, à un organisme centralisateur [les Chambres régionales du CCHF] qui assurerait leur répartition entre les mines du Bassin »¹³⁸². Il menace de « recourir à des formules d'obligation légale ou administrative »¹³⁸³ s'ils n'acceptent pas. Henri de Peyerimhoff est favorable à l'injonction du ministre des Travaux publics, la menace de mesures réglementaires le poussant à accepter. Le CCHF invite les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais en surproduction à développer leur contrat avec les consommateurs de l'Ouest d'autant plus que le gouvernement a obtenu l'octroi de tarifs de transport avantageux. Sous la menace d'une réglementation défavorable, le CCHF fait pression sur ses adhérents pour qu'ils acceptent l'injonction du gouvernement, ce qui a porté ses fruits pour l'année 1926. Dans un relevé des transports du Chemin de fer du Nord, 530 987 tonnes de charbon ont été envoyées dans les départements de l'Ouest en 1925, contre 1 121 539 tonnes en 1926¹³⁸⁴. Mais, en échange, le CCHF demande un plan d'ensemble de transport pour soutenir l'effort de ravitaillement des régions de l'Ouest¹³⁸⁵. Des aménagements de tarifs sont accordés aux compagnies minières.

Par ailleurs en 1926, le gouvernement met en place une politique de mise en valeur des ressources nationales et pousse les exploitants à produire davantage pour réduire progressivement de vingt à douze millions de tonnes, en sept ans, les importations de combustibles étrangers¹³⁸⁶. Le CCHF accepte de participer à cet effort économique si les charbons français sont protégés et avantagés sur les étrangers par des droits de douane et des tarifs de transport avantageux. Mais, dès l'année 1927, tandis que le charbon britannique, plus concurrentiel par son prix, reprend sa place en France, la production française poursuit sa hausse, atteignant 52 846 698 tonnes, soit 370 000 tonnes de plus que l'année précédente. De fait, les houillères connaissent des difficultés à écouler leur stock et des périodes de chômages les conduisant à arrêter de recruter de la main-d'œuvre étrangère et des enfants de mineurs. Pour le CCHF, cela résulte du dumping pratiqué par ses concurrents pour conquérir des parts de marché français¹³⁸⁷.

¹³⁸² *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 26 octobre 1926, pièce-jointe, Lettre du ministre des Travaux publics, Tardieu, à Henri de Peyerimhoff, 21 octobre 1926

¹³⁸³ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 26 octobre 1926, pièce-jointe, Lettre du ministre des Travaux publics, Tardieu, à Henri de Peyerimhoff, 21 octobre 1926

¹³⁸⁴ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 14 mars 1927.

¹³⁸⁵ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 26 octobre 1926, pièce-jointe, Réponse d'Henri de Peyerimhoff au ministre des Travaux publics, 26 octobre 1926 ; ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Rapport à l'Assemblée générale du 25 mars 1927.

¹³⁸⁶ *Ibid.*

¹³⁸⁷ *Ibid.*, Rapport à l'Assemblée générale du 29 mars 1939.

Consolider la position des houillères françaises sur l'ensemble du territoire en 1928

Pour y faire face, le CCHF propose plusieurs solutions aux compagnies minières et à l'État. Premièrement, il enjoint les exploitants d'abaisser les prix de revient des charbons en continuant à améliorer l'outillage et le rendement par la rationalisation, c'est-à-dire en suivant les instructions du service technique en faveur de l'innovation. Deuxièmement, il demande une intervention de l'État pour augmenter le temps de travail au même niveau que celui des Anglais et des Allemands - les charges financières des exploitants français étant plus élevées du fait d'un temps de travail moins important en France ce qui est défavorable au charbon français -, pour adapter les tarifs des chemins de fer sur l'ensemble du territoire, et surtout pour relever les droits de douane, fixé plus de 70 ans auparavant à 1,20 franc, à 4 francs par tonne. Le CCHF justifie ces propositions par le fait que les houillères offrent de nombreuses compensations de salaire et d'œuvres patronales aux ouvriers, et qu'en retour elles devraient être protégées par l'État.

Il présente ses revendications au comité consultatif des mines le 2 février 1928, et Henri de Peyerimhoff insiste auprès du Conseil National Économique (CNE), dont il est membre, le 6 février de la même année¹³⁸⁸. Pour justifier ces demandes, il présente les deux problèmes du secteur minier. D'une part, il explique, qu'alors que les pouvoirs publics ont fait pression sur les exploitants pour produire toujours davantage allant jusqu'à couvrir 72% des besoins en 1928 alors que la production française n'en couvrait que 63% en 1913, le problème de la concurrence étrangère n'est pas réglé. En effet, les importations continuent d'augmenter, dépassant de 3,5 millions de tonnes le chiffre de 1926, de 700 000 tonnes celui de 1925 et de 300 000 tonnes celui de 1913. Ainsi, la France importe davantage que ce dont elle a besoin. D'autre part, il souligne que les Anglais et les Allemands ont réussi à comprimer leur prix de revient pour être plus compétitifs que les Français en augmentant d'une heure la durée du travail, et par conséquent leur rendement. Pour le CCHF, les Français produisent 602 kg par homme et par jour, au lieu de 695 kg avant-guerre, l'Anglais 1040 kg, la Ruhr, 1120 kg. Le rendement français correspond à 87% de celui d'avant-guerre, la Grande-Bretagne est à 101% et la Ruhr à 120%. Le rendement français est donc égal à 53% de celui de la Ruhr et à 58% de celui de la Grande-Bretagne. Sans donner de raisons à cette situation, il en donne, en revanche, trois conséquences. Dans l'ordre financier, un million de tonnes importées représente 30 millions-or. Si les Français importaient à nouveau 41 millions de tonnes de charbon comme avant-guerre, cela entraînerait une surcharge de 360 millions-or pour la balance commerciale. Dans un cadre commercial, en cas de conflit ou de grève à l'étranger

¹³⁸⁸ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 28 mars 1928, Pièce-joint, Rapport au CNE du 6 février 1928.

comme en 1926, dépendre de l'étranger en termes de matières premières est dangereux, puisque les importations cessent brusquement. Dans un cadre social, les Mines sont obligées de licencier du personnel ou d'avoir recours au chômage. Le gouvernement les incite à renvoyer les étrangers, mais ces derniers sont surtout employés dans le Nord et le Pas-de-Calais dans les exploitations les plus prospères. Or, ce sont les Mines les plus fragiles du Centre et du Midi qui sont en difficultés, et elles n'emploient que des Français. Il y a donc un décalage dans les propositions du gouvernement et la réalité¹³⁸⁹.

Au comité consultatif des mines, le président du Syndicat central des négociants-importateurs de charbon, Victor Miral¹³⁹⁰ (1876-1956), plutôt libéral, lui répond. Il est d'accord pour que le charbon, matière première essentielle à l'industrie, soit protégé, mais de manière exceptionnelle : « il convient donc, périodiquement, d'en justifier le maintien ; de bien veiller à ce que cette protection exceptionnelle ne soit que strictement compensatrice ; voire étudier son éventuelle suppression dès que les circonstances paraissent devenir favorables à l'économie de notre industrie houillère ». Dans ce contexte d'après-guerre, il lui semble tout à fait justifié de réévaluer le droit de douane. Pour cela, il faut prendre en compte les prix de revient et les frais de transport, ce que ne fait pas le CCHF qui ne s'intéresse qu'au prix de vente. Comme les charbons français ont obtenu des prix de transport intéressants, « en janvier 1928, compte tenu du droit de douane de 2 francs papier, le transport de la même tonne de charbon anglais coûte de la mine à Paris 81,55 francs, celui de la tonne de charbon français entre Douai et Paris coûte 38 francs », les charbons français sont suffisamment concurrentiels face aux étrangers. Pour Victor Miral, le problème est que les compagnies minières françaises sont à contrecourant. D'une part, alors que le secteur minier mondial est touché par une crise de sous-consommation, les Mines françaises produisent toujours plus. Il les encourage donc à réduire leur production de 4% pour ne pas avoir de stocks et donc être contraint de licencier de la main-d'œuvre étrangère dans le Nord et le Pas-de-Calais. Pour lui, la réduction de la production doit porter exclusivement sur ce bassin minier qui produit davantage qu'avant-guerre, à la différence des Mines du Centre. Les Mines peuvent arrêter leur effort pour produire davantage, d'autant plus que la balance commerciale est excédentaire. En effet, il explique que « la France importe en ce moment 25 millions de tonnes de charbon par

¹³⁸⁹ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 13 février 1928, pièce-jointe, Memorandum sur le droit de douane, exposé verbalement par M. de Peyerimhoff à la séance du 2 février 1928 au Comité Consultatif des Charbons

¹³⁹⁰ Victor Miral est administrateur de plusieurs sociétés d'importation de charbon en France. Il est, notamment, président de la Compagnie charbonnière de manutention et de transports, administrateur délégué de la compagnie française des mines Powell Duffryn. Il s'affirme pendant la guerre comme l'un des interlocuteurs privilégiés du gouvernement.

Voir Pierre Chancerel, *op. cit.*, p. 311.

an, soit pour 3 à 3,5 milliards de francs – grand maximum 4 milliards. Elle exporte pour 40 milliards de produits fabriqués ou agricoles, soit 10 fois plus ». D'autre part, c'est parce que les Mines du Nord et du Pas-de-Calais ne veulent pas baisser leur prix qu'elles n'écoulent pas toute leur production. Ce n'est pas à l'État d'élever les droits de douane sur les charbons étrangers pour les rendre moins concurrentiels par rapport aux charbons français, c'est aux Mines françaises à baisser leur prix de vente. D'ailleurs, si le droit de douane augmente pour les charbons étrangers, cela risquerait d'avoir des conséquences commerciales, les Anglais pourraient augmenter parallèlement leurs droits de douane sur les produits français¹³⁹¹. En conclusion, Victor Miral demande au comité consultatif des mines d'apporter un avis défavorable à la demande du CCHF. Les discussions sur le sujet ne se poursuivant pas, le CCHF n'obtient pas satisfaction.

Le courant libre-échangiste défendu par les importateurs obtient gain de cause. Pour celui-ci, ce sont aux Mines du Nord et du Pas-de-Calais de s'adapter. Le CCHF ne parvient pas à consolider la position des houillères face aux charbons étrangers.

Le CCHF adopte une double stratégie dans ce contexte. D'une part, il poursuit sa stratégie de contournement face au mouvement ouvrier, laissant les compagnies minières négocier elles-mêmes des accords régionaux ou locaux, ce qui ne leur pose pas de problème étant donné que le contexte économique est plutôt favorable et que cela fait partie de leur politique patronale d'œuvres sociales. D'autre part, il cherche à consolider la position des houillères françaises sur le marché national. Il a pour objectif d'augmenter la production de charbon et d'écouler l'ensemble du charbon produit en étant plus concurrentiel que l'étranger. La réduction de la dépendance charbonnière de la France par rapport à l'étranger est un argument qui sert sa démonstration et qui doit montrer à l'État toute l'importance de protéger les houillères françaises.

S'interposer entre le mouvement ouvrier et l'État (1931-1936)

Avec la crise économique, le CCHF s'interpose entre le mouvement ouvrier de plus en plus mécontent, l'État qui cherche des mesures pour lutter contre la crise, et les compagnies minières touchées par la fin de la période de prospérité.

¹³⁹¹ ANMT, 40 AS 28, Le CCHF, Questions commerciales, Organisation du marché du charbon, 1923-1937, Rapport présenté par Victor Miral contre la demande des houillères françaises tendant à l'augmentation du droit de douane sur les charbons, 9 février 1928.

S'interposer entre le mouvement ouvrier et les exploitants

En mars 1933, la FNTSS alerte le CCHF sur l'attitude des exploitants et le mécontentement des mineurs face aux brimades et aux baisses des salaires :

« Depuis pas mal de temps déjà, sans aucun motif, on inflige aux mineurs des amendes pour insuffisance de remplissage des bennes, quoiqu'étant partie du chantier chargée réglementairement, mais une quantité de charbon ayant tombé au cours de la translation et en raison, bien souvent, du mauvais entretien des plans et galeries. L'ouvrier n'a pas le droit d'en discuter. Il est dans l'obligation de tout subir malgré l'injustice flagrante dont il est victime. [...] Les menaces de renvoi sont nombreuses aussi. On profite de la crise, des difficultés de l'heure pour faire peser sur les intéressés cette menace perpétuelle. De tels procédés qui sont quasi général dans toutes nos exploitations ont créé un mécontentement qu'on doit reconnaître légitime. Une autre question concernant les prix de tâche. Les compagnies ne se sont pas contentées d'appliquer les diminutions officielles qui furent notifiées, en son temps, au personnel et que nous considérons d'ailleurs toujours comme injuste, mais encore elles ont porté ces diminutions à un taux bien plus élevé en procédant par des réductions de prix de tâche, ce qui ne permet plus aux ouvriers d'atteindre le taux moyen de salaire prévu, après la diminution »¹³⁹².

Henri de Peyerimhoff justifie les baisses de salaire par le fait que la consommation française a diminué de 10 millions de tonnes et que les compagnies minières stockent environ 4,5 millions de charbon sur le carreau de la mine. Malgré les contingentements à l'importation, la réduction des effectifs de 18,5% en trois ans¹³⁹³ et le chômage partiel, les exploitants sont contraints de comprimer les prix des charbons et donc de baisser les salaires. Concernant les brimades, il rassure le syndicat ouvrier, explique qu'il a dû se produire des malentendus et invite les syndicats locaux à le signaler directement à leur direction¹³⁹⁴, les exploitants restant mettre de leur autorité.

Allant plus loin, le Conseil national de la FNTSS du 10 mars 1933 demande aux pouvoirs publics d'intervenir pour obtenir des patrons le respect des salaires conventionnels acquis, la cessation des brimades de toute espèce (déclassements, amendes, mises à pied, licenciements),

¹³⁹² ANMT, 40 AS 12, Le CCHF, Echanges entre le CCHF et la FNTSS au sujet des brimades et du régime du travail alors en vigueur, 11 mars 1933, pièce-jointe, lettre de Pierre Vigne à Henri de Peyerimhoff, 7 mars 1933

¹³⁹³ ANMT, 40 AS 1, Rapport à l'Assemblée générale du 23 mars 1934.

¹³⁹⁴ *Ibid.*, Echanges entre le CCHF et la FNTSS au sujet des brimades et du régime du travail alors en vigueur, 11 mars 1933, pièce-jointe, lettre d'Henri de Peyerimhoff à Pierre Vigne, 9 mars 1933.

la fin des méthodes de commandement arbitraires jugées comme une atteinte à la dignité ouvrière, l'égalité de traitement entre la main-d'œuvre étrangère et française dans le domaine du travail. Le syndicat ouvrier revendique également l'augmentation de la pension de retraite et l'abaissement de la limite d'âge ainsi que l'institution de l'Office national du charbon, « mesure indispensable pour mettre de l'ordre dans le marché charbonnier et éviter des manœuvres spéculatives qui portent atteinte aux intérêts des mineurs et des consommateurs ». Pour terminer, il appelle les mineurs à un mouvement de grève générale du 3 au 5 avril 1933¹³⁹⁵.

De fait, une proposition de loi tendant à l'institution d'un Office national du charbon est déposée le 6 avril 1933 par la commission des Mines, ralliée au projet de la FNTSS. Cet office aurait trois missions : la documentation sur les conditions de production, d'importation et des besoins de consommation, le concours aux institutions de recherche scientifique, ainsi que l'intervention directe et constante sur le marché, par un étroit contrôle de la distribution et des prix de vente. Dans son intervention à la commission des Mines de la Chambre des députés au début du mois d'avril 1933, Henri de Peyerimhoff montre l'inutilité de cet office dont les deux premières missions sont déjà réalisées par le CCHF lui-même et le service des Mines. Quant à la troisième, non seulement elle pose problème dans un marché libéral et dans un contexte de surabondance, mais elle est aussi comparable à celle du BNC durant la guerre dont le fonctionnement n'était pas égalitaire et les résultats pas satisfaisants. Il conclut que « l'Office National du Charbon nous jetterait dans une économie entièrement artificielle, avec des prix obligatoires pour la consommation, et des prix en hausse sensible et générale ». Il revient par ailleurs sur le fait que les syndicats ouvriers se plaignent des brimades des exploitants et des baisses de salaires, et les invite à se mettre en rapport avec la direction plutôt qu'à déposer d'inutiles propositions de loi. Face à ce refus catégorique, son rapporteur, Paul Ramadier, comprend qu'il n'a aucune chance d'aboutir, cette proposition de loi est abandonnée¹³⁹⁶.

À défaut d'instituer un nouvel Office national du charbon, le gouvernement demande aux houillères de baisser leur prix de vente.

S'interposer face aux mesures déflationnistes du gouvernement Laval

Début juillet 1935, le gouvernement Laval enjoint les compagnies minières d'abaisser leurs prix de vente de 10% sur le carreau de la mine, et insiste auprès du CCHF pour que cette question se résolve à l'amiable, dans le cas contraire, un décret-loi serait pris le 16 juillet en conseil des

¹³⁹⁵ *Ibid.*, Echanges entre le CCHF et la FNTSS au sujet des brimades et du régime du travail alors en vigueur, 11 mars 1933, pièce-jointe, résolution adoptée par le Conseil national de la FNTSS du 10 mars 1933

¹³⁹⁶ Rolande Trempé, *op. cit.*, p. 68.

ministres¹³⁹⁷. Le CCHF analyse cela comme résultant de « l'action de déflation générale et massive » d'« une politique gouvernementale de redressement budgétaire, d'économies et de compressions des dépenses », mais accepte de réaliser la baisse des prix demandée à la condition que le taux des contingentements des charbons étrangers établi en 1931 soit réduit. En effet, la production de charbon est de 47 millions de tonnes en 1935 et le stock de charbon fin août évalué à 5 millions de tonnes, chiffre sans précédent, sans compter le chômage partiel de 3 à 5 jours par mois et la baisse des effectifs de 4%¹³⁹⁸. « Le Ministre répond que, connaissant bien la situation des mines et de leur personnel, il partage entièrement ce point de vue, déjà défendu par lui devant le Conseil des Ministres, avec son collègue du Travail. Il ne peut engager le gouvernement, mais s'engage personnellement à insister de la manière la plus nette dans ce sens »¹³⁹⁹. La revendication du CCHF est acceptée par le gouvernement. À partir du 1^{er} septembre 1935 et à titre provisoire, une réduction d'un dixième des taux en vigueur précédemment est appliquée, les contingentements de charbons étrangers passent de 1 091 000 de tonnes à 982 000 tonnes par mois¹⁴⁰⁰. Alors qu'il est menacé de mesures réglementaires, le CCHF parvient à négocier une modalité qui fait partie de sa stratégie protectionniste, et qui, même si elle est temporaire, reste favorable aux intérêts des compagnies minières en les protégeant des charbons étrangers.

Dans ce contexte de crise économique, le CCHF s'interpose entre les syndicats ouvriers et l'État. En justifiant les baisses de salaire à la FNTSS et en refusant catégoriquement la création d'un nouvel Office des charbons, il parvient à éviter une intervention des ouvriers et de l'État dans les affaires des exploitants. Tout en acceptant une baisse des prix du charbon dans le contexte de la politique de déflation mise en place par le gouvernement Laval, il parvient à négocier une nouvelle mesure protectionniste, la baisse des contingentements des charbons étrangers, qui fait partie de stratégie de défense du charbon français. L'arrivée au pouvoir du Front populaire bouleverse cette situation.

Négocier des assouplissements à la semaine de quarante heures (1936-août 1938)

À la suite d'une grève générale qui éclate le 4 juin et touche essentiellement les ouvriers du jour¹⁴⁰¹ qui réclament la semaine de 40 heures, le CCHF accepte de rencontrer la FNTSS, le 8

¹³⁹⁷ ANMT, 40 AS 14, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 20 juillet 1935.

¹³⁹⁸ ANMT, 40 AS 1, Rapport à l'Assemblée générale du 27 mars 1936.

¹³⁹⁹ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 23 août 1935.

¹⁴⁰⁰ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 23 août 1935.

¹⁴⁰¹ Raymond Hainsworth, « Les grèves de mai-juin 1936 chez les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais » in Jean Bouvier, *La France en mouvement : 1934-1938*, Seyssel, Champ Vallon, 1986, p. 86-130.

juin, sous l'arbitrage de Paul Ramadier, sous-secrétaire d'État aux Mines. Cette entrevue aboutit à un projet d'accord qui doit être finalisé en région. C'est le cas dans le Nord et le Pas-de-Calais le 10 juin dont l'accord prévoit notamment une augmentation des salaires de 12% pour toutes les catégories de mineurs, la disparition du chronométrage, le retour à la paie par équipe¹⁴⁰².

Mais, les mineurs, tout comme la majorité des Français, refusent de reprendre le travail, tant que les mesures sociales négociées lors de l'Accord Matignon ne sont pas votées au Parlement. La semaine de quarante heures est l'une des lois les plus attendues. Promulguée le 21 juin 1936, elle instaure un temps de travail inférieur pour les mineurs du fond, la semaine de 38 heures 40 minutes, en référence aux travaux du BIT des années 1930 et non de la loi Durafour du 28 juin 1919¹⁴⁰³.

Négocier le plus sagement possible l'application de la semaine de 40 heures (juin 1936 au janvier 1937)

En effet, à la suite de discussions internationales qui ont eu lieu au BIT et au cours desquelles Pierre Parent est d'ailleurs intervenu en tant que conseiller technique, un projet de convention concernant la réduction de la durée du travail dans les mines de charbon est proposé au vote le 22 juin 1936, mais non adopté, notamment du fait du refus des patrons français. Il définit la durée de présence dans les mines comme la période comprise entre le moment où l'ouvrier entre dans la cage pour descendre et le moment où il en sort, la remonte effectuée. Cette durée ne peut être supérieure à 7 heures 45 minutes par jour ou 38 heures 45 minutes par semaine et ne prend pas en compte les pauses. Ce texte prévoit également des dérogations permanentes pour un certain nombre d'ouvriers spécialisés et temporaires en cas d'accident, de force majeure, de travail urgent de réparations. Les heures supplémentaires à caractère temporaire doivent être payées à un taux majoré d'au moins 25% par rapport au salaire normal et ne pas dépasser 60 heures¹⁴⁰⁴.

Dès le 30 juin, le ministre du Travail, Jean-Baptiste Lebas, demande l'avis des organisations patronales et ouvrières pour l'application de la loi des quarante heures¹⁴⁰⁵. Le CCHF alerte immédiatement le ministre du Travail sur les conséquences économiques de la diminution

¹⁴⁰² ANMT, Le CCHF, 40 AS 14, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 11 juin 1936, pièce-jointe, Entrevue des représentants des syndicats des ouvriers mineurs et des représentants des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 9 juin 1936.

¹⁴⁰³ Voir chapitre 8.

¹⁴⁰⁴ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parents aux exploitants, 25 juin 1936, pièce-jointe, Texte du projet de convention concernant la réduction de la durée du travail dans les mines de charbon.

¹⁴⁰⁵ ANMT, 40 AS 15, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 1^{er} juillet 1936.

du temps de travail, c'est-à-dire la baisse parallèle de la production de charbon¹⁴⁰⁶. Des pourparlers sont organisés les 10 et 28 juillet 1936 entre le CCHF et la FNTSS. Le CCHF ne revient pas sur la durée du travail journalier, des dérogations permanentes et temporaires ayant été accordées sans difficultés. Les négociations portent sur deux revendications ouvrières : la répartition des heures de travail pour les ouvriers du fond et la durée du repos pendant la journée de travail. Comme pour la loi Durafour, la FNTSS demande que la durée de travail soit calculée depuis l'heure réglementaire de l'entrée dans le puits des premiers ouvriers descendant jusqu'à l'heure réglementaire de l'arrivée au jour des derniers ouvriers remontants¹⁴⁰⁷. Quant au CCHF, il souhaite que la durée du travail soit calculée du premier ouvrier descendant au premier remontant. Il propose ce mode de calcul officiellement en référence aux discussions au BIT du 22 juin 1936, mais surtout pour ne pas réduire davantage la durée de travail des ouvriers du fond. Concernant le temps du briquet, le syndicat ouvrier demande trente minutes. Tout en précisant qu'ils n'ont pas l'intention de le supprimer, les exploitants soulignent le fait qu'ils n'ont pas d'obligation légale d'accepter un repos collectif de cette durée, d'autant plus que, dans les autres pays, cette pause est prise individuellement suivant les circonstances du travail au chantier¹⁴⁰⁸. Les délégations patronales et ouvrières ne trouvent pas d'accord sur ces deux points et sollicitent l'arbitrage du ministre du Travail et du sous-secrétaire d'État à l'Énergie, Paul Ramadier¹⁴⁰⁹. S'il n'est pas en position de force, le CCHF n'a pas tendance à céder aux revendications ouvrières.

Pour tenter de trouver un terrain d'entente, Paul Ramadier propose de réunir les exploitants et les ouvriers dans le cadre de la Commission mixte des Mines. Les délégations patronales et ouvrières s'y réunissent six fois entre le 26 août et le 2 octobre 1936¹⁴¹⁰. Lors de la réunion du 26 août 1936, elles trouvent un accord concernant le temps du briquet. Pierre Parent, vice-président du CCHF, souligne à nouveau qu'il n'existe aucun texte juridique au sujet de cette pause, alors que Pierre Vigne, secrétaire général de la FNTSS, insiste pour que sa durée soit fixée par le décret à 30 minutes. Le Directeur du Travail, Charles Picquenard met un terme aux négociations en indiquant qu'« il n'est pas dans l'esprit du législateur de supprimer celui-ci et d'augmenter par-là indirectement la durée effective du travail. Le décret mentionnera le principe

¹⁴⁰⁶ AN, F22/2222, Mines de charbon, Commission mixte, Note du Ministère du Travail, « Résultat de l'enquête relative au projet de décret tendant à appliquer la loi du 21 juin 1936 dans les mines souterraines », 21 août 1936

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*, CNE, Lettre du secrétaire général de la FNTSS au ministre du Travail, Note à monsieur le ministre du Travail sur les pourparlers qui ont eu lieu entre les membres de la FNTSS et les représentants du CCHF, 30 juillet 1936

¹⁴⁰⁸ *Ibid.*, Lettre du vice-président du CCHF au ministre du Travail concernant la réunion du 10 juillet 1936 entre le CCHF et la FNTSS, 31 juillet 1936.

¹⁴⁰⁹ AN, F22/2222, Mines de charbon, Commission mixte, Note du Ministère du Travail, « Note à Monsieur le ministre du Travail sur les pourparlers qui ont eu lieu entre les membres de la FNTSS et les représentants du CCHF », s.d.

¹⁴¹⁰ *Ibid.*, voir les dossiers Commission des Mines et CNE

du briquet ainsi que son minimum de durée »¹⁴¹¹. Pierre Parent propose une durée de repos de vingt minutes, ce qui est acceptée par Pierre Vigne.

Lors des réunions des 16 et 24 septembre 1936, les discussions portent sur les salaires et aboutissent à un compromis. Le CCHF propose une augmentation de 12% des salaires, alors que la FNTSS en demande 20%. Un compromis d'arbitrage est trouvé le 24 septembre 1936. Le CCHF accepte l'augmentation de 20% des salaires, en contrepartie de la formule du premier ouvrier descendant au premier remontant pour le calcul de la durée de présence au fond et un briquet de 20 minutes¹⁴¹². Il n'est certes pas en position de négocier sur les augmentations de salaire, mais il a obtenu sans négociations l'accord du gouvernement sur des dérogations permanentes et temporaires, à l'image de la loi sur la journée de huit heures de 1919. Le ministre du Travail insiste sur la nécessité de conciliation à ce sujet et « pour obtenir le redressement du rendement pour des motifs d'économie sociale »¹⁴¹³, et autorise, en plus des dérogations temporaires, 60 heures supplémentaires payées avec une majoration de 25% du salaire journalier dans des circonstances d'ordre national exceptionnelles ou extraordinaires. Les 60 heures supplémentaires font à nouveau écho aux travaux du BIT.

Si les décrets d'application sont finalisés le 25 septembre 1936 pour le fond et le 27 octobre 1936 pour le jour, les conventions collectives en précisent les modalités. Conformément à sa stratégie, la négociation de ces dernières est à nouveau laissée aux délégations patronales et ouvrières régionales, le CCHF n'intervenant pas de manière officielle, même si les exploitants qui négocient ces accords de manière individuelle, font partie du C.C.H.F.¹⁴¹⁴.

Mais, dès la fin de l'année 1936, la production de charbon français atteint 46 millions de tonnes, niveau le plus bas depuis 1930, et ne suffit plus à satisfaire une consommation en hausse du fait de la reprise industrielle, ce qui oblige la France à augmenter ses importations¹⁴¹⁵. Ainsi, Paul Ramadier demande au CCHF de faire pression sur les exploitants pour augmenter la production et embaucher davantage d'ouvriers français. Pour lui, « il serait inadmissible que l'on usât du second procédé [l'embauche d'ouvriers polonais] avant d'avoir épuisé toutes les

¹⁴¹¹ *Ibid.*, Notes manuscrites prises en Commission des Mines sur l'application de la semaine de 38 heures 40 dans les mines souterraines, 26 août 1936.

¹⁴¹² AN, F22/2223, Jour, Commission mixte, Notes faites en commission, Compromis d'arbitrage signé entre le Comité des Houillères et la FNTSS, 24 septembre 1936

¹⁴¹³ AN, F22/2222, Notes manuscrites prises en Commission des Mines sur l'application de la semaine de trente-huit heures quarante dans les mines souterraines, 16 septembre 1936.

¹⁴¹⁴ ANMT, 40 AS 15, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 29 octobre 1936

¹⁴¹⁵ ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Rapport à l'Assemblée générale du 19 mars 1937.

ressources de la main-d'œuvre française »¹⁴¹⁶. Pour Henri de Peyerimhoff, embaucher davantage d'ouvriers est problématique, non seulement parce que les ouvriers qualifiés polonais ont été renvoyés au début des années 1930, mais aussi parce que le recrutement de chômeurs non qualifiés demande un temps de formation et une disponibilité des logements pour leur installation définitive, ce qui n'est pas le cas¹⁴¹⁷. Pour augmenter la production de charbon, il faut, selon lui, augmenter le temps de travail et le rendement en baisse du fait « d'une part [de] la détente de l'autorité et d'autre part [de] la quasi-suppression, dans les conditions actuelles du travail, de toute incitation indirecte de la production »¹⁴¹⁸. Parallèlement, la FNTSS lance une enquête auprès des délégués mineurs pour « démontrer, avec des arguments techniques, la possibilité non seulement de maintenir, mais même d'améliorer la production des [...] mines »¹⁴¹⁹. Au terme de l'enquête, il enjoint les exploitants à poursuivre le recrutement des mineurs au chômage, à ouvrir de nouveaux chantiers d'abattage et à investir dans du matériel¹⁴²⁰.

Dès la fin du mois de janvier 1937, Léon Blum et Paul Ramadier s'entendent sur la nécessité d'accroître immédiatement la production de charbon et appellent le CCHF et la FNTSS à tout faire pour y arriver, « pour qu'un moindre appel soit fait à la production étrangère ». Il y a urgence pour le gouvernement à trouver des solutions pour augmenter la production de charbon.

S'engage alors ce que Rolande Trempé appelle « la bataille du charbon »¹⁴²¹. L'historienne explique que, du fait de l'augmentation de la livre sterling et des importations de charbon à la fin de l'année 1936 et au début de l'année 1937, la balance commerciale est de plus en plus déficitaire, 6 milliards par an, et que la seule manière immédiate de le réduire est d'augmenter la production de charbon. Mais comment ? L'historienne présente les trois facteurs et les trois acteurs qui influencent la production de charbon, l'effectif, le rendement et la durée légale du travail d'une part, les mineurs, les dirigeants patronaux et l'État d'autre part. Comme ces acteurs ne sont pas neutres, les mesures pour augmenter la production de charbon sont prises à la suite de négociations, et ne sont que des solutions provisoires, sans cesse remises en cause en fonction de l'évolution des rapports de force et du contexte politique internationale de marche à la guerre.

¹⁴¹⁶ ANMT, 40 AS 15, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, pièce-jointe, Lettre de Paul Ramadier à Henri de Peyerimhoff, 5 décembre 1936.

¹⁴¹⁷ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, pièce-jointe, Lettre d'Henri de Peyerimhoff à Paul Ramadier, 10 décembre 1936.

¹⁴¹⁸ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff à Léon Blum, 17 octobre 1936.

¹⁴¹⁹ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 26 novembre 1936.

¹⁴²⁰ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 24 décembre 1936, pièce-jointe, Résolution du Conseil National des Mineurs, Réunions des 21 et 22 décembre 1936.

¹⁴²¹ Rolande Trempé, *op. cit.*

Obtenir des heures supplémentaires (janvier 1937-décembre 1937)

Le CCHF propose au gouvernement d'effectuer deux journées supplémentaires de travail en février et mars. Si Paul Ramadier y est favorable tant qu'il s'agit d'« une mesure transitoire, qui doit apporter un secours immédiat aux difficultés tenant au passage d'un régime de crise à une période de reprises », il reste à convaincre la FNTSS¹⁴²².

La position du CCHF dans les négociations des premières heures supplémentaires (janvier-juillet 1937)

Lors de l'entrevue du 30 janvier 1937 entre les délégations patronales et ouvrières sous l'arbitrage de Paul Ramadier, la FNTSS accepte le principe des heures supplémentaires « dans l'intérêt du pays »¹⁴²³, mais attend que deux conditions soient remplies par le CCHF. Pour elle, les heures supplémentaires ne peuvent qu'être accordées de manière exceptionnelle pour faciliter l'application de la loi du 21 juin 1936, elles ne peuvent en aucun cas en être la solution. Ainsi, la FNTSS demande une accélération des embauches et un investissement dans le matériel et l'outillage. Le CCHF et la FNTSS se rejettent mutuellement la faute. Par ailleurs, la FNTSS revendique également une augmentation des salaires de 12 à 15% face à la baisse du pouvoir d'achat des derniers mois, ce que Léon Blum accepte tout en la limitant à 5% des salaires pour que la hausse consécutive du prix de revient du charbon soit elle aussi peu élevée. Sur ce point, il demande un sacrifice aux mineurs, « la vie du pays est suspendue à la bataille des prix. S'il y a une augmentation massive et soudaine des salaires, nous ne gagnerons pas cette bataille »¹⁴²⁴. L'augmentation de salaire est effective à partir du 1^{er} février 1937. Étant donné que la hausse des salaires est peu élevée selon le gouvernement, le CCHF n'obtient pas l'autorisation d'élever le prix de vente du charbon en parallèle. En effet, depuis la loi sur l'organisation du marché charbonnier du 18 août 1936, les exploitants doivent demander l'autorisation au gouvernement pour augmenter les prix de vente en le justifiant, ils ont perdu la liberté de fixer leurs prix¹⁴²⁵.

Ainsi, le 13 février 1937, alors que Léon Blum annonce la pause dans les réformes sociales, Paul Ramadier autorise les houillères à effectuer trente et une heures supplémentaires, soit quatre journées, pour une période de trois mois, et enjoint le CCHF à faire pression sur les exploitants pour fournir du matériel en quantité suffisante aux mineurs et poursuivre l'effort de

¹⁴²² *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 15 février 1937, pièce-jointe, Lettre de Paul Ramadier à Henri de Peyerimhoff, 13 février 1937.

¹⁴²³ ANMT, 1994 026 392, Memorandum de l'entretien entre la FNTSS et le CCHF au sous-secrétariat d'Etat aux Mines, 30 janvier 1937.

¹⁴²⁴ *Ibid.*

¹⁴²⁵ Rolande Trempé, *op. cit.*, p. 69.

recrutement¹⁴²⁶. Mais, les mineurs se sentent lésés par la faiblesse de l'augmentation des salaires du début d'année. Pour apaiser les tensions, le CCHF accède à leur revendication le 23 avril 1937 et accorde une deuxième augmentation de 5%, en plus de celle du 1^{er} février 1937¹⁴²⁷, mais obtient, cette fois-ci, en contrepartie une augmentation du prix de vente du charbon de 5 francs par tonne¹⁴²⁸. Selon le vœu d'Henri de Peyerimhoff qui insiste sur le fait qu'« il n'est ni convenable ni possible que des majorations de salaires s'effectuent sans variation corrélative des prix. C'est une question de bon sens. [...] Il importe que la hausse des salaires et la variation corrélative des prix de vente coïncident dans le temps »¹⁴²⁹, les deux augmentations, salaires et prix de vente, sont effectives en même temps, le 1^{er} mai 1937. Le gouvernement ne peut pas continuer à interdire les augmentations des prix de vente du charbon au risque de voir les exploitants arrêter tout investissement.

Une fois les heures supplémentaires effectuées, la production de charbon chute à nouveau au printemps 1937. Le gouvernement Chautemps se trouve dans l'obligation d'accroître à nouveau les importations de charbon étranger passant au-dessus du seuil critique du tiers d'importations, d'autant plus que ce combustible représente encore 76% des besoins énergétiques du pays¹⁴³⁰. Toute l'industrie dépend de la disponibilité en charbon.

Un nouveau programme d'heures supplémentaires (juillet-décembre 1937)

Pour trouver une solution, Paul Ramadier reçoit le CCHF le 28 juillet 1937 et lui expose son programme¹⁴³¹. Il souhaite augmenter la production de charbon de 50 millions de tonnes en deux ans maximum en s'appuyant sur l'embauche de main-d'œuvre supplémentaire, la construction de nouvelles maisons ouvrières subventionnées par l'État et l'investissement dans l'outillage. Dans l'immédiat, il a proposé aux ouvriers d'effectuer quatre journées supplémentaires et attend leur retour. Quant au CCHF, il n'est pas demandeur, mais se range à la décision du gouvernement. Après discussion en Conseil national les 10 et 11 août 1937, la FNTSS donne son accord mais demande à rechercher d'autres moyens pour augmenter la production de charbon¹⁴³². Paul Ramadier lance immédiatement une enquête sur le marché charbonnier.

¹⁴²⁶ ANMT, 40 AS 15, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 15 février 1937 et ses pièces jointes.

¹⁴²⁷ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 24 avril 1937, pièce-jointe, Communiqué, 23 avril 1937

¹⁴²⁸ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 10 mai 1937 et sa pièce-jointe.

¹⁴²⁹ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 24 avril 1937, pièce-jointe, Communiqué, 23 avril 1937

¹⁴³⁰ Rolande Trempé, *op. cit.*, p. 13.

¹⁴³¹ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 29 juillet 1937, pièce-jointe, Convocation par M. Ramadier d'une délégation des compagnies houillères, 28 juillet 1937.

¹⁴³² ANMT, 40 AS 16, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 18 août 1937, et ses pièces jointes.

Ayant l'accord des mineurs, Paul Ramadier autorise, le 1^{er} septembre 1937, les houillères à effectuer quatre journées supplémentaires¹⁴³³. Pour soutenir l'effort des mineurs, le CCHF consent à une troisième hausse des salaires de 7%, lors de l'entrevue entre les délégations patronales et ouvrières du 16 septembre 1937 sous l'arbitrage de Paul Ramadier¹⁴³⁴. Mais, cette fois-ci, l'augmentation est temporaire, elle se limite à trois mois, ce qui souligne que le CCHF pèse de nouveau dans les discussions. En contrepartie, ce dernier obtient à nouveau l'autorisation d'augmenter les prix de vente des charbons de 6 francs par tonne à partir du 1^{er} octobre¹⁴³⁵.

Les conclusions de l'enquête demandée par Paul Ramadier au cours de l'été 1937 sur le marché charbonnier accélèrent les événements.

Assouplir la loi du 21 juin 1936 tout en conservant une spécificité sectorielle (décembre 1938-août 1939)

Comme celle-ci conclut que la mesure la plus efficace à court terme pour augmenter la production de charbon est l'extension des dérogations à la loi sur la semaine de quarante heures, le gouvernement vote un décret allant dans ce sens.

Le décret du 21 décembre 1937 et le troisième arrêté sur les heures supplémentaires

Le 21 décembre 1937, un nouveau décret élargit le nombre d'heures supplémentaires. Aux soixante heures supplémentaires pour difficultés économiques du précédent décret pourront être effectués quatre-vingt-treize heures en cas de circonstances d'ordre national graves et pour répondre à un déficit important de la production houillère française, soit un total de 20 journées supplémentaires par an¹⁴³⁶. Le CCHF est favorable à cette nouvelle interprétation de la loi qui va dans le sens de ses intérêts. Quant à la FNTSS, si elle s'oppose à la nouvelle interprétation de la loi et à l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires, elle accepte d'effectuer les 60 heures supplémentaires prévues dans le précédent décret, en contrepartie d'une nouvelle augmentation des salaires de 12,5% et d'un nouvel effort sur le recrutement¹⁴³⁷. Ainsi, à la suite de l'arrêté du 28 janvier 1938 qui autorise les houillères à effectuer cinq journées supplémentaires avant le 30 avril 1938, une entrevue a lieu le 3 février entre les délégations patronales et ouvrières sous l'arbitrage du ministre des Travaux publics, Henri Queuille. Le CCHF, la FNTSS et le ministre parviennent à un accord sur une quatrième majoration des salaires de 6%, ce qui revient à

¹⁴³³ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 2 septembre 1937, et sa pièce-jointe.

¹⁴³⁴ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 20 septembre 1937.

¹⁴³⁵ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 15 octobre 1937, et sa pièce-jointe.

¹⁴³⁶ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 23 décembre 1937.

¹⁴³⁷ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 31 janvier 1938.

prolonger durablement la hausse négociée le 17 septembre 1937¹⁴³⁸. Les compagnies minières sont invitées à poursuivre leur effort de recrutement. Quant à l'État, il promet d'étudier l'organisation de trains ouvriers pour transporter les mineurs d'une région à une autre et le développement de programme de constructions de maisons ouvrières.

Cependant, la crise de sous-consommation qui touche la France dans les premiers mois de l'année 1938, conduit Henri de Peyerimhoff à intervenir auprès du ministre des Travaux publics, Jules Moch, pour demander un ajournement des journées supplémentaires accordées. Jules Moch demande aux houillères de poursuivre leur effort, mais accepte de prolonger le délai prévu pour l'exécution des journées supplémentaires jusqu'au 30 avril 1938¹⁴³⁹.

Le difficile accord du 1^{er} septembre 1938 sur les heures supplémentaires

À la suite du Congrès national de la FNTSS à Alès, le syndicat ouvrier demande une nouvelle augmentation de salaire en parallèle à l'augmentation du coût de la vie, en la justifiant par le fait que, depuis février 1938, « tandis que les salaires ont été augmentés, selon les catégories de 27 à 30%, le coût de la vie s'est accru de 43 à 45%. Il en résulte une insuffisance de 15% à combler par un relèvement correspondant des salaires »¹⁴⁴⁰.

Mais, Henri de Peyerimhoff refuse, arguant des dispositions de la loi du 3 mars 1938 qui ne sont pas vérifiées :

« Pour que la demande en révision des salaires soit recevable, il faut, ou bien que la variation accusée par l'indice officiel du coût de la vie atteigne 10%, ou bien que cette variation soit d'au moins 5%, et qu'il se soit écoulé un délai de six mois depuis la dernière révision. Tel n'est pas le cas. S'agissant de décisions qui concernent l'ensemble des bassins miniers français, l'usage s'est établi de prendre en considération les indices officiels des prix de détail à Paris, pour les 13 et 34 articles et de façon plus précise, la moyenne des deux indices. Or, de janvier à mai, l'indice moyen marque seulement une hausse de 2%. À vrai dire, lors de l'entrevue du 2 février chez M. Queuille, quand on a pris la décision de relever les salaires à partir du 15 février, on ne connaissait pas encore l'indice de janvier et on a travaillé sur l'indice de décembre, mais en anticipant. La hausse de 6% qui fut alors accordée sur les salaires dépassait la hausse du coût de la vie ». Il ajoute que le relèvement des salaires augmenterait encore le prix de revient du charbon

¹⁴³⁸ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 4 février 1938, et sa pièce-jointe.

¹⁴³⁹ ANMT, 40 AS 17, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 4 avril 1938, et ses pièces-jointes.

¹⁴⁴⁰ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 8 juillet 1938, pièce-joint, Memorandum de l'entrevue du 5 juillet 1938 au ministère des Travaux publics avec les délégations patronales et ouvrières.

déjà augmenté de 82% dont 77% provenant du salaire, mais qu'il n'est pas possible d'obtenir du gouvernement l'autorisation d'augmenter le prix de vente. Il souligne le handicap qui en résulterait pour le charbon devant ses concurrents, dont l'énergie hydraulique. Il conclut que « l'industrie houillère a maintenant le dos au mur »¹⁴⁴¹.

Pierre Vigne répond au CCHF sur les accusations qui sont faites à la corporation minière : « En ce qui concerne le rendement, ni la Fédération, ni ses militants n'ont rien à se reprocher. La baisse du rendement a d'autres causes : matériel insuffisant ou trop vétuste, influence des embauchages d'ouvriers encore inadaptés, reprise des travaux neufs ou préparatoires différés pendant la crise »¹⁴⁴². Le CCHF et la FNTSS se rejettent la faute. Dans l'impasse, le gouvernement propose de joindre à la question des salaires celles du rendement et de la durée du travail et invite les délégations patronales et ouvrières à une deuxième entrevue qui n'aboutit pas à un accord¹⁴⁴³.

Entretemps, le gouvernement demande aux houillères l'exécution de onze journées supplémentaires sans augmentation générale des salaires entre le 1^{er} septembre 1938 et le 1^{er} mars 1939 dans le cadre du décret d'application de la semaine de 38h40 dans les mines de charbon. Ces onze journées supplémentaires comprennent les trois journées qui restent à effectuer pour l'année 1938, et la totalité des huit journées qui peuvent être effectuées en 1939¹⁴⁴⁴. Un accord est trouvé le 11 août sur la question des journées supplémentaires. Concernant l'augmentation des salaires, le gouvernement propose une augmentation de 2%, les exploitants 3%, les ouvriers 7% alors qu'il en demandait 12% au début. Les discussions n'aboutissent pas¹⁴⁴⁵.

Le 1^{er} septembre 1938, le président du Conseil, Édouard Daladier, réunit à nouveau les délégations ouvrières et patronales. Le CCHF consent à un effort supplémentaire et porte à 4% la proposition de majoration des salaires au total, en comptant les 2% provenant des postes supplémentaires. Le ministre des Travaux publics demande un effort supplémentaire aux exploitants. Henri de Peyerimhoff accepte de porter à 5% l'augmentation totale de salaire et ajoute « c'est un coup d'assommoir inattendu sur notre prix de revient ». De leur côté, les mineurs proposent 6%. Henri de Peyerimhoff accepte pour deux raisons officielles, d'une part, « répondre aux préoccupations du chef du gouvernement », c'est-à-dire le rôle économique vital du charbon, la défense nationale et l'équilibre de la balance commerciale, et, d'autre part, « maintenir dans la

¹⁴⁴¹ *Ibid.*

¹⁴⁴² *Ibid.*

¹⁴⁴³ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 1^{er} août 1938, pièce-jointe, Memorandum de l'entrevue du 27 juillet 1928 au ministère des Travaux publics.

¹⁴⁴⁴ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 6 août 1938.

¹⁴⁴⁵ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 12 août 1938 et du 22 août 1938.

corporation la psychose de bonne volonté »¹⁴⁴⁶. Officieusement, les journées supplémentaires permettent aux houillères de produire davantage et donc de réaliser davantage de bénéfices. Un nouvel accord est signé, il confirme les onze journées supplémentaires et accorde une majoration de 6% des salaires à compter du 1^{er} septembre, dont 2% représentant l'intégration de la majoration pour heures supplémentaires¹⁴⁴⁷. Pour Édouard Daladier, cet accord revient à une loi spéciale pour les mineurs en termes de régime du travail. Quant à Henri de Peyerimhoff, il cède sur l'augmentation des salaires sous la pression du gouvernement.

À la suite de l'arrêté du 11 septembre 1938¹⁴⁴⁸, le secrétaire du CCHF, Robert Fabre explique les consignes d'application de l'accord aux exploitants. Ces derniers doivent informer le service des Mines pour le fond ou lui demander l'autorisation pour la surface pour effectuer les onze journées supplémentaires accordées par le gouvernement. Tout le personnel de la compagnie, ouvriers et employés, est convoqué de la même manière pour effectuer ces heures supplémentaires. Par ailleurs, la majoration des salaires de 6% et l'exécution des onze journées supplémentaires forment un tout indivisible, ce qui signifie que l'ouvrier doit effectuer les journées supplémentaires afin de recevoir le paiement de la majoration de salaire de 6%. Robert Fabre insiste sur le fait que « les ouvriers qui n'auront pas effectué les journées supplémentaires ne doivent pas recevoir la majoration de 6% »¹⁴⁴⁹.

Ainsi, cet accord intervient avant les décrets-lois du 12 novembre 1938, dont les mineurs sont exclus, qui octroient des heures supplémentaires dans la limite de 48 heures par semaine, limitent la majoration du taux des heures supplémentaires à 5 ou 10%, et bannissent la semaine de 5 jours pour l'ensemble des travailleurs français. Le secteur minier est à nouveau en avance sur l'industrie en général.

Des accords pour une augmentation des heures supplémentaires légales (fin 1938-début 1939)

Deux décrets du 31 novembre 1938 apportent des modifications aux décrets réglementaires de la durée du travail dans les mines et s'appliquent à partir du 1^{er} mars 1939. Jusqu'à cette date, c'est l'accord du 1^{er} septembre qui s'applique¹⁴⁵⁰. Ces décrets autorisent un supplément important d'heures supplémentaires dans deux conditions. Pour faire face à un surcroît

¹⁴⁴⁶ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 6 septembre 1938, pièce-jointe, Memorandum de l'entrevue du 1^{er} septembre 1938 au ministère des Travaux publics

¹⁴⁴⁷ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 2 septembre 1938.

¹⁴⁴⁸ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 13 septembre 1938.

¹⁴⁴⁹ *Ibid.*, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 19 septembre 1938

¹⁴⁵⁰ ANMT, 40 AS 18, Le CCHF, Lettres de Pierre Parent aux exploitants, 4 janvier 1939 et du 31 janvier 1939.

de travail, les exploitants peuvent être autorisés, après demande auprès de l'ingénieur en chef des mines, à prolonger la durée du travail de 186 heures par an pour le fond et de 192 heures pour le jour. Dans le cas de circonstances exceptionnelles intéressant la sûreté, la défense nationale ou un service public, ou encore si la situation économique du pays exige impérieusement un accroissement important de la production houillère française, le nombre d'heures supplémentaires peut être augmenté sur ordre du gouvernement. Les heures supplémentaires sont payées à un taux majoré de 10% par rapport au salaire normal, au lieu des 25% prévu dans les décrets précédents.

Des négociations ont lieu les 17 et 24 février 1939 au sujet d'une nouvelle augmentation des salaires. Le CCHF propose de maintenir les 4% d'augmentation attribuée lors de la réunion du 1^{er} septembre, « les 2% représentant la majoration antérieure de 25% pour les journées supplémentaires seraient remplacés par le complément de gain à provenir des journées supplémentaires autorisées selon le nouveau décret, avec une majoration de 10% du salaire normal ». Quant à la délégation ouvrière, elle « fait ressortir qu'entre les indices des prix de septembre et ceux de fin décembre, la différence en hausse était de 6 à 7% », n'accepte pas les propositions patronales¹⁴⁵¹ et propose une augmentation de 10% égale à la hausse du coût de la vie. Le CCHF ne conteste pas la demande des ouvriers mais « les mines ne sont pas en état d'apporter aux ouvriers une majoration de salaires représentant l'équivalent de l'augmentation du coût de la vie, et même davantage, comme elles l'ont fait quatre ou cinq fois déjà ». Dans l'impasse, les mineurs demandent l'arbitrage du ministre, ce que les patrons acceptent¹⁴⁵². Le ministre des Travaux publics, Anatole de Monzie, donne sa réponse le 29 février, l'augmentation de salaire est de 6% sans compter les heures supplémentaires¹⁴⁵³.

À la suite de l'entrevue du 10 mai 1939 entre le ministre des Travaux publics, Henri Peyerimhoff et Pierre Vigne, il est décidé que la rémunération des heures supplémentaires effectuées pour faire face à un surcroît de travail, en vertu de l'article 1^{er} des décrets du 22 février 1939 (186 heures ou 24 journées par an pour le fond) reste fixée au taux indiqué par lesdits décrets (taux majoré de 10% par rapport au salaire normal)¹⁴⁵⁴.

La profession minière reste soumise à un régime du travail spécifique. Le CCHF, tout comme la FNTSS, reste présent dans les négociations jusqu'à l'été 1939, malgré un renforcement

¹⁴⁵¹ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 18 février 1939.

¹⁴⁵² *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 3 mars 1939. Lettre de Fabre aux exploitants, pièce-jointe, Memorandum de la réunion du 24 février 1939 au ministère des Travaux publics.

¹⁴⁵³ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 27 février 1939.

¹⁴⁵⁴ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 11 mai 1939.

du poids et de la surveillance de l'État sur le secteur minier. Pour augmenter rapidement la production de charbon, le CCHF propose d'effectuer des heures supplémentaires. Les mineurs y sont favorables contre des augmentations de salaires que le CCHF accepte à la condition que les prix de vente du charbon soient parallèlement relevés. L'État arbitre ces différents sujets en cherchant le compromis. Son objectif est d'accroître la production de charbon sans pour autant augmenter le coût de la vie. Mais, pour le gouvernement et les syndicats ouvriers, les heures supplémentaires ne doivent rester qu'une mesure temporaire qui doit permettre aux exploitants de prendre le temps d'embaucher de la main-d'œuvre supplémentaire et d'investir dans de nouveaux équipements. À partir de l'été, les événements s'accroissent.

Un organe de liaison dans la marche à la guerre (année 1920-9 novembre 1940)

Les organisations professionnelles sont sollicitées dès la fin des années 1920 pour organiser le régime de guerre.

L'implication du CCHF dans la préparation de la mobilisation industrielle (années 1920-1930)

Le CCHF participe à la réflexion menée par les pouvoirs publics sur les divers aspects de la mobilisation industrielle : pénurie de main-d'œuvre, répartition du charbon en contexte de pénurie, approvisionnement des Mines en matériel¹⁴⁵⁵.

La question qui préoccupe tout particulièrement les houillères reste celle de la main-d'œuvre. Dès 1927, le CCHF obtient du gouvernement qu'il maintienne provisoirement à la Mine le maximum du personnel français dès le premier jour de la mobilisation générale. L'autorité militaire se réservant le droit de procéder ensuite à des appels partiels par classe. L'objectif est de ne pas désorganiser complètement l'industrie minière au premier jour de la mobilisation¹⁴⁵⁶.

En 1932, la réflexion se porte sur la fondation de groupements pour répartir les matières premières et les produits à l'image de ceux de la Première Guerre mondiale. D'une part, les Mines forment un groupe spécial, et reçoivent directement leurs instructions, en ce qui concerne les quantités à produire, du Comité département des charbons, dirigé par le Préfet, au sein duquel

¹⁴⁵⁵ Il en est de même pour l'UIMM, avec les pouvoirs publics, de la défense passive, de la répartition des commandes de la Défense nationale, de l'intensification de la production, de la pénurie de main-d'œuvre, en période de conflit. Voir Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 264.

¹⁴⁵⁶ ANMT, 40 AS 32, Le CCHF, La mobilisation économique, Correspondance relative à la mobilisation du personnel des exploitations minières, 1927, Lettre de Pierre Parent au président de la Chambre des houillères de l'Arrondissement Minéralogique de Toulouse, 8 novembre 1927.

elles sont représentées¹⁴⁵⁷. D'autre part, des groupements départementaux chargés de répartir les combustibles minéraux solides pour les besoins des foyers domestique, de la petite industrie et de l'agriculture, sont en discussion. Le CCHF enjoint les Mines de s'y faire représenter comme productrices pour éviter que ne soit fondés des groupements chargés de gérer et de distribuer des contingents de charbon français et étrangers dans le cadre d'une région, à l'image du BNC de la Première Guerre mondiale. Ces groupements, regroupant des producteurs et des commerçants, et chargés de rassembler et de répartir chacun une catégorie déterminée de ressources, sont officialisés par la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre.

Le CCHF s'implique dans l'organisation d'un régime de guerre pour obtenir le maintien des ouvriers, comme affectés spéciaux, sur leur exploitation, et pour éviter qu'un nouveau BNC ne soit institué. Tout comme l'UIMM, son objectif est de montrer les avantages d'une organisation professionnelle entre l'État et les exploitants.

La mobilisation de la profession minière a lieu dès le 23 août 1939. Le gouvernement l'enjoint d'augmenter les stocks des charbons sur le carreau de la mine.

Un organe de liaison dans la mise en place du régime de guerre (août 1939-printemps 1940)

Dès le 23 août 1939, sans négociations préalables, la Direction des Mines donne l'ordre aux houillères de faire 48 heures de travail par semaine pour constituer des stocks de charbon, de considérer comme journée supplémentaire effectuée par anticipation la sixième journée de travail de la semaine ouvrant droit au supplément de 10% du salaire, et de rappeler le personnel ouvrier en congé¹⁴⁵⁸. Avec l'état de guerre, les prix et les salaires sont bloqués, le marché international bouleversé. À partir du 1^{er} septembre 1939, le charbon, la main-d'œuvre et le matériel de mines sont réquisitionnés. Le CCHF sert de relais au gouvernement, d'organe de liaison entre les exploitants et l'État. Par ses lettres-circulaires, il a pour rôle essentiel d'informer les exploitants des modalités de la mobilisation économique et de les aider à la mettre en application. De fait, il est un acteur incontournable de la mise en place du régime de guerre.

¹⁴⁵⁷ *Ibid.*, Lettre du secrétaire général du CCHF au directeur des Mines d'Albi, 11 août 1932.

¹⁴⁵⁸ ANMT, 40 AS 19, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 23 août 1939.

Les interventions du CCHF dans le cadre de la pénurie de charbon

À partir du décret du 16 octobre 1939¹⁴⁵⁹, afin de d'approvisionner l'armée et les industries de Défense nationale, le ministre des Travaux publics, Anatole de Monzie, se charge de définir les priorités de livraison du charbon¹⁴⁶⁰ qu'il indique aux exploitants et aux groupements de consommateurs reconstitués à cet effet à la suite de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre¹⁴⁶¹. Ces groupements ont pour rôle essentiel la répartition et l'affectation entre leurs adhérents des tonnages de charbon qui leur sont alloués et qui proviennent des houillères. Pour le paiement des livraisons aux adhérents des groupements, le gouvernement recommande à ceux-ci de maintenir le plus largement possible les relations directes entre les compagnies minières et les consommateurs. Son objectif est de maintenir le plus possible la pratique des usages commerciaux du temps de paix pour le règlement financier des livraisons de charbon¹⁴⁶². En raison de l'importance des écarts de prix entre les charbons étrangers et français, le gouvernement décide d'instituer, par la loi du 16 septembre 1939, une Caisse de Compensation des prix et une surtaxe de compensation de 8,3% sur les prix de vente des charbons à partir du 1^{er} octobre 1939¹⁴⁶³, et de 15% à partir du 1^{er} novembre¹⁴⁶⁴.

Mais, une partie des ressources en charbon est supprimée, les charbons lorrains et allemands notamment, et la crise des transports provoquée par le froid exceptionnel de l'hiver 1939 met à jour les difficultés de cette nouvelle organisation de répartition des charbons. Le ministre des Travaux publics considère que ces difficultés proviennent des houillères. Pour lui, ces dernières ne font pas suffisamment d'efforts pour satisfaire les besoins du pays et maintiennent leur contrat avec leurs anciens clients sans tenir compte des ordres de priorités de livraison. Il insiste sur le fait qu'« il semble, à ce sujet, que l'esprit de guerre n'ait pas encore pénétré dans les compagnies houillères. Les Directeurs généraux des mines et plus particulièrement leurs Chefs de Services commerciaux ne sont pas encore convaincus de la nécessité d'obéir, dans toute la mesure du possible, aux Directives de l'Administration, en ce qui concerne les livraisons de charbon. Les déficits de plusieurs dizaines de milliers de tonnes qui existent par exemple entre les demandes

¹⁴⁵⁹ Il en est de même dans le secteur métallurgique. En octobre, trente-quatre sont constitués sous le contrôle du ministère de l'Armement et quatorze sous celui des Travaux publics. On en distingue de trois types : simples offices de statistiques, groupes de répartition rapprochant le vendeur de l'acheteur et groupements « vendeur unique » centralisant toutes les commandes et les répartissant entre leurs membres.

Voir Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 266.

¹⁴⁶⁰ ANMT, 40 AS 19, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 5 septembre 1939

¹⁴⁶¹ Il en est de même pour la métallurgie.

Voir Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 264.

¹⁴⁶² *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 18 septembre 1939.

¹⁴⁶³ *Ibid.*, Le CCHF, Lettres de Pierre Parent aux exploitants, 2 octobre 1939, 16 octobre 1939

¹⁴⁶⁴ *Ibid.*, Le C.C.H.F, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 4 novembre 1939.

de livraisons à la SNCF et les livraisons effectives en sont un exemple flagrant »¹⁴⁶⁵. Il leur demande une entière collaboration, d'« abandonner leur mentalité du temps de paix et [de comprendre que] la distribution du charbon constitue aujourd'hui [...] un service public »¹⁴⁶⁶. Il enjoint Henri de Peyerimhoff d'adresser aux exploitants une recommandation « qui leur fasse comprendre et admettre la consigne ci-dessus »¹⁴⁶⁷. Dans sa réponse, Henri de Peyerimhoff défend les compagnies minières, explique qu'il a pu y avoir des incidents qui ont pu être aggravés « par les insuffisances et les irrégularités des moyens de transport dans la période de grands froids » qu'ils viennent de traverser. Mais, il souligne que ces incidents sont restés « certainement exceptionnels et localisés » et qu'« en étendre la portée et en généraliser le sens serait [...] s'écarter d'une juste appréciation de l'effort accompli devant [l'ampleur de la] tâche ». Il transmet les recommandations du ministre aux exploitants et « ne doute en aucun cas que les exploitants vont [les] suivre »¹⁴⁶⁸. Il les invite d'ailleurs à « multiplier leurs efforts, là surtout où la tâche des exploitants et des Services commerciaux se révèle plus difficile, pour assurer la répartition de la production disponible de manière à couvrir les demandes dont les services administratifs ont à fixer avec [leur] concours l'ordre d'urgence »¹⁴⁶⁹. En mettant en avant l'unité patronale et sa capacité à motiver les exploitants, il met en avant son utilité pour l'État dans la mobilisation industrielle.

Inversement, il relaie les revendications des exploitants au ministre de Travaux publics. Ces derniers revendiquent un réajustement des prix des charbons, ce que s'empresse de demander Henri de Peyerimhoff au ministre en décembre 1939. Ce dernier reconnaît la nécessité d'augmenter les recettes des exploitations minières, mais souhaite retarder l'augmentation des prix de vente. Il décide donc d'accorder, à partir du 1^{er} mars 1940, des subsides provenant de la taxe de compensation, c'est-à-dire qu'une partie de la taxe revient aux houillères. Ces dernières reçoivent 7 francs par tonne de charbon expédié à la clientèle, transformé ou mis en stock. Ces dispositions sont effectives pour 2 mois. Ensuite, une majoration de 10 francs par tonne est prévue à partir du 1^{er} mai¹⁴⁷⁰. Mais, pour la même raison, le ministre des Travaux publics préfère prolonger cette détaxe sur les prix des charbons de 8,60 francs par tonne pour une durée de 3 mois¹⁴⁷¹.

¹⁴⁶⁵ ANMT, 40 AS 20. Le CCHF, Lettre d'Henri de Peyerimhoff aux exploitants, 5 février 1940, pièce-jointe, Lettre du ministre des Travaux publics à Henri de Peyerimhoff.

¹⁴⁶⁶ *Ibid.*

¹⁴⁶⁷ *Ibid.*

¹⁴⁶⁸ *Ibid.*

¹⁴⁶⁹ *Ibid.*

¹⁴⁷⁰ ANMT, 40 AS 20, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 15 mars 1940, et sa pièce-jointe, Lettre du ministre des Travaux publics à Henri de Peyerimhoff, 27 février 1940.

¹⁴⁷¹ ANMT, 40 AS 20, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 3 mai 1940.

Le CCHF essaie d'aider les compagnies minières et l'État dans la mise en place du régime de guerre. Il donne l'image d'une conduite patronale irréprochable et d'une profession au service de l'État. L'autre grande question est le manque de main-d'œuvre.

L'intervention du CCHF dans le cadre de la pénurie de main-d'œuvre

Parallèlement, le CCHF et l'État cherche des solutions pour augmenter la production de charbon dans ce contexte de pénurie de main-d'œuvre. Il y a deux solutions : les affectations spéciales et l'augmentation du temps de travail.

Comme négociateur dans les années précédant le conflit, alors que les hommes sont mobilisés en septembre 1939, les mineurs en activité restent affectés sur leur exploitation¹⁴⁷². De plus, à partir d'avril 1940, les réservistes, cette fois-ci anciens ouvriers qualifiés du fond, peuvent être mis en affectation spéciale sur présentation de certificats de compagnies minières établissant qu'ils ont travaillé pendant une durée totale d'au moins 5 ans au fond¹⁴⁷³. Mais, les affectations spéciales sont rapidement suspendues dès le 1^{er} mai 1940¹⁴⁷⁴ du fait des opérations militaires allemandes.

La deuxième solution pour faire face au manque de main-d'œuvre est d'augmenter la durée du travail. Le décret du 10 septembre 1939 élève la durée légale hebdomadaire du travail à 52 heures 30 pour le fond et 54 heures pour le jour, et autorise les houillères à payer les heures supplémentaires au tarif normal jusqu'à 43 heures 30 et au-delà à 10% du tarif normal¹⁴⁷⁵.

Lors de la préparation du conflit et de la mise en place du régime de guerre, le CCHF ne cesse de montrer son utilité à l'État tout en cherchant à éviter les difficultés des exploitants lors de la Grande Guerre. La défaite de mai-juin 1940 perturbe sa stratégie.

De la débâcle à la dissolution du CCHF : protéger la main-d'œuvre et redémarrer la production (mai-novembre 1940)

À la suite de l'offensive allemande du 10 mai 1940, la production de charbon est à nouveau désorganisée.

¹⁴⁷² ANMT, 40 AS 19, Le CCHF, Lettres de Robert Fabre aux exploitants, 8 septembre 1939 et 2 octobre 1939.

¹⁴⁷³ ANMT, 40 AS 20, Le CCHF, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 6 avril 1940

¹⁴⁷⁴ *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 13 avril 1940, pièce-jointe, Lettre du ministre de la Défense nationale et de la guerre au ministre des Travaux publics, 3 avril 1940

¹⁴⁷⁵ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 11 septembre 1939.

La débâcle : Répartir les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais et se mettre à l'abri (mai 1940)

Le bassin du Nord et du Pas-de-Calais est occupé par l'Allemagne, la population fuit et le personnel des Mines est évacué le 22 mai. Quant au CCHF, il quitte Paris pour Royan et installe un échelon auprès des services de la Direction Général des Mines à Saint-Palais près de Bayonne. Il informe ses adhérents qu'il ne pourra plus communiquer les instructions de la Direction Générale des Mines pour le moment¹⁴⁷⁶.

Dès le 23 mai, Pierre Parent écrit aux exploitants des régions non envahies qu'il ne connaît pas la quantité d'ouvriers mineurs en cours d'exode, mais que les dispositions de première urgence consistent à diriger sur les bassins houillers du Centre et du Midi les ouvriers du fond de 30 à 45 ans et à les loger avec les moyens de fortune. Quant aux autres catégories de mineurs, elles doivent rester dans les départements de refuge, où elles sont recensées dans l'attente d'une décision du gouvernement¹⁴⁷⁷. En ce qui concerne les ingénieurs du Nord et du Pas-de-Calais qui se sont repliés et qui proposent leur candidature dans les autres bassins, la situation est délicate étant donné que certains directeurs des régions envahies, restées sur place, sont injoignables. Le CCHF recommande aux houillères du Centre et du Midi de prendre la plus grande précaution dans l'embauche de ces ingénieurs, de passer par lui quand ils reçoivent une candidature et de lui envoyer une liste des ingénieurs employés¹⁴⁷⁸. Pour faciliter leur répartition, il leur envoie, dès le 30 mai 1940, une liste d'ingénieurs qu'il a recensée et qui sont à employer¹⁴⁷⁹.

Le CCHF réagit dans l'urgence des événements.

De l'Armistice à la dissolution, redémarrer la production (juin-septembre 1940)

À la suite de l'Armistice signé à Rethondes le 25 juin 1940, les exploitants sont soumis à une double tutelle, celle de l'Occupant et du régime de Vichy. Celui-ci bouleverse l'organisation économique et sociale, le CCHF cherche à s'adapter. L'arrêt des combats posent de nombreux problèmes : la reprise de la production dans le bassin nordiste, le rapatriement de la main-d'œuvre en exil, établir des relations avec le nouveau gouvernement français et l'occupant. Après avoir regagné ses locaux parisiens, le CCHF prend des nouvelles des compagnies minières du Nord et

¹⁴⁷⁶ ANMT, 40 AS 20, Le CCHF, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 16 juin 1940.

¹⁴⁷⁷ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 23 mai 1940.

¹⁴⁷⁸ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 27 mai 1940.

¹⁴⁷⁹ *Ibid.*, Lettre de Pierre Parent aux exploitants, 30 mai 1940.

du Pas-de-Calais, alors situées en « zone interdite »¹⁴⁸⁰. Ces dernières reprennent progressivement la production, sous occupation allemande. N'ayant connu que très peu de destructions, elles sont remises en marche au cours de la dernière semaine de juin. Puis, le CCHF gère le rapatriement des ouvriers en exode. Ayant réussi à faire une liste de ceux-ci et des compagnies qui les embauchent, il parvient facilement à informer les intéressés. Dès le 15 juillet, il enjoint les exploitants du Centre et du Nord de renvoyer les ouvriers et ingénieurs du Nord et du Pas-de-Calais sur leurs exploitations d'origine. Prenant contact avec les autorités allemandes et le gouvernement de Vichy, il se charge des démarches de rapatriement. Il obtient des laissez-passer pour que les ouvriers puissent entrer en « zone interdite ». Le CCHF essaie de résoudre les difficultés immédiates.

Dans le même temps, le nouveau régime issu de l'armistice se donne pour mission de rompre avec la Troisième République et de reconstruire la France politiquement et économiquement. Les rapports entre l'État, les entreprises et la société sont modifiés et placés dans les nouveaux cadres de la Révolution nationale et de la collaboration économique. La loi du 16 août 1940 réorganise provisoirement la production industrielle. L'article 1^{er} prévoit la dissolution par décret des groupements généraux rassemblant à l'échelle nationale les organisations professionnelles patronales et ouvrières. Le CCHF en informe les exploitants et leur explique qu'un CO¹⁴⁸¹ est à l'étude pour l'industrie houillère et que les membres sont à proposer à l'agrément du gouvernement¹⁴⁸². Il poursuit son rôle d'intermédiaire entre le régime de Vichy et les exploitants les informant des modalités de la législation pour la profession minière : les modalités pour le transport et la circulation entre les zones libre et occupée, le prix des charbons, la répartition des charbons, le temps de travail.

Mais le décret du 11 novembre 1940, place sous l'autorité de l'État l'ensemble de la profession minière et fonde un Comité d'Organisation des combustibles minéraux solide. Dans le cadre de la cartellisation autoritaire et centralisé du marché du charbon, ce comité est chargé d'encadrer la production, les prix, le transport et les cadres de consommation. Robert Fabre y poursuit ses activités en tant que secrétaire général. La présidence est confiée à l'ingénieur du Corps des mines, Aimée Lepercq (1889-1944). À la différence de l'UIMM qui participe plus

¹⁴⁸⁰ A la suite de l'Armistice, la France est divisée en trois zones de statuts différents, la zone occupée, la zone dite « libre » et la zone « interdite » le long de la mer. De plus, Le Nord et le Pas-de-Calais sont rattachés à l'administration allemande de Bruxelles.

¹⁴⁸¹ Hervé Joly (dir.), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, CRHQ, 2004.

¹⁴⁸² *Ibid.*, Lettre de Robert Fabre aux exploitants, 9 septembre 1940.

nettement à la réflexion sur l'application de la loi du 16 août 1940¹⁴⁸³, le CCHF cesse ses activités, tout comme le CFF et la CGPF.

Conclusion

Durant la période de prospérité qui suit celle de la reconstruction, le CCHF cherche à consolider la position favorable des houillères sur le marché français par rapport aux charbons étrangers. Sa stratégie vis-à-vis de l'État est de demander une augmentation des droits de douane sur les charbons étrangers et des tarifs de transport avantageux. Cependant, le courant libre-échangiste défendu par les importateurs de charbon l'emporte, les compagnies minières tentent de s'adapter. Avec l'arrivée de la crise, alors qu'il prônait une stratégie de contournement face aux syndicats ouvriers, laissant la négociation au niveau régional, il s'interpose plus nettement entre la FNTSS et les exploitants, en défendant leur politique de baisse des salaires dans le contexte de la crise économique. De même, il défend les intérêts des exploitants face aux mesures déflationnistes du gouvernement Laval. Contre une baisse des prix du charbon, il obtient une diminution des contingentements sur les charbons étrangers, mesure qui participe à sa défense protectionniste des Mines françaises. Avec l'arrivée du Front populaire au gouvernement, le CCHF se retrouve à la table des négociations. Son objectif est alors de tout faire pour que la loi sur la semaine de quarante heures soit appliquée le plus sagement possible à la profession minière. Mais, à peine mise en place, les difficultés de la fin de l'année 1936, contraignent le gouvernement Blum à trouver des solutions pour augmenter la production de charbon. Le CCHF propose d'effectuer des heures supplémentaires, la FNTSS enjoint les exploitants à embaucher davantage et à investir dans des équipements. Le gouvernement n'a d'autre choix que d'autoriser des heures supplémentaires. La FNTSS accepte contre une augmentation des salaires, ce que le CCHF accorde en échange d'une augmentation des prix de vente du charbon, conditionnée à l'autorisation de l'État. Progressivement, la loi sur la semaine de quarante est assouplie, le CCHF devient un partenaire social de premier plan face à l'État et la FNTSS. Avec la marche à la guerre, il participe à la mise en place d'une organisation économique de guerre et à son application lors de la mobilisation générale. En montrant sa capacité à mobiliser les exploitants, il devient un intermédiaire indispensable pour l'État. Mais, la débâcle et l'armistice le font réagir dans l'urgence. S'il continue d'informer les exploitants des mesures mises en place par le gouvernement de Vichy et l'Occupant,

¹⁴⁸³ Danièle Fraboulet, *op. cit.*, p. 278-279.

il n'est pas présent à la table des négociations à la différence de l'UIMM. La nouvelle organisation économique ne le reconnaît pas comme partenaire légitime et il est dissout en novembre 1940.

CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE

La nomination d'Henri de Peyerimhoff à la présidence du CCHF n'entraîne pas de réorganisation de sa structure administrative ni de modification de son service administratif. Toutefois, Henri de Peyerimhoff décentralise la gestion administrative en s'appuyant sur les comités régionaux désormais présents dans chaque département minier. Par ailleurs, le CCHF adapte ses services à la conjoncture. Le service de la main-d'œuvre étrangère cesse de recruter massivement des mineurs Polonais pour organiser leur renvoi. Respectant le caractère local de l'extraction du charbon et la liberté des exploitants dans la gestion de leurs affaires, il ne les encourage pas à instituer les longues tailles à l'image de l'Allemagne, préférant les conseiller dans l'achat d'appareils innovants ou dans des techniques nouvelles de lutte contre les accidents. Par ailleurs, il continue d'intervenir auprès du législateur pour lutter notamment contre la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle. En montrant la difficulté à la différencier de la tuberculose et à la diagnostiquer, il parvient à en retarder la reconnaissance. Par ailleurs, il intervient au gré des lois en cours de discussion, et uniquement pour celles qui touchent la profession minière, et conseillent de plus en plus les exploitants dans l'application des différentes mesures.

Face au mouvement ouvrier et à l'État, il est plus ou moins présents dans les discussions. Dans les périodes de prospérité, il se met en retrait, et redevient un interlocuteur privilégié lors des périodes de crise. Il réagit et s'adapte à la politique industrielle de l'État plus ou moins interventionniste. En période de prospérité, l'État a plutôt tendance à se désengager de l'économie, alors qu'il devient dirigiste en période de crise. Le CCHF dont la mission principale, reste la défense de la liberté des affaires des exploitants, a donc tendance à être plus présent quand l'État se convertit au dirigisme. Face au mouvement ouvrier, sa stratégie reste celle du contournement et de la négociation des salaires au niveau régional. Mais, avec le gouvernement de Front populaire, il se retrouve à la table des négociations et devient un véritable partenaire social, négociant les heures supplémentaires et les augmentations salariales dans des accords nationaux. Avec la marche à la guerre et la mobilisation industrielle, il montre son utilité à l'État dans sa capacité à mobiliser les exploitants et à relayer les informations. Poursuivant ce rôle d'intermédiaire avec l'arrivée du gouvernement de Vichy, il ne participe pas à la réflexion de la nouvelle organisation économique. C'est probablement l'une des raisons qui explique sa dissolution en novembre 1940.

CONCLUSION GENERALE

Si les questions douanières poussent les exploitants à s'unir, elles ne sont pas suffisamment fédératrices pour que leurs associations patronales soient permanentes. En effet, les compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais concurrencent progressivement les autres bassins miniers sur leurs propres marchés régionaux. La structuration du mouvement ouvrier, les grandes grèves de la fin du XIX^{ème} siècle et le développement d'un droit du travail permettent aux exploitants de dépasser leurs désaccords commerciaux. C'est véritablement la discussion de trois lois qui remettent directement en question la liberté des exploitants dans leurs affaires qui donnent l'impulsion d'une union nationale permanente, le CCHF. Comme pour d'autres organisations patronales, et notamment le CFF, sa période de structuration est longue, son président-fondateur, Henry Darcy, ayant bien conscience du fait qu'il faille réaliser l'union pour être légitimement reconnu par les pouvoirs publics. Pour arriver à ses fins, il fait des concessions et accepte une représentation proportionnelle en fonction de la production dans les instances dirigeantes plutôt qu'égalitaire. En effet, les puissantes compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais souhaitent peser plus que les petites du Centre et du Midi dans les décisions. Durant cette période de structuration, le CCHF se définit comme une association de type syndical sur le modèle des organisations patronales de la première industrialisation. Une assemblée générale élit un bureau qui nomme un président et des vice-présidents, et un service administratif est mis en place à la tête duquel se trouve un secrétaire qui est chargé de l'instauration des premiers services aux adhérents. Sur le modèle du CFF, le CCHF se lance dans une stratégie de communication, les circulaires informatives se multiplient et deviennent quotidiennes. Après la catastrophe de Courrières, pour éviter que l'État ne s'empare des questions sécuritaires, le CCHF se tourne vers l'étude de l'art des mines. Pour cela, Édouard Grüner restructure le CCHF et y institue une structure bureaucratique sur le modèle de celle mise en place par Robert Pinot au Musée social et à l'UIMM, que le CCHF a d'ailleurs participé à fonder. Inspiré par son père Louis Grüner et par la SIM, il développe un service technique et une station d'essais chargés de réaliser des études sur les explosions et les machines d'extraction, d'innover de manière générale. D'autres services sont également mis en place à la tête desquels se trouvent un secrétaire général, Henri de Peyerimhoff. Avec la Première Guerre mondiale, le CCHF développe son pôle technique et se tourne vers la gestion de la main-d'œuvre. En effet, le CCHF pousse l'État à mettre à la disposition des compagnies minières des mineurs mobilisés, ce sont les affectés spéciaux. Encouragé par Louis

Conclusion générale.

Loucheur, son service technique réfléchit, avant même l'arrêt des opérations militaires, à la reconstruction du bassin nordiste et à l'uniformisation du matériel, l'objectif étant de produire des machines standardisées rapidement et à faible coût pour remettre en marche le plus tôt possible la production dans le Nord et le Pas-de-Calais. Durant la période de reconstruction, il reprend ses missions d'avant-guerre mise à l'arrêt pendant le conflit, la station d'essais démange pour s'installer à Montluçon et reprend ses recherches. Son service technique s'engage dans la reconstruction et assiste les compagnies minières dans leurs opérations, à travers le Groupement des Houillères sinistrés. Ce nouveau satellite du CCHF gère les opérations de déblaiement, dénoyage, reconstruction, tout en centralisant les achats de matériel et en les répartissant entre les compagnies minières. Par ailleurs, en collaboration avec l'UIMM, il fonde un service chargé du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. En effet, en plus de remettre en état leurs exploitations, les compagnies minières ont également besoin de main-d'œuvre bon marché, ce qu'ils trouvent dans les mineurs Polonais. Le CCHF met en place tout un système allant du recrutement en Pologne à l'arrivée des Polonais sur leur lieu de travail. L'arrivée d'Henri de Peyerimhoff à la présidence de l'UIMM n'entraîne pas de grands changements de structure bureaucratique. Toutefois, Henri de Peyerimhoff décentralise la gestion administrative du Comité central en s'appuyant sur davantage de comités régionaux. Avec la crise des années 1930 et la marche à la guerre, les services s'adaptent, celui sur la main-d'œuvre ne gère plus le recrutement des Polonais mais leur renvoi.

Pour assurer son fonctionnement, le CCHF se dote d'une instance dirigeante et d'un service administratif. Le club de magnats de l'industrie du Nord et du Pas-de-Calais des débuts se diversifie. Des experts techniques et des parlementaires entrent dans les instances dirigeantes après 1906 pour mener à bien la stratégie mise en place avant la guerre. Parmi eux, certains membres se distinguent, comme les parlementaires Louis Boudenoot, Florent Guillain, Jean Plichon, Jules Elby, ou le directeur des Mines de Lens, Ernest Cuvelette. Toutefois, les figures essentielles au fonctionnement du CCHF en sont ses permanents patronaux. Si Édouard Grüner et Henri de Peyerimhoff font figure d'exceptions pour leur implication et leur longévité dans l'organisation patronale, d'autres permanents patronaux œuvrent à la réalisation des objectifs du CCHF, comme Jacques Taffanel et Étienne Audibert à la station d'essais, Jean Duhamel au service de la main-d'œuvre étrangère, ou encore Pierre Parent et Robert Fabre au secrétariat. Ces membres forment un réseau qui se densifie et s'élargit. Par les multiples fonctions qu'ils exercent, ils permettent au CCHF d'être représenté à l'extérieur, dans d'autres entreprises, d'autres organisations patronales, des associations d'anciens élèves, des sociétés savantes, et surtout

auprès des pouvoirs publics, et notamment au Parlement. En ce sens, ils font partie intégrante de la stratégie du CCHF qui cherche à être présent dans le plus grand nombre possible d'institutions. Ils servent également d'intermédiaires au CCHF pour y diffuser son idéologie, ses revendications, ses stratégies et ses objectifs. Inversement, ils représentent leurs exploitations et leur bassin minier et entendent bien être défendus par le CCHF et en recevoir un certain nombre de services.

Les services du CCHF se sont adaptés au contexte et aux besoins des compagnies minières. Durant la période de structuration, il développe une stratégie de communication à destination de ses adhérents pour montrer son utilité. Puis, face à la demande des compagnies minières, il multiplie les circulaires informatives. À leur service, il s'adapte à leurs besoins. Après la catastrophe de Courrières, les patrons, pour la plupart leplaysiens et paternalistes, prennent conscience de l'importance des questions sécuritaires. En réponse, le CCHF institue un service chargé de cette question. En retour, il commence à diffuser un art des mines qu'il forge au sein de sa station d'essais et de son service technique. Il intervient de plus en plus dans les affaires des compagnies minières qui perdent progressivement de leur liberté, n'hésitant pas à les réprimander au moindre écart de leur part. Face aux difficultés des compagnies minières à poursuivre leur production durant la guerre, il s'adapte à nouveau, prend en charge la gestion de la main-d'œuvre et l'achat de matériel et s'engage dans la reconstruction. Pensée pendant le conflit au sein du CCHF, la remise en état des compagnies minières nordistes se réalise sous la houlette de celui-ci. Le CCHF surveille les opérations de déblaiement, dénoyage, reconstruction, et va plus loin en centralisant les achats de matériel selon un cahier des charges établi par lui-même. Avec son service de la main-d'œuvre étrangère, il gère un aspect essentiel de la relation patron-ouvrier, le recrutement. Sous la présidence d'Henri de Peyerimhoff, il propose des formations pour les ingénieurs sur les innovations étudiées à la station d'essais et de recommander des ouvriers et des employés dans un sanatorium qu'il a participé à fonder. Ainsi de la transmission d'informations, il n'a cessé de multiplier ses services et, par conséquent, son intervention dans les affaires des compagnies minières. Montrant son utilité durant sa période de structuration, il finit par devenir essentiel pour ses adhérents qui dépendent de lui pour de nombreux sujets.

Les questions commerciales, fiscales, techniques et sociales ont suscité son intérêt à divers moments. Fondé dans un contexte de libre-échange, les premiers comités ont cherché à défendre le charbon français face aux étrangers en demandant des augmentations des droits de douane. En effet, le charbon est plus cher à produire en France à la fois du fait de sa situation géologique en profondeur dans le Nord et le Pas-de-Calais et de son éparpillement dans les bassins du Centre et du Midi. Il est aussi plus cher à transporter, les bassins miniers étant situés

soit aux frontières soit dans des régions montagneuses. À cela s'ajoute le fait que la France ne satisfait pas sa consommation en charbon et qu'elle est donc obligée d'en importer environ 1/3 tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. La question revient à l'ordre du jour durant la Première Guerre mondiale et reste un leitmotiv tout au long de l'entre-deux-guerres. Protectionniste, le CCHF ne cesse de demander une augmentation des droits de douane ou un abaissement des frais de transport pour que les charbons français soient compétitifs, et le justifie par le fait qu'il est plus logique d'acheter des charbons français qu'étrangers dans un contexte où la balance commerciale est déficitaire. Cet aspect commercial correspond au postulat de départ de toutes les argumentations du CCHF. En effet, lors des discussions des lois sociales, cet argument est mis en valeur pour expliquer la dangerosité des mesures en cours d'élaboration. Si elles venaient à être adoptées, elles menaceraient l'équilibre commercial du marché français ajoutant des charges financières supplémentaires aux compagnies minières qui seraient obligées d'augmenter leur prix de vente. C'est sous couvert de cet argument qu'il intervient auprès des pouvoirs publics pour que ceux-ci n'interviennent pas dans les affaires des exploitants. Profondément libéral, il met aussi en avant les initiatives patronales dans le cadre des œuvres sociales, caisses de secours et de retraites, lutte contre les maladies, logement ouvrier, allocations familiales, pour éviter le vote de lois contraignantes. Influencé par les leplaysiens, il s'intéresse largement aux questions techniques et pousse les compagnies minières dans la voie de l'innovation. À travers la diffusion des notes techniques et des divers publications et conférences, le CCHF participe à l'homogénéisation d'un art des mines à la française. Pourtant, la rationalisation du travail peine à s'installer dans les exploitations françaises, à la différence des grandes tailles allemandes ou anglaises, et les anciennes habitudes de travail autour de l'abatteur perdurent. Par ailleurs, si le Nord et le Pas-de-Calais ont été reconstruits après la guerre, la reconstruction s'est faite rapidement et avec les moyens disponibles, tout ce qui a pu être sauvé et réparé l'a été, l'objectif était de reprendre la production rapidement. L'innovation est plutôt à rechercher dans l'uniformisation du matériel et non dans sa standardisation. Si le CCHF conseille les exploitants dans leur achat de matériel, il se fait presque un devoir de respecter les différences qui existent entre les techniques d'extraction de chaque bassin minier. Le travail n'est pas le même dans les grandes compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais reconstruites après la guerre et dans les petites exploitations éparpillées du Centre et du Midi. Dès sa fondation, le CCHF souhaite une représentation égalitaire de tous les bassins miniers aux instances dirigeantes sans tenir compte de la production de chacun. Si le Nord et le Pas-de-Calais parvient à obtenir une représentation proportionnelle au tonnage extrait, les autres bassins miniers continuent tout de même à être présents dans les instances dirigeantes. Par la suite, dans les négociations au Parlement, il ne cesse de défendre les intérêts de tous les

exploitants, l'exemple des discussions sur la nouvelle assiette de la redevance des mines en est particulièrement représentatif. De même, dans le cadre des lois sur le temps de travail les dérogations qu'il obtient pour les ouvriers qui travaillent autour de l'abatteur, facilitent l'application des différentes mesures pour les petites exploitations. Protectionniste, paternaliste et régionaliste, il défend la liberté des affaires des exploitants face aux pouvoirs publics.

Fondé pour défendre les intérêts des exploitants au Parlement, le CCHF met en place une stratégie d'influence parlementaire durant sa période de structuration. Influencé par l'enseignement leplaysien et par le Musée social, Édouard Grüner, en collaboration avec Robert Pinot, développe tout un système alliant stratégie politique, argumentaire et moyens d'action. Lorsqu'un texte qui l'intéresse est en discussion, il commence par tenter de faire retirer cette mesure des discussions. Si les discussions perdurent, il cherche à en faire retarder son vote et à obtenir de nombreuses dérogations pour vider la loi de son sens et faire entériner ce qui existe déjà dans la pratique. Si la loi est votée, il en fait retarder l'application. Parallèlement, il développe un argumentaire montrant l'inutilité et la dangerosité de la mesure pour l'industrie et l'économie en général. Pour appuyer sa démonstration, il s'appuie sur des rapports argumentés et illustrés par des statistiques résultant d'enquêtes lancées auprès des adhérents. Son expertise doit éclairer les parlementaires dans leurs décisions. Si tout cela n'est pas suffisant, il s'appuie sur la presse ou d'autres organisations patronales. Ces moyens d'action sont progressivement mis en place au cours de la discussion des textes sur les caisses de secours et de retraite, des délégués mineurs et des accidents du travail. Pour qu'ils deviennent un système, il faut qu'ils soient généralisés. Avec la fondation de l'UIMM en 1901, le CCHF se concentre sur les lois minières et laisse à l'UIMM le soin de s'occuper des lois sur l'industrie en général. Ainsi, lors des discussions sur la journée de huit heures, qui inquiète tout particulièrement les exploitants, Édouard Grüner affine sa stratégie d'influence. S'il n'obtient pas le retrait de la discussion des textes sur la profession minière, cette stratégie lui permet d'obtenir le vote de lois de compromis. Ces lois sont votées pour l'essentiel avant la Première Guerre mondiale, en avance par rapport au reste de l'industrie. En effet, si le CCHF cherche à intervenir auprès du législateur, c'est pour défendre les intérêts des exploitants face aux députés mineurs. Issus du mouvement syndical, ces derniers se font élire pour porter leurs revendications au Parlement et obtenir le vote de lois améliorant la condition de tous les ouvriers de la profession, et pas seulement d'un bassin minier en particulier. Par conséquent, le CCHF investit les rangs de la Chambre des députés et du Sénat par l'intermédiaire de parlementaires acquis à sa cause. Ces derniers font partie de son réseau ou sont directement associés au CCHF en étant membres de ses instances dirigeantes. Sous couvert de la loi de 1810 qui leur sert de justification pour que

l'État intervienne dans les affaires des exploitants, les députés mineurs déposent de nombreuses propositions de lois. La discussion s'engage au Parlement entre députés mineurs et parlementaires-relais et aboutit à des lois de compromis spécifiques à la profession et votées avant la guerre. Durant l'entre-deux-guerres, le CCHF intervient au Parlement uniquement lorsque les lois sur l'industrie en général ont des dispositions particulières pour la profession minière. Les lois sur l'industrie en général sont laissées à l'UIMM. De fait, ses positions parlementaires s'affaiblissent. Il cherche d'autres partenaires pour engager la discussion.

Alors qu'il refusait systématiquement la discussion avec les syndicats ouvriers au XIX^{ème} siècle, la guerre bouleverse cet équilibre. En effet, dès l'époque de la structuration du mouvement ouvrier, les compagnies minières ont refusé de négocier avec lui. Les exploitants du Nord et du Pas-de-Calais qui s'y sont essayés lors des grandes grèves d'Anzin en ont vu les conséquences, les conventions d'Arras des années 1880-1890 ayant abouti à des augmentations salariales, et, pire pour les patrons, à une homogénéisation des salaires dans toute la région. Dès ses origines, ne voulant pas donner l'opportunité au mouvement ouvrier d'obtenir des accords nationaux sur les salaires, le CCHF refuse systématiquement d'ouvrir la négociation avec lui. En plus de cette stratégie de contournement, il y ajoute une stratégie défensive à la suite de la grève générale de 1906 qui fait suite à la catastrophe de Courrières. En fondant une caisse anti-grève, au même moment que l'UIMM qui fait également face à des mouvements sociaux, il soutient financièrement les compagnies minières et participe à l'échec des grèves. La guerre modifie cet état. Durant le conflit, suite à la pression de l'État, des négociations s'ouvrent avec la FNTSS au sujet des salaires. Ce sont les premières traces de négociations tripartites. L'habitude de la négociation se prend, et surtout le CCHF est apparu comme le légitime représentant des compagnies minières aux yeux des syndicats ouvriers qui ne cessent alors de le solliciter. Sortant renforcé du conflit, la FNTSS pousse le CCHF, sous la menace de la grève générale, à la discussion. Avec la scission de la C.G.T. en 1921 puis la crise des années 1930, les conditions ne sont plus les mêmes, le CCHF ne refuse plus systématiquement d'engager la négociation mais la relègue à des accords par bassin minier. D'une part, il fait figure de filtre entre les syndicats ouvriers et les compagnies minières, d'autre part, il préfère que soit négocié des accords temporaires par bassin minier que des accords nationaux permanents. Avec l'arrivée du Front populaire au gouvernement, le CCHF se retrouve à la table des négociations tout comme les autres organisations patronales. Malgré le vote d'une réduction du temps de travail, il parvient à négocier de nombreuses dérogations permanentes et des heures supplémentaires. Dès la fin de l'année 1936, les conditions changent, le Front populaire s'engage dans la bataille du charbon. Le CCHF accepte néanmoins des hausses de salaires en

échange des heures supplémentaires accordées par le gouvernement. Progressivement, avec la marche à la guerre, les négociations avec la FNTSS se tarissent. Le CCHF se tourne vers l'État.

Dans sa période de structuration, le CCHF évite d'avoir à négocier avec celui-ci. Les seuls exemples en sont les négociations des années 1880-1890 entre les exploitants et les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais sous l'arbitrage de l'État qui ont abouti aux conventions d'Arras. Le seul domaine où le CCHF accepte une intervention de l'État est la protection douanière. Sur les autres sujets, il cherche à l'éviter. Pourtant, les premières formes de contacts se réalisent, dans cette période, au Parlement. Lors de l'élaboration de la loi sur la journée de 8 heures pour les mineurs, le CCHF est en relation avec le ministre des Travaux publics au sujet des dérogations. Puis, le CCHF demande à de nombreuses reprises à être auditionnés par le ministre des Travaux publics ou celui du Travail. Si le CCHF accepte de négocier avec l'État, c'est pour limiter son intervention dans les affaires des compagnies minières. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui le pousse à fonder une station d'essais. En effet, après la catastrophe de Courrières, l'État cherche à s'emparer des questions sécuritaires et à intervenir davantage sur ces questions dans les affaires des exploitants. Le CCHF y répond par une initiative privée. Pendant la guerre, l'État cherche un interlocuteur pour l'aider à mettre en place le régime de guerre, et, converti au dirigisme, intervient dans la gestion de la main-d'œuvre et le marché de consommation. Dans ce contexte de pénurie du charbon et de la main-d'œuvre, le CCHF accepte de participer à une organisation administrative plutôt que de laisser un monopole étatique s'installer. Avec l'arrivée de Louis Loucheur au sous-secrétaire d'État à l'Artillerie et aux Munitions en 1916, il trouve en lui un interlocuteur privilégié et devient un partenaire de l'État dans la gestion de la guerre et la réflexion sur la reconstruction. Pendant la reconstruction, il reste présent dans les négociations sur les questions commerciales jusqu'à ce que le régime libéral se remette en place, et accepte les négociations sociales sous son arbitrage pour tempérer les ardeurs du mouvement ouvrier. Par ailleurs, s'il suit les indications de Louis Loucheur au sujet de la reconstruction des mines sinistrées, il prend des libertés au sujet de la standardisation que ce dernier préconisait en adoptant plutôt le principe de l'uniformisation du matériel pour respecter les diverses méthodes d'extraction qui existent entre chaque bassin minier. En revanche, la question du partenariat est à nuancer en ce qui concerne la main-d'œuvre. Si les partenaires instituent des organisations administratives parallèles, le CCHF espère un désengagement rapide de l'État à son profit. Avec la crise, il reprend une place privilégiée aux côtés de l'État et lie les questions salariales et de protection douanière lors des discussions, surtout à partir de 1935 quand le gouvernement Laval commence à agir sur les prix du charbon. Avec la guerre, il redevient l'interlocuteur privilégié de l'État, même s'il est largement mis de côté dans la

Conclusion générale.

mise en place du régime de guerre, ne faisant que suivre les directives. Il s'adapte à la conjoncture économique et à la politique de l'État. Il se met en retrait lors des périodes de prospérité et redevient un acteur de premier plan lors des périodes de crise.

SOURCES

Le principal fond d'archives consulté est celui du CCHF (40 AS) qui a largement été dépouillé. Les archives des Mines de Vicoigne, Noeux et Drocourt (1994 051) ont permis de compléter les premières, notamment sur la période de la guerre et de la reconstruction, et celles des Mines de Béthune (1994 026) sur le Front populaire. Celles du ministère du Travail (F22) ont apporté de précieuses informations sur les débats autour de la semaine de quarante heures. Les sources imprimées ont donné des détails sur l'organisation du CCHF, son idéologie et ses missions.

Archives nationales du monde du Travail (Roubaix)

Fonds du Comité central des Houillères de France - 40 AS

1-2 : Assemblées générales, procès-verbaux de réunions, 1908-1940.

5-21 : Lettres-circulaires, 1900-1940.

27 : Statistiques générales, 1917-1927.

28-31 : Questions commerciales, 1915-1937.

32 : Mobilisation économique (production et personnel), 1923-1941.

33 : Standardisation de l'outillage, 1917-1946.

34-37 : Règlement général sur l'exploitation des mines, 1903-1921.

38-39 : Durée du travail, 1901-1922.

40-41 : Main-d'œuvre et recrutement, 1901-1938.

50-51 : Salaires et services sociaux, 1916-1934.

55 : Sociétés de secours mutuels, 1882-1910.

56 : Caisses de secours et de retraites, 1882-1896.

57 : Allocation familiales, 1932-1945.

60-64 : HBM, 1889-1942.

65 : Sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet, 1929-1941.

Sources

66-68 : Maladies professionnelles, 1872-1942.

70-72 : Arbitrage et conciliation, 1886-1938.

76-78 : Assistance mutuelle, 1907-1944.

81-84 : Redevances des mines, 1893-1936.

87 : Siège social, baux, contrats et sous-locations, 1897-1917.

92-93 : Conférences mondiales de l'énergie, 1924-1939.

109 : Société générale d'Immigration, 1924-1940

110 : Rapports présentés à l'assemblée générale ordinaire, 1908-1930.

111-163 : Circulaires ronéotées, 1886-1940.

164-207 : Annuaires, 1896-1939.

212 : Dossiers des assemblées générales, 1908-1910.

219 : Photographies des membres du bureau et des commissions, s.d.

Fonds des Mines de Béthune – 1994 026

392 : Dossier regroupant les textes législatifs et les conventions collectives résultats des entrevues syndicales entre les représentants ouvriers et patronaux, 1917-1944.

Fonds des Mines de Vioigne, Noeux et Drocourt - 1994 051

718-720 : Dossiers de suivi annuels, 1920-1938.

721-724 : Personnel, 1920-1937.

726 : Assistance mutuelle, 1906-1941.

739 : Centre d'essais de Montluçon. Essais du matériel de détection et de protection de certains gaz, 1930.

740-742 : Commission techniques (procès-verbaux de réunions, notes), 1922-1938.

778-783 : Groupement des Houillères victimes de l'invasion (notes, procès-verbaux, dénoyage, dommages de guerre), 1918-1925.

1359 : Office des Houillères sinistrées (correspondance, notes, procès-verbaux, rapport du conseil de gérance), 1926-1933.

Sources

1362 : Groupement des Houillères victimes de l'invasion (commission administrative), 1919-1937.

1444-1446 : Groupements des Houillères sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais (statuts, assemblées générales, conseil de gérance), 1920-1933.

Archives nationales

Archives des ministères du Travail et de la Sécurité sociale

F22/2222 : Dossiers d'application, Mines, 1936-1938.

F22/2223 : Dossiers d'application, Mines, s.d.

Sources imprimées

Publications officielles

La Statistique de l'industrie minérale, Années 1887, 1888, 1890, 1891, 1892, 1900, 1925, 1927.

Étienne Audibert, *Note sur la Station d'essais de Montluçon*, *Annales des Mines*, Mémoires, Tome I, 1922.

Le CCHF, *Législation minière et législation ouvrière. Texte des principales lois et répertoire méthodique des lois, décrets, circulaires et autres documents officiels intéressant les mines et leur personnel*, 1906, rééd. 1920, 1921, 1922, 1923, 1926.

Le CCHF, *Codes miniers, recueil des lois relatives à l'industrie des mines dans les divers pays, publiés sous les auspices du Comité central des Houillères de France, Espagne, Mexique, Prusse et Alsace-Lorraine*, (1911), *Pays-Bas* (1912).

Édouard Grüner, *Les lois d'assistance ouvrière en Allemagne*, 1887.

Édouard Grüner, *L'assurance contre la vieillesse et l'invalidé, d'après l'avant-projet du gouvernement*, 1888.

Édouard Grüner, *Atlas du CCHF, Cartes des bassins houillers de la France, de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de l'Allemagne*, Paris, Librairie Polytechnique Baudry & Cie, 1893.

Édouard Grüner, *Rapport au nom du comité du commerce au sujet de la question des règlements d'atelier*, Paris, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1893.

Jacques Taffanel, *Premiers essais sur l'inflammabilité des poussières*, Paris, CCHF, 1907.

Sources

Jacques Taffanel, *Essais sur les appareils respiratoires à oxygène comprimé et régénération*, Paris, CCHF, 1909.

Jacques Taffanel, *Expériences exécutées à la station de Liévin pour l'étude des explosifs contenant des sels alcalins*, Paris, Dunod, 1909.

Jacques Taffanel, *Enquête sur les conditions de formation des dépôts poussiéreux dans les mines*, Paris, Dunod, 1910.

Jacques Taffanel, *Expériences sur les poussières de houille et sur les moyens de combattre leurs dangers*, Paris, Dunod, 1910.

Jacques Taffanel, *Quatrième série d'essais sur les inflammations de poussières : développement et arrêt des coups de poussières, théorie des explosions*, Paris, CCHF, 1911.

Jacques Taffanel, *Nouvelles expériences sur les poussières de houille et sur les moyens de combattre leurs dangers*, Paris, Dunod, 1912.

Jacques Taffanel, *Note sur l'appareil Fleuss pour l'exploration des milieux remplis de gaz irrespirables*, Paris, Dunod, 1913.

Jacques Taffanel, *Les expériences de Commentry sur les inflammations de poussières*, Paris, Dunod, 1914.

Souvenirs et mémoires

Henry Darcy, *Enfances*, Paris, Imprimerie Gauthier, Villars et Cie, 1925.

Paul Darcy, *Henry Darcy, 1840-1926*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1960.

Henri de Peyerimhoff, *Souvenirs : 1871-1953*, Montpellier, Carbonnerie-Copie, s.d.

Allocutions

Henri de Peyerimhoff, « Allocution à Henry Darcy prononcée le 17 décembre 1926 », Paris, Imprimerie Gauthier-Villars et Cie, 1927

Henri de Peyerimhoff, *Les formules modernes d'organisation économique et leurs connexions politiques et sociales, Conférence tenue à Berlin dans la salle des séances du Reichstag, 17 décembre 1928*.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires

BARGETON, René, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.

DAUMAS, Jean-Claude, CHATRIOT, Alain, FRABOULET, Danièle [et alii], *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010.

JOLLY, Jean et ROBERT, Adolphe (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, sénateurs et députés français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1966.

Bibliographies

CARLS, Stephen D., *Louis Loucheur, ingénieur, homme d'Etat, modernisateur de la France, 1872-1931*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000.

PAILLARD, Claude, « "Grand commis patronal et image du capitalisme de la Troisième République : Henri de Peyerimhoff" », in *Dossiers secrets de la France contemporaine ; tome 2, La victoire perdue : 1920-1929*, Robert Laf, Paris, 1980, p.70-80.

Ouvrages généraux d'histoire économique

ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours. 1. De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris, Le Seuil, 1984.

ASSELAIN, Jean Charles., *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours. 2. De 1919 à la fin des années 1970*, Paris, Le Seuil, 1984.

HARDY-HÉMERY, Odette, *De la croissance à la désindustrialisation. Un siècle dans le Valenciennois*, FNSP, 1984.

HAU, Michel, *Histoire économique de l'Allemagne : XIXe-XXe siècles*, Paris, Economica, 1994.

KUISEL, Richard F., *Capitalism and the State in Modern France : renovation and economic management in the twentieth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.

MARGAIRAZ, Michel, *L'État, les finances et l'économie : histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991.

WORONOFF, Denis, *Histoire de l'industrie en France : du XVIe siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1998.

Ouvrages sur la guerre et la reconstruction

BARJOT (DIR.), Dominique, *Deux guerres totales, 1914-1918, 1939-1945, La mobilisation de la nation*, Paris, Economica, 2012.

BUSSIÈRE, Eric, MARCILLOUX, Patrice et VARASCHIN, Denis, *La Grande Reconstruction, Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre, Actes du colloque d'Arras du 8 au 10 novembre 2000*, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002.

CAUCANAS, Sylvie, CAZALS, Rémy, OLIVIER, Jean-Marc [et alii], *Travailler à l'arrière, 1914-1918 : actes du colloque international organisé à Carcassonne les 23-24 mai 2013*, Carcassonne, Archives départementales de l'Aude, 2014.

CHANCEREL, Pierre, *Le marché du charbon en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1921)*, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2012.

COCHET, François et PORTE (dir.), Rémy, *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Laffont, 2008.

DORNEL, Laurent et LE BRAS, Stéphane, *Les front intérieurs européens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

FRIDENSON, Patrick, *1914-1918, l'autre front*, Paris, Les Editions ouvrières, 1977.

FRIDENSON, Patrick, GRISET, Pascal (dir.), *L'industrie dans la Grande Guerre*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2018.

HARDY-HÉMERY, Odette, *La reconstruction industrielle après la Première Guerre mondiale : les houillères du Nord*, Paris, Les Archives nationales, 1991.

MACHU, Laure, « *Les conventions collectives du Front populaire : construction et pratiques du système français de relations professionnelles* », Université Paris-Nanterre, 2011.

MASTIN, Jean-Luc, *Victimes et profiteurs de guerre ? : les patrons du Nord (1914-1923)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019.

PERREUX, Gabriel, *La vie quotidienne des civils pendant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966.

PORTE, Rémy, *La mobilisation industrielle, premier front de la Grande Guerre ?*, Saint-Cloud, 14-18 Editions, 2006.

RENOUVIN, Pierre, *La première guerre mondiale*, Paris, PUF, 1998.

ROBERT, Jean-Louis (dir.), *Le syndicalisme à l'épreuve de la Première Guerre mondiale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

SOUTOU, Georges-Henri, *L'or et le sang : les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

Ouvrages sur les années 1930 et le Front populaire

ASSELAIN, Jean-Charles, « *La loi des quarante heures et les conséquences de son application* », Thèse, Faculté de Lettres-Sorbonne, 1965.

ASSELAIN, Jean-Charles, « "La semaine de 40 heures, le chômage et l'emploi" », *Le Mouvement social*, n°54, 1966.

BOUVIER, Jean, *La France en mouvement : 1934-1938*, Seyssel, Champ Vallon, 1986.

MACHU, Laure, « *Les conventions collectives du Front populaire : construction et pratiques du système français de relations professionnelles* », Université Paris-Nanterre, 2011.

SAUVY, Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, éd. Fayard, Paris, Fayard, 1965.

Ouvrages sur l'histoire des organisations patronales

BARJOT (dir.), Dominique, *Vues nouvelles sur les cartels internationaux, 1880-1989 : leur place dans l'histoire du développement des affaires et de l'ordre économique internationale : actes de la préconférence de Caen, 23-24-25 septembre 1993*, Cormelles, Editions du Lys, 1994.

BERNOUX, Philippe, *Les nouveaux patrons : le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise*, Paris, Editions ouvrières, 1974.

BERRY, Georges, *Syndicats patronaux et syndicats ouvriers*, Paris, La Renaissance, 1909.

BRIZAY, Bernard, *Le Patronat : histoire, structure, stratégie du CNPF*, Paris, Editions du Seuil, 1975.

BUNEL, Jean et SAGLIO, Jean, *L'Action patronale : du CNPF (Conseil national du patronat français) au petit patron*, Paris, PUF, 1979.

CHATRIOT, Alain, *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002.

DARD, Olivier et RICHARD, Gilles, *Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXe siècle : actes du colloque de Rennes, 11-12 mars 2004*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain, 2013.

DUBOS, Joël, *Aux origines du syndicalisme d'union patronale. André Lebon et la Fédération des industriels et des commerçants français, de la création en 1903 à la Première Guerre mondiale*, Université Paris X-Nanterre, 1999.

DUMORTIER, Jacques, *Le syndicat patronal textile de Roubaix-Tourcoing de 1942 à 1972 : une page d'histoire sociale*, Lille, Croix, 1975.

EHRMANN, Henry W., *Organized business in France*, Princeton, Princeton University Press, 1957.

EXPERT-BEZANÇON, Jacques, *Les organisations de défense patronale*, Paris, Henry Paul, 1911.

FAVEREAU, Olivier, « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, vol. 4, 1989, p. 65-96.

FRABOULET, Danièle, *De l'histoire des entreprises à l'histoire des organisations patronales*, Paris VIII, 2004.

FRABOULET, Danièle, *Les entreprises sous l'Occupation le monde de la métallurgie à Saint-Denis*, Paris, Editions du CNRS, 1998.

FRABOULET, Danièle, *Quand les patrons s'organisent : stratégies et pratiques de l'Union des Industries Métallurgiques et Minières, 1901-1950*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2007.

FRABOULET, Danièle, DRUELLE-KORN, Clotilde, VERNUS, Pierre [et alii], *Les organisations patronales et la sphère publique : Europe, XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

FRABOULET, Danièle, HUMAIR, Cédric, VERNUS, Pierre [et alii], *Coopérer, négocier, s'affronter les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

FRABOULET, Danièle, MARGAIRAZ, Michel, VERNUS, Pierre [et alii], *Réguler l'économie : l'apport des organisations patronales : Europe, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires

de Rennes, 2016.

FRABOULET, Danièle, VERNUS, Pierre (dir.), *Genèse des organisations patronales en Europe : XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

FRIDENSON, Patrick, « Les organisations : un nouvel objet », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 44 / 6, 1989, p. 1461-1477.

JOLY (dir.), Hervé, *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, CRHQ, 2004.

LACOMBRADÉ, Philippe, *La Chambre de commerce, Paris et le capitalisme français (1890-1914)*, Université Paris X-Nanterre, 2002.

LAUTMAN, Jacques, « Fait social et questions sociologiques à propos du syndicalisme patronal », *Le Mouvement social*, n°61, Soci, 1967, p. 65-76.

LEFRANC, Georges, *Les organisations patronales en France : du passé au présent*, Paris, Payot, 1976.

LEMERCIER, Claire, *Un si discret pouvoir : aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

« Numéro spécial sur les associations économiques et groupes de pression en Europe aux 19e et 20e siècles », *Histoire, Economie et Société*, vol. 16-2, 1997, p. 279-298.

REYNAUD, Jean-Daniel, *Les syndicats en France*, Paris, Colin, 1963.

RUST, Michael Jared, *Business and politics in the third republic : the comite des forges and the french steel industry 1896-1914*, Princeton University, 1973.

SORIA, Audrey, *La Chambre de commerce de Lyon au XIXe siècle (1832-1908)*, Université Lumière Lyon II, 1997.

VINEN, Richard, *The politics of French business*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

WEBER, Henri, *Le parti des patrons : le CNPF, 1946-1986*, Paris, Le Seuil, 1986.

Ouvrages sur l'histoire du droit du travail

CHATRIOT, Alain, *La démocratie sociale à la française : l'expérience du Conseil national économique, 1924-1940*, Paris, La Découverte, 2002.

CROCHEPEYRE, Nathalie, DUBOIS, Bruno et LEKÉAL, Farid, *La réparation des accidents du travail : pratiques et acteurs, XIXe-XXe siècles, France-Belgique*, Revue du, Lille, 2016.

DUMONS, Bruno et POLLET, Gilles, *L'État et les retraites : genèse d'une politique*, Belin, Paris, 1994.

FRIDENSON, Patrick, MACHU, Laure et PÉLISSE, Jérôme, « *La dérogation, le droit et le travail (XIXe-XXIe siècle)*. Journée d'études du 21 septembre 2018 », Paris, Cahiers du CHATEFP, 2019.

FRIDENSON, Patrick et REYNAUD, Bénédicte, *La France et le temps de travail, 1814-2004*, Paris, Odile Jacob, 2004.

HESSE, Philippe-Jean, *Histoire des accidents du travail*, Faculté de, Nantes, 1976.

HORDERN, Francis, *La loi de 1841 sur le travail des enfants*, Aix-en-Provence, Institut régional du travail d'Aix-en-Provence, 1980.

HORDERN, Francis, *Naissance d'une institution : du contrôle ouvrier aux délégués du personnel, 1880-1939*, Aix-en-Provence, Institut régional du travail, 1988.

LE CROM, Jean-Pierre, *Deux siècles de droit du travail : l'histoire par les lois*, Paris, Editions de l'Atelier-Editions ouvrières, 1998.

LE CROM, Jean-Pierre, *L'introuvable démocratie salariale. Le droit de la représentation du personnel dans l'entreprise (1890-2002)*, Paris, Editions Syllepse, 2003.

LE CROM, Jean-Pierre, *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

LE ROUX, Thomas, *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance. Fin XVIIIe-début XXe siècles*, PUR, Rennes, 2016.

OMNÈS, Catherine et BRUNO, Anne-Sophie, *Les mains inutiles : inaptitude au travail et emploi en Europe*, Belin, Paris, 2004.

OMNÈS, Catherine et PITTI, Laure, *Cultures du risque au travail et pratiques de prévention*, PUR, Rennes, 2016.

PHILIPPE, Aurélie, « "Les quarante heures dans les mines de charbon sous le Front populaire" », *Nouvelle Revue du Travail*, vol. 7, 2015.

REIMAT, Anne, *Les retraites et l'économie : une mise en perspective historique, XIXe-XXe siècles*,

Paris, L'Harmattan, 1997.

VIET, Vincent, *Les Voltigeurs de la République : l'inspection du travail en France jusqu'en 1914*, Paris, Editions du CNRS, 1994.

Ouvrages sur l'histoire du monde de la mine

ALAPETITE, Gabriel, « Grève des mineurs et conventions d'Arras », *Mouvement social*, vol. 164, p. 17-24.

APRILE, Sylvie, OLIVEIRA, Matthieu de et TOUCHELAY, Béatrice, *Les houillères entre l'État, le marché et la société : les territoires de la résilience XVIIIe - XXIe siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015.

BURDY, Jean-Pierre, *Le Soleil noir, Un quartier de Saint-Etienne (1840-1940)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.

CHÉLINI, Michel-Pierre, « Le charbon français de 1914 à 1946, une modernisation limitée », in Alain Beltran, Christophe Bouneau, Yves Bouvier, Denis Varaschin, Jean-Pierre Williot (dir.), *Etat et énergie, XIXe-XXe siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2009.

CONUS, Marie-France, « Une entreprise face à la gestion de "risques majeurs" : la Compagnie des Mines de Courrières (1852-1944) », *Histoire, Economie et Société*, 2006, p. 61-78.

CONUS, Marie-France, COOPER-RICHET, Diana et CORDEAU, Sébastien, *10 mars 1906, Compagnie de Courrières : enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe*, Lewarde, Centre historique minier du Nord-Pas-de-Calais, 2006.

CONUS, Marie-France et ESCUDIER, Jean-Louis, « Sécurité et transformations du système productif : application à l'industrie du charbon (1817-1988) », *ESKA, Entreprises et histoire*, n°17, 1997, p. pp.49-72.

COOPER-RICHET, Diana, *La fédération nationale des mineurs, contribution à l'histoire du syndicalisme français avant 1914*, Université Paris 1, 1976.

COOPER-RICHET, Diana, *Le peuple de la nuit : mines et mineurs en France : XIXe-XXe siècle*, Paris, Perrin, 2002.

DAUMALIN, Xavier, DOMENICHINO, Jean et MIOCHE, Philippe, *Gueules noires de Provence : le bassin minier des Bouches-du-Rhône (1744-2003)*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2005.

ECK, Jean-François et LAUSCKE, Karl (dir.), « La reconversion des bassins charbonniers. Une comparaison interrégionale entre la Ruhr et le Nord-Pas-de-Calais », *Histoire*, vol. 21, 2006.

FONTAINE, Marion, *Le Racing Club de Lens et les « Gueules Noires » : essai d'histoire sociale*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

FONTAINE, Marion, « Sport, sociabilités et politisation », *Cahiers Jaurès*, vol. 219-220, 2016.

FRIDENSON, Patrick, *Les Mines de la Loire de 1854 à 1914*, Mémoire de DEA, Université de Paris, 1965.

GAILLARD, Jean-Michel, *Un exemple français de « ville-usine ». La Grand'Combe (Gard) et sa compagnie des Mines (1836-1921)*, Thèse de doctorat, Université de Nanterre, 1974.

GILLET, Marcel, « Aux origines de la première Convention d'Arras : le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais de 1880 à 1891 », *Revue du Nord*, vol. 154, 1957, p. 111-123.

GILLET, Marcel, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIXème siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1973.

GUILLAUME, Pierre, *La Compagnie des mines de la Loire, 1846-1854 : essai sur l'apparition de la grande industrie capitaliste en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.

KOURCHID, Olivier, *Production industrielle et travail sous l'occupation : les mines de Lens et les mineurs, 1940-1944*, Paris, Groupe de sociologie du travail, 1985.

KOURCHID, Olivier et TREMPÉ, Rolande, *Cent ans de collections collectives : Arras, 1891-1991 : actes du colloque d'Arras, 21-22 novembre 1991*, *Revue du N*, Villeneuve d'Ascq, 1994.

KOWALIK, Jean-François, MALPHETTES, Aimé et GUIOLLARD, Pierre-Christian, *Mineurs de fond au XXe siècle dans les houillères du bassin de Carmaux-Albi, Tarn, Jouac*, P.C. Guiollard, 2005.

LEBON, André, *La vie quotidienne du mineur en 1900*, Escaudain, Association des Amis du Musée d'Escaudain, 1976.

LEBOUTTE, René, *Vie et mort des bassins industriels en Europe : 1750-2000*, Paris, L'Harmattan, 1997.

MATTEI, Bruno, *Rebelle, rebelle ! Révoltes et mythes du mineur : 1830-1946*, Seyssel, Champ Vallon, 1987, 318 p.

MICHEL, Joël, *La mine, dévoreuse d'hommes*, Paris, Gallimard, 1993.

MICHEL, Joël, *Le mouvement ouvrier chez les mineurs d'Europe occidentale (Grande-Bretagne, Belgique, France, Allemagne) : étude comparative des années 1880 à 1914*, Université de Lyon II, 1987.

PASSAQUI, Jean-Philippe, *La stratégie des Schneider : du marché à la firme intégrée, 1836-1914*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

PERROT, Michelle (dir.), « "La mine et les mineurs" », *Le Mouvement social*, vol. 43, 1963.

PLESSY, Bernard et CHALLET, Louis, *La vie quotidienne des mineurs au temps de "Germinal"*, Paris, Hachette, 1984.

PONTY, Janine, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publicatio, Paris, 1988.

RAINHORN, Judith, *Santé et travail à la mine, XIXe-XXIe siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014.

ROSENTAL, Paul-André, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *La Documentation française, Revue française des affaires sociales*, vol. 2, 2008, p. 255-277.

Santé et retraite des mineurs : un siècle et demi d'histoire (colloque de La Ricamarie, 26, 27 octobre 1994), Montreuil, Institut d'histoire sociale minière, 1995.

SOUGY, Nadège, *Les charbons de La Machine, valorisation et commercialisation des produits d'une houillère nivernaise de 1838 à 1938*, Université Paris 1 et Université de Genève, 2003.

SUGIER, Fabrice, *Mineurs des Cévennes*, Montpellier, Editions Espace Sud, 1994.

TIBI, Jean, *La mine et les mineurs de la Loire*, Clermont-Ferrand, Editions de Borée, 1998.

TREMPÉ, Rolande, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Editions ouvrières, 1971.

TREMPÉ, Rolande, *Les trois batailles du charbon, 1936-1947*, Paris, La Découverte, 1989.

TRÉNARD, Louis (dir.), *Charbon et sciences humaines : actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres de l'université de Lille en mai 1963*, Paris, Mouton, 1966.

VARASCHIN, Denis et LALOUX, Ludovic (dir.), *10 mars 1906, Courrières, au risque de l'histoire*, Vincennes, GRHEN [Groupe de Recherche en Histoire de l'énergie], 2006.

WISEUX, Augustin, *Mineur de fond : fosses de Lens, soixante ans de combat et de solidarité*, Plon, Paris, 1991.

Ouvrages sur l'histoire des patrons et les œuvres sociales

BADEL, Laurence, *Un milieu libéral et européen. Le grand commerce français, 1925-1948*, Paris, CHEFF, 1999.

BARBIER, Frédéric, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Droz, Genève, 1989.

BARBIER, Frédéric, *Le patronat du Nord sous le Second Empire : une approche prosopographique*, Genève, Librairie Droz, 1989.

BONNET, Serge, *L'Homme du fer (1889-1940)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1990.

CHAMBELLAND, Colette, *Le Musée social en son temps*, 1998.

FRIDENSON, Patrick, « Le patronat français », in René Rémond et Janine Bourdin (dir.), *La France et les Français en 1938-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1978, p. 139-158.

GARRIGUES, Jean, *La République des hommes d'affaires, 1870-1900*, Paris, Aubier, 1997.

GARRIGUES, Jean, *Les groupes de pression dans la vie politique contemporaine : en France et aux États-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

GARRIGUES, Jean, *Les patrons et la politique : de Schneider à Seillière*, Paris, Perrin, 2002.

HORNE, Janet, *Le Musée social : aux origines de l'État providence*, Paris, Belin, 2004.

JEANNENEY, Jean-Noël, *François de Wendel en République : l'argent et le pouvoir, 1914-1940*, Le Seuil, Paris, 1976.

JEANNENEY, Jean-Noël, *L'argent caché : milieux d'affaires et pouvoirs politiques dans la France du XXe siècle*, Paris, Fayard, 1981.

JOLY, Hervé, « Les dirigeants des grandes entreprises industrielles françaises au XXe siècle, des notables aux gestionnaires », *Vingtième siècle*, vol. 114, 2012, p. 16-32.

KENT, Carol, *Camille Cavalier and Pont-à-Mousson : an industrialist of the Third Republic*, Thèse de doctorat, Oxford, St. Antony's College, 1972.

KOLBOOM, Ingo, *La revanche des patrons : le patronat face au Front populaire*, Paris, Flammarion, 1986.

LÉVY-LEBOYER, Maurice, *Le patronat de la seconde industrialisation*, Paris, Editions ouvrières, 1979.

LÉVY-LEBOYER, Maurice, « Le patronat français a-t-il été malthusien ? », *Le Mouvement social*, n°88, 1974, p. 3-50.

MIOCHE, Philippe, « "Les sidérurgistes" », in *François Bédarida et Jean-Pierre Azéma (dir.), Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 604.

MOINE, Jean-Marie, *Les barons du fer. Les maîtres de forges en Lorraine du milieu du 19e siècle aux années 1930. Histoire sociale d'un patronat sidérurgique*, Nancy, Editions Serpenoise, 1990.

STÉBÉ, Jean-Marc, *Le logement social en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016.

WORONOFF, Denis, *François de Wendel*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 2001.

Histoire des ingénieurs des mines

BELHOSTE, Bruno, DAHAN, Amy, PESTRE, Dominique [et alii], *La France des X, deux siècles d'histoire*, Economica, 1995.

BERTILORENZI, Marco, PASSAQUI, Jean-Philippe et GARÇON, Anne-Françoise (dir.), *Entre technique et gestion : une histoire des « ingénieurs civils des mines », XIXe-XXe siècles*, Paris, Mines-ParisTech, 2016.

ESCUDIER, Jean-Louis, « Les ingénieurs du corps des mines et l'évolution de la sécurité du travail minier aux XIXe et XXe siècles », *ESKA, Annales des Mines, Réalités industrielles*, 2011, p. 52-59.

GARÇON, Anne-Françoise, BELHOSTE, Bruno et ALII, *Les ingénieurs des Mines : cultures, pouvoirs, pratiques*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2013.

GRELON, André, *Les Ingénieurs de la crise : titre et profession entre les deux guerres*, Editions de l'EHESS, 1986.

MARNOT, Bruno, *Les ingénieurs au Parlement sous la IIIe République*, Paris, Editions CNRS, 2000.

SAVOYE, Antoine et AUDREN FRÉDÉRIC, *Naissance de l'ingénieur social : les ingénieurs des Mines et la science sociale au XIXe siècle*, Paris, Presses des Mines-ParisTech, 2008.

Bibliographie

THÉPOT, André, *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Editions ouvrières, 1985.

THÉPOT, André, *Les ingénieurs des mines du XIXe siècle : histoire d'un corps technique d'Etat, 1810-1914*, Paris, Institut d'histoire de l'industrie, 1998.

ANNEXES

Annexe 1. Les statuts

Les statuts du CCHF sont adoptés en 1887, puis modifiés en 1888 et en 1892.

1.a. Les statuts de 1887

Article premier. - Il est institué conformément à la loi sur les syndicats professionnels du 21 mars 1884 entre les propriétaires des houillères établies sur le territoire français et adhérents aux présents statuts une association sous le nom de Comité central des houillères de France.

Article 2. - L'association a pour objet l'étude et la défense des intérêts communs des participants. Elle a son siège à Paris.

Article 3. - La durée de l'association est fixée à trois années à partir du 1^{er} janvier 1888. Elle continuera de plein droit à moins de décision contraire de l'association générale des adhérents.

Article 4. - Les adhérents s'engagent à payer pendant toute la durée de l'association une cotisation fixée à 4 millimes par tonne extraite et par an, sauf le cas prévu par l'article 7 de la loi précitée.

Article 5. - L'association est administrée par un conseil élu dans les conditions fixées à l'article suivant. Le conseil se renouvelle tous les trois ans, ses membres sont rééligibles ; chaque administrateur désigne un suppléant qui aura voix délibérative et devra être pris parmi les administrateurs gérants ou directeurs de la société qu'il représente ou, à son défaut être agréé par le conseil. Le conseil nomme son bureau.

Article 6. - Les adhérents sont répartis en quatre circonscriptions : la première comprenant les départements du Nord et du Pas-de-Calais ; la deuxième les départements des Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Isère, Loire, Rhône, Saône et Haute-Savoie ; la troisième les départements de l'Ardèche, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Lot et Tarn ; la quatrième les départements de l'Allier, Cantal, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Loire-Inférieure, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Sarthe, Deux-Sèvres et Vendée. Chaque circonscription élit un administrateur par 600 000 tonnes ; s'il reste une fraction de plus de 400 000 tonnes la circonscription aura droit à un administrateur de plus. Toutefois, aucune circonscription ne pourra avoir un nombre de représentants supérieur à la moitié du nombre

total des administrateurs. Le vote a lieu au scrutin de liste. Chaque électeur aura une voix par cent francs de cotisation payée par an.

Article 7. - Les adhérents se réunissent en assemblée générale une fois par an à une date qui sera fixé par le conseil. Nul ne sera admis à cette assemblée que s'il justifie d'un pouvoir régulier émanant des conseils d'administration. Ne pourront être délégués que les administrateurs, gérants, directeurs, ingénieurs ou chef de services commerciaux des sociétés.

1.b. Les statuts modifiés de 1888

Article premier. – Il est institué, dans les termes de la loi du 24 mars 1884, entre les propriétaires de houillères établies sur le territoire français et adhérents aux présents statuts, une Association sous le nom : Comité central des houillères de France.

Art. 2. – L'Association a pour objet l'étude et la défense des intérêts communs des participants. Elle a son siège à Paris.

Art. 3. – La durée de l'Association est fixée à trois années à partir du 1^{er} janvier 1888, sous la réserve stipulée à l'article 7 de la loi précitée aux termes duquel tout membre peut se retirer à tout instant de l'Association. Elle continuera de plein droit, à moins de décision contraire de l'Assemblée générale des adhérents.

Art. 4. – Les adhérents s'engagent à payer pendant toute la durée de l'Association une cotisation fixée à 4 millimes par tonne vendue et par an, sauf le cas prévu en l'article 7 de la loi susnommée.

Art. 5. – Les adhérents se réunissent au siège social, périodiquement et autant que possible chaque mois. A cet effet, chaque Société se fait représenter par un délégué et un délégué suppléant en cas d'empêchement du délégué ; tous deux dûment désignés ne pourront être pris que parmi les administrateurs, gérants, directeurs, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs de la Société qu'ils représentent. Les délégués ont voix délibérative ; ils disposent d'une voix par cent francs de cotisation souscrite.

Art. 6. – Un bureau est élu dans la première réunion de chaque année. Il prépare et exécute les décisions de l'Association, règle les dépenses, convoque les Assemblées et correspond avec les Comités régionaux.

Art. 7. – Les comptes sont apurés dans la première réunion de chaque année.

Art. 8. – Les modifications aux statuts ne pourront être soumises qu'à une Assemblée spécialement convoquée à cet effet.

1.c. Les statuts modifiés de 1892

Article premier. – Il est institué, dans les termes de la loi du 24 mars 1884, entre les propriétaires de houillères adhérents aux présents statuts, une Association sous le nom : Comité central des houillères de France

Art. 2. – L'Association a pour objet l'étude et la défense des intérêts communs comme de l'industrie houillère française. Elle a son siège à Paris.

Art. 3. – La durée de l'Association est fixée à trois années à partir du 1^{er} janvier 1888, sous la réserve stipulée à l'article 7 de la loi précitée, mais elle continuera de plein droit, à moins de décision contraire de l'Assemblée générale des adhérents.

Art. 4. – La cotisation ordinaire annuelle est fixée à une somme de 50 000 francs à répartir entre les adhérents proportionnellement au tonnage extrait ; elle est calculée dans le premier trimestre de chaque année, conformément aux déclarations fournies par les exploitants pour l'établissement de la statistique officielle relative à l'année précédente. Elle est payable avant le 1^{er} avril.

Les cotisations extraordinaires, qui seraient motivées par des circonstances exceptionnelles, sont votées par l'Assemblée générale et perçues sur les mêmes bases.

Art. 5. – Les adhérents se réunissent périodiquement au siège social, sur convocation du Président. Chaque Société se fait représenter par un ou plusieurs délégués parmi ses administrateurs, gérants, directeurs, ingénieurs conseils ou agents supérieurs, et dispose d'une voix par cent francs de cotisation payée.

Art. 6. – Un bureau est élu dans la première réunion de chaque année. Il nomme un Président et les Vices-Présidents. Il prépare et exécute les décisions de l'Association, règle les dépenses, et correspond avec les Comités régionaux dont les membres font partie du Comité central.

Le service administratif et financier de l'Association est confié à un Secrétaire nommé par le bureau ainsi que les employés du Secrétariat.

Le bureau pourra en outre s'assurer tous concours et donner toutes les missions qu'il jugera utile au bon accomplissement de son mandat.

Art. 7. – Les réunions ordinaires du Comité et les Assemblées générales sont présidées par le Président du bureau et, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les comptes de chaque exercice seront soumis à l'approbation d'une Assemblée générale spécialement convoqués à cet effet dans le cours du premier trimestre suivant la clôture de l'exercice.

Article 8. - Les propriétaires de mines autres que les houillères pourront, sur leur demande agréée par le bureau, être appelés à prendre part, avec voix consultative, aux Assemblées générales extraordinaires et à celles des réunions ordinaires du Comité où seront discutées des questions d'intérêt commun à l'industrie minière.

Ils recevront les publications du Comité et paieront une cotisation annuelle de 100 francs.

Article 9. - Le Comité central des Houillères admet en outre des *membres honoraires* choisis parmi les administrateurs de Sociétés adhérentes, les anciens directeurs de mines et, en général, parmi les personnes qui, par la nature de leurs études ou de leurs occupations, s'intéressent aux questions traitées dans le Comité.

L'admission des membres honoraires est prononcée par le bureau sur la présentation d'un de ses membres.

Les membres honoraires reçoivent les publications du Comité : ils peuvent assister, sur convocation spéciale, aux séances du Comité.

Ils paient une cotisation annuelle de vingt-cinq francs.

Article 10. - Les modifications aux statuts pourront être soumises qu'à une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

Annexe 2. Production de charbon par bassin (en tonne)

Bassin minier	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1910	1925	1927
Nord et Pas-de-Calais	11317000	14211000	13486000	14439000	20264000	24254000	25493000	28715000	28716035
Loire	2989000	3587000	3823000	3543000	4022000	3759000	3750000	4235299	4234528
Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône	2471000	2765400	2915000	2707000	2901000	3044000	2944100	2162306	3015187
Bourgogne, Nivernais, Vosges	1683000	2118000	1977000	2155000	2255000	2323000	2289000	2596000	2953266
Bourbonnais, Auvergne, Creuse	1438000	1593000	1663000	1646000	1801000	1657000	1537000	1025641	668123
Tarn et Aveyron	1076000	1453000	1552000	1311000	1700000	1776000	1825000	2916000	2087233
Ouest	136000	159000	190000	156000	125000	128000	99000		
Alpes	132000	153000	392000	176000	274000	368000	344000	355689	355689
Moselle								5280000	5279916
Total	21242000	26039400	25998000	26133000	33342000	37309000	38281100	47285935	47309977

Source : *Statistique de l'Industrie minière*, années 1887, 1888, 1890, 1892, 1900, 1908, 1910, 1925, 1927.

Annexe 3. Sociétés adhérentes en 1887, 1890, 1891, 1892, 1900, 1908, 1909, 1925, 1927

Compagnies minières	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Aciéries de France (société anonyme)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Ahun (compagnie anonyme des houillères)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Aime									1925	1927
Alais (Compagnie des Mines, Forges et Fonderies)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Alais, Froges et Camargues (compagnie des produits chimiques)									1925	1927
Albi			1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Alleverd							1909	1910	1925	1927
Alpes (Mines de charbon)									1925	1927
Alpes (Société minière des)									1925	1927
Ameront-Dommary									1925	1927
Aniche (Société des Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Anzin (Compagnie des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Arc, Prades et Sumène						1908	1909	1910		
Ardoisières d'Angers								1910	1925	1927
Ardoisières de l'Anjou						1908	1909	1910	1925	1927
Ariège (société métallurgique de l')									1925	1927
Autun (cie de schistes bitumeux)					1900	1908	1909	1910	1925	1927
Auvergne (charbonnages d')									1925	1927
Azincourt (Denain et Anzin)	1887					1908	1909			
Barjac (mines d'asphalte)									1925	1927
Basses Alpes									1925	
Bazouge										1927
Beaubrun (Société des Mines)	1887	1890	1891	1892						
Bert et Montcombroux						1908	1909	1910	1925	1927
Bessèges (Compagnie houillère)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927

Béthune (Compagnie des Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Bézenet									1925	1927
Blanz (Compagnie des Mines de houille)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Bosmoreau							1909	1910		
Bouches-du-Rhône (Charbonnages des)		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Boulonnais (société des charbonnages du)									1925	1927
Bouquiès	1887									
Bourbonnais									1925	1927
Bourbon-Saint-Hilaire						1908	1909	1910	1925	1927
Bruay (Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Buxière et la Courolle							1909	1910	1925	1927
Campagnac				1892	1900	1908	1909	1910		
Carmaux (Société anonyme des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Carvin (Société des Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Centre (Charbonnages du)									1925	1927
Cessous (société des mines de)									1925	1927
Cevennes							1909	1910		
Chalonnnes							1909	1910		
Champagnac		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Chapelle-sous-Dun						1908	1909	1910	1925	1927
Chasse (société des hauts fourneaux de)									1925	1927
Chatillon Commentry et Neuves-Maisons (Compagnie des Forges)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Commentry Fourchambault et Decazeville (Société anonyme)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Comptoir métallurgique de Longwy						1908	1909	1910		
Condemine (sur buxières)									1925	1927
Courrières (Compagnie des Mines de houille)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Crespin-Nord					1900	1908	1909	1910	1925	1927
Dauphiné (anthracite)									1925	1927
Denain et Anzin								1910	1925	1927
Deneuille-les-Mines							1909	1910	1925	1927

Dheune									1925	1927
Douchy (Compagnie des Mines)	1887			1892	1900	1908	1909	1910	1925	
Dourges (Compagnie des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Doyet et la Souche									1925	1927
Drocourt			1891	1892	1900	1908	1909	1910		
Epinac (Société anonyme des Houillères)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Escarpelle (Société des Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Esterel									1925	1927
Fare (mines de cuivre)									1925	1927
Faymoreau						1908	1909	1910	1925	1927
Ferfay Cauchy (Compagnie des Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	
Flines-lez-Raches						1908	1909	1910		
Forez (mines d'uranium)									1925	1927
Frankenholz									1925	1927
Freyssinet										1927
Gages										1927
Gard (mines d'asphalte)									1925	1927
Gouy-Servins									1925	1927
Graissessac		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Grand-Combe (Compagnies des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Grandes-Flaches	1887	1890	?							
Haute-Cappe						1908	1909	1910	1925	1927
Haute-Loire		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Janon-Terreiroire						1908	1909	1910		
Joudreville							1909	1910	1925	1927
La Bouble					1900	1908	1909	1910	1925	1927
La Chazotte					1900	1908	1909	1910	1925	1927
La Clarence					1900	1908	1909	1910	1925	1927
La Houve									1925	1927
La Mure				1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927

Annexe 3.

Lalle				1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Laluque									1925	1927
Lapleau-Maussac						1908	1909	1910		
Le Cros					1900			1910		
Le Reclus							1909	1910	1925	
Lens (Société des Mines)	1887			1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Liévin (Société houillère)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Ligny-les-Aires					1900	1908	1909	1910	1925	1927
Liquisses Réunies									1925	1927
Loire (Société anonyme des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Lyonnaises									1925	1927
Mages									1925	1927
Marine & Homecourt						1908	1909	1910	1925	1927
Marles (Compagnie des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Marsanges						1908	1909	1910		
Megecoste (mines et verreries)									1925	1927
Messeix					1900	1908	1909	1910	1925	1927
Meurchin (Société anonyme des Mines)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910		
Midi (charbonnages du)									1925	1927
Millau									1925	1927
Mokta-el-Hadid (Compagnie des minerais de fer magnétique)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Montgirod									1925	1927
Montigné								1910	1925	1927
Montrambert et la Béraudière (Société anonyme des houillères)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Montvicq									1925	1927
Mouzeil Montrelais									1925	1927
Nord d'Alais						1908	1909	1910	1925	1927
Notre-Dame-de-Vaulx						1908	1909	1910	1925	1927
Ostricourt					1900	1908	1909	1910	1925	1927
Périgord (société métallurgique et minière)									1925	

Annexe 3.

Péronnière (la) (Compagnie des Mines)	1887			1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Perrecy						1908	1909	1910	1925	1927
Petite Rosselle									1925	
Pierre-Chatel						1908	1909	1910		
Plaisance									1925	1927
Pont-à-Mousson							1909	1910	1925	1927
Portes et Sénéchas (Compagnie de l'éclairage au gaz de Marseille et des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Prades-Nieigles					1900				1925	1927
Produits chimiques et charbonnages									1925	1927
Richemont										1927
Rive-De-Gier (Compagnie des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900					
Rochebelle (Société anonyme des Houillères)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Roche-la-Molière et Firminy		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Rombas									1925	1927
Ronchamp		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Saint Gobain Chauny & Cirey						1908	1909	1910	1925	1927
Saint-Chamond						1908	1909	1910	1925	1927
Sainte-Agnès									1925	1927
Sainte-Foy-l'Argentière									1925	1927
Saint-Etienne (Société des Mines)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Saint-Germain Alès									1925	1927
Saint-Michel-et-Sordières									1925	1927
Saint-Pierremont								1910		
Sarre et Moselle									1925	1927
Schneider et cie (Creusot)	1887	1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Senelle-Maubeuge										1927
Sociétés lorraines de charbonnages réunies							1909	1910	1925	
Solvay & Cie						1908	1909	1910	1925	1927
Souvigny									1925	1927
Sud-Est (compagnie minière du)									1925	1927

Annexe 3.

Thivencelles						1908	1909	1910	1925	1927
Tour (charbonnages)									1925	1927
Valdonne (Peypin)		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Vendin-lez-Béthune									1925	1927
Vicoigne-Noeux (Compagnie)	1887		1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927
Vieille-Montagne								1910	1925	1927
Villeboeuf		1890	1891	1892	1900	1908	1909	1910	1925	1927

Sources : BNF, 4-R-1216, Circulaires 1-300, Lettre circulaire du Président de la Commission d'étude à ses membres, Paris, 14 juin 1886 ; Circulaires 501-650, Assemblée générale du 29 janvier 1892 ; Circulaires 651-850, Assemblée générale du 24 février 1893 ; BNF, 4-V-5162, Le CCHF, Réponse au questionnaire adressé le 25 juillet 1901 par la commission de la durée du travail dans les mines ; ANMT, 40 AS 212, Le CCHF, Assemblées générales, Listes de présence aux assemblées générales de 1908, 1910, 1925 et 1927.

Annexe 4. Tableaux de données biographiques par période et par commission

Les listes proviennent des annuaires du CCHF dont les membres ont été recensés chaque année. Puis, chaque individu a fait l'objet d'une fiche biographique. Les données par individu ne sont pas exhaustives. Ont été saisis systématiquement l'année de naissance et de mort, la formation, les fonctions exercées dans sociétés, les organisations patronales, l'appartenance à la SIM et aux associations d'anciens élèves des écoles d'ingénieurs, ainsi que les mandats de députés et sénateurs. Les sources sont diverses : dictionnaires biographiques, dossier de la légion d'honneur.

4.a. Les membres du bureau (1887-1905)

Acteur	Prenom	Annee_Naissance	Date_Deces	Date_Deb	Age_entree	Annee_Sortie	Decorations	Formation	Mines_1887	Bassin_Miner	Fonction_1887	Autre_Mine	Autre_Societe	Autre_OP	Association	Mandat_Elu
Armand	Abel - Comte	1863		1900	37	1908		Diplômé de Saint-Cyr	Marles	NPC	Président du ca					
Basset			1887							Loire	Directeur général					
Beigbéder	Jean David Daniel	1848	1927	1902	54	1932		Polytechnicien	Mokta	Midi	Président du ca					
Boudenot	Louis Charles François	1855	1916	1897	42	1922		Ingénieur du corps des Mines	Carvin	NPC	Président du ca		Kuhlmann			Député
Clérault	Charles Fernand	1844		1893	49	1924	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Graissessac	Midi	Ingénieur conseil	Bouches-du-Rhône	Chemines de fer de l'Ouest		Ponts-et-Chaussées (amicale)	
Clercq (de)	Louis Constantin Henri	1836		1893	57	1901			Dourges	NPC	Président du ca					Député

Annexe 4.

Couriot	Henry			1902		1923	Officier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactures	Loire	Loire	membre d'un ca					Ingénieurs civils de France	
Curières de Castelnau	Gabriel Antoine Clément	1849	1922	1897	48	1906	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Grand'Combe	Midi	Président du ca					SIM	
Danel	Léonard	1818		1887	69	1901	Officier de la légion d'honneur		Lens	NPC	Président du ca	Courrières	Danel	CHNPC			CM
Daubrée		1919	1906						Grand'Combe	Midi	Secrétaire général						
De Marcère	Emile			1893		1914			Béthune	NPC	Directeur général						Député
Déjardin-Verkinden	Ernest	1840		1893	53	1920		Licencié en droit	Aniche	NPC	Membre d'un ca		PLM-SG				
Delaville-Roux	Pierre		1901	1892		1895			Grand'Combe	Midi	Président du ca						
Delsol	Albert			1893		1895			Carvin	NPC	Vice-président du ca						
Descamps	Alfred	1861		1906	45	1939			Lens	NPC	Administrateur-Délégué						
Dujardin-Beaumetz	François	1846		1887	41	1914			Carmaux	Midi	Président du ca	Mines de Quiros + Dombrowa	Fonderies d'Aveyron + La Foncière				
Dutemple	Delphin	1848		1887	39	1887			Liévin	NPC	Président du ca						
Fayol	Henri	1841	1925	1893	52	1925	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Commentry	Centre	Directeur				Pont-à-Vendin	CFF	

Annexe 4.

Germain	Henri	1824	1905	1887	63	1887	Chevalier de la légion d'honneur		Montrambert et de La Béraudière	Loire	Membre d'un ca		Crédit Lyonnais	Académie des sciences morales	Député
Guillain	Florent	1844	1920	1906	62	1914	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées	Anzin	NPC	Membre d'un ca		UIMM		Député
Hély d'Oissel	Etienne	1844		1906	62	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Bouches-du-Rhône	Midi	Régisseur		St-Gobain		
Hennet de Bernoville	Paul			1906		1937			Escarpelle	NPC	Président du ca				
Huet	Edmond	1827		1889	62	1906	Officier de la légion d'honneur	ingénieur des ponts et chaussées	Roche-la-Molière et Firminy	Loire	Ingénieur conseil			Ponts-et-Chaussées (amicale)	
Ledoux	Charles	1837	1915	1887	50	1926	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	Membre d'un ca	Ronchamp	Chemins de fer Drôme		
Lefèvre-Pontalis	Amédée			1887		1901		Licencié en droit	Loire	NPC	Ingénieur conseil		CIC-SG		Député
Leroy	Alfred	1837		1901	64	1901	Chevalier de la légion d'honneur		Bruay	NPC	Président du ca		Pruvost (Filature)		Sénat
Lévy	Léon	1851		1893	42	1925		Ingénieur du corps des Mines	Châtillon	Centre	Directeur		Transmission de la force par l'électricité	CFF	

Annexe 4.

Marmottan	Pierre Joseph Henri	1832	1906	1893	61	1913		Docteur en médecine	Bruay	NPC	Vice-président du ca	Alby				Député
Parran	Alphonse	1826	1905	1887	61	1887	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Mokta	Midi	Président du ca	Krivoi-Forg	Chemins de fer de Gafsa		Société géologique de France	
Perret	Henri Clément	1866	1914	1887	21	1939		Diplômé de Saint-Cyr	Blanzy	Centre	Président du ca					
Plichon	Jean	1863		1893	30	1914		ingénieur des Arts et Manufactures	Béthune	NPC	Directeur	Blanzy				Député
Rainbeaux	Firmin			1887		1914	Commandeur de la légion d'honneur		Marles	NPC	Président du ca					
Reille	René Charles - baron	1835		1887	52	1898	Commandeur de la légion d'honneur	Diplômé de Saint-Cyr	Carmaux	Midi	Membre d'un ca		Fonderies Alais			
Renard	Léon Louis	1836	1936	1893	57	1893		ingénieur des Arts et Manufactures	Vicoigne	NPC	Membre d'un ca		Verreries de Fresnes + Hauts fourneaux Maubeuge	CHNPC		Député
Reumaux	Elie	1838		1906	68	1920	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Lens	NPC	Ingénieur en chef	Béthune		CHNPC	SIM	
Robert de Beauchamp	Louis			1887		1887	Commandeur de la légion d'honneur		Ahun	Centre	Membre d'un ca					Député

Annexe 4.

Schneider	Paul Henry	1841	1898	1893	52	1914		Diplômé de Saint-Cyr	Douchy	NPC	Gérant	Courrières				
Schneider	Charles Prosper Eugène	1868		1899	31	1924			Schneider	Centre	Directeur			CFF		Député
Schneider	Henri Adolphe Eugène	1840	1898	1887	47	1898		Chevalier de la légion d'honneur	Schneider	Centre	Président du ca					Député
Sessevalle de		1821		1887	66	1887		Chevalier de la légion d'honneur	Commentry	Centre	Président du ca					
Solages	Jérôme de - marquis	1862		1899	37	1927			Carmaux	Midi	Membre d'un ca					Député
Thellier de Poncheville	Charles Louis Zephirin	1842		1893	51	1914		Docteur en droit	Courrières	NPC	Président du ca					Député
Vuillemin	Emile	1822		1887	65	1887		Chevalier de la légion d'honneur Ingénieur civil des Mines	Aniche	NPC	Président du ca	Hasnon		CHNPC		

4.b. Les membres du bureau (1906-1913)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Dec	Date_De	Age_1907	Annee_Sortie	Decoration	Formation	Mines_1907	Fonction_1907	Autre_Mine	Autre_Sociale	Autre_O	Associati	Mandat_E
Armand, Abel - Comte	1863	1919-04-29	1900	44	1908		Diplômé de Saint-Cyr	Marles	Secrétaire général					
Barrois, Charles	1851		1911	56	1932	Officier de la légion d'honneur	Docteur ès sciences	Aniche	Membre d'un conseil d'administration				Institut de France	
Beigbéder, Jean David Daniel	1848		1902	59	1932	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Mokta	Ingénieur principal des poudres et salpêtres					
Benac	1858		1913	49	1937	Officier de la légion d'honneur		Marles	Président du conseil d'administration					
Bernard, André			1911		1913			Aniche	Membre d'un conseil d'administration		Denain et Anzin			
Boca, Charles			1911		1920			Douchy	Président du conseil d'administration	Courrières				
Boudenoot, Louis Charles François	1855	1922-10-22	1897	52	1922		Ingénieur du corps des Mines	Carvin	Président du conseil d'administration		Kuhlmann			Sénateur
Clérault, Charles Fernand	1844		1893	63	1924	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Graissessac	Membre d'un conseil d'administration	Bouche-du-Rhône (BdR)	Chemins de fer de l'Ouest		Ponts-et-Chaussées	

Annexe 4.

Coignet, Jean Jacques François	1855		1911	52	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Montrambert	Président du conseil d'administration		Coignet (Sté des produits chimiques) + Société lyonnaise de + dépôt + Cie du Gaz			
Couriot, Henry			1902		1923	Officier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactures	Loire	Membre d'un conseil d'administration				Ingénieurs civils	
De Marcère, Emile			1893		1914			Béthune	Président du conseil d'administration					Sénateur
Déjardin-Verkinder, Ernest	1840	1920-03-15	1893	67	1920	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Aniche	Membre d'un conseil d'administration		PLM + Denain et Anzin + SG			
Descamps, Alfred	1861		1906	46	1939			Lens	Président du conseil d'administration					
Dujardin-Beaumez, François	1846		1887	61	1914	Chevalier de la légion d'honneur		Carmaux	Secrétaire général	Quiros + Aveyron + Dombrowa	La Foncière + Laboratoires de chimie de Guignet + Scté métallurgique de la Vienne			
Dupont, Louis	1860		1911	47	1936		Licencié en droit	Vicoigne	Président du conseil d'administration	Gouy-Servins				

Annexe 4.

Dutemple, Delphin	1848		1906	59	1931			Liévin	Président du conseil d'administration					
Fayol, Henri	1841	1925-11-19	1893	66	1925	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Commentry	Directeur de succursale		Pont-à-Vendin	CFF	SIM	
Griollet, Gaston	1842		1911	65	1929	Commandeur de la légion d'honneur		Gouy-Servins	Président du conseil d'administration					
Guillain, Florent	1844	1915	1906	63	1914	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées	Anzin	Régisseur			UIMM		Député
Halphen, Emile			1909		1912			Haute-Loire	Président du conseil d'administration					
Hély d'Oissel, Etienne	1844	1915-03-10	1906	63	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	BdR	Membre d'un conseil d'administration	Manosque	Saint-Gobain + PLM			
Hennet de Bernoville, Paul			1906		1937			Escarpelle	Président du conseil d'administration					
Ledoux, Charles	1837		1887	70	1926	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Ronchamp	Ingénieur conseil	Anzin	Chemins de fer de la Drôme			
Lévy, Léon	1851		1893	56	1925		Ingénieur du corps des Mines	Chatillon	Directeur	Vimy-Fresnoy	Transmission de la force par l'électricité (Scté)	CFF + UIMM		

Annexe 4.

Maneuvrier, Edouard	1844		1913	63	1914	Chevalier de la légion d'honneur		Epinac	Président du conseil d'administration	Vieille Montagne	Le Nickel			
Marmottan, Pierre Joseph Henri	1832	1914-01-05	1893	75	1913	Officier de la légion d'honneur	Docteur en médecine	Bruay	Président du conseil d'administration	Albi				Député
Mercier, Louis	1856	1927-01-26	1909	51	1924	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Béthune	Directeur général	Vimy-Fresnoy	Aciéries de France	CFF		
Nervo			1906		1909			Mokta	Président du conseil d'administration		PLM			
Nivoit, Edmond	1839	1920-05-02	1910	68	1920		Ingénieur du corps des Mines	Grand'Combe	Président du conseil d'administration	Vimy-Fresnoy	Chemins de fer de l'Est + PLM		SIM	
Perret, Henri Clément	1866		1887	41	1939			Blanzay	Président du conseil d'administration					
Plichon, Jean	1863	1936-09-22	1893	44	1914		ingénieur des Arts et Manufactures	Béthune	Membre d'un conseil d'administration	Blanzay				Député
Rainbeaux, Firmin			1887		1914			Marles	Membre d'un conseil d'administration					
Reumaux, Elie	1838		1906	69	1920	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Lens	Ingénieur en chef				SIM	

Annexe 4.

Schneider, Henri Eugène	1868		1899	39	1924			Schneider	Directeur			CFF		Député
Schneider, Paul Henry	1841		1893	66	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Diplômé de Saint-Cyr	Douchy	Président du conseil d'administration	Courrières				
Solages, Jérôme de - marquis	1862	1927-06-15	1899	45	1927			Carmaux	Président du conseil d'administration					Député
Soubeyran, Alfred	1852		1908	55	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Marles	Ingénieur conseil	Bruay + Grand'Combe + Albi	Aciéries de France			
Thellier de Poncheville, Charles Louis Zephirin	1842		1893	65	1914		Docteur en droit	Courrières	Membre d'un conseil d'administration					Député
Warenghiende			1906		1910			Vicoigne	Président du conseil d'administration					

4.c. Les membres de la commission technique (1906-1913)

Acteur	date_de b	date_fi n	Annee_Naissanc e	Date_Dece s	Age_190 7	Decoratio n	Formation	Mines_190 7	Fonction_190 7	CCHF	Autre_Min e	Autre_Societ e	Autre_O P	Association
Barrois, Charles	1913	1939	1851		56	Officier de la légion d'honneur	Docteur ès sciences	Aniche	Membre d'un ca	Burea u				Institut de France
Champy, Louis	1913	1936	1870		37		Ingénieur du corps des Mines	Anzin	Directeur adjoint				CHNPC	
Conte	1913	1913						Bruay	Directeur des travaux du fond					
Coste, Emile	1908	1913	1864		43	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Blanzay	Directeur adjoint					
Couriot, Henry	1908	1923				Officier de la légion d'honneur	Ingénieur des arts et manufactures	Loire	Membre d'un ca	Burea u				Ingénieurs civils (scté)
Engelbach, Henri	1908	1908												
Fayol, Henri	1908	1924	1841	1925	66	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des mines	Commentry	Membre d'un ca	Burea u		Pont-à-Vendin	CFF	SIM
Fèvre, Lucien	1908	1930	1862		45	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicie n	Albi	Ingénieur conseil					SIM
François, Antonin	1908	1923	1848		59	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des mines	Anzin	Directeur général				CHNPC	SIM

Annexe 4.

Gruner, Edouard	1913	1930	1849	1933	58		Ingénieur civil des mines	Châtillon, Commentry	Directeur	VP			UIMM	SIM + Mines de Paris (asso)
Lavaurs, Auguste	1908	1923	1847		60	Chevalier de la légion d'honneur	licencié en droit	Courrières	Directeur		Belmez			
Lebreton	1909	1939						Vicoigne, Noeux	Ingénieur conseil					
Ledoux, Charles	1908	1926	1837		70	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	Régisseur adjoint	Bureau	Ronchamp	Chemins de fer de la Drôme		
Lemay, Paul Jules	1908	1935	1853		54	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des mines	Aniche	Gérant				CHNPC	Mines de St-Etienne (amicale)
Malatray, Antoine	1909	1934	1860		47		Ingénieur civil des mines	Vicoigne, Noeux	Ingénieur en chef des travaux du fond		Béthune			
Marsaut, Jean-Baptiste	1908	1913	1833		74		Ingénieur civil des mines	Bessèges	Directeur					SIM
Murgue, Daniel	1908	1914	1840		67	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des mines	Montrambert	Directeur	Bureau			CHL	SIM + Mines de St-Etienne
Petit, Paul	1908	1922	1861		46		Ingénieur civil des mines	Saint-Etienne	Directeur				CHL	SIM + Arts et manufactures (asso)
Prudhomme	1908	1920						Dourges	Directeur général					
Reumaux, Elie	1908	1921	1838		69	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des mines	Lens	Directeur général	Bureau			CHNPC	SIM

Annexe 4.

Simon, Auguste	1908	1920						Liévin	Directeur					
Soubeyran, Alfred	1908	1914	1852		55	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Marles	Ingénieur conseil	Bureau	Bruay + Grand Combe	Acieries de France		

4.d. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1906-1913)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Deceses	Date_Deob	Age_1908	Annee_Sortie	Decoration	Formation	Mines_1907	Fonction_1907	CCHF	Autre_Mine	Autre_Societe	Autre_OP	Associati on	Mandat_Elu
Barrois, Théodore	1857	1920	1908	51	1910		Agrégé de médecine	Lens	Membre d'un conseil d'administration	Bureau					Député
Boudenoit, Louis Charles François	1855	1922	1908	53	1910		Ingénieur du corps des Mines	Carvin	Président du conseil d'administration	Bureau		Kuhlmann			Sénateur
Cuvinot, Paul-Louis-Joseph	1837	1920	1908	71	1910	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées	Anzin	Régisseur	Bureau					Sénateur
De Marcère, Emile			1908		1910			Béthune	Président du conseil d'administration	Bureau					Sénateur
Gigot, Albert	1844		1908	64	1910			Alais	Directeur administratif						
Guillain, Florent	1846		1908	62	1910	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées	Anzin	Régisseur	Bureau			UIMM		Député

Annexe 4.

Le Vavas seur de Précourt, Octave			1908		1910	Officier de la légion d'honneur									
Neron			1908		1910										
Perret, Henri Clément	1866		1908	42	1910			Blanzy	Président du conseil d'administration	Bureau					
Plichon, Jean	1863	1936	1908	45	1931	Chevalier de la légion d'honneur		Béthune	Membre d'un conseil d'administration	Bureau	Blanzy				Député
Reille, Amédée	1873		1908	35	1910										Député
Reille, Xavier	1871		1908	37	1910		Polytechnicien						CFF		Député
Sabatier, Maurice			1908		1910										
Saint-Girons			1908		1910										
Sancy de			1908		1910										
Savoye			1908		1910										
Schneider, Charles Prosper Eugène	1868		1908	40	1910			Schneider & Cie	Directeur	Bureau				CFF	
Solages, Jérôme de – marquis	1862	1927	1908	46	1910			Carmaux	Président du conseil d'administration	Bureau					Député
Tranchant, Charles			1908		1910			Loire	Membre d'un conseil d'adm						

4.e. Les membres du bureau (1914-1924)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Deces	Date_Deb	Age_1914	Annee_Sortie	Decorations	Formation	Mines_1913	Bassin	Fonction_1914	Autre_Minere	Autre_Societe	Autre_OP	OH	GHN	PC	Association	Mandat_Elu
Barrois, Charles	1851		1911	63	1932	Officier de la légion d'honneur	Docteur ès sciences	Aniche	NPC	Administrateur	Sarre et Moselle							
Baudry, Louis	1862		1920	52	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Messeix	Centre	Président								
Beigbédér, Jean David Daniel	1848		1902	66	1932	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Mokta	Midi	Administrateur-délégué	Lyon		Mines métalliques					
Benac	1858		1913	56	1937	Commandeur de la légion d'honneur		Marles	NPC	Président								
Biver, Charles	1865		1923	49	1939		ingénieur des Arts et Manufactures	Loire	Loire	Directeur adjoint			CHL				SIM	
Boca, Charles			1911		1920			Courrières	NPC	Administrateur	Douchy							
Bollaert, Felix	1855		1923	59	1936	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Lens	NPC	VP	Sarre et Moselle							
Boudenoot, Louis Charles François	1855	1922-10-22	1897	59	1922		Ingénieur du corps des Mines	Carvin	NPC	Président	Bruay							Sénateur

Annexe 4.

Cléroult, Charles Fernand	1844		1893	70	1924	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	BdR	Midi	Administrat eur						Ponts-et- Chaussées	
Coignet, Jean Jacques François	1855		1911	59	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechni cien	Montramb ert	Loire	Président	Roche-la- Molière	Lyonnaise, cie du gaz de Lyon				Scté d'économie politique de Lyon	Sénateur
Couriot, Henry			1902		1923	Officier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactu res	Loire	Loire	Président	Rochonvill ers (Mines de fer)	PLM				Ingénieurs civils de France	
Courtin, Paul	1855		1922	59	1924		Bachelier ès sciences	Liévin	NPC	Président					GHN PC		
Cuvelett e, Ernest	1869	1936-03- 09	1922	45	1926	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Lens	NPC	Directeur adjoint	Sarre et Moselle	Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, Kuhlmann, Crédit commercial de France		OH S	GHN PC		
Déjardin - Verkinde r, Ernest	1840	1920-03- 15	1893	74	1920	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Aniche	NPC	Président		PLM, SG, Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud			GHN PC		
Descam ps, Alfred	1861		1906	53	1939			Lens	NPC	Président		Banque de France	Syndicat des filateurs de lin de chanvre et d'étoupe				

Annexe 4.

													s de France					
Dujardin - Beaumetz (François)	1846		1887	68	1914	Chevalier de la légion d'honneur		Carmaux	Midi	Ingénieur-conseil	Dombrowa	Compagnie des chemins de fer à voie étroite de Saint-Etienne, La Foncière						
Dupont, Louis	1860		1911	54	1936	Licencié en droit		Vicoigne	NPC	Président	Gouy-Servins, Sarre et Moselle					GHN PC		
Dutemple, Delphin	1848		1906	66	1931			Liévin	NPC	Président								
Elby, Jules	1857		1914	57	1924	Commandeur de la légion d'honneur		Bruay	NPC	Administrateur délégué	Carvin					CHNPC		Sénateur
Fayol, Henry	1841	1925-11-19	1893	73	1925	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Commentry	Centre	Directeur	St-Etienne	Pont-à-Vendin	CFF				SIM	
Fèvre, Lucien	1862		1920	52	1934	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Albi	Midi	Ingénieur conseil	Grand'Combe, Liévin, Sarre et Moselle, Courrières							
Gérard, Alphonse			1920		1939			BdR	Midi	Administrateur		St-Gobain, Compagnie des eaux de Constantinople						

Annexe 4.

Griquet, Gaston	1842		1911	72	1929	Commandeur de la légion d'honneur		Gouy-Servins	NPC	Président							
Guillain (Florent)	1844		1906	70	1914	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées	Anzin	NPC	Directeur			UIMM				Député
Hély d'Oissel (Etienne)	1844	1915-03-10	1906	70	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	BdR	Midi	Président	Manosque	PLM, St-Gobain					
Hennet de Bernoville, Paul			1906		1937			Escarpelle	NPC	Président							
Heurteau, Charles	1848		1920	66	1926	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	Directeur		PO					
Isaac, Auguste Paul Louis	1849	1938-03-23	1920	65	1930	Officier de la légion d'honneur		Roche-la-Molière	Loire	Administrateur		Lyonnaise, PLM	Union des syndicats patronaux des industries textiles de France				Député
Jourdain, Jacques	1881		1923	33	1939		Polytechnicien	Ostricourt	NPC	Président		CGE					
Lavaurs, Auguste	1847		1920	67	1923	Chevalier de la	Licencié en droit	Courrières	NPC	Directeur				OH S	GHN PC		

Annexe 4.

						légion d'honneur												
Ledoux, Charles	1837		1887	77	1926	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	Directeur adjoint	Ronchamp	Compagnie des chemins de fer de la Drôme						
Lemay, Paul Jules	1853		1922	61	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Aniche	NPC	Directeur				OH S	GHN PC		Ecole des Mines de St- Etienne (amicale)	
Lévy, Léon	1851		1893	63	1925		Ingénieur du corps des Mines	Châtillon	Centr e	Directeur	Vimy- Fresnoy		CFF, UIMM					
Maneuvr ier (Edouar d)	1844		1913	70	1914	Chevalier de la légion d'honneur		Epinac	Centr e	Président	Vieille Montagne							
Marcère (de) (Emile)			1893		1914			Béthune	NPC	Président								Sénateur
Mercier, Louis	1856	1927-01- 26	1909	58	1924	Officier de la légion d'honneur	Polytechni cien	Béthune	NPC	Directeur	Vimy- Fresnoy, Giraumont	Aciéries de France (Sté des), Bakélite (La), Rombas (Sté Lorraine des Aciéries de), Grande- Paroisse (Sté chimique de la)	CFF, CHNPC	OH S	GHN PC	Ponts-et- Chaussées		

Annexe 4.

Nivoit, Edmond	1839	1920-05-02	1910	75	1920		Ingénieur du corps des Mines	Grand'Combe	Midi	Président	Vimy-Fresnoy	PLM, Est (Sté des chemins de fer de l')					SIM	
Pernolet, Arthur			1914		1914	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Haute-Loire	Loire	Président								
Perret, Henri Clément	1866		1887	48	1939	Chevalier de la légion d'honneur		Blanzay	Centre	Administrateur								
Petit, Paul	1861		1920	53	1922		Ingénieur civil des Mines	Saint-Etienne	Loire	Directeur			CHL				SIM, Arts et Manufactures (anciens), Ecole des Mines de St-Etienne (amicale)	
Piérard, Louis	1859		1924	55	1936		Licencié en droit	Courrières	NPC	Président							GHN PC	
Plichon, Jean	1863	1936-09-22	1893	51	1914		ingénieur des Arts et Manufactures	Béthune	NPC	VP	Denain et Anzin, Sarre et Moselle, Blanzay		UIMM					Député
Portier, Henri	1865		1920	49	1939	Chevalier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactures	Douchy	NPC	Administrateur	Courrières, La Lucette	Senelle-Maubeuge					GHN PC	
Rainbeaux (Firmin)			1887		1914			Marles	NPC	Directeur								
Rémont, Albert	1858		1922	56	1939		Bachelier ès sciences	Villeboeuf	Loire	Président								

Annexe 4.

Reneville, Henry de – Comte	1856		1920	58	1934			Mure	Loire	Président	Châtillon	Force et lumière (Sté générale de), Grenobloise d'éclairage électrique (Sté)					SIM	
Reumaux, Elie	1838		1906	76	1920	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Lens	NPC	Directeur	Sarre et Moselle	Nord (Cie des chemins de fer du), Nord et de l'Est (Forges et aciéries du)	CHNPC				SIM	
Schneider (Paul)	1841		1893	73	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Diplômé de Saint-Cyr	Douchy	NPC	Président	Courrières							
Schneider, Charles Prosper Eugène	1868		1899	46	1924			Schneider	Centre	Président		Crédit Lyonnais	CFF					Député
Silhol, Louis			1920		1935			Bessèges	Midi	Président								
Solages, Jérôme de – marquis	1862	1927-06-15	1899	52	1927			Carmaux	Midi	Président								Député
Soubeyran (Alfred)	1852		1908	62	1914	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Bruay	NPC	Administrateur	Grand'Combe, Albi	Aciéries de France						

Annexe 4.

Tacquet, Jules Adolphe	1857		1920	57	1933			Ferfay	NPC	Président	Sarre et Moselle, Lens			OH S			
Thellier de Poncheville (Charles)	1842		1893	72	1914		Docteur en droit	Courrières	NPC	Administrateur							Député
Vernes, Felix			1920		1934			Epinac	Centre	Président							
Viala, Oscar Gustave	1846		1920	68	1920	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Liévin	NPC	Administrateur			CHNPC				
Weiss, Paul	1867		1923	47	1939	Officier de la légion d'honneur	Docteur en droit	Vicoigne	NPC	Ingénieur conseil	Frankenholz			OH S			
Wendel, François de	1874	1949-09-12	1921	40	1935		Ingénieur civil des Mines	Wendel	Sarre et Moselle	Président	Douchy	Senelle-Maubeuge, Banque de France	CGPF, CFF, UIMM				Société d'encouragement à l'industrie nationale

4.f. Les membres de la commission technique (1913-1924)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Dec	Date_Deb	Age_1914	Annee_Sortie	Decorations	Formation	Mines_1913	Bassin	Fonction_1913	CCHF	Autre_Mine	Autre_Societe	Autre_OP	OH S	GHNP C	Association
Audibert, Etienne	1888		1921	62	1926		Ingénieur du Corps des mines										
Barrois, Charles	1851		1913	63	1939	Officier	Docteur ès sciences	Aniche	NPC	Administrateur	Bureau	Sarre et Moselle					
Barthélemy, Eugène			1920		1929			Vicoigne	NPC	Directeur	CA						
Biver, Charles	1865		1920	49	1939		Ingénieur des Arts et Manufactures	Loire	Loire	Directeur	Bureau, CA			CHL			SIM
Champy, Louis	1870		1913	44	1936	Chevalier	Ingénieur du Corps des mines	Anzin	NPC	DG	CL			CHNPC	OH S		
Charpy, Georges, Augustin	1865		1920	49	1939	Chevalier	Polytechnicien	Châtillon	Centre	Sous-directeur			Marine et Homécourt, Gironde (Ets Métallurgiques de la), Vincey (SA des tubes de), Saint-Jacques (Usine), Hauts Fourneaux et Forges d'Alleverd, Loy & Aubé (Sté)				Institut

Annexe 4.

Chavane, Maurice	1881	1957	1921	33	1939		Ingénieur civil des Mines	Sarre et Moselle	Sarre	Directeur				Alsace			
Courau, Robert	1888		1923	26	1937		Ingénieur du Corps des mines	La Houve	Sarre	DG				Alsace			
Couriot, Henry			1908		1923	Officier	Ingénieur des Arts et Manufactures	Loire	Loire	Président	CA	Rochonvillers (Mines de fer)	PLM				
Cuvelette, Ernest	1869	1936	1914	45	1935	Chevalier	Ingénieur du Corps des mines	Lens	NPC	Directeur adjoint	Bureau, CL, CA	Sarre et Moselle	Kuhlmann, Nord et de l'Est (Forges et aciéries du)	CHNPC	OH S	GHNP C	
Defline, André	1876		1922	38	1939		Ingénieur du Corps des mines	Sarre et Moselle	Sarre	DG							
Didier, Léon			1914		1938			Bruay	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond							
Fayol, Henri	1841	1925	1908	73	1924	Officier	Ingénieur civil des Mines	Commentry	Centre	Administrateur-délégué	Bureau, CA		Pont-à-Vendin	CFF		GHNP C	SIM, Mines de St-Etienne (amicale)
Fèvre, Lucien	1862		1908	52	1930	Chevalier	Polytechnicien	Albi	Midi	Ingénieur-conseil	Bureau, CA	Courrières, Grand-Combe, Sarre et Moselle, Liévin					
François, Antonin	1848		1908	66	1923	Chevalier	Ingénieur civil des Mines	Anzin	NPC	DG	CA					GHNP C	SIM

Annexe 4.

Frantzen, Paul			1921		1924			Sarre	Sarre	Directeur							
Frèrejean, Raymond	1867		1920	47	1921	Chevalier	Ingénieur civil des Mines	BdR	Midi	Ingénieur en chef des travaux du fond							
Ganière, Daniel			1923		1924			Sarre	Sarre	Directeur adjoint							
Gruner, Edouard	1849	1933	1920	65	1933		Ingénieur civil des Mines				VP, CA	Haute-Loire	Paris-Outreau			GHNP C	SIM, Mines de Paris (Asso)
Guerre, Paul	1869		1922	45	1929		Ingénieur du Corps des mines	Courrières	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond				CHNPC	OH S		
Heurteau, Charles Emile Edouard	1878		1921	36	1937		Polytechnicien	Mokta	Midi	Directeur	CA	Marles, Penaroya					
La Brosse - de	1878		1923	36	1924			Messeix	Centre	Administrateur							
Lagoutte, Henri			1920		1925			Blanzay	Centre	Directeur	CA						
Laurent, Louis			1922		1939			Marles	NPC	Directeur							
Lavaurs, Auguste	1847		1908	67	1923	Chevalier	Licencié en droit	Courrières	NPC	Directeur	CA, Bureau			CHNPC	OH S		
Le Chatelier, Henri	1850		1921	64	1936	Officier	Ingénieur du Corps des mines										
Lebreton, Jean			1909		1939			Vicoigne	NPC	Ingénieur conseil		Houillères lyonnaises					

Annexe 4.

Ledoux, Charles	1837	1908	77	1926	Officier	Ingénieur du Corps des mines	Anzin	NPC	Régisseur adjoint							
Lemay, Paul Jules	1853	1908	61	1935	Chevalier	Ingénieur civil des Mines	Aniche	NPC	Directeur	Bureau, CA			CHNPC	OH S		Mines de St-Etienne (amicale)
Lombard, Louis Marie	1857	1914	57	1924			Rochebelle	Midi	Directeur	CA	Bessèges					Mines de St-Etienne (amicale)
Malatray, Antoine	1860	1909	54	1934		Ingénieur civil des Mines	Béthune	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond							
Malplat, Charles		1914		1914			Blanzy	Centre	Directeur							
Mazodier, Joseph	1863	1922	51	1926		Ingénieur civil des Mines	Grand'Combe	Midi	Directeur		Roche		CHL			SIM
Morin, Léon	1868	1922	46	1929		Ingénieur civil des Mines	Liévin	NPC	Directeur				CHNPC	OH S		
Murgue, Daniel	1840	1908	74	1914	Chevalier	Bachelier ès sciences	St-Etienne	Loire	Président				CHL			Mines de St-Etienne (amicale), SIM
Parent, Pierre	1883	1921	31	1939						SG					GHNPC	
Pérès, Charles	1857	1920	57	1937		Ingénieur des Arts et Manufactures	Carmaux	Midi	DG				Toulouse			
Petit, Paul	1861	1908	53	1922		Ingénieur civil des Mines	Saint-Etienne	Loire	Directeur				CHL			SIM, Arts et Manufactures (amicale)

Annexe 4.

Pigeot, André	1872	1920	42	1939		Ingénieur civil des Mines	Montrambert	Loire	Directeur adjoint	CA			CHL			SIM, Mines de St-Etienne (amicale)
Prudhomme, Jean		1908		1920			Dourges	NPC	DG							
Reneville, Henry de - Comte	1856	1920	58	1939			Mure	Loire	Président	Bureau, CA	Châtillon	Force et lumière (Sté générale de)				
Reumaux, Elie	1838	1908	76	1921	Commandeur	Ingénieur civil des Mines	Lens	NPC	DG	Bureau	Sarre et Moselle	Nord et de l'Est (Forges et aciéries du), Nord (Cie des chemins de fer du)	CHNPC	OH S		SIM
Simon, Auguste		1908		1920			Liévin	NPC	Directeur							
Soubeyran, Alfred	1852	1908	62	1914	Officier	Ingénieur du Corps des mines	Grand'Combe	Midi	Administrateur	Bureau	Bruay	Aciéries de France (Sté des)				
Verrier, Simon		1922		1939			Lens	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond							
Waymel, Eugène	1868	1921	46	1939		Ingénieur civil des Mines	Anzin	NPC	Ingénieur					OH S		
Weiss, Paul	1867	1920	47	1936	Officier	Docteur en droit	Vicoigne	NPC	Ingénieur	CL, Bureau	Frankenholz			OH S		

4.g. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1913-1924)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Deb	Date_Deces	Age_1914	Annee_Sortie	Decorations	Formation	Mines_1913	Bassin	Fonction_1913	CCHF	Autre_Mine	Autre_Societe	Autre_OP	OH_S	GHNP_C	Mandat_Elu
Aubrun, Jules, Antoine, Marie, Philippe	1881	1923	1959	33	1929		Ingénieur du corps des Mines	Schneider	Centre	Ingénieur			Donetz (Forges et Aciéries du)	CFF			
Bénac		1923			1931			Marles	NPC	Directeur							
Bergerat		1923			1926								Alsace (Asso)				
Champy, Louis	1870	1923		44	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	DG	CT			CHNPC	OH_S		
Cuvelette, Ernest	1869	1923	1936	45	1931	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Lens	NPC	Directeur adjoint	CT, Bureau, Ca	Sarre et Moselle	Kuhlmann, Forges et aciéries du Nord et de l'Est, Crédit Commercial de France	CHNPC	OH_S	GHNP_C	
Elby, Jules	1857	1923	1933	57	1931	Commandeur de la légion d'honneur		Bruay	NPC	Administrateur-délégué	Bureau, CA	Carvin		CHNPC			Maire, Sénateur
Isaac, Auguste	1849	1923	1938	65	1930	Officier de la légion d'honneur		Roche	Loire	Administrateur	Bureau		Lyonnaise de dépôts et de crédit industriel (Sté), PLM	Union des syndicats patronaux des industries textiles de			Député

Annexe 4.

														France, Union des chambre s syndical es lyonnais es				
Jourdai n, Jacques	1881	1923		33	1931		Polytechnicien	Ostricourt	NPC	Président	Bureau, CA		CGE					
Neyret, Jean, Antoine, Marie	1855	1923		59	1928			Roche	Loire	Administrateur		St- Etienne						Maire
Pichon, Jean	1863	1908	1936	51	1931		ingénieur des Arts et Manufactures	Béthune	NPC	VP	CA, Bureau	Blanzy, Sarre	Denain et d'Anzin	UIMM				Député, Sénateur
Rémont , Albert	1858	1923		56	1939		Bachelier ès sciences	Villeboeuf	Loire	Président	Bureau							
Silhol, Alfred		1924			1939			Bessèges	Midi	VP								
Silhol, Louis		1923			1928			Bessèges	Midi	Président	Bureau							
Weiss, Paul	1867	1923		47	1939	Officier de la légion d'honneur	Docteur en droit	Vicoigne	NPC	Ingénieur- conseil	CT, Bureau	Frankenh olz						OH S

4. h. Les membres du bureau (1925-1939)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Debes	Date_Deb	Age_1925	Annee_Sortie	Decorati on	Formati on	Mines_19 13	Bass in	Fonction_ 1913	CC HF	Autre_Mi ne	Autre_Societ e	Autre_O P	Autres_ OP régiona les	Association	Mandat_ Elu
Aubrun, Jules, Antoine, Marie, Philippe	1881	1959	1925	44	1929	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Schneider	Cent re	DG		Soumont	Citroën, Constructions mécaniques (Sté française de), Normandie (Sté métallurgique de), Lazard (Banque)	CFF, Chambre syndical e des mines métalliq ues, UIMM			
Barrois, Charles	1851		1911	74	1932	Comman deur de la légion d'honneur	Docteur ès sciences	Aniche	NPC	Administrat eur		Sarre				Institut de France, SIM	
Beigbéd er, Jean David Daniel	1848		1902	77	1932	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechni cien	Mokta	Midi	Administrat eur		Krivoi- Rog, Lyon, Gafsa	Mines métalliq ues (Chambre syndical e des)				
Benac	1858		1913	67	1937	Comman deur de la légion d'honneur		Marles	NPC	Président			PLM				
Biver, Charles	1865		1923	60	1939		ingénieur des Arts et Manufactu res	Loire	Loire	DG					CHL	SIM	

Annexe 4.

Boisgelin, comte de			1925		1932			Dourges	NPC	VP		Sarre					
Boisgelin, Georges			1935		1939			Dourges	NPC	VP							
Bollaert, Felix	1855		1923	70	1936	Officier de la légion d'honneur	Polytechni- cien	Lens	NPC	Président		Sarre	Nord (Cie des chemins de fer du)				
Bousquet, V.			1938		1939			Commentry	Centre	DG							
Bucher, Maxime			1936		1939		Polytechni- cien	Lens	NPC	Directeur adjoint					CHNPC		
Cabaud, Charles	1858		1931	67	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Bachelier ès lettres	Roche	Loire	Président		Schneider	Banque de France, Descours & Cabaud, Lyonnaise, Saint-Etienne (Cie des fonderies, forges et aciéries de)				
Champy, Louis	1870		1927	55	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	DG					CHNPC	SIM	
Coignet, Jean Jacques François	1855		1911	70	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechni- cien	Montrambert	Loire	Président		Roche	Lyonnaise				Sénateur
Courau, Robert	1888		1925	37	1937	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	La Houve	Sarre	DG					Alsace		

Annexe 4.

Courtin, Eugène	1857		1925	68	1939	Officier de la légion d'honneur		Liévin	NPC	Président						
Cuvelette, Ernest	1869	1936	1922	56	1926	Comman- deur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Lens	NPC	Administrat- eur		Sarre	Paris et d'Outreau (Sté des aciéries de), CGE, Kuhlmann, Nord et de l'Est (Forges et aciéries du), Crédit Commercial de France		CHNPC	
David, Laurent			1937		1939			Rochebell- e	Midi	Directeur					Alès	Mines de St- Etienne (asso)
Debay, René	1878		1925	47	1935	Chevalier de la légion d'honneur	Bachelier ès sciences	Graissess- ac	Midi	Administrat- eur- délégué		Plaisance, Gard			Alès	
Defline, André	1876		1935	49	1939	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Courrière- s	NPC	DG		Sarre			CHNPC	
Delloye, Joseph			1933		1939			Aniche	NPC	Président						
Descamps, Alfred	1861		1906	64	1939	Officier de la légion d'honneur		Lens	NPC	Président			Banque de France	Syndicat des filateurs de lin de chanvre et d'étoupe		

Annexe 4.

														s de France			
Desjoye aux, Léon			1925		1928												
Destival, Charles	1866		1935	59	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Epinac	Cent re	DG					Bourgog ne	SIM	
Dupont, Louis	1860		1911	65	1936	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Vicoigne	NPC	Président		Sarre, Gouy- Servins	Banque Louis Dupont et Cie				
Dutempl e, Delphin	1848		1926	77	1939	Chevalier de la légion d'honneur		Liévin	NPC	Président honoraire							
Fayol, Henri	1841	1925	1893	84	1925	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	St- Etienne	Loire	Président honoraire			Pont-à-Vendin	CFF		SIM	
Fèvre, Lucien	1862		1920	63	1934	Officier de la légion d'honneur	Polytechni cien	Grand'Co mbe	Midi	Administrat eur- délégué		Sarre					
Gérard, Alphons e			1920		1939			BdR	Midi				St-Gobain				
Griole t, Gaston	1842		1911	83	1929	Comman deur de la légion d'honneur		Gouy- Servins	NPC	Président		Grand'Co mbe	Nord (Cie des chemins de fer du)	Paris (Syndica t du chemin de fer de grande ceinture de)			

Annexe 4.

Guérin, René	1870		1934	55	1936		ingénieur des Arts et Manufactures	Alais	Midi	DG			Banque de France		Alès, Fédération Centre et Midi		Maire
Hennet de Bernoville, Paul			1906		1937			Escarpelle	NPC	Président honoraire							
Heurteau, Charles	1848		1920	77	1926	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	Président			PO				
Heurteau, Charles Emile Edouard	1878		1935	47	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Mokta	Midi	Administrateur-délégué			Penaroya, Marles				
Isaac, Auguste	1849	1938	1920	76	1930	Officier de la légion d'honneur		Roche	Loire	Président			PLM				
Jourdain, Jacques	1881		1923	44	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Ostricourt	NPC	Président			CGE				
Launay, Louis de	1860		1936	65	1938	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Grand'Combe	Midi	Président						Institut de France	
Ledoux, Charles	1837		1887	88	1926	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	Administrateur			Compagnie des chemins de fer de la Drôme				
Lefebvre du Prey, Edmond	1866		1933	59	1939		Licencié en droit	Bruay	NPC	Administrateur-délégué							Sénateur

Annexe 4.

Lemay, Paul Jules	1853		1922	72	1939	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Aniche	NPC	Administrateur			Banque de France		CHNPC	Ecole des Mines de St-Etienne (asso)	
Lévy, Léon	1851		1893	74	1925		Ingénieur du corps des Mines	Châtillon	Centre	Administrateur-délégué		Vimy-Fresnoy		CFF, UIMM			
Malatray, Antoine	1860		1927	65	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Béthune	NPC	DG		Kali Ste-Thérèse			CHNPC		
Marcheix, Antonin	1888		1931	37	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées	Tonkin		DG							
Marliave, Charles De	1885		1935	40	1939	Chevalier de la légion d'honneur		La Mure	Loire	Administrateur-délégué					Alpes, Fédération Centre et Midi		
Marterer, Emile			1931		1934			Blanzy	Centre	DG		St-Etienne			Bourgogne, Fédération Centre et Midi		
Montureux, comte de			1936		1939			Commentry	Centre	Administrateur							
Muguet, Claude	1866		1926	59	1935	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Commentry	Centre	DG			Denain-Anzin				

Annexe 4.

Péret, Paul		1925		1939	Chevalier de la légion d'honneur	Bachelier ès sciences	Albi	Midi	Administrat eur		Plaisance, Gard			Toulous e		
Perret, Henri Clément	1866	1887	59	1939	Chevalier de la légion d'honneur		Blanzy	Cent re	Administrat eur		Djebel Djerissa					
Piérard, Louis	1859	1924	66	1936		Licencié en droit	Courrière s	NPC	Président honoraire							
Pigeot, André	1872	1928	53	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	St- Etienne	Loire	VP		Messeix, Montramb ert			CHL, Fédérati on Centre et Midi	Mines de St- Etienne (asso), SIM	
Portier, Henri	1865	1920	60	1939	Chevalier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactu res	Douchy	Loire	Président		La Lucette, Courrière s	Senelle- Maubeuge	Mines métalliq ues (Chambr e syndical e des)			
Rémont, Albert	1858	1922	67	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Bachelier ès sciences	Villeboeuf	Loire	Président							
Renevill e, Henry de - Comte	1856	1920	69	1934			La Mure	Loire	Président		Châtillon	Force et lumière (Sté générale de)		Alpes	SIM	
Robech De Levis Mirepoix, Guy Prince De		1936		1939			Bessèges	Midi	Président							

Annexe 4.

Rousseau, Emmanuel	1867		1935	58	1935	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du Corps du Génie maritime	Anzin	Anzin	Président							
Seynes, Louis			1936		1937		Diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité.	Graissessac	Midi	Président		Alais	SPA (Société des produits azotés), Bi-Métal (Cie française du), Bozel-Maetra (Industrielle de produits chimiques), Ugine (Sté d'Electrochimie, d'électrometallurgie et des aciéries)				
Silhol			1920		1935			Bessèges	Midi	Président							
Solages, Jérôme de - marquis	1862	1938	1899	63	1927			Carmaux	Midi	Président							Député
Solages, Thibault de - Marquis	1899		1928	26	1939	Chevalier de la légion d'honneur		Carmaux	Midi	Président							
Stouvenot, Achille			1936		1939			Grand'Combe	Midi	Ingénieur conseil							
Tacquet, Jules Adolphe	1862		1920	63	1933	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Messeix	Centre	Directeur							Centre, Fédération Centre et Midi

Annexe 4.

Tacquet, Jules Adolphe	1868		1920	57	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Licencié en droit	Messeix	Centre	Président					Centre, Fédération Centre et Midi		
Tacquet, Jules Adolphe	1857		1906	68	1931	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Ferfay	NPC	Président		Lens, Sarre					
Teissier, Georges			1927		1932			Anzin	NPC	Président			Minerais et Métaux (Sté)	UIMM			
Thenard, Louis - Baron	1878		1927	47	1939			Blanzy	Centre	Administrateur							
Thouzellier, Etienne			1934		1939			Haute-Loire	Loire	Président		Carvin					
Vernes, Félix			1920		1934			Epinac	Centre	Président			Nord (Cie des chemins de fer du)				
Vicaire, André	1876		1930	49	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Schneider	Centre	DG		Châtillon	Aubrives & Villerupt (Société Métallurgique d'), Chavanne-Brun Frères, Knutange (Sté métallurgique de)	UIMM		SIM	
Weiss, Paul	1867		1923	58	1939	Officier de la légion d'honneur	Docteur en droit	Vicoigne	NPC	Ingénieur conseil		Frankenholtz					
Wendel, François de	1874	1949	1921	51	1935		Ingénieur civil des Mines	Douchy	NPC	VP			Senelle-Maubeuge	UIMM, CFF, CGPF		Société d'encouragement à	Sénateur

Annexe 4.

Bonnevay, Victor	1872		1925	53	1933	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Grand'Combe	Midi	Directeur		St-Etienne			Alès, Fédération du Centre et du Midi	
Bucher, Maxime			1928		1939		Polytechnicien	Lens	NPC	Directeur adjoint	Bureau				CHNPC	
Cabassut			1925		1937			Aniche	NPC		ingénieur					
Cadel, Roger			1938		1939			Petite-Rosselle	Sarre	DG					Alsace	
Champy, Louis	1870		1913	55	1936	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	DG	Bureau				CHNPC	SIM
Chanzy, Jacques	1893		1929	32	1930	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Schneider	Centre	Ingénieur				CFF		
Charpy, Georges, Augustin	1865		1920	60	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Marine et Homécourt		Directeur adjoint			Loire (Cie des ateliers et forges de la)			Institut de France
Chavane, Maurice	1881	1957	1921	44	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Sarre et Moselle	Sarre	DG					Alsace	
Chavy, Jean-Claude			1925		1939			Liévin	NPC	Ingénieur					CHNPC	Mines de St-Etienne (asso),
Courau, Robert	1888		1923	37	1937	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	La Houve	Sarre	DG	Bureau				Alsace	

Annexe 4.

Cuvelette, Ernest	1869	1936	1914	56	1935	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Lens	NPC	Administrateur	Bureau	Sarre	Paris et d'Outreau (Sté des aciéries de), CGE, Kuhlmann, Nord et de l'Est (Forges et aciéries du), Crédit Commercial de France			CHNPC
Debay, René	1878	1935	1927	47	1935	Chevalier de la légion d'honneur	Bachelier ès sciences	Graissessac	Midi	Administrateur-délégué	Bureau	Plaisance, Gard				Alès
Defline, André	1876		1922	49	1939	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Courrières	NPC	DG	Bureau	Sarre				CHNPC
Delmas, Louis			1935		1939		Ingénieur du corps des Mines	Vicoigne	NPC	Directeur adjoint						CHNPC
Demandre, Juilen			1938		1939			Anzin	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond						
Didier, Léon			1914		1938			Bruay	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond						
Ducastaing, Jean			1934		1939			Grand'Combe	Midi	Directeur						Alès
Fèvre, Lucien	1862		1908	63	1930	Officier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Grand'Combe	Midi	Administrateur-délégué		Sarre, Liévin, Albi				

Annexe 4.

Forge	1876		1925	49	1939		Ingénieur civil des Mines	Dourges	NPC	Ingénieur						
Georges, Paul			1939		1939			Bruay	NPC	Directeur						CHNPC
Guerre, Paul	1869		1922	56	1929	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Courrières	NPC	DG						CHNPC
Guigon, Jean	1897		1939	28	1939		Ingénieur civil des Mines	Nord d'Alès	Midi	Directeur						
Guillaume, Marin			1930		1934			Sarre	Sarre	DG						
Haynau			1936		1939			Lens	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond						
Heurteau, Charles Emile Edouard	1878		1921	47	1937	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnicien	Mokta	Midi	Administrateur-délégué	Bureau	Penaroya, Marles				
Huchet, Emile	1892		1925	33	1939	Officier de la légion d'honneur		Sarre et Moselle	Sarre	Directeur adjoint						
Jacquelin	1875		1935	50	1939		Ingénieur civil des Mines	Schneider	Centre	Ingénieur						
Jarrige, Adolphe			1939		1939											Toulouse
Jarrige, Gabriel			1928		1939			Albi	Midi	Directeur						
La Ruffie, de			1938		1939			Marles	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond						

Annexe 4.

Lagarde, Pierre			1925		1939			Haute-Loire	Loire	Directeur					Centre	
Lagoutte, Henri			1920		1925			Blanzy	Centre	DG						
Lahoussay, Louis			1925		1939											
Laligant, Georges	1880		1938	45	1939		Ingénieur civil des Mines	Bessèges	Midi	Ingénieur					Alès	
Lancrenon, Paul			1931		1933			Schneider	Centre	Ingénieur			Franco-belge de matériel de chemin de fer (Sté)			
Laurent, Louis			1922		1939			Marles	NPC	Directeur					CHNPC	
Le Chatelier, Henri	1850		1921	75	1936	Grand-officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines									
Lebreton, Jean			1909		1939			Houillères lyonnaises	Loire	Administrateur		Malfidano, Graissessac	Mines métalliques (chambre syndicale)			
Ledoux, Charles	1837		1908	88	1926	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	Administrateur	Bureau		Compagnie des chemins de fer de la Drôme			
Leharle, Georges	1871		1929	54	1937	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Petite-Rosselle	Sarre	Ingénieur					Alsace	

Annexe 4.

Lemay, Paul Jules	1853		1908	72	1935	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Aniche	NPC	Administrateur	Bureau		Banque de France		CHNPC	Ecole des Mines de St-Etienne (asso)
Malatray, Antoine	1860		1909	65	1934	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Béthune	NPC	DG	Bureau	Kali Ste-Thérèse			CHNPC	
Maraquin, Marcel	1888		1938	37	1939		ingénieur des Arts et Manufactures	Carmaux	Midi	Ingénieur en chef des travaux du fond						
Margrand, François			1938		1939			Montrambert	Loire	Secrétaire de direction					CHL	SIM
Marliave, Charles De	1885		1925	40	1939			La Mure	Loire	Administrateur-délégué	Bureau					Alpes, Fédération Centre et Midi
Martel			1928		1937											
Marterer, Emile			1926		1939			Blanzay	Centre	DG	Bureau	St-Etienne				Bourgogne, Fédération Centre et Midi
Mascart, Georges	1874		1925	51	1937		ingénieur des Arts et Métiers	Bessèges	Midi	Directeur						Alès
Massenet, Albert	1883		1936	42	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Tonkin	Colonie	Ingénieur-conseil						

Annexe 4.

Mazodier, Joseph	1863		1922	62	1926	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Roche	Loire	Directeur					CHL	SIM, Mines de St-Etienne (amicale)
Morel, Eugène			1926		1939			Ostricourt	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond					CHNPC	
Morin, Léon	1868		1922	57	1929	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Liévin	NPC	Directeur					CHNPC	Mines de St-Etienne (asso),
Muller			1928		1938											
Parent, Pierre	1883		1921	42	1939	Chevalier de la légion d'honneur		Courrières	NPC	Administrateur	VP					
Pauzat, Jean			1937		1939			Anzin	NPC	DG					CHNPC	
Pérès, Charles	1857		1920	68	1937	Chevalier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactures	Carmaux	Midi	DG						Toulouse
Périlhou, Etienne	1887		1935	38	1939			Béthune	NPC	DG			Electro-porcelaine (L')		CHNPC	
Perrin-Pelletier, Georges			1926		1939			Roche	Loire	Directeur					CHL	SIM
Pigeot, André	1872		1920	53	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	St-Etienne	Loire	VP	Bureau	Messeix, Montrambert			CHL, Fédération Centre et Midi	Mines de St-Etienne (asso), SIM
Plane			1938		1939			Aniche	NPC	Ingénieur en chef des						

Annexe 4.

									travaux du fond							
Reneville, Henry de - Comte	1856		1920	69	1939		La Mure	Loire	Président	Bureau	Châtillon	Force et lumière (Sté générale de)		Alpes	SIM	
Riollot, Gaston			1927		1939		Aniche	NPC	Directeur adjoint					CHNPC		
Roche, Antoine	1879		1927	46	1939		Loire	Loire	Directeur adjoint					CHL, Fédération Centre et Midi	SIM, Mines de St-Etienne (asso),	
Roi			1930		1939		Liévin	NPC	Ingénieur							
Royer, Jean			1932		1938		Nord d'Alès	Midi	Directeur					Alès		
Sainte-Claire-Deville, Paul	1874		1925	51	1935	Chevalier de la légion d'honneur	Sarre	Sarre	Ingénieur							
Schereschewsky			1927		1928											
Scherrer			1935		1939		Courrières	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond							
Soulary, Paul			1938		1939		Bruay	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond							
Stouvenot, Achille			1931		1939		Grand'Combe	Midi	Ingénieur conseil	Bureau						
Vaudeville			1925		1925		Sarre et Moselle	Sarre	Directeur							SIM

Annexe 4.

Verrier, Simon			1922		1939			Lens	NPC	Ingénieur en chef des travaux du fond		Carvin				Mines de St-Etienne (asso)
Walckenaer, François			1934		1934			Schneider	Centre	Ingénieur						
Waymel, Eugène	1868		1921	57	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Dourges	NPC	DG						CHNPC
Weiss, Paul	1867		1920	58	1936	Officier de la légion d'honneur	Docteur en droit	Vicoigne	NPC	Ingénieur conseil	Bureau	Frankenholz				

4.j. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1925-1939)

Acteur	Annee_Naissance	Date_Debes	Date_Deb	Age_1925	Annee_Sortie	Decorations	Formation	Mines_1913	Bassin	Fonction_1913	CCHF	Autre_Mine	Autre_Societe	Autre_ORP	Comité régional	Association	Mandat_Elu
Aubrun, Jules, Antoine, Marie, Philippe	1881	1959	1923	44	1929	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Schneider	Centre	DG	Bureau	Soumont	Citroën, Constructions mécaniques (Sté française de), Normandie (Sté métallurgique de), Lazard (Banque)	CFF, Chambre syndicale des mines métallurgiques, UIMM			

Annexe 4.

Bénac			1923		1931			Marles	NPC	Président	Bureau		PLM				
Bergerat			1923		1926			Petite-Rosselle		Directeur-adjoint					Alsace		
Bolich			1927		1931								Chemins de fer d'Alsace		Alsace		
Champy, Louis	1870		1923	55	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Anzin	NPC	DG	Bureau				CHNPC	SIM	
Chavane, Maurice	1881	1957	1932	44	1938	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur civil des Mines	Sarre et Moselle	Sarre	DG					Alsace		
Cuvelette, Ernest	1869	1936	1923	56	1931	Commandeur de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Lens	NPC	Administrateur		Sarre	Paris et d'Outreau (Sté des aciéries de), CGE, Kuhlmann, Nord et de l'Est (Forges et aciéries du), Crédit Commercial de France		CHNPC		
Defline, André	1876		1932	49	1939	Officier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Courrières	NPC	DG	Bureau	Sarre			CHNPC		
Elby, Jules	1857		1923	68	1931	Grand-officier de la légion d'honneur		Bruay	NPC	Président	VP	Carvin			CHNPC		Sénateur
Isaac, Auguste	1849	1938	1923	76	1930	Officier de la légion d'honneur		Roche	Loire	Président	Bureau		PLM				

Annexe 4.

Jourdai n, Jacques	1881		1923	44	1931	Chevalier de la légion d'honneur	Polytechnic ien	Ostricourt	NPC	Président			CGE				
Neyret, Jean, Antoine , Marie	1855		1923	70	1928	Chevalier de la légion d'honneur		St- Etienne	Loire	Administrateur							Maire
Parent, Pierre	1883		1932	42	1939	Chevalier de la légion d'honneur		Courrière s	NPC	Administrateur	VP						
Plichon, Jean	1863	1936	1908	62	1931	Officier de la légion d'honneur	ingénieur des Arts et Manufactures	Blanzay	Centre	VP		Sarre		UIMM			Député
Rémont , Albert	1858		1923	67	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Bachelier ès sciences	Villeboeuf	Loire	Président	Bureau						
Silhol, Alfred			1924		1939			Bessèges	Midi	VP							
Silhol, Louis			1923		1928			Bessèges	Midi	Président	Bureau						
Vicaire, André	1876		1930	49	1939	Chevalier de la légion d'honneur	Ingénieur du corps des Mines	Schneide r	Centre	DG	Bureau	Châtillon	Aubrives & Villerupt (Société Métallurgique d'), Chavanne- Brun Frères, Knutange (Sté métallurgique de)	UIMM		SIM	

Annexe 4.

Weiss, Paul	1867		1923	58	1939	Officier de la légion d'honneur	Docteur en droit	Vicoigne	NPC	Ingénieur conseil	Bure au	Frankenh olz					
----------------	------	--	------	----	------	---------------------------------------	---------------------	----------	-----	----------------------	------------	-----------------	--	--	--	--	--

Annexe 5.

Dutemple, Delphin																				NPC
Fayol, Henri						Centre														
Germain, Henri	Loire																			
Guillain, Florent																				NPC
Hély d'Oissel, Etienne																				Midi
Hennet de Bernoville, Paul																				NPC
Huet, Edmond			Loire			Loire														
Ledoux, Charles	NPC		NPC			NPC														
Lefèvre-Pontalis, Amédée	NPC		NPC			NPC														
Leroy, Alfred																				NPC
Lévy, Léon						Centre			Centre											
Marmottan, Pierre Joseph Henri						NPC														
Parran, Alphonse	Midi																			
Perret, Henri Clément	Centre		Centre			Centre														
Plichon, Jean						NPC														
Rainbeaux, Firmin	NPC		NPC			NPC														
Reille, René Charles - baron	Midi		Midi			Midi														
Rerd, Léon Louis						NPC														
Reumaux, Elie																				NPC
Robert de Beauchamp, Louis	Centre																			
Schneider, Charles Prosper Eugène														Centre						
Schneider, Henri Adolphe Eugène	Centre		Centre			Centre	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre									
Schneider, Paul Henry						NPC														
Sessevalle de	Centre																			

Solages, Jérôme de - marquis														Midi								
Thellier de Poncheville, Charles Louis Zephirin							NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC							
Vuillemin, Emile	NPC																					
Warengien, Louis-Florent de																						NPC

5.b. Les membres du bureau (1906-1913)

Acteur	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913
Armand (le comte)	NPC	NPC					
Barrois (Charles)					NPC	NPC	NPC
Beigbeder (David)	Midi						
Bénac (André)							NPC
Bernard (André)					NPC	NPC	NPC
Boca (Charles)					NPC	NPC	NPC
Boudenoot (Louis)	NPC						
Clérault (Fernand)	Midi						
Coignet (Jean)					Loire	Loire	Loire
Couriot (Henry)	Loire						
Déjardin-Verkinder (Ernest)	NPC						
Dujardin-Beaumetz (François)	Midi						
Dupont (Louis)					NPC	NPC	NPC
Dutemple-Crépin (Delphin)	NPC						
Fayol (Henri)	Centre						
Griole (Gaston)					NPC	NPC	NPC
Guillain (Florent)	NPC						

Annexe 5.

Halphen (Emile)			Loire	Loire	Loire	Loire	
Hély d'Oissel (Etienne)	Midi						
Hennet de Bernoville (Paul)	NPC						
Ledoux (Charles)	Centre						
Lévy (Léon)	Centre						
Maneuvrier (Edouard)							Centre
Marcère (de) (Emile)	NPC						
Marmottan (Pierre)	NPC						
Mercier (Louis)			NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Nervo (de) (Léon)	Midi	Midi	Midi				
Nivoit (Edmond)				Midi	Midi	Midi	Midi
Perret (Henri)	Centre						
Plichon (Jean)	NPC						
Rainbeaux (Firmin)	NPC						
Reumaux (Elie)	NPC						
Schneider (Eugène)	Centre						
Schneider (Paul)	NPC						
Solages (marquis de)	Midi						
Soubeyran (Alfred)		NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Thellier de Poncheville (Charles)	NPC						
Warenguien (de) (Louis Florent)	NPC	NPC	NPC	NPC			

5.c. Les membres de la commission technique (1906-1913)

Acteur	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913
Barrois (Charles)							NPC
Champy (Louis)							NPC
Conte							NPC
Coste (Emile)		Centre	Centre	Centre			Centre
Couriot (Henry)		Loire	Loire	Loire			Loire
Engelbach (Henri)							
Fayol (Henri)		Centre	Centre	Centre			Centre
Fèvre (Lucien)		Midi	Midi	Midi			Midi
François (Antonin)		NPC	NPC	NPC			NPC
Gruner (Edouard)							Centre
Lavaurs (Auguste)		NPC	NPC	NPC			NPC
Lebreton (Jean Paul Félix)			NPC	NPC			NPC
Ledoux (Charles)		NPC	NPC	NPC			NPC
Lemay (Paul)		NPC	NPC	NPC			NPC
Malatray (Antoine)			NPC	NPC			NPC
Marsaut (Jean-Baptiste)		Midi	Midi	Midi			Midi
Murgue (Daniel)		Loire	Loire	Loire			Loire
Petit (Paul)		Loire	Loire	Loire			Loire
Prudhomme		NPC	NPC	NPC			NPC
Reumaux (Elie)		NPC	NPC	NPC			NPC
Simon (Auguste)		NPC	NPC	NPC			NPC
Soubeyran (Alfred)		NPC	NPC	NPC			NPC

5.d. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1906-1913)

Acteur	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913
Barrois (Théodore)			NPC	NPC	NPC			
Boudenoot (Louis)			NPC	NPC	NPC			
Cuvinot (Paul)			NPC	NPC	NPC			
Gigot			NPC	NPC	NPC			
Guillain (Florent)			Midi	Midi	Midi			
Le Vavas seur de Precourt			NPC	NPC	NPC			
Marcère (de) (Emile)								
Neron								
Perret (Henri)			Centre	Centre	Centre			
Plichon (Jean)			NPC	NPC	NPC			
Reille (Amédée)								
Reille (Xavier)								
Sabatier								
Saint-Girons								
Sancy (de)								
Savoie								
Schneider (Eugène)			Centre	Centre	Centre			
Solages (marquis de)			Midi	Midi	Midi			
Tranchant			Loire	Loire	Loire			

5.e. Les membres du bureau (1914-1924)

Acteur	1914	1920	1921	1922	1923	1924
Barrois (Charles)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Baudry (Louis)		Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Beigbeder (David)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Bénac (André)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Biver (Charles)					Loire	Loire
Boca (Charles)	NPC	NPC				
Bollaert (Félix)					NPC	NPC
Boudenoot (Louis)	NPC	NPC	NPC	NPC		
Clérault (Fernand)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Coignet (Jean)	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire
Couriot (Henry)	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	
Courtin (Paul)				NPC	NPC	NPC
Cuvelette (Ernest)				NPC	NPC	NPC
Déjardin-Verkinder (Ernest)	NPC	NPC				
Descamps (Alfred)						
Dujardin-Beaumetz (François)	Midi					
Dupont (Louis)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Dutemple-Crépin (Delphin)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Elby (Jules)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Fayol (Henri)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Fèvre (Lucien)		Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Gérard (Alphonse)		Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Griolet (Gaston)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Guillain (Florent)	NPC					
Hély d'Oissel (Etienne)	Midi					
Hennet de Bernoville (Paul)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Heurteau (E.)		NPC	NPC	NPC	NPC	NPC

Annexe 5.

Isaac (Auguste)		Loire	Loire	Loire	Loire	Loire
Jourdain (Jacques)					NPC	NPC
Lavaurs (Auguste)		NPC	NPC	NPC	NPC	
Ledoux (Charles)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Lemay (Paul)				NPC	NPC	NPC
Lévy (Léon)	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Maneuvrier (Edouard)	Centre					
Marcère (de) (Emile)	NPC					
Mercier (Louis)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Nivoit (Edmond)	Midi	Midi				
Pernolet (Arthur)	Loire					
Perret (Henri)	Centre					
Petit (Paul)		Loire	Loire	Loire		
Piérard (Louis)						NPC
Plichon (Jean)	NPC					
Portier (Henri)		NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Rainbeaux (Firmin)	NPC					
Remont (Albert)				Loire	Loire	Loire
Renéville (de) (Henry)		Loire	Loire	Loire	Loire	Loire
Reumaux (Elie)	NPC	NPC				
Schneider (Eugène)	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Schneider (Paul)	NPC					
Silhol (Général L.)		Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Solages (marquis de)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Soubeyran (Alfred)	NPC					
Tacquet (Jules)		NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Thellier de Poncheville (Charles)	NPC					
Vernes (Félix)		Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Viala (Gustave)		NPC				
Weiss (Paul)					NPC	NPC

Wendel (de) (F.)			Sarre	Sarre	Sarre	Sarre
------------------	--	--	-------	-------	-------	-------

5.f. Les membres de la commission technique (1913-1924)

Acteur	1914	1920	1921	1922	1923	1924
Audibert (Etienne)						
Barrois (Charles)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Barthélémy		NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Biver (Charles)		Loire	Loire	Loire	Loire	Loire
Champy (Louis)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Charpy (Georges Augustin)		Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Chavane (Maurice)			Sarre	Sarre	Sarre	Sarre
Courau (Robert)					Sarre	Sarre
Couriot (Henry)	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	
Cuvelette (Ernest)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Defline (André)				Sarre	Sarre	Sarre
Didier (Léon)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Fayol (Henri)	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Fèvre (Lucien)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
François (Antonin)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	
Frantzen (Paul)			Sarre	Sarre	Sarre	Sarre
Frèrejean (Raymond)		Midi	Midi			
Ganière (Daniel)					Sarre	Sarre
Gruner (Edouard)						
Guerre (Paul)				Midi	Midi	Midi
Heurteau (Charles Emile)			Centre	Centre	Centre	Centre
La Brosse (de)					Centre	Centre
Lagoutte (Henri)		Centre	Centre	Centre	Centre	Centre

Annexe 5.

Laurent (Louis)				NPC	NPC	NPC
Lavaurs (Auguste)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	
Le Chatelier (Henri)						
Lebreton (Jean Paul Félix)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Ledoux (Charles)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Lemay (Paul)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Lombard (Louis)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Malatray (Antoine)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Malplat (Charles)	Centre					
Mazodier (Joseph)				Midi	Midi	Midi
Morin (Léon)				NPC	NPC	NPC
Murgue (Daniel)	Loire					
Parent (Pierre)						
Pérés (Charles)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Petit (Paul)	Loire	Loire	Loire	Loire		
Pigeot (André)		Loire	Loire	Loire	Loire	Loire
Prudhomme	NPC	NPC				
Reumaux (Elie)	NPC	NPC	NPC			
Simon (Auguste)	NPC	Midi				
Soubeyran (Alfred)	Midi					
Verrier				NPC	NPC	NPC
Waymel (Eugène)			NPC	NPC	NPC	NPC
Weiss (Paul)		NPC	NPC	NPC	NPC	NPC

5.g. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1913-1924)

Acteur	1923	1924
Aubrun (Jules)	Centre	Centre
Bénac	NPC	NPC
Bergerat	Sarre	Sarre
Champy (Louis)	NPC	NPC
Cuvelette (Ernest)	NPC	NPC
Elby (Jules)	NPC	NPC
Isaac (Auguste)	Loire	Loire
Jourdain (Jacques)	NPC	NPC
Neyret (Jean)	Loire	Loire
Plichon (Jean)	NPC	NPC
Remont (Albert)	Loire	Loire
Silhol (Alfred)		Midi
Silhol (Général L.)	Midi	
Weiss (Paul)	NPC	NPC

5. h. Les membres du bureau (1925-1939)

Acteur	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Barrois (Charles)	NPC														
Bénac (André)	NPC														
Boisgelin (comte Bruno de)	NPC														
Boisgelin (Georges)											NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Bollaert (Félix)	NPC														
Bucher (Maxime)												NPC	NPC	NPC	NPC
Champy (Louis)			NPC												

Annexe 5.

Courtin (Eugène)	NPC														
Cuvelette (Ernest)	NPC	NPC													
Defline (André)											NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Delloye (Joseph)									NPC						
Descamps (Alfred)													NPC	NPC	NPC
Dutemple-Crépin (Delphin)	NPC														
Fayol (Henri)	NPC														
Guérin (René)										NPC	NPC	NPC			
Heurteau (Charles Emile)											NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Heurteau (E.)	NPC	NPC													
Launay (Louis de)												NPC	NPC	NPC	
Lefebvre du Prey									NPC						
Lemay (Paul)	NPC														
Lévy (Léon)	NPC														
Marcheix (Antonin)							NPC								
Pigeot (André)				NPC											
Servonnat (Charles)									NPC						
Tacquet (Jules)	NPC														
Teissier (Georges)			NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC							
Weiss (Paul)	NPC														
Wendel (de) (F.)	NPC														

5.i. Les membres de commission technique (1925-1939)

Acteur	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Audibert (Etienne)	1925	1926													
Barrois (Charles)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Barthélémy	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC										
Beaugrand (Noël)						NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Biver (Charles)	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire
Blin									NPC						
Blum-Picard							Sarre	Sarre	Sarre	Sarre					
Bonnevay (Victor)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi						
Bucher (Maxime)				NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Cabassut	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC		
Cadel (Roger)														Sarre	Sarre
Champy (Louis)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC			
Chanzy					Centre	Centre									
Charpy (Georges Augustin)	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre
Chavane (Maurice)	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre
Chavy	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Courau (Robert)	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre		
Cuvelette (Ernest)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC				
Debay (René)			Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi				
Defline (André)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Delmas (Louis)											NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Demandre (Julien)														NPC	NPC
Didier (Léon)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	
Ducastaing (Jean)										Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Fèvre (Lucien)	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi									
Forge	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Georges (Paul)															NPC

Annexe 5.

Guerre (Paul)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC										
Guigon (Jean)															Midi
Guillaume						Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre					
Haynau												NPC	NPC	NPC	NPC
Heurteau (Charles Emile)	Midi	Midi													
Huchet (Emile)	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre											
Jacquelin											Centre	Centre	Centre	Centre	Centre
Jarrige (Gabriel)															
La Ruffie (de)														NPC	NPC
Lagarde de (Pierre)	Loire	Loire	Loire	Loire											
Lagoutte (Henri)	Centre														
Laligant (Georges)														Midi	Midi
Lancrenon							Centre	Centre	Centre						
Laurent (Louis)	NPC	NPC	NPC	NPC											
Le Chatelier (Henri)															
Lebreton (Jean Paul Félix)	Midi	Midi	Midi	Midi											
Ledoux (Charles)	NPC	NPC													
Leharle (Georges)					Sarre	Sarre									
Lemay (Paul)	NPC														
Malatray (Antoine)	NPC														
Maraquin (Marcel)														Midi	Midi
Margand (François)														Loire	Loire
Marliave de (Charles)	Loire	Loire	Loire	Loire											
Martel															
Marterer (Emile)	Centre	Centre	Centre	Centre											
Mascart (Georges)	Midi	Midi													
Massenet (Albert)												Colonie	Colonie	Colonie	Colonie
Mazodier (Joseph)	Loire	Loire													
Morel (Eugène)		NPC	NPC	NPC	NPC										
Morin (Léon)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC										

Annexe 5.

Parent (Pierre)	NPC	NPC					NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Pauzat (Jean)													NPC	NPC	NPC
Pérés (Charles)	Midi	Midi	Midi	Midi											
Perilhou (Etienne)											NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Perrin-Pelletier (Georges)		Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire								
Pigeot (André)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC									
Plane														NPC	NPC
Riollot (Gaston)			NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC							
Roche (Antoine)			Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire							
Roi						NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Royer (Jean)								Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	
Sainte-Claire-Deville	Sarre	Sarre													
Schereschewsky															
Scherrer											NPC	NPC	NPC	NPC	NPC
Soulary (Paul)														NPC	NPC
Stouvenot (Achille)							Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
Vaudeville	Sarre														
Verrier	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC									
Walckenaer (François)										Centre					
Waymel (Eugène)	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC	NPC									
Weiss (Paul)	NPC	NPC	NPC												

5.j. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1925-1939)

Acteur	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Aubrun (Jules)	Centre	Centre	Centre	Centre	Centre										
Bénac	NPC														
Bergerat	Sarre	Sarre													
Bolich			Sarre	Sarre	Sarre	Sarre	Sarre								
Champy (Louis)	NPC														
Chavane (Maurice)								Sarre							
Cuvelette (Ernest)	NPC														
Defline (André)								NPC							
Elby (Jules)	NPC														
Isaac (Auguste)	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire	Loire									
Jourdain (Jacques)	NPC														
Neyret (Jean)	Loire	Loire	Loire	Loire											
Parent (Pierre)								NPC							
Plichon (Jean)	Centre														
Remont (Albert)	Loire														
Silhol (Alfred)	Midi	Midi	Midi												
Silhol (Général L.)				Midi											
Vicaire						Centre									
Weiss (Paul)	NPC														

Annexe 6. Tableaux statistiques pour l'analyse de réseaux par période

6.a. Réseau de 1887 à 1905

Id	Label	format	degree	closnesscentrality	betweennesscentrality
CoAc2073	Ahun	Institution	1	0.275087	0
CoAc9265	Ain (Dpt)	Institution	1	0.278947	0
CoAc8496	Alais	Institution	1	0.275087	0
CoAc13426	Albi	Institution	1	0.276042	0
CoAc10583	Alpes-Maritimes (Dpt)	Institution	1	0.283929	0
CoAc1427	Aniche	Institution	2	0.278947	3.645833
CoAc1432	Anzin	Institution	3	0.289091	29.031766
Actr59005	Armand	Acteur	4	0.378571	123.091682
CoAc22586	Armée active	Institution	6	0.292279	41.069714
CoAc22587	Armée de réserve	Institution	3	0.27993	2.840711
CoAc22588	Armée territoriale	Institution	2	0.281915	3.471429
NaPI37646	Arras	Institution	1	0.278947	0
CoAc13283	ASMP	Institution	1	0.278947	0
CoAc548	Assemblée Nationale	Institution	1	0.278947	0
NaPI37667	Avesnes	Institution	1	0.278947	0
CoAc9904	Aveyron	Institution	1	0.280919	0
Actr57938	Barrois	Acteur	3	0.376777	46.868926
Actr62767	Basset	Acteur	2	0.375	158
Actr58078	Beigbéder	Acteur	3	0.376777	123.834432
CoAc3374	Béthune	Institution	3	0.285971	13.628081

Annexe 6.

CoAc2899	Blanzy	Institution	3	0.290146	17.790718
CoAc15914	Bouches-du-Rhône	Institution	2	0.281915	8.428571
CoAc15933	Bouches-du-Rhône (nouvelle)	Institution	1	0.275087	0
Actr57946	Boudenoot	Acteur	5	0.380383	281.297399
CoAc3394	Bruay	Institution	2	0.280919	6.555556
NaPI35863	Bruay-sur-l'Escaut	Institution	1	0.277003	0
CoAc2350	Carmaux	Institution	3	0.285971	16.635714
CoAc3408	Carvin	Institution	2	0.277003	1.233333
CoAc22598	Cauchy-à-la-Tour	Institution	1	0.277003	0
	1 CCHF	Institution	50	0.593284	11046.961891
CoAc9278	CFF	Institution	3	0.283929	13.862354
CoAc14235	Chambre des députés	Institution	14	0.328512	375.498867
CoAc1237	Châtillon, Commentry	Institution	4	0.297753	73.275505
	3 CHNPC	Institution	5	0.295539	59.501465
CoAc9144	CIC	Institution	1	0.276042	0
Actr57948	Clérault	Acteur	8	0.385922	723.674723
Actr58065	Clercq (de)	Acteur	4	0.378571	240.351422
CoAc22594	Colonies (Ministère des)	Institution	1	0.278947	0
CoAc1420	Commentry, Fourchambault	Institution	2	0.276042	1.25
CoAc20888	Compagnie des chemins de fer de Gafsa	Institution	1	0.277972	0
CoAc19931	Compagnie des chemins de fer de la Drôme	Institution	1	0.278947	0
CoAc19103	Compagnie des chemins de fer de Saint-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier	Institution	1	0.280919	0
CoAc9301	Conseil d'Etat	Institution	1	0.278947	0
CoAc1713	Constructions mécaniques (Sté française de)	Institution	1	0.277003	0
CoAc10801	Côte d'Or (Dpt)	Institution	1	0.283929	0
Actr21506	Couriot	Acteur	5	0.380383	539.775699

Annexe 6.

CoAc3382	Courrières	Institution	4	0.287004	17.62845
CoAc8339	Crédit lyonnais	Institution	1	0.278947	0
CoAc20667	Croix Rouge	Institution	1	0.280919	0
Actr57947	Curières de Castelnaud	Acteur	4	0.378571	147.931318
Actr57939	Cuvinot	Acteur	5	0.380383	279.885778
0	Danel	Acteur	12	0.389706	930.900156
Actr22825	Darcy	Acteur	13	0.395522	1328.34204
Actr60950	Daubrée	Acteur	2	0.375	50.509443
Actr57955	De Marcère	Acteur	8	0.385922	713.513356
Actr57949	Déjardin-Verkinder	Acteur	5	0.380383	352.674755
Actr58066	Delaville-le-Roulx	Acteur	2	0.375	50.509443
Actr58067	Delsol	Acteur	2	0.375	68.997036
CoAc3555	Denain et d'Anzin	Institution	1	0.276042	0
Actr58079	Descamps	Acteur	5	0.380383	188.20852
CoAc9332	Dombrowa	Institution	1	0.280919	0
NaPI35929	Douai	Institution	1	0.278947	0
CoAc12877	Doubs (Dpt du)	Institution	1	0.276042	0
CoAc15916	Douchy	Institution	1	0.274138	0
CoAc3424	Dourges	Institution	2	0.287004	10.14179
Actr58068	Dujardin-Beaumont	Acteur	10	0.389706	1280.13152
Actr57941	Dupont	Acteur	3	0.376777	60.166474
Actr61783	Dutemple	Acteur	2	0.375	158
CoAc19800	Ecole des mines (Alès)	Institution	1	0.278947	0
CoAc9392	Ecole des Mines (Paris)	Institution	1	0.278947	0
CoAc9431	Ecole des Mines (Saint-Étienne)	Institution	1	0.277972	0
CoAc22591	Ecole spéciale d'architecture (Paris)	Institution	1	0.276042	0

Annexe 6.

CoAc561	EHEC (Paris)	Institution	1	0.276042	0
CoAc1490	Escarpelle	Institution	1	0.273196	0
Actr22827	Fayol	Acteur	4	0.378571	281.37852
Actr4337	Germain	Acteur	8	0.385922	964.986876
CoAc5308	Graissessac	Institution	1	0.278947	0
CoAc4234	Grand'Combe	Institution	3	0.277003	2.5
Actr22675	Gruner	Acteur	4	0.378571	119.389843
CoAc21113	Guignet et Frémy	Institution	1	0.280919	0
Actr57950	Guillain	Acteur	8	0.385922	633.206714
CoAc22605	Hasnon	Institution	1	0.275087	0
Actr57951	Hély d'Oïssel	Acteur	4	0.378571	387.424822
Actr58080	Hennet de Bernoville	Acteur	2	0.375	158
Actr58069	Huet	Acteur	4	0.378571	276.291413
CoAc22590	Ingénieurs civils de France (Société)	Institution	1	0.276042	0
CoAc20631	Krivoi-Rog	Institution	2	0.278947	1.583333
CoAc8400	Kuhlmann	Institution	1	0.276042	0
CoAc18552	L'Ouest	Institution	1	0.278947	0
CoAc18902	La Foncière	Institution	1	0.280919	0
NaPI1948	Le Creusot	Institution	1	0.276042	0
Actr57952	Ledoux	Acteur	8	0.385922	897.610952
Actr57953	Lefèvre-Pontalis	Acteur	5	0.380383	330.995504
CoAc3438	Lens	Institution	4	0.291209	25.903219
Actr57954	Leroy	Acteur	6	0.382212	568.31964
Actr22810	Lévy	Acteur	6	0.382212	433.260444
CoAc3444	Liévin	Institution	1	0.273196	0
CoAc10474	Lille (Chambre de commerce)	Institution	1	0.280919	0

Annexe 6.

CoAc20661	Lille (CM)	Institution	1	0.280919	0
CoAc10493	Lille (Tribunal de commerce)	Institution	1	0.280919	0
CoAc9070	Loire	Institution	2	0.27993	5.6
CoAc467	Lyonnaise	Institution	1	0.278947	0
	2 Marles	Institution	3	0.284946	9.944538
Actr58070	Marmottan	Acteur	5	0.380383	402.276757
CoAc9346	Marseille (Sté du Gaz et Électricité de)	Institution	1	0.283929	0
CoAc297	Marseille (Sté du gaz)	Institution	1	0.283929	0
CoAc10782	Matériel de Guerre (Chambre syndicale)	Institution	1	0.277003	0
CoAc11244	Maubeuge	Institution	1	0.277972	0
CoAc10635	Mokta	Institution	3	0.280919	6.559524
CoAc341	Montrambert et de La Béraudière	Institution	1	0.278947	0
CoAc20149	Museum d'histoire naturelle	Institution	1	0.280919	0
Actr5235	Nervo	Acteur	3	0.376777	98.197323
CoAc9977	Nord (Dpt du)	Institution	1	0.278947	0
NaPI74425	Oignies	Institution	1	0.275087	0
NaPI88480	Paris 16ème arr.	Institution	1	0.276042	0
CoAc448	Parisienne (Banque Union)	Institution	1	0.283929	0
Actr57942	Parran	Acteur	7	0.384058	672.822133
CoAc10802	Pas-de-Calais (Dpt)	Institution	1	0.283929	0
Actr58071	Perret	Acteur	4	0.378571	119.521056
Actr57943	Plichon	Acteur	4	0.378571	110.335265
CoAc237	PLM	Institution	3	0.290146	26.200275
CoAc10806	Pont-à-Vendin	Institution	1	0.275087	0
CoAc15923	Ponts et Chaussées et des Mines (société amicale)	Institution	2	0.281915	6.954762
CoAc22596	Pruvost (Filature)	Institution	1	0.277003	0

Annexe 6.

CoAc21114	Quiros	Institution	1	0.280919	0
Actr58072	Rainbeaux	Acteur	2	0.375	46.029673
Actr58073	Reille	Acteur	4	0.378571	228.758377
Actr57944	Renard	Acteur	7	0.384058	570.256354
Actr22814	Reumaux	Acteur	6	0.382212	321.975347
Actr62768	Robert de Beauchamp	Acteur	4	0.378571	194.061102
CoAc9072	Roche-la-Molière	Institution	1	0.275087	0
CoAc2833	Ronchamp	Institution	1	0.278947	0
CoAc340	Saint Etienne	Institution	1	0.273196	0
CoAc7307	Saint-Gobain	Institution	1	0.275087	0
CoAc18553	SCGF	Institution	1	0.278947	0
CoAc7456	Schneider	Institution	2	0.277003	0.866667
Actr10408	Schneider (E)	Acteur	5	0.380383	298.600459
Actr58074	Schneider (H)	Acteur	3	0.376777	83.628339
Actr58075	Schneider (P)	Acteur	3	0.376777	190.504356
CoAc9266	Sénat	Institution	5	0.293358	55.471345
Actr62190	Sessevalle de	Acteur	2	0.375	76.438314
CoAc255	SG	Institution	2	0.27993	4.364596
CoAc10786	SIM	Institution	3	0.282918	7.328273
CoAc20887	Société géologique de France	Institution	1	0.277972	0
CoAc21115	Société métallurgique de la Vienne	Institution	1	0.280919	0
NaPI13831	Soissons	Institution	1	0.278947	0
Actr58077	Solages	Acteur	3	0.376777	62.555162
CoAc20886	Sous-arrondissement minéralogique d'Alais	Institution	2	0.284946	16.742857
CoAc22595	Sous-arrondissement minéralogique de Privas	Institution	1	0.278947	0
CoAc20666	SSMTL	Institution	1	0.280919	0

Annexe 6.

CoAc10781	STFE	Institution	1	0.277003	0
Actr58076	Thellier de Poncheville	Acteur	4	0.378571	81.243866
CoAc9751	TP (Ministère des)	Institution	3	0.284946	13.697283
CoAc9277	UIMM	Institution	4	0.297753	57.485808
CoAc16943	Valenciennes (tribunal de commerce)	Institution	1	0.277972	0
CoAc20889	Verreries de Fresnes	Institution	1	0.277972	0
CoAc3460	Vicoigne, Noeux	Institution	3	0.281915	7.34577
CoAc10564	Vosges (Dpt)	Institution	1	0.283929	0
Actr62769	Vuillemin	Acteur	4	0.378571	261.08524
Actr58083	Warenguien	Acteur	2	0.375	45.182029

6.b. Réseau de 1906 à 1913

Id	Label	format	degree	closnesscentrality	betweenesscentrality
CoAc10805	Aciéries de France	Institution	2	0.285714	13.995498
CoAc8496	Alais	Institution	1	0.273504	0
CoAc13426	Albi	Institution	3	0.281525	7.140893
CoAc10583	Alpes-Maritimes (Département)	Institution	1	0.282353	0
CoAc1427	Aniche	Institution	4	0.281525	13.150794
CoAc1432	Anzin	Institution	7	0.301887	137.569079
Actr59005	Armand	Acteur	4	0.378698	114.613906
CoAc22586	Armée active	Institution	7	0.289157	40.396209
CoAc22587	Armée de réserve	Institution	4	0.281525	5.392019
CoAc22588	Armée territoriale	Institution	2	0.280702	3.674145
NaPI37646	Arras	Institution	1	0.278261	0

Annexe 6.

CoAc22325	Arrondissement minéralogique de Saint-Etienne	Institution	1	0.275862	0
CoAc15926	Arts et Manufactures (association amicale)	Institution	1	0.277457	0
NaPI37667	Avesnes	Institution	1	0.278261	0
CoAc9904	Aveyron	Institution	1	0.279883	0
CoAc21096	Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud	Institution	1	0.276657	0
CoAc19104	Banque lyonnaise	Institution	1	0.277457	0
Actr57945	Barrois	Acteur	3	0.37721	234.469215
Actr57938	Barrois	Acteur	3	0.37721	73.226041
Actr58078	Beigbéder	Acteur	3	0.37721	281.337832
CoAc22631	Belmez	Institution	1	0.275862	0
Actr5193	Benac	Acteur	6	0.38171	516.263419
Actr61824	Bernard	Acteur	3	0.37721	133.695936
CoAc15911	Bessèges	Institution	2	0.27907	1.616667
CoAc3374	Béthune	Institution	5	0.294479	62.238479
CoAc2899	Blanzay	Institution	4	0.290909	42.105544
Actr61825	Boca	Acteur	3	0.37721	128.816439
CoAc15914	Bouches-du-Rhône	Institution	2	0.282353	12.784603
CoAc15933	Bouches-du-Rhône	Institution	1	0.276657	0
Actr57946	Boudenoot	Acteur	5	0.380198	452.076557
CoAc3394	Bruay	Institution	3	0.281525	7.140893
CoAc2350	Carmaux (Sté des mines de)	Institution	2	0.281525	5.25
CoAc3408	Carvin	Institution	1	0.275862	0
CoAc22598	Cauchy-à-la-Tour	Institution	1	0.277457	0
CoAc9892	CCHF	Institution	69	0.596273	16526.861801
CoAc9278	CFF	Institution	5	0.293578	60.663455
CoAc14235	Chambre des députés	Institution	11	0.304762	173.699451

Annexe 6.

Actr10900	Champy	Acteur	3	0.37721	56.639869
CoAc1237	Châtillon, Commentry	Institution	3	0.289157	22.486187
CoAc22630	Chemin de fer (entreprise)	Institution	1	0.275862	0
CoAc485	Chemin de fer des Dombes	Institution	1	0.278261	0
CoAc347	Chemins de fer de l'Est	Institution	1	0.277457	0
CoAc19931	Chemins de fer de la Drôme	Institution	1	0.278261	0
CoAc19103	Chemins de fer de Saint-Etienne	Institution	1	0.279883	0
CoAc15921	CHL	Institution	2	0.281525	4.466667
CoAc15919	CHNPC	Institution	5	0.284024	14.633234
Actr57948	Clérault	Acteur	8	0.38477	962.716653
Actr10440	Coignet	Acteur	7	0.383234	1030.316289
CoAc8783	Coignet (Sté des produits chimiques)	Institution	1	0.277457	0
CoAc22594	Colonies (Ministère des)	Institution	1	0.278261	0
CoAc1420	Commentry	Institution	1	0.275862	0
CoAc9301	Conseil d'Etat	Institution	5	0.284866	21.132259
Actr62096	Conte	Acteur	2	0.375734	56.757871
Actr59012	Coste	Acteur	5	0.380198	608.423172
CoAc10801	Côte d'Or (Département)	Institution	1	0.282353	0
Actr21506	Couriot	Acteur	4	0.220436	570
CoAc3382	Courrières	Institution	5	0.282353	14.462153
Actr57939	Cuvinot	Acteur	5	0.380198	333.041919
Actr22825	Darcy	Acteur	13	0.392638	1587.930194
Actr57955	De Marcère	Acteur	8	0.38477	866.465828
Actr57949	Déjardin-Verkinder	Acteur	6	0.38171	557.925752
CoAc3555	Denain et d'Anzin	Institution	2	0.277457	1.142857
Actr58079	Descamps	Acteur	5	0.380198	220.023081

Annexe 6.

CoAc9332	Dombrowa	Institution	1	0.279883	0
NaPI35929	Douai	Institution	1	0.278261	0
CoAc12877	Doubs (Département du)	Institution	1	0.275862	0
CoAc15916	Douchy	Institution	2	0.275072	0.333333
CoAc3424	Dourges	Institution	2	0.283186	4.783333
Actr58068	Dujardin-Beaumetz	Acteur	10	0.387879	1586.053576
Actr58096	Dupont	Acteur	3	0.37721	139.750045
Actr57941	Dupont	Acteur	3	0.37721	69.048105
Actr61783	Dutemple	Acteur	2	0.375734	93.974917
CoAc10807	Dyle & Bacalan	Institution	1	0.279883	0
CoAc561	École des hautes études commerciales	Institution	1	0.180791	0
CoAc19800	Ecole des mines (Alès)	Institution	1	0.278261	0
CoAc22591	Ecole spéciale d'architecture	Institution	1	0.180791	0
Actr62770	Engelbach	Acteur	1	0.374269	0
CoAc21365	Epinac	Institution	1	0.275072	0
CoAc1490	Escarpelle	Institution	2	0.27907	2.366667
Actr22827	Fayol	Acteur	5	0.380198	433.733913
Actr59053	Fèvre	Acteur	2	0.375734	56.757871
CoAc10140	Finances (Ministère des)	Institution	1	0.276657	0
Actr60297	François	Acteur	4	0.378698	84.025628
Actr62143	Gigot	Acteur	2	0.375734	191
CoAc10790	Gouy-Servins et Fresnicourt	Institution	2	0.275862	0.914286
CoAc5308	Graissessac	Institution	1	0.278261	0
CoAc4234	Grand'Combe	Institution	2	0.283186	7.870425
Actr5215	Griolet	Acteur	3	0.37721	128.968041
Actr22675	Gruner	Acteur	5	0.380198	304.093311

Annexe 6.

Actr57950	Guillain	Acteur	8	0.38477	577.790231	
Actr58084	Halphen	Acteur	2	0.375734		191
CoAc2783	Haute-Loire	Institution	1	0.273504		0
Actr57951	Hély d'Oissel	Acteur	6	0.38171	693.414179	
Actr58080	Hennet de Bernoville	Acteur	2	0.375734	88.495119	
CoAc22590	Ingénieurs civils de France (Société)	Institution	1	0.180791		0
CoAc11638	Institut de France	Institution	1	0.274286		0
CoAc10270	Institut industriel du Nord (Lille)	Institution	1	0.278261		0
CoAc9377	Intérieur (ministère de l') France	Institution	1	0.276657		0
CoAc20631	Krivoi-Rog	Institution	1	0.274286		0
CoAc8400	Kuhlmann	Institution	1	0.275862		0
CoAc18552	L'Ouest (Chemins de fer)	Institution	1	0.278261		0
CoAc18902	La Foncière	Institution	1	0.279883		0
CoAc21113	Laboratoires de Chimie de Guignet	Institution	1	0.279883		0
Actr59069	Lavaurs	Acteur	5	0.380198	440.383759	
NaPI1948	Le Creusot	Institution	1	0.275862		0
CoAc278	Le Nickel	Institution	1	0.275072		0
Actr62771	Le Vavasseur de Précourt	Acteur	2	0.375734	32.646915	
Actr59067	Lebreton	Acteur	2	0.375734	45.609266	
Actr57952	Ledoux	Acteur	8	0.38477	1050.136031	
Actr59070	Lemay	Acteur	4	0.378698	143.054098	
CoAc3438	Lens	Institution	3	0.282353	7.029521	
Actr22810	Lévy	Acteur	7	0.383234	563.260263	
CoAc3444	Liévin	Institution	2	0.275072	0.833333	
CoAc15931	Liévin (Poste central de secours)	Institution	2	0.27907	2.74461	
CoAc9070	Loire	Institution	2	0.279883		752

Annexe 6.

CoAc22632	Long-Pendu	Institution	1	0.278261	0
CoAc109	Lyon (chambre de commerce)	Institution	1	0.277457	0
CoAc9081	Lyon (Cie du Gaz de)	Institution	1	0.277457	0
CoAc9023	Lyonnaise de dépôts et de crédit industriel	Institution	1	0.277457	0
Actr59068	Malatray	Acteur	3	0.37721	79.826886
Actr9668	Manouvrier	Acteur	4	0.378698	570
CoAc21345	Manosque	Institution	1	0.276657	0
CoAc3358	Marles	Institution	4	0.285714	21.501546
Actr58070	Marmottan	Acteur	5	0.380198	333.559944
Actr59076	Marsaut	Acteur	3	0.37721	108.692167
CoAc297	Marseille (Sté du gaz de)	Institution	1	0.282353	0
CoAc9346	Marseille (Sté du Gaz)	Institution	1	0.282353	0
CoAc10782	Matériel de Guerre (Chambre syndicale du)	Institution	1	0.277457	0
Actr22826	Mercier	Acteur	10	0.387879	1012.15644
CoAc6690	Métaux (Cie française)	Institution	1	0.279883	0
CoAc9963	Mines (Conseil général des)	Institution	1	0.275862	0
CoAc15924	Mines de Paris (association amicale)	Institution	1	0.275862	0
CoAc9392	Mines de Paris (École supérieure des)	Institution	2	0.283186	11.081197
CoAc15925	Mines de Saint-Etienne (société amicale)	Institution	3	0.284024	12.319866
CoAc10635	Mokta	Institution	2	0.275862	1.333333
CoAc341	Montrambert	Institution	2	0.283186	15.166667
Actr59077	Murgue	Acteur	8	0.38477	747.463004
CoAc20149	Museum d'histoire naturelle	Institution	1	0.279883	0
Actr62772	Neron	Acteur	1	0.374269	0
Actr5235	Nervo	Acteur	3	0.37721	128.958904
Actr21092	Nivoit	Acteur	7	0.383234	510.295123

Annexe 6.

CoAc9977	Nord (Département du)	Institution	1	0.278261	0
CoAc2684	Nord et de l'Est (Forges)	Institution	1	0.279883	0
NaPI88480	Paris 16ème arrondissement	Institution	1	0.275862	0
CoAc448	Parisienne (Banque Union)	Institution	1	0.282353	0
CoAc10802	Pas-de-Calais (Département)	Institution	1	0.282353	0
Actr58071	Perret	Acteur	4	0.378698	112.799367
Actr22813	Petit	Acteur	7	0.383234	737.823738
Actr44090	Peyerimhoff	Acteur	3	0.37721	65.272023
Actr57943	Plichon	Acteur	4	0.378698	97.510279
CoAc237	PLM	Institution	5	0.298137	106.817746
CoAc10806	Pont-à-Vendin	Institution	1	0.275862	0
CoAc15923	Ponts et Chaussées et des Mines (société amicale)	Institution	1	0.278261	0
Actr62097	Prudhomme	Acteur	2	0.375734	83.668058
CoAc21114	Quiros	Institution	1	0.279883	0
Actr58072	Rainbeaux	Acteur	2	0.375734	41.785162
Actr62773	Reille	Acteur	3	0.37721	38.818962
Actr62774	Reille	Acteur	5	0.380198	129.730756
Actr22814	Reumaux	Acteur	7	0.383234	455.421445
CoAc2833	Ronchamp	Institution	1	0.278261	0
Actr62775	Sabatier	Acteur	1	0.374269	0
CoAc340	Saint Etienne	Institution	1	0.277457	0
CoAc9074	Saint-Etienne	Institution	1	0.277457	0
Actr62776	Saint-Girons	Acteur	1	0.374269	0
CoAc7307	Saint-Gobain	Institution	1	0.276657	0
Actr62777	Sancy de	Acteur	1	0.374269	0
Actr62778	Savoie	Acteur	1	0.374269	0

Annexe 6.

Actr10408	Schneider	Acteur	5	0.380198	427.346786
Actr58075	Schneider	Acteur	3	0.37721	128.816439
CoAc7456	Schneider & Cie	Institution	1	0.275862	0
CoAc9266	Sénat	Institution	3	0.284024	16.410714
CoAc18553	Service de la carte géologique de la France	Institution	1	0.278261	0
CoAc255	SG	Institution	1	0.276657	0
CoAc10786	SIM	Institution	8	0.301887	140.477066
Actr61827	Simon	Acteur	3	0.37721	180.694195
CoAc21115	Société métallurgique de la Vienne	Institution	1	0.279883	0
NaPI13831	Soissons	Institution	1	0.278261	0
Actr58077	Solages	Acteur	3	0.37721	109.625253
Actr58085	Soubeyran	Acteur	8	0.38477	633.717838
CoAc20886	Sous-arrondissement minéralogique d'Alais	Institution	1	0.278261	0
CoAc22595	Sous-arrondissement minéralogique de Privas	Institution	1	0.278261	0
CoAc22623	Sous-arrondissement minéralogique de Rodez	Institution	1	0.275862	0
CoAc5404	Strasbourg (Forges)	Institution	1	0.279883	0
Actr58076	Thellier de Poncheville	Acteur	4	0.378698	82.472721
Actr29783	Tranchant	Acteur	2	0.38171	935
CoAc10781	Transmission de la force par l'électricité (Sté)	Institution	1	0.277457	0
CoAc9751	Travaux publics (Ministère des)	Institution	3	0.284024	12.558152
CoAc9277	UIMM	Institution	5	0.296296	67.726428
CoAc3460	Vicoigne, Noeux	Institution	4	0.277457	4.590909
CoAc7376	Vieille montagne	Institution	1	0.275072	0
CoAc21346	Vimy-Fresnoy	Institution	3	0.289157	26.137982
CoAc10564	Vosges (Département)	Institution	1	0.282353	0
Actr58083	Warengien	Acteur	2	0.375734	45.609266

6.c. Réseau de 1914 à 1924

Id	Label	format	degree	closnesscentrality	betweennesscentrality
CoAc10805	Aciéries de France (Sté des)	Institution	2	0.284637	22.790334
CoAc13426	Albi (Société des Mines d')	Institution	2	0.277829	2.474888
CoAc10583	Alpes-Maritimes (Département)	Institution	1	0.278855	0
CoAc22327	Alsace et de Lorraine (association minière)	Institution	2	0.274296	1.181818
CoAc1427	Aniche (Mine d')	Institution	3	0.28093	12.591751
CoAc1432	Anzin (Mines d')	Institution	13	0.304129	343.366267
CoAc22586	Armée active	Institution	4	0.282507	26.916422
CoAc22587	Armée de réserve	Institution	4	0.283037	21.821921
CoAc22588	Armée territoriale	Institution	3	0.284102	26.975054
NaPI37646	Arras	Institution	1	0.275799	0
CoAc15926	Arts et Manufactures (association amicale des anciens élèves de l'Ecole centrale des)	Institution	1	0.275799	0
CoAc22592	Assemblée des présidents de chambre de commerce de France	Institution	1	0.27681	0
CoAc548	Assemblée Nationale	Institution	2	0.284637	37.8377
CoAc13588	Association de la Fabrique lyonnaise	Institution	1	0.279889	0
Actr21704	Audibert, Etienne	Acteur	4	0.376559	516.881258
NaPI37667	Avesnes	Institution	1	0.275799	0
CoAc9904	Aveyron (Houillères et fonderies de l')	Institution	1	0.27681	0
CoAc2922	Bakélite (La)	Institution	1	0.28093	0
CoAc354	Banque de France	Institution	2	0.281454	18.440348
CoAc21096	Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud	Institution	1	0.275296	0
Actr57945	Barrois, Charles	Acteur	5	0.3775	559.76806
Actr57938	Barrois, Théodore	Acteur	3	0.375622	67.480559
Actr62102	Barthélémy, Eugène	Acteur	4	0.376559	134.058885

Annexe 6.

Actr62153	Baudry, Louis	Acteur	4	0.376559	750
Actr58078	Beigbéder, Jean David Daniel	Acteur	5	0.3775	1045.811111
CoAc22631	Belmez (compagnie houillère et métallurgique)	Institution	1	0.275296	0
Actr5193	Benac	Acteur	6	0.378446	791.892473
NaPI60725	Bessèges	Institution	1	0.274296	0
CoAc15911	Bessèges (compagnie houillère)	Institution	3	0.277829	7.649405
CoAc3374	Béthune (Mines de)	Institution	5	0.292919	94.198405
Actr11143	Biver, Charles	Acteur	8	0.380353	946.038309
CoAc2899	Blanzy (Mines de houille de)	Institution	6	0.2868	47.185472
Actr61825	Boca, Charles	Acteur	3	0.375622	92.2824
Actr5263	Bollaert, Felix	Acteur	3	0.375622	56.077089
CoAc15914	Bouches-du-Rhône (société anonyme des charbonnages des)	Institution	3	0.279371	18.035576
CoAc15933	Bouches-du-Rhône (société nouvelle des Charbonnages des)	Institution	3	0.27681	6.253175
Actr57946	Boudenoot, Louis Charles François	Acteur	6	0.378446	435.723054
CoAc3394	Bruay (Mines de)	Institution	4	0.283037	25.626387
CoAc15932	Bruay (Poste central de secours de)	Institution	6	0.286256	20.261865
NaPI72075	Bruay-sur-l'Escaut	Institution	1	0.275296	0
CoAc2350	Carmaux (Sté des mines de)	Institution	4	0.282507	41.963516
CoAc3408	Carvin (Mines de)	Institution	2	0.277319	2.507431
CoAc22598	Cauchy-à-la-Tour (Mines de)	Institution	1	0.27681	0
CoAc1855	CGE (Compagnie générale d'électricité)	Institution	1	0.273303	0
CoAc14235	Chambre des députés	Institution	8	0.291225	109.628133
Actr10900	Champy, Louis	Acteur	4	0.376559	60.99038
Actr6961	Charpy, Georges, Augustin	Acteur	10	0.382278	2276.283903
CoAc1237	Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons (Forges de)	Institution	5	0.292919	173.269225
Actr62604	Chavane, Maurice	Acteur	3	0.375622	176.79577

Annexe 6.

CoAc22630	Chemin de fer (entreprise)	Institution	1	0.275296	0
CoAc3415	Clarence (Mines de la)	Institution	1	0.275799	0
Actr57948	Clérault, Charles Fernand	Acteur	8	0.380353	1277.553069
CoAc8783	Coignet (Sté des produits chimiques)	Institution	1	0.27681	0
Actr10440	Coignet, Jean Jacques François	Acteur	10	0.382278	1894.762376
CoAc91	Collège de France	Institution	1	0.273799	0
CoAc22594	Colonies (Ministère des)	Institution	1	0.275799	0
CoAc1420	Commentry, Fourchambault & Decazeville (Forges de)	Institution	1	0.274795	0
CoAc21360	Compagnie des bateaux-omnibus (Lyon)	Institution	1	0.279889	0
CoAc19103	Compagnie des chemins de fer à voie étroite de Saint-Etienne, Firminy, Rive-de-Gier et extensions.	Institution	1	0.27681	0
CoAc19931	Compagnie des chemins de fer de la Drôme	Institution	1	0.275799	0
CoAc20083	Compagnie des eaux de Constantinople	Institution	1	0.274296	0
CoAc19736	Compagnie des mines de Villeboeuf	Institution	1	0.272809	0
CoAc21365	Compagnie des mines et du chemin de fer d'Epinaç	Institution	2	0.274296	1.5
CoAc20647	Compagnie générale des bateaux parisiens	Institution	1	0.279889	0
CoAc14346	Confédération générale de la Production française (CGPF)	Institution	2	0.283037	17.59414
CoAc9301	Conseil d'Etat	Institution	4	0.281454	17.666031
CoAc148	Conseil des prud'hommes de Lyon, soierie, 4e catégorie (ou section), bonneterie et tulles	Institution	1	0.279889	0
CoAc22593	Conseil supérieur des chemins de fer	Institution	1	0.27681	0
CoAc10801	Côte d'Or (Département)	Institution	1	0.278855	0
Actr62536	Courau, Robert	Acteur	3	0.375622	444.776479
Actr21506	Couriot, Henry	Acteur	8	0.380353	1668.488765
CoAc3382	Courrières (Cie des mines de)	Institution	10	0.288995	86.867454
Actr62538	Courtin, Paul	Acteur	3	0.375622	70.591562
CoAc9012	Crédit Commercial de France	Institution	1	0.280409	0
CoAc8339	Crédit lyonnais	Institution	1	0.274795	0

Annexe 6.

Actr11049	Cuvelette, Ernest	Acteur	17	0.389175	2157.003338
Actr57939	Cuvinot, Paul-Louis-Joseph	Acteur	5	0.3775	447.692025
Actr22825	Darcy, Henry	Acteur	14	0.386189	2359.264488
Actr57955	De Marcère, Emile	Acteur	8	0.380353	1327.222277
Actr32772	Defline, André	Acteur	4	0.376559	235.858119
Actr57949	Déjardin-Verkinder, Ernest	Acteur	7	0.379397	904.495861
CoAc3555	Denain et d'Anzin (Société des hauts-fourneaux, forges et aciéries de)	Institution	2	0.279889	5.953621
Actr58079	Descamps, Alfred	Acteur	10	0.382278	1604.05631
Actr42323	Didier, Léon	Acteur	5	0.3775	178.337238
CoAc460	Dognin & Cie	Institution	1	0.279889	0
CoAc485	Dombes (Chemins de Fer des)	Institution	1	0.275799	0
NaPI35929	Douai	Institution	1	0.275799	0
CoAc12877	Doubs (Département du)	Institution	1	0.274296	0
CoAc15916	Douchy (compagnie des mines de)	Institution	4	0.279889	13.614115
CoAc3424	Dourges (Mines de)	Institution	4	0.283037	18.381765
Actr62156	Duhamel, Jean	Acteur	3	0.375622	601
Actr58068	Dujardin-Beaumetz, François	Acteur	10	0.382278	2445.217444
Actr57941	Dupont, Alfred Louis Joseph	Acteur	3	0.375622	43.395597
Actr58096	Dupont, Louis	Acteur	6	0.378446	303.377283
Actr61783	Dutemple, Delphin	Acteur	2	0.37469	42.457642
CoAc10807	Dyle & Bacalan	Institution	1	0.28093	0
CoAc9267	Ecole centrale des arts et manufactures (Paris)	Institution	1	0.275799	0
CoAc561	École des hautes études commerciales (Paris)	Institution	1	0.275799	0
CoAc19800	Ecole des mines (Alès)	Institution	1	0.275799	0
CoAc22591	Ecole spéciale d'architecture (Paris)	Institution	1	0.275799	0
Actr59013	Elby, Jules	Acteur	7	0.379397	821.547493

Annexe 6.

CoAc1490	Escarpelle (Mines de l')	Institution	2	0.276304	2.233333
CoAc347	Est (Sté des chemins de fer de l')	Institution	1	0.275296	0
CoAc13958	Faculté des sciences de Paris	Institution	1	0.273799	0
Actr22827	Fayol, Henri	Acteur	6	0.378446	720.253575
CoAc22373	Ferfay (Mines de)	Institution	1	0.27681	0
Actr59053	Fèvre, Lucien	Acteur	6	0.378446	327.941194
CoAc10140	Finances (Ministère des) (France)	Institution	1	0.274795	0
CoAc9078	Force et lumière (Sté générale de)	Institution	1	0.275799	0
CoAc9278	Forges (Comité des)	Institution	5	0.293489	140.077844
CoAc236	France (Etat)	Institution	1	0.279889	0
Actr60297	François, Antonin	Acteur	5	0.3775	97.573605
CoAc22374	Frankenholz (Mines de)	Institution	1	0.273799	0
Actr4741	Frantzen, Paul	Acteur	2	0.37469	97.323625
Actr62157	Frèrejéan, Raymond	Acteur	3	0.375622	234.608554
Actr62609	Ganière, Daniel	Acteur	2	0.37469	97.323625
NaPI12483	GARD	Institution	1	0.275799	0
Actr59054	Gérard, Alphonse	Acteur	5	0.3775	629.450814
CoAc4298	Giraumont (Sté des mines de)	Institution	1	0.28093	0
CoAc10700	Gironde (Ets Métallurgiques de la)	Institution	1	0.27681	0
CoAc10790	Gouy-Servins et Fresnicourt (Cie des Mines de)	Institution	2	0.275799	1.113825
CoAc5308	Graissessac (Cie des mines de)	Institution	1	0.275799	0
CoAc4234	Grand'Combe (Cie des Mines de La)	Institution	4	0.284102	32.614732
NaPI90056	Grand'Combe (la)	Institution	1	0.275799	0
CoAc2722	Grande-Paroisse (Sté chimique de la)	Institution	1	0.28093	0
CoAc11281	Grenobloise d'éclairage électrique (Sté)	Institution	1	0.275799	0
Actr5215	Griole, Gaston	Acteur	3	0.375622	197.164272

Annexe 6.

Actr22675	Gruner, Edouard	Acteur	8	0.380353	1035.062935
Actr62610	Guerre, Paul	Acteur	7	0.379397	189.973598
Actr57950	Guillain, Florent	Acteur	8	0.380353	714.400772
CoAc2783	Haute-Loire (SA des Houillères de la)	Institution	2	0.27681	2.389523
CoAc8305	Hauts Fourneaux et Forges d'Alleverd	Institution	1	0.27681	0
Actr57951	Hély d'Oissel, Etienne	Acteur	6	0.378446	701.894882
Actr58080	Hennet de Bernoville, Paul	Acteur	2	0.37469	140.892645
Actr6942	Heurteau, Charles	Acteur	3	0.375622	317.425627
Actr11015	Heurteau, Charles Emile Edouard	Acteur	4	0.376559	507.35871
CoAc9892	Houillères de France (Comité des)	Institution	97	0.595661	39831.081093
CoAc21442	Houillères de l'arrondissement minéralogique de Toulouse (Chambre de)	Institution	1	0.273303	0
CoAc15921	Houillères de la Loire (Comité des)	Institution	5	0.284637	41.660417
CoAc21443	Houillères du Centre (Comité régional des)	Institution	1	0.273799	0
CoAc15919	Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (Chambre des)	Institution	13	0.303518	277.418372
CoAc10643	Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (Groupement des)	Institution	9	0.301698	197.953445
CoAc22362	Houillères lyonnaises (Compagnie)	Institution	1	0.273303	0
CoAc22402	Houillères sinistrées du Nord et du Pas-de-Calais (Office des)	Institution	10	0.299306	182.891636
CoAc22361	Houillères victimes de l'invasion (Groupement)	Institution	2	0.276304	2.208333
CoAc10786	Industrie Minérale (Sté de l')	Institution	11	0.302909	345.708921
CoAc22590	Ingénieurs civils de France (Société)	Institution	1	0.275799	0
CoAc11638	Institut de France	Institution	2	0.278855	11.131546
CoAc10270	Institut industriel du Nord (Lille)	Institution	1	0.275799	0
CoAc9377	Intérieur (ministère de l') France	Institution	1	0.274795	0
Actr10439	Isaac, Auguste	Acteur	16	0.388175	3570.072612
Actr62543	Jourdain, Jacques	Acteur	3	0.375622	601
CoAc8400	Kuhlmann (Ets) (Manufacture de produits chimiques du Nord)	Institution	2	0.283037	8.947195

Annexe 6.

CoAc21362	L'express de Lyon	Institution	1	0.279889	0
CoAc18552	L'Ouest (Compagnie des chemins de fer de)	Institution	1	0.275799	0
Actr62694	La Brosse - de	Acteur	2	0.37469	149
CoAc18902	La Foncière	Institution	1	0.27681	0
CoAc22363	La Houve (Mines de)	Institution	1	0.273303	0
CoAc10686	La Lucette (Sté des mines de)	Institution	1	0.274795	0
CoAc21113	Laboratoires de Chimie de Guignet et Frémy	Institution	1	0.27681	0
Actr62159	Lagoutte, Henri	Acteur	2	0.37469	39.809639
Actr62718	Laurent, Louis	Acteur	2	0.37469	55.503154
Actr59069	Lavaurs, Auguste	Acteur	7	0.379397	695.638437
Actr62720	Le Chatelier, Henri	Acteur	4	0.376559	684.920078
NaPI1948	Le Creusot	Institution	1	0.274795	0
Actr59067	Lebreton, Jean Paul Félix	Acteur	3	0.375622	353.905392
Actr57952	Ledoux, Charles	Acteur	8	0.380353	1241.388873
Actr59070	Lemay, Paul Jules	Acteur	8	0.380353	332.326115
CoAc3438	Lens (Sté des mines de)	Institution	7	0.292919	111.723606
Actr22810	Lévy, Léon	Acteur	7	0.379397	826.595269
CoAc15931	Liévin (Poste central de secours de)	Institution	9	0.29406	121.669955
CoAc3444	Liévin (Sté houillère de)	Institution	6	0.28093	14.209663
CoAc10474	Lille (Chambre de commerce de)	Institution	1	0.27681	0
CoAc9070	Loire (SA des Mines de la)	Institution	2	0.279371	12.541251
Actr62099	Lombard, Louis Marie	Acteur	5	0.3775	735.04219
CoAc22632	Long-Pendu (Mines de)	Institution	1	0.275799	0
CoAc10699	Loy & Aubé (Sté)	Institution	1	0.27681	0
CoAc109	Lyon (chambre de commerce - période contemporaine)	Institution	2	0.284102	28.898442
CoAc22339	Lyon (Charbonnages)	Institution	1	0.274296	0

Annexe 6.

CoAc9081	Lyon (Cie du Gaz de)	Institution	1	0.27681	0
CoAc9569	Lyon (Sté d'économie politique de)	Institution	1	0.27681	0
CoAc9023	Lyonnaise de dépôts et de crédit industriel (Sté)	Institution	2	0.284102	28.898442
Actr59068	Malatray, Antoine	Acteur	3	0.375622	100.602229
Actr62100	Malplat, Charles	Acteur	2	0.37469	39.809639
Actr9668	Manevrier, Edouard	Acteur	4	0.376559	750
CoAc3578	Marine et d'Homécourt (Cie des Forges et aciéries de la)	Institution	1	0.27681	0
CoAc22710	Marine militaire	Institution	1	0.27681	0
CoAc3358	Marles (Cie des mines de houille de)	Institution	5	0.28093	31.90994
CoAc297	Marseille (Sté du gaz de)	Institution	1	0.278855	0
CoAc9346	Marseille (Sté du Gaz et Électricité de)	Institution	1	0.278855	0
CoAc10782	Matériel de Guerre (Chambre syndicale du)	Institution	1	0.275296	0
Actr10328	Mazodier, Joseph	Acteur	8	0.380353	967.344987
Actr22826	Mercier, Louis	Acteur	18	0.390181	2851.842202
NaPI38724	Messeix	Institution	1	0.273799	0
CoAc15920	Messeix (société anonyme des houillères de)	Institution	2	0.274296	1.5
CoAc9277	Métallurgiques et minières (Union des industries)	Institution	7	0.297537	177.536659
CoAc6690	Métaux (Cie française des)	Institution	1	0.28093	0
CoAc15917	Meurchin (mines de)	Institution	1	0.27681	0
CoAc15924	Mines de Paris (association amicale des élèves de l'école supérieure des)	Institution	1	0.275799	0
CoAc9392	Mines de Paris (École supérieure des)	Institution	3	0.280409	21.257356
CoAc15925	Mines de Saint-Etienne (société amicale des anciens élèves de l'école des)	Institution	6	0.2868	61.874471
CoAc22403	Mines du Nord et du Pas-de-Calais (poste central de secours)	Institution	7	0.288443	36.274164
CoAc21114	Mines et hauts fourneaux de Quiros	Institution	1	0.27681	0
CoAc21345	Mines et usines de Manosque	Institution	1	0.274795	0
CoAc10687	Mines métalliques (Chambre syndicale des)	Institution	1	0.274296	0

Annexe 6.

CoAc10635	Mokta (Cie des minerais de fer magnétique de)	Institution	2	0.275799	4.666667
CoAc341	Montrambert et de La Béraudière (Sté des houillères de)	Institution	4	0.284102	44.133844
Actr62101	Morin, Léon	Acteur	7	0.379397	211.841109
CoAc9075	Mure (Cie des mines d'anthracite de la)	Institution	1	0.275799	0
Actr59077	Murgue, Daniel	Acteur	8	0.380353	898.266409
CoAc20149	Museum d'histoire naturelle (Paris)	Institution	1	0.27681	0
CoAc278	Nickel (Société Le)	Institution	1	0.273799	0
Actr21092	Nivoit, Edmond	Acteur	7	0.379397	651.796346
CoAc320	Nord (Cie des chemins de fer du)	Institution	1	0.27681	0
CoAc9977	Nord (Département du)	Institution	2	0.278855	5.469627
CoAc2684	Nord et de l'Est (Forges et aciéries du)	Institution	3	0.290106	35.411209
CoAc3464	Ostricourt (Cie des Mines d')	Institution	1	0.273303	0
Actr62549	Parent, Pierre	Acteur	2	0.37469	133.224845
CoAc237	Paris à Lyon et à la Méditerranée (Cie des chemins de fer de) (PLM)	Institution	6	0.300498	328.000619
CoAc235	Paris à Orléans (Cie du chemin de fer de) (PO)	Institution	1	0.273303	0
CoAc7275	Paris et d'Outreau (Sté des aciéries de)	Institution	1	0.275799	0
CoAc448	Parisienne (Banque Union)	Institution	1	0.278855	0
CoAc10802	Pas-de-Calais (Département)	Institution	2	0.281979	16.608378
CoAc22729	Penaroya (Société minière et métallurgique de)	Institution	1	0.273799	0
Actr62163	Pérès, Charles	Acteur	3	0.375622	366.217444
Actr59078	Pernolet, Arthur	Acteur	3	0.375622	156.928712
Actr58071	Perret, Henri Clément	Acteur	4	0.376559	177.782945
Actr22813	Petit, Paul	Acteur	8	0.380353	1172.675545
Actr44090	Peyerimhoff, Henri de	Acteur	7	0.379397	307.766931
Actr62550	Piérard, Louis	Acteur	3	0.375622	50.633817
Actr10332	Pigeot, André	Acteur	6	0.378446	227.21356

Annexe 6.

Actr57943	Plichon, Jean	Acteur	10	0.382278	659.735654	
CoAc10806	Pont-à-Vendin (Sté Métallurgique de)	Institution	1	0.274795		0
CoAc15923	Ponts et Chaussées et des Mines (société amicale de secours entre les ingénieurs et anciens ingénieurs des)	Institution	2	0.284637	28.51055	
Actr62551	Portier, Henri	Acteur	6	0.378446	570.904496	
Actr62097	Prudhomme, Jean	Acteur	2	0.37469	59.876413	
Actr58072	Rainbeaux, Firmin	Acteur	2	0.37469	55.503154	
Actr62552	Rémont, Albert	Acteur	2	0.37469		301
Actr5959	Reneville, Henry de - Comte	Acteur	8	0.380353	1169.832802	
Actr22814	Reumaux, Elie	Acteur	10	0.382278	913.021445	
CoAc8734	Roche-la-Molière (Cie des Produits chimiques de)	Institution	1	0.27681		0
CoAc9072	Roche-la-Molière et Firminy (Cie des Mines de)	Institution	2	0.283568	26.195185	
CoAc4218	Rochebelle (SA des Houillères de)	Institution	1	0.274296		0
CoAc4568	Rochonvillers (Sté des mines de fer de)	Institution	1	0.275799		0
CoAc4628	Rombas (Sté Lorraine des Aciéries de)	Institution	1	0.28093		0
CoAc2833	Ronchamp (Houillères de)	Institution	2	0.280409	9.662011	
CoAc340	Saint Etienne (Sté des Mines de)	Institution	2	0.27681	3.53656	
CoAc9212	Saint-Étienne (Chambre de commerce de)	Institution	1	0.275799		0
CoAc9074	Saint-Etienne (SA des Houillères de)	Institution	1	0.275799		0
CoAc7307	Saint-Gobain	Institution	2	0.275799	1.222222	
CoAc11209	Saint-Jacques (Usine)	Institution	1	0.27681		0
CoAc22384	Sarre (Mines de la)	Institution	3	0.274795	2.3	
CoAc9953	Sarre et Moselle (Sté houillère de)	Institution	10	0.299901	187.052821	
CoAc7456	Schneider & Cie	Institution	1	0.274795		0
Actr10408	Schneider, Eugène	Acteur	6	0.378446	979.059214	
Actr58075	Schneider, Paul Henry	Acteur	3	0.375622	92.2824	
CoAc9266	Sénat	Institution	5	0.288443	83.633268	

Annexe 6.

CoAc1939	Senelle-Maubeuge (Sté métallurgique de)	Institution	2	0.278855	4.669941	
CoAc18553	Service de la carte géologique de la France	Institution	1	0.275799		0
Actr62557	Silhol, Louis - général	Acteur	2	0.37469		91.634813
Actr61827	Simon, Auguste	Acteur	3	0.375622		70.598825
CoAc20592	Société anonyme des logements économiques	Institution	1	0.279889		0
CoAc20631	Société anonyme des minerais de fer de Krivoi-Rog	Institution	1	0.274296		0
CoAc13343	Société d'encouragement à l'industrie nationale	Institution	1	0.27681		0
CoAc9332	Société française et italienne des houillères de Dombrowa	Institution	1	0.27681		0
CoAc255	Société Générale	Institution	1	0.275296		0
CoAc19104	Société lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel.	Institution	1	0.27681		0
CoAc21115	Société métallurgique de la Vienne	Institution	1	0.27681		0
CoAc22708	Société ottomane des Mines d'Héraclée	Institution	1	0.275799		0
NaPI13831	Soissons	Institution	1	0.275799		0
Actr58077	Solages, Jérôme de - marquis	Acteur	3	0.375622		101.454548
Actr58085	Soubeyran, Alfred	Acteur	8	0.380353		925.029966
CoAc20886	Sous-arrondissement minéralogique d'Alais (Service des Mines, Division du Sud-Est)	Institution	3	0.285714		38.249618
CoAc22716	Sous-arrondissement minéralogique d'Arras (Services des Mines, Division des Mines)	Institution	1	0.280409		0
CoAc22715	Sous-arrondissement minéralogique de Béthune (Services des Mines, Division des Mines)	Institution	1	0.280409		0
CoAc22714	Sous-arrondissement minéralogique de Clermont (Services des Mines, Division des Mines)	Institution	1	0.280409		0
CoAc22595	Sous-arrondissement minéralogique de Privas (Division des Mines)	Institution	1	0.275799		0
CoAc22713	Sous-arrondissement minéralogique de Toulouse (Services des Mines, Division des Mines)	Institution	1	0.280409		0
CoAc5404	Strasbourg (Forges de)	Institution	1	0.28093		0
CoAc20513	Syndicat des filateurs de lin de chanvre et d'étoupes de France	Institution	1	0.27681		0
Actr61828	Tacquet, Jules Adolphe	Acteur	10	0.382278		954.069843
Actr58076	Theulier de Poncheville, Charles Louis Zephirin	Acteur	4	0.376559		135.214142
CoAc10781	Transmission de la force par l'électricité (Sté pour la)	Institution	1	0.275296		0

Annexe 6.

CoAc9751	Travaux publics (Ministère des)	Institution	4	0.28093	19.682998	
CoAc14528	Union des chambres syndicales lyonnaises	Institution	1	0.279889		0
CoAc10099	Union des syndicats patronaux des industries textiles de France	Institution	1	0.279889		0
CoAc22622	Université de Lille	Institution	1	0.274296		0
Actr5282	Vernes, Felix	Acteur	2	0.37469		149
Actr62695	Verrier, Simon	Acteur	2	0.37469	32.860979	
Actr61784	Viala, Oscar Gustave	Acteur	4	0.376559	87.700703	
CoAc3460	Vicoigne, Noeux et Drocourt (Cie des Mines de)	Institution	5	0.279889	15.617009	
CoAc7376	Vieille montagne (Mines et fonderies de Zinc de la)	Institution	1	0.273799		0
CoAc21346	Vimy-Fresnoy (mines de)	Institution	3	0.2868	35.538706	
CoAc818	Vincey (SA des tubes de)	Institution	1	0.27681		0
CoAc10564	Vosges (Département)	Institution	1	0.278855		0
Actr62614	waymel, eugène	Acteur	4	0.376559	116.7875	
Actr59093	Weiss, Paul	Acteur	4	0.376559	381.247095	
CoAc9270	Wendel (de)	Institution	1	0.27681		0
Actr10274	Wendel, François de	Acteur	10	0.382278	1361.208479	
CoAc22333			1	0.273303		0
CoAc15927			2	0.277319	5.562381	
CoAc15928			1	0.273799		0
CoAc15922			1	0.273303		0

Annexe 7. Budget du CCHF de 1888 à 1926 (en francs constants, base 100 en 1901-1910, voir annexe 8)

	1888	1889	1891	1892	1907	1908	1909	1924	1926
<u>Recette</u>									
en caisse à la fin de l'exercice précédent	20396	28711	4799	39176	52762	21081,14	35829,05	-10806,32	955,08
montant des versements	38281	17990	83534	10490	121097	165087,15	167905,20	127433,63	109188,69
intérêts des fonds en dépôt au crédit lyonnais	0	308	203	447	3493	8536,28	2211,05	30088,50	28753,04
autres	0	0	0	906	25836	31435,11	40206,51	105132,74	43657,40
Total des recettes	58677	47009	88537	51019	203187	226139,68	246151,81	251848,55	182554,22
<u>Dépenses</u>									
salaire des permanents patronaux	9072,92	9324,00	10566,58	9758,88	54412,55	68337,00	76455,45	58407,08	60478,03
personnel spécial à l'étranger et collaborateurs extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	4800,00	11336,50	6110,00	0,00	0,00
loyer et assurance	719,06	3368,25	5358,85	4847,88	13315,75	17604,90	16839,50	44247,79	37195,59
meubler, bibliothèque et abonnement	2869,43	1162,53	8039,95	4641,03	20468,25	10058,98	10060,77	10619,47	15786,87
éclairage et chauffage	0,00	0,00	964,08	739,88	1266,90	689,95	736,85	0,00	0,00
confection et impression de brochures	11953,33	12804,90	12585,34	9422,01	38295,70	46725,70	51290,51	20353,98	18911,08
frais de distribution	2083,33	1784,55	2719,03	2362,81	4617,36	5497,15	0,00	0,00	0,00
publication (dans la presse)	2071,20	0,00	7448,98	0,00	0,00	4630,90	10675,15	0,00	0,00
subventions de congrès et expositions divers	0,00	1000,00	0,00	475,00	75,05	862,55	1036,30	0,00	0,00
frais divers, frais de voyages	0,00	0,00	1844,08	2010,71	9015,85	10825,21	11738,29	33628,32	40958,19
autres (dont main-d'œuvre étrangère)	0,00	0,00	1029,98	5258,83	27302,50	11530,75	15791,70	75221,24	22119,57
Total des dépenses	28769,27	29444,23	50556,87	39517,02	173569,91	188099,59	200734,52	242477,88	195449,34
Solde	29907,76	17564,92	37980,20	11501,73	29617,42	38040,09	45417,29	9370,67	-12895,12

Sources : Pour 1888 et 1889, voir BNF, 4-R-1216 (1-500), Assemblée générale du 25 janvier 1889 et Rapport à l'Assemblée générale du 31 janvier 1890. Pour 1891, voir BNF, 4-R-1216 (501-650), Assemblée générale du 29 janvier 1892. Pour 1892, voir BNF, 4-R-1216 (651-850), Assemblée générale ordinaire du 24 février 1893, Extrait du procès-verbal, 28 février 1893. Pour 1907, 1908 et 1909, voir ANMT, 40 AS 212, Le CCHF, Dossiers des assemblées générales de 1908 à 1910, Budgets ; Pour 1924 et 1926, voir ANMT, 40 AS 1, Le CCHF, Assemblées générales des 27 mars 1925 et 25 mars 1927, Budgets.

Annexe 8. Indice général des prix de gros de 45 articles (base 100 en 1901-1910)

1887	96
1889	100
1891	98
1892	95
1907	100
1908	100
1909	100
1924	565
1926	713

Source : *Statistique générale de la France*, 1966

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Table des figures

Figure 1. Production de charbon (en tonne) par bassin en 1887	27
Figure 2. Portrait d'Henry Darcy (1840-1926).....	36
Figure 3. Compagnies minières adhérentes en 1887	38
Figure 4. Compagnies minières adhérentes en 1890	49
Figure 5. Compagnies minières adhérentes en 1891	51
Figure 6. Compagnies minières adhérentes en 1892	54
Figure 7. Compagnies minières adhérentes en 1900	56
Figure 8. Répartition des membres du bureau par âge d'entrée	65
Figure 9. Répartition des membres du bureau par formation.....	66
Figure 10. Répartition des membres du bureau par fonction dans les Mines.....	67
Figure 11. Répartition des membres du bureau par bassin	69
Figure 12. Portrait de François Dujardin-Beaumetz et d'Édouard Grüner	72
Figure 13. Postes des recettes de 1888 à 1892 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	76
Figure 14. Total des dépenses de 1888 à 1892 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	77
Figure 15. Postes des dépenses de 1888 à 1907 (en %)	78
Figure 16. Solde du budget de 1888 à 1907 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	79
Figure 17. Réseau des membres du CCHF (1887-1906)	81
Figure 18. Schéma de l'organisation bureaucratique du CCHF (1907-1914).....	119
Figure 19. Schéma représentant une exploitation minière (fond et jour)	121
Figure 20. Portrait de Jacques Taffanel (1875-1946)	123
Figure 21. Photographie représentant la galerie des poussières de Liévin.....	124
Figure 22. Un coup de poussière à Liévin	125
Figure 23. Portrait d'Henri de Peyerimhoff (1871-1953)	127
Figure 24. Compagnies minières adhérentes en 1908	139
Figure 25. Compagnies minières adhérentes en 1910	140
Figure 26. Postes des recettes de 1892 à 1909 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	141
Figure 27. Total des dépenses de 1892 à 1909 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	142
Figure 28. Postes des dépenses de 1892 à 1909 (en %)	143
Figure 29. Solde du budget de 1892 à 1909 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	144

Figure 30. Répartition des membres du bureau par âge en 1907	148
Figure 31. Répartition par formation des membres du bureau (1907-1913).....	149
Figure 32. Répartition par fonction exercée en 1907 par les membres du bureau	150
Figure 33. Répartition des membres du bureau par bassin (1907-1913)	151
Figure 34. Répartition des membres de la commission technique par âge en 1907	153
Figure 35. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur formation (1907-1913)	154
Figure 36. Répartition des membres de la commission technique en fonction du poste exercé en 1907	155
Figure 37. Répartition des membres de la commission technique par bassin minier (1907-1913)	156
Figure 38. Répartition des membres de la commission de législation par âge en 1908	157
Figure 39. Répartition des membres de la commission de législation par bassin (1907-1913)	158
Figure 40. Réseau des membres du CCHF (1907-1913)	160
Figure 41. Coupes longitudinales et horizontales d'une maison ouvrière de la compagnie des mines d'Anzin (type 1900)	181
Figure 42. Carte représentant le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais coupé en deux par la ligne du front pendant la Première Guerre mondiale.....	200
Figure 43. Répartition des membres du bureau par bassin (1914-1924)	260
Figure 44. Répartition des membres du bureau en fonction de leur âge en 1914	261
Figure 45. Répartition des membres du bureau par formation (1914-1924).....	262
Figure 46. Répartition des membres du bureau par fonction exercée dans les Mines représentées (1913-1924)	263
Figure 47. Répartition des membres de la commission technique par bassin minier (1914-1924)	265
Figure 48. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur âge en 1914	266
Figure 49. Répartition des membres de la commission technique par fonction exercée (1914-1924)..	267
Figure 50. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur formation	268
Figure 51. Répartition des membres de la commission de législation en fonction de leur âge en 1914	270
Figure 52. Répartition des membres de la commission de législation par fonction (1914-1924)	271
Figure 53. Réseau des membres du CCHF (1914-1924)	273
Figure 54. Compagnies minières adhérentes en 1925	279
Figure 55. Postes des recettes de 1892 à 1924 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910.	281
Figure 56. Solde du budget de 1892 à 1924 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	281
Figure 57. Postes des dépenses de 1892 à 1924 (en %)	282

Figure 58. Répartition des membres du bureau par bassin minier (1925-1939).....	294
Figure 59. Répartition des membres du bureau en fonction de leur âge en 1925	295
Figure 60. Répartition des membres du bureau en fonction de leur formation (1925-1939).....	296
Figure 61. Répartition des membres du bureau par fonction exercée (1925-1939)	297
Figure 62. Répartition des membres de la commission technique (1925-1940).....	299
Figure 63. Répartition des membres de la commission technique en fonction de leur âge en 1925	300
Figure 64. Répartition des membres de la commission technique par formation (1925-1940).....	301
Figure 65. Répartition des membres de la commission technique par fonction exercée dans les Mines représentées (1925-1940).....	302
Figure 66. Répartition par bassin minier des membres de la commission de législation (1925-1939)..	303
Figure 67. Répartition des membres de la commission de législation en fonction de leur âge en 1925	303
Figure 68. Répartition des membres de la commission de législation par formation (1925-1940).....	304
Figure 69. Répartition de membres de la commission de législation par fonction exercée dans les Mines qu'ils représentent (1925-1940)	305
Figure 70. Compagnies minières adhérentes en 1927	310
Figure 71. Solde du budget de 1892 à 1926 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	311
Figure 72. Postes des recettes de 1892 à 1926 (en francs constants). Base 100 en 1901-1910	312
Figure 73. Postes des dépenses de 1892 à 1926 (en %).....	313
Figure 74. Vue de la galerie d'essais des explosifs au polygone de la Loue.....	317
Figure 75. Vue générale du sanatorium et des chambres de St-Hilaire du Touvet	321
Figure 76. Vue générale du Chalet Hôtel de St-Hilaire du Touvet, de sa salle à manger et des chambres	322

Table des tableaux

Tableau 1. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1887	39
Tableau 2. Les membres de la Commission du CCHF en 1887.	42
Tableau 3. Production de charbon (en tonne) et pourcentage du total extrait par bassin en 1887	46
Tableau 4. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1890	48
Tableau 5. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1891	52
Tableau 6. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1892	54
Tableau 7. Nombre et pourcentage d'adhérents en fonction de la production de charbon en 1900	56

Tableau 8. Répartition par bassin des compagnies minières adhérentes et de la production de charbon (en %) (1900-1908-1910).....	138
Tableau 9. Répartition des bois de mines des conservations aux lieux de consommation	216
Tableau 10. Membres du conseil de gérance de l'OHS en 1920-1924	234
Tableau 11. Membres du conseil d'administration des Mines de Sarre et Moselle en 1920-1924.....	236
Tableau 12. Répartition par bassin des compagnies minières adhérentes (en %) et pourcentage de production produite par bassin (1910 et 1925)	278
Tableau 13. Répartition par bassin des compagnies minières adhérentes (en %) et production par bassin (en %) en 1925 et en 1927	309

TABLE DES MATIERES

Remerciements	5
Abréviations	7
Introduction	9
<i>Une histoire des organisations patronales mieux connue</i>	9
<i>Une histoire du droit du travail en construction</i>	12
<i>Une riche histoire du monde de la mine</i>	13
<i>Le renouveau de l'histoire des patrons et des élites économiques</i>	16
<i>Problématique, sources et méthodes</i>	18
Première partie. Genèse et structuration (années 1840-1906)	23
Chapitre 1. S'unir	25
<i>Une fondation aux multiples facteurs (années 1840-1887)</i>	28
Des enjeux commerciaux	28
La structuration et la stratégie du mouvement ouvrier	30
Le développement d'un droit du travail	32
<i>La naissance (1886-1887)</i>	36
L'impulsion d'Henry Darcy, un notable aux multiples compétences	36
De l'Association au Comité central (10 mars 1887)	39
La première version des statuts : une représentation égalitaire des bassins miniers (14 juin 1887)	44
<i>Vers l'union de la profession (1888-1906)</i>	47
Un intérêt limité des compagnies minières pour le CCHF (1888-1890)	47
L'adhésion du bassin nordiste (1891-1892)	49
Une attractivité croissante (1892-1906)	55
<i>Conclusion</i>	57
Chapitre 2. Mettre en place une structure syndicale de la première industrialisation	59
<i>Une structure classique</i>	59
Henry Darcy, président et porte-parole de sa profession	59
Les vice-présidents, des représentants de leur profession	62

Le bureau, une assemblée de notables du Nord et du Pas-de-Calais ?	65
Un comité de notables	65
Une prédominance du Nord et du Pas-de-Calais et des grosses compagnies minières	68
Les comités régionaux	69
<i>Un service administratif modeste</i>	71
Les secrétaires, des experts des questions minières.....	72
Un budget à l'équilibre	75
<i>Un lieu de sociabilité</i>	80
<i>Conclusion</i>	83
Chapitre 3. Élaborer une stratégie d'influence au Parlement.....	85
<i>Premier temps : Effectuer une veille parlementaire (1887- vers 1890)</i>	86
L'exemple des délégués mineurs (loi du 8 juillet 1890).....	86
L'exemple de la conciliation et l'arbitrage (loi du 27 décembre 1892)	88
<i>Deuxième temps : Élaborer de nouveaux moyens d'action (vers 1890-vers 1900)</i>	90
L'exemple des caisses de secours et de retraite (loi du 29 juin 1894)	90
L'exemple des habitations à bon marché (HBM) (loi du 30 novembre 1894)	94
L'exemple de la loi sur les accidents du travail (loi du 9 avril 1898)	95
L'exemple des règlements d'atelier (loi du 7 décembre 1909)	97
<i>Troisième temps : mettre en place une stratégie d'influence à travers l'exemple de la loi sur la journée de huit heures (1901-1906)</i>	100
La première stratégie : Tout tenter pour faire retirer cette mesure des discussions	101
La deuxième stratégie : Parvenir à un compromis.....	105
Troisième stratégie : Faire accepter des dérogations les plus larges possibles	106
Quatrième stratégie : Faire repousser son application.....	108
<i>Conclusion</i>	111
Conclusion de la première partie	113
Deuxième partie. L'apogée (1907-1913).....	115
Chapitre 4. Une multiplication des services.....	117
Édouard Grüner, président du service technique.....	120

Édouard Grüner, un ingénieur des mines engagé dans l'innovation	120
Le service technique et l'art des mines.....	121
Le laboratoire du CCHF : la station d'essais de Liévin.....	123
<i>Henri de Peyerimhoff (1871-1953), secrétaire général</i>	127
Assister Henry Darcy dans les rendez-vous extérieurs.....	127
Assurer la direction du secrétariat	128
Le secrétaire général	128
Le secrétariat et les commissions d'industriels.....	131
Mettre en place et administrer une caisse anti-grève, l'assistance mutuelle	133
<i>Une augmentation des recettes</i>	137
De plus en plus d'adhérents.....	137
De plus en plus de ressources	140
<i>Conclusion</i>	144
Chapitre 5. Une direction aux profils variés et au réseau dense	147
<i>Des représentants aux profils variés</i>	147
Des industriels au bureau.....	148
Des techniciens à la commission technique	153
Des parlementaires à la commission de législation et de contentieux	157
<i>Un réseau d'intermédiaires</i>	159
La position des membres	161
La position des comités régionaux	161
La position des institutions	162
Les liens avec la Chambre des députés.....	162
Les liens avec les sociétés savantes	163
Les liens avec l'UIMM.....	163
<i>Conclusion</i>	164
Chapitre 6. Un lobbying parlementaire influent	165
<i>Les questions de sécurité et d'hygiène</i>	165
L'exemple du règlement général sur l'exploitation des mines (décret du 13 août 1911).....	165

L'exemple de la lutte contre l'ankylostomiase (loi de finances du 13 juillet 1911)	171
L'exemple de la reconnaissance du nystagmus comme maladie professionnelle	174
<i>Les questions sociales</i>	178
Les habitations à bon marché	178
La loi Strauss (12 avril 1906)	178
La loi Bonnevey (22 décembre 1912)	179
La loi sur la journée de huit heures pour tous les travailleurs du sous-sol (31 décembre 1913)	182
Les retraites ouvrières (loi du 25 février 1914)	185
<i>La réforme de la législation du régime fiscal</i>	186
<i>Conclusion</i>	190
Conclusion de la deuxième partie	193
Troisième partie. Le CCHF face à la grande guerre et à la reconstruction (1914-1925)	195
Chapitre 7. Un partenaire de l'Etat dans la Grande Guerre ? (1914-1918)	199
<i>Défendre les intérêts des exploitants dans une économie de guerre</i>	202
L'influence limitée du CCHF dans la mise en place d'un marché dirigé par l'État	202
La défense des intérêts des exploitants face aux syndicats ouvriers et à l'État : l'exemple des augmentations de salaires et du relèvement du prix de taxation.....	208
<i>Produire davantage</i>	211
Assurer une main-d'œuvre suffisante aux compagnies minières en temps de guerre, la mise en place d'un service de placement	211
Poursuivre l'approvisionnement en matériel de mines malgré les pénuries, la mise en place d'un groupement central d'achat de matériel	215
<i>Penser l'après-guerre, reconstruire les mines envahies</i>	219
<i>Conclusion</i>	224
Chapitre 8. Un acteur essentiel de la reconstruction (1919-1925)	227
<i>La reconstruction matérielle</i>	228
L'assistance aux houillères sinistrées.....	228
Le maintien du Groupement central d'achats pour les houillères en activité	231
<i>Du régime de transition au régime libéral du marché du charbon</i>	232

La collaboration avec l'État dans la mise en place du régime de transition	232
Le désengagement progressif du CCHF face au retour au régime libéral	237
<i>À la recherche de mineurs étrangers</i>	239
L'organisation du service spécial de la main-d'œuvre étrangère en collaboration avec l'État	239
La stabilisation de la main-d'œuvre, une question d'intérêt national	242
L'assistance dans la construction de maisons ouvrières avec l'aide de l'État	242
Les autres services pour assurer une mainmise sur la main-d'œuvre polonaise	244
Du désengagement de l'État au renforcement du rôle du CCHF	245
<i>La question du droit du travail</i>	247
Le C.C.H.F et la question de l'emploi des mutilés de guerre	247
La question du temps de travail et des salaires	249
L'ouverture des négociations	249
De l'affaiblissement des syndicats ouvriers au renforcement du C.C.H.F	252
<i>Conclusion</i>	255
Chapitre 9. Le CCHF en reconstruction ? (1919-1925)	257
<i>Les profils des membres</i>	257
Les vice-présidents, des hommes de confiance aux compétences multiples	257
Les membres du bureau, des notables	259
Les membres de la commission technique, des experts de la profession minière	264
Les membres de la commission de législation et de contentieux	269
Les permanents patronaux	272
<i>Aux relais multiples</i>	272
Un réseau aux intermédiaires multiples	272
Des satellites	275
La banque de l'Union des Mines	275
La station d'essais	275
<i>Une stabilité des adhérents et des recettes</i>	277
Une légère augmentation des adhésions	277
Des recettes et des dépenses stables	280

<i>Conclusion</i>	282
Conclusion de la troisième partie	285
Quatrième partie. La présidence d'Henri de Peyerimhoff : l'ère des incertitudes ?(1925-1940) ..	287
Chapitre 10. Une nouvelle équipe dirigeante ?	291
<i>La direction patronale</i>	292
Les vice-présidents, des experts des questions techniques	292
Son assemblée de notables	293
La commission d'experts.....	298
De petits notables régionaux à la commission de législation	302
Les relais régionaux	305
<i>Le service administratif</i>	306
<i>Conclusion</i>	307
Chapitre 11. Une adaptation des services ?.....	309
<i>L'adaptation du service de la main-d'œuvre étrangère aux enjeux de la crise économique</i>	313
<i>Le service technique et la station d'essais de Montluçon, entre recherche, formation et publicité</i>	317
<i>Une double stratégie face aux maladies</i>	320
La lutte contre la tuberculose et la fondation du sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet	320
La lutte contre la reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle	323
<i>Un conseiller dans l'application de la législation et de la réglementation</i>	326
L'exemple des délégués mineurs	326
L'exemple du régime fiscal.....	327
L'exemple des retraites	328
L'exemple des allocations familiales.....	329
<i>Conclusion</i>	331
Chapitre 12. Un partenaire social de l'État et des syndicats ouvriers ?.....	333
<i>Consolider la position favorable des houillères et apaiser les tensions face aux syndicats ouvriers et à l'État (1925-1936)</i>	334
Consolider socialement et économiquement la position favorable des houillères (1925-1930)	335
.....	335

Consolider la position du CCHF face au mouvement ouvrier : le maintien de la stratégie de contournement du CCHF	335
Consolider la position des houillères françaises dans l'Ouest lors de la grève anglaise de 1926	336
Consolider la position des houillères françaises sur l'ensemble du territoire en 1928	338
S'interposer entre le mouvement ouvrier et l'État (1931-1936)	340
S'interposer entre le mouvement ouvrier et les exploitants	341
S'interposer face aux mesures déflationnistes du gouvernement Laval	342
<i>Négocier des assouplissements à la semaine de quarante heures (1936-août 1938)</i>	<i>343</i>
Négocier le plus sagement possible l'application de la semaine de 40 heures (juin 1936 au janvier 1937)	344
Obtenir des heures supplémentaires (janvier 1937-décembre 1937).....	348
La position du CCHF dans les négociations des premières heures supplémentaires (janvier-juillet 1937)	348
Un nouveau programme d'heures supplémentaires (juillet-décembre 1937)	349
Assouplir la loi du 21 juin 1936 tout en conservant une spécificité sectorielle (décembre 1938-août 1939).....	350
Le décret du 21 décembre 1937 et le troisième arrêté sur les heures supplémentaires	350
Le difficile accord du 1 ^{er} septembre 1938 sur les heures supplémentaires	351
Des accords pour une augmentation des heures supplémentaires légales (fin 1938-début 1939)	353
<i>Un organe de liaison dans la marche à la guerre (année 1920-9 novembre 1940)</i>	<i>355</i>
L'implication du CCHF dans la préparation de la mobilisation industrielle (années 1920-1930)	355
Un organe de liaison dans la mise en place du régime de guerre (août 1939-printemps 1940)	356
Les interventions du CCHF dans le cadre de la pénurie de charbon	357
L'intervention du CCHF dans le cadre de la pénurie de main-d'œuvre.....	359

De la débâcle à la dissolution du CCHF : protéger la main-d'œuvre et redémarrer la production (mai-novembre 1940).....	359
La débâcle : Répartir les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais et se mettre à l'abri (mai 1940)	360
De l'Armistice à la dissolution, redémarrer la production (juin-septembre 1940).....	360
<i>Conclusion</i>	362
Conclusion de la quatrième partie	365
Conclusion générale.....	367
Sources	375
Bibliographie.....	379
Annexes.....	391
<i>Annexe 1. Les statuts</i>	391
1.a. Les statuts de 1887	391
1.b. Les statuts modifiés de 1888	392
1.c. Les statuts modifiés de 1892	393
<i>Annexe 2. Production de charbon par bassin (en tonne)</i>	395
<i>Annexe 3. Sociétés adhérentes en 1887, 1890, 1891, 1892, 1900, 1908, 1909, 1925, 1927</i>	396
<i>Annexe 4. Tableaux de données biographiques par période et par commission</i>	402
4.a. Les membres du bureau (1887-1905)	402
4.b. Les membres du bureau (1906-1913)	407
4.c. Les membres de la commission technique (1906-1913).....	412
4.d. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1906-1913).....	414
4.e. Les membres du bureau (1914-1924)	416
4.f. Les membres de la commission technique (1913-1924).....	424
4.g. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1913-1924).....	429
4. h. Les membres du bureau (1925-1939)	431
4.i. Les membres de commission technique (1925-1939).....	440
4.j. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1925-1939).....	448
<i>Annexe 5. Répartition par bassin minier des membres du CCHF par période et par commission</i>	452

5.a. Les membres du bureau (1887-1905)	452
5.b. Les membres du bureau (1906-1913)	454
5.c. Les membres de la commission technique (1906-1913)	456
5.d. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1906-1913)	457
5.e. Les membres du bureau (1914-1924)	458
5.f. Les membres de la commission technique (1913-1924)	460
5.g. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1913-1924)	462
5. h. Les membres du bureau (1925-1939)	462
5.i. Les membres de commission technique (1925-1939)	464
5.j. Les membres de la commission de législation et de contentieux (1925-1939)	467
<i>Annexe 6. Tableaux statistiques pour l'analyse de réseaux par période</i>	468
6.a. Réseau de 1887 à 1905	468
6.b. Réseau de 1906 à 1913	474
6.c. Réseau de 1914 à 1924	482
<i>Annexe 7. Budget du CCHF de 1888 à 1926 (en francs constants, base 100 en 1901-1910, voir annexe 8)</i>	494
<i>Annexe 8. Indice général des prix de gros de 45 articles (base 100 en 1901-1910)</i>	495
Table des figures et des tableaux	497
<i>Table des figures</i>	497
<i>Table des tableaux</i>	499
Table des matières	501